

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME PREMIER.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Peignes, 6.

1860.

Bruxelles, le 16 juillet 1860.

Monsieur Vander Haeghen,

Je vous envoie bien volontiers la liste des dossiers qui vous intéressent dans les cartons du Conseil privé que vous avez vus. Vous pouvez aussi vous munir des notes nécessaires pour les consulter avec fruit.

Permettez-moi de vous offrir les

S.

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS.

Planches et Vignettes.

Page

Miniature exécutée à Mons en 1491 13

Deux reliures flamandes du XVe et du XVIe siècle. . 62

Grand sceau et contre-sceau de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, Limbourg et Luxembourg. 154

Sceaux de Jean du Vivier, orfévre de Charles V, roi de France . . . . *ibid.*

Sceau de Jean Van der Rosen, orfévre de Bruxelles, du XIVe siècle . . . . *ibid.*

Sceau et contre-sceau de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul, en 1411 189

Sceau du métier des barbiers de Bruxelles, du XVe siècle. *ibid.*

Sceau de Jean, seigneur de Wesemael, maréchal de Brabant, en 1433 . . . . *ibid.*

Sceau de la ville de Braine-le-Comte, du XVe siècle, et cachet de cette ville gravé en 1580 . . . . *ibid.*

Monogrammes de divers graveurs sur bois et sur cuivre. . . . . 65, 66, 140, 146, 150 et 151

Armoiries d'Anselme Adornes et de Marguerite Van der Banck, sa femme, qui vivaient à Bruges au XVe siècle. . 266

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME PREMIER.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Peignes, 6.

—

1860.

DIVISION.

	Page
§ 1er. Chroniqueurs, indiciaires, historiens, maîtres d'école des souverains, etc	1
§ 2. Musiciens, fabricants d'instruments, orgues, etc.	6
§ 3. Enlumineurs	13
§ 4. Orfévreries, émaux, ciselures, etc.	19
§ 5. Tapissiers et tapisseries de haute-lisse	20
§ 6. Histoire des monuments	24
§ 7. Géographes	27
§ 8. Sculpteurs et sculptures	34
§ 9. Peintres	51
§ 10. Relieurs et reliures	56
§ 11. Graveurs sur bois et sur cuivre	63
§ 12. Peinture sur verre et verrières	69
§ 13. Architectes	80
§ 14. Inventaires de manuscrits, objets d'art et meubles d'église	84
§ 15. Scribes, copistes et calligraphes	93
§ 16. Enlumineurs	99
§ 17. Chroniqueurs et écrivains divers	105
§ 18. Inventaires de manuscrits	110
§ 19. Sculpteurs et sculptures	114
§ 20. Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles	126
§ 21. Géographes	134
§ 22. Graveurs et gravures sur bois	149
§ 23. Sphragistique	152
§ 24. Voyages scientifiques	155
§ 25. Inventaire de tableaux	158
§ 26. Horlogerie	173

§ 27. Verrières 176
§ 28. Architectes 178
§ 29. Peintres 180
§ 30. Tableaux 183
§ 31. Inventaire de meubles d'église. 187
§ 32. Sphragistique. 189
§ 33. Graveurs sur bois et sur cuivre 191
§ 34. Relieurs et reliures 197
§ 35. Géographes 199
§ 36. Peintres et graveurs de cartes géographiques. 204
§ 37. Écrivains et savants. 207
§ 38. Histoire des monuments 213
§ 39. Peintres verriers. 220
§ 40. Verrières 224
§ 41. Architectes 227
§ 42. Copistes et éditeurs de musique, musiciens, etc. 234
§ 43. Enlumineurs. 242
§ 44. Sculpteurs et sculptures 246
§ 45. Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles 258
§ 46. Peintres 264

Les §§ 1-14 ont paru dans le *Messager des Sciences historiques*, à Gand, en 1854; les §§ 15-34, en 1855; les §§ 35-41, en 1856, et les §§ 42-46 en 1858.

ARCHIVES

DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

I.

§ 1er. *Chroniqueurs, Indiciaires, Historiographes, Maîtres d'école des souverains, etc.*

Sommaire. Jean Froissart. — J. Molinet. — Louis Vacqua. — Adr. Wielle. — Remi du Puys. — H.-C. Agrippa. — Jean Beauvarlet. — Liévin Goethals. — Pierre Vernois. — Ph. et J.-J. Chifflet.

Froissart (Jean). « Gentil, noble, joli, fresque, sage, dameret et amoureux, » tel est le portrait que nous a fait de Wenceslas, prince poëte, auteur de plusieurs pastourelles, messire Jean Froissart, son contemporain, qui devint son secrétaire en 1381. Si l'histoire a condamné la politique de ce prince, nous devons cependant avoir quelque égard pour le témoignage du chroniqueur valenciennois, qui fut à même de l'apprécier. Des documents authentiques, récemment découverts par nous, établissent que Froissart fut employé à des travaux littéraires par le duc de Luxembourg et de Brabant, en 1374 et 1377, alors qu'il n'était encore que curé du village des Estinnes-au-Mont, près du château de Binche, domaine qui appartenait à la duchesse Jeanne :

« De par le duc de Lucembourc et de Braibant, mandons et commandons à vous (Gérard d'Obies), nostre prévost de Binch, que vous donnés et payés ou nom de nous à messire Jehan Froissart, curet de Lestinez-ou-Mont, porteur de cestez, la somme de xij frans franchois, que nous lui devons, pour certainez besoignes qu'il nous a bailliés et délivrées; lequele some vous rabaterons en votre premier compte par ces présentes plackiés de notre saïel.

Donnet à Brouxelles, l'an de grasce mil ccc lxxiij°, le second jour de march, selonc costume de le court de Cambray. »

« Le duc de Luccembourg et de Brabant. Provost de Binche, nous vous mandons et volons que vous délivreis à nostre bien ameit messire Jehan Froissart, cureit de Lestines, wyt petis mottons, un double motton de nostre monnoye de Filvorde pour deus desdis mottons conteit, lesquels donneit li avons. Et ou cas que les li donneir ne pueis, vous mandons que vous le assegneis en aulcun lieu sur une amende où il les puisse avoir, ce ne laissiez aulcunement, et nous les vous ferons rabattre en vos premiers comptes par ces lettrez plakiés de nostre saël. Donneit à Bruxelles, iiij jours en juing, l'an mil trois cent sixante-sept (1). »

MOLINET (Jean). Il paraît que le chroniqueur en titre de Philippe-le-Beau, malgré son canonicat de la Salle-le-Comte, à Valenciennes, n'était pas riche, si l'on en juge au moins par le don que lui fit son maître, au mois de juin 1499, d'une somme de 29 livres 10 sous, pour lui acheter des vêtements convenables.

Ce prince lui accorda aussi, par lettres patentes du 11 septembre 1501, une somme de 50 livres, « pour une fois, » en considération de ce qu'il lui avoit présenté en don ung » livre qu'il avoit nagaeres fait à sa louange (2). » Au mois de janvier 1504 (n. st.), il le gratifie encore de 10 livres « pour aucunes causes à ce le mouvans dont n'est besoing » icy faire déclaration (3), » et, un an plus tard, de 6 autres livres pour l'achat d'une robe de deuil en drap noir (4).

(1) Acquits des comptes des domaines de Binche (Registres nos 15030 et 15031 de la chambre des comptes), aux Archives du royaume. — *Voy.* l'article sur Froissart, de M. Arthur DINAUX, dans les *Archives du Nord de la France*, etc., 3e série, t. II. Les comptes prouvent que ce n'est point à Lessines, ainsi que l'a cru le savant directeur de ce recueil, que Froissart fut curé pendant plusieurs années.

(2) Registre n° F. 187 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 190, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 191, *ibidem*.

« A messire Jehan Molinet, prestre, chanoine de la salle de Valenciennes, et chroniqueur de Monseigneur, la somme de xxxix livres x sous pour don qu'il lui fait en considération des bons et agréables services qu'il lui faisoit journellement, mesmement pour emploïer en l'achat de bon drap pour lui en faire une robe et autres hasbilemens, affin qu'il fût de tout plus honestement en point (1). »

« A maistre Molinet, chroniqueur de Monseigneur, lequel solloit estre assigné sur la recepte de Valenciennes de cent escus par an, comme il appert par lettres patentes, icy pour une année eschute le xvj[e] jour d'avril, après Pasques, l'an mil V[c] et ung, lesdites c escus qui font ij[c] xl liv. tourn. (2). »

Vacqua (Louis), maître d'école de *Monseigneur* (l'archiduc Charles), en 1509 (3).

Wielle (Adrien), maître d'école des enfants d'honneur de *Monseigneur* (l'archiduc Charles), en 1513 (4).

Du Puys (Remi), indiciaire et secrétaire de Charles, roi d'Espagne. Il reçoit de ce prince, en 1516, une somme de 150 livres pour le récompenser des services qu'il lui rendait en composant des chroniques, et pour le livre qu'il avait composé sur la joyeuse entrée de Charles, à Bruges, lors de son inauguration comme comte de Flandre (18 avril 1515). Cet ouvrage a été réimprimé à Bruges en 1850, format grand in-4°, avec 33 planches.

« A maistre Remy du Puys, indiciaire et secrétaire du roy, la somme de cl livres que le roy, par ses lettres patentes du xij[e] d'avril XV[c] xvj, après Pasques, luy a accordé en considération des bons et aggréables services qu'il luy avoit fait et faisoit lors journellement du fait de ses cronicques, mesmement en récompense d'un grand livre qu'il avoit fait à son ordonnance, touchant le triumphe de sa ville de Bruges à sa joyeuse entrée en icelle ville, et

(1) Registre n° F. 186, *ibidem*.

(2) Registre n° 3198 de la chambre des comptes, aux Arch. du royaume.

(3) Registre n° F. 198 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 200, *ibidem*.

pour autres causes à ce le mouvant, dont il ne veult icy autre déclaration estre faicte, et ce oultre et par-dessus ses gaiges ordinaires qu'il avoit et prenoit de luy (1). »

Agrippa (Henri-Corneille), indiciaire et historiographe de Charles-Quint, reçoit, en 1532, une somme de 50 livres, « pour furnir aux despence qu'il a faiz pour cause de sa » retenue oudit estat (2). » Ne laissons pas passer le nom de cet homme célèbre, qui a été tant calomnié de son temps, sans mentionner la lettre qu'il écrivit de Bonn, le 22 février 1534, au grand conseil de Malines, à propos de la condamnation de son livre : *De incertitudine scientiarum*, par les théologiens de Louvain. Cette curieuse épitre existe en original aux archives du département du Nord, à Lille, et a été publiée par le docte conservateur de ce dépôt, M. Le Glay, dans ses *Nouveaux Analectes* (Lille, 1853, p. 46).

Beauvarlet (Jean), chapelain et maitre d'école, reçoit, en février 1532 (n. st.), de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 55 sous « pour unes petites » heures et autres oraisons, et pour ung petit livre qu'il avoit » escript pour elle (3). »

Goethals ou Panagathus (Liévin), maitre d'école des pages d'honneur de Marie de Hongrie, reçoit, en décembre 1538, une somme de 100 livres, « tant pour ses paynes » qu'il avoit faiz en la description de la généalogie de l'em» pereur (Charles-Quint) et de ladicte royne, comme pour » l'avoir fait éluminer pour envoïer à l'empereur (4). »

Vernois (Pierre), roi d'armes de Philippe II, sous le

(1) Registre n° F. 201, *ibidem*.
(2) Registre n° F. 216, *ibidem*.
(3) *Ibidem*.
(4) Registre n° F. 222, *ibidem*.

nom de Milan, adressa une requête à Marguerite de Parme, en 1560, « pour estre recompensé de la grande et excessive » despense qu'il a soustenu à faire imprimer le pompe fu- » nèbre » de Charles-Quint : il y allègue que cette impression lui a coûté plus de 2,000 florins. La gouvernante lui fit donner 400 écus (1).

CHIFFLET (Philippe).

Lettre à Pierre Roose, chef et président du conseil privé : « Monseigneur, je suis adverti que l'on imprime à Anvers, chez Hiérosme Verdussens, un libelle intitulé : *Spongia littura*, que l'on dit estre tout rempli d'iniures et invectives contre monsieur de Saint-Germain, présupposant l'auteur de ladite *Spongia*, que ledit sieur de Saint-Germain l'est de la *Littura*. Ce libelle, à ce qu'on m'a dit, contient environ vingt feuilles. J'ai creu estre de mon devoir d'en advertir Vostre Seigneurie Illustrissime, pour y avoir tel esgard qu'elle iugera convenir. Je la supplie de m'honnorer de la continuation de ses bonnes grâces, et de croire que ie serai à iamais, monseigneur,

» *De Vostre Seigneurie Illustrissime, le très-humble et obéissant serviteur,*

» A Bruxelles, le 30 aoust (1646?) PH., abbé de Balerne. »

CHIFFLET (Jean-Jacques).

Lettre à Pierre Roose : « Monseigneur, je prens la hardiesse d'envoyer à V. S. Illme mon traitté de l'Alsace. Elle jugera, s'il lui plait, s'il importe au service de Sa Mté, et s'il ne convient pas de faire tous les efforts possibles pour le recouvrement de ceste province. Car il me semble que ceux qui traittent ces matières ne font guère plus d'estat de donner une province aux ennemys, que l'on fait de lascher un valet de pique en jouant aux chartes. Je recommande mes deux fils à V. S. Illme et après les (*sic*) avoir souhaitté une bonne nouvelle année, ie me signe d'icelle,

» *Très-humble et très-obéissant serviteur,*

» Bruxelles, le 14 de l'an 1650. CHIFLETIUS (2). »

---

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers du chef et président Roose, aux Archives du royaume, vol. 33 et 42.

§ 2. *Musiciens, Fabricants d'instruments, orgues, etc.*

Sommaire. Lambert et Helbert, moines de l'abbaye de St-Hubert. — Jean Vyre. — Guy, d'Anvers. — Marc Moers. — Antoine, Jérôme, Jacques et Henri Mors. — Rémi du Molin. — Jacques Boquet. — Henri Bredeniers. — Etienne Diedeghem. — Sigismond Vyer. — Jean Crinon. — Rogier Pathie. — Etienne Lethman. — Michel de Ladfœur. — Michel de Boucq. — Fr. Van der Elst. — Arn. de Smith. — Jean Turnhout. — Pierre Cornet. — Nic. de Rayer.

Lambert, organiste, moine de l'abbaye de St-Hubert, ordre de St-Benoit, cité dans le *Cantatorium* (1), vivait en 1055. Les bénédictins Martène et Durand, qui les premiers ont publié cette importante chronique du XIe siècle, font observer que la mention d'orgues à une époque où elles étaient excessivement rares dans les monastères, est une chose très-remarquable.

Helbert, de Liége, autre moine de l'abbaye de St-Hubert, contemporain du précédent, est cité comme musicien et mathématicien excellent (*in abaco et musica triumphantem*) (2).

Vyre (Jean) « maistre des orgues. » Paiement qui lui est fait, en 1387, pour « porter unes orgues par forche de » gens, tant par l'eauwe comme par terre, de Bruges à » Arras, » par ordre de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne (3).

Guy, d'Anvers. Paiement de 18 livres 15 sous, fait à maître Guy, d'Anvers, pour avoir, en 1431, remis à point les orgues de Philippe-le-Bon au château de Hesdin, en Artois.

(1) Édition du baron de Reiffenberg, p. 244 (*Collection des chroniques belges*).
(2) *Ibidem*, p. 246.
(3) Registre n° 13675 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Moers (Marc), organiste, à Lierre, reçoit, au mois d'août 1508, 31 livres 5 sous pour l'achat « d'ung manicor que » Monseigneur (l'archiduc Charles) a fait acheter de lui pour » son desduit et passe-temps (1). »

Mors (Antoine), facteur d'orgues, livre à la cour de nouvelles orgues, du prix de 115 livres, en 1514 (2), « une » paire d'orghes » au roi Charles, « pour s'en servir à son » très-noble plaisir en sa chapelle, » en juin 1515 (3); un *claincordium* à l'archiduchesse Éléonore, pour la somme de 16 livres, en mars 1516, et, à la même époque, 146 livres pour « l'estoffe et la fachon d'unes nouvelles » orghes que Monseigneur (Charles) luy avoit faict acheter » pour servir journellement en sa chapelle (4). » Antoine Mors habitait alors Anvers, et vivait encore en 1529, époque où il reçut 20 livres « pour sa paine et salaire d'avoir » reffaict et raccoustré les orgues de la chappelle de Ma- » dame (Marguerite d'Autriche), et faict à neuf trois souf- » fletz avec leur contrepois de plomb servans ausdicts » orgues (5). »

Cet Antoine Mors est très-probablement le même que celui dont il est parlé dans la chronique de Schwerin, où il est dit qu'il était natif d'Anvers, et qu'il fournit, en 1559, à Jean-Albert, duc de Mecklenbourg, des orgues (*organo musico*) destinées à être placées dans la magnifique cathédrale de Schwerin. Cette chronique mentionne encore un Jérôme Mors, fils du susdit Antoine, qui mourut à Schwerin en 1598, âgé de 79 ans, et que le duc Albert appela près de lui, lorsqu'il n'avait encore que 17 ans, c'est-à-dire en

(1) Registre n° F. 195 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 200, *ibidem*.

(3) Registre n° F. 206, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 201, *ibidem*.

(5) Registre n° 1805 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

1536. Il se maria à l'âge de 64 ans. Son père, ajoute-t-elle, exerçait sa profession d'organiste, aidé de ses fils Antoine et Jacques et de ses vingt filles (1).

Mors (Henri), faiseur d'orgues, reçoit, en mai 1517, la somme de 62 livres 10 sous, pour avoir vendu au roi Charles « de petites orgues, pour s'en servir en sa capelle, et les » porter avec lui en son prouchain voyaige d'Espaigne, » pour ce que celles dont l'on jouait estoient trop grandes » et pesantes (2). »

Du Molin (Remi), organiste de l'église de St-Jean, à Malines, en 1528 (3).

Boquet (Jacques), ou Bouquet, fut tout à la fois organiste de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (4), et de la chapelle de Charles-Quint : il vivait en 1530.

« A maistre Jacques Boquet, organiste de la chappelle de l'empereur, xviij livres, pour le portaige des orgues de la chappelle de Gand, à Malines; de la court audict Malines à l'église St-Pierre, par plusieurs fois; de Malines à Anvers, pour les faire remectre à point; d'Anvers à Bruxelles; de là à Cambray, et de Cambray à Bruxelles (janvier 1529-1530, n. st.) (5). »

Bredeniers (Henri) était organiste de Philippe-le-Beau en 1505 (6), et fut continué dans ces fonctions après la mort de ce prince, qu'il accompagna en Espagne (7), avec

(1) *Chronicon Suerink*, par Bern. Hedericus, col. 1667 et 1682. Voy. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. IV, p. 361.

(2) Registre no F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre no 1804 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre no 1805, *ibidem*.

(5) Registre no F. 214 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(6) Registre no F. 191, *ibidem*.

(7) Bredeniers se fait rembourser en 1509 et 1510, de la somme qu'il a payée pour le transport, de l'Espagne à Anvers, d'un coffre renfermant les

le titre d'organiste ou de maitre de la chapelle de l'archiduc d'Autriche (Charles). En mai 1508, il reçoit une gratification « pour l'entretènement de quatre jeunes enffans que par » ordre de Monseigneur il a gardez, monstrez et enseignez » la musicque pour chanter en ladicte chapelle. » En 1509, Bredeniers est récompensé « des paynes qu'il prend jour- » nellement à apprendre à jouer sur le maincordion Mon- » seigneur (Charles) et mesdames ses seurs (1). » Il fait un voyage en Hollande en 1514, « pour les affaires » des archiducs Charles et Ferdinand (2). Le premier, devenu roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, lui accorde, par lettres patentes de 1516, une pension annuelle de 100 livr. « en considération de ses services (3). » La même année, le roi donne encore 50 livres à Bredeniers, pour le récompenser de son dévouement, et afin qu'il pût continuer l'achèvement de la maison qu'il se faisait bâtir à Lierre, sa ville natale probablement, et en faire orner la façade d'une belle verrière armoriée. Charles-Quint le gratifie d'une autre somme de 50 livres en septembre 1521, pour une seconde verrière, sans doute. Il avait accompagné ce prince à son voyage en Angleterre, en 1520, et y avait offert à ses frais un banquet aux chantres de la chapelle du roi Henri VIII, à Canterbury (4).

« A Henry Bredeniers, organiste et maistre des enffans de la chapelle de l'archiduc, pour l'entretènement de quatre jeusnes enffans que par ordon-

livres et missels de la chapelle de Philippe-le-Beau, qui avaient été emportés dans ce pays, lorsque ce prince s'y rendit pour la seconde fois. (Acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume).

(1) *Ibidem.*

(2) Registre n° F. 200 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 201, *ibidem.*

(4) Bredeniers est encore cité dans les registres de la chambre des comptes, n°s F. 195, f° ijc iiijxx xvj r°; F. 200, f° iijc xxxj v°; F. 201, f° iijc lxxviij r° et iiijc lxxvij r°, aux Archives du département du Nord, à Lille.

nance de Monseigneur il a gardez, monstrez et enseignez la musique pour chanter en ladicte chapelle, etc. (1).

» A maistre Henry Bredeniers, organiste, l livres que le roy, par lettres patentes du xix aoust XVe xvj, luy a accordé en considéracion des bons et aggréables services qu'il luy avoit par cy-devant faiz et faisoit lors chascun jour oudict estat d'organiste, et autrement, en diverses manières, mesmement pour l'avanchement des ouvraiges de sa maison à Lyere, et pour une verrière armoyée des armes dudict seigneur roy, qu'il promectoit mectre au chief-lieu de sadicte maison, etc. (2).

» A Henry Bredeniers, organiste, l livres par lettres patentes datées de Bruxelles le xxvj septembre XVe xxj, tant pour don et gratuité, comme pour faire faire une verrière armoyée des armes (du roy), et icelle mectre en la maison qui faisoit lors édiffier en la ville de Lyere (3).

» A maistre Henry Bredeniers, organiste de la chappelle dommesticque du roy, la somme de xviij livres xv solz, pour don gratuyt que le roy luy a fait en considéracion de la despence qu'il avoit soustenue à un banquet par luy fait aux chantres de la chapelle du roy d'Angleterre à Canturbye, ou voyaige que le roy y avoit lors fait (4). »

DIEDEGHEM (Étienne), élève de Henri Bredeniers, cité en 1513.

« A Henry Bredeniers, par lettres patentes du xix febvrier XVe xij (v. st.), tant pour les despens d'un jeusne filz nommée Estienne Diedeghem, tamburin de mesdames Lyénor, Ysabeau et Marie d'Austriche, qu'il a nourry et gardé depuis xv mois lors auparavant passez, et aprins à jouer des fluytes, leut (luth) et claincordin, orghes et autres instrumens, pour jouer devant mesdictes dames pour leur plaisir et passe-temps toutes et quantes fois qu'il leur plairoit (5). »

VYER (Sigismond), organiste de Marie, reine douairière de Hongrie, reçut en octobre 1532, une somme de 73 livres pour la réparation du « grand portatif instrument que Sa

(1) Registre n° F. 195, *ibidem*.

(2) Ibidem.

(3) Registre n° F. 207, *ibidem*.

(4) Registre n° 1927 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(5) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Voy. encore le n° F. 200, f° iijc xvj v°, *ibidem*.

» Majesté feyst amener avec elle d'Allemaigne, lequel estoit » tout gasté (1). » Lorsque Marguerite se rendait dans quelque église ou couvent, afin d'assister aux offices divins, Vyer y faisait porter les orgues pour en jouer (2).

« A Siegmont Vyer, pour ung grant instrument virginal par luy prins et acheté en la ville d'Anvers, et ce comprins l'ammenaige dudict Anvers, xxxvj livres xv sous (avril 1533) (3). »

Crinon (Jean), « ouvrier d'orghues, » à Mons, se rendit en 1536, de cette ville à Bruxelles, pour montrer à la cour « plusieurs instrumens d'orghues, » et reçut 15 livres de gratification (4). En 1538, il répare les orgues de la chapelle du palais (5).

Pathie (Rogier), organiste de la chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie, cité en 1538 et 1539 (6).

Lethman (Étienne), « ouvrier d'orghes, » livre à Charles-Quint « ung grant et ung petit posityfz, » en 1539 (7).

De Ladfoeur (Michel), maître des chantres de l'église collégiale de Soignies, en 1581.

« A maistre de Ladfœur, maistre des chantres de Soingnies, xxviij livres, tant pour luy que pour les chantres et enffans de cœur dudict Soingnies, pour s'estre transportez, à l'ordonnance de Son Excellence, doiz ledict Soingnies vers la ville de Mons, pour chanter la messe le jour des obsèques de feue la royne d'Espaigne, célébrées en l'église de Ste-Walterude, les xxixe et pénultiesme jours de janvier XVc lxxxj (8). »

(1) Registre no M. 216, *ibidem*.
(2) Ibidem.
(3) Registre no M. 138, *ibidem*.
(4) Registre no M. 140, *ibidem*.
(5) Registre no M. 178, *ibidem*.
(6) Registre no M. 140, *ibidem*.
(7) Registre no M. 211, *ibidem*.
(8) Registre no F. 263, *ibidem*.

De Boucq (Michel) fut organiste de Philippe II; il vivait encore en 1585.

« A Michiel de Boucq, ci-devant organiste et pensionnaire de Sa Majesté, viiij^c livres à bon compte de la despence que luy conviendroit faire à la recherche des enffans que Sa Majesté avoit ordonné luy estre envoyé pour le service de sa chapelle (janvier 1585) (1). »

Van der Elst (François), facteur d'orgues, répare celles de la chapelle de la cour, à Bruxelles, en 1588 (2).

De Smith (Arnould) ou Smit, facteur d'orgues, en 1594.

« A Aert Smit, faiseur des orgues, pour l'achapt contre luy faict d'ung positif d'orgues ayant plusieurs registres pour le service de la chapelle de la court de Bruxelles, v^c livres (avril 1594) (3). »

Turnhout (Jean) qualifié de maitre de la chapelle de la cour et de maitre des chantres de la chapelle, en 1595 (4).

Cornet (Pierre), organiste de la chapelle des Archiducs, en 1621 (5).

De Rayer (Nicolas), organiste de la chapelle royale, au mois d'avril 1639.

« A Nicolas de Rayer, ij^m vj^c xl livres pour les nouvelles orgues que Son Altesse (le cardinal Infant) at ordonné estre faicte en ladicte chapelle, dont les matériaux et ouvriers ont esté à sa charge (6). »

---

(1) Registre n° F. 268, *ibidem*.
(2) Registre n° F. 271, *ibidem*.
(3) Registre n° 23573, f° cxlvj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. *Voy.* aussi le registre n° F. 277 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(4) Registre n°s F. 278 et F. 279, *ibidem*.
(5) Registre n° F. 303, *ibidem*.
(6) Registre n° F. 316, *ibidem*.





§ 3. *Enlumineurs.*

Sommaire : Corporations des enlumineurs, à Mons. — Miniature peinte sur un chirographe de 1490. — Gérard Harembourg. — Jean de Rovere. — Thiéri Jacopssone. — Arnould Gelasemakere. — Adrien Reyniers.

La corporation des enlumineurs, a Mons. — Tout ce que nous savons des enlumineurs de Mons, c'est que les statuts de la corporation qu'ils formaient avec beaucoup d'autres métiers, furent homologués le 17 juillet 1487 (1). Leurs noms et leurs travaux sont restés jusqu'ici dans un oubli complet. Nous avons cependant découvert (2) une œuvre certainement due au pinceau d'un artiste montois. C'est un parchemin haut de 58 centimètres 5 millimètres, et large de 55 centimètres. La partie supérieure est occupée par l'écriture qui contient 44 lignes, de 48 centimètres de longueur chacune. La partie inférieure est ornée d'une miniature large de 37 centimètres 5 millimètres et haute de 27 centimètres 2 millimètres, qui est encadrée dans une bordure rouge de 5 millimètres d'épaisseur. Sous la miniature se trouvent les trois premières lettres du mot chirographe, coupées par le milieu, selon l'usage d'alors. Cela prouve qu'il a dû être délivré un second acte, en tout semblable au nôtre.

Que l'on nous permette de raconter à quelle occasion ce chirographe fut exécuté.

En 1490, *le lendemain du jour de la procession de Mons*, c'est-à-dire le lundi après la fête de Ste-Trinité, Jean Lavoine, sergent de Montignies-lez-Lens, pour l'abbaye de St-Denis, avait calengé et *fait prisonniers* plusieurs *bestiaulx* qui appartenaient à des fermiers de l'abbaye de St-Denis, et

(1) De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 426.
(2) Archives judiciaires, à Mons.

qu'il avait trouvés paissant sur des bruyères de la juridiction de l'abbaye d'Hasnon, contigues à des propriétés de même nature du noble chapitre de Ste-Waudru. Le bailli du chapitre s'autorisant de cette proximité, *s'avanchia de recevoir et lever certain deniers* de l'un de ces fermiers, pour l'amende qu'il avait encourue par la calenge de ses bestiaux, *calenge faite,* disait-il, *sur les bruyères et justice de l'église madame Ste-Waudru.* De là grande querelle. Ces bruyères étaient-elles de la juridiction de l'abbaye d'Hasnon ou de celle du chapitre de Ste-Waudru, et, par conséquent, le bailli de celui-ci avait-il le droit de frapper une amende à son profit? Grave question qui fut l'objet d'un long débat. Les deux corporations si jalouses de leurs droits respectifs, *étoient en apparence* (1) *de avoir procet* l'une contre l'autre, *laquelle chose estoit mal séant,* et dont *grant despence se eust peu enssuyr,* comme le remarque le chirographe. A l'époque où tous les droits féodaux étaient en pleine vigueur, pour la moindre lésion s'ensuivaient des procès, qui, avec la lenteur habituelle des tribunaux d'alors, durait souvent un demi-siècle. Cette contestation nous remet en mémoire l'ânon que Chicaneau fit saisir pour s'être vautré dans un sien pré,

.... non sans faire un notable dommage
Dont il forma sa plainte au juge du village.

Mais rassurez-vous, aucune de nos deux corporations religieuses ne s'entêta autant que le plaideur de Racine, et le procès ne dura pas vingt ans comme le sien. Les parties convinrent de faire une enquête, et le sergent Jean Lavoine « enjoint de dire vérité, dist et certiffya la callenge avoir » esté par luy faicte sur les bruyères au costet et approchant » Noefville, estant au deseure du droit cop de cordeau (2)

(1) Sur le point.
(2) En droite ligne.

» allant de l'un des deux bonnes (1) à l'autre et en l'enclave » de la justice de Hasnon, et non point en approchant les » bruyères et bos du chappitle de Sainte-Waudrut, ne les » viviers appartenans à icelluy chappitle, ainsi que plus am- » plement veoir on puelt par le marquement du lieu en ce » présent escript pourtrait. » D'autres témoins furent encore appelés, et tout cet incident aboutit à bien déterminer par chacune des deux parties leurs droits respectifs, et, pour ne plus avoir de contestation à cet égard à l'avenir, à les faire *pourtraire* sur parchemin. L'acte fut passé devant les échevins de Nimy et Maisières, le 27 avril 1491.

Nous arrivons à la description de la *pourtraiture* ou de la miniature, qui, sans être peinte avec ce soin exquis que l'on trouve dans ces beaux manuscrits du XV[e] siècle de la Bibliothèque de Bourgogne, paraît cependant accuser une main assez habile par la manière large dont elle est exécutée. Ce qui attire d'abord les regards, ce sont ces deux gibets ou *justices* du chapitre de S[te]-Waudru et de l'abbaye d'Hasnon avec les bornes indiquant les limites de la juridiction de chacune d'elles, au milieu de ces vastes bruyères situées entre tous les villages figurés sur cette espèce de carte topographique. Au fond ou à l'horizon, on voit l'église de Neufvilles, celle de Casteau au milieu d'un groupe d'habitations; plus loin le château de Casteau et le clocher de Thieusies. Sur l'avant-plan sont peintes les églises de Nimy et de Maisières, avec les maisons qui les environnent, la ferme de Warton dont il est parlé dans l'acte, et qui dépend de ce dernier hameau, et enfin, dans un plan un peu plus éloigné, l'abbaye de S[t]-Denis en Broqueroie.

Harembourg (Gérard). Le nom de cet artiste, qui était peintre et enlumineur à Gand, ne figure pas dans le livre de la corporation des peintres et sculpteurs de cette ville,

(1) Bornes.

que viennent de publier MM. De Busscher et F. De Vigne. L'identité d'époque, de noms et de prénoms peut faire supposer qu'il s'agit ici de Gérard Huerebout, célèbre enlumineur, cité par Albert Durer dans son *Voyage aux Pays-Bas* (1), et dont la fille Suzanne s'est acquis une si brillante réputation à la cour de Henri VIII, roi d'Angleterre, au dire de Guicciardini (2). Ce dernier écrivain parle également avec éloge de Luc Huerbout, son fils. Ces deux témoignages réunis ne laissent aucun doute sur la parenté et sur la profession de ces trois personnes : Gérard, Suzanne et Luc, et cependant le livre de la corporation ne fait mention d'aucune d'elles. Le nom de Horebout avec toutes ses variantes d'orthographe : Hoorenbaut, Horebault, Horebaut, Horebault, Hoorenbault et Horenbaut, est fréquent dans les annales de l'histoire de l'art à Gand, car on y trouve jusqu'à dix-neuf personnes qui y ont exercé la profession de peintre depuis 1414 jusqu'à 1540. Parmi elles sont inscrites trois Lucas, mais aucun n'est fils de Gérard. Jusqu'à preuve du contraire nous conserverons donc à Gérard Harembourg le nom qui lui est donné par les documents que nous avons eus sous les yeux. On y voit qu'il a exécuté pour Marguerite d'Autriche de nombreux et importants travaux, en 1521, entre autres le portrait de Christiern VII, roi de Danemark, neveu de cette princesse, et qu'il a enrichi un livre d'Heures de belles vignettes et de lettrines d'or : on y lit encore qu'il a fait différents voyages à Bruges par son ordre, et enfin qu'il avait plusieurs fils qui s'occupaient de son art.

(1) Ce voyage a paru à Nuremberg, en 1828, dans les *Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 71-145. Une traduction flamande en a été publiée par M. Verachter, à Anvers, en 1840. On en trouve une traduction presque littérale dans le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. Ier, Paris, 1842. Ce voyage a encore fait l'objet de deux articles dans la *Revue de Bruxelles*, l'un par M. Schayes et l'autre par M. A. Van Hasselt.

(2) *Descrittione di tuti i Paesi Bassi*, etc.

« Il est deu à maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur résidant à Gand, pour les parties de son mestier que, par ordonnance de Madame, il a faictes et livrées, ainsi que cy-après est déclairé, ce que s'ensuyt :

» Premièrement, pour avoir faict sèze belles ystoires bien enlumynées en une paire de riches Heures en parchemin pour madicte dame, au pris, une chascune ymaige, de lxxv s., par marché fait avec luy par madicte dame, revyennent, audict pris, à la somme de lx livres;

» Item, pour avoir fait ausdictes Heures sept cens lettres d'or, qui, au pris de xij solz le cent, par marché fait comme dessus, valent iiij liv. iiij s.;

» Item, a payet ledict maistre Girard pour l'escripture d'aucuns feullietz d'icelles Heures, pour ce qu'il n'avoit loisir les escripre, ains luy a convenu icelles appourter et faire escripre à Bruxelles, xl s.;

» Item, pour avoir fait deux vignettes pour madicte dame en icelles Heures, qui, au pris de xxviij s. pièce, valent lvj s.;

» Item, pour. par ordonnance de madicte dame, avoir fait ung patron de verrière en l'église de Galilée à Gand, xl s.;

» Item, audict maistre Girard, tant pour despence de bouche par luy faicte que de son chariage dois la ville de Gand à Bruges, où il a esté, par ordonnance de madicte dame, faire escripre ce qui failloit en une aultre paire d'Heures en parchemin estans à madicte dame, xxxviij s.;

» Item aussi, pour despence de bouche et chariage de l'ung de ses filz, lequel a esté par deux fois dois ledict Gand à Bruges, par ordonnance de madicte dame, à chascune fois a vacqué trois jours entiers, pour amender les faultes de rubrices d'icelles Heures, xlviij s.;

» Item, pour les vacquacions dudict maistre Girard de quatre jours entiers qu'il a vacquiet à refaire et racoustrer lesdictes Heures en plusieurs lieux où elles estoient guastées, xl s.;

» Item, pour les vacquacions qu'il a mis autour de la façon du jardinet que madicte dame a fait faire audict Gand de fleurs de soye et aultres menutez, en quoy avec les religieuses de Guallilée il a vacqué xx jours entiers, qui, au pris de viij sous ung chascun jour, valent viij liv.;

» Item, pour ses vacquacions de deux jours entiers qu'il a vacqué à venir dois ledict Gand à Malines, et appourté le coffret où estoit ledict jardinet, y comprins son chariage et despence de bouche par luy faicte, xlij s.

» Et pour quatre jours entiers qu'il a vacqué audict Malines, comprins deux journées pour son retour audict Gand et chariaige de sa personne, lxviij s.

» Somme toute desdictes parties . . . . vij^xx xj liv. vj s.

» En tant moings desquelles il a receu du trésourier Marnix à bon compte sur icelles à deux fois la somme de xxxvij liv. x s.

» Ainsi luy resteroit deu . . . . liij liv. xv s.

» Dont il supplye à madicte dame le vouloir faire dresser et payer promptement affin de s'en povoir retourner (1). »

(Suit l'ordonnance de payement signée de Marguerite, et datée de Malines, le 17 janvier 1521, style de Rome).

« A maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur, résidant à Gand, la somme de vj florins philippus, de xxv patars pièce, que deue luy estoit pour une paincture par luy faicte au vif à la semblance du roy de Dennemarcke, laquelle madicte dame a retenue à ses mains pour ledit pris (2). »

De Roovere (Jean), enlumineur à Bruxelles, fut clerc de l'oratoire de Catherine d'Autriche, reine de Portugal. Il peignit pour Marguerite d'Autriche, en 1526 et 1527, trois grandes miniatures, qui lui furent payées 9 livres, de 40 gros, chacune, et dont cette princesse fit faire trois petits tableaux.

« A Jehan de Rovere, illumineur, ci-devant clerc de l'oratoire de la royne de Portugal, la somme de xviij livres, de xl gros, que Madame, par ses lettres patentes du ixe de décembre XV^c xxvj, luy a ordonné avoir d'elle en paiement de deux pièces d'illumineure qu'elle luy a faict faire pour meetre en tableaux, dont icelle dame ne veult plus ample déclaration estre faicte (3).

» Marnix, nous vous ordonnons que paiez et délivrez content à Jehan de Rovere, illumineur, demeurant à Bruxelles, la somme de ix livres, du pris de xl gros, laquelle somme luy avons ordonné prendre et avoir de nous pour une fois, en paiement d'une illumineure que pour semblable somme luy avons naguerres fait faire en certaine complaincte de Quatre Princes mise en tableau, dont ne voulons autre déclaration estre faicte. Donné à Malines, le xxve jour de mars avant Pasques, l'an XV^c xxvij, stil de Romme (4). »

Jacopssone (Thiéri). — Gelasemakere (Arnould). — Reyniers (Adrien). — Nous rappellerons ici que nous avons mentionné les noms de ces trois artistes dans nos

(1) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 1797 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registre n° 1802, *ibidem*.

(4) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, *ibidem*.

biographies de Jean Van Nymmegen et de Gilles Horrion, graveurs de sceaux (1). Le premier est qualifié de peintre dans le document qui nous en parle, et habitait Anvers. Jacopssone et Gelasemakere peignirent, en 1516 et 1517, divers patrons pour les monnaies du roi Charles. Ces sortes de travaux étaient ordinairement confiés à des enlumineurs. Cette dernière qualification est donnée à Reyniers, qui fit, en 1555, le patron du sceau dont Philippe II se servit à son avénement au duché de Brabant, après l'abdication de son père.

---

§ 4. *Orfévrerie, Émaux, Ciselures, etc.*

Inventaire des Joyaux de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dressé vers 1458 (2).

« Ung tableau à façon de pomme de pnn et entre-deulx, taillié de la Gésine de Nostre-Dame et des Trois Roix, pesant ij onces demie.

» Ung tableau d'or à ung ymage de S. Anthoine esmaillié, et autour P et M, pesant iiij onces xv esterlins demi.

» Ung tableau d'or à façon de pomme, qui se met en ij pièces, en l'une Nostre-Dame et en l'autre S. Jehan, pesant iiij onces demye.

» Ung petit ymage d'or de Nostre-Damme couronnée, et se euvre, et y a encloz l'image de la Trinité, et y a ung rubis et ij balais et iiij perles, pesant iiij onces.

» Ung petit tableau d'or qui se œuvre, à une chaînecte esmaillié de la Résurrection et de la Magdelaine, pesant iij onces demye.

» Ung tableau d'or rond qui se œuvre, et y at dedens ung crucefixz d'ivoire, et une Annonciacion, et y a escript : *Il me tarde*, pesant iij onces demye.

» Ung autre petit tableau d'or qui s'euvre, esmaillié de l'image de S. Jehan l'Évangéliste, pesant ij onces x esterlins.

» Ung petit tableau d'or ouvrant esmaillié dehors de S. Jehan-Baptiste et S. Jehan l'Évangéliste, pesant ij onces.

(1) Voy. *Revue de la Numismatique belge*, 2e série, t. I et III.

(2) Registre n° M. 134, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

» Ung petit tableau d'or esmaillié de l'Anonciacion, et au dehors des ymages de S. George et Se Katherine, pesant ij onces demye.

» Ung petit tableau d'or rond, et au dehors le sépulcre ponchonné d'ung costé, et de l'autre cousté l'image de Nostre-Damme, pesant iij onces.

» Deux tableaux de bois, l'un de la Gésine Nostre-Damme et l'autre du Suaire.

» Ung tableau à ij cloans à l'image Nostre-Damme, et ès fueillés chascun iij ymages d'albastre. »

---

§ 5. *Tapissiers et Tapisseries de haute-lice.*

Sommaire : Ph. Sellier, marchand tapissier, à Bruges. — Tapisseries historiées achetées par Maximilien et Marie en 1478, et envoyées en Angleterre. — Tapisseries de haute-lice que possédaient les comtes d'Egmont et le marquis de Berghes, en 1568. — Jean Van Oort, peintre, fait, en 1603, les patrons pour les tapisseries historiées offertes par la ville de Bois-le-Duc à Fréderic-Henri, prince d'Orange.

Sellier (Philippe) était un marchand tapissier de Bruges, auquel les archiducs Maximilien et Marie de Bourgogne achetèrent, en 1478, pour la somme de 1,014 livres 12 sous, de 40 gros de Flandre la livre, cinq tapisseries de haute-lice, dont deux représentaient des faits tirés de la vie de l'empereur Maximien. Sur la troisième, qui était un tapis d'église, se trouvait reproduite l'histoire des Trois Mages, et l'on voyait l'histoire d'Absalon sur l'une des deux autres. Ces belles productions de notre industrie furent envoyées en Angleterre, pour être offertes en don au grand chambellan du royaume, au nom de nos souverains, par un seigneur de la cour qu'ils avaient chargé d'une mission secrète en ce pays.

« Maximilien et Marie, etc., à noz amez et féaulx les gens et commis sur le fait de noz demainne et finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal conseillier et receveur général de nosdictes finances, Nicolas le Prévost, et des deniers de sa recepte, vous faictes païer, baillier et délivrer à nostre bien amé Phelippe Sellier, marchant tappissier, résident en nostre ville de Bruges, la somme de m xiiij livres

xij solz, du pris de xl gros de nostre monnoye de Flandres la livre, à lui deue pour les causes et ainsi qu'il s'ensuit, assavoir :

» Pour deux pièces de tappisserie historiée de l'empereur Maximien, l'une contenant en longueur xiij aulnes et en largeur vj aulnes j quartier et demy; et l'autre en longueur xj aulnes et en largeur vj aulnes j quartier et demy; font ensemble lesdictes deux pièces clij aulnes iij quartiers, qui, au priz de xlviij solz, de ij gros dicte monnoye de Flandres le solt, l'aulne, montent à la somme de iij^c lxvj livres xij solz;

» *Item*, pour ung tapiz d'église historié des Trois Roix, contenant xxxv aulnes iij quartiers, par marchié fait avecques lui, la somme de ij^c x livres;

» *Item*, pour une autre petite pièce de tappisserye ouvrée à or, aussi par marchié, clxviij livres;

» *Item*, encoires pour une autre pièce de tappisserie historiée de l'istoire d'Absalon, contenant xxxiij aulnes, par marchié, la somme de ij^c lxx livres;

» Lesquelles parties de tappisserye nous avons fait chargier et conduire par nostre amé et féal chevalier, conseillier et chambellan le seigneur d'Yllain, chevalier d'honneur de nostre très-chière dame et belle-mère la duchesse Marguerite, ou royaume d'Engleterre, pour illec les donner et présenter de par nous en don au grant chambellan dudit royaume, lequel seigneur nous envoyons présentement par-delà pour aucunes matières secrètes, dont ne voulons icy autre ne plus ample déclaration estre faicte, etc.

» Donné en nostre ville de Bruxelles, le xviij^e jour d'octobre l'an de grâce mil cccc lxxviij (1). »

TAPISSERIES DE HAUTE-LICE *confisquées sur Lamoral, comte d'Egmont, et Jean, marquis de Berghes, en* 1568. — La sentence de mort du comte d'Egmont prononçait en même temps la confiscation de ses biens, qui étaient immenses : tel fut aussi le sort des richesses et des nombreuses propriétés du marquis de Berghes, après la fin tragique de ce seigneur en Espagne. Les hôtels que tous deux possédaient à Bruxelles et à Mons, les châteaux de Gaesbeek et de Berg-op-Zoom, bien d'autres encore qui leur appartenaient, furent bientôt vidés; et meubles, argenterie, livres, tableaux, sculptures, vaisselle, etc., etc., furent exposés en vente

(1) Acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

publique par les officiers du fisc. C'est dans des inventaires dressés par eux que nous avons trouvé les indications qui suivent. La première note décrit sept tapisseries de haute-lice, représentant les Sept Péchés Capitaux, qui avaient fait l'ornement d'une des habitations du comte d'Egmont. La seconde note est d'autant plus curieuse, qu'elle nous indique les localités où furent fabriquées la plupart des pièces de tapisserie qui y sont mentionnées, et le prix auquel elles furent estimées ou vendues. Ces dernières, au nombre de cinquante-cinq, provenaient de l'hôtel qu'occupait le marquis de Berghes, à Mons. La vente des meubles de cet hôtel eut lieu au *Brood-huys*, à Bruxelles, en juin 1570, et à Anvers, aux mois d'octobre, novembre et décembre de la même année.

« Sept pièces de tapisserie d'or, d'argent et de soye, contenant les Sept Péchez Mortelz, l'une pièce du péché de Volupté, contenant vj aulnes de parfondeur et xij aulnes et ung quart de longeur.

» Aultre pièce du péché d'Avarice, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes ung quart escars de longeur.

» Aultre pièce du péché de Paresse, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes et demi quartier de longeur.

» Aultre pièce du péché de Ira, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes ung quartier et demi de longeur.

» Aultre pièce du péché d'Orgeuil, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes de longeur.

» Aultre pièce du péché d'Envie, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes et ung quartier de longeur.

» Aultre pièce du péché de Gourmandise, de vj aulnes de parfondeur et de xij aulnes et demi quartier de longeur (1). »

« Dix pièces de tapysserie de verdure, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de vj aulnes, contenans ensamble la quantité de iiij^{c} iiij^{xx} xvij aulnes quart et demy, ont esté vendues pour xxj solz l'aulne, qui monte à la somme de v^{c} xxij livres iiij solz x deniers;

» Quatre pièces de tapysserie de verdure, ouvraige d'Engien, en haulteur

(1) Papiers du conseil des troubles, vol. 38, aux Archives du royaume.

de v aulnes, contenant ensamble la quantité de iiijxx xviij aulnes ij quartz et demy, a esté vendue l'aulne à ix solz vj deniers, qui revient à la somme de xlvj livres xvij solz;

» Neuf pièces de tapysserie de verdure, ouvraige de Sainct-Tron, fort usez, et trouvez en haulteur de v aulnes et demy et demy-quart, revenans ensamble à la quantité de ij^c xj aulnes ij quartz et demy, ont esté vendues l'aulne à viij solz j denier maille, qui revient à la somme de iiijxx v liv. xix s. v den.;

» Huyet pièces de tapysserie de l'histoire de Tobias, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de vj aulnes contenant ensamble la quantité de iij^c iiijxx j aulnes trois quartz, estimées à xxx solz l'aulne, ont, par ordonnance de Son Excellence le duc d'Alve, en date du iij^e de décembre XV^c lxxj, esté délivrées à Marcq Dercoche, maistre d'hostel de dame Barbara Bombergh, vefve de feu messire Jéronimus de Kexel, en son vivant commissaire des monstres du roy;

» Treize pièces de tapysserie, ouvraige de verdure, en haulteur de vj aulnes, contenans ensamble iij^e xxvij aulnes iij quartz;

» Sept pièces de tapysserie de verdure, de v et demy aulnes de haulteur, contenans ensamble c iiijxx vij aulnes, estimées à x solz l'aulne, ont esté, par ordonnance de Son Excellence, délivrées à Loys de Venegas pour le pris de ladicte estimation, montant à la somme de iiijxx xiij livres x solz;

» Quatre tapiz de muletz armoyez des armes de Mollenbaix, vieulx et usez, ont esté venduz xiiij livres vj deniers (1). »

Tapisseries de haute-lice *offertes par la ville de Bois-le-Duc à Fréderic-Henri, prince d'Orange.* — C'est en 1630, c'est-à-dire l'année qui suivit la prise de cette ville par Fréderic-Henri, prince d'Orange, que le magistrat de Bois-le-Duc fit dessiner, par le peintre Jean Van Oort, cinq patrons pour les tapisseries de haute-lice qu'il destinait à être offertes à ce vainqueur, et qui représentaient des épisodes du mémorable siége de 1629. La pièce qui suit est la requête qui présenta Van Oort pour être payé de son travail, qu'il avait taxé à 7 florins par dessin.

« Verthoont oytmoedelyck meester Jan Van Oort, schildere, hoe dat hy onlancx voer dieser stadt gemaeckt heeft vyff patroonen van het belech deser voorschrever stadt, omme daernae te moegen doen maecken vier tapeeten voor syn genade graeff Fredrick, waerover hy remonstrant byde twintich

(1) Registre n° 19160 de la chambre des comptes, *ibidem*.

daegen onleech oft doende geweest is, hebbende daertoe gedaen grooten arbeyt ende hooft-breeckinge, daervan hy noch nyet en heeft ontfange oft en is betaelt. Waeromme en alsoe hy remonstrant daeraff behoirt gecontenteert oft betaelt te wesen, en dat hy allen den selven arbeyt is stellende tot discretie van uwe eerw., soe biet hy remonstrant ooytmoedelyck dat de selve uwe eerwaerdige gelieven wille de rentmeester deeser stadt te ordineren hem suppliant van 't geene voorschreven is te betalen, en daervoir hem soe veel vuyt te reycken als uwen eerwaerdige goetduncken en gelieven sal, alsoe de remonstrant 't selve geheelycke is stellende tot discretie van uwe eerwaerdige als voir, d'welck doende is

» Jan Van Oort (1). »

---

§ 6. *Histoire des Monuments.*

Indication des localités : Arras, Bergues-St-Winoc, Béthune, Bliquy, Bouchain, Bouvignes, Gembloux, Haerlem, Middelbourg, Namur, le Rœulx, St-Omer, Salzinne, Séclin, Termonde.

Abbaye de St-Feuillan, au Rœulx. — Don de 30 livres, en septembre 1494, pour la réparation de l'église qui avait été « gastée et destruicte dans les dernières guerres (2). »

Abbaye de Gembloux. — Don de 800 livres, par lettres patentes du 14 septembre 1494, pour aider « à la reffection, » réparation et réédiffication tant de l'église de Gembloux, » comme des maisons et censes que durant les derrenières » guerres de Brabant ont esté démolies et brulées (3). »

Église de Notre-Dame, à Namur. — Don de 30 livres, en mai 1495, pour sa réparation (4).

Tour de Crèvecœur, à Bouvignes. — Don de 300 livres, en juin 1495, aux échevins de cette ville, pour « emploïer

(1) Archives communales de Bois-le-Duc.

(2) Registre n° F. 181, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) *Ibidem.*

(4) Registre n° F. 182, *ibidem.*

» au parfait de l'édiffice commencée à faire en ung passaige » estant dessus ladicte ville, appellée la tour de Crèvecœur, » de piéça commencée afin de tant mieulx garder l'entrée du » pays par ce quartier des François et Liégeois (1). »

Couvent de l'ordre de St-François, dit des Bogards, à Middelbourg, en Zélande. — Don de 60 livres, fait en 1495, pour « reffaire et rédiger leur église et cloistre qui fut en- » tièrement ars et bruslé en l'an xiiij^c iiij^xx ij, par le feu qui » se prist lors de nuyt en l'église et cloistre Notre-Dame de » Middelbourg (2). »

Abbaye de Salzinne, près de Namur. — Don de 200 livres, fait par lettres patentes du 19 novembre 1495, « en » considéracion et récompence des pertes et dommaiges » qu'elles ont eues et soustenues par les guerres et divisions » qui ont régné ès pays et seigneuries de Monseigneur (Phi- » lippe-le-Beau), tant en pilleries, roberies, inundacions de » leurs censes, maisons et loigis, etc. (3) »

Don de 19 livres 18 sous, fait en août 1520, pour « ayder » à refaire l'église qui tomboit (4). »

Prieuré de St-Bernardin-lez-Haerlem. — Don de 200 livres, en avril 1497, pour « la fondation et édiffication » du monastère (5).

Église collégiale de St-Piat, à Séclin. — Don de 97 livres 10 sous, par lettres patentes du 12 juillet 1499, « pour la » reffection du clochier de l'église, comme pour l'achat des » calix, chappes, casubles et autres aournemens servans et né- » cessaires à l'exercice du service divin en icelle église (6). »

(1, 2 et 3) *Ibidem.*
(4) Registre n° F. 205, *ibidem.*
(5) Registre n° F. 184, *ibidem.*
(6) Registre n° F. 186, *ibidem.*

Couvent des Frères Prêcheurs, à St-Omer. — Don de 8 livres, fait en septembre 1505, « pour emploïer en achat » de chesnes pour aidier à réédiffier leur cloistre que par » les guerres avoit esté destruyt et bruslé (1). »

Couvent des Mineurs, à Bergues-St-Winoc. — Don de 30 livres (2), fait par lettres patentes du 30 avril 1507, « pour eulx aydier à la réfection et réparation de leur église » laquelle avoit lors naguères esté bruslée par feu de mes- » chief (3). »

Couvent des Carmes, à Arras. — Don de 30 livres, par lettres patentes du 26 mai 1507, « pour employer à la ré- » fection et réparacion de leur église, laquelle, du temps » des guerres et divisions qui par ci-devant ont régné, a » esté démolye et translatée des faubours en la ville (4). »

Couvent de Ste-Brigitte, à Termonde. — Don de 18 livres, fait en 1521, « pour ayder à parfaire leur église en- » commenchié (5). »

Couvent de St-François, à Béthune. — Don de 60 livres, fait par lettres patentes du 27 janvier 1525 (n. st.), pour achat de bois pour « la réédiffication du cloitre (6). »

Couvent des Sœurs grises, à Blicquy. — Don de 12 livres, fait en 1576, « pour les ayder à rebastir leur église, » laquelle avoit esté abattue par le vent (7). »

Église de Bouchain. — Don de 200 livres, fait en juillet 1593, « pour la réparation des ruynes de l'église, ayant

(1) Registre n° F. 191, *ibidem.*
(2 et 4) Registre n° F. 193, *ibidem.*
(3) Par accident. — M. Debaecker ne mentionne pas ce couvent dans ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues* (Bruges, 1849).
(5) Registre n° F. 207, *ibidem.*
(6) Registre n° F. 210, *ibidem.*
(7) Registre n° F. 256, *ibidem.*

» icelle, à la réduction de ladicte ville soubz l'obéyssance de
» Sa Majesté, advenu l'an 1580, esté consommée par le
» feu (1). »

---

§ 7. *Géographes.*

Sommaire : G. Mercator. — Chrétien Sgrooten. — Cartes des pays de Gueldre et Zutphen, du cours du Démer et de la Westphalie.

Mercator (Gérard). Les pièces qui suivent ont trait à un fait resté, croyons-nous, totalement inconnu à tous les écrivains qui se sont occupés du célèbre géographe, et qui mérite de trouver place dans une biographie future; c'est que Mercator fut emprisonné en 1544 comme suspect d'hérésie. Au commencement de cette année, le procureur général de Brabant avait été chargé d'aller à Louvain dresser information contre plusieurs personnes soupçonnées d'adhérer aux religions nouvelles de Luther et de Calvin. Presqu'en même temps Gérard Mercator, qui habitait cette ville, s'en était absenté, et s'était rendu dans le pays de Waes. Il fut vraisemblablement dénoncé à l'inquisiteur, car le bailli de ce pays l'arrêta et le conduisit par ordre de Marie, reine douairière de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, au château de Rupelmonde. Cette ville était le lieu même où notre savant avait vu le jour. A la nouvelle de son emprisonnement, sa femme court chez Pierre de Corte, curé de l'église St-Pierre, sa paroisse, lui raconte ce qui vient d'arriver, et lui dit que son mari était parti de Louvain à propos de la succession d'un de ses oncles. Le curé délivra à l'épouse de Mercator un certificat en règle, attestant qu'il le connaissait pour jouir d'une bonne réputation, et mener une vie honorable sous tous les rapports. La pauvre femme crut qu'il suffisait de faire parvenir au bailli

(1) Registre n° F. 276, *ibidem*.

de Waes le témoignage de son curé pour obtenir la liberté de son mari. Elle se trompait. Le bailli envoya la pièce à la gouvernante pour avoir son avis. Celle-ci fit aussitôt écrire à Pierre de Corte, pour le réprimander d'avoir donné un semblable certificat en faveur de Mercator, que l'on soupçonnait fort d'être hérétique, et qui avait été arrêté comme tel, ce qui lui paraissait une chose tout-à-fait singulière : en outre, elle lui intima l'ordre, au nom de l'empereur, de déclarer les motifs qui l'avaient engagé à en agir ainsi, et de dire s'il connaissait à la charge du prisonnier des faits d'où l'on pût induire que Mercator était partisan de quelque secte. Le curé de St-Pierre ne se laissa pas intimider par une telle missive : il répondit à la reine Marie qu'il savait que Gérard Mercator s'absentait souvent de chez lui à cause de son genre de travaux qui nécessitaient de sa part de fréquents déplacements; que très-peu de temps auparavant, il avait été mandé en Flandre par l'abbé de St-Pierre et le prévôt de St-Bavon, à Gand, pour lever le plan de certaines terres à propos desquelles il y avait contestation entre eux : il ajoutait enfin, qu'en 1549, lorsque Philippe II était venu aux Pays-Bas, notre géographe s'était rendu chez les évêques de Valence et d'Arras pour différents travaux artistiques. Il semble de plus par la tournure que prit alors l'affaire qu'à la réception de cette lettre, le curé de Corte ait averti l'abbé de Ste-Gertrude, en sa qualité de conservateur des priviléges de l'université de Louvain, de l'atteinte portée à ces priviléges par l'arrestation de Mercator, qui était suppôt de l'université, c'est-à-dire dépendant de la juridiction qu'exerçait ce corps. L'abbé de Ste-Gertrude s'adressa immédiatement au bailli de Waes pour le faire relâcher. Le bailli en référa à la gouvernante, qui écrivit à l'abbé pour l'avertir que l'individu dont il réclamait la mise en liberté, avait été poursuivi par le procureur général de Brabant, comme fortement suspect de luthéranisme; qu'il s'était

enfui de Louvain pour éviter d'être arrêté, et qu'il avait perdu par ce fait le bénéfice des priviléges de l'université : elle lui enjoignait de cesser des poursuites dans ce sens contre le bailli de Waes pour obtenir la restitution du prisonnier, et ajoutait qu'il eût à n'opposer aucun obstacle à la marche de la procédure, s'il ne voulait pas la mettre dans la nécessité de sévir contre lui et de dresser une information à sa charge.

L'instruction du procès de Mercator fut longue. Adhérer aux idées de la réforme, était un crime que l'on punissait alors du bûcher ou de la perte de la tête, après avoir employé mille tortures dans le but d'obtenir un aveu, quand les preuves de culpabilité n'étaient pas suffisantes pour condamner un malheureux, souvent victime d'une infâme dénonciation et d'une vengeance personnelle. La curiosité avait-elle poussé quelqu'un à lire un livre défendu, à assister à quelque prêche clandestine, ce seul fait l'exposait à être brûlé vif avec confiscation de ses biens. On chercha donc partout des preuves pour déclarer Mercator hérétique, on alla même jusqu'à envoyer le bailli de Waes lui-même, au gardien du couvent des frères mineurs de Malines, afin que ce dernier employât tous les moyens possibles pour obtenir une lettre que notre géographe avait écrite à un des religieux de sa communauté, lettre dans laquelle on espérait trouver des témoignages utiles au procès. Il est regrettable que nos renseignements n'aillent pas au-delà de cette mission secrète donnée au bailli Louis de Steelant; Mercator fut très-probablement relâché, après quelque temps de séjour encore sous les voûtes humides du château de Rupelmonde.

Quoiqu'il en soit de l'accusation portée en 1544, contre le savant et digne émule d'Abraham Ortelius, il paraît certain que, vers la fin de sa vie, Mercator, qui s'était retiré à Duysbourg, duché de Juliers, en 1559, s'adonna à l'étude de la théologie, et mit au jour quelques écrits renfermant

des propositions hétérodoxes; mais rien ne prouve, dit M. Weiss (1), qu'il ait fait une profession publique de luthéranisme.

I. Lettre au curé de St-Pierre, à Louvain. — « Marie. Lieve beminde, hoewel de procureur generael van Brabant hier voormaels wesende bynnen der stadt van Loevene, aldaer vangende ende apprehenderende einige ketters ende lutherianen, insgelycx sochte eenen genaemt meester Gerard Mercatoris als wesende van hueren complicen, welcke meester Geerard hem alsdoen vluchten maeckte ende zyndert bynen den lande van Waes hem onthouden heeft, aldaer hy by den bailliu aengetast ende in gevangenisse gestelt es geweest om tegens hem te procederen, soe na recht ende reden behooren sal, soe verstaen wy nochtans dat ghi sekere attestatie onder uwe hanteycken gegeven hebt, daer by certifficerende van der goede fame ende name desselfs meesters Gerards, ende dat hy van goeden ende eerlycken levene wesen soude, 'twelck ons zeer vremt dunct, gemerct zyne vluchte ende apprehencie voersereve. Waeromme wy u versuecken ende van wegen skeysers, ons heeren ende brueders, bevelen dat ghy ons van stonden an overseryfft de redenen die u gemouveert hebben zulcke attestatie te verleenen, ende wat wetenscap ghy hebben moecht dat de voerschreven gevangen met eenige secten oft ketteryen nyet besmet en es, om voerts daerinne t'ordoneren soe behoeren sal. Ende des en zyt in geen gebreke. God zy met u, etc.

» De Gand, XIX février 1543. »

II. Lettre du curé de St-Pierre à la gouvernante. — « Myn genadighe Vrouwe. Om te voldoene den ghebode Uwer Mateyt ende wetenschap te geven op de attestatie by my gedaen van den ontscult van meester Gerardi Mercatoris, sal Uwer Mateyt ghelieven te wetene, dat alzoo by my bevonden es ghelyck ick gheeertificeert hebbe, niet bevindende dat de selve meester Gerard oyt vluchtich gheweest heeft van deser stede, maer verstaende dat hy, ten tyde dat hier de procureur generael van Brabant executie dede, was in Vlaenderen, in den dienst van mynen heere d'abt van Ste Pieters ende proost van Ste Baefs te Ghendt, om te bescryven sekere landen, dairaf dissentie ende twist tusschen denselven prelaten was. Alzoo hy ooc t'anderen tyden diewils langhe absent es van huys om synder conste wille. Ende naemaels wedergekeert synde, heeft binnen deser stede continuelick ende openbaerlick gheconverseert, ghelyck my dat kennelyck es. Ende voorts de K. Mateyt wesende lestmael te Brussel heeft dan geweest by mynen heere den eertsbiscop van

(1) *Biographie universelle*, t. XXVIII.

Valenceen ende den bisscop van Atrecht, om seker constelicken weercken. Voorts hebbe ic verstaen, dat binnen corten daghen heerwaerts deselve M. Gerardts om sekere successie van eenen synen oom van hier ghereyst es in 't lant van Waes, daer de bailliu hem als vluchtich oft suspect anghetast heeft. Waeraf ic geadverteert synde, hebbe ter instancie van synder huysvrouwe gegeven de voorszeyde attestacie, naer der waerheyt ende informatie die ic van hem vernomen hebbe. Ende wiste ic de contrarie dat hy van heresie besmet waere, ic en soude my syns niet willen moeyen tot synder excusatie, maer liever tot extirpatie van dien quade, achtervolghende myne professie. Dat kenne God almechtich, dien ic bidde Uwer Mateyt te gespaeren in ghesontheyt ende te verleenen hare hooge ende edele begeerten. Gescreven tot Loeven, den xxiiisten dach februarii anno XVc XLIII. Uwer Mateyt alderootmoedichste ende onderdanichste dienaer ende subject,

» PIETER DE CORTE, *parochiaen onweerdich.* »

III. Lettre à l'abbé de Ste-Gertrude. — « Marie. Eerweerdige vader in Gode, lieve ende wel beminde, Loys van Steellandt, bailliu van den lande van Waes, es aen ons elachtich gevallen, alsdat ghy sekere monitie tegens hem onlancx gedecerneert ende ter executie hebt doen stellen, ten eynde dat hy ontslaen ende relaxeren souden eenen genaemt mr Geerard Mercatoris, als wesende suppost der universiteyt van Loevene, by hem gevangen ten causen van lutheryen, ende want de voorn. mr Gerard Mercatoris eene van den ghenen geweest es, die de procureur generael van Brabant bynnen Loevene sochte om te apprehenderen, als besmet wesende van deze vermalidyde regnerende secten ende ketteryen, dat alsdoen deselve mr Gerard hem vluchtich maeckte, mitz welcken hy de previligien van den voerschreven universiteyt verbuert ende als suppost van diere deselve nyet en behoort te gebruycken, soe verzuecken wy u ende van wegen skeysers, ons heeren ende broeders, bevelen dat ghy u verdraecht voerdere monitie oft procederen tegens den voorn. bailliu van Waes te decerneren, om te hebben restitutie van den voernoemden gevangen, oft hem ter canten van dien eenichsins te vexeren, maer hem daermede laet geworden, om tegens denselven gevangen te procederen soe na recht ende reden behooren sal. Ende dat nyet en laet op dat ons van egheenen noodt en zy hierinne te versiene tot uwen laste ende ter indempniteyt van den voernoemden bailliu. Eerweerdige, vale. » De Gand, le xx février 1543.

IV. Lettre au châtelain de Rupelmonde. — « De par l'empereur en son conseil privé. Chier et bien amé. Ayant le bailly de nostre pays de Waes apprehendé ung nommé me Gérard Mercatoris, chargé de lutterye, lequel sera mené au chasteau de Ruplemonde, pour après faire son procès et estre pro-

cédé contre luy selon ses desmérites, nous vous ordonnons que ayez à recepvoir ledict prisonnier et en faire bonne et soigneuse garde, sans permettre que aucuns parlent à luy ou luy baillent aucunes lettres, fors en présence dudict bailly. Et se daventure l'on luy envoyoit aucunes lettres, que recevez icelles et les délivrez audict bailly, sans y faire faulte. A tant, etc. »

V. Lettre à Louis de Steelant, bailli du pays de Waes. — « Très cher et bien amé. Nous vous envoyons avec ceste la lettre à nous escripte par le recteur et ceulx de l'université de Louvain, et l'attestation y joincte en faveur d'ung m[e] Gérard Mercatoris, leur suppost, vous ordonnant de par la Majesté Impériale vous trouver avec icelles vers le procureur général de Brabant et luy faisant ostencion et lecture de l'extrait et l'information qu'avez endroit le fait dicelluy m[e] Gérard, pour savoir et entendre de luy s'il s'est absenté et rendu fugitif de la ville de Louvain, pour crainte d'estre accusé ou suspecté d'aucune secte reprouvée ou non, et se, en procédant à l'appréhencion des autres accusez et suspects de la secte luthérianne audict Louvain, se trouvât à la maison et demeure d'iceluy m[e] Gérard. Et de ce qu'il vous en dira et pourrez entendre, nous nous advertiez à la vérité par escript, pour en après selon à adviser de rendre responce audict de l'université comme trouverons convenir pour le mieulx, et en ce ne faictes faulte. Très cher et bien amé, Nostre Seigneur vous ait en garde. Escript à Gand, viij de mars 1543. »

VI. Lettre au gardien des frères mineurs, à Malines. — « Religieuse persoone, lieve ende wel beminde. Alsoe de bailliu van den lande van Waes, Loys van Stellandt, bringer van desen, onlancxleden geapprehendeert heeft eenen genaemt m[r] Gerard Mercatoris, suspect van ketteryen, welcke m[r] Gerard hier voermaels aen yemant van den bruers van uwen convente zekere briefven gescreven soude hebben, soe ghy by den voornoemden bailliu verstaen zult, versuecken u daeromme, ende van wegen skeysers ons heeren ende brueders bevelen, dat ghy alle neersticheyt doen zult om de voorgemelde briefven te gecrygen, ende deselve den voirnoemden bailliu overlevert, om voorts daerinne gedaen te wordene soet behoiren sal. Ende dat nyet en laet. — Au xxi[me] jour de may 1544, de Bruxelles (1). »

Sgrooten (Chrétien), successivement géographe de Philippe II et des archiducs Albert et Isabelle. Déjà en 1557, il jouissait d'un traitement à ce titre, et reçut en outre, cette année, une gratification de 12 livres de la gouvernante. On

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

lui paie 50 livres en novembre 1559, pour les cartes des pays de Gueldre et de Zutphen, qu'il avait faites, l'année précédente, par ordre du duc de Savoie (1). Marguerite de Parme lui ordonna, par lettre du 1er décembre 1562, de remettre aux états de Brabant et au magistrat de Malines la carte du cours de Demer aux environs de l'abbaye de Munster-Bilsen (*besichtung und afftayckingh des oorsproncks van den stroom van den Demere by 't clooster van Munster-Bilssen*). Sgrooten fit, en 1565, la carte de Westphalie, qu'il livra au conseil des finances, et obtint pour ce travail la somme de 700 livres de Flandre. Les archiducs lui commandèrent, en 1600 et années suivantes, différentes cartes qui ne sont pas spécifiées, et à compte desquelles il reçut, en mai 1600, 1,200 livres de Flandre, et 2,000 livres, en novembre 1603.

« A Christien Scroot, cosmographe du roy, la somme de xij livres, pour don que Son Altèze luy a faict de grâce espécialle pour une foiz, en considération des services par luy faictz, et ce oultre et par-dessus le traictement à luy accordé par Sa Majesté (2).

» A Christiaen Sgroetz, géographe du roy, vijc livres pour tout ce qu'il pourroit prétendre, demander ou quereller tant à cause de la fachon de certaine carte, que à l'ordonnance de Sa Majesté il avait faicte, des pays de Westphalen et des frontières d'iceulx, laquelle carte il avoit livrée à la chambre des finances pour le service de Sa Majesté, pour ses gaiges, vaccacions et parties extraordinaires qu'il avoit soustenues et payés pour le faict de ladicte carte (3).

» A Chrestien Sgrooten, géographe de Leurs Altèzes, la somme de xijc livres sur en tant moings et à bon compte de ce que luy estoit deu à cause de certaines cartes que Leurs Altèzes luy avoient faict faire pour leur service (4).

» A Chrestien Sgrooten, la somme de ijm livres à bon compte de plus

(1) Registre nº F. 239 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre nº 1928 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Registre nº F. 245 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre nº F. 283, *ibidem*.

grande somme que deue luy estoit pour certaines cartes par luy faictes pour le service de Leurs Altèzes, que André Medamblicq, auditeur de la chambre des comptes en Gueldres, avoit charge de recouvrer de luy (1). »

§ 8. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : Noms des sculpteurs qui ont fait partie du métier des *Quatre-Couronnés*, à Bruxelles, depuis 1621 jusqu'à 1716. — Prix d'un tableau peint par G. de Crayer pour cette corporation. — Jean de Marville. — Contrat de Ricquart, sculpteur de Valenciennes, avec l'abbaye de Flines, pour la confection d'un rétable, en 1448. — Jean Gesellekens. — Arnould Moens. — Jean Borreman. — Arnould Zadoon. — Raphaël Paludanus. — Jean Notelaer.

Le métier des Sculpteurs, a Bruxelles. — A Bruxelles, les sculpteurs faisaient partie du *métier des Quatre-Couronnés,* qui comprenait en outre les tailleurs de pierre, les maçons et les ardoisiers. Ce métier composait la *nation de St-Nicolas,* avec les armuriers et fourbisseurs; les regrattiers, éperonniers et doreurs; les arquebusiers et charpentiers. Autrefois, par ordonnance du magistrat du 10 mai 1455, les jurés ou doyens des tailleurs de pierres et des tailleurs d'images furent autorisés à garantir les ouvrages de leurs confrères et à prélever de ce chef le soixantième de leur valeur (2). Chacun sait qu'à l'époque où les corporations existaient encore, les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beelde-snyders, beelde-houwers* ou *beelde-makers.*

Les archives des métiers de Bruxelles, dont la collection existe aux Archives du royaume, sont loin d'être complètes. Une grande partie de ces documents, si curieux pour l'histoire de l'industrie, du commerce et des beaux-arts, sont perdus aujourd'hui. Il semble que la fatalité se soit attachée

(1) Registre n° F. 286, *ibidem.*
(2) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. II.

à leur disparition, car ils ont éprouvé le même sort dans la plupart de nos villes où il existait de ces corporations. Les archives du *métier des Quatre-Couronnés,* qui ont échappé à la destruction, remontent au milieu du XVII[e] siècle : elles sont peu nombreuses, et, sauf un registre d'admission de 1640 à 1716, sans aucun intérêt. Félicitons-nous cependant d'avoir conservé ce volume. C'est une source précieuse pour l'histoire de la sculpture en Belgique, histoire si peu connue encore, et sur laquelle les notices de Baert (1) et des biographies éparses ont à peine jeté quelque jour. Nous y avons trouvé les noms de quarante-cinq sculpteurs en tout genre, de cette époque, restés pour la plupart inconnus, car il faut se rappeler ici que ces artistes n'avaient point l'habitude de signer leurs ouvrages. Sans la tradition, sans une mention due souvent au hasard, nous serions bien souvent réduits à l'ignorance sur les auteurs de beaucoup de nos chefs-d'œuvre. Les productions de leur ciseau ne paraissaient-elles donc pas encore assez dignes aux yeux de ces artistes pour se refuser à faire passer leur nom à la postérité? ou bien se contentaient-ils d'en recevoir le prix et l'approbation de leurs contemporains?

Au registre d'admission du *métier de Quatre-Couronnés,* dont nous venons de parler, sont venus se joindre quelques papiers intéressants de la même corporation. Un employé des Archives du royaume trouva chez un boucher, à Bruxelles, et acquit à bas prix deux registres aux résolutions de 1628 à 1642, et une série de comptes de 1621 à 1656. Le dépouillement que nous avons fait de ces différents documents nous a permis de dresser la liste suivante des sculpteurs établis à Bruxelles de 1621 à 1716.

(1) Elles ont été publiées par le baron de Reiffenberg, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* t. XIV, d'après les originaux qui existent à la Bibliothèque de Bourgogne.

1621. André Lanckmans, cité comme maître.

Nicolas Popluer, étranger, apprenti chez André Lanckmans, reçu en cette qualité dans le métier, le 17 octobre.

Arnould Coens, cité comme maître (1).

Nicolas de Prez, étranger, apprenti chez Arnould Coens, reçu en cette qualité le 2 novembre, mort avant d'être passé maître.

Josse Sterck ou Stercx, cité comme maître.

Antoine Hulsbos, bourgeois, apprenti chez Josse Sterck, reçu en cette qualité le 30 novembre.

Nicolas Diedon ou Diodone, cité comme maître, fut doyen du métier, vivait encore en 1642.

Gérard Van Opstal, bourgeois (2), apprenti chez Nicolas Diedon, reçu en cette qualité le 30 novembre.

Laurent Sterckx, admis comme maître, prête serment le 4 décembre.

Abraham Van Avont, admis comme maître, prête serment le 23 avril.

1622. Pierre Van Avont, étranger, apprenti chez Abraham Van Avont, reçu en cette qualité le 11 septembre 1622, admis comme maître en 1625, vivait encore en 1631.

Jérôme du Quesnoy, cité comme maître (3).

Ghislain Poille, étranger, apprenti chez Jérôme du Quesnoy, reçu en cette qualité le 12 juin.

(1) Ce sculpteur est déjà cité dans un acte de 1614 (Archives des hospices, à Bruxelles).

(2) La présence ici du nom de Gérard Van Opstal en qualité d'apprenti, et la qualification de bourgeois qui lui est donnée, tranchent la question du lieu de naissance de cet artiste en faveur de Bruxelles (*Voy.* Baert, pp. 69 et 144).

(3) Né à Bruxelles en 1602, mort à Gand en 1654. Il était donc déjà passé maître à l'âge de 20 ans (*Voy.* Baert, p. 76).

Nicolas Willems, bourgeois, apprenti chez Laurent Sterckx, reçu en cette qualité le 22 juin.

Louis Blondel, cité comme maitre.

François Van Cauwenberg, bourgeois, apprenti chez Louis Blondel, reçu en cette qualité le 13 décembre.

1623. Jacques Cassenée, admis comme maitre le 1er janvier.

François Van Bleyenberch, admis comme maitre le 11 février.

Henri Lanckmans, étranger, apprenti chez André Lanckmans.

1625. Jean Suetens, apprenti chez Josse Stercx, reçu en cette qualité le 12 mars.

Josse Deuens, apprenti chez Abraham Van Avont.

Pierre Van Vuytrecht est admis comme maitre, ayant appris son métier à Anvers.

Henri Steps, premier fils de maitre, apprenti chez Jérôme du Quesnoy.

Henri Bormans, apprenti chez Josse Stercx.

1631. Mathieu Steps, fils de Mathieu, bourgeois, apprenti chez Abraham Van Avont, reçu en cette qualité le 1er mai.

Charles Raes, bourgeois, apprenti chez Pierre Van Avont.

Roland Kips, admis comme maitre.

Thomas de Liewet, bourgeois, apprenti chez Pierre Van Avont.

1641. Jean Tons, admis comme maitre le 21 mars.

Vincent Anthoni ou Anthoine, admis comme maitre le 26 juillet.

1642. Philippe de Knibbes, apprenti chez Nicolas Diodone, reçu en cette qualité le 2 octobre.

Gilles de Winde, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité le 4 octobre.

1643. Jean de Monsi, cité comme maitre.

Guillaume du Gaillier, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité le 25 septembre.

1647. Guillaume Van Avont, premier fils de maitre, apprenti chez Pierre Van Avont, son père probablement, reçu en cette qualité au mois de mars.

1650. Nicolas Sterck ou Stercx, admis comme maitre.

Tobie de Lelis, admis comme maitre.

1651. Arnould Moerevelt, admis comme maitre.

1652. Pierre Lodewycx, bourgeois, apprenti chez Tobie de Lelis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1652 à la St-Jean 1653.

Jean de Craen, premier fils de maitre, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1652 à la St-Jean 1653, admis comme maitre en 1662.

1653. François Van der Meren, admis comme maitre.

Pierre Van Obberghen, admis comme maitre.

Nicolas Melincx, étranger, apprenti chez Nicolas Sterck, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1653 à la St-Jean 1654.

Jean Cabiliaux, bourgeois, apprenti chez Tobie de Lelis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1653 à la St-Jean 1654.

Jean Van Denis, cité comme maitre.

Jean Van Avont, bourgeois, apprenti chez Jean Van Denis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1653 à la St-Jean 1654.

1654. Jean Voorspoel, admis comme maitre (1).

1655. Philippe de Backer, apprenti chez Arnould Moerevelt,

(1) BAERT parle (p. 115) d'un Jean Voorspoel, né à Malines, élève de Jérôme du Quesnoy.

reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1655 à la St-Jean 1656, admis comme maitre en 1666.

Renier Van den Put, cité comme maître.

1656. Philippe de Huiwer, admis comme maître.

Jacques Van de Putte, premier fils de maître, apprenti chez Nicolas Sterck, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1656 à la St-Jean 1657.

François du Sarth, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la St-Jean 1656 à la St-Jean 1657.

Nicolas Renart, apprenti chez Arnould Moerevelt, commence à étudier à la Noël 1656.

1659. Jean Cosyns, apprenti chez Arnould Moerevelt, commence à étudier au Carnaval, admis comme maitre en 1678.

1660. Guillaume Stetins, admis comme maître.

1663. Jean Van Berlamont, admis comme maître.

1664. Jean Roos, admis comme maître.

Jean Van Delen, admis comme maître (1).

1669. Jean Huygeloos, admis comme maître.

1670. Henri Van den Schilde, admis comme maître.

1673. Thiéri Willekens Van Weede, admis comme maître.

Gabriël Gripello, admis comme maître (2).

1674. Pierre Stercx, admis comme maître.

1675. Marc de Vos, admis comme maître (3).

(1) Baert parle (p. 97) de cet artiste, qui naquit à Bruxelles et y mourut le 12 mars 1702 : il était élève de Luc Fay d'Herbe.

(2) Baert donne (p. 107) quelques détails sur cet artiste, qui, selon lui, naquit à Grammont le 22 mai 1644, fut élève d'Artus Quillin, le vieux, et mourut près d'Aix-la-Chapelle, le 20 juin 1730.

(3) *Voy.* Baert, p. 116, pour les ouvrages de cet artiste.

1678. Pierre Van Stichelen, admis comme maitre.
1683. Maximilien Stercx, admis comme maitre.
1684. Raphaël Van den Schilde, admis comme maitre.
1687. François Ballaert, admis comme maitre.
Jean-Baptiste Meerevelt, admis comme maitre.
1688. Jean-Baptiste Lambillot, admis comme maitre.
Jean Michiels, admis comme maitre.
Jean Huens, admis comme maitre.
Jean Van den Schilde, admis comme maitre.
1693. Barthélemi de Noteleer, admis comme maitre.
1695. Pierre Van Dievoet, admis comme maitre.
1696. Corneille Van Nerven, admis comme maitre.
1697. Jean Van der Meeren, admis comme maitre.
1698. Henri de Vos, admis comme maitre.
1705. François Pletincx, admis comme maitre.
1710. Jean Van Avont, admis comme maitre.
Albert de Backer, admis comme maitre.
1711. Pierre Stercx, admis comme maitre.
1712. Jean de Kinder, admis comme maitre.
1713. Pierre-Denis Plumier, admis comme maitre (1).
1715. Gilles-Guillaume Ballant, admis comme maitre.
Jean-Baptiste Van der Haeghen, admis comme maitre.
1716. Jean de Witte, admis comme maitre.

Le *métier des Quatre-Couronnés* avait à l'église de Ste-Catherine un autel dédié à ses patrons, SS. Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorien. Il le fit reconstruire en imposant une taxe annuelle de 10 sous sur chaque maitre, et de 6 sous sur chaque compagnon ayant fait son apprentis-

(1) Cet artiste naquit à Anvers, le 4 mars 1688, et vint s'établir à Bruxelles en 1713 : il mourut à Londres en 1721 (*Voy.* Balkt, p. 125).

sage (ordonnance du 11 octobre 1634, renouvelée en 1640, en 1658, en 1689, etc.) (1). Par résolution du 9 avril 1642, le métier commanda à Gaspar de Crayer, pour orner cet autel, un tableau représentant ses quatre patrons, qui lui fut payé 200 patacons. Sous la domination française cette toile, une des plus belles de ce grand artiste, fut enlevée et envoyée à Paris. Nous croyons que ce tableau orne aujourd'hui le musée de Lille, dont il est une des pièces capitales, sous le titre des *Martyrs enterrés vivants* (2), et auquel il a été donné par le gouvernement en 1801.

« Op den 9 april a° 1642 hebben wy als dekens, doen vergaderen allen die ouderen van de (vier) ambachten, op die boete ende den eedt om te besteden die schildery van onsen aultaer staende binnen die kercke van sint Cathalyne, waer op sy hebben geresolveert ende die dekens last gegeven, den selve schildery te besteden ende te accorderen met Jaspar den Crayer voor de somme van ij^c pattacons eens, achtervolghens die moddelke daer van gemaecht de welcke gesien is geweest by die ouderen; in kennisse der waerheyt hebben wy dekens ende ouderen dit onderteekent » (3).

De Marville (Jean), Marville ou de Mereville, sculpteur ou tailleur d'images (*operator ymaginarum*) de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, cité en 1388, habitait Dijon. Les Archives du département du Nord, à Lille, possèdent deux pièces originales qui font mention de cet artiste : la première est une obligation passée, en présence de Jacques de Maillorque et Guillaume Gastellain, comme témoins, le vendredi après le dimanche des Brandons (28 février) 1387, à Châlons, devant maître Dangnion, notaire royal, par Thomassin Fabri, d'Ypres, de 12 florins d'or, qu'il reconnaît devoir à Jean de Marville, pour les dépenses qu'il a faites

(1) A. Henne et A. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 185.

(2) Ed. Reynart, *Notice des tableaux, bas-reliefs et statues du Musée de Lille*, n° 66; Lille, 1850. La hauteur de cette toile est de 3 mètres 5 centimètres et sa largeur de 2 mètres 25 centimètres.

(3) *Registre aux résolutions commençant à* 1626, f° xij r°, aux Archives du royaume.

dans la maison de ce dernier, à Dijon; la seconde est une lettre de Christophe de Beiselare, d'Ypres, datée de Châlons, le 1er avril 1388, et écrite à notre sculpteur, par laquelle il lui mande les poursuites qu'il faut y faire pour avoir le paiement de ce que doit Thomassin Fabri.

Le rétable de l'abbaye de Flines (la plus belle abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux aux Pays-Bas), dont nous publions une description bien plus détaillée qu'il ne nous aurait été possible de la faire si nous l'avions sous les yeux, a été exécuté par un sculpteur de Valenciennes, du nom de Ricquart. Catherine de Saint-Genois était alors abbesse de ce monastère qu'elle gouverna pendant 46 ans. C'est elle aussi qui enrichit l'église de beaux reliquaires et d'une quantité d'autres ornements. Ricquart s'engagea par contrat du mois de juillet 1448, à placer le rétable pour la Noël suivante. Ainsi que nous le voyons par la convention que nous publions ci-après, il avait cette forme . La partie du milieu représentait le Christ en croix, avec sa mère et son disciple Jean, d'un côté, Marie, Marthe et Marie-Madelaine de l'autre. Immédiatement dessous était sculptée la Naissance de Jésus dans l'étable; on y voyait la Vierge assise sur un lit richement orné et garni de rideaux entr'ouverts, pour laisser apercevoir le bœuf et l'âne traditionnels. Saint Joseph et des anges étaient occupés à préparer tout ce qu'il fallait pour un bain destiné au nouveau-né. Peut-on imaginer quelque chose de plus naïf?

Trois compartiments à droite et trois à gauche, offrant chacun un sujet différent, complétaient le rétable. Ceux de droite représentaient l'Annonciation, le Mariage de la Ste Vierge, l'Adoration des Bergers; ceux de gauche : la Fuite en Égypte, la Présentation au Temple et l'Adoration des

Mages. Le dessus de chaque sujet était orné de tabernacles en style ogival, très-délicatement sculptés. Les personnages de ces différentes scènes furent très-probablement peints et dorés, selon le goût de l'époque, car l'abbaye dépensa 60 livres pour la *peinture* du rétable, c'est-à-dire une somme presque équivalente à celle que reçut Ricquart pour la *taillure*, et auquel il fut payé 73 livres, ce qui résulte d'une autre annotation. On plaça ce petit monument sur l'autel de Notre-Dame dans le chœur des converses.

Voici le contrat passé entre l'abbesse de Flines et le sculpteur de Valenciennes :

« Premièrement le bacq de ladicte table soit de bon quaesne [chêne], secq et bien saisonné ou sauchié, encloz de bonne bancque, ouvert à la soubzbasse, desoubz vasselet et bousselet bien et jolyement, ainsi que à table d'autel appartient; et icelluy bacq soit de vj piez et demi de long, et la haulteur à l'avenant, c'est assavoir : de ij piez de hault ou environ, sans le chief qui portera de haulteur et longueur environ ij piez ou plus, se mestier est. Icelluy bacq à iiij feulletz ou huissetz [volets], les deux de la longueur dudict bacq, et les deux aultres de la longueur du chief de ladicte table, pour clorre et fermer ladicte table desoubz et deseure [dessus]. Et iceulx feulletz soyent estoffez de peinctures joinctes et de serrures et clefz pour fermer lesdicts feulletz, à deux clefz chascune serrure, bien et léalment faictes et ouvrées, et tout ledict bacq assamblet à queue d'aronde, et les clostures bien joinctes et honnestement planées [rabotées] pour dorer et poindre dessus, et par derrière ledict bacq, en dehors, mettre deux roilles pour ladicte closture tenir plus ferme. Auquel bacq, c'est assavoir au chief de la table venant jusques à la haulteur de la table de machonnerie qui sera en ladicte table, sera fourmé ung crucefix en l'arbre de la croix, coronnez d'espines, bien et vivement entaillée, de telle longueur que la place le désirera, et au costé dudict crucefix, au lez [côté] dextre, sera l'ymaige de Nostre-Dame et de S. Jehan l'Évangéliste, assis à terre, faisant la manière de contenance, servans à la parolle que Dieu dist en la croix, quand il recommanda sa mère en la garde monseigneur S. Jehan Évangéliste; et, à l'autre costé de ladicte croix, seront pareillemens séans par terre les deux Maries, tantes de Nostre-Seigneur, en contenance servans à la doleur qu'elles eurent à l'eure dessusdicte; et, par devant, au pié de ladicte croix, sera Marie-Magdelaine à genoux, faisant contenance de voloir à venir à baisier les piez du crucefiz dessusdict; et, par deseure les

deux bras de ladicte croix, la fourme du soleil et de la lune, si bon semble, et, par deseure tout ce, faire la manière d'une double taille de machonnerie en arques [ogive] ou autant que l'ouvraige le requerra; icelle table bien et souffisamment taillée et bien eswidée, et toutes les feulles et fleurs bien et souffisamment fais et compasser, et à chascun arquet, desoubz, faire ung cul de lampe bien et jolyement ouvret, et tous sans melangien [fraude].

» Item, et par desoubz ledict crucefix, au milieu de ladicte table, y aura la fourme de la Gésine Nostre-Dame qui sera ouvrée par la manière qui s'ensyeut : c'est assavoir la manière et forme de la grange et édifice en laquelle Nostre-Seigneur Jhésus nasqui bien et proprement faicte, et en icelle grange faire la manière d'une belle et riche couche entretaillée au quavech [chevet], et celler deseure d'un chiel en manière d'un renvers venant jusques aux piez du lit, bien et facticement entretaillée, ainsi quant par telle manière que a présent on fait les couches des seigneurs et bourgois; et à celle couche, au lez par devant, et au bas des piez, faire en manière de gourdines [rideaux], lesquelles ouvreront certains angelos qui pour ce faire y seront fourmez, et icelles gourdines aournées de gouttières et ordinées de fringes bien et richement; et au pan de la gourdine, du costé senestre, leqnel sera entre-ouvert par le milieu, seront faictes les fourmes et manières du buef et de l'asne que par l'ouverture de celle gourdine seront veuz, et par le costé du quavech [tête] de ladicte couche, au lez dextre, par devant, sera fourmé la manière d'une quayère appoyoire [chaise d'appui, fauteuil], de telle façon que on les fait en Brabant et en Flandres et en plusieurs aultres lieux, c'est assavoir hault derrière et entretaillée, et sur chascun bout ung angelot; et en celle quayère sera assis l'imaige de Joseph, lequel en appoyant sur sa crochette fera manière de chauffer ung drappelet à une fouyère [brasier] qui sera fourmée devant luy, et sur icelle fouyère ara la manière d'une caudière séant sur ung andyer [chenêts], et sera icelle caudière en manière qu'elle soit plaine d'yauee [d'eau], laquelle eauee sera pour faire ung baing en une cuvelette qui sera ordonné [placée] assez près d'icelle caudière au lez vers les piez du lit dessusdict; lequel baing deux angelos ordonneront, dont l'un des angelos fera manière de aler querre [chercher] deux queuves [cuves] d'eauee en la caudière dessusdicte, et l'aultre fera manière de ordonner le baing en ladicte cuvelette. Item, au milieu de la couche dessusdicte, sur le lit qui bien et richement sera fourmez, aournez d'oreilliers et couvertures bien et proprement ouvré, sera assise l'imaige de Nostre-Dame, laquelle tiendra son enfant tout droit devant luy, lequel enfant fera manière de aler querre l'offrande des trois roix qu'ilz seront prest et ordonné pour offrir comme cy-après sera dict; icelluy enfant tout nudz, et ladicte ymaige affulée [affublée, couverte] sur se chemise d'un mantel fourrez d'ermines.

» Item le premier parquet de la première hystoire de ladicte table du lez dextre sera une Annunciacion, en laquelle sera Nostre-Dame à genoux pardevant ung autel, son livre devant luy, sur ung faudosteul [fauteuil] que nous disons ung petit oratoire, couvert d'un drap d'or, le mieulx ouvret que faire se porra, faisant manière de contenance appartenant à la salutacion de l'ange Gabriël, qui sera fourmez à genoux devant ladicte ymaige, faisant manière de le saluer de *ave gratia plena;* et par deseure ledict ange sera fourmez la manière de Dieu le Père, yssant [sortant] du chiel, gettans des rays [rayons] de soleil, lesquelz seront espars jusques assez près du chief de l'imaige Nostre-Dame; et sera fourmez la manière du Saint-Esprit descendant en la Vierge Marie, et, au milieu de l'imaige dudict ange, le pot à fleur de lys que de coustume on y fait, et le tout bien et gentement fait et après le vif.

» Item, au second parquet [compartiment] ensyevant cestuy, sera fourmé la manière du Mariaige Nostre-Dame, auquel sera fourmé premièrement ladicte ymaige de Nostre-Dame en telle fourme qu'il appartient à pucelle qui se marie, et d'aultre costé, à l'encontre d'icelle, l'ymaige de Joseph tenant la verge ou baston qui florist en sa main par la voulenté de Dieu, et ou milieu d'iceulx deux ymaiges, l'ymage de l'évesque qui espousa les dessusdicts, tenans les mains desdicts conjoincts ensemble, faisant contenance de les espouser, et avec ce aucuns personnaiges pour le parquet emplir et parfurnir à iceulx ymaiges, qu'ilz furent ou povoyent estre audit mariaige, et le tout bien et proprement fait et après le vif, comme dict est.

» Item, au tiers parquet qui sera au plus prest de la Gésine devantdicte sera fourmée bien et faiticement et après le vif, la manière de la Nativité Nostre-Seigneur, en laquelle sera Nostre-Seigneur au milieu de l'édifice de la grange où il nasquy, en ung ray dont les raisseaux [rayons] s'espardront [se répandront] tout autour de luy par desoubz son dos, et entre lesdicts rays et autour ladicte grange seront les fourmes et manières d'espiz de bled, fourmez bien et proprement; et au costé d'icelluy enfant, c'est assavoir au lez dextre, sera l'imaige de la Vierge Marie à genoux, aourant [priant] et adorant à joinctes mains son enfant, et d'aultre costé sera l'imaige de Joseph pareillement à genoux, aourant et priant de bouche, et tenant en ses mains ung chierge ardent; et avec ce, pour emplir et fournir ledict parquet, seront fourmez plusieurs angelos faisant diverses manières de joyes par desoubz les vestemens ou aultrement, iceulx assis audict parquet ès lieux et places plus propices et mieulx séans, ou par deseure tout ce, se bon semble, une manière de rays volant du chiel, tresperchans ladicte grange et édifice, enluminans tout ledict lieu.

» Item, en ensyevant ce, contre la Gésine dessusdicte et ledict parquet, faire

et asseoir, le plus faiticement que faire se porra, l'istoire des pastouriaux [pasteurs] et de l'ange qui leur dist : *Gloria in excelsis Deo*, se bon semble, ou mettre et asseoir l'istoire desdicts pastouriaux derrière la grange de ladicte Gésine, pour avoir sa veue sur l'un des sens de ladicte grange, auquel lez que le mieulx plaira et meilleur semblera, et tout ce le mieulx faire et asseoir que faire se porra et sans malengien.

» Item, au costé senestre de ladicte Gésine, au plus près des piez du lit de ladicte Gésine seront fourmez les ymaiges des Trois Roys en ung parquet, dont le premier et le plus anchien desdicts trois roys fera signe de saluer à ung genoul la Vierge Marie et son enfant, et sera desfulez [découvert], tenant en sa main son chappeau, ou aultre affulure couronnée sur sondict chappeau ou aultre chose, et de l'autre main tiendra la couppe apprestée pour offrir à l'enfant dessusdict; et icelluy roy soit bien et notablement vestu et aournez de riche chainture, avec une belle aumonnière du temps passé à sa chainture, bien et jolyement aournez. Le second desdicts troys roys soit tout droiz, en estant bien et richement vestuz et aournez selon le temps demi-anchien, et parez de divers habitz et difficiles, c'est-à-dire d'aultre façon du premier roy, faisant contenance de monstrer au tiers roy l'estoille, laquelle les avoit menez. Et le tiers et darrain roy, vestus et aournez bien et notablement selon la jone eage, non pas en habitz fais sur le duppe ne à grandes helles [ampleur], mais d'un bel et riche habit bien fait et richement, ne trop vielz ne trop nouvel, mais soit hardiment affulez d'un capperon bourbonnoix, la coquille pendant en bas, et non point mise desoubz le menton; icelluy roy en telle contenance qu'il affiert à ce que le second luy monstrant, c'est assavoir l'estoille, etc. Et tous lesdictes ymaiges bien et nettement tailliez et après le vif, sans fraude.

» Item, en l'autre parquet ensyevant cestuy, sera fourmé et fait par la manière de l'Offrande que la Vierge Marie fist de son fil au temple, le jour de la Purificacion Nostre-Dame que on dist le Candeler, en laquelle histoire sera S[t] Syméon, appoyez sur le bort d'un autel, qui bien et notablement y sera fourmez, recevans le filz de la Vierge Marie, qui, par ladicte Vierge luy sera présentez : sur ledict autel ledict S[t] Syméon faisant manière de dire le *nunc dimitte Domine*, etc, et la Vierge Marie faisant manière d'offrir à Dieu le Père sondict enfant, et par descure ledicte autel, se bon semble, la manière dudict Dieu le Père, yssant [sortant] du chiel, gettant rays [rayons] descendant sur ledict enfant, et, pour parfournir [achever] ladicte offrande, faire aucuns personnaiges portans offrandes de coulons [pigeons], tourturelles et chierges [cierges] au plus près de la coustume de adont [alors].

» Item, dedens et ou tiers et derrenier parquet de ladicte table, au lez

dessusdict sera fourmé la manière comment Joseph, par le command de l'ange, mena Nostre-Dame et son enfant en Égipte, et sera en telle manière que Nostre-Dame sera assise sur l'asne, tenant son enfant entre ses bras devant luy, et Joseph pard' encoste ledict asne, le menant par le duet [lien] ou bride, ledict Joseph portant sur son col son bourdon ou crocette, et sur icelle crocette la manière d'aucuns draps ou vestement; et ledict asne sera sicomme yssant du bled, lequel fut semé, et prestement ledict bled croissoit hors de terre, et ainsi par devant ledict bled sera fourmé ung homme faisant manière de simer ledict bled, et se mieulx semble que ledict homme semeur soit à faire manière de soyer ledict bled, si soit [qu'il en soit ainsi], et tout et bien et proprement fait comme dessus.

» Item, et à chascun parquet aura deux tabernacles par dessus chascune hystoire bien et proprement taillyés de bonne et jolye machonnerie, bien et nettement ouvrées, et de beau et net bois, taillée et entretaillée bien et léalment, et tous les ymaiges et histoires, et tout l'ouvraige dessusdict faire de bon net bos, sans neulx et sans aulcun aulbun [aubier], tout de cuer [cœur] de quaesne [chêne] ou de gauquier [noyer], duquel qui mieulx plaira, et tout bien widier et nettoyer tant les ymaiges comme tabernacles et aultres entaillures, et tout faire après le vif et de telle estoffe que sur sauchie or; et par telle condicion que se dedens ung an après ladicte table livrée, aucuns desdicts ymaiges ou autres ouvraiges, tant ès tabernacles comme ailleurs se décrevoit ou desmentefist, ou qu'il fust trouvé de bos ayant aubun ou à vilains neulx, ou qu'il y eust aucune difficulté d'ouvraige, l'ovrier et facteur qui ce fera sera tenus de l'amender [restaurer] au los [gré] du conseil de madame l'abbesse et de dame prieure de l'abbaye de Flines, et tout par dit [avis] d'ouvriers à ce cognoissans.

» Duquel ouvraige faire et parfaire et mieulx qu'il n'est devisé, se faire se peult, et avoir livret et assis en dedens le jour du Noël qui sera l'an mil iiij^c^ xlviij, en a marchandé Ricquart, etc., demorant à Valenchiennes, lequel doit asseoir ladicte table à ses despens et périlz, mais on luy doit livrer chariot et chevaulx pour amener ladicte table de Valenchiennes jusques à ladicte abbaye de Flines, et en doit avoir pour son salaire vij livres parisis, monnoie de Flandre, xx gros pour la livre. Fait et passé à Flines, par madicte dame abbesse et la prieure, laquelle prieure doit délivrer les deniers de sa rente et propres deniers à luy permis par le congié et licence de son prélat. Lequel marchié fut fait en la présence de sire Symon de St-Genoix et madamoisel sa femme, et moy Euvrard Plaisant, environ l'issue du moys de jullet l'an mil iiij^c^ xlviij. »

Nous avons extrait ce curieux document d'un petit re-

gistre in-4°, d'une écriture du XVe siècle, qui existe aux Archives du département du Nord, à Lille, sous le n° 3162 du fonds des archives provenant de l'abbaye de Flines. M. Le Glay l'a signalé dans son *Mémoire sur les Bibliothèques*, etc. Nous saisissons ici l'occasion de témoigner au savant archiviste toute notre reconnaissance pour les facilités qu'il nous a données lorsque nous fîmes nos recherches dans le riche dépôt confié à sa garde. Son extrême obligeance nous a procuré une abondante moisson de renseignements inconnus pour l'histoire des arts.

Le contrat passé entre l'abbesse et le sculpteur valenciennois est suivi d'une autre pièce également intéressante: c'est « la devise et façon du sépulcre tant ès formes et figu- » res des ymaiges comme la manière et devise de la poin- » ture. » On y parle de la composition de ce sujet qui devait représenter le Christ mis au sépulcre. Sa mère, St-Jean, Marie-Madelaine, Marie et trois autres figures étaient les personnages de la scène : ils devaient être tous peints de couleurs diverses, et voici celles qui sont mentionnées : *fin asur, beau sinopre, fin vers de gris, ochre de ruth, vert, sanguin, blanc, fin vermeillon.*

Ce sépulcre « fu fait et marchandé la nuyt de saint Jaques » et saint Christofle l'an mil iiij^c et lix, » pour la somme de 68 livres, de 20 gros, aux conditions contenues dans le contrat, sauf que les *feuilletz* ou volets devaient être ornés « par-dedans des histoires selon la devise et plaisir de dame » prieure. » C'est à un certain Jean Lansiel que fut confié le soin de peindre ces figures et les accessoires, mais le nom de l'artiste qui entreprit la sculpture n'a pas été consigné. Cependant on peut conjecturer avec beaucoup de fondement, comme les deux actes sont transcrits l'un à la suite de l'autre, et qu'ils ne sont passés qu'à une dizaine d'années d'intervalle, que le sépulcre est aussi l'œuvre de Ricquart. « La façon desdictes ymaiges, » pour nous servir des expres-

sions de temps, coûtèrent 72 livres; « l'amenaige, le car- » pentaige, les pentures, serrures, etc., » nécessitèrent aussi quelques frais supplémentaires. Parmi ces petites dépenses figure celle pour « vin aux serviteurs d'icelluy entailleur. » Or, ce mot *icelluy* ne peut évidemment se rapporter qu'au nom de Ricquart qui est transcrit plus haut.

Gesellekens (Jean), tailleur d'imaiges (*beeldesnidere*), à Bruxelles, vers 1469 (1).

Moens (Arnould, *Aerd*), tailleur d'imaiges (*beeldesnidere*), à Bruxelles, vers 1469 (2).

Borreman (Jean) reçoit en 1511, une somme de 3 livres 5 sous, de 40 gros la livre, pour avoir sculpté un lion en pierre placé sur la façade du palais de Bruxelles.

« Janne Borreman, beeldesnydere, compt, by appointement van den heeren van der cameren van den rekening, te Bruessele, gescreven xxiij^a octobris a° XV^c ende elve, voire 't fachoen van eenen steynene leeuwe ghestelt opten ghevele aen mynre genedich heeren sale, in't hoff te Bruesselle, die somme van iij lib. v s. gro. (3). »

Zadoon (Arnoud) fait en 1513, différents écussons pour être placés sur des bornes, et qu'on lui paie 4 livres 6 sous, de 40 gros la livre.

« Aerde Zadoon, beeldesnydere, betailt van zekere partien van wapenen ende andere by hem gemaict, in mynre genedich heeren pale, gelyck die in't lange verclairt staen in eenre memorien hier overgegeven te Love, de somme van iiij lib. vj s. gr. (4). »

Daret (Jacques), sculpteur à Bruxelles, vivait en 1515. Faisons observer qu'un Jacques Daret, peintre de Tournai,

(1 et 2) Archives des Hospices de Bruxelles.
(3) Registre n° 2403 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume
(4) *Ibidem*.

travailla à Lille en 1453, et à Bruges en 1468, et que Martin Daret, de la même localité probablement, peignit aussi à Bruges à l'occasion des fêtes du mariage de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'Yorck (1).

« Je, Jaques Daret, tailleur d'ymaiges, demourant à Bruxelles, confesse avoir receu lxxvj livres viij solz de xl gros, pour les pierres, fachons de molles, pappiers et autres matières que j'ay faiz et livrez, pour avoir fait personnaiges, despens, dragons, petiz enffans et autres menutez servans à l'entour du chariot triumphant pour servir au service et obsèque que monseigneur le prince d'Espaigne fait présentement faire et célébrer en l'église de Saincte-Goule audict Bruxelles, pour le salut de l'âme de feu le roy d'Arragon, son grant-père. Le xiij^e jour de mars mil v^c et xv. »

Paludanus (Raphaël) est probablement fils de Guillaume Paludanus, sculpteur de mérite, mort à Anvers en 1579 (2); il a sculpté en pierre d'Avesnes un grand écusson aux armes d'Alexandre Farnese, qui fut placé sur la porte du château ou citadelle de cette ville, travail pour lequel il reçut 95 livres, de 40 gros, en novembre 1586.

« A Raphaël Paludanus, schulpteur d'imaiges, la somme de iiij^xx xv livres, pour la sculpture des armoiries de Son Altèze et la planter aulx murailles à l'intérieur de la porte du chasteau, ce que ledict Paludanus avoit entreprins de faire et tailler en la haulteur de viij piedz et largeur de xiiij, aveeq les paremens et appendances d'icelles, le tout de pierre d'Avesnes, en la forme et selon le patron à luy délivré par les commissaires (3). »

Notelaer (Jean) a sculpté en 1707, une statue de la Justice destinée à la chambre où les échevins de Breda

(1) De Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, preuves, t. Ier, à la table, et *ibidem*, t. II, où le compte des dépenses qu'occasionnèrent les fêtes du mariage a été publié. Le baron de Reiffenberg en avait déjà publié des extraits dans la *Chronique métrique* de Jean Molinet, et M. Alf. Michiels les a reproduits dans son *Histoire de la Peinture flamande*, t. II.

(2) Baert, *Mémoires sur les Sculpteurs et Architectes des Pays-Bas*.

(3) Registre n° 26269, f^o liij r^o, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

se constituaient en tribunal, pour le prix de 31 florins 10 sous.

« Joanne Notelaer, beeldhouwer, gegeven x silvere ducatons in erkentenisse van het beeld van Justitie in de vierschare door den zelven gehouwen en gestelt : xxxj guldens x st. (1). »

---

§ 9. *Peintres.*

Sommaire : Chrétien Van der Perre. — François Francken. — Tableau du grand autel de la chapelle de la citadelle d'Anvers. — Jean Breughel. — David Teniers, le jeune. — Jean-François de Wouters.

Van der Perre (Chrétien) est un peintre qui a échappé aux investigations de Mr Ad. Siret, et à tous ceux qui se sont occupés de semblables recherches. Il était peintre du duc d'Albe, qui lui portait beaucoup d'intérêt, et s'employa activement, en 1571 et 1572, pour lui faire obtenir une place de « clercq des revendues, » à Anvers. C'est ce que prouvent les trois lettres suivantes :

Lettre du duc d'Albe à Fréderic Perrenot, seigneur de Champagny. — « Monsieur de Champagney. Il y a longtemps que pour les bons services que m'a faict Chrestien de Perre, mon painctre, que sçay (*sic*) cognoissez, j'ay désiré grandement le veoir accommodé d'aulcune chose que luy peust tourner à quelque proufit, et que à faulte d'occasion est demeuré là jusques maintenant qu'il m'a très-instamment prié pouvoir estre pourveu du premier office de clercq des revendues que escherra vacant en la ville d'Anvers; à quoy vous pri d'affection tenir la bonne main quand occasion s'en offrira, et pouvez vous asseurer que me y ferez fort singulier plaisir. A tant, etc. De Bruxelles le premier jour de septembre 1571. »

Lettre du duc d'Albe aux bourgmestre, échevins et conseil d'Anvers. — « Chers et bien amez. Vous verrez par la requeste cy-enclose ce dont nous a supplié maistre Christien Van der Perre, nostre painctre, sur quoy avons bien voulu vous faire ceste pour par icelle vous asseurer que nous feriés fort singulier et aggréable plaisir que, où la personne mallade mentionnée en

(1) Compte de la ville de Breda, appartenant à M. Prosper Cuypers.

ladicte requeste vint à décéder de ce monde, pourveoir de son office dont aussi ladicte requeste faict mention ledit maistre Christien Van der Perre : dont vous requérons de bonne affection et au Créateur que, chers et bien amez, il soit garde de vous. De Bruxelles, le xxvj[e] jour de may 1571. »

Lettre du duc d'Albe au seigneur de Champagny. — « Monsieur de Champagny. Il y a quelque temps que vous recommandes Christien de Perre, mon painctre, à ung office des revendues qui escherroit vacant en la ville d'Anvers, comme il m'a faict présentement entendre estre advenu par le décès de Goosen Houtappel, qui m'a meu à sa itérative requisition aussy vous refreschir ma recommandation susdicte par ce mot et vous prier luy y monstrer et faire toute la faveur que bonnement pourrez, et y recepvray en mon particulier bien singulier plaisir. A tant, etc. De Bruxelles, le xxvi[e] jour de juillet 1572 (1). »

Franck (François). — Les comptes des travaux faits au château ou à la citadelle d'Anvers, et qui existent aux Archives du royaume, mentionnent une somme de 144 livres, de 40 gros de la Flandre la livre, payée en mars 1587, à un peintre du nom de « Franchois Francken, pour la paincture et enrichissement du tableau du grant autel de la chappelle du chasteau, » somme qui est le chiffre de l'évaluation faite par les doyens de la corporation des peintres d'Anvers. Ce peintre n'est autre, selon toute probabilité, que François Franck, le vieux, né en 1544 et mort en 1614.

Une autre somme de 150 livres fut payée à Sébastien Van Halen, pour le cadre de ce tableau et divers ornements destinés au grand autel de la chapelle.

« A Sébastien Van Halen, escrinier, la somme de cl livres pour l'escrinerie du tableau avecq les chapitaulx, cornisses et aultres schulptures y séantes pour le grand aultel de la chappelle dudict chasteau, lequel il avoit entreprins de faire pour ladicte somme et à laquelle ledict ouvraige a esté prisé par les doyens du mestier de l'escrinerie (2). »

Breughel (Jean) obtint en 1613, sur sa réclamation,

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 26269 cité, f° 1 v° et lj r°.

affranchissement de guet et de garde, avec exemption des impositions, accises et maltôtes.

« Jean Breughel, painctre et bourgeois de nostre ville d'Anvers, quelquefois occupé en ouvrages de nostre service mesmes en ceste ville et hors de son mesnage et résidence ordinaire, etc. (1). »

Teniers (David), le jeune. — En 1657, il prit fantaisie à David Teniers, le jeune, de se faire anoblir, sans songer qu'il avait hérité du génie, cette noblesse de droit divin devant laquelle devrait s'incliner la noblesse de naissance et de robe et d'épée. Il adressa à cet effet au conseil privé une requête dans laquelle il relate les faits et gestes de ses ancêtres paternels et maternels, et prétend que son ayeul portait un écusson, avec heaume, bourlet et lambrequins. Deux autres peintres flamands avant lui, Rubens et Van Dyck, avaient été créés chevaliers; aussi eut-il soin de citer ces exemples. A cette pièce était jointe une déclaration de E. Flacchio, roi d'armes à titre de Luxembourg, « que la » famille de Teniers (est) famille honorable, originaire de » Haynaut, cartier d'Ath, et que ceux de ladicte famille ont » de tout temps porté pour armes un escu d'argent, à l'ours » rampant de table, langué de guelle, accompagné de trois » glans de sinople, deux en chef et un en pointe, et un au» cune lieux, pour cimier un ours issant de sable, bourlet » et hachements d'argent et de sable. » L'avis d'une personne compétente qui fut consultée dans cette affaire, tendait à lui accorder sa demande « à charge néantmoins qu'il » ne luy sera permis d'exercer l'art de sadicte profession » publiquement pour aucun gain ou sallaire, ainsy que sont » accoustumez de faire ceux de ceste condition, à paine d'es» tre tenu pour desceu d'icelle grâce. » La prétention de David Teniers fut cependant repoussée. Il la reproduisit

(1) Archives du conseil privé (liasses), *ibidem*.

en 1663, et déclara qu'il avait précédemment envoyé des titres et des papiers en Espagne, et qu'on ne les avait pas retrouvés depuis « ny aux comptoirs des secrétaires ny » ailleurs. » Malgré les avis favorables qui furent encore donnés à cette époque, et la protection, l'amitié même, dont l'honorait le gouverneur général don Juan d'Autriche, il ne parait pas que Teniers ait obtenu la faveur qu'il sollicitait, car nous n'avons rencontré nulle part la moindre mention de lettres patentes d'anoblissement qui lui auraient été octroyées dans ce but.

« Au roy, remonstre très-humblement David Teniers, peintre de la chambre qui fut du sérénissime archiducq Léopolde, gouverneur général qui fut de ces Pays-Bas et Bourgongne, et à présent de celle du sérénissime prince don Jean d'Austrice, son successeur en la mesme charge, que ses devanciers, originaires de la ville d'Anvers, ont tousiours estez fidels vassaulx des augustes prédécesseurs de Vostre Majesté, leurs seigneurs et princes naturels, et qu'ils se sont tousiours comportez en gens de bien, et ont vescuz honnorablement et catholicquement, sans qu'aucun d'iceux soit trouvé d'avoir jamais adhéré aux factions des rebelles, durant les guerres de ces Pays-Bas, signament feu Julien Teniers, bourgeois de ladicte ville, qui avoit espouzé Jenne Van Maelbeecq, et eust avec icelle entre autres enfans Daniel Teniers, qui avoit espouzé damoiselle Jozinne Bergaigne, qui eut pour frère feu le révérend père Joseph Bergaigne, vivant commissaire général de l'ordre de St-François, et depuis honnoré de l'archevesché de Cambray, et David Teniers, vivant maistre peintre en ladicte ville d'Anvers, qui avoit espouzé Digna Hendricx, fille de Cornille Hendricx, aliàs Platvoet, lequel au commencement des susdictes guerres est trouvé d'avoir rendu bons et notables services à Sa Majesté en qualité de capitaine, et depuis en celle d'admiral sur la rivière d'Anvers, et comme le remonstrant (estant petit-fils du susnommé Julien, et fils du susdit David) ayant dez sa jeunesse eu une particulière inclination à l'art de peinture, à l'imitation de sondit père, s'y est applicqué, en sorte qu'il at esté choisy premièrement par le susdit sérénissime archiducq, et depuis par le susnommé seigneur prince don Jean d'Austrice, pour leur peintre de chambre, en laquelle profession il les a servy avec beaucoup de satisfaction. Il supplie Vostre Majesté très-humblement estre servie en considération de ce que dit est, de l'honnorer avec sa postérité de léal mariage, du tiltre de noblesse, ainsi que Vostre Majesté et divers autres roys

et monarques sont trouvez avoir faict la mesme mercède à plusieurs de la mesme profession, comme sont entre aultres Paul Rubens et Antoine Van Dycke, respectivement natifs de la susdite ville d'Anvers, et de luy accorder le port des mesmes armoiries qui sont trouvées peintes en certain pourtraict du susnommé feu Julien, son ayeul, qui est au pouvoir de Julien Teniers, second fils de David, et frère du suppliant et aussy gravées sur la sépulture d'icelluy défunct, décédé en l'an 1585, et enterré au cloistre des RR. pères carmélites chaussez audit Anvers, qui sont : d'argent, à un ours au naturel, au chef d'azur à trois glands d'or rangez, l'heaume ouvert et treillé, bourlet et hachemens d'argent et d'azur, cimier un ours naissant au blason de l'escu, tenant en sa patte droite un gland d'or; et ce nonobstant que le suppliant continue dans le susdit exercice de peintre de chambre d'icelluy seigneur prince don Jean d'Austrice. Quoy faisant, etc. (1). »

De Wouters (Jean-François), peintre, natif de Bruxelles. La requête qui suit est adressée par lui aux états de Brabant en 1787, alors que la révolution brabançonne venait d'éclater : nous en avons rigoureusement respecté le style et l'orthographe.

« A messeigneurs les très-nobles états de la province, etc., remontre en très-profons respects Jean-François de Wouters, natif de la ville de Bruxelles et admis au lignage de Roodenbeeck le 13 juin 1774, décendant légitimement d'Henry-Dominique de Wouters et de Barbe-Caroline de Meerte, dit de Merode, fils de Dominique de Wouters et de Margherite de Villa Vicentio, de Caud'œuvres et de Spinola, ayant eu, en l'an 1471, son parent Redolphe de Wouters, chevalier de l'ordre teutonique, commandeur de Postel, en Prusse; et du côtez maternel d'Henry-Giles de Meerte, dit de Merode, qui a eu l'honneur d'être receveur général de feu l'empereur et roi Charles V, en considération de ce qu'il sortoit en ligne directe du roy d'Aragon, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, en récompense de services signalés que la famille avoit rendue à la couronne par les armes et autrement, ayant occupé les premières charges de ladite couronne avec honneur et sans aucune mésailliance, les tout preuvé par titres autentiques dont le remontrant est dépositaire, prête à les exhiber aussitôt qu'il lui sera ordonné; les pères et mères du remontrant nobles et genéreux ont fait, pour

(1) Volume intitulé : *Anoblissements, Requêtes, Consultes*, etc., 1660-1669, aux Archives du royaume.

honnorer leur état, des dépences au-dessus de leur fortune, et voyant qu'il ne peuvent laisser aucun bien à son enfent, lui ont fait apprendre l'art de la peinture, afin de ne point salir son sang par un métier servile, avec quelle art le remontrant s'est toujours tirer d'affaires avec honneur, mais comme les événements du temps ont fais que cette art et totalement endormie, suplie très-humblement à vos très-nobles états de pouvoir être utile dans quelque emploi, afin qu'il poudroit trouver le secours dans vos cœurs nobles et généreux, à l'entretien de son épouse et de ses enfans, le remontrant ose se flater qu'il s'est rendue de la dernière deligence à l'assaut de la Grande Place, où il est heureusement échapé, et depuis lors n'a pas discontinué au patroille et garde, à quelle sujet il s'est mis dans le serment des escrimeur, afin de pouvoir veiller à la tranquillité de vos très-nobles états et de la patrie, le remontrant ose espérer que les cœurs généreux de vos très-nobles états daigneront prendre attention à sa naissance et à sa nécessité. C'est la grâce, etc. (1). »

---

§ 10. *Relieurs et reliures.*

Sommaire : Godefroid Bloc, relieur du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne de Brabant. — Jean Nichasius et Henri, enlumineurs et relieurs de ces mêmes princes. — Jacques de Germes, Jacques Brissot, Phelipprart et Godefroid, scribes et relieurs du Hainaut, du XIVe siècle. — Ateliers de reliure établis au couvent des croisiers à Namur, au XVe siècle. — Livres qu'ils relient pour l'abbaye d'Argenton. — Antoine de Gavere, relieur à Bruges, à la fin du XVe siècle. — Titres de divers manuscrits de Philippe le Beau. — Reliure gantoise ancienne, représentant la Pucelle de Gand. — Description de deux reliures anversoises du XVe et du XVIe siècle.

Aux intéressants détails que M. le baron Jules de Saint-Genois a publiés dans le *Messager des Sciences historiques* de 1853 (p. 238-245), sur des relieurs du XVe et du XVIe siècle, qu'il nous soit permis d'en ajouter d'autres également curieux, croyons-nous, que nous avons recueillis çà et là, pour aider à faire un jour l'histoire de l'art de la reliure.

Bloc (Godefroid). — Antérieurement au XIVe siècle, nous n'avons point encore acquis la certitude qu'il existât

(1) Archives des états de Brabant, aux Archives du royaume.

des relieurs exerçant exclusivement cette profession. Le plus ancien à notre connaissance qui soit qualifié de relieur de livres (*ligator librum, boecbindere*) est Godefroid Bloc, qui travaillait à Bruxelles sous le règne de la duchesse Jeanne, et qui relia pour cette princesse et pour son mari, de 1375 à 1383, un grand nombre de précieux manuscrits, et entre autres, en 1376 ou 1377, le roman français de *Meliadus* ou *Meliador*, de Froissart, que M. Arthur Dinaux croit n'avoir été terminé qu'après la mort de Wenceslas, arrivée le 7 décembre 1383 (1).

Avant donc que la reliure ne devint un art, une industrie si l'on veut accessible à tout le monde, les scribes ou copistes, et parfois aussi des enlumineurs, qu'ils fussent laïcs ou non, reliaient eux-mêmes leurs œuvres. Quelques exemples prouveront ces faits à l'évidence.

Nicaise (Jean). — Henri. — Le premier qui fit les enluminures d'un exemplaire du roman de *Lancelot du Lac,* en 1375, par ordre du duc de Brabant et de Luxembourg, avait été employé par lui, en 1369 et 1372, à relier des livres. Un autre enlumineur du nom de Henri, relia, en 1376 ou 1377, un petit manuscrit qu'il avait orné de miniatures (2).

De Germes (Jacques). — Brissot (Jacques). — Phelipprart. — Godefroid. — Un compte de la ville de Binche de 1393-1394 nous fournit des renseignements sur des scribes qui s'occupaient en même temps de reliure. Il existe

(1) *Voy.* l'article sur Froissart du savant directeur des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3e série, t. II, pp. 120 et 127.

(2) *Voy.* pour les travaux exécutés pour le compte du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, notre notice intitulée : *Les Arts à la cour de Brabant dans la seconde moitié du XIVe siècle*, qui a été publiée dans la *Revue trimestrielle*, t. V.

à la bibliothèque de Bourgogne un petit manuscrit in-4° (1), du XIVe siècle, provenant du prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne, et revêtu d'une couverture de cuir frappé sur laquelle on lit des deux côtés, en caractères de l'époque, nous semble-t-il : *Godefridus scriptor me fecit*, inscription analogue à celle d'un cartulaire de 1367 existant aux archives de Louvain, relié par Lambert de Lille, le scribe, et rapportée par M. Jules de Saint-Genois.

« A j homme de Mons, pour j livre nottet appiellet gréel, accattet par Symon Venant, clers de le ville de Binche, en le présence et par le consel de monsieur le curet et de messire Jakème Obellet, lequel on a mis à l'église pour ens canter les escolliers, cousta lxxvj s. vj d.

» A messire Jakème de Germes, pour escripre et notter en iij quayeuls de parkemin pluiseurs coses nécessaires qui adioustées sont en cedit livre, payet, parmy le parkemin qui mis y fu, xxx s.

» A Phelipprart, l'escrivain de Mons, pour cedit livre couvrir de noef cuir et de noeves aissielles, ycellui loyer, mettre sus, clauwer et apparillier et livrer toutez estoffes, et pour pluiseurs foellés qui estoient coppet recoller, rescripre et renotter les aucuns et refaire sique nécessités estoit, payet par marcandise faite à lui, présent ledit signeur Jakème Obellet, xlviij s. t.

» A messire Jakème Brissot et messire Jakème de Germez, priestres, pour reloyer, recapituler et recouvrir le plat messeel de ledicte église et ycellui recoler et rastruire en pluiseurs lieux, sicomme nécessités estoit, payet xx s.

» Item, pour escripre et notter en une grande piaul de parkemin mise sour j tavlet [tablette] siervant à ledicte église, deseure le siége dou curet, pluiseurs anthiernes de Nostre-Dame, payet parmy le coustenge diceluy tavlet, xij s. xj d. (2) »

Ateliers de reliure établis au couvent des croisiers, a Namur, au xve siècle. — Entre autres occupations, les croisiers de Namur travaillaient à relier des livres. Les comptes de l'abbaye d'Argenton mentionnent, sous l'an-

(1) Manuscrit n° 2877, sur parchemin, de 166 feuillets, qui se termine par ces mots : *Dit boec es der broedere van St-Pauwels in Zonien gheheeten te Rooden-Dale*.

(2) Registre n° 41279 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

née 1443, la dépense de 3 griffons 6 heaumes (1) pour la reliure de deux lectionnaires et d'un antiphonaire dont les religieuses leur avaient livré « les estoffes » ou fournitures. En 1448, elles confient encore aux croisiers la reliure de leur bible et de deux graduels : une de leurs bienfaitrices paie les deux tiers de cette dépense, qui s'élève à 36 heaumes.

Les religieuses de l'abbaye d'Argenton n'étaient pas riches alors, car elles avaient eu leur monastère incendié au commencement du XV[e] siècle, et lorsqu'elles revinrent prendre possession des ruines de leur maison, force leur fut de faire reconstruire presque entièrement les bâtiments pour pouvoir y habiter. Les meubles, les ornements de l'église, les livres, tout avait disparu, et pour les remplacer leurs ressources, très-minimes malgré les aumônes qu'on leur avait faites, avaient bientôt été épuisées. Aussi ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'elles parvinrent à reconstituer ce que nous appellerons leur petite bibliothèque. En 1434, elles achetèrent un livre de sermons de saint Bernard, en langue romane, au prix de 3 clinkarts ou 4 1/2 griffons. Dans le courant de l'année suivante, elles font l'acquisition d'un psautier qu'elles payent 47 heaumes; en 1437 ou 1438, celle d'un bréviaire portatif complet, au prix de 1 salut 1 peter ou 3 griffons 6 heaumes. En 1442, l'achat d'une peau, de cloux et de cordons pour la reliure de ces livres, leur coûte 6 1/2 heaumes. Elles dépensent, en 1443 et en 1447, plus de 100 heaumes pour les cloux qui doivent orner leurs deux lectionnaires, un antiphonaire acheté à Liége, un graduel et une bible, tous livres dont elles confièrent, comme nous l'avons dit, la reliure aux croisiers de Namur. En 1444, les pauvres filles sont encore dans un tel état de gêne qu'elles ont recours à la charité

(1) Les comptes de l'abbaye d'Argenton évaluent le griffon à 4 heaumes ou aidans, et le heaume à 6 gros.

publique pour faire repeindre une image de Notre Dame, la seule peut-être qui se trouvât dans l'abbaye.

« Pour le livre des siermons saint Bernard sur cantikes, en rommant : iij clinkars qui sont iij griffons et demi (Compte de 1434-1435).

» Pour un diurnet à tout le psaultier : xlvij heaulmes (Compte de 1435-1436).

» Pour un bréviaire entire portatif : j salut j peter qui sont iij griffons vj heaulmes (Compte de 1437-1438).

» Pour une ymagerie de Jhésu-Crist : iij heaulmes (Compte de 1438-1439).

» Pour une pial, pour couvrir livres, ij cloans et cordiaus : vj heaulmes et demi (Compte de la Conversion de St-Paul 1442 à pareil jour 1443).

» Pour repoindre l'imagerie N.-D. et estoffer avoecq chou que messire Jehan Goeverds en avoit payet ou pourcachiet : xxxvj aidans qui sont ij griffons xxviij heaulmes.

» Payet pour messire Ghis, pour x grans claus de keuvre renforchiés pour j lectionaires nouvellement reloyet, et pour x aultres menres pour j antiphonier achetées à Lige : lvij heaulmes (Compte du 14 février 1444 à la St-Benoît 1445).

» Payet as croiziers de Namur, pour reloyer les ij lectionaires et j antiphonier dont nous avons livreit les estoffes : iij griffons vj heaulmes.

» Item, pour x grans claus de keuvre pour j desdicts lectionaires : xv heaulmes.

» Item, pour x aultres tels claus : ix heaulmes (Compte de la St-Benoit 1445 au 24 février 1446).

» Pour xx claus de keuvre pour j gré [graduel] et j bible : xxiiij heaulmes (Compte du 27 mars 1447 au 4 de l'an 1448).

» Payet pour le vairière qui est mise devant le reliquaire dou grant autel, faite à Louvain : ij clinkars qui sont ij griffons iiij heaulmes.

» Payet as croiziers de Namur pour le reloïage de le bible et de ij gradales : xxxvj aidans, dont le demiselle dou Buskiel a payet xxiiij aidans, et nous les xij aultres, qui montent xxxvj heaulmes » (Compte du 24 mars 1448 au 14 mars 1449) (1).

De Gavere (Antoine), relieur a Bruges, au XVe siècle. — Dans l'article que nous avons cité plus haut, M. Jules de Saint-Genois a mentionné deux reliures de Josse de

(1) Volume de comptes de l'abbaye d'Argenton, aux Archives du royaume.

Gavere, qui vivait à Gand dans la première moitié du XVI[e] siècle. Un autre *lyeur de livres* du nom d'Antoine de Gavere, de Gavre ou Van Gavre, était établi à Bruges à la fin du XV[e] siècle. C'est lui qui relia quelques-uns des riches manuscrits qui composaient la *librairie* ou bibliothèque de Philippe le Beau, et probablement aussi les missels, l'évangéliaire et l'épistolaire que ce prince emporta avec lui lors de son voyage en Espagne en 1502. Il paraîtrait même d'après les notes que nous publions ici, qu'il restaurait les miniatures et enluminures des manuscrits.

(Janvier 1495, n. st.). « A Anthoine Van Gavre, lyeur de livres, demourant à Bruges, le iij[e] octobre, pour avoir nettoyé, enluminé et relyé ij grans livres appartenant à Messeigneurs, nommez le j[er], ij[e] et iij[e] volume de *Giron le Courtois*, et pour avoir fait redourer les clouans et boutons : xj livres (1). »

(1498.) » A Anthoine de Gavere, xxiiij livres pour, par le commandement de Monseigneur, avoir relyé, redoré, remis à point et en plusieurs lieux renluminé, les livres qui s'ensuit : assavoir : le Bible en latin sans histoires; le Bible en françois historié; *le Livre du Songe du Pèlerin humain; le Livre des dix commandemens de la loy; le Livre de la mutation de fortune; le Livre du miroir du monde;* ung grant libre en latin; tous de la librairie de Monseigneur, lesquelz estoient fort gastez, rompuz et soulliez (2). »

(Juin 1501.) » A Anthoine de Gavre, pour avoir relié, redoré et remis à point, cincq grans volumes de livres de la liberarie de Monseigneur, assavoir : *Senecque*, *Valerius Maximus*, les première et seconde parties de *la Cité de Dieu*, et *les Ethicques :* xv livres (3). »

(Mai 1504.) » A Anthoine de Gavere, la somme de xv livres, pour avoir relié en asseele de bois cincq grans libres appartenant à Monseigneur, comme pour y avoir refait et remis à point pluisieurs histoires et lettrines d'or, et les avoir dorez comme il appartient, assavoir : le premier livre de *Ethicques;* le ij[e] : *les Epistres de Senèque, translatté de latin en franchois;* le iij[e] : *A vous*

(1) Registre n° F. 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi la collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume, et Gachard, *Rapport sur les Archives de la chambre des comptes de Flandre, à Lille*, p. 290.

(2) Registre n° F. 185 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 187, *ibidem*.

très-excellent princes Charles le Quint, roy de France; le iiij[e] de la translation du premier libre de *Valerius Maximus;* et le v[e] du premier libre : *Dyaloghe S. Grégoire, pape* (1). »

(Novembre 1501.) « A Philippe Cotteron, aide du garde des joyaux, pour avoir fait nettoïer et relier ung riche missal, et le fait tout doré tout autour, comme pour la garniture de laitton dudit missal : iiij livres iij s.

» A luy, pour avoir fait couvrir deux missaulx, ung évangéliaire et ung épistolaire de velours noir et doublé de satin, comme pour deux autres grans riches missaulx, l'un de velours noir doublé de satin, l'autre de velours cramoisi de damas (2). »

(1516). « A luy, pour avoir fait relier cinq livres, lesquels estoient tous rompuz, couvrir ung bréviaire de velours, *les Chroniques de Jérusalem abrégées*, de satin : lxviij s. (3). »

Description de trois reliures anciennes de Gand et d'Anvers. — Le sujet de la Pucelle de Gand parait avoir été employé par d'autres relieurs gantois que par Pierre De Keyser ou Cæsar, du XV[e] siècle (4). M. Adolphe Dillens, peintre de genre, a acheté, il y a quelques années, dans la capitale des Flandres, sa ville natale, une ancienne couverture de registre en cuir frappé, que l'on a vendue avec une quantité d'autres objets d'antiquité provenant des greniers de l'hôtel-de-ville. On y voit quatre fois répétés sur chaque plat la Pucelle de Gand, et près d'elle le lion couché, entourés d'une bannière, avec la devise ordinaire : *Trou en liefde.*

Nous terminerons par la description de deux reliures flamandes en cuir bouilli frappé que nous possédons : l'une, qui appartient à la première moitié du XV[e] siècle, représente saint George à cheval, enfonçant sa lance dans la

(1) Registre n° F. 187 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 190, *ibidem.*

(3) Registre n° F. 201, *ibidem.*

(4) *Voy.* la gravure qui accompagne l'article cité de M. Jules de Saint-Genois.



missus·est·gabriel
angelus·ad·maria·virgine·
desponsatā joseph
annūtians·ei·verbū: dicens
ave gracia
plena
dñs
tecum
ave regina celor·
ave dña angelor


ab occultis meis munda
me domine
et ab alienis parce
servo tuo

gueule du dragon, avec la vierge en prières au fond, le tout encadré dans une bordure où on lit: *Ab occultis meis munda me domine nec ab alienis parce servo tuo.* La seconde a servi de couverture à un très-mauvais exemplaire de l'*Apophthegmatum* d'Érasme, édition d'Anvers, 1531; on y voit sur chaque plat, à gauche, l'Annonciation avec cette légende qui l'encadre : *Missus est gabriel angelus ad mariā virginē, et verbū factū est,* et à droite, dans un cercle, la Vierge avec l'enfant Jésus, et sous eux deux anges tenant une banderole où sont écrits ces mots : *Ave regina celor. ave dn̄a angelor.*

---

§ 11. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Hubert de Croc. — Graveur sur cuivre à l'abbaye de St-Trond de 1565 à 1571. — Graveur sur bois au couvent des Augustins chaussés lez-Liége, en 1577. — Monogrammes inconnus à Mr Brulliot. — Gilles Traixegnie, graveur sur cuivre, religieux de l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVIIe siècle. — Abraham Santvoort.

De Croc (Hubert), — est un graveur sur bois, né en 1490, dont le nom et l'âge nous ont été révélés par une requête qu'il adressa, en 1546, au conseil privé pour que la permission de pouvoir graver et imprimer toutes ses gravures lui fût continuée, ce qu'on lui accorda par octroi du 22 septembre. Cette supplique nous apprend qu'il gravait et imprimait surtout toutes sortes d'images propres à la dévotion du peuple, et qu'il en faisait un grand commerce dans toutes les villes situées au nord et à l'ouest de la Flandre.

« Aen den keyser, Hubrecht de Croc, eerlyc man, oudt lvj jaeren, inwoonende poortere uwer stede van Brugge, van goede fame, name ende conversatie, inboudende hoe hy suppliant over dertich jaeren hem aldaer geneert heeft zoe met boucken te printene ende deselve te vercoopene, als oick nu zichtent acht oft negen jaeren mit figueren te snidene, ende die te druckenne,

mitsgaders allerhanden mercken ende teeckenen voor cooplieden, omme huerlieden teecken van coopmanschepe als fusteynen, zyde, lakennen, bonetten, spellen, ende andere diergelycke die men te Brugge, t'Antwerpen en in anderen steden van herwaertsovere ofte in Spaengnyen dagelycxs begert van hem gesneden ende gheprent te hebbene, ende insghelycx alle pardoen brieven, confessionalen ende questerbrieven van den Triniteyt, S. Hubrechts, S. Cornelis, S. Remeux, Halle, Halseberghe, S. Bernaerts-Berch, S. Geertruyt, S. Sebastiaen ende andere, ende oick mede kermesse vaentkens van alle steden ende dorpen, als : Dunckercke, Berghen, Nieupoort, Ostende, Sluyen, Damme, Ardenbourch ende meer anderen, boven desen alle manieren van beeldekens, minnebrieven, nieujaeren ende dyergelycke imagen voor alle broeders ende zusters cloosters van hervertsovere daeraff eenige copien hieraen gehecht zyn. Soe dat hy daermede zyn broit winnende es sonder egeen anderen handel te werelt te wetene, daermede hy den cost soude mogen winnen etc., waeromme hy suppliant hem keert, biddende Uwe Majesteyt believen wille hem te continueren in de voorschreve exercitie van printen ende figure te snydene, etc. (1). »

Voici la description de sept gravures qu'il avait jointes à sa requête comme spécimens :

1. Le Christ couronné d'épines, assis sur la croix et tenant en main les verges et les lanières avec lesquelles il fut flagellé, le tout inscrit dans un cercle, autour duquel sont rangés, également en cercle, tous les instruments de la Passion. Diamètre : 9 centim. 1 millim.

2. Le Christ nu attaché à la colonne, avec une banderolle sur laquelle on lit : *Vide homo quātū patior pro te*. Hauteur : 10 c.; largeur : 7 c. 1 m.

3. Le Christ debout, tenant la croix d'un côté et la lance de l'autre; autour de lui sont placés les instruments de la passion : le tout est encadré dans un portique. Hauteur : 10 c. 3 m.; largeur : 7 c. 5 m.

4. Les instruments de la passion du Christ rangés dans un triple cercle, autour desquels se voient six fleurs et un papillon, distribués aussi en cercle. Diamètre : 9 c. 3 m.

5. La Vierge tenant l'enfant Jésus, accostée de quatre anges, dont deux lui placent une couronne sur la tête. Hauteur : 9 c. 9 m.; largeur : 7 c. 3 m.

6. La lettre b couronnée au-dessus du mot *Brugghe*, nom flamand de la ville de Bruges, au milieu d'une couronne de fruits et de fleurs. Diamètre : 13 c.

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

GRAVEUR SUR CUIVRE A L'ABBAYE DE St-TROND, AU XVIe SIÈCLE. — Ces cinq monogrammes, restés inconnus à M. Brulliot (1), appartiennent à un religieux de l'abbaye de St-Trond, qui gravait sur cuivre dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il existe aux Archives du royaume un recueil manuscrit provenant de ce célèbre monastère, dans lequel sont collées, entre autres, sept gravures dues à son burin. Les millésimes 1565, 1567 et 1571 se trouvent sur quatre de ces planches, et cinq sont signées du monogramme de l'artiste. Voici leur description :

1. Saint Trond sous une arcade soutenue par deux colonnes, avec une inscription latine en cinq lignes au-dessous. Signé du monogramme n° 1 et du millésime 1565. Hauteur : 21 centimètres 5 millimètres; largeur : 15 c.

Cette pièce et celle décrite sous le n° 5 sont les deux plus importantes.

2. Saint Trond entouré de sept médaillons, qui sont encadrés dans des feuilles de vignes et des grappes de raisins, et qui représentent la vie de ce saint; cette figure est accostée de celles de saint Euchère et de saint Libert, et sous elle on lit une inscription longue de cinq lignes. Cette gravure, qui est signée du monogramme n° 3, a 21 c. 7 m. de hauteur sur 14 c. 8. m. de largeur.

3. Saint Trond dans un cartouche. Signé du monogramme n° 4. Hauteur : 11 c. 3 m.; largeur : 7 c. 6 m.

4. Saint Christophe portant l'enfant Jésus sur le dos, avec une inscription latine en cercle. Signé du monogramme n° 2 avec le millésime 1565. Hauteur : 10 c. 8 m.; largeur : 7 c. 6 m.

5. Saint Guibert, fondateur de l'abbaye de Gembloux, offrant son monastère à un pape, avec des moines et du peuple agenouillé près de lui. Hauteur : 5 c.; largeur : 10 c. 6 m.

6. Saint Guibert sous un portique orné de quatre petites figures, avec une inscription latine suivie de la date 1567. Signé du monogramme n° 5. Hauteur et largeur : 10 c. 7 m.

7. Saint Guibert offrant son abbaye à saint Pierre, avec une inscription latine de trois lignes au bas, et le millésime 1571 sur une banderole. Hauteur : 10 c. 2 m.; largeur : 6 c. 9 m.

(1) *Dictionnaire des Monogrammes*, Munich, 1832.

Graveur sur bois au couvent des augustins chaussés lez Liége. — E.I.LA Ce monogramme est encore une addition à faire au *Dictionnaire* de M. Brulliot. Il se trouve au bas d'une gravure sur bois des plus grossières, faite, croyons-nous, par quelque frère (*Frater Joannes Lambertus?*) du couvent des augustins chaussés près de Liége, d'où elle s'en est allée à l'abbaye de S[t]-Trond, car nous l'avons trouvée collée dans un manuscrit incomplet provenant de cette corporation, qui a été mis au rebut. Elle représente sainte Anne avec la sainte Vierge et l'enfant Jésus, entourés de douze autres figures, au-dessous desquelles s'élèvent des colonnes qui soutiennent une sorte de portique; au bas se trouvent ces quatre vers :

O mere sainte Anne digne q'uon reclame
Voz chapelain d'aupres de liege (1)
Les Augustins des corps et d'ames
Vo⁹ priet ē hault po[r] auoir siege.
1577.

Cette gravure est haute de 28 centimètres et large de 18 c. 5 m.; l'épreuve que nous en possédons semble avoir été tirée à la main, car plusieurs tailles ne sont pas marquées sur le papier.

Graveur sur cuivre a l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVII[e] siècle. — Un petit volume in-quarto, intitulé : *les Plaintes amoureuses de Jésus et de Marie,* par Aug. de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, Mons, 1661, est orné d'une mauvaise gravure sur cuivre, représentant la Vierge miraculeuse honorée dans cette maison, qui porte pour signature : *D. f[r] Ægid.* (Gilles) *Traixegnie* ou *Traisegnie,* car la cinquième lettre n'était pas très-lisible sur l'épreuve

(1) Les augustins chaussés dont le couvent était situé près de Liége. Voy. *Délices du pays de Liége,* t. I[er], p. 199.

que nous en avons vue. Cette planche est une copie d'une autre, faite par un anonyme, que l'on trouve dans un second ouvrage du même abbé ayant pour titre : *Sermons sur l'Ave Maria;* Bruxelles, 1653.

Santvoort (Abraham), — peintre et graveur en taille douce, resté totalement inconnu jusqu'ici, vivait à Breda dans la première moitié du XVII[e] siècle. Voici quelques notes sur ses travaux. C'est lui qui grava sur cuivre la fameuse requête présentée aux états généraux des Provinces-Unies, en 1649, par la ville de Breda, afin de prouver qu'elle avait le droit d'envoyer des députés à cette assemblée, et dont il ne fut tiré que 175 exemplaires. M. Prosper Cuypers-Van Velthoven possède un exemplaire de cette requête imprimée en 9 feuillets, et qui a pour titre : *Vertooch en bewys dat de Baender-Heeren, Edelen, en Steden, van Brabant, Guiniert ende Geassocieert met de andere Uereenichde Nederlantsche Provincien wel gefondeert syn in haer versouck aen de generaliteyt gedaen* (1). Le magistrat de Breda l'avait chargé d'aller acheter les cuivres nécessaires à Anvers. En 1650, Santvoort grava la tour de l'église, et l'année suivante il fit le plan de la ville de Breda, ouvrages pour lesquels il reçut des encouragements du magistrat. Enfin dans le *Bredaesche Almanac en Chronijck* pour l'année 1664, qui est excessivement rare aujourd'hui, et dont Janus Vlitius est l'auteur, on trouve cinq gravures d'Abraham Santvoort, savoir : 1° le titre, représentant un homme qui porte une tablette sur laquelle on lit : *Frieske Spreeckwoorden,* signé : *A. Santvoort fecit;* 2° le titre de la *Chronijck van Breda* qui est jointe à l'almanach, et où se voyent huit figures groupées, avec une petite vue de Breda dans la partie inférieure, signé : *A. Santvoort f.*; 3° les sceaux de la ville et ceux d'un sei-

(1) *Voy.* Van Goor, *Beschryving van Breda*, p. 199.

gneur et d'une dame de Breda vivants en 1267, planche qui a été copiée en 1744 pour orner l'ouvrage de Van Ghoor, intitulé : *Beschryving van Breda;* 4° douze écussons des seigneurs de Stryen et de Breda, planche signée : *A. Santvoort;* et 5° une carte du comté de Stryen et de l'ancien pays de Breda, signée : *A. Santvoort f.*

Le dépôt des Archives du royaume possède (n° 249) une vue de Bruxelles en trois feuilles, de 121 centimètres de largeur sur 41 de hauteur, gravé par ce même artiste d'après N. Van der Horst, et dédié à Philippe IV, roi d'Espagne. Ce plan est signé : *A. Santuoort inv : et fecit Bruxellæ.* On lit dans le *Dictionnaire* de M. Brulliot (1) que le monogramme A. S., qui se trouve sur des eaux-fortes gravées vers 1650, d'après Alexandre Torenberg, est attribué à un Antoine Santvoort. Nous croyons avec M. Nagler (2) qu'il n'a jamais existé de graveur de ce nom, et qu'il faut reconnaître notre artiste comme l'auteur de ces planches et celui du portrait de Jean Hoornbeek, avec la signature : *A. Santvoort del. et f.*

(1648). « Abraham Van Santvoort, plaetsnyder, heeft tot Antwerpen geweyst ende voor de stad gecocht 15 geslepen copere placten, om mede te drucken, en deselve gesneden; comt voor coper, snyden, pampier, vrachten ende andersins, naer luyd synder specificatie : 246 guld. 4 s.

» Abraham Van Santvoort, schilder en plaetsnyder, over de leveringhe van 175 vertogen gesneden op 15 platen ende op elcke plaete gedruckt 175 drucken, synde te samen 2,625 drucken, het honderd gerekend tot 19 stuyvers; voor 't drukken van iiij honderd requesten en voor het pampier, by den rendant betaelt : 49 guld. 4 s. (3).

(1650). » Abram Santvoort, over te laten drukken door last van de magistraet eenige exemplaren van den toren deser stadt, daertoe gesneden hebbende de plaeten van dien : 20 guld.

(1) IIe partie, n° 144.

(2) *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon;* Munich, 1852.

(3) Comptes de Breda de 1648, 1649 et 1651, aux Archives communales de cette ville.

(1651). » Abram Santvoort, wegens de dedicatie van eene beschryving van de stad Breda, gevoecht aen eene caert der selven stadt, mitsgaeders ter saecken van verscheyde der voornoemde caerten aen de heeren geschoncken ende eyntlyck voor afzetten van den oude stadt, verteert : 60 guld. »

---

§ 12. *Peintres sur verre et verrières.*

Sommaire : Jean de Caloo. — Wautier Van Pede. — Roger Stoop. — Jean Van Puersse — Verrières de la salle du conseil de Flandre et de l'église Ste-Pharaïlde, à Gand. — Josse, fils de Philippe le Bon resté inconnu aux historiens. — Verrières des églises d'Alsemberghe, de Loembeke et de l'abbaye de Groenendael, près de Bruxelles. — Verrières de l'église et du château d'Étaple, en Picardie.

De Caloo (Jean). — Le conseil de Flandre fait orner, en 1410, par Jean de Caloo, « voirier, demourant à Gand, » une des fenêtres de la grande salle où cet illustre corps tenait ses séances, des armoiries de Charles VI, roi de France, de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, son épouse, et de l'écu de Flandre. Le verre peint coûtait à cette époque le double du verre blanc, c'est-à-dire 6 sous parisis le pied. La présence des armes du roi de France s'explique parce que le parlement de Paris étendait son ressort sur la Flandre.

Van Pede (Wautier). — Quelques mois avant sa mort, en 1414, le duc Antoine de Bourgogne fit don à l'église d'Alsemberghe, près de Bruxelles, d'une verrière en l'honneur de Notre-Dame, patronne de cette église, et à la chapelle de Loenbeke, autre village, d'un autre vitrail en l'honneur de saint Antoine, vocable de cette chapelle. Walter ou Wautier Van Pede, verrier, à Bruxelles, les fit toutes deux : il lui fut payé 10 livres 8 sous pour la première et 6 livres 13 sous 6 deniers gros pour la seconde.

Stoop (Roger). — L'église de Ste-Pharaïlde, à Gand, s'en-

richit, en 1433, de trois magnifiques verrières dues à la munificence de Philippe le Bon, et au talent de Roger Stoop, qualifié de « maistre ouvrier de voire, » de la même ville. Celle du milieu représentait le Christ en croix, avec les figures de la sainte Vierge et de saint Jean. On voyait les portraits du duc et d'Isabelle de Portugal, sa femme, avec leurs écussons sur les deux autres. C'est en mémoire de ce que Josse, son fils, mort jeune, et Catherine, sa sœur, décédée à Gand, à l'âge de 34 ans, avaient été enterrés à Ste-Pharaïlde, que le duc gratifia cette église de ces objets d'art. Stoop reçut pour leur livraison 12 livres de gros, monnaie de Flandre, ou 144 livres parisis.

Van Puersse (Jean), — est un verrier bruxellois qui plaça, en 1440, par ordre de Philippe le Bon et aux frais de ce prince, une magnifique verrière dans le chœur de l'église de l'abbaye de Groenendael, près de Bruxelles. Ce vitrail avait 144 pieds d'alors : il était divisé en plusieurs compartiments qui tous offraient des sujets différents. La partie supérieure de la fenêtre représentait la sainte Trinité accostée des figures agenouillées du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, sa troisième femme. Plus bas se voyait le grand drame du Calvaire avec la sainte Vierge aux pieds de la croix, et des soldats à cheval qui assistaient au supplice du Christ. Sous ce sujet étaient placées les figures de saint André et de saint Antoine; puis immédiatement après les images de Notre-Dame et de l'enfant Jésus. Enfin saint Philippe et sainte Elisabeth faisaient l'objet de la composition du dernier compartiment. Le sommet de l'ogive de la fenêtre était rempli par un lis autour duquel s'enroulaient les devises du duc et de la duchesse. Leurs écussons timbrés de heaumes, ainsi que les armoiries des deux Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Namur, ornaient les parties restées vides de la fenêtre, c'est-à-dire les meneaux et les deux

côtés. Ce beau vitrail fut payé à 24 gros, monnaie de Flandre, le pied, et l'artiste reçut pour le tout la somme de 86 livres 8 sous, qui lui fut soldée par ordonnance datée de Bruxelles, le 10 octobre 1440.

« A Jehan de Caloo, voirier, demourant à Gand, pour une fenestre ronde par manière d'un OO de voire de France par lui livré, à lui prinse par le receveur des exploit ou mois d'octobre de l'an mil quatre cens et dix par le commandement de messeigneurs du conseil en la grant salle armoyez des armes du roy nostre sire, de monseigneur le duc, de madame, sa compaigne, et des armes de Flandres, contenant xlviij piez de verre, compté le voire amaillié de pointure au double à six solz parisis le pié, valent, sicomme par la certifficacion de mezdiz seigneurs du conseil cy-devant rendue à court peut apparoir, xiiij l. viij s. (1). »

« Peter Van Halle, de welke, ten bevele van wilen minen genedigen heere Anthonis van Brabant, in der presencien ende jegewerdicheit van sinen biechtvader, verdingt heeft jeghen Wouteren Van Pede, gelaesmakere, woenende te Bruessel, een gelas in veinster te maken ten eeren Onser Liever Vrouwen in hoir kerke te Halsenberge, ende de welke gelasin veinstere wilen mynvoirscreven heeren beval den voirscreven Peteren te doen maken ende die te betalen van den gelde comende van den ontfange zyns ambachts, welke gelasin veinstere verdingt es voir die somme van l gulden cronen Vrancryx, val. x l. viij s.

» Peter Van Halle voirscreven, de welke, ten bevele van wilen minen genedigen heere Anthonis van Brabant, in der iegewordicheit van den jonckheere van Zeyne ende van sinen biechtvader voirscreven, verdingt heeft jeghen Wouteren Van Pede voirscreven een gelasin veinstere te doen maken in de eere van sinte Anthoine in zyn capelle tot Loenbeke, die mynvoirscreven heeren daer beval ende ordineerde te maken tot eeren Gods en des goeden sente Anthonis voirscreven, daer de voirscreven Peter voir gelooft ende gesproken heeft, coste xxxij cronen Vrancryx, valent, ten pryse voirscreven, vj l. xiij s. iiij d. g. (2). »

« A Rogier Stoop, maistre ouvrier de verre demourant à Gand, pour avoir fait, miz et livré où hault coer en l'église Sainte-Pharahault à Gand, trois verières contenant chacune.... pié de voire que monseigneur le duc avoit accordé et donné à ladicte église, en laquelle sont enterrées feu monseigneur

(1) Registre n° 21794 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 17145, *ibidem*.

Josse, son filz, et feue damoiselle Katheline, sa seur (cui Dieux absoille), en l'une desquelles vérières, mesmement en celle en la moyenne, est mise la Ramenbranche de Notre-Seigneur Jhésu-Christ en la croix, et dessoubz, emprez la croix, les ymages de Nostre-Dame et de saint Jehan, et ès autres deux vérières, assavoir de celle qui est au dextre sont les pourtraitures et figures de mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc, et dessoubz le fusil et son ordre, et à la senestre vérière sont les pourtraiture et armes de madame la duchesse, sa compaigne, de marchié à lui fait du sceu et par l'adviz de Guy Guilbaut, Jehan Utenhove, garde de la monnoie de Flandres, et Thierry de Stavre, garde des monnoies de Brabant, la somme de xij livres de groz, monnoie de Flandres, qui valent en livres parisis la somme de c xliiij livres, comme par certifficacion de mesdizseigneurs du conseil escripte le xxviij[e] jour de novembre oudit an (xiiij[c]) xxxiij (1). »

« Janne Van Puersse, gelasemakere, woenende te Bruessel, betaelt de somme van lxxxvj l. viij s., te xl groten Vlems elc pont gerekent, voer eene gelasene veinstere die de voirschreven Jan Van Puersse tot myns genedichs heeren ts'hertogen sunderlinge bevele heeft gemaect ende die gesedt in den coer van den goidshuyse van Groenendale, gelegen in den woude van Sonien; welke veinstere houdt in der maten cxliiij voete; ende staen daer inne mynsvoirschreven genedighs heeren ende mynre genediger vrouwen synre gesellynnen der hertogynnen beelden, knyelende voir die beelden van der heyliger Drievoldicheyt boven den berch van Calvarien, gestoffeert mit luden te peerde ende Onsre Vrouwe in ommacht vallende; daer onder sinte Andries by onsen heere God ende sinte Anthonys, ende noch daer onder Onser Vrouwen beelde mit haeren kynde; ende achter mynvoirschreven heere sinte Philips; ende achter mynrevoirschreven vrouwen sinte Lysbeth; ende boven, in den cromwerck, eene lyelye ende alomme mynsvoirschreven heeren divise; ende noch onder, mynsvoirschreven heeren ende vrouwen wapenen mitten tymmeren en helmen ende schilden van Bourgongnen, Lothryck, Brabant ende Lymborch ende mynsvoirschreven heeren wapenen van Artois, Henegouwe, Hollant, graefscap van Bourgongnien ende Namen : ende was elken voet verdinght om xxiiij groten, munten van Vlaenderen, die t'samen comen van den voirschreven cxliiij voeten ter voirschreven sommen van lxxxvj l. viij s., munten voirschreven, alst cleerlic blyct by mynsvoirschreven genedighs heeren openen besegelden brieven daer op gemaect ende gegeven in synre stad van Bruessel, x dage in octobri xiiij[c] xl (2). »

(1) Registre n° 21806, *ibidem*.
(2) Registre n° 2414, *ibidem*.

VERRIÈRES DU CHATEAU ET DE L'ÉGLISE DE STAPLE. — Staple, autrefois Estaple, est une petite ville de l'ancienne province de Flandre, située près de Hazebrouk et qui fait aujourd'hui partie du département du Nord. La famille de Massiet y possédait autrefois un château qui fut brûlé en 1646, et dans les fenêtres duquel s'étalaient en émaux brillants trente-huit écussons aux armes des Massiet et des familles qui leur furent alliées (1). Nous possédons une description des verrières d'une église dont le nom n'est pas indiqué, mais qui est dédiée à saint Omer, et où la plupart de ces armoiries se retrouvent. Le patron de cette église nous a porté à croire qu'elle est située dans quelque localité du nord de la France, à Staple probablement. Le document dont nous parlons est bien certainement de la première moitié du XVI[e] siècle, peut-être même antérieur. Nous croyons devoir cependant ici consigner une observation que nous a faite M[r] Félix-Victor Goethals à ce sujet, c'est qu'une branche de la famille Massiet, qui est plus flamande que française, eut à soutenir au XVII[e] siècle un long procès à propos de son origine, et que la cour de Douai a rejeté les papiers dont elle s'était servie comme faux ou falsifiés. Le savant généalogiste nous a fait observer que les notes qu'il possède ne concordent pas avec les quartiers établis par ces vitraux. Quoi qu'il en soit, en voici la description, d'après les croquis et les écussons peints de notre manuscrit; mais pour ne pas tomber dans des redites inévitables, nous la ferons d'une manière très-concise, en observant au préalable que les fenêtres du chœur sont bilobées et que les autres, sauf celle du grand portail qui est circulaire, sont trilobées. Nous aurons soin, en indiquant les sujets, les écussons et

(1) Nous avons eu en main le document qui en donne la description; il est intitulé : *Représentation des armes quy ont esté trouvez ès verrières du château de Staple l'an* 1645, *et fut bruslé celuy suivant* 1646.

les ornements, de tenir compte de leur position respective.

Le chœur de l'église était orné de cinq verrières. Les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas en possédaient trois grandes chacune. Le nef était éclairée par huit fenêtres dont une seule n'avait pas de verrière. Enfin il y en avait une au-dessus du grand et une au-dessus du petit portail.

[1] Choeur. — *Verrière du milieu.*

(Dans les meneaux.) Écusson au double aigle entre les deux colonnes sur lesquelles s'enroulaient la dévise : *Plus oultre.*

Saint Omer, patron de l'église. Saint Jacques le Majeur.

Charles-Quint agenouillé avec Charlemagne, son patron, derrière lui. Isabelle de Portugal et sa patronne.

Les écussons de l'empereur et de sa femme.

[2] *Première verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) Écusson timbré et orné de lambrequins de la famille de Massiet, qui est d'argent à la fasce crénelée de gueules, au canton d'or à deux fasces de gueules.

Saint Blaise. Sainte Barbe.

Denis de Massiet revêtu de sa cotte d'armes avec son patron. Marie d'Assignies et Catherine du Bryard, ses deux femmes, avec leurs patronnes.

Leurs écussons; ceux des femmes sont mi-parti de Massiet. D'Assignies porte fascé de gueules et de vair de six pièces, la deuxième fasce de gueules chargée d'un petit écu d'argent à trois lions de gueules. Du Bryard porte d'argent à trois cornets de sable virolés et embouchés d'or, liés de gueules, les embouchures à senestre.

[3] *Seconde verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) L'allégorie du Saint-Sacrement.

Saint Cosme et saint Damien.

Guillaume Robert et Pétronille, sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons. Celui de la femme est mi-parti de Robert qui porte d'or au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, boutonnées d'or, et mi-parti d'argent à l'oie d'or, becquée de gueules.

[4] *Première verrière de gauche.*

(Dans les meneaux.) L'écu de Massiet.

Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Bauduin de Massiet et Agnès de Hocron, sa femme. Celle-ci porte d'azur à l'écu en abîme d'argent, surmonté de trois fermeils de même posés en fasce.

[5] *Seconde verrière de gauche.*

(Dans les meneaux.) Le Saint-Esprit.

La Visitation.

Un chevalier dont le nom est inconnu, avec son patron. Élisabeth de Massiet, sa femme, et sainte Élisabeth, reine, sa patronne.

Leurs écussons. Les armes du mari sont écartelées aux premier et quatrième d'or, à la quinte-feuille de sable, boutonnée d'or; aux deuxième et troisième, de sable au lion d'argent.

[6] CHAPELLE DE St-NICOLAS. — *Première verrière.*

(Dans les meneaux.) Dieu le Père.

La Naissance de Jésus, accostée à droite et à gauche des figures en pied de Corneille de Massiet et de ses fils, avec son patron, et de celles de sa femme, Béatrix de Calonne, et de ses filles, avec sa patronne.

La sainte Vierge. Un saint évêque.

Leurs écussons. Les armoiries de la famille de Calonne

sont écartelées aux premier et quatrième, d'argent à l'aigle éployé de sable, becqué et membré de gueules; aux deuxième et quatrième, de sable au lion d'argent.

[7] *Deuxième verrière.*

(Dans les meneaux.) L'écu de Massiet et la devise de cette famille.

Notre-Dame des Sept-Douleurs, accostée des figures en pied de Bauduin de Massiet et d'Agnès de Hocron, avec leurs patrons.

Leurs écussons séparés par un nœud qui relie les lettres B et A, initiales de leurs prénoms.

Cette verrière devait ressembler dans son ensemble à celle décrite plus haut sous le n° 4, puisque le même sujet et les mêmes personnages y étaient représentés.

[8] *Troisième verrière.*

(Dans les meneaux.) Les armoiries des personnages peints sur la verrière.

La Conversion de saint Paul.

Un chevalier dont le prénom est Matthias et le nom inconnu, et Barbe de Massiet, sa femme, avec leurs patrons. Les figures étaient séparées par un compartiment où se trouvait un écusson aux armes du mari, qui sont : de gueules au château à trois tours d'argent; au chef d'azur, à la tête de licorne naissante d'argent.

[9] Chapelle de Notre-Dame. — *Première verrière.*

Voici ce que l'auteur de la description dit à propos de cette fenêtre : « Je crois que ceste verrière est pareille en » toute à la première de Saint-Nicolas, ne l'ayent sceu re- » cognoistre plus clairement à cause de la table d'autel. »

[10] *Deuxième verrière.*

Sauf l'arrangement et quelques détails cette verrière était semblable à celle qui est décrite sous le n° 7.

[11] *Troisième verrière.*

Le millésime 1581 se voyait dans les meneaux.

Pierre de Massiet avec son patron. L'Annonciation.

Son écusson, qui est écartelé aux premier et quatrième, de Massiet, et aux deuxième et troisième, de Calonne.

[12] Nef. — *Première verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) Les écussons des personnages qu'elle représente, avec les initiales D et A réunies par un nœud.

La figure du Sauveur tenant un calice pour recevoir le sang qui coule de la plaie qu'il reçut au côté gauche. A droite et à gauche de cette figure se voyaient Sébastien de Labour et Cécile de Massiet, sa femme, avec leurs patrons.

La partie inférieure de la fenêtre était remplie par leurs quartiers, au nombre de huit chacun. Au milieu d'eux se trouvaient un écusson plus grand que les autres aux armes de Labour, qui sont de gueules au chevron d'or.

Sur le bord extrême de la verrière on lisait cette devise : *Labor improbus omnia vincit.* 1550.

Nous laisserons aux généalogistes le soin de déterminer ces quartiers dont voici l'analyse héraldique :

Quartiers de Sébastien de Labour :

I. (De Labour.)

II. D'argent à trois tourteaux de gueules.

III. D'argent, au lion de sable, à la bordure de gueules, chargée de quatorze besans d'or.

IV. D'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés d'or.

V. Écartelé, aux premier et quatrième d'argent, à trois tourteaux d'azur; aux deuxième et troisième (comme au IVe).

VI. De gueules, à l'écusson d'argent à la fasce d'azur, accompagné de trois fermeils d'or, deux et un.

VII. D'or, à trois feuilles de peuplier de sinople, les pointes en haut.

VIII. D'argent, à la croix de gueules, chargé en fasce d'une bande chevronnée d'azur.

Quartiers de Cécile de Massiet.

I. (De Massiet.)

II. (De Hocron.)

III. D'azur à la bande d'or.

IV. Écartelé, aux premier et quatrième (comme au IVe quartier du mari); aux deuxième et troisième, de sable à la barre de lozanges appointées d'argent.

V. (De Calonne.)

VI. D'or, coticé de gueules de onze pièces, à la bordure engrelée d'azur, chargé à l'extrême canton dextre d'un petit canton de gueules.

VII. D'azur, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre coquilles ou vannets d'or.

VIII. Bandé d'argent et d'azur de six pièces.

[13] *Deuxième verrière de droite.*

La Déposition de la croix.

Écusson de Massiet chargé au quatrième quartier des armes de la famille du Bryard, décrites plus haut.

[14] *Troisième verrière de droite.*

Note du manuscrit : « En la troisiesme ensuyvant est au » milieu la Déposition de Nostre-Seigneur de la croix; au » costé droict sainct Jérosme; au costé gauche sire Willems » Criecke, chanoine de Nostre-Dame de Cassel, et son » patron. »

[15] *Quatrième verrière de droite.*

Note du manuscrit : « En la quatriesme ne se retrouve » aucune peinture ny armoiries. »

[16] *Première verrière de gauche.*

La sainte Vierge accostée d'Antoine de Massiet et de sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons. Celui du mari est écartelé, aux premier et quatrième, de Massiet, aux deuxième et troisième, de Calonne; sur le tout, bandé d'argent et d'azur de six pièces, comme le VIIIe quartier de Cécile de Massiet. L'écusson de la femme d'Antoine de Massiet est mi-parti aux armes de son mari, et mi-parti d'argent au lion de sable.

[17] *Deuxième verrière de gauche.*

La sainte Vierge et l'enfant Jésus, accostée de Benoit de Massiet et d'Élisabeth, sa femme, avec leurs patrons.

La Résurrection du Christ flanquée des écussons des deux époux. Le mari portait les armes ordinaires de Massiet, cantonnées à senestre d'un aigle éployé de sable. Les armes de la femme sont d'argent à six burelles ondées de gueules.

[18] *Troisième verrière de gauche.*

La sainte Trinité accostée des figures de Jean-Baptiste de la Tour et de Jacqueline de Massiet, sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons séparés par un nœud réunissant deux I, initiales de leurs prénoms. Les armes de J.-B. de la Tour sont : parti, au premier coupé; au premier de gueules à trois bandes d'or, au deuxième de gueules à la fleur de lys d'argent; — au second écartelé, aux premier et quatrième de gueules à la bande d'or, aux deuxième et troisième, à trois fasces d'azur, au lion de gueules armé et lampassé d'or brochant sur le tout.

[19] *Quatrième verrière, ou verrière des fonts baptismaux.*

(Dans les meneaux.) L'écusson de Massiet tel qu'il se trouvait dans la 13e verrière.

Le sujet de cette verrière n'est pas indiqué dans notre manuscrit, qui ne reproduit que les écussons superposés de deux époux, dont le mari avait pour prénom Charles et qui était représenté avec Charlemagne, son patron. Sa

femme était sans aucun doute placée de l'autre côté. Les armes du mari sont écartelées aux premier et quatrième, de sable à trois gueules d'or; aux deuxième et troisième, de sable à trois lions d'argent; sur le tout de gueules à trois lions d'or. La femme portait pour armes, écartelé, aux premier et quatrième de Bourgogne, à la cotice de gueules à senestre brochant sur le tout; aux deuxième et troisième, comme le IVe quartier de Sébastien de Labour, décrit plus haut.

[20] *Verrière au-dessus du petit portail.*

Des écussons de Massiet dans les meneaux.

L'arbre de Jessé qui remplissait toute la fenêtre.

[21] *Verrière au-dessus du grand portail.*

Quatre écussons, dont deux de Massiet, et deux autres en lozange, l'un mi-parti de Massiet et mi-parti de Bryard, et l'autre mi-parti de Massiet et mi-parti d'azur, à la bande d'or, comme au IIIe quartier de Cécile de Massiet, analysé plus haut.

---

§ 13. *Architectes.*

Sommaire : Architectes de Guillaume Ier, Guillaume II et Jean III, comtes de Namur. — Henri Valion. — Nicolas de Jaingnées. — Jean de Floreffe. — Pierre de Dave. — Architectes des ducs Aubert de Bavière et Philippe le Bon, en Hollande. — Engelbert Van Nyvel. — Costin Willemszone. — Restauration de la chapelle de la cour, à La Haye. — P.-P. Merex.

Architectes de Guillaume Ier, Guillaume II et Jean III, comtes de Namur (xive et xve siècle). — 1371-1372. Henri Valion, maître des ouvrages de maçonnerie du comté, recevait annuellement 24 livres de gros de gages.

1395-1407. Nicolas (*Colart*) de Jaingnées ou de Jaingneez, maître des ouvrages du comté, aux gages annuels de 24 livres.

1416-1423. Jean de Floreffe, maitre des ouvrages du comté. Henri de Floreffe, son parent très-probablement, était à la même époque maitre des moulins ou maitre des ouvrages de charpenterie : il fut remplacé dans cette charge après sa mort (1435 ou 1436), par Mathieu Piret de Temploux.

1423-1436. Pierre (*Piérart*) de Dave ou de Daule, maitre des ouvrages du comté.

Ce titre de *maître des ouvrages* s'entend ici des ouvrages de maçonnerie et signifie par conséquent architecte.

« A maistre Henri Valion, pour ses wages qu'il at par convenanche de penseir et entendre aus ouvraiges Monsingneur par toute la conteit, pour l'an entier : xxiij livres (1). »

« A Colart de Jaingnées, maistre des ouvrages, pour ses waiges qu'il at par convenance de penser et d'entendre aus ouvraiges Mouseigneur par toute la contei et dehors : xxiij livres.

» A Colart de Jaingneez, maistre des ouvraiges, qui li at estei accordeit de Monseigneur et son conseil pour cause de son office, pour une robe insi que du temps passé on le soleit délivrer à li et aus autres, montant, li gros pour xviij den. comptant : c. s. (2). »

« A maistre Jehan de Floreffe, maistre des ouvrages Monseingneur, pour une cotte que mesdissirez li doit à cause de son office, v s. de gros qui vallent iiij liv. x s. (3). »

« A Pirart de Daule, maistre machon de Mônseigneur, pour une robbe que Monditseigneur li doit pour cause de son office : v oboles qui valent iiij lib. x s. (4).

» A Piérart de Dave, maistre des ouvrages de machonnerie, pour le drap d'une robe : v oboles (5). »

« Mathieu Piret de Temploux, maistre des ouvrages de charpenterie au lieu de feu maistre Henri de Floureffe, pour le drap d'une robe, v oboles, valent iiij l. x s. (6). »

(1) Registre n° 3221, f° iiijxx x r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 3222, *ibidem*. *Voy.* aussi le n° 3223.

(3) Registre n° 3224, *ibidem*. *Voy.* aussi les n°s 3225 et 3223.

(4) Registre n° 3226, *ibidem*.

(5 et 6) Registre n° 3232, *ibidem*.

Architectes d'Aubert de Bavière et de Philippe le Bon, en Hollande. — Nos recherches aux Archives du royaume, à La Haye, qui ont été si fructueuses grâce aux facilités de notre bon et savant ami M. Bakhuizen van den Brink, conservateur en chef de ce riche dépôt, nous ont fait acquérir la conviction que les architectes des comtes de Hollande et de Zélande prenaient le nom de maître maçon (*meester maetselaer*). C'est ainsi qu'Engelbert van Nyvel ou de Nivelles peut-être, est qualifié dans ses lettres patentes de nomination datées du 26 janvier 1402 (1401, v. st.), par lesquelles le duc Aubert de Bavière l'attacha en qualité de maître maçon à la cour de La Haye. Le même titre est donné à Costin Willemszone, architecte de Philippe le Bon pour la Hollande, la Zélande et la Frise, dans la commission que ce prince lui fit expédier à cet effet de Gand, le 10 mars 1444 (1443, v. st.), par laquelle il lui est accordé 20 écus de gages annuellement (1). A partir de l'année 1448, le paiement de cette somme ne figure plus dans les comptes de la recette générale de Hollande, Zélande et de Frise, et nous sommes tenté de croire que les émoluments fixes du maître maçon ou maître des ouvrages de maçonnerie furent alors supprimés, tandis que ceux du maître charpentier sont maintenus à celui qui était pourvu de cette charge. Il n'en est pas moins certain que Costin Willemszone conserva ses fonctions d'architecte, car c'est lui qui dirigea, en 1455 (2), la restauration complète, faite d'après ses plans, de la magnifique chapelle de la cour ou palais à La Haye, à l'occasion du chapitre de la Toison d'or que Philippe le Bon se

(1) Comptes de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 1er janvier 1444 au 7 février 1445, style de la cour de Hollande, fo lxxx ro, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Compte particulier des recettes et dépenses extraordinaires faites pendant le voyage de Philippe le Bon en Hollande, depuis la Toussaint 1455, jour de son arrivée, au 4 octobre 1456, jour de son départ, *ibidem*.

proposait d'y aller tenir : nous donnerons plus loin sur ces travaux de longs et curieux détails. Cet artiste vivait encore en 1462 (1).

« AELBRECHT, etc., doen cond allen luden dat wy aengenomen hebben ende aennemen mit desen brieven Engebrecht van Nyvel onse meester maetselaer, te wesen van onsen hove in den Hage, ende van anderen onsen wercke ende maetselrie die wy hun sullen bevelen of doen bevelen te wercken, in sulker manieren dat wanneer hi in onsen hove voirschreven wercken sal, soe sal hi mit eenen opperknecht die men hem wercken ende dienen sal, hebben voir hoir beyder arbeit ende dair hi sinen knecht voirt of lonen sal, elkes dage twalif grote, ende dairtoe sullen sy beyde hoer tafel hebben in onzer zaken van onsen hove voirschreven, indien dat wy cost aldair houden ende waert dat die voirschreven Engebrecht ende syn opperknecht ons wrochten in den selven onsen hove van der Hage, ende wy aldair gheven cost en bilden of dat sy anderswaer in onsen wercke waren dat wy bevolen hadden of doen bevelen : soe sal die voirschreven Engebrecht voir hun ende sinen opperknecht s'dagen hebben voir hore beyder loon ende cost te samen xxiiij groote; voirt so sal Engebrecht voirschreven hieren boven jaerlix hebben voir syn wedden twalif oude scilde ende dairtoe twee rocke, of voir die rocke vj oude scilde elkes jaers, etc. Gegeven in den Hagen, opten xxvjen dach in januario in't jaer Ons Heren m cccc ende een, na den lope van onsen hove (2). »

MERCX (Pierre-Paul), — architecte du roi Charles II aux Pays-Bas, mourut à Bruxelles, le 15 mars 1685 : il fut enterré dans le couvent des carmes de cette ville.

« Anno 1685, den 15 dagh van meert, in de parochie van St-Cathlynen, binnen Brussel, gestorven den heer Petrus-Paulus Mercx, architect van S. M., ende begraven tot de eerweerdige pater O.-L.-Vrouwe broeders, en daernaer den dienst gedaen in de voorschreve prochie kercke (3). »

(1) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 24 mai 1462 au 23 mai 1463, fo cxlij vo, *ibidem.*

(2) Mémorial de la chambre des comptes de Hollande de 1396-1402, fo cxliij vo, *ibidem.*

(3) Archives de l'État-civil, à Bruxelles.

§ 14. *Inventaire de Manuscrits, Objets d'Art et Meubles d'Églises.*

Sommaire : Inventaire des livres et objets d'art existant en 1302 dans les chapelles des châteaux appartenant à Raoul de Clermont, seigneur de Nesles. — Valeur relative des ivoires sculptés et des livres d'église à la même époque. — Composition de la bibliothèque d'un grand seigneur du XIVe siècle. — Inventaire et valeur des manuscrits ayant appartenu à Jean, seigneur de Naast, en Hainaut, mort en 1337. — Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de St-Vincent, à Soignies, en 1382. — Hugues du Caisne, scribe, en 1323.

Inventaire des livres et objets d'art existant en 1302 dans les chapelles et chateaux appartenant a Raoul de Clermont, seigneur de Nesles. — On conserve aux Archives du département du Nord, à Lille, un long rouleau en parchemin sur lequel est transcrit l'inventaire des biens meubles qui ont appartenu au connétable de France, Raoul de Clermont, seigneur de Nesles, tué à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302. Les extraits que nous avons faits de ce curieux document où l'estimation de chaque article est fixée, établissent le prix de certains objets d'art, tels que statuettes et bas-reliefs d'ivoire, à cette époque reculée, et ils prouvent que leur valeur était souvent en dessous de celle d'un missel, d'un antiphonaire et d'un graduel. Raoul de Nesles était un seigneur riche et puissant : aussi le document dont nous parlons comprend-il l'inventaire des meubles des différents châteaux qu'il possédait, ainsi que de l'hôtel qu'habitait le connétable à Paris. Toutefois nous nous sommes borné à prendre note des livres et des objets d'art, et nous avons négligé de copier la nomenclature des chasubles, étoles, aubes, dalmatiques, chappes, burettes, calices et vases servant au service divin, qui se trouvaient dans les chapelles de ces antiques demeures féodales. Parmi les draps d'or qui y sont désignés, nous

en avons noté deux aux armes de Nesles et de Flote. Faisons encore remarquer que l'on n'y mentionne point de tapisseries de haute-lisse, et qu'il n'y est question que de tapis sarrazinois et de tapis d'outre-mer.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Frasnich :

Uns tablaus d'ivoyre à ymaige entaillés, prisié x liv.
Une petite ymage d'yvoire cloans, lx s.
Une ymage d'yvoire senz tabernacle, lx s.
Une tables d'yvoire à ymages, xx s.
J messel, vj liv.
Uns autre plus petit messel, viij liv.
Uns gréel [graduel] à l'usage de Nécle, nuef, vj liv.
Une partie d'antiphonaire noté, lx s.
Uns viez gréel, xl s.
Uns bréviaire en ij volumes, l'un lié et l'autre à lier : ij autres petiz livres de saint François et de saint Wistace [Eustache], xx liv.
Uns sautier cover de cuir entaillié, xl s.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Biauleu :

Une crois d'argent à vj ymages, et le pié pesant xiiij marcs vj unces, valant vjxx ij liv.
Une ymaige d'yvoire à j tabernacle de balène, prisié xxx s.
Uns sautier.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Paris :

Une ymage d'yvoire, prisié xij s.
Une plus grant ymage : xx s.
Uns grael [graduel] : xl s.
Unes eures de Nostre-Dame : xij s.
Unes eures plus petites, couvertes de cor [cuir] : xx s.
Uns sautier petit à fermaus d'argent : xl s.
Unes eures de le Magdelène : xvj s.
Uns livre de coustumes : x s.

Inventaire des livres de Godefroid, seigneur de Naast, mort en 1337. — Ce catalogue est extrait d'un petit registre en papier, in-4°, reposant aux Archives judiciaires, à

Mons (1), et intitulé : « Che sont tout li meule que messires » de Naste (dont Dius ait l'ame) avoit et pooit avoir en quel- » conques manière que che fust au jour de son trespas qui » fu le nuit de le Magdelainne par j lundi en l'an mil iij[e] » xxxvij, liquel meule ont estet prisiet par les priseurs » sairmentés de le ville de Mons. »

Ce volume contient l'inventaire des meubles, ustensiles et bestiaux qui se trouvaient au jour du décès du seigneur de Naast, dont le prénom était Godefroid (2), à Mons, où il avait un hôtel dans une rue qui a retenu le nom de cette famille, au château de Naast, et dans ses fermes de Froides-Fontaines, Hannecuelle, etc. Il nous fait connaitre en détail l'intérieur de ces habitations des seigneurs du moyen âge et des exploitations rurales d'alors. L'énumération des coupes et hanaps d'argent, de *madre* et d'ivoire, des bijoux et joyaux, de ses vêtements de corps, tels que : *cottes, cappes, corsets, mantiels, surcots et wardecors* de toutes couleurs, fourrés on non de *vair*, de *menus vairs* ou de *cendal* (soie), et de tous autres meubles et ustensiles, s'y trouve avec l'estimation de chaque objet. En comparant celle qui fut faite de chacun des volumes de la petite bibliothèque du seigneur de Naast avec le prix des bestiaux, on pourra se faire une idée de la valeur de ces manuscrits. Ainsi un mouton est évalué, prix moyen, 8 sous tournois; une vache, 50 sous ou 2 1/2 livres; un pourceau, 20 sous; une belle jument, 3 livres; une truie et ses six petits est taxée 30 sous; « un grant buef brun à noire keuwe [queue] », 8 livres 15 sous; un « buef rouge », 8 livres 5 sous; un taureau (*tor*), 65 sous et un autre 55 sous.

(1) Jos. de Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. ccclv et ccccv.

(2) Nous en devons la communication à notre ami, M. Arsène Loin, qui nous a remplacé dans la direction de ce dépôt.

Chi ensuit li inventores de romans et de livres.

Premiers j sautier, prisiet	xlviij	s.	
Iten j biel sautier couviert des camoscas, prisiet.	c et x	s.	
j romanch de *Aelis et l'Empereur et dou roy d'Ingres*, prisiet.	xxvj	s.	viij d.
j romanch de *Cronikes de Haynnau*, prisiet	xvj	s.	
j *Luchidaire* en romanch, prisiet	xiij	s.	iiij d.
Une bible parmy les évangiles d'un costet, prisiet. iiij liv.			
Une mapomonde en romanch, prisiet	viij	s.	
j petit sautier, prisiet.	xl	s.	
Unes heures, prisiet.	xxxij	s.	
j livre *le Message Carlemaingne*, prisiet.	xvj	s.	
j romanch des *Aventures d'Oultre-Mer*, prisiet.	xxxij	s.	
j livre des *Sept pékiés mortels*, prisiet	v	s.	iiij d.
j romanch de *Sidraach*, prisiet	c	s.	
Cronikes de pappe, prisiet.			xxxij d.
Le Veus dou paon, prisiet.	viij	s.	
Le roumanch des *Frans royaus*, prisiet	xvj	s.	
Le rommanch *Mainnet*, prisiet.	xvj	s.	
Le *livre de Philosoffes*, prisiet.	v	s.	iiij d.
j livre des *Paines d'infier*, prisiet			xxxij d.
Les Secrés Arristote, prisiet			xvj d.
j livre de le *Surgie maistre Rogier*, prisiet.			xxxij d.
j livre des *Miracles Nostre-Dame*, prisiet	viij	s.	
Une partie d'un messel, prisiet	xl	s.	
j rommanch d'*Atis et de Prophélias*, prisiet	viij	s.	
Somme : xxvj liv.	xviij	s.	

Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de St-Vincent, a Soignies, en 1382. — Cet inventaire est transcrit sur un long rouleau de parchemin (1) : il contient la nomenclature des livres du chapitre et des ornements de l'église, tels que : aubes, chasubles, étoles, nappes, parures d'autel, draps d'or, coussins, gonfanons, châsses, reliquaires, calices, croix, anneaux, bassins, chandeliers, coupes, écrins, coffres, etc., etc. La bibliothèque se com-

(1) Archives du chapitre de Soignies, aux Archives du royaume.

posait alors presque entièrement de missels, d'évangéliaires, d'agendas, de bréviaires, de bibles, dont une versifiée, d'épistolaires, de légendaires, de psautiers, d'antiphonaires, de capitulaires, de martyrologes, de passionnaires, de sermonaires, de recueils d'hymnes et de cantiques, et de livres à l'usage des chantres et des choristes. On y trouve aussi les *Décrétales* et le *Digeste* qui est qualifié de vieux, épithète également donnée à plusieurs missels. Les noms des donateurs de quelques-uns de ces livres sont parfois indiqués : messire Eustache fit don d'un psautier; messire Hugues du Caisne ou du Chesne peut-être (*dou Kayne*), écolâtre de Soignies, le même qui écrivit un nouvel ordinaire en 1323, par ordre du chapitre, donna un bréviaire noté en quatre volumes; Bauduin du Quesnoy, un bréviaire en deux volumes; maître Pierre de Lille, jadis hôtelier, un autre bréviaire encore. L'église devait à la munificence de Hugues de Nalines et de maître Guillaume Cretons la possession d'une petite bible et d'un autre volume. Enfin messire Jean de Lobbes l'avait gratifié d'un évangéliaire, et un autre personnage, qualifié de monseigneur Clément, lui avait donné un grand passionnaire. Le premier volume de l'obituaire du chapitre que nous avons découvert dans un sac à procès aux Archives judiciaires, à Mons (1), fait mention de plusieurs d'entre eux. A titre de bienfaiteur ils avaient droit aux prières de la communauté.

Parmi les joyaux de l'église, nous remarquons tout d'abord la châsse ou *fiètre* de saint Vincent, et différents autres beaux reliquaires contenant des os de ce saint et de sainte Marguerite; quelques ivoires sculptés, des remontrances, des calices, des encensoirs, des chandeliers, etc.

(1) *Voy.* notre notice intitulée : *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, p. xxxv, qui a été publiée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*.

L'église de Soignies était également riche en nappes et ornements d'autel, et en vêtements pour dire les offices : l'inventaire mentionne en grand nombre des dalmatiques, des amictes, des étoles, des aubes, des chasubles, etc. A propos du symbolisme de ces vêtements, bien connu du reste, nous pardonnera-t-on de rapporter ici un passage d'une chronique française inédite, qui s'arrête à l'année 1304 (1) : il s'agit du sacre d'un évêque : « Puis li vesti-on, » le blanc sarroc [surplis, rochet] qui senefie caasté et in- » noncence; et puis li mist-on l'amit sur le kief qui senefie » humilité; et puis l'aube qui senefie virginité et purté; et » puis le fanon [manipule] qui senefie qu'il doit plourer et » terdre ses pékié, et les [ceux d'] autrui; et puis l'estole » entour le col, qui senefie obédience; et après le tunike » où on list l'épistre, qui senefie pacience; et après le tu- » nique daumatique, qui senefie droiture; et après le casure » [chasuble] desseure tous les autres vestemens, qui senefie » carité, car sans carité toutes autres vertus sont mortes. »

Inventarium ornamentorum ecclesie Sonegiensis anno Domini millesimo ccc° lxxxii°.

ix cape de cuer de plusieurs manières.
Une cape de cuer.
Une cape que donnat li trésoriers.
xviij casules.
Une casure donnée par messire Andrius le Légas.
xxiij que damatikes que tournikials.
iiij tournikialx d'enfans.
xxxij albe, s'en sont les vj parées.
viij albes.
iiij albes pour enfans.
xxix amis que pareis que simples.
vij estoles. xiiij maniples.
xxxvj napes, s'en vont les viij parées.
iij nappes et une touaille bénitez, données par pluiseurs persones.
Une nappe d'Alemaigne, lequelle donna messire Jehans Pesses.
Une autre nape donnée par le femme Remi Bode.
Une nape donnée par le femme H. de Bracquenier.
iiij accors canteiz.
Une nappe que laissa Climenche de le Haye, dicte li brillcresse.

(1) Manuscrit n° 14561 de la Bibliothèque de Bourgogne.

Une nape et une tuaille donné le jour monseigneur saint Vinchien l'an M.CCC.LXXV.

ij napes à l'autel maistre Gille de le Scatière, trésorier.

ij tuaillez pour platines.

j doublier. Une tuaille. v saros.

Une pièche de blanke toille de xxix alnes.

ij linchues cousus ensamble, qui furent messire Pières de Brugelettez.

Une parure d'altel à rosettes dorés.

Une altre parure d'autel.

ij parures d'autel de le gésine Nostre-Dame.

xxiij cins bénis.

ij napes données par messire Andrius le Légas.

x dras d'or de pluiseurs manières, s'en sont ostet. ij drap d'or pour faire damatike et tournikial.

ij dras d'or que Gérars d'Escausines donna.

ij dras de soie.

ij estroites pièches de drap d'or qui sunt pour l'autel.

iij bougerans ourlés de cendal.

j bougharant ourlet de noir cendal qui fu Guillames de le Scatier.

j bougerant que laissa mesires Pières de Brugelettes à une crois de vermeil cendal.

ij drap sarrazinois.

iij coussins eskekelés.

iij coussins couvers de drap d'or.

v orilliers.

ij déliés tuailles parés à ij corons.

xiiij corporals et les bourses.

ij banières de cendal.

iij confanons nues.

ij blankes gourdines à mettre en quaresme en mi le cuer.

Le gourdine pour le sépulcre.

ij blankes gourdines à mettre entour le grant autel.

ij gourdinettes de noire toille à mettre derrière l'autel.

ij gourdinez de cendal à mettre entour le grant autel.

Une gourdinez devant le crucefils.

— —

Le mesel dou grant autel.

Le mesel de sainte Isabiel.

Le mesel dou revestiaire.

Le mesel de aultel le conte.

Le mesel saint Climent et une agende.

Le mesel sainte Katerine.

Une agende de saint Nicolay.

Le mesel de saint Jehan.

ij agendes de saint Mikiel.

Une agende dou nouviel attre.

Le mesel de le cure.

Une agende de le Magdelaine.

iiij viés mesel et une agende.

j livre des Evangèles.

j épistoliers.

ij nués grels.

v viés grelx.

j gré pour les canteurs.

j livre de séquenses.

Une agende pour ennolyer [enhuiler].

Une légende d'or.

ij livres de Apocalips.

Une agende de saint Mahiu.

Le mesel del autel le trésorier.

xj saltiers.

j que mesires Eustace donna.

ij antiphonier en iiij volumes.

vij antiphoniers.

j bréviaire notet en iiij volumes, que donna messire Hues dou Kayne, escolastre de Soingnies.

Bréviaire en ij volumes à sainte Isabial, qui fu maistre Bauduin dou Kaisuoit.

j bréviaire ou [au] revestiaire, qui fu maistre Pières de Lile, jadis hostelier de Tournay.

j bréviaire de le capelle monseigneur Jehan Zunreman; se l'a li capitle.

j bréviaire de le capitle sainte Katerine; se l'a par divers luy li capitles.

j antiphonier pour canteurs.

j capituler en ij volumes.

j capituler devant le doyen.

iij altres capitulers.

j livre des *Venite*.

j livre qui contient ymnes : *Ardua spes* et *Salve festa dies*.

j nués livre pour les choristez.

j livre con apelle *Brelet*.

j nouviel ordenaire, fait par mesires Huon dou Kayne du commandement de capitle l'an m ccc et xxiij.

j altre ordenaire.

iij kalendes.

j matrologe.

j viés matrologe.

Un livre apiellet : *Breton*, que donna maistre Willaumes Cretons.

ij biles.

Une petite bibles jadis maistre Huon de Nalinez.

Une bible versefiié.

ij livres de prophètes.

Li livres de quaielx (?).

iij omeliers.

j grant passionnaire jadis monseigneur Climent.

vj altres passionairez.

Le vie monsigneur saint Vinchiien.

Li livres ù on list à le cène.

ij psaltiers glozés.

Li iiij évangelistes glozet en une volume, que donna mesires Jehan de Lobes.

j *Vita patrum*.

j décret jadis le prévost de Condet.

Unez décrétales jadis le Mareseal.

ij livres de sermons.

j altre livre de sermons, que donna maistre Thiéry de Hinzeberge.

j Lucas glozet.

j Matheus glozet.

j Huguste jadis maistre Gérard de Rosnais.

j grécisme donnet par maistre Ernoul de Pierues, curet de Malbauge.

Une Digeste vièze, qui fu maistre Huon de Nalines.

Le Somme dou sacrement.

vj quaiers de l'Office de le conception.

j quaier dou sacrement.

j livre pour laver les autelx.

ij quaiers ù on cante *Exultet*.

ij livres pourcessionnaires.

ij commencement de pourcessionnaires en viij quaiers.

Les épistles Pière de Blois, que donna maistre Robers de Braibant.

——

Le fiètre monseigneur saint Vinchien.

Une M d'or que mesires li contes Guillaume donna.

Le vaissialx dou kief monseigneur saint Vinchien.

ij clettes de drap d'or à mettre delés le kief à pourcession.

Le jointe monseigneur saint Vinchien en j vaissiel d'argent.

xij caliscez et xij platinez, s'en sont lez iij brisiés, desquelz iij on a ostet iij couppes et ij platines.

j calisce donnet par Gérard d'Escaussines.

j calisce, platines et loueettes pour le capelle que messires Gille de l'Escatier fonda.

ij encensiers d'argent.

ij orchuels d'argent.

ij bachins d'argent.

iij bachins de keuvre.

iij crois et une croche.

ij candelers sourargentez.

ij candelers d'estaing.

Une nacelle de keuvre à mettre enchens.

Une ymage d'ivoire.

j aniel d'argent que on apielle monseigneur saint Vinchien.

j petit anelet d'argent.

ij philatères et une vièze.

iiij crois aveck les philatères.

j coupe d'argent et une de keuvre, à le paroche, pour *Corpus Domini*.

ij vaissialx nouvialx pour porter le benoît sacrement.

Une testelette d'argent.

iiij clés de text.

j croissant d'argent jadis monseigneur Climent.

ij potencez sourargenteez.

iiij boursses avek les reliques.

iij pièches de crestal en argent.

iij vaissialx pour l'ewe benoite.

j orchuel à manière de coulon.

Unes orgènes de plonch.

Une pière d'autel bénit.

Un escring qui fu le coustre Bauduin, qui doit avoir bone serre et bone clef, qui est maintenant en le trésorière.

j autre escring à chartres.

ij petis viés coffres de sommiers.

ij nués coffres plus grans.

Une boistelette d'ivoire, lequelle mesires Phelipes de Mabeuge donna.

j vaisiel d'argent as reliques sainte Margerite.

Une ymage d'ivoires, que maistre li Cambiers donna.

j hanap de madre, qui fu mesires Jehan Paris.

Ce sont li jeuyal mis en j coffre de sommiers dont li clés est en le trésorrie :

Premiers iiij tuailles pour tenir patines, ij ganes et ij aultres blankes rayés; — iij orfrois; — une tuaille rayé; — une blanke gourdinette; — une parure d'autel à biestes.

A-on mis en j blanc coffre d'ivoire une pièce de crestal; — iiij boinstelettes à manière de coffres; — j bèricle; — xxx pièches de crestal en un sakelet; — iij boistelettez ouvréez et une d'ivoire, — j bouton de crestal; — le cercle d'argent d'un béricle; — cassiel d'une cape et ij bastons tout d'argent : et est li coffres en le trésorrie avec les chartes, huerremis ij tuaillettes.

§ 15. *Scribes, Copistes et Calligraphes.*

Sommaire : Étienne, Remi et Rodolphe, scribes à l'abbaye de St-Hubert. — Jean de Wesemael. — Jean, dit le Précurseur, scribe à l'abbaye de Villers. — Scribes au prieuré de Groenendael. — Thiéri Van den Berghe. — Jean Hulzel. — Jean Van der Noot et Jean Van der Moerten, scribes de la prévôté de St-Jacques-sur-Candenberg, à Bruxelles. — Gaspar Van Galen. — Scribes à la chartreuse de Scheut. — Corneille de Lorimier. — André de Bruges.

L'histoire de la calligraphie et de l'art de la miniature est encore à faire. Depuis quelques années, plusieurs écrivains se sont plu à noter avec soin tout ce que leurs recherches leur ont fait rencontrer, dans les dépôts d'archives et dans les bibliothèques publiques et privées, de renseignements utiles à consigner pour arriver un jour à remplir cette lacune. Nous n'avons fait que suivre leur exemple, et nous publierons successivement dans ce recueil bon nombre de noms inconnus, pour aider à la composition d'un ouvrage qui nous retrace toutes les phases de l'histoire de ces deux branches des Beaux-Arts.

ÉTIENNE. — REMI. — RODOLPHE. — La célèbre abbaye des bénédictins à St-Hubert fut gouvernée, de 1055 à 1086, par un savant abbé du nom de Thiéri ou Théodoric, ancien moine de l'abbaye de Lobbes et digne élève du célèbre Richard, abbé de cette dernière communauté. Thiéri communiqua sa science à ses religieux, et parvint à former des disciples remarquables, dont plusieurs nous sont connus. La chronique dite *Cantatorium* (1) cite parmi

(1) Cette chronique, déjà publiée par les bénédictins dans l'*Amplissima collectio*, t. IV, p. 914, a été traduite par M. ROBAULX DE SOUMOY, en un volume in-8° (Bruxelles, 1847) : elle a depuis été réimprimée par le baron DE REIFFENBERG dans le t. V des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg*, qui fait partie des publications de la commission royale d'histoire.

eux Étienne, Remi et Rodolphe, qui, sous un aussi habile maître, s'occupèrent de la transcription des livres. Aussi la bibliothèque de l'abbaye s'enrichit-elle bientôt de textes précieux, copiés avec soin par des moines aussi adroits qu'instruits.

De Wesemael (Jean), — qui s'occupait exclusivement de la transcription des missels, ainsi qu'il paraît par le titre qu'il se donne de *scriptor librorum missalium*, dans un acte du 4 décembre 1346, habitait la ville de Louvain, où il avait en propriété une maison avec ses dépendances.

« Notum sit universis quod Johannes dictus de Wesemale, scriptor librorum missalium, supportavit cum debita effestucatione domum et curtem, cum suis pertinenciis, sitam ultra navalem pontem ibidem retrorsum supra Werft, inter bona Godefridi dicti Winter et bona Godefridi dicti Compayn, junioris, ipsoque Johanne per juris ordinem inde exposito et penitus abindicato, et Petro dicto Platvoet, cambitore Lovaniensi, modo debito inposito et inheredato, per monitionem et licentiam domini fundi et sententiam scabinorum reddidit idem Petrus, de se et suis successoribus, prefato Johanni et suis successoribus hæc eadem bona prescripta, hereditarie tenenda sub jure domini fundi prius inde debito termino debito persolvendo, et preterea sub tribus libri annui census, monete quolibet solutionis in bursa currente, mediatim ad Natale Domini et mediatim ad festum beati Johannis Baptiste persolvendis in futurum. Et si quid minus sufficienter in præmisso ipsi Petro factum esset, hoc semper ad monitionem suam dictus Johannes perficere promisit, prout eidem Petro modo debito possit valere. Testes : Walterus Eveloeghe et Johannes de Wilre, scabini Lovanienses. Datum anno Domini m° ccc° quadragesimo sexto, mensis decembris die quarta (1). »

Jean, dit *le Précurseur*, — moine de l'abbaye de Villers, qui y remplissait les fonctions de sacristain et mourut, paraît-il, dans le XIV[e] siècle, s'y occupa à composer et à transcrire des livres. Les chroniques de ce monastère qui

(1) Original, dans les archives de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, aux Archives du royaume.

font le plus grand éloge des vertus, des mœurs et de la piété de ce religieux, citent de lui différents manuscrits.

« Erat in monasterio Villariensi sacrista quidam nomine Johannes, dictus Præcursor, vir bonis moribus pollens, et religiosarum personarum ferventissimus amator. Hic juxta consilium prophetæ jugum Domini portavit ab adolescentia et levavit se super se : quoniam cum adhuc tenellus esset, manum suam ad fortia misit, et casta disciplina educatus, crevit, atque profecit semper in melius. Hic summopere otium fugiebat, et sanctorum gesta libenter scribebat, aut enarrabat. Fecit nobis librum qui intitulatur : *Agonia morientis*, et *Psalterium beatæ Virginis* comprehendens acta ejus, et etiam Salvatoris. Scripsit etiam nobis librum *de Vita beati monachi*, et alios plures in armario nostro positos. Fecit etiam nobis ordinarium facilem et clarum (1). »

Van den Berghe (Thiéri). — Le prieuré de Groenendael, dans la forêt de Soigne, qui avait été fondé dans la seconde moitié du XIVe siècle, suivait la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Un grand nombre d'écrivains, ascétiques en majeure partie, y vécurent, et plusieurs d'entre eux, outre les ouvrages qu'ils composèrent, s'occupèrent, comme beaucoup d'autres religieux de ce monastère, de la transcription des manuscrits. L'un d'eux, du nom de Thiéri ou Théodoric Van den Berghe, natif de Lombeek-Sainte-Catherine, passa sa vie monastique à Sept-Fontaines, qui n'était alors qu'un ermitage, et ensuite à Groenendael. C'est dans cette dernière maison que ce religieux, dont l'écriture a mérité une mention particulière dans les chroniques, copia plusieurs missels et des psautiers pour l'église, les épitres de saint Bernard, le second volume de la légende de Corsendonck, etc. Il était aussi habile mécanicien, et fit deux horloges à une époque où elles n'étaient pas encore très-répandues. Il mourut le 20 mai 1420 (2).

(1) Martène et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 1358.
(2) F.-V. Goethals, *Lectures*, t. IV, p. 25.

Hulzel (Jean), dit *de Molendino,* — prêtre, demeurant à Malines, a écrit un livre contenant les *Sermones dominicales* de Jacques de Voragine, qu'il termina en 1463. Ce manuscrit fait aujourd'hui partie de la bibliothèque publique d'Anvers, sous le nº 415 du catalogue imprimé, où la description n'est pas exactement donnée. A la fin du volume, on lit : *Scriptus per manus Johannis Hulsel, alias de Molendino, finitus autem anno Domini m. cccc. lxij, mense marcii,* ce qui revient à 1463, nouveau style, et dans l'intérieur du livre on trouve cette autre annotation : *Scripti per manus Johannis Hulzel, presbiteri, Mechliniæ commorantis.*

Van der Noot (Jean) et Van der Moerten (Jean), — furent tous deux chanoines de la prévôté de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. L'un mourut le 20 octobre 1450, après avoir occupé pendant plusieurs années la charge de prévôt; l'autre, qui remplissait les fonctions de proviseur depuis le 6 novembre 1470, décéda le 2 décembre 1479. Le premier écrivit, pour le chœur de l'église de son monastère, quatre antiphonaires, un grand psautier et un bréviaire pour toute l'année. Le second fit la notation musicale de deux antiphonaires et d'un graduel.

« Obiit Bruxelle, in monasterio Sancti Jacobi Frigidimontensis, dominus Johannes dictus Van der Noot, anno Domini Mº CCCCº Lº, xx die octobris, relinquens eidem terciam partem patrimonii sui, relinquens duas partes monasterio Beate Marie Viridis-Vallis in Zonia, eo quod olim fuit ibidem professus et morabatur bene per sedecim annos, ordinans etiam in dicto monasterio Sancti Jacobi duas pittantias, unam in die anniversarii sui et aliam in die Sancti Quintini, martyris, et scripsit ibidem quatuor antiphonarios tam estivalis temporis quam hyemalis, iacentes in choro, et unum magnum psalterium cum breviario tocius anni. Est sepultus in choro Beate Marie Virginis, ante altare ibidem (1). »

(1) *Chronique de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Caudenberg*, aux Archives du royaume.

« Anno M° CCCC° LXX°, vj novembris, fuit investitus Henricus Van der Moerten, Filfordensis, etatis xviij annorum cum dimidio vel circiter, de quo monasterium sepefatum levabit apud Filfordiam post obitum parentum sex petros aureos. Cantavit suam primam missam anno lxxviij°, vicesima tercia die mensis augusti. Notulavitque duos antiphonarios et unum gradale in choro nostro; fuitque multum diligens et sollicitus circa omne bonum monasterii, in omnibus operibus manualibus intus et extra fideliter serviens. Obiitque anno lxxxix°, secunda die mensis decembris, et est sepultus in ambitu nostro, ante ostium refectorii iuxta dominum Johannem de Zomergem (1). »

Scribes a la Chartreuse de Scheut, près de Bruxelles. — Il est constaté pour nous que les moines de la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles, qui fut fondée en 1450 et ruinée en 1580, s'occupèrent de la transcription des livres au moins jusqu'au commencement du XVI[e] siècle. C'est ce que prouve une note consignée dans l'inventaire, dressé en 1505, de la bibliothèque du chapitre de S[t]-Pierre, à Anderlecht, village dont Scheut n'était qu'une dépendance, et où il est fait mention de deux parties de missel pour la saison d'hiver, qui avaient été récemment écrites à la chartreuse (2).

De Lorimier (Corneille). — Ce nom se lit à la fin d'un beau manuscrit in-folio, contenant une partie de missel latin, qui date de 1514 (3), et qui fut acheté, en décembre 1850, chez M. Heussner, libraire à Bruxelles, par un amateur de Gand. Ce volume a 75 feuillets, dont plusieurs sont enrichis de miniatures et de lettrines, représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il nous

(1) Chronique citée.

(2) « Item, noch twee wynter stucke die al nieuwe zyn tot Schuete gescreven. » (Archives du chapitre d'Anderlecht, aux Archives du royaume).

(3) Voici ce qu'on lit à la fin du manuscrit : *Explicitus est iste liber per me Cornelium de Lorimier anno millesimo quingentesimo decimo 4°, ultima augusti septimus liber.*

parait provenir de quelque église collégiale ou prévôté du pays de Liége, ainsi que peut le faire présumer la représentation de plusieurs chanoines dans les lettrines qui ornent les f^os iiij v°, ix v°, xvi r°, xxi r°, et où se lisent les noms suivants sur de petites banderoles : *Jacobus de Valle, Anthoneus de le Cambe, Ia : Kikēpois;* plus loin, au f° lxij v°, on trouve le nom : *Ge. Rodere* au milieu d'une petite lettrine.

De Bruges (André), — qui habitait Bruxelles, reçut 6 livres, en 1519, pour le parchemin et l'écriture d'un petit livre de la Toison d'or, avec enluminure, destiné à Sigismond Ier, roi de Pologne (1).

Van Galen (Gaspar). — Dans une vente, faite chez le libraire Heussner, à Bruxelles, le 14 décembre 1854, se trouvait entre autres manuscrits curieux, un livre de prières, petit in-8°, sur parchemin, de 170 feuillets, orné de huit belles initiales peintes en or et en couleurs, et entourées d'arabesques pleines de goût. Ce manuscrit appartient, croyons-nous, au commencement du XVIe siècle; il se termine par ces lignes : *Geschreven ende geeynd, tot vrynschappen, tot behoef ende noetdurft des geestelicker guetgebuertig ioffen Elizabeth Van Batenborch, sich hebbende in der tyd begeven in der Joffen-Cloester binnen der stat Zancten; mit namen geschreven durch mi bruder Jaspar Van Galen, des Got langh in doechden gespare.* Ce volume a donc été écrit par frère Gaspar Van Galen, pour Élisabeth Van Battembourg, religieuse à Zanten, au duché de Clèves.

(1) Registre n° F. 353, f° iij^c xxv°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord à Lille; — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p 513.

§ 16. *Enlumineurs.*

Sommaire : Guillaume d'Arschot. — Arnould Gaelman. — Jean Dreux. — Évrard Vredric. — Simon Van den Vaelgaerde. — Antoine Ghorys. — Jean Van Lille, scribe. — Simon Bering. — Adrien Reyniers. — Jacques de Buns.

D'Arschot (Guillaume). — Gaelman (Arnould). — Tout récemment, M. Éd. Van Even nous a fait connaître (1) un sculpteur ou imager (*imaginator, ymaginifex*) du nom de Jean, qui vécut à Louvain de 1250 à 1294, et dont un acte de 1296 mentionne la femme, le fils et les deux filles. M. Van Even suppose que Jean, son fils, exerça la profession de son père, et dans son patriotisme ardent et bien excusable, le savant archiviste voudrait pouvoir leur attribuer le tombeau du duc Henri Ier, et celui de son épouse et de sa fille, que l'on voit encore dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain. Notre désir à nous est qu'il puisse un jour acquérir quelque preuve pour appuyer son opinion. Nous avons découvert deux autres artistes de Louvain, contemporains de ces sculpteurs : l'un est Guillaume d'Arschot, enlumineur de livres (*illuminator librorum*), qui possédait, en 1305, une maison située contre le cimetière de Saint-Pierre, près des écoles; l'autre s'appelle Arnould Gaelman, peintre d'images (*pictor ymaginum*), de tableaux peut-être, mais au moins miniaturiste. Ce dernier vend, en 1311, la maison qu'il habite dans le *Hoel-straet*, aujourd'hui rue de Tirlemont, près de la porte Saint-Michel. Il alla demeurer ensuite dans la rue du Château, et y mourut, selon toute apparence, vers 1323.

« Notum sit universis quod Willelmus de Arschot, illuminator librorum, in Lovanio, supportavit cum debita effestucacione domum suam et curtem cum suis pertinentiis sitas iuxta Scolas nunc Lovanienses in proximo domui Ar-

(1) *Messager des Sciences historiques*, Gand, 1854, p. 132-145.

noldi dicti Rex, clerici, iuxta atrium beati Petri, ipsoque Willelmo per juris ordinem inde exposito et penitus adiudicato, et domino Willelmo dicto Manneman, presbitero, modo debito et consueto in dictis bonis modo debito imposito et inheredato, reddidit dictus dominus Willelmus de (ipso) et suis successoribus eidem Willelmo de Arschot et suis successoribus hec eadem bona hereditarie tenenda sub jure dominorum fundi prius inde debito, debito termino persolvendo et preterea sub quinquaginta solidis census annui pagamenti quolibet termino solucionis communiter in bursa currentibus, mediatim ad festum beati Johannis Baptiste et mediatim ad Natale Domini, a modo persolvendis in futurum. Et si quid amplius ad hoc esset faciendum, hoc semper ad monitionem ipsius domini Willelmi dictus Willelmus perficere promisit, prout eidem domino Willelmo modo debito possit valere. Testes : Egidius ex Lymminghen et Walterus dictus Blancarts, scabini Lovanienses. Datum anno Domini millesimo trecentimo quinto, tercia decima die mensis mayi (1). »

« Notum sit universis quod Arnoldus dictus Gaelman, pictor ymaginum, supportavit, cum debita effestucacione, in manus domini fundi, domum et curtem cum universis suis attinentiis, sita in Hoel-strata, in proximo porte beati Mychaëlis supra fistam, ibidem in dextero latere dum itur per portam antedictam, quemadmodum idem Arnoldus dicta bona tenens erat ibidem, et preterea omne jus quod idem Arnoldus habebat aut proclamare poterat quoquo modo in bonis antedictis, ipsoque Arnoldo per juris ordinem inde exposito et penitus abiudicato imposite sunt jure hereditario Katerina dicta Van den Stienweghe et Elizabeth dicta de Borneem, beghine, per licenciam et monitionem domini fundi et sententiam scabinorum. Et si quid amplius ad hoc esset faciendum, hoc semper ad monitionem ipsarum Katerine et Elizabeth, vel alterius earum lateris presentium, prefatus Arnoldus perficere promisit, prout eisdem Katerine et Elizabeth modo debito possit valere ad debitam stabilitatem consequendam. Testes : Walterus dictus Criecstien et Everardus dictus de Oppendorp, scabini Lovanienses. Datum anno Domini m° ccc° undecimo, dominica ante Divisionem Apostolorum (2). »

« Notum sit universis quod dominus Radulphus dictus de Erpse, plebanus ecclesie sancti Petri Lovaniensis, et Willelmus dictus de Boutsvorst, eius sororius, supportaverunt cum debita effestucatione novem libras annui cen-

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Parc-les-Dames*, f° cxc v°, aux Archives du royaume.

(2) Charte originale des archives du couvent de Sainte-Catherine, à Millen, *ibidem*.

sus monete quolibet termino solutionis in bursa currentis, mediatim ad festum beati Johannis Baptiste et mediatim ad Natale Domini persolvendi, quem habebant ad domum et curtem cum universis suis pertinentiis quondam Arnoldi dicti Caelman, situm in Castri strata, etc. Datum anno Domini m° ccc° vicesimo tertio, ultima die mensis februarii (1324, n. st.). » (1)

Jehan (Dreux), — est un enlumineur de livres des plus distingués, qui fut employé pendant de longues années par Philippe le Bon. On lit dans l'ouvrage de Mr le comte de Laborde qu'il peignit, en 1440, les miniatures du livre d'Heures du duc : il habitait à cette époque la ville de Bruges (2). Ce prince le prit depuis entièrement à son service. En 1447, il reçoit 20 francs pour l'aider à vivre et à s'entretenir (3). Il lui est accordé une pareille somme, l'année suivante, aux mêmes fins (4); Dreux Jehan s'occupait alors d'enrichir d'enluminures divers livres de la librairie du duc, et c'était lui qui était chargé de les relier, et de restaurer les autres manuscrits dont elle était composée. C'est ce que constate une note mentionnant un payement de 24 francs à son profit (5). Ses gages lui furent payés sur le pied de 12 gros par jour, de 1449 à 1455 (6). Cet artiste avait le titre de valet de chambre du duc, titre qu'eurent aussi Jean Van Eyck (7) et bien d'autres peintres, sculpteurs et graveurs, du XIVe, du XVe et du XVIe siècle. Voilà ce que nous apprennent les recherches de l'éminent écrivain français.

De notre côté, nous avons vu une pièce appartenant à

(1) Archives de l'abbaye de Sainte-Gertrude, aux Archives du royaume.
(2) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. 1er, n° 1336, p. 378.
(3) *Ibidem*, n° 1391, p. 392.
(4) *Ibidem*, n° 1395, p. 393.
(5) *Ibidem*, n° 1396, p. 393.
(6) *Ibidem*, n° 1398, p. 393; n° 1429, p. 400; n° 1486, p. 414, et n° 1604, p. 487.
(7) *Ibidem*, n° 898, p. 259, etc.

*

Mr Defresnes, conseiller de préfecture, à Metz, datée du 26 janvier 1447 (1448, n. st.), qui le concerne. Le duc de Bourgogne y enjoint à son secrétaire de payer à « Dreux » Jehan, enlumineur et historieur, » la somme de 15 saluts d'or, de 48 gros de Flandre la pièce, « pour l'ouvraige des » histoires, enlumineures et escriptures de livres » qu'il avait faites par ses ordres. Charles, comte de Charolais et fils de Philippe le Bon, se l'attacha en qualité de valet de chambre et enlumineur, par lettres patentes du 30 avril 1464, ce que prouve le document inédit suivant :

« Charles de Bourgoingne, conte de Charolois, seigneur de Chasteaubelin et de Béthune, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que, pour la bonne et louable relacion qui faicte nous a esté de la personne de nostre amé maistre Dreux Jehan, et de ses vertuz et mérites, icelui maistre Dreux avons retenu et retenons par ces présentes en qualité de nostre varlet de chambre et enlumineur, pour nous servir d'ores en avant oudit office de varlet de chambre et enlumineur, aux honneurs, drois, prérogatives, libertez, franchises, prouffiz et émoluments qui y compètent et appartiennent, etc. Donné à Gand, le derrenier jour d'avril l'an de grâce mil cccc lxiiij (1). »

Vredric (Évrard), — enlumineur, travaille, pendant plusieurs jours, à 7 sous, à l'occasion des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, en 1468 (2). Nous ne consignons ici son nom que pour mémoire.

Van den Valgaerde (Simon), — enlumineur de livres, demeurant à Malines, reçoit, en 1476, la somme de 10 livres 8 sous, monnaie de Flandre, « tant pour avoir » fait et escript ung calendrier, comme pour avoir enluminé

(1) Acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Les comptes en ont été publiés par le baron de Reiffenberg, dans son édition de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par Mr de Barante, t. X, p. 259; par Mr A. Michiels, dans le t. II de son *Histoire de la peinture flamande*, et par Mr le comte de Laborde dans son ouvrage cité plus haut, Preuves, t. II.

» et historié les sains et sainctes des festes gardées par la » court (c'est-à-dire le parlement de Malines), y comprins » le parchemin et l'aisselle sur laquelle ledit calendrier est » atachié (1). »

GHORYS (Antoine), — enlumineur, demeurait à Malines. En 1505, il peignit pour le grand conseil deux rôles contenant certaines ordonnances, qui avaient été écrites par Jean Van Lille.

« A Jehan Van Lille, escripvain, Anthoine Ghorys, enlumineur, et Jehan Smeest, escrinier, demorant à Malines, la somme de xvj livres vj solz, qui deue leur estoit pour les causes et ainsi qu'il s'ensuyt, assavoir : audict Lille, pour avoir escript deux rolles en parchemin, contenant certaines ordonnances et statutz sur le fait des vacances dudict grand conseil : xl s.; audict Anthoyne Ghorys, pour avoir elluminé lesdicts deux rolles : xij l.; et audict Jehan Smeest, pour avoir fait deux tableaux et mis lesdicts deux rolles dessus, fermés en tel estat et forme qu'il est accoustumé faire en telles choses, pour les mettre ou pendre ès chambres où l'on tient ledict grand conseil : xlvj s.; pour ce par ordonnance du xiiij[e] d'avril xv[c] cincq après Pasques (2). »

BERING (Simon), — enlumineur, demeurait à Bruges. Il exécuta en miniature et dans des proportions assez grandes, les figures, ornées de leurs armes, de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint, et des écussons de tous les chevaliers qui avaient fait partie de l'ordre de la Toison d'or, depuis sa création en 1429 jusqu'en 1537, date de la confection de ce magnifique travail, pour lequel il reçut 169 livres de Flandre.

« A Simon Bering, élumineur, demourant à Bruges, la somme de viij[xx] ix livres (de Flandre) pour les parties cy-après spécifiées, par luy faiz pour les chancellier, trésorier et greffier de l'ordre du Thoison d'or; premièrement, pour avoir fait et painct la figure et représentation avecq leurs armes et timbres en grandt volume des cincq personnaiges, asscavoir : le duc Philippe,

(1) Registre n° 21437 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 21436, f° lxxij v°, *ibidem*.

premier fondateur dudit Thoison d'or, le duc Charles, l'empereur Maximilian, le roy don Philippe et l'empereur à présent, au pris de vj livres chascune figure desdits personnaiges, y comprins leurs armes et timbres; item, pour avoir fait les escuchons aveсq les armes des chevaliers de l'ordre qui avoient esté depuis le commenchement dudit ordre jusques l'année (xv^{c}) xxxvij, qui sont au nombre de ix^{xx} iiij, au pris de xij sols vj deniers chascun; et pour ses journées et vacations d'estre venu de ladite ville de Bruges en la ville de Bruxelles ,vers lesdits chancellier, trésorier, greffier et Thoison d'or, leur apporter lesdictes figures, où il avoit vacqué par leur ordonnance par l'espace de xxiiij jours (1). »

Reyniers (Adrien), — enlumineur de Bruxelles, que nous avons déjà cité au § 3, dessina et peignit quatre patrons pour les sceaux et contre-sceaux que Philippe II fit graver pour s'en servir, après l'abdication de son père, dans les chancelleries de l'audience et de Brabant : il reçut de ce chef, 6 livres de Flandre, en octobre 1555 (2). Nous avons dit ailleurs (3) que ces sceaux furent gravés par Thomas Van Gheer, orfévre d'Anvers, et Gilles Horrion, orfévre de Bruxelles.

Buns (Jacques de), — peintre et enlumineur, vivait en 1555.

« (1555). Jacques de Buns, painctre et illuminateur, lx sols pour son sallaire de iij escussons divers armoïez des armes de Sa Majesté (Philippe II) qu'ont esté envoïé en France, blasonnez tous trois en la sorte que Sa Majesté les avoit porté, lesquelz il avoit faict par charge de monseigneur le révérendissime évesque d'Arras (Granvelle) (4). »

(1) Registre n° F. 222 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 234, *ibidem*.

(3) *Recherches sur les graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, t. Ier, p. 333 et 151.

(4) Registre n° F. 239 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

§ 17. *Chroniqueurs et écrivains divers.*

Sommaire : J. Froissart. — Simon Nockart. — Jean Dufay. — Relation du premier voyage de Philippe le Beau, en Espagne, par un religieux de l'ordre de S. Augustin. — Jean-Paul de Albo-Castro. — Guillaume Maye. — George et Gautier Chastelain. — Nicaise Laidam. — Henri de Mohy.

Froissart (Jean). — Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire connaître ici une note relative au prix que se vendaient les œuvres de cet écrivain un siècle après sa mort. Il s'agit donc d'une des deux premières éditions de ses chroniques imprimées tout récemment alors, chez Antoine Vérard, en 4 volumes in-folio. Philippe le Beau fit acheter, le 23 octobre 1499, chez Guillaume Houtmaer, libraire, à Bruxelles, un exemplaire sur papier, au prix de 7 livres 4 sous, qu'il destinait « à madame la grande » douagière (Marguerite d'York) pour sa foire de Bruxel- » les (1) ».

Nockart (Simon), — est l'auteur d'une traduction française et abrégée des *Annales de Hainaut,* par Jacques de Guyse. Il occupait déjà, en 1410, la charge de clerc du bailliage de Hainaut, et la conserva jusqu'à la fin de sa vie : il obtint plus tard d'y joindre le titre de « conseiller de monseigneur le duc (Philippe le Bon) (2) ». On lit dans l'*Histoire ecclésiastique de la ville et du comté de Valenciennes* (3), de Simon Le Boucq, qu'il vendit sa maison, en 1437, pour agrandir le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Jacques. Il mourut le 17 septembre 1449, comme le prouve la note suivante :

(1) Registre n° F. 186 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registres divers de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) P. 55. Cet ouvrage a été publié avec luxe, en 1844, par M. A. Dinaux.

« A Simon Nocquart, que Dieu pardoinst, à son temps conseiller, etc. acomply le xvij^e jour de septembre l'an (xiiij^c) xlix, que lors ledit Simon alla de vie à trespassement (1). »

Dufay (Jean). — Rien n'est plus connu que le mémoire rédigé en français, en 1477, par Jean Dufay, pour défendre les droits de Marie, duchesse de Bourgogne, sur cette partie de son patrimoine, contre les empiétements de Louis XI, et les querelles que suscitait ce roi astucieux à la noble héritière de Charles le Téméraire. Il est imprimé, et des copies et des traductions s'en trouvent dans toutes les bibliothèques. Dufay était conseiller ordinaire des requêtes de l'hôtel, lorsqu'il fut chargé de ce travail, auquel il consacra plusieurs mois : il visita dans ce but tous les dépôts d'archives d'alors. En 1474, les comptes font mention de lui en qualité de conseiller et second avocat au parlement de Malines (2). La date de sa mort est inconnue; nous croyons toutefois pouvoir la fixer à l'année 1494, d'après une note où il est question de « procès » laissés par feu maistre Jehan Dauffay (3). »

« A maistre Jehan Duffay, conseiller et maistre des requestes ordinaire de l'ostel de Messeigneur et Dame, le xiiij^e jour de mars l'an (xiiij^c) lxxviij, aprés Pasques, la somme de lxiiij livres de xl gros, pour xl jours entiers que par ordonnance de Monseigneur de Wierre, chef, et les autres gens du grant conseil de Mesdisseigneur et Dame, il a affermé avoir vacquié et besongnié avec maistres Thomas de la Pappoire, procureur général, et Bertelmy Trottin, garde des chartes de Flandres, conseillers de Mesdisseigneur et Dame, à serchier, visiter, quérir et extraire les lettres, tiltres et autres enseignemens servans à la justification des drois et querelles de Mesdisseigneur et Dame à l'encontre du roy de France, hors de leur trésorie des chartes à Lille, Ruplemonde, chambre des comptes, à Malines et ailleurs (4). »

« A maistre Bertelmieu Trotten, trésorier des chartes de Flandre, la somme

(1) Registre n° 1002, f° xxij r°, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 21450, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° 21451, *ibidem*.

(4) Registre n° 21440, *ibidem*.

de xliiij livres xv solz de xl gros, pour pluiseurs coppies de lettres escriptes et coppiées par pluiseurs clercs, et icelles signées et collationnées aux originaulx par divers notaires, pour enservir à la justification du droit de monseigneur le duc et de madame d'Ostrice, ès différens et querelles qu'ilz ont de présent contre le roy (de France) (1). »

OUVRAGE D'UN AUGUSTIN SUR LE PREMIER VOYAGE DE PHILIPPE LE BEAU EN ESPAGNE. — Il existe des relations des deux voyages que Philippe le Beau fit en Espagne, l'un en 1501, et l'autre en 1506. Le premier nous a été raconté par Antoine de Lalaing, et le second par Jean Lemaire (2). Voici un extrait de compte qui établit qu'il a été fait par un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et présenté à l'archiduc, en janvier 1504 (n. st.), une autre narration du voyage de 1501 : ce manuscrit existe peut-être encore dans quelque bibliothèque.

« A ung religieux de l'ordre de Saint-Augustin, l livres pour don que Monseigneur lui en a fait pour ses peines et labeurs d'un beau livre par lui lors fait et composé à la louange de Mondit seigneur touchant son voyaige d'Espaigne, et lequel il lui avoit, le ix du mois de janvier xv^c iij (1504, n. st.) présenté en don (3). »

DE ALBO-CASTRO (Jean-Paul), — grec de naissance et noble de race, était aux Pays-Bas en 1504, et présenta à Philippe le Beau un livre de sa composition, pour lequel il reçut une bonne récompense.

« A Johanni Polo de Albo Castro, nobilis homo greco (*sic*), la somme de xix livres x solz pour don que Monseigneur lui en a fait pour en récompense d'un libre qu'il avoit, le iiij^e mois d'avril xve iiij, présenté en don à Mondit seigneur, contenant la grant question que feist le Grant Turcq au patriarche de Constantinoble, touchant la saincte Trinité et la foy chrestienne (4). »

(1) Registre n° 21439, aux Archives du royaume.

(2) Les différentes relations des voyages de Philippe le Beau en Espagne seront imprimées dans les publications de la commission royale d'histoire. (Voyez *Bulletins de la commission*, t. 1er, *passim*).

(3) Registre n° F. 190 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) *Ibidem*.

Maye (Guillaume), — prêtre anglais qui habitait Tournai, présenta, en 1517, à Marguerite d'Autriche une généalogie, écrite sur parchemin, de tous les princes descendants d'un comte de Savoie : il avait, peu de temps auparavant, offert à cette princesse une autre généalogie, et fut, par elle, généreusement récompensé pour ces travaux.

« Maistre Jehan de Marnix; vous faictes payer et délivrer content à messire Guillame Maye, anglois, prestre, résidant en la ville de Tornay, la somme de xxv livres, de xl gros, en récompense de certaine généalogie, escripte en parchemin, de tous les princes chrestiens descendus d'un conte de Savoye, dont il nous a fait cejourd'huy présent, et ce oultre la somme de l livres, qu'il a desià eu de nous puis peu de temps en çà, pour certaine autre généalogie dont il nous a aussi fait présent, etc. Le xve jour d'octobre l'an mil V^c xvij (1). »

Chastelain (George et Gautier). — Gautier Chastelain, qui fut chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Leuze, était fils de George, le célèbre chroniqueur du XVe siècle, ainsi que le prouve la note suivante. On y voit qu'il continua les travaux entrepris par son père, et que Charles-Quint lui fit, en 1524, un don de 120 livres de Flandre, pour avoir fait faire une copie des chroniques de George.

« Je Gouthier Chastellain, doyen de Leuze, confesse avoir reçu la somme de vj^xx livres de xl gros, pour don que l'empereur m'a fait en considéracion des services que luy ay faiz et feu mon père en pluiseurs manières, mesmement pour me récompenser des peines et despence que j'ay eu pour avoir fait grosser certaines croniques faites et composées par mondict feu père, à la louenge de ses prédicesseurs, desquelles j'ay fait le recueil et les doy bailler ès mains de madame l'archiducesse d'Austrice, régente et gouvernante de par deçà pour en faire son plaisir. Le xxiiij^e jour d'octobre xv^c xxiiij (2). »

Laidam (Nicaise), — roi d'armes de Charles-Quint sous

(1) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

le titre de Grenade, né à Béthune en 1465, offrit à Marguerite d'Autriche, à l'occasion du renouvellement de l'année 1529, « aucunes belles croniques abrégées, » pour lesquelles il reçut 6 livres de Flandre de récompense (1). C'est là sans doute la *Chronique abrégée,* dont le baron de Reiffenberg a parlé dans les pages curieuses qu'il a consacrées à N. Laidam (2). Il est encore auteur d'une chronique métrique, commençant à 1495 et s'arrêtant à 1545, deux années avant sa mort.

De Mohy (Henri), — médecin du XVII[e] siècle, a écrit un livre sur la fièvre tierce, qui fut imprimé à Louvain, en 1642, et dont voici le titre d'après Paquot (3) : *Tertianæ Crisis, qua Dominorum Petri Barbæ, Proto-Medici, Praxis curandæ Tertianæ, et Vopisci Fortunati Plempii, Professoris Lovaniensis primarii, animadversio discutitur, ac legitima demum Tertianæ curatio exponitur;* in-4°. L'auteur dédia son livre à Pierre Roose, chef et président du conseil privé, par la lettre suivante, datée de Bruxelles, le 10 mai 1642.

« Monseigneur, L'estime que Vostre Seigneurie fait des amateurs de science, et le désir que i'ay de lui rendre du service, m'at fait prendre la hardiesse de lui dédier ce petit traicté, auquel est décidé quelque différent entre deux médecins principaux, touchant la cure de la fièvre tierce : ne souhaitant autre récompense que le bonheur d'entendre que Vostre Seigneurie auroit pris la peine de le recevoir : ce que ie supplie d'aussi bon cœur que ie me signe, Monseigneur, etc. (signé) Henri de Mohy (4). »

(1) Registre n° 1805 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) *Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1843, p. 123 et 124, et 1844, p. 177-185.
(3) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire,* t. V, p. 262.
(4) *Papiers du chef et président Roose,* au Archives du royaume.

§ 18. *Inventaires de Manuscrits.*

Sommaire : Inventaire de manuscrits confisqués en 1568 sur Nicolas de Hames. — Sa notice biographique. — Liévin de Sloovere, peintre, à Gand.

Inventaire des manuscrits *confisqués en* 1568 *sur* Nicolas de Hames. — Nicolas de Hames, fils bâtard d'un prêtre français et d'Agnès Van Schore, naquit à Ham, en Picardie; il vint aux Pays-Bas, en 1551, pour prendre du service dans l'armée, fut nommé, le 17 mai 1557, commissaire des monstres de guerre, et ne tarda pas à être appelé aux fonctions de lieutenant de l'artillerie, par lettres patentes du 8 août 1559. Il eut une sœur du nom de Françoise, qui épousa le seigneur de Courcelles. Ses talents et ses connaissances lui firent obtenir, le 21 septembre 1561, la succession d'Antoine de Beaulaincourt à la charge de héraut d'armes de l'ordre de la Toison d'or, d'où le nom de *Toison d'or* sous lequel on le trouve souvent désigné dans les documents de l'époque et par les historiens du temps (1).

La réforme et la révolution trouvèrent dans Nicolas de Hames un partisan zélé et véhément. M. Groen Van Prinsterer dit en parlant de ce seigneur qu'il « n'aimait pas les » demi-mesures et qu'il prit une part très-active aux démar» ches de la noblesse; » il ajoute que « ce fut lui qui, en » novembre 1565, ne craignit pas de tourner en ridicule » ce que Viglius, chancelier de l'ordre, avait dit, à l'occa» sion de l'assemblée solennelle des chevaliers, sur les mé» rites de saint André, leur patron (2). » Il fut banni, avec confiscation de ses biens, par sentence du 18 mai 1568 (3), et périt, la même année, dans la première expédition du

(1) *Archives de la maison d'Orange*, 1re série, t. II, p. 35.

(2) Registre n° 111 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° 593, *ibidem*.

prince d'Orange contre le duc d'Albe. Cette sentence porte qu'il jeta à la fontaine de Spa, avec le comte Louis de Nassau et autres mécontents, les bases du compromis qui fut signé et juré par eux et par lui en sa maison à Bruxelles, au mois de décembre 1565; que de plus il assista à Breda à l'assemblée des confédérés où fut conçue la requête présentée le 5 avril 1566 (n. st.) à la duchesse Marguerite de Parme, et qu'il fit partie de la réunion des nobles à Saint-Trond. La facilité avec laquelle Nicolas de Hames rédigeait dans sa langue maternelle, et l'élégance de son style, ce qu'attestent plusieurs lettres qui ont été conservées, ne permettent pas de douter qu'il n'ait pris une grande part à la rédaction du compromis, dont tout l'honneur est attribué à Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde. Il avait épousé Philippote Van den Heetvelde, veuve de Jean du Blioul.

Voici la liste des livres qui furent confisqués sur Nicolas de Hames. Ainsi qu'on le remarquera, la plupart d'entre eux sont des livres héraldiques.

1. « Eenen pampieren bouck gedect met root leer, daerinne voer staet geschreven met roode letteren : *L'obsèque du conte de Flandres.*

2. Een anderen boeck, geintituleert : *La création de Montjoye, premier hérault de France et son coronnement.*

3. Een ander boeck geprent, gebonden in zwert leer, geintituleert : *L'arbre des batailles.*

4. Eenen schoonen grooten boeck oft volumen in 't walsch gesereven, in schoon franchyn, inhoudende diverssche schoone figuren, hoe men 't spel van tournoyen behoort te beleyden oft conduyseren.

5. Een groot volumen metter handt gesereven, in pampier, beginnende : *Cy s'ensuyt ung pas fort horrible contre tous vivantz;* bedect met geheel leer.

6. Eenen anderen boeck in berderen gebonden, met een slote ende metter handt gesereven in't walsch, geintituleert opt xvj^e blat aldus : *Extraict d'ung livre que on appelle le songe du Vergier en tant qu'il touche des armes.*

7. Eenen ouden quaden boeck in berderen gebonden met root leer, daerinne voer opt xvij^e blat staet eenen gesereven calengier, inhoudende voerts vele verscheyden wapenen, ende achter vele wit onbesereven pampier.

8. Eenen grooten ouden quaden gescheurden boeck, in swert leer ende berderen gebonden, inhoudende achtien bannieren ende lxxiij blasoenen, buyten geintituleert : *Les bannières de Flandres.*

9. Eenen grooten ouden boeck met tanneyt leer, inhoudende : *Copie de la chartre de la court d'amours, publié à Paris,* met vele diversche wapenen, in welcken boeck voer staet gescreven : *Ce livre appartient et est à Gilles de Rebecke, roy d'armes des marches de Haynnau, de Hollande, de Zélande, de la Basse-Frize, de Namur et de la contée de Cambrésiz.*

10. Eenen cleynen boeck in berderen gebonden met gheheel leer, gescreven in franchyn, inhoudende diversche wapenen met gescrifte rontsomme gescreven staende.

11. Een zeer cleyn boecxken in franchyn gebonden, in zwert leer met groen snoerkens, inhoudende diversche wapenen, daervoere in 't beginssele staet gescreven : *Seul y sera Berlaymont.*

12. Een anderen pampieren boeck in gheel berderen gebonden, met twee sloten, geintituleert oft beginnende : *Secundum dicta philosophorum omnis homo naturaliter scire desiderat;* metter handt gescreven, inhoudende diversche gewappende luyden te peerde, ende achterweerts diversche andere wapenen.

13. Eenen grooten boeck van pampier in gheel berderen gebonden, met twee sloten, anders nyet inhoudende dan diversche ydele ongecoloreerde wapenen met vormen (soe het scheyne) daerop gedruct.

14. Eenen anderen gelycken grooten boeck in pampier, in berderen gebonden, oyck met twee sloten, anders nyet inhoudende dan vele ydele ongecoloreerde wapenen met vormen daerinne (zoo het schynt) gedruct.

15. Eenen anderen gelycken grooten boeck in pampiere, in berderen gebonden, oyck met twee sloten, anders oyck nyet inhoudende dan vele ydele ongecoloreerde wapenen, met vormen (soe het schene) daerinne oft op gedruct.

16. Eenen pampieren boeck sonder copercule, vol gescreven, inhoudende diversche manieren oft ordinantie van vuytvaerden van diversche princen ende princessen; op 't ierste blat staende aldus geintituleert : *Obsèques, funérailles et aultres choses de l'hostel de l'empereur.*

17. Eenen anderen boeck in parchement gescreven, geintituleert : *Ce sont les droictz appartenans aux officiers d'armes,* groot drye bladeren, ende gecollationneert quinta martii l'an iiij^{xx} xvj, ende onderteeckent : L. du Blioul.

18. Eenen ouden pampieren boeck sonder copercule, inhoudende vyfthien bescreven bladeren compres, geintituleert : *S'ensieult l'ordonnance du pas de l'arbre d'or.*

19. Eenen boeck gebonden in zwert leer, geintituleert : *L'estat de l'Eglise*

aveeq le discours des temps, depuys les appostres soubz Néron jusques à présent soubz Charles Ve.

20. Een cleyn boexken in 't walssch, met een franchyne copercule bedect ende geprint, wesende geintituleert : *Le baston de la foy crestienne.*

21. Een walsch boecxken met een franchyn copercule als 't voergaende boecxken, geintituleert : *Conformité et accordt tant de l'Escripture saincte que des anciens et peers, docteurs de l'Eglise*, etc.

22. Een gescrifte geintituleert : *Marché faict aujourd'hui xvje de mars entre Thoison d'or et Liévin de Sloovere pour neuff tableaux des armes des chevaliers de l'ordre qui deffaillent pour accomplir le septiesme chappitre*, etc. (1).

23. Eenen dicken boeck, wesende eenen *dictionarium* in 't latyn ende hoochduytsch, gebonden in een horne couverture, met gout aen de canten van den zelven boecke.

24. Eenen boeck van pampiere gebonden in swert leder, innehoudende in gescrifte diverssche manieren ende sourten van wapenen, als eerst van Coninck Richardt van Ingelandt, etc., d'officie van Thoison d'or aengaende.

25. Eenen grooten platten boeck gebonden in bert, met swert leder overdect, beghinnende aldus in groot gescrift : *A vous Adolff de Clève et de la Marke, hault et illustre, et Ravestain*, etc.

26. Eenen boeck in 't spaensche, geintituleert aldus : *Libro de la invention liberal y arte del puego del apedrez*, etc., gebonden in parchemyn gevervet met gruen op de canten.

27. Eenen boeck in 't lattyn geprint, innehoudende d'affcompst van den coningen van Arragon, etc.

28. Eenen boeck in 't spaensche, ruerende : *De l'art de feu.*

29. Een cleyn dick boecxken in 't franchois geprint, wesende : *Pantagruel.*

30. Eenen boeck met diverssche figuren : *Strennuorum virorum* (2). »

(1) On lit dans l'*Histoire de la Toison d'or*, par le baron DE REIFFENBERG, Bruxelles, 1830, p. 28, que le septième chapitre de l'ordre de la Toison d'or fut tenu à Gand, en 1445, dans l'église Saint-Jean. Nous avons consulté le livre de la corporation des artistes peintres et sculpteurs de cette ville, publié récemment par MM. DE BUSSCHER et F. DE VIGNE ; le nom de Liévin de Sloovere n'y figure pas. Un autre Liévin de Sloovere, fils d'Antoine, et peintre également, a été admis dans la corporation en 1481 ; fut nommé juré, en 1489, et doyen en 1501.

(2) Registre n° 593 cité.

§ 19. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : Jean Van Evere. — Ex-voto sculpté par lui, en 1439, pour l'église des récollets, à Bruxelles. — Roger Van der Weyden, peintre. — Guillaume Van Ottengys. — Barthélemi Van Raephorst. — Jacques Daret. — Jean Beyarts. — Les mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange, dans l'église des cordeliers, à Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté. — Henri Van Ballart. — Sculptures de la chapelle du conseil de Flandre, à Gand. — Jacques Fourmanoir. — Arnould Cocus. — Jean Arnout. — François et Jérôme du Quesnoy. — Statue de saint Thomas à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles. — Jean-Baptiste Caulier.

Van Evere (Jean), — sculpteur de la première moitié du XVe siècle, établi à Bruxelles, est l'auteur d'un rétable en pierre blanche, à volets, qui ornait l'église des récollets de cette ville. Les calvinistes s'emparèrent du couvent de ces religieux, le 15 juin 1579, y établirent leur consistoire après l'avoir livré au pillage, et commencèrent la démolition de l'église, le 17 août 1583 : le chœur seul fut abattu (1). L'œuvre d'art dont nous parlons aura péri dans cette dévastation. On y voyait l'image de Notre-Dame, accostée des figures en pied de Marie d'Évreux, épouse de Jean III, duc de Brabant et de Limbourg, et de Marie de Brabant, sa fille, femme de Renaud III, duc de Gueldre, avec leurs noms et leurs armoiries, l'écusson et la devise de Philippe le Bon, par ordre duquel cet ex-voto fut exécuté. Ces deux princesses, dont la première mourut en 1335, et la seconde en 1398, furent enterrées aux récollets, à Bruxelles, où se trouvaient aussi les sépultures de Jean Ier, duc de Brabant, et de Godefroid, sire d'Arschot, son frère (2). Le bas-relief sculpté, en 1439, par Jean Van Evere, lui fut payé 38 *ridders,* de 4 gros de Flandre pièce. Ce devait être une pièce remarquable, car

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 100.
(2) *Ibidem.*

on dépensa une somme de 40 *ridders* pour la faire peindre, selon l'usage du temps, des plus riches couleurs par un autre artiste bruxellois, par le célèbre Roger Van der Weyden, le vieux. Toute la pièce coûta 115 livres 12 sous, de 40 gros la livre, qui fut payée par ordonnance du duc de Bourgogne, en date du 19 janvier 1440 (n. st.). Le peintre reçut encore 6 livres, peu de temps après, pour avoir peint sur les volets les devises de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, sa femme.

« Aen Peteren Van der Eyeken betaelt de somme van cix l. xij s., vlaemschen munten, te xl grooten 't pont, voer diverse personen ende om der redenen wille hierna vercleert, te wetene :

» Janne Van Evere, beeldesnydere te Bruessele, om te hebbene gemaect in witte steene eene taeffele daerinne is eene beelde van Onser-Vrouwen ende ij anderen, d'eene van vrouwen Marien, wilen hertogynne van Brabant, ende d'andere van vrouwen Marien, wilen hertoginne van Ghelre, met schildekens van Mynsheeren divisen, dairom omtrent voir al mit vorweerden iegen hem gemaect, xxxviij ridders, te iiij grooten vlaemschen munten 't stuck; — brueder Andriese Van Yssche, minderbruedere te Bruessel, voor ij metsers om eene lyst, te makene van steene; om de voirschreve taeffele dairop te settenen, van iiij dagen, elken te iiij s. vlemschen s'daeghs, maken lxiiij s.; — den selven, d'wele hy betailt heeft eenen anderen metsere, omme den muer op te brekene ende de voirschreve taeffele daer inne te settene, voir v dage, xx s., munten voirschreven; — item, voor eenen opperknape die de voirschreven metsers diende vj dage lanc, ij s. viij d. s'daighs, val. xvj s., munten voirschreven; — item, voer savele, calc, vracht : vj s.; — item, voer ij anderen persone die de voirschreven taeffele hebben geholpen opsetten, elken voire ij dage, te iiij s. s'daighs, val. xvj s.; — item, eenen serynmakere, voer ij vensteren dair de voirschreven taffele mede besloten is, ende t'hout daertoe leverde : xvj s.; — item, eenen slootmakere, voor laecxkens ende eenen slote dairtoe dienende : xiiij s., ende voire eene lattrenene platte daironder om den tytele ende namen van den voirschreven vrouwen inne te settene, wegende xxx l., te iij s. 't pont, val. iiij l. x s.; — meester Rogier, schildere, omme de voirschreve taeffele te stofferene van diversen rikeliken veruwen met vorwerden yegen hem gemaict xl riders, te l grooten vleems 't stuck, comende voirschreven partien t'samen, als't blyct by Mynsvoirschreven Heeren openen brieven, gegeven xix in januario xiiij^c xxxix, hiermit qui-

tancie van den voirschrevene Janne Van Evere, brueder Andriese ende meester Rogiere, elken van sinen aengedeelte, met certifficacien van meester Cornelyse Lambrechts op te voirschreven partien, t'samen overgegeven te hove, ter voirschreven somme van cix l. xij s., vlaemschen munten voirschreven, val. munten deser rekening clxiiij l. viij s. (1). »

« Meester Rogier, schildere, om te hebbenne, ter ordinantie van Mynenheere gemaict die devisen van Mynenheere ende Mynrevrouwen den hertogynnen aen de veynstere dair men met slut in der kercken van den minderbruederen, te Bruessel, die pourtraiture die Mynvoirschreven Heere dair heeft gedaen maken, by voirwairden mit hem overcomen, om vj liv. (2). »

Van Ottengys (Guillaume), — sculpteur, vivait à Bruxelles, vers le milieu du XV[e] siècle, et mourut avant l'année 1469.

« Beatrys wettich wyf Jans Swyngaerders, scilders nu, dat wylen Willem van Ottengijs, beeldesnidere, te geven plach van sinen huysen gelegen boven de Coperbeke, inde Potterie, tusschen de goede der kercken van Opten-Savel, in d'een zijde, ende de goede wylen Willems Van Ottengijs (3). »

Van Raephorst (Barthélemi), — sculpteur d'Anvers, sur lequel M. P. Génard a publié récemment une notice biographique (4), appartient par ses travaux à la seconde moitié du XV[e] siècle. Il résulte des renseignements recueillis par cet écrivain que l'artiste fut admis dans la confrérie de Saint-Luc en 1455; qu'il fut employé, en 1468, à Bruges, à l'occasion des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, enfin qu'il mourut le 20 février 1484, et fut enterré dans l'église du couvent des Facons, à Anvers, où se voyait autrefois son épitaphe conçue en ces termes :

(1) Registre n° 2411, f° lxxxvij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 2412, *ibidem*.

(3) Registre n° B. 230, f° xj r°, aux Archives des hospices de Bruxelles.

(4) *Het Taelverbond;* 1855, p. 70-79.

Hier leet begraven
Bertelmees vā Raephorst beltsnier
Sterf anō lxxxiiij
xx daghe in februario.

M. Génard, qui est notre ami, et qui, comme nous, ne cherche que la vérité, nous permettra de faire quelques corrections à son article. D'abord il n'a pas tenu compte que l'on suivait à cette époque le style de Pâques dans les épitaphes aussi bien que dans les actes; Barthélemi Van Raephorst est donc mort le 20 février 1485, au lieu de 1484. D'ailleurs il existe dans les archives du couvent des Facons, que possèdent les Archives du royaume, des copies de son testament dicté le 24 mai 1484, et du codicille daté du 3 décembre suivant, qui l'accompagne. On y lit qu'il demeurait dans la rue des Dominicains. L'artiste laisse par son testament ses biens meubles et immeubles pour doter les filles pauvres qui voudraient se marier ou se consacrer à Dieu : il y fait entre autres des legs en faveur de sa filleule Barbe, fille de Jean Van der Beke; du frère de sa femme, nommé Henri Van der Beke et d'Élisabeth, épouse de ce dernier. Il nomme pour exécuteurs de ses dernières volontés, Jean Marscalc et Jean Van der Beke, qui tous deux exerçaient un métier. B. Van Raephorst révoque dans son codicille la donation de ses biens, et reconnaît pour son héritière Jacqueline Van Raephorst, sa fille, religieuse au couvent des Façons, ou le couvent lui-même en son nom, et en ordonne le retour, après la mort de celle-ci, à ses héritiers naturels : il révoque également le leg fait à sa belle-sœur, et l'adjuge à Antoinette, fille de maître Guillaume Bertels, chirurgien juré de la ville d'Anvers. Tous ces détails ne cadrent guère avec ceux que M. Génard a publiés, et il y a loin de là au mariage de l'artiste, ainsi que l'avance le savant investigateur, avec Mathilde Pots, cette riche héritière des fondateurs de l'ab-

baye de Saint-Sauveur, morte seulement le 26 juillet 1482, et qui eut six enfants de son union avec un noble du nom de Barthélemi Van Raephorst, lequel vivait par conséquent à la même époque, et portait pour armoiries un écu d'or, bandé de sable de six pièces. Nous reconnaissons volontiers que tout le monde aurait confondu le sculpteur avec le patricien, et que sans la découverte du testament, on aurait accepté ces détails biographiques comme parfaitement exacts.

Daret (Jacques) — (V. § 8) — fut payé, au mois d'octobre 1520, de la livraison de différents patrons qu'il avait faits à l'occasion du couronnement de l'empereur Charles-Quint à Aix-la-Chapelle.

« A Jacques Dareth, tailleur d'ymaiges, vj libvres v solz pour les parties et fachon de son mestier qu'il a vendues par le commandement du roy, assavoir pour ij patrons et accoustremens de teste, dont les semblables avoient esté faiz pour servir à l'entrée d'Aix, où ledit seingneur roy alloit lors pour son couronnement : lx solz ; item pour avoir fait un bourdonnance : xxv solz ; et pour avoir taillé et fait le patron d'un harnatz d'un cheval sur lequel ledit seingneur roy fut monté en faisant sadicte entrée audict Aix, et pour autres divers petiz patrons servans au jour de ladicte entrée : xl s. (1). »

Beyarts (Jean), — sculpteur (*beelsnyder*), à Louvain, fut condamné, en 1523, par le mayeur de cette ville, à une amende de 3 livres 10 sous de gros pour vol (2).

Les mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange. — La confiscation des biens de Guillaume le Taciturne, que porte la sentence prononcée contre lui le 28 mai 1568, donna lieu, vingt ans après, à un

(1) Registre n° F. 203 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° 12661, 11e, f° ij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

singulier débat qui intéresse les arts. On sait que cet illustre seigneur fut investi, en 1544, de la principauté d'Orange par la mort de son cousin germain René de Nassau, décédé sans alliance. Celui-ci était fils du comte Henri de Nassau, qui avait épousé Claude de Chalon, sœur de Philibert, prince d'Orange.

Les seigneurs de la maison de Chalon avaient leur sépulture dans l'église des cordeliers à Lons-le-Saulnier, dans la Franche-Comté, et par conséquent dans les états de Philippe II. Après la mort de Philibert de Chalon, tué en 1530, au siége de Florence, Philiberte de Luxembourg, sa mère, veuve de Jean II, prince d'Orange depuis 1502, voulut faire élever à son mari et à son fils un tombeau digne de leur naissance; elle confia ce soin « aux ouvriers » les plus exquis qui se purent lors rencontrer ». Mais elle vint à quitter ce monde sans avoir pu voir son œuvre pieuse accomplie, et les statues en marbre blanc et les pierres du sarcophage restèrent pendant environ un demi-siècle reléguées dans un coin du monastère. Le tout fut mis sous séquestre en 1568; et ces objets subirent le sort des richesses artistiques que le futur fondateur de la république des Provinces-Unies et ses ancêtres avait amassées tant à son hôtel, à Bruxelles, qu'au château de Breda, et celui de ces immenses domaines qu'il avait aux Pays-Bas, tels que le comté de Vianden, la baronnie de Breda, les seigneuries de Diest, de St-Vith, de Butgembach, de Nyervaert, etc. (1).

En 1588, Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, un des fidèles serviteurs du roi d'Espagne, obtint d'Alexandre Farnese, duc de Parme, la propriété des statues dont nous parlons; il les destinait à l'ornement du superbe palais qu'il possédait près de la ville de Luxembourg,

(1) *Voy.* les comptes des confiscations aux Archives du royaume.

et il envoya dans ce but un capitaine, du nom d'Anselme David, à Lons-le-Saulnier présenter aux cordeliers l'ordre signé du lieutenant de Philippe II. Les religieux s'opposèrent naturellement à cette spoliation, et adressèrent au parlement de Dôle une requête dans le but de rester en possession de ces objets d'art. La cour examina la question, fit parvenir leur supplique à Bruxelles avec une lettre dans laquelle elle semble pencher pour leur donner gain de cause, tout en exprimant au gouverneur des Pays-Bas et de Bourgogne son désir de ne point aller à l'encontre de sa volonté. Là s'arrêtent les détails que nous avons pu recueillir sur ce curieux débat, et nous ignorons qui l'a emporté, du comte de Mansfelt ou des cordeliers.

1. Lettre du duc de Parme aux cordeliers de Lons-le-Saulnier. — « Vénérables, chiers et bien amez. Ayant esté requis par nostre cousin le conte de Mansfelt de luy accorder certaines statues de marbre blanc ou albastre appartenantes jadis au feu prince d'Oranges, comme successeur et héritier de feu Philippe de Chalon, luy vivant aussy prince d'Oranges, lesquelles sont présentement en ung coin de vostre convent, où elles ont été délaissées passez cinquante ans: et désirant de le gratisfier en cest endroit, nous les lui avons donné et accordé comme dévolues au roy monseigneur par droit de confiscation : vous requérant partant et néantmoins, ou nom et de la part de Sa Majesté, ordonnant de les laisser suyvre et enlever lorsque nosdict cousin les mandera querre, sans y mectre obstacle ny empeschement. A tant, vénérables, chiers et bien amez, Nostre-Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Bruxelles, le vj en febvrier 1588. »

2. Requête des cordeliers. — « A la court remonstrent en toute humilité les père gardien et religieux au couvent Saint-François de Lon-le-Saulnier, que puis quelques jours enceà le sieur capitainne Ancelme David dudict lieu, venant des Pays-Bas, leur avoit intimé des patentes de son Altèze, contenans ordonnance aux supplians de laisser enlever et distraire dudict couvent certainnes statues de marbre blanc estans en ung coing d'icelluy et dédiées à certains ouvrages et par feu Philibert de Chalon, prince d'Oranges, délaissées et négligées sont passez cincquante ans, lesquelles statues seroient dévolues à Sa Majesté par droit de confiscations, avec les aultres biens du dernier prince d'Oranges à cause de sa rébellion, en quoy Son Altèze auroit esté entièrement deceu et circonvenu par ledict exposé du tout obreptifz, estant bien certain

qu'advenu le décès dudict fut prince Philibert de Chalon, dame Philiberte de Luxembourg, sa mère, veuillant honorer la mémoire de fut messires Jehan et Philibert de Chalon, père et filz, auroit dessaigner enrichir ladicte église, lieu des sépultures desdicts princes, de quelque beaulx tombeaux dignes de leurs mérites, ayant à ceste effect faict venir et tailler plusieurs pièces de marbres par ouvriers les plus exquis que se purent lors rencontré, lesquelles estans sur le point estre employées ausdictes sépultures et ornemens de ladicte église, selon qu'elles y estoient dédiées, seroit par divine fortune advenue la conflagration de ladicte église et dudict couvent, comme aussi le décès de ladicte dame Philiberte de Luxembourg, qu'auroit causé que la rédification de ladicte église et érection desdicts tombeaux auroient esté retardez jusques puis environ sept ou huict ans enceà que lesdicts supplians se sont travaillez remparer et refaire à l'entier ladicte église, pour par après y faire poser lesdictes sépultures et statues dédiées à l'ornement et embelissement d'icelle, ce que desjà ilz auroient mis à chiefz si la malice et chierté du temps ayant regné ès dernières années ne les heust contrainct suspendre pour ledict temps, estans en bien bonne volonté au plustôt exécuter ces sainctes intentions, s'ilz n'y sont empeschez par la prétendue distraction desdictes sépultures et statues qui les amena recourir à ladicte court, et la supplie, comme ilz font très humblement, son bon plaisir estre vouloir intercéder devers Son Altèze et le s^r conte de Mansfelt, auquel lesdictes statues sont accordées pour la révocation et circonduction desdictes patentes, interdisant cependant audict David et à tous aultres la distraction desdictes statues, n'estant raisonnable que ladicte église soit despoillé de telz ornemens, ny lesdicts seigneurs princes, qui ont esté des principaulx et plus fidelles ministres et vassaulx qui ayt esté cy-devant en la maison d'Austriche, de leurs sépultures, ayant ledict fut prince Jehan de Chalon retiret et recouvret ce pays et conté de Bourgoyne des mains des François, qui s'en estoient emparez après la mort du duc Charles, et icelluy remis en la protection et obéissance de feu très-heureuse mémoire domp Philippe, archiduc d'Austriche, roy des Espagnes, ayeul paternel de Sa Majesté; et les prouesses et mérites dudict prince Philibert ont esté telles et si grandes qu'il n'a esté surpassé par aulcung ministre ou vassal luy ayant succédé, n'estant encoires à tollérer que leurs noms et mémoire soient injuriées par reproches des démérites du dernier prince d'Orange, qui estoit allemand, de la maison de Nassou, et n'a oncques appertenu en consanguenité ou affinite à la maison de Chalon; le forfait duquel n'a peu lyer ny extendre sa penne aux susdicts princes, et si seroit chose de très-mauvais exemple à tout le peuple, et de mescontentement envers à tous les pères de l'ordre Sainct-François. A quoy obviant, ladicte court pour

ses accoustumez sainctz et pieux offices elle fera œuvre aggréable à Dieu, à son église, et de mérite envers lesdicts suppléans, qu'ilz prieront à jamais le Créateur pour la prospérité et augmentation d'icelle. (*Signé*) J. Patin, père gardien, frère Anthoine Pacèle, vicaire, et J. Cornon.

» Au bas de laquelle requeste est l'appoinctement de ladicte court comme s'ensuit : Ouyz fiscaulx, la court en escripra à Son Altèze, xxvje apvril 1588. (*Signé*) Anat. Galvet. »

3. Lettre des président et gens de la cour souveraine du parlement à Dôle, au duc de Parme. — « Monseigneur, les père gardiain et religieux du couvent St François de Lons-le-Saulnier nous ont présenté la requeste dont la copie vad cy joincte, et pour ce que par l'exposé en icelle avons recongneu que l'onctroy des statues et imaiges y mentionnees a esté faict par Vostre Altèze à monsieur le conte de Mansfelt, après avoir sur ce ouyz les fiscaulx de ceste court, nous n'avons voulu empescher l'effect de tel onctroy, ny peu reffuser aux religieux de représenter le tout à Vostre Altèze pour y ordonner son bon vouloir et plaisir, à quoy nous obéirons. De Dôle, le xxvje d'apvril 1588 (1). »

Van Ballart (Henri), « tailleur d'allebastre », à Gand, sculpta, en 1573, pour la chapelle de l'hôtel du conseil de Flandre dans cette ville, « trois imaiges d'allebastre », qui lui furent payées 20 livres de 40 gros (2).

Fourmanoir (Jacques), — sculpteur, à Anvers, reçut, en 1593, 54 livres, pour avoir taillé en pierre d'Avesnes, un grand écusson aux armes de Philippe II, destiné à orner le perron de l'hôtel de la monnaie dans cette ville. Il était aussi tailleur de pierres (*steenhouwer*), et entreprit de ce chef, en 1596 et 1597, quelques travaux importants pour les bâtiments de la monnaie (3).

« Jacob Fourmanoir, beltsnyder, om gelevert ende gemaeckt te hebbene geduerende die maenden van april ende mey, in Aveuis steen, die groote ronde wapen van Zyne Majesteyt voer de puye van der munten : liiij liv. (4). »

(1) Liasses de l'audience, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

(2) Registre n° 21939 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registres nos 17894, fo xlij vo, et 17895, fo xx ro et xxj ro, *ibidem*.

(4) Registre n° 17892, fo xlviij vo, *ibidem*.

Coens (Arnould), — sculpteur (*beltsnydere*), vivait à Bruxelles, en 1615 (1).

Arnout (Jean), — sculpteur (*statuarius*), de Namur, épousa Marie Menart, de Tournai, le 22 février 1645 (2).

Du Quesnoy (François et Jérôme). — Mr A. Van Lokeren a publié dans le *Messager des Sciences historiques* (3) le malheureux procès à la suite duquel Jérôme du Quesnoy, sans contredit l'un des plus éminents artistes de notre pays, fut condamné à être étranglé, puis brûlé pour crime de sodomie. C'est en vain que les parents et alliés de l'infortuné sculpteur s'adressèrent à l'archiduc Léopold-Guillaume, alors gouverneur général des Pays-Bas, pour obtenir qu'il fût jugé par l'alcade en sa qualité de serviteur attaché à la cour (*architectus et statuarius Suæ Majestatis*) (4). Le conseil privé auquel leur requête avait été renvoyée, par lettre du 4 septembre 1654, rejeta cette demande, et l'artiste fut exécuté à Gand, sur le Marché-aux-Grains, par sentence des échevins de cette ville du 28 du même mois. Le mausolée de l'évêque Triest, auquel il travaillait alors, resta inachevé. Les biens et meubles du coupable ayant été mis sous sequestre, ses frères et sœurs intentèrent à cette occasion un procès devant le conseil privé contre l'officier fiscal, pour réclamer leur part dans la succession de François du Quesnoy, dont Jérôme s'était entièrement accaparé. Ils produisirent des témoins pour le prouver. L'un d'eux, du nom d'André Ghysels, orfévre

(1) Archives des hospices de Bruxelles.

(2) Registre aux mariages contractés dans les camps, aux Archives du royaume.

(3) Gand, 1833.

(4) Les pièces relatives à cette demande se trouvent dans les archives du conseil privé, procès no 41, layette S, aux Archives du royaume.

et bourgeois de Bruxelles, déclara pardevant notaire, le 12 octobre 1654, qu'il habitait Livourne, avec sa femme, douze ans auparavant, et qu'à cette époque étaient arrivés dans cette ville les frères du Quesnoy, qui lui avaient paru très-liés; que là l'aîné des deux, François, reçut différentes lettres de la part de Louis XIII, qui l'engagea à venir en France, et lui envoya même 2,000 ducats pour ses frais de voyage. Mais l'artiste tomba malade et mourut, au bout de trois semaines, dans les bras de l'orfèvre, son compatriote. Son frère le fit enterrer aux récollets de Livourne. Ainsi tombe cette calomnie répétée par plusieurs écrivains, qui ont avancé que Jérôme avait empoisonné François par jalousie. Ghysels ajouta qu'il avait vu Jérôme expédier pour la Hollande quelques caisses appartenant au défunt, et contenant « des figures de toutte sorte, avec aultres hardes » et jolitez très-curieuses et de prix, » selon les expressions d'un autre témoin; qu'ensuite Jérôme s'était dirigé vers les Pays-Bas par la France. Il ajouta que celui-ci, à son retour d'Espagne, avait passé neuf mois chez lui à Florence, où il était établi, et que de là il alla rejoindre son frère à Rome, qui était alors occupé à de grands travaux pour le pape Urbain VIII (1).

On lit dans l'*Histoire de Bruxelles* (2), que Jérôme du Quesnoy est l'auteur des statues des quatre apôtres, saint Paul, saint Barthélemi, saint Matthias et saint Thomas, qui ornent les colonnes de la grande nef de l'église de Sainte-Gudule. Cette dernière lui fut commandée par le conseil de Brabant, qui la lui paya 400 livres, par ordonnance du 22 décembre 1644.

« Betaelt aen Jeronimo du Quesnoy, beltsnyder, over een appostel by die

(1) Archives du conseil privé, procès n° 25, layette XIII, aux Archives du royaume.

(2) T. III, p. 272.

van den raede van Brabant doen maecken in de kercke van Sinter-Goedelen, de somme van iiij^c liv., ingevolge d'ordonnantie van den selven raede van date den xxij december van desen jaere (1). »

« Comme pour la continuelle indisposition de Jacques Francquart, architecte de la cour, sans apparence de retourner en convalescence, l'on a trouvé convenir de luy associer, retenir et commectre un aultre, qui en cas de besoing puisse satisfaire aux charges et fonctions dudict office, Son Excellence, pour le bon rapport que faict luy a esté de la personne de Jérosme du Quesnoy, se confiant à plein de ses léaulté, preud'hommie et expérience au fait de ladicte architecture, a, pour et au nom de Sa Majesté, par advis de ceulx des finances, commis, ordonné et estably, commect, ordonne et establist par ceste ledict Jérosme du Quesnoy à l'estat d'architecte, statuaire et sculpteur de ladicte cour, luy donnant mandement de faire et dresser les modelles et desseings des bastimens, statues et aultres ouvrages que luy seront ordonnez, et au surplus d'y vacquer et d'en porter soing, tout ainsy et avecq le mesme pouvoir qu'en a ledict Jacques Francquart, et aux employs qui luy seront donnez lorsqu'icelluy n'y pourra vacquer : et ce sans aucuns gages, ains seullement aux honneurs, proffficts, émolumens, franchises, exemptions et libertez appartenans audict estat, etc. Faict à Bruxelles, le xxvj^e d'octobre xvj^c xlv (2). »

Caulier (Jean-Baptiste), — sculpteur en bois, à Tournai, travailla en 1750 et 1751, pour François-Ernest, comte de Salm, évêque de cette ville, et sculpta dans ses appartements des panneaux de portes, des encadrements, des lambris, des consoles, des fauteuils, etc. Il épousa Catherine Lestocade, et mourut en 1751 (3).

(1) Registre n° 21726, 13°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 368, f° lxxvij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Archives de l'évêché de Tournai, *ibidem*.

§ 20. *Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles.*

Sommaire : **Tombeau de Jean II, duc de Brabant. — Jean de Montfort, sculpteur. — Gaspar de Turchelsteyn, fondeur en cuivre. — Tombeau de Louis de Créci, comte de Flandre. — Tombeau de Jeanne, duchesse de Brabant. — Tombeau de Michelle de France, femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Gilles le Blackere et Tiedeman Maes, sculpteurs. — Tombeau de François d'Autriche, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne. — Guyot de Beaugrant, sculpteur. — Tombeau de l'archiduc Ernest d'Autriche. — Robert Colyns de Nole, sculpteur.**

TOMBEAU DES DUCS DE BRABANT JEAN II ET ANTOINE DE BOURGOGNE. — Les archiducs Albert et Isabelle s'imposèrent, dès le commencement de leur règne, une noble mission artistique, celle de restaurer les monuments des souverains qui les avaient précédés. Le mausolée en marbre noir, élevé à la mémoire de Jean II, duc de Brabant, que l'on voit encore dans le chœur de l'église Ste-Gudule, à Bruxelles, date de cette époque. Il est surmonté d'un lion en cuivre doré, du poids de 6,000 livres, sur le socle duquel on lit : *Io. de Montfort fecit anno* 1610. Jean de Montfort (1) n'a fait que le modèle de ce lion, et la fonte en est due à Gaspar de Turchelsteyn, célèbre fondeur en cuivre, auquel il fut payé de ce chef 800 livres, de 40 gros de Flandre la livre.

« A Gaspar Turchelsteyn, fondeur en cuivre de Leurs Altèzes, la somme de ijc livres, de xl gros, par lettres de descharge du xe de mars xvjc xiiij, pour le parfurnissement de viijc livres que Leursdictes Altèzes luy avoient accordé pour le grand lion de cuivre doré qu'il avoit emprins de faire et par luy livré pour la tombe de ducqz de Brabant posée en l'église collégialle de Saincte-Gudule, à Bruxelles, suivant le contract faict avec ledit Turchelsteyn par

(1) *Voy.* la biographie de cet artiste, qui fut surtout graveur de médailles, dans nos *Recherches sur les graveurs de sceaux, de médailles et de monnaies*, t. Ier, p. 113-125.

Wenssel Coberger, architecte et ingénieur de Leurs Altèzes, ayant satisfaict audict contract en tout ce qu'il estoit tenu de faire (1). »

Tombeau de Louis de Créci. — Louis de Nevers, comte de Flandre, trouva la mort, le 26 août 1346, dans cette mémorable bataille de Créci dont il a retenu le nom. Il fut d'abord enterré à l'abbaye de Saint-Riquier, près d'Abbeville. Six ans après, en 1354, Louis de Male, son fils, fit transporter ses restes dans l'église de Saint-Donat, à Bruges, devant le maitre-autel. Le tombeau qui lui fut élevé a disparu avec l'antique édifice qui l'abritait, et nous n'en avons trouvé la description nulle part. Voici un document transcrit dans un registre aux chartes de Flandre de 1358 à 1362 (2), par conséquent contemporain de l'époque où le monument a été placé, qui peut nous donner quelque idée de la richesse de ce mausolée. Il semble avoir été composé d'un sarcophage carré, de marbre noir, sur lequel se trouvait la statue toute armée de l'infortuné prince, avec un petit dais ou tabernacle au-dessus de la tête. Autour du socle étaient placées vingt-quatre statuettes, séparées par des colonnettes dorées. Nous ne savons trop où devaient être assis les anges dont il est question dans cette pièce. L'inscription du monument nous a été conservée (3); la voici :

Chi gist noble puissant prinche de bonne mémoire monseigneur Loys conte de Flandre de Nevers de Rethers qui trespassa en lan de grace mil trois cents quarante sys le xxvj^e jour du mois daugst. Pryes pour lame de ly.

(1) Registre n° F. 296, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) F° cxxxiiij. Cette même pièce est copiée dans le registre n° 773, f° 127, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 471.

« *Inventaire des pièces nécessaires pour élever le tombeau de Louis, comte de Flandres.*

Chist li tombe Monsigneur de Flandres et toutes les appartenanches à ledite tombe si comme chi appriès ensuit :

Premiers une lame dréchié contre le mur à l'entrée de l'uis enviers le lis.

Item une coffre là li corps Monsigneur est tous armés.

Item en j autre coffre le tabernacle, vingt-quatre ymages et vingt-quatre coulombettes.

Item en un tierche coffre vingt-quatre arkées, deux atainles appartenans au tabernacle, quatre longhes coulombes appartenans audit tabernacle, et adicées acaintes (*sic*), iiij bussées portans leurs reprises appartenans as longhes coulombes, et deus angèles; et les coses dessusdites aprestées et de boin or dorées si comme il appartient.

Item vj pièches d'esponde de marbre noir qui font le tour de le tombe.

Item v pièches de soubassement doudit marbre qui font le tour de le dessusdite tombe.

Item ij pièches de plastre de Paris pour assoir laditte besogne. »

Tombeau de Jeanne, duchesse de Brabant. — La duchesse Jeanne fut enterrée dans le chœur de l'église des carmes, à Bruxelles, où lui fut élevé un tombeau surmonté de sa statue, et dont la représentation se trouve dans les ouvrages de Butkens (1) et de Leroy (2). Ce tombeau remontait, selon toute probabilité, au duc Antoine de Bourgogne, neveu et héritier de cette princesse : il fut détruit par le bombardement de 1695. Les archiducs le firent restaurer avec soin en 1607.

« Frère Ferdinant de S. Victor, prieur du couvent de l'ordre des carmes en la ville de Bruxelles, la somme de iij^c livres xvij sols, de xl gros, pour estre délivrée à bon compte de ce que cousteroit la réparation et renouvellement de la tombe de la sépulture de feue madame Jehenne, duchesse de Brabant, enterrée au cœur de l'église du couvent des carmes audit Bruxelles (3). »

(1) *Trophées de Brabant*, t. Ier.

(2) *Le grand Théâtre sacré du Brabant*, t. II.

(3) Registre n° F 289, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

TOMBEAU DE MICHELLE DE FRANCE. — Le tombeau de cette princesse, qui fut la première épouse de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, orna l'église de Saint-Bavon, à Gand, jusqu'en 1540, époque de la démolition de cet édifice, et fut transféré ensuite dans l'église Saint-Jean de la même ville (1). Ce mausolée était composé d'une statue d'albâtre, que Gilles le Blackere commença en 1435, et d'un sarcophage entouré de statuettes, dont l'exécution fut confiée à Tiedeman Maes, tous deux artistes brugeois (2). Nous voyons par la note suivante, que les pierres dont on se servit pour ce mausolée étaient de marbre noir provenant d'une carrière située près de Dinant.

« Par lettres patentes du xvij septembre xiiij^c xxxvj, payé à Jehan Nonnon, machon, pour l'achat de v grandes pierres de noir marbre, prinses à le Falize de Dinant, que Monseigneur y a fait acheter pour emploïer à faire la sépulture de deffuncte madame Michielle, en son vivant espeuse de Monditseigneur, lxij pietres; — item, pour l'achat d'un groz et matériel chariot pour mener de Namur en la ville de Bruges la plus grande d'icelles pierres : xv pietres (3). »

TOMBEAU DE FRANÇOIS D'AUTRICHE. — DE BEAUGRANT (Guyot). — L'archiduc François d'Autriche était fils de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne. Il mourut, en 1481, à l'âge de quelques mois, à Bruxelles, et fut enterré dans l'église prévôtale de Saint-Jacques-sur-Caudenberg de cette ville. En 1526, Marguerite d'Autriche, sa sœur, lui fit élever, au milieu du chœur de cette église, un tombeau en marbre noir, sur lequel était couchée une statue d'enfant, enveloppée dans des draperies, la tête posée sur un

(1) Le comte de LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, n°s 1196, p. 352, et n° 1473, p. 385.

(2) *Messager des Sciences historiques*, Gand, 1853, p. 150; — A. VAN LOKEREN, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean, à Gand*, p. 178.

(3) Registre n° 3232, f° xxv°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

coussin, avec un lion aux pieds. D'autres statues d'enfants ornaient les quatre angles du sarcophage. Les figures et les accessoires étaient en marbre blanc. Dans le même édifice, qui n'avait guère d'apparence et peu d'étendue, avaient été inhumés les deux célèbres annalistes Edmond de Dynter, en 1449, et Olivier de la Marche, en 1501 (1). Ce que devint le mausolée de François d'Autriche, lorsque l'église fut démolie, en 1773, pour reconstruire celle que nous voyons actuellement, nul ne le sait, et nos recherches dans ce but n'ont abouti à aucun résultat.

Parlons maintenant de l'artiste qui exécuta ce monument, et dont le nom est Guyot de Beaugrant. On sait peu de chose de ce sculpteur, qui a échappé, ainsi que nombre d'autres, aux investigations de Philippe Baert. Il habitait Malines, cette ville où Marguerite d'Autriche tenait sa cour, et où s'étaient fixés tant de savants, de littérateurs et d'artistes en tous genres. Quant au lieu de sa naissance, il est encore inconnu; nous croyons cependant pouvoir affirmer qu'il est Belge, car parmi les messagers des écuries de Maximilien d'Autriche figure, en 1489, Évrard de Beaugrant, auquel il pourrait appartenir par parenté (2). Nous avons déjà dit que c'est en 1526 que fut commencée l'exécution du tombeau de François d'Autriche. L'artiste l'avait entrepris pour la somme de 200 livres, de 40 gros de Flandre la livre, et devait l'avoir terminé pour la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1527, ce qui fut fait. Toutefois, par un document que nous publions ici, nous voyons que l'épitaphe n'était pas encore gravée au mois de décembre suivant. En 1528, il fut payé 13 livres à un serrurier pour « ung » beaul et grant treilly de fer, garny de xij pilliers, posé » à l'entour de la riche tombe et sépulture de feu François

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 357-358.

(2) Registre n° 18242, 3°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

» Monseigneur, pour sa préservacion et conservacion » (1).

Nous possédons de Guyot de Beaugrant un monument bien autrement recommandable que celui dont nous venons de parler, c'est la partie en marbre de la cheminée de la grande salle d'assemblée du Franc, à Bruges, dont la réputation est européenne, et que le roi Louis-Philippe fit mouler en plâtre pour les galeries de Versailles. Mr F. de Hondt, graveur en médailles, nous a retracé, dans deux notices publiées en 1840 et en 1846, toutes les particularités si curieuses qui se rattachent à l'histoire de ce chef-d'œuvre. C'est dans la seconde que sont mentionnés les noms des artistes qui y ont travaillé (2). Guyot de Beaugrant se rendit adjudicataire, le 1er mars 1528, à l'exclusion d'autres artistes de Bruges, Dinant et Bruxelles, de toutes les sculptures en marbre et en albâtre de la cheminée, c'est-à-dire des deux pieds droits en marbre noir, formés de faisceaux de colonnettes élégamment ornées de fleurons et de chapiteaux, et d'une frise en albâtre, qui est enrichie de quatre bas-reliefs tirés de l'histoire de la chaste Suzanne, et de quatre petits génies également en albâtre (3). Il acheva de placer tous ces objets le 15 février 1529. Le trophée en bois de chêne, formant la partie supérieure de la cheminée, et qui ne fut achevé qu'en 1532, appartient à d'autres artistes : nous n'avons pas à nous en occuper ici.

« A Guiot de Beaulgrant, tailleur d'ymaiges, demeurant à Malines, la somme de xxx livres, de xl gros de Flandre la livre, en tant moins sur et à bon compte de la somme de ijc l., à quoy Madame a convenu avec luy pour une

(1) Registre n° 1804, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) A la fin de cette notice se trouvent traduits en français les extraits des comptes du Franc de Bruges, relatifs à ce monument, d'après les originaux qui existent aux Archives de l'État, à Bruges. Des doubles de ces registres reposent aux Archives du royaume ; c'est d'après eux que nous publions le texte flamand de ces extraits.

(3) *Voy.* la charmante gravure au trait de cette cheminée, faite par Mr Ch. Onghena, de Gand, qui orne la première notice de Mr de Hondt.

sépulture de marbre blanc et noir qu'il promect faire et poser en l'église de Cauberghe, à Bruxelles, déans la Sainct-Jehan prouchain venant en ung an, pour feu François, monseigneur, frère de Madicte Dame, qui sera une figure couchant de la longueur d'ung enfant de xviij mois, ou selon que la pierre le pourra pourter, ung coussin soubz la teste et ung lyon au pied, et accoustré en linge comme il est au patron, et aux quatre coings de ladicte tombe à chascun ung enffant assis de telle longueur que le marbre le pourra pourter, tout ainsi selon et par la forme et manière qu'il est plus au long contenu et déclairé ou marché sur ce faictes (1). » (Par ordonnance du 14 avril 1526).

« Je Guïot de Beaugrant, tailleur d'ymaiges, demourant à Malines, promectz de toutes et quantesfois qu'il plaira à Madame escripre et gravé en la tombe de marbre noir et blanc que j'ay naguères faicte et posée en l'église de Cauberghes à Bruxelles pour feu François monseigneur, frère de Madicte Dame, l'épitaphe telle qu'il plaira à icelle dame ordonner, sans prétendre ny demander aucun sallaire, remboursement de despence ou autrement, à cause que me tiens pour entièrement bien paié et satisfaict d'icelle sépulture, suyvant le marché avec moy pour ce faictz, sous l'obligation et ypothèque de tous et singuliers mes biens. Faict audict Bruxelles, le xxiiij^e de décembre xve vingt et sept (2). »

« Meester Jacob Bissaert, van dat, hy den xvj^en van meert (1529, n. st.) by laste van der wet, reysde te Mechelen, omme te bewarene de dachvairt ende den advocaet ende procureur van den lande aldaer te instruecrene omme uter name van den lande t'andwoordene jegens mevrauwe de weduwe van wylen mer Joos Laureins, president, ende te accepteirene den zekere die Guyot Beaugrant den lande doen moest voor 't maken van den cafkoene (3). »

« Mynheere van Lichtervelde ende joncheere Jacob de Vooght, van dat zy den ix^en van lauwe (1530, n. st.) bezich waren omme te sprekene met Guyot de Beaugrandt ende met hem te accordeeren ende voorwairde te makene van 't maken van der historie van Susanna, daerof hedent den college den patroon ghetooght was in albaestere dat men in den scausteen stellen sal in de nieuwe camere (4). »

(1) Registre n° 1802 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite, *ibidem*.
(3) Registre n° 32787, fol. xxxvij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.
(4) Registre n° 32788, f° xxv r°, *ibidem*.

« Mynheere van Lichtervelde, joncheere Jacob de Vooght ende meester Joos Thibault, van dat zy den xven van sporkele (1530, n. st.) overnamen de leveringhe van den cafkoene hemlieden ghedaen over ende uter name van den lande by Guyot de Beaugrandt (1). »

« Joncker Jacob de Voocht ende meester Joos Thybault, van dat zy by laste van den burchmeesters den ijen dach van octobre (1530), communicquierden met Guyot de Beaugrant ende andere wercklieden van den lande, om te adviserene wat verwelf men best maken zouden mueghen an 't nieuwe cafcoen in scepen camere, weder plat ofte met pinnen, en hoe groot (2). »

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — Ce prince qui succéda dans le gouvernement général des Pays-Bas à Alexandre Farnese, duc de Parme, mourut à Bruxelles, dans la nuit du 20 au 21 février 1595. Ce fut l'archiduc Albert, son frère, époux de l'infante Isabelle, qui lui fit élever le beau monument que l'on voit encore actuellement à droite dans le chœur de l'église Sainte-Gudule, en face du tombeau de Jean II. Ernest y est représenté en marbre, couché sur un socle en pierre de touche. Robert de Nole, auquel on confia la sculpture de ce monument, était alors un artiste en grande réputation et à juste titre. Il entreprit l'exécution de ce mausolée pour la somme de 2,200 livres, de 40 gros de Flandre, par accord du 11 mars 1601, et s'engagea à le livrer endéans les dix mois. En 1853, Mr Visschers, curé de l'église Saint-André, à Anvers, a publié sur la famille Colyns de Nole, de cette ville, qui a fourni plusieurs sculpteurs, des renseignements nombreux et du plus grand intérêt (3). Notre artiste y occupe une large place.

« A Robert Nole, maistre sculpteur, la somme de xijc xxv livres, de xl gros, pour la parpaye de ijm ijc livres, pour lesquels il avoit emprins de faire

(1) Registre n° 32788 cité, f° xxvj v°.

(2) Registre n° 32789, f° xxviij v°, aux Archives du royaume.

(3) *Iets over Jacob Jonghelincx, Octavio Van Veen en de gebroeders Collyns de Nole.*

asseoir en l'église de Ste-Gudule, en la ville de Bruxelles, endéant le temps et terme de dix mois, une sépulture de pière de touche et allebastre, avec la représentation de feu l'archiducq Erneste d'Austriche, suivant l'accord fait avec luy le xje jour de mars xvje ung, et pour le séjour qu'il avoit faict aveq ses ouvriers en ladite ville de Bruxelles, attandant que l'on avoit serré la sépulture à son arrivée trouvée ouverte, sans pouvoir asseoir laditte tombe (1). »

§ 21. *Géographes.*

Sommaire : Régnier Gemma, dit Frisius. — Gaspar Van der Heyden, dit de Mirica. — Pierre Apianus. — Description des différentes éditions imprimées à Anvers de sa *Cosmographia*. — Chrétien Scroot. — *Description des Pays-Bas* par L. Guicciardini; les diverses éditions de ce livre qui ont paru dans le XVIe siècle. — Nomenclature des planches gravées sur bois et sur cuivre dont elles sont ornées. — Artistes qui les ont exécutées. — Corneille de Hooghe, graveur sur cuivre; sa biographie. — Graveurs sur bois aux monogrammes C et G. — Ouvrage de l'ingénieur Fr. de Marchi sur les forteresses des Pays-Bas. — Planches de cet ouvrage gravées par C. de Hooghe et Jérôme de Cock. — Vers français de Luc d'Heere et d'Antoine Olivier, peintres. — Planches gravées par Crispin Van den Broek.

Gemma (Régnier), dit Frisius. — Van der Heyden (Gaspar), dit de Mirica. — Il y aurait un bien curieux mémoire à écrire sur les travaux de géographie et de topographie, tant manuscrits qu'imprimés, qui ont été entrepris sur les Pays-Bas, ses provinces et ses villes, et sur les géographes, géomètres, mathématiciens et artistes qui ont exécuté les cartes et plans qui en ont été successivement dressés. C'est pour être utile aux savants qui s'en occuperont un jour que nous avons réuni les notes que nous publions dans ce recueil.

(1) Registre no F. 285, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi le registre no F. 284, *ibidem*, et le registre no 23374, fo lxix vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, où sont renseignés les autres paiements faits pour le même objet, jusqu'à concurrence de la somme de 2,200 livres.

Au XVIe siècle, un grand mouvement s'opéra dans les esprits par rapport aux études astronomiques et géographiques. La découverte de l'Amérique, en 1492, celle de la route des Indes Orientales par le cap de Bonne-Espérance, en 1498, et toutes les autres qui en furent les conséquences, devaient produire ce résultat. Un des savants qui s'en occupèrent des premiers aux Pays-Bas fut Régnier Gemma, appelé plus communément Gemma Frisius, ou le Frison, parce qu'il était né à Dokkum, en Frise, en 1508. Il avait à peine terminé ses études à l'université de Louvain, qu'il entreprit avec un certain Gaspar Van der Heyden, dit de Mirica, la publication d'une sphère pour laquelle ils obtinrent, le 24 mai 1531, un octroi dont voici le texte :

« Charles, etc. De la part de Gemma Phrisius et Gaspard de Mirica, nous a esté remonstré comme ilz aient composé et inventé ingénieusement certain globe en forme et figure d'une sphère cosmographique, lequel a l'utilité et proffit des estudians ilz ont fait insculper, et désirans faire imprimer afin de le vendre et publier; mais pour ce que, en faisant ladicte composition, ilz ont supporté plusieurs frais et despens pour desquels avoir recouvrement, et que aultruy ne ait le fruict et prouffit de leur labeur, et de ce que eulxmesmes ont desservy et mérité, nous ont très-humblement supplié et requis leur accorder privileige de pouvoir faire ladicte impression, et deffendre à tous autres noz subgects ou résidans en noz pays et seignories de par-deçà, de, pendant le temps de dix ans, imprimer ne faire imprimer ledict globe, sur peine en tel cas accoustumée. Sçavoir faisons, que nous, ces choses considérées, ausdits supplians, inclinans favorablement à leurdicte supplication et requeste, avons octroyé, consenti et octroïons, etc. Donné en nostre ville de Gand, le xxiiij^e^ jour de may l'an de grasce mil v^c^ xxxj (1). »

Nous ignorons si cette sphère a paru en 1531, ou si elle n'a vu le jour qu'en 1540, date de l'impression à Louvain d'une *Charta sive mappa mundi* par Gemma, et qui n'est peut-être autre chose que cette même carte mentionnée dans l'octroi rapporté plus haut. Le savant auteur de la *Géographie du moyen âge*, l'honorable M. Lelewel, n'a pas

(1) Liasses de l'audience, aux Archives du royaume.

rencontré cette carte dans ses nombreuses recherches (1). En 1524, Pierre Apianus ou Bienewitz, savant allemand, avait publié sa *Cosmographia*. Gemma Frisius en donna, en 1534 (n. st.), une nouvelle édition latine commentée, qui fut imprimée à Anvers, chez Jean Grapheus, pour le libraire Grégoire Bonte, et qui est remplie de figures gravées sur bois très-grossièrement. Ce livre eut beaucoup de succès. Une seconde édition latine fut imprimée à Anvers, en 1540, par Gilles Copen, pour le compte du libraire Arnould Berckman. Grégoire Bonte en fit de plus faire des traductions française et flamande, qui ont été imprimées, en 1544, par le même Gilles Copen ou Gilles de Diest, à frais communs avec l'auteur. Une autre édition flamande parut en 1553 : Bonte y annonce que l'on peut en outre se procurer chez lui des traductions espagnole et allemande. Gemma mourut en 1555, laissant un fils du nom de Corneille, qui hérita de sa science : plusieurs autres éditions de la *Cosmographia* annotée par lui, ont été publiées à Anvers après sa mort. La première fut imprimée chez Jean Whitage, aux frais de Christophe Plantin, en 1574, et il en existe des traductions espagnoles et italiennes de 1575. Quelques exemplaires sont ornés du portrait de l'auteur, gravé sur cuivre par Esme de Boulonois. Une seconde édition posthume est sortie des presses du même imprimeur, en 1584, accompagnée d'un grand nombre d'autres opuscules de Gemma Frisius, sur l'astronomie et la cosmographie. Les mêmes planches ont servi à toutes les éditions depuis 1534. On trouve de plus dans la dernière une assez grande carte du monde connu d'alors, gravée sur bois avec bien peu de soin. Corneille Gemma y a fait ajouter à la fin une pièce de vers latins sur la mort de son père, qui exerça l'art de la médecine avec talent,

(1) T. II. p. 176, note 361.

et qui se qualifie dans ses ouvrages de médecin et de mathématicien.

Apianus (Pierre). — La *Biographie universelle* (t. II) dit que Charles-Quint, qui avait une grande estime pour ce savant, lui fit présent de 3,000 florins. Nous avons trouvé une lettre originale en français, écrite par Apianus le 20 août 1549, deux ans avant sa mort, à propos des difficultés qu'il éprouvait pour se faire payer cette somme, à un de ses amis intimes alors à Bruxelles, et portant l'adresse suivante : *Domino Joanni A Via, horologiario sacræ Cæs. Mtis amico suo charissimo, Bruxellæ en la court de l'empereur*. Cette lettre est trop curieuse pour ne point trouver place ici. Le véritable nom de l'ami d'Apianus était Jean du Chemin, de Besançon, que Charles-Quint avait nommé son *horologeur*, vers 1535 (1).

« Très-chier amy, maistre Jehan. J'ay receu voz lettres auquelles me signifiez que l'empereur, mon très-redoublé seigneur, a ordonné que par le receveur de Neuburg me soyent baillé et contez troys mille florins, combien que les lettres après la date sont esté aulcuns jours supprimés et retenuz, et je vous remercye de cestez bonnes novelles. Peu jour après, je viens audict receveur, lequel me racontoit cestes mesmes novelles, et me disoit que me bailleroit les troys mille florins, mais il fauldroit que je anttendisse autant que les biens confisqués soyent venduz, ou que je acceptasse les biens du feu receveur, lequel aulx guerres passés a esté contre l'empereur et après s'enfuyt; par ceste cause Sa Maiesté a confisqué sez biens. Ainsy crains que le payement se arrestera et prolongera, et à ceste foys je consentay de vouloir accepter les biens, et cela environ ung moys. Cependant j'ay changé l'opinion, en pensant, sy je acceptasse les biens, que grand inimicice et envie m'engendroyt auprès d'aulcuns, et lesdictz biens sont esté taxé dudict receveur peu moins que septe mille florins. Ainsy en acceptant les biens je seroy contreint de rendre quatre mille florins. Sy je fusse en bonne santé ung ou quatre ans, je vouldroy avoir franche et livre lesdictz biens. Mais non sachant la fin de ma vie, et estant en viel eage, ainsy que sy le Dieu omni-

(1) La minute de ses lettres patentes, qui ne porte pas de date, se trouve dans la liasse des archives de l'audience de 1535, aux Archives du royaume.

potent en brief me revocasse de ceste vie, en l'éternelle habitation, ma femme et enfans ne sauroynt entretenir lesdictz biens, mais seroyent contreintz de les vender avecque leur grand domaige, car ilz sont esté taxé plus hault que la coustume de notre pays requiert. Par ce je suis déliberé de même charger de ces cures, sur cela j'ai renuméré audit receveur le traittement des biens, en requérant lesdicts troys mil florins de luy. Mais j'ay bien adverti qu'il n'estoyt pas bien content de ma réquisition, ainsy que je doubte que le payement se prolongera, et j'eusse besoigne de l'argent. Par ces causes je vous prie tant comment je puis que vous plaise de supplier de me part alla Cesarea Maiesté que Sa Maiesté commande et ordonne que à ung aultre lieu me soynt satisfaiet lesditz troys mille florins, et par les seigneurs les Fuggers se pourroyt faire le payement, et que ledit receveur satisferoit après ceste somme aulxditz seigneurs Fuggers, et sy je attand le payement du receveur, aufin je seroy contreint luy présenter au moins cent florins, afin que ne parle mal de moy, mais se je seroy payé des seigneurs les Fuggers je ne présenteré rien, et avecque ces cent florins je pourrois entretenir ung année en Italie ung des mes filz. Ces jours passés j'ay envoyé mon ainné filz Philippum en France pour estudier là, lequel sy par fortune vous le verrés, je le vous recommande. Je eusse besoing d'argent à ce temps pour faire imprimer les livres que vous avez veu, que sont six, pour satisfaire et aider les studians en l'art mathématique, car là dedans se trouveron choses jamais veu et ouy, ainsy que je eusse besoigne envyron 2,000 florins aupres. J'ay achetté par grand nécessité une maison pour 1,200 florins, car je n'avoys plasse en ma vielle habitacion pour imprimer des livres, pour tant de rechief je vous prie comment mon fidel frère, que vous plaise le bonheure supplier de ma part en ces mez affaires alla Cesarea Maiesté, comment desus est dict, me offerant de vous faire choses services au pays de par-desà agréables, et adieu soyés. Vous priant de rendre responce sur ces mes lettres et que vous plaise vous lettres adresser à Sébastien Kürtz, factor des seigneurs de Fuggers, et adieu soyés. Datum in Augusta, le xxe jour du moys d'aust l'an xlviiij. Sébastien Kürtz est pour le présent alla court de Sa Maiesté.

(Signé) Petrus Apianus, amicus tuus ex animo, manu propria (1). »

Scroot (Chrétien), — dont le nom est orthographié de différentes manières : Sgrooten, Sgroetz, Scroot, Sgroet et

(1) Documents sur l'époque de la réforme religieuse, vol. XI, f° 299 r°, dans les archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

Sgroeth, est l'auteur, avons-nous dit (§ 7), de la carte du pays de Gueldre et de Zutphen. Ajoutons que le duc de Savoie, alors gouverneur général des Pays-Bas, lui fit délivrer, le 3 juin 1558, un sauf-conduit, afin de ne pas être entravé dans ses travaux (1). C'est d'après cette carte qu'Abraham Ortelius publia celle qui orne la première édition, parue en 1570, de son *Theatrum orbis terrarum*, ainsi que le témoigne cette inscription : *Christiano Schrot auctore*. Elle a été copiée souvent depuis. La duchesse Marguerite de Parme continua à employer le talent et les connaissances de ce géographe, car elle lui confia, en 1561, une mission scientifique, et signa dans ce but, le 24 juillet, un passeport qu'elle lui fit remettre, et qui enjoignait à tous gouverneurs, baillis, écoutètes, bourgmestres, échevins, receveurs de tonlieux, etc., de le laisser passer partout, sans le molester en quoi que ce fût (2).

Description des Pays-Bas, par Guicciardini. — L'ouvrage de Louis Guicciardini contenant la description des Pays-Bas, et dont il existe différentes éditions, parut pour la première fois en langue italienne, à Anvers, en 1567, chez Guillaume Silvius, en suite d'un octroi du 29 septembre 1565. La dédicace au roi Philippe II est datée d'Anvers, du 20 octobre 1566 : elle est suivie d'une épître au lecteur de la même date. Cette première édition forme un volume petit in-folio de 296 pages, sans les préliminaires et la table. Les bibliographes la disent excessivement rare : la Bibliothèque royale de Bruxelles en possède deux exemplaires dans le fonds Van Hulthem, et l'on en conserve un autre aux Archives du royaume. Le titre du livre est entouré d'un bel et grand encadrement en forme de portique, accompagné

(1) Liasses de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Volume d'ordonnances et placards de l'audience, de 1558 à 1562, f° ij^c xxxix v°, *ibidem*.

de six figures allégoriques de femmes. Ce même encadrement a servi pour la vignette suivante, où le titre est remplacé par l'écusson aux armes de Philippe II, et pour une troisième représentant le buste du roi d'Espagne en profil, le tout gravé sur bois avec beaucoup de soin et de correction. Entre le pied de la figure de droite et la colonne contre laquelle elle s'appuie, on lit très-distinctement un C, monogramme de l'artiste qui les a exécutées. Le volume est en outre orné de lettrines gravées sur bois avec la plus grande finesse, et dont les sujets sont traités de main de maître et dessinés avec beaucoup de goût. On rencontre dans l'édition italienne de 1567 dont nous parlons, les lettres A, E, G, H, I, L, M et Y. Dans l'édition française de la même date, on trouve de plus les lettres B, T et P du même alphabet. L'artiste, auteur de la gravure de ces petites vignettes, en a signé une, la lettre L, de son monogramme G parfaitement visible. A l'ouvrage de messire Louis Guicciardini sont jointes quinze grandes gravures sur bois, assez grossières, imprimées dans le texte, et deux gravures sur cuivre. Voici l'énumération des premières :

1. Carte du Brabant.
2. Vue de Louvain.
3. Plan de Bruxelles.
4. Plan d'Anvers.
5. Vue de la cathédrale d'Anvers.
6. Vue de Bois-le-Duc.
7. Vue de Malines.
8. Carte des pays de Frise, Hollande, Zélande et Utrecht.
9. Plan d'Amsterdam.
10. Carte de la Flandre.
11. Plan de Gand.
12. Plan de Bruges.
13. Vue d'Ypres.
14. Carte du Hainaut.
15. Plan de Liége.

Ces planches sont évidemment d'un autre burin que les gravures décrites plus haut et ne sont pas signées, à moins que l'on ne veuille voir un C qui se détache en blanc dans le portail de l'église de Notre-Dame. Nous nous occuperons dans la suite de ce travail de rechercher quels sont les noms de ces artistes. Les deux planches sur cuivre représentent

l'une la carte des Pays-Bas avec les noms géographiques en italien et signée *C. D. Hooghe Fe.*, l'autre l'hôtel-de-ville d'Anvers, au bas de laquelle on lit : *Martinvs Petrvs excvdebat in insigni avrei fontis propter novā borsam.*

Disons quelques mots du premier de ces artistes; les renseignements que nous publions sont d'ailleurs inédits et se rattachent directement à notre sujet. A l'époque même où G. Silvius achevait l'impression du livre de Guicciardini, un autre Italien, le capitaine François de Marchi, que nous ne connaissons pas autrement, travaillait à un recueil, destiné à la publicité, des plans de toutes les forteresses des Pays-Bas alors si nombreuses, qu'il avait levés dans ce but. Les planches du livre, qui n'a jamais paru, croyons-nous, furent gravées sur cuivre aux frais du gouvernement du roi d'Espagne, par ordre de la duchesse de Parme. Jérôme de Cock, d'Anvers, en fit huit, et Corneille de Hooghe en grava cent soixante-six autres, dont cent quatorze grandes et cinquante-deux petites. Sauf trois, dues à de Cock, et sur lesquelles étaient retracées d'abord les armes de Philippe II, ensuite une figure allégorique de femme tenant une épée et une balance, enfin le portrait de l'auteur, toutes représentaient les forteresses du pays. Corneille de Hooghe eut une fin malheureuse. Le 17 février 1583, il fut arrêté dans la ville de Delft, comme prévenu de conspirer contre l'État, et conduit à La Haye pour y être interrogé. Il fit connaitre à ses juges ses projets, qui ne tendaient à rien moins qu'à révolutionner les provinces du Nord au profit de l'Espagne. Dans ce but et de concert avec ses complices, il avait chargé Josse Willeboortzone, à Leyde, de lui imprimer quatre mille exemplaires d'un libelle intitulé : *Hooch-noodich advertissement,* et six cents d'une certaine lettre pour être répandus dans le peuple. Il s'y donnait le nom de Corneille d'Autriche, et s'y faisait passer pour un bâtard de Charles-Quint. L'imprimeur ayant trouvé que

par la publication de ces pièces, il serait résulté des choses fâcheuses pour son pays, dénonça le projet de l'artiste. La cour de Hollande le condamna, par sentence du 29 mars, à avoir la tête tranchée, et ordonna que le cadavre serait écartelé, ce qui fut exécuté le même jour. En entendant lire le passage relatif à sa prétention d'être bâtard de l'empereur, il s'écria : *Dat ben ick*, je le suis. P. Bor (1), qui rapporte le texte de sa sentence, a recueilli sur cet artiste quelques détails qu'il a consignés dans son livre et que nous reproduirons. Corneille de Hooghe naquit à La Haye, et apprit son art chez Philippe Galle, dont il fut un des bons élèves; il travailla longtemps en Angleterre, où son ambition démesurée lui fit faire des dépenses plus fortes que ne le comportait son état. Il acquit par mariage une assez belle fortune, et dans son orgueil prit pour devise ce dystique flamand, qui est un jeu de mots sur son nom, et dont la traduction est par conséquent impossible :

Cornelis, door Godts ghenade ende ghedooghe,
Altyts vernedert, nochtans de Hooghe.

A l'époque de son arrestation, sa mère, qui était une très-belle femme, habitait encore la Hollande : après la mort de son fils elle partit avec deux de ses filles pour le duché de Brunswick.

Peu après l'apparition de l'édition italienne de l'ouvrage de Guicciardini parut une édition française, sortie également des presses de G. Silvius, et dont le traducteur ne s'est pas nommé. Elle est d'un format plus petit que son aînée, et n'est point ornée du bel encadrement que nous avons décrit et qui entoure le titre de celle-ci et les deux vignettes placées à sa suite. Cette nouvelle édition est imprimée avec peu de soin, et pour donner une idée de la négligence que l'on a apportée à la correction des épreuves,

(1) *Vervolgh der Nederlandtsche oorloghen*, édit. de 1621, t. II, liv. XVIII, p. 6.

voici l'ordre dans lequel les pages se présentent : aucun livre n'offre peut-être plus de confusion sous ce rapport : Préliminaires non chiffrés; pages 1-49, 56, 51, 55, 53, 54, 52, 56, 52, 62-76, 76, 78-89, 80, 91-114, 195, 116, 117, 198, 199, 120-158, 145, 146, 161-164, 135, 136, 167-171, 72, 173-183, 185, 185-236, 237-268, 281-288, 279-292, 283, 294-312, 213, 312, 115, 316-336, 339, 336-389, et table. Cette édition qui porte aussi la date de 1567, devait évidemment se vendre à un prix très-inférieur à la première, et nous devons la considérer sous tous les rapports comme une édition populaire. Les mêmes planches ont servi, sauf celle représentant la cathédrale d'Anvers, qui a été remplacée par une autre vue de ce monument, plus grande et plus belle, et beaucoup mieux gravée, sous laquelle on lit : *Senatui populoq antverpiensi Gvlielmvs Silvivs gratitvdinis ergo dedicabat a°* 1565. Cette planche n'accompagne plus l'édition française de 1568, qui n'est autre que celle de 1567, avec un nouveau titre.

Les investigations auxquelles Guicciardini a dû se livrer pour composer son ouvrage, le mirent nécessairement en relation avec un grand nombre de savants et de personnes de distinction : aussi lui envoya-t-on à propos de cette publication différentes pièces de vers à sa louange qu'il fit insérer en tête de son livre. Parmi ces pièces latines, françaises, flamandes, italiennes et grecques, de Nicolas Grudius, le frère de Jean Second, de Gaspar Schetz, d'Alex. Grapheus, etc., deux sonnets en langue française nous intéressent à un autre titre que celui de la poésie, c'est qu'ils sont l'œuvre de deux artistes. L'un est de Luc d'Heere, peintre gantois, dont Mr Ph. Blommaert a récemment publié une excellente biographie (1), et dont

(1) *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, 1853.

il nous a énuméré les travaux littéraires; cet estimable écrivain n'a toutefois envisagé d'Heere que sous le point de vue de poëte flamand; il n'a point connu le sonnet dont nous parlons, qui n'a, du reste, été publié que dans l'édition française de 1567 de la *Description des Pays-Bas*. La seconde pièce est adressée au lecteur par Antoine Olivier, nom dans lequel nous sommes très-porté à retrouver le peintre de Mons qui embrassa la réforme et le parti du prince d'Orange, et qui prit une si grande part à la surprise de cette ville par le comte Louis de Nassau, en 1572 : nous avons recueilli pour sa biographie des détails qui trouveront leur place dans ce recueil. La poésie de Luc d'Heere l'emporte de beaucoup par la facture sur celle d'Antoine Olivier; ses vers sont plus coulants, mieux faits et la rime en est plus heureuse. On en jugera par la lecture, et nous ne croyons pas que la réimpression de ces deux sonnets soit ici déplacée.

LUCAS D'HEERE, PEINTRE GANTOIS, AU LECTEUR.

Vous qui prenez plaisir à perdre vostre temps,
A lire les discours sans matière ou science,
Quittez tous ces fatras indignes aux sçavans,
Et venez embrasser les choses d'importance :

Amusez-vous icy pour avoir cognoissance
De nostre beau païs et de ses qualitez,
De noz villes, citez et leurs propriétez,
Peuples, arts, industrie et leur magnificence:

Lesquels Guicciardin descrit par excellence,
De sorte qu'il en rend heureus et immortel
Soy-mesme, le païs et maint homme mortel;

Soy pour avoir trouvé un subiect autant brave,
Le païs et la gent d'un fort bon naturel
Pour avoir rencontré un chroniqueur si grave.

ANTOINE OLIVIER AU LECTEUR.

Qui veult voir sans traveil tout ce grand coing de terre,
(Iadis terreur du ciel qui dompta l'univers),
Tant de Ducez, Contez, peuple et païs divers,
Que le fier Océan de deux longs bras enserre :

Qui veult voir dez l'un d'eux (d'où l'heureuse Engleterre
Pour Gauloise se faire tint les chemins ouvertz)
Jusques à l'autre bras, et tant de bolewertz
Qui gardent tout le coing des fureurs de la guerre :

N'aille retraverser Flandre, Brabant, Lembourg,
Artois, Haynault, Namur, Gueldre ni Luxembourg,
N'aille voir les Frisons, la doubteuse Hollande,

Ni les hasardeux pas des Isles de Zélande, —
Voye ce beau recueil, lors il voyra comment
Ce docte Florentin nous faict de tout présent.

En 1581, parut une autre édition italienne du livre de Guicciardini; elle forme un volume de 558 pages sans les préliminaires et la table, également sorti des presses de G. Silvius. Les grandes planches gravées sur bois employées en 1567 et 1568, et qui étaient usées probablement, sont remplacées ici par des gravures sur cuivre imprimées dans le texte, et dont le nombre est considérablement augmenté; qu'on en juge par le nomenclature suivante.

1. Carte de la Germanie inférieure.
2. Carte du Brabant.
3-4. Plans de Louvain et de Bruxelles.
5-9. Plan d'Anvers; vues de la bourse, de la cathédrale, de l'hôtel-de-ville et de la maison de la hanse, en cette ville.
10. Vue de Bois-le-Duc.
11-12. Plans de Maestricht et de Lierre.
13. Vue de Limbourg.
14. Plan de Malines.
15. Carte des pays de Gueldre et de Zutphen.
16-20. Plan de Nimègue, Ruremonde, Zutphen, Arnhem et Deventer.
21. Carte de la Frise occidentale.
22-23. Plans de Leeuwarden et de Groningue.
24. Carte de la Hollande.
25-30. Plans de Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde, Amsterdam et La Haye.

31. Vues des ruines de la forteresse de Britten.
32. Plan d'Utrecht.
33. Carte de la Zélande.
34-35. Plans de Middelbourg et de Flessingue.
36. Carte de la Flandre.
37-42. Plans de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Gravelines, de Lille et de Douai.
La planche n° 43 fait défaut; elle devait représenter le plan de Tournai; on l'a remplacée par cette note : « Per causa della guerra non s'è ancor' potuto havere il ritratto di questa città al naturale, » c'est-à-dire que par suite de la guerre il n'a point été possible de prendre la vue de cette ville; car, remarquons-le bien, les plans dont il est ici question ne sont autres que des vues à vol d'oiseau; en effet, 1581 est l'année du siége de Tournai par les Espagnols.
44. Plan d'Alost.
45. Carte du pays d'Artois.
46. Plan d'Arras.
47. Carte du Hainaut.
48-49. Plans de Mons et de Valenciennes.
50. Carte du Luxembourg.
51. Plan de Luxembourg.
52. Carte du pays de Namur.
53. Vue de Namur.
54. Carte du pays de Liége.
55. Vue de Liége.
56. Plan d'Aix-la-Chapelle.

Guillaume Silvius a dû dépenser beaucoup d'argent pour cette nouvelle publication et pour faire prendre avec plus de soin la vue et le plan des villes et des monuments qui y sont reproduits, car loin d'avoir fait copier servilement les anciennes planches sur bois, celles-ci ont été vérifiées et corrigées sur les lieux. L'édition de 1581 est ornée en outre d'un titre gravé sur cuivre, et d'une autre planche placée en regard et représentant en allégorie la ville d'Anvers dominant les fleuves et la mer; celle-ci est signée sur une boîte à couleurs : *Crispine inve* AoB, énigme artistique nouvelle, sous laquelle il faut voir le nom de Crispin Van den Broeck, qui fut tout à la fois graveur, peintre et architecte. Après le titre suivent deux planches où se voient l'écusson de Philippe II entouré des écus des dix-sept provinces des Pays-Bas, et le portrait du roi dans un cartouche. Au v° de cette dernière vignette se trouvent les

armes de L. Guiciardini, gravées sur bois par l'artiste si fécond qui marquait ordinairement ses œuvres du monogramme A L. De même que dans les éditions de 1567 et 1568, Silvius enrichit celle de 1581 de culs-de-lampes, d'une série de lettrines sur bois, quelque peu plus grandes que les autres et non moins ornées, dessinées avec le même goût et gravées aussi, nous n'en doutons point, par le maître au monogramme G. On y voit les lettres A, B, D, E, F, G, H, I, L, N, R, S, T, V et Y. Ces lettrines ne datent cependant pas de l'époque de l'impression du livre, car la lettre H est accompagnée du millésime 1568 et la lettre Y de 1570. On rencontre encore quelques lettrines d'autres alphabets, de dimensions moindres et d'un burin tout différent, et qui sont aussi plus anciennes, ce qui est constaté par le chiffre 1563 joint à la lettre Q de l'une de ces séries. Ces détails sont, il est vrai, de bien peu d'importance, mais l'ensemble de toutes ces observations doit nous conduire à découvrir les noms de nos graveurs sur bois restés presque tous ignorés jusqu'à ce jour, et à savoir par quels imprimeurs chacun d'eux était employé de préférence.

La seconde édition italienne dont nous venons de faire la description fut, en 1582, suivie d'une traduction française, qui contient 495 pages sans les préliminaires et la table, et dont l'auteur est François de Belle-Forest, né dans une petite ville du pays de Comminges, en Guyenne. Ce fut là un des derniers ouvrages de ce fécond écrivain, qui travailla longtemps à la solde des libraires à de semblables travaux, car il mourut le 1er janvier 1583, à Paris, où il s'était fixé (1). On ajouta de nouvelles planches aux cinquante-six déjà publiées, ce qui en porta le chiffre au nombre de quatre-vingt-deux; elles reproduisent les plans des villes désignées ci-après :

(1) *Voy.* la *Biographie universelle* et Bayle, *Dictionnaire historique.*

Tirlemont.	Hoorn.	Avesnes.
Berg-op-Zoom.	Schoonhoven.	Philippeville.
Gueldre.	Utrecht.	Beaumont.
Campen.	L'Écluse.	Chimai.
Zwolle.	Tournai.	Marienbourg.
Franeker.	Alost.	Charlemont.
Enchuizen.	Saint-Omer.	Walcourt.
Rotterdam.	Cambrai.	
La Briel	Landrecies.	

Les lettrines employées dans l'édition de 1581 se retrouvent dans celle de 1582, et l'on y voit de plus les lettres C, Q et Z. Au centre de la première est un satyre qui joue du tambour et un renard qui joue de la trompe; c'est ravissant de dessin et d'exécution, et nous osons proclamer hautement que les deux artistes auteurs de ces vignettes sont des hommes de mérite.

Les planches et lettrines qui figurent dans l'édition de 1582 ont servi à une autre édition italienne, publiée, en 1588, en un volume in-folio de 432 pages, sans les préliminaires et la table, chez Christophe Plantin, ainsi que les deux précédentes. Les planches cette fois ne sont plus imprimées dans le texte, et sont rejetées à la fin du livre. Cette édition est donc la cinquième dans l'ordre depuis l'apparition de l'ouvrage de Guicciardini, ce qui constate un succès bien remarquable.

Nous nous occuperons dans un autre article des éditions du même livre qui ont paru dans le courant du XVIIe siècle.

« A Cornille de Hooge, seulpteur, la somme de v^{c} xx livres pour la parpaye de xiij^{c} xx livres, pour avoir poly et plainé cxiiij doubles plattes et lij petites plattes, touttes de cuyvre, et en icelles sculpté ou taillé divers patrons de villes servans de fortifficacion, selon les patrons ou desseings à luy délivrez à l'ordonnance de Son Altèze.

» Cornille de Hooghe, ij^{c} livres pour l'aggravacion de certain ouvraige qu'il avoit faict pour le service de Sa Majesté en feulletz de cuyvre, et ce pardessus la somme dont l'on avoit convenu aveeq luy (1). »

(1) Registre n° F. 248 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

« A Jéronimus de Cocq, à Anvers, la somme de cxxviij livres à quoy a esté, en novembre xve lxvij, appoincté avec luy pour viij plattes de cuyvre qu'il avoit promis de faire à ses despens et livrez l'estoffe, et depuis les faire tailler duement ainsi qu'il appertiendroit, et servans pour le livre des fortiffications inventé par le capitaine Francisco de Marchi, dont en la première platte a esté mis les armes de Sa Majesté comme roy d'Espaigne; en la ij^e une dame avec l'espée en une des mains, et en l'autre une poix; en la iij^e ung contrefaict en effigie dudit capitaine, et ès aultres, cincq villes et fronteresses, selon les patrons que ledit capitaine avoit audit Jérome de Cocq mis en mains, et conforme aux aultres qu'avoient esté faictes et livrées par Corneille de Hooghe, ayant faict bon nombre de semblables plattes et servantes pareillement pour ledit livre, lesquelles viij plattes ainsi taillées il a depuis delivrées audit capitaine comme luy avoit esté commandé, et ce au pris de viij escus, à xl pattars pièche pour chascune (1). »

---

§ 22. *Graveurs et gravures sur bois.*

Sommaire : E. Fontanus. — J. Jeghers.

E. Fontanus — est un graveur sur bois de l'école flamande, qui a échappé aux investigations savantes des Brulliot, des Heineken, etc. Son nom, évidemment traduit ou latinisé, se lit sur une des vignettes qui ornent un petit volume très-rare, in-18, de 180 pages, et initiulé : *Kleynen gulden Gebedenboeck met de Figuren des Levens Jesu Christi ende Gebeden toegevorgt aen̄ Ceremonien der H. Misse*, et qui fut imprimé à Breda, chez Corneille Seldenslach, en 1678 probablement, car l'approbation porte cette date. Il est à remarquer toutefois que les gravures, toutes signées d'un des nombreux monogrammes adoptés par l'artiste, ont été faites à une époque plus ancienne, de 1623 à 1625 : elles ont 9 centimètres de

(1) Registre n° F. 249 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

hauteur sur 6 environ de largeur. Le titre du livre est imprimé au milieu d'une vignette allégorique, représentant un arbre au pied duquel l'homme est assis entre l'ancienne et la nouvelle loi personnifiées : elle est signée d'un petit monogramme composé, croyons-nous, des lettres S et A, marque que nous avons retrouvée sur d'autres planches encore : nous parlerons plus amplement des gravures de ce maître dans la suite de notre travail. Le volume contient les mystères, les litanies faites sur la vie du Christ, des prières aux sept douleurs de la sainte Vierge, d'autres prières à saint Roch, à sainte Lucie, etc. Nous avons joint à cette note l'indication des sujets gravés par E. Fontanus.

EF E. E.f. E.1623 E.1623. 1623 E. Scalp:

16 EF 24 E.1624. E.font.

1624 E. Fontanus. Scalp:

1. La Création du monde.
2. La Tentation d'Ève.
3. Adam et Ève chassés du paradis.
4. La Naissance de Jésus.
5. L'Annonciation.
6. La Visitation.
7. L'Adoration des bergers.
8. La Circoncision.
9. L'Adoration des rois.
10. La Présentation au temple.
11. La Fuite en Égypte.
12. Le Massacre des innocents.
13. Le Retour d'Égypte.
14. Jésus au milieu des docteurs.
15. Jésus aidant saint Joseph dans ses travaux.
16. Le Baptême par saint Jean.
17. Jésus tenté par Satan.
18. Les Noces de Cana.
19. Jésus et la Samaritaine.
20. Jésus guérissant les paralytiques.
21. Sainte Magdelaine se jetant aux pieds de Jésus.
22. La Transfiguration.
23. La Résurrection de Lazare.
24. L'Entrée de Jésus à Jérusalem.
25. Jésus chassant les marchands du temple.
26. Judas marchandant sa trahison.
27. Rencontre de Jésus et de sa mère.
28. La dernière Cène.
29. Jésus lavant les pieds aux apôtres.

30. Jésus consacrant le pain et le vin.
31. La Prière au jardin des olives.
32. Judas embrassant Jésus.
33. Jésus au tribunal d'Anne.
34. Jésus devant Caïphe.
35. Saint Pierre reniant son maître.
36. Jésus battu par ceux qui l'avaient assisté.
37. Judas allant reporter l'argent de sa trahison.
38. Jésus amené devant Ponce Pilate.
39. Ponce Pilate proposant le choix entre Jésus et Barrabas.
40. La Flagellation.
41. Le Couronnement d'épines.
42. L'Ecce homo.
43. Ponce Pilate se lavant les mains.
44. Jésus chargé de sa croix.
45. Jésus dépouillé de ses habits.
46. Jésus assis, auquel on présente à boire.
47. Jésus cloué à la croix.
48. L'Élévation de la croix.
49. Le Christ entre les deux larrons.
50. La Descente de croix.
51. Le Corps du Christ enveloppé d'un suaire.
52. La Mise au sepulcre.
53. La Visite aux âmes du purgatoire.
54. La Résurrection.
55. L'Apparition du Christ à sa mère.
56. La Visite des saintes femmes au sépulcre.
57. L'Apparition du Christ à sainte Marie Magdelaine.
58. Le Christ et les disciples d'Emaüs.
59. L'Incrédulité de saint Thomas.
60. L'Ascension.
61. La Descente du saint Esprit sur les apôtres.
62. La Mort de la sainte Vierge.
63. L'Assomption.
64. Le dernier Jugement.
65. Notre-Dame des sept douleurs.
66. Le Christ mort, sur les genoux de sa mère et soutenu par deux anges.
67. La Vierge à genoux devant la sainte Trinité.
68. Saint Roch conduit par un ange.
69. Sainte Lucie sur un bûcher.

J. Jegers. — *I.Iegher̃s. fc.* Cette signature se voit au bas de la grande vignette que Hubert Antoine, imprimeur de Bruxelles, beau-fils et successeur de Rutger Velpius, en 1615 (1), avait coutume de faire appliquer à la fin des placards de format petit in-4°, qui sortirent de ses presses de 1656 à 1660. La vignette, imitée de celles dont son beau-père s'était servi, représente un joli cartouche formé d'anges et de fruits, au milieu duquel se trouve un double

(1) H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 129.

aigle avec un Christ crucifié en cœur, et la légende suivante bien connue, sur des banderoles : *Sub ombra alarum tuarum protege nos.* Cette gravure sur bois est traitée dans la manière du célèbre Christophe Jegher, et le graveur que nous venons de citer pourrait bien avoir avec lui quelque lien de parenté, s'il n'est pas son fils, ce qui n'est point inadmissible.

---

§ 23. *Sphragistique.*

Sommaire : Grand sceau et contre-sceau de Wenceslas et de Jeanne. — Sceaux de Jean du Vivier, orfèvre de Charles V, roi de France. — Sceau de Jean Van der Rosen, orfèvre à Paris.

Le grand sceau avec contre-sceau de Wenceslas et de Jeanne, duc et duchesse de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg, que nous publions ici, a été trouvé récemment par notre collègue et ami, M. Ch. Piot, dans les Archives communales de Léau (1). Il est attaché à la charte dite *Joyeuse-entrée* de ces princes, datée du 3 janvier 1356 (n. st.), qui fut donnée par eux, ainsi qu'à toutes les autres villes et franchises du Brabant. C'est, croyons-nous, le seul exemplaire qui en existe encore aujourd'hui, et il en est d'autant plus précieux. Bruxelles, Lierre, Vilvorde, Yssche, Tervueren, et presque toutes les localités qui ont anciennement eu en leur possession un exemplaire de la *Joyeuse-entrée*, ont perdu cette pièce importante, et avec elle la plupart de leurs chartes contenant ces priviléges dont elles furent toujours si fières et si jalouses. De plus, nous sommes très-porté à croire que le grand sceau dont nous parlons n'aura servi que pour cette circonstance, car nous n'en avons jamais rencontré le moindre fragment qui pût

(1) Ces archives sont aujourd'hui déposées aux Archives du royaume.

nous en révéler l'existence, et cependant nous avons eu occasion de voir plusieurs milliers de chartes de toute espèce, émanant de Wenceslas et de Jeanne. Les seuls sceaux de ces princes connus avant la découverte de M. Piot, sont petits et de travail assez insignifiant au point de vue de l'art, et en somme peu dignes des souverains qui s'en servaient : on peut en voir la reproduction, très-incorrecte toutefois, dans le premier volume des *Trophées de Brabant,* par Butkens, et dans la *Notice sur les sceaux des comtes de Louvain,* etc., de M. le chanoine De Ram (1).

Au lieu de se faire représenter sur leurs sceaux à cheval comme leurs prédécesseurs, Wenceslas et Jeanne se sont contentés d'y faire figurer un écusson à leurs armes. La légende du grand sceau que nous reproduisons, sceau dont le travail artistique est d'un mérite incontestable, est divisée en deux cercles et conçue en ces termes :

✠ S'. WENCESLAY : DEI : GRĀ : LUCC =
= EMBURG : LOTHR̄ : BRABANCIE : AC :
LYMBURGIE : DUCIS ✠ ET · IOHANNE
: EODEM : GRĀ : LUCCEMB : LOTHR̄ :
BRABĀN · AC : LYMBURG : DUCISSE.

Sur le contre-sceau se voit une femme, abritée sous un dais, tenant deux écussons aux armes du duc et de la duchesse, avec la légende qui suit :

✠ S : WENCESLAY ET IOHANNE :
SACRI IMPERII MARCHION̄

Des trois petits sceaux qui figurent sur la même planche que ceux que nous venons de décrire, deux appartiennent

(1) *Mémoires de l'Académie*, t. XXVI.

à Jean du Vivier, qui se qualifie, en 1374, d'orfèvre et valet de chambre de Charles V, roi de France, titre que possédait, de 1369 à 1373, Jean de Heckensele, dont l'origine nous paraît toute flamande. Le plus ancien, celui dont il se sert pour sceller un acte de l'année 1374, nous semble être une intaille antique, enchâssée dans une bague et entourée d'une bordure en or sur laquelle il a gravé son nom : *S. Jan. du. Vivier.* Il emploie le second en 1379 ; c'est évidemment encore une intaille antique qui servait de chaton à une autre bague.

Le dernier de ces trois sceaux est celui de Jean Van der Rosen ou de la Rose, orfèvre de Bruxelles ou tout au moins d'origine bruxelloise (1), établi à Paris, dont il se dit bourgeois, sous le règne de Charles V, roi de France. Les prêts qu'il fit à Wenceslas et à Jeanne témoignent de son état de fortune, et les nombreuses pièces d'orfèvrerie qu'il livra à ces princes prouvent qu'il s'était acquis une brillante réputation. C'est un chef-d'œuvre de gravure et de grâce, et dont notre orfèvre est sans nul doute l'auteur. Ce petit sceau représente une rose, par allusion au nom de l'artiste, entourée d'ornements de la plus grande finesse et du meilleur goût, et de cette légende :

✠ S: IOHANES DE ROSA.

(1) En 1373, vivaient dans cette ville Jacques et Walter Van der Rosen, qui faisaient partie du lignage patricien de Serhuyghs. Cette famille paraît avoir pris son nom d'une habitation appelée *la Rose*, située sur le Marché, aujourd'hui Grand'Place, habitation que possédait encore en 1452, Catherine Van der Rosen, femme de Melchior d'Arquennes. Walter Van der Rosen, qui fut échevin de Bruxelles, en 1356, portait pour armoiries, un écu de gueules, billeté d'or à trois lis de même, cantonné à dextre d'or à trois maillets de gueules (*Voy.* A. Henne et A. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. II).

L. Delterree del.t et lith.

Lith. de L. Delterree à Gand

§ 24. *Voyages scientifiques.*

Sommaire : **Voyages divers entrepris de 1783 à 1788, par ordre de Joseph II, en Asie, en Afrique et en Amérique.**

En 1783, l'empereur Joseph II résolut de compléter la ménagerie, le cabinet d'histoire naturelle et les jardins publics du palais de Schönbrunn, et fit choix de cinq personnes pour aller faire un voyage en Amérique, en Afrique et en Asie, à l'effet d'acheter et de recueillir toutes sortes d'animaux, d'oiseaux, de plantes, de coquillages, etc., pour enrichir ses collections. Cette mission fut confiée à Joseph Märter, docteur en médecine et professeur d'histoire naturelle au collége Thérésien, à Vienne; Matthias Stupiez, docteur en médecine; Bernard Moll, peintre de la cour; François Boos et François Bredemayer, tous deux jardiniers botanistes de la cour. L'empereur donna à Märter, qu'il nomma chef de l'expédition, des instructions détaillées sur les pays qu'ils devaient parcourir et la manière dont ils auraient à se conduire dans les contrées lointaines où il les envoyait. Ils devaient s'embarquer pour Philadelphie, séjourner dans les provinces méridionales des États-Unis, jusqu'à ce que la saison leur permît de visiter les Antilles, et y attendre le moment favorable pour traverser l'isthme de Panama et se rendre au Pérou. L'empereur laissait à Märter de décider la continuation de leur voyage par le Chili vers les îles Philippines. A défaut d'occasion directe du Pérou pour cet archipel, ils devaient remonter jusqu'au Mexique, et attendre à Acapulco le départ du galion royal qui s'y rendait annuellement. Après les îles Philippines, ils avaient à visiter les îles de la Sonde, les côtes du Bengale, de Coromandel et de Malabar, l'île Bourbon et le cap de Bonne-Espérance. Le chef de l'expédition était toutefois autorisé par Joseph II à se départir de cet

itinéraire, pour autant qu'il y aurait rencontré de trop grandes difficultés. Il devait surtout saisir toutes les occasions pour envoyer en Europe les objets déjà recueillis. Dans le cas où ces transports auraient été par trop considérables, il pouvait désigner l'un de ses quatre compagnons pour les escorter. Si le professeur Märter fût venu à mourir en route, l'empereur avait délégué la direction à Stupiez, et à défaut de celui-ci, au peintre Moll. Ces instructions, dont nous ne présentons ici qu'une courte analyse, sont datées de Vienne, le 30 avril 1783.

Märter et ses collègues quittèrent la capitale de l'empire munis de bons passeports et d'un grand nombre de lettres de recommandation pour les gouvernements des pays qu'ils se proposaient d'explorer. Ils arrivèrent à Bruxelles, au mois de mai, et se rendirent dans les premiers jours de juillet à Nantes, afin d'y prendre place sur un navire faisant voile pour les États-Unis, n'en ayant pas trouvé à Anvers ni à Ostende. Nous n'avons sur ce voyage scientifique que peu de renseignements, et l'on ne doit espérer d'en trouver de plus amples que dans les Archives impériales, à Vienne. Voici ce que nous savons.

Au mois de septembre 1784, le jardinier Bredemayer arriva de Londres à Ostende avec des caisses d'arbustes et de plantes et des cages d'oiseaux, de retour d'Amérique, où il s'était embarqué à Charleston, dans la Caroline méridionale, à bord du navire *John and Mary*, capitaine J. Currie, en partance pour l'Angleterre.

Boos ne se sépara de ses compagnons que longtemps après : il revint de Charleston à Londres, et de là aux Pays-Bas, à la fin de juillet ou au commencement d'août 1785, sur le navire *the Emperor*, capitaine J. Rennie, avec un grand nombre de cages renfermant des animaux vivants et plusieurs caisses de plantes de toute espèce. Il partit immédiatement pour Vienne, afin de rendre compte

à l'empereur du voyage entrepris par ses ordres. Celui-ci lui enjoignit de se remettre immédiatement en route pour le cap de Bonne-Espérance, avec mission de visiter ensuite l'Ile de France et l'île de Bourbon, puis de revenir en Europe : Boos et un autre jardinier, nommé Schull, qui lui avait été adjoint, passèrent par Bruxelles pour se rendre à Amsterdam, où ils arrivèrent au mois de décembre, deux jours après le départ du vaisseau de la compagnie des Indes orientales sur lequel ils croyaient prendre passage. Ils attendirent dans cette ville jusqu'à ce que la compagnie leur accordât l'autorisation de s'embarquer sur le navire *la Hollande*, qui mit à la voile du Texel, à la fin de février 1786. Une lettre de Boos, datée de Port-Louis, dans l'Ile-de-France, nous atteste qu'il se trouvait déjà dans cette ville au mois d'avril 1787, et qu'il ne l'avait point encore quittée en décembre. Au commencement d'août 1788, il revint aux Pays-Bas par l'Amérique, où il rejoignit le docteur Märter, qui le chargea de surveiller le transport des caisses destinées aux jardins de l'empereur.

Au mois de février 1787, Joseph II envoya un sieur J. Gros-Jean à la Jamaïque pour aller se mettre à la disposition du chef de l'expédition et lui porter des livres qu'il avait demandés : il devait trouver ce dernier à Kingston. Gros-Jean était de retour à la date du 30 août, avec plusieurs caisses de plantes, et un grand nombre d'oiseaux et d'animaux.

Le professeur Märter et ses compagnons paraissent être revenus en Europe vers le milieu de l'année 1788, après une absence d'environ cinq ans (1).

(1) Ces détails sont extraits des cartons intitulés : *Gastos secretos*, dans les archives de la secrétairerie d'État et de guerre, aux Archives du royaume.

§ 25. *Inventaire de tableaux.*

Sommaire : Inventaire de la collection de tableaux de Charles de Croy, duc d'Arschot, etc., existant au château de Beaumont, en 1613. — Tableaux de Roger Van der Weyden, le vieux, Michel Van Cocxyen, Fr. Floris, J. de Momper, C. Van Mandere, P. Veronese, Jean Naghel, Henri Joerdain, Mesdacq, etc. — Verrières de l'église de Commines.

La collection des tableaux dont nous publions ici l'inventaire, est celle qui existait au palais ou château de Beaumont, en Hainaut, propriété du célèbre Charles de Croy, quatrième duc d'Arschot, dont le baron de Reiffenberg a publié les *Mémoires* (1), et qui ajoutait à ce titre ceux de prince du Saint-Empire, de Chimai et de Porcien; de marquis de Montcornet, de comte de Beaumont et de Seneghem; de vicomte de Grand-Reng et de Nieuport: de baron de Bierbeek, Rotselaer, Héverlé, Commines, Halewyn, Quiévrain, Blaton, Harchies, etc., et de seigneur d'un nombre presqu'infini de terres situées en France et aux Pays-Bas. Cet inventaire fut rédigé peu de temps après sa mort, lorsque ses héritiers s'occupèrent du partage de son immense succession.

Charles de Croy mourut le 13 janvier 1612, à l'âge de cinquante-deux ans, trop tôt pour les artistes qui lui avaient de si nombreuses obligations, et qui enfantaient des chefs-d'œuvre à l'ombre de cette puissante protection. Lorsqu'il fit son testament, au mois de juillet 1610, prévoyant sans doute que son heure dernière approchait, et ne voulant pas que les travaux considérables que l'on était en voie d'exécuter par ses ordres dans tous ses domaines, restassent inachevés, il enjoignit à ses héritiers de faire restaurer la chapelle de Saint-Chrysole à l'église collégiale de Commines, et les verrières représentant la Passion, la

(1) *Mémoires autographes du duc Charles de Croy;* Bruxelles, 1845.

Résurrection, l'Ascension, le dernier Jugement, etc., ainsi que les tombeaux des seigneurs de Halewyn et de Commines, qui ornaient ce petit édifice où les vandales du XVI[e] siècle avaient porté leurs dévastations impies (1). Il prit en outre soin de l'achèvement des ouvrages commencés dans tous ses domaines (2), entre autres de celui du château de Saint-Josse-ten-Noode et du palais de Beaumont et de ses dépendances, le tout d'après ses propres instructions écrites, et suivant les plans et les dessins qu'il en avait fait tracer par divers architectes et ingénieurs distingués (3). Le duc prescrivit encore à ses successeurs de veiller au bon entretien des mausolées et sépultures de ses ancêtres et parents dans l'église du couvent des capucins, à Héverlé, et à la conservation de tous les meubles de luxe, tels que stalles, autels, etc., dont il s'était plu à l'enrichir (4). Enfin il régla aussi ce qui concernait sa propre sépulture et le monument qu'il voulait qu'on lui élevât pour perpétuer sa mémoire. « Quant à nostre sépulture, — dit-il, — nous » entendons qu'icelle soit mise et posée à la chapelle du » cloistre de Hèvre, à main gauche du chœur, tout au mi- » lieu d'icelle, et qu'icelle soit faicte, mise et posée suivant » que Robert de Nol, nostre tailleur d'images, demeurant » en la ville d'Anvers, at emprins de faire et de mettre en » ladicte chapelle, derrière laquelle sera faict une petite » cave derrière ladicte sépulture, pour y mettre nostre » corps après nostre mort, laquelle sera couverte d'une » lame de cuivre, au-dessus de laquelle y aura taillée et » gravée nostre représentation et effigie au vif, accoustrée » en capuschin et escript allenthour. » (5)

(1) *Mémoires*, p. 263.
(2) *Ibidem*, p. 278.
(3) *Ibidem*, p. 284 et 286.
(4) *Ibidem*, p. 281.
(5) *Ibidem*, p. 246.

Revenons à l'inventaire dont voici le texte :

« Inventoire des meubles que Jean Josselet, sergeant de la haulte et souveraine court à Mons, ensuitte d'ordonnance d'icelle court, en datte du xxiiij^e d'apvril 1613, at faict pacqueter et transporter de la maison et palais de Beaumont en la ville de Bruxelles, pour illecq estre par luy délivrez ès mains des commis des exécuteurs du testament du feu duc d'Arschot, etc., ensuitte des lettres de Leurs Altèzes du xxiij^e d'apvril an susdit.

1-6. Six peinctures, de fourme ronde, sur bois, aveca leurs molures peinctes, dorées et escrites en lettre d'or chascune une histoire qu'elles représente, représentant icelles l'histoire de Jozeph, le tout peinct à l'huille, fort proprement et artificiellement; et comme les at jugiet le peinctre Novilliers de la propre main de maistre Roger.

7-12. Six aultres pièces, de meisme fourme, mais seullement peincte à l'eauwe, de semblable histoire comme les précédentes, sans aulcunes escritures à l'enthour, pièces que l'on tient exquises, ignorant le maistre.

13. Une peincture sur bois, de vij pied en cairure avecq sa molure peincte et dorée, de la figure d'Adam et Éva au paradis térestre, avecq pluissieurs animaulx à l'enthour, Éva présentant la pomme audit Adam; de la main de maistre Michel Cocqsio (*sic*).

14. Une peincture sur thoille, de meisme haulteur que la précédente, mais point sy large, avecq sa mollure d'escrigneryc non peincte, contenant le Cupido couché dormant, Vénus le contemplant et regardant à la lampe, tous deux nuds; faict de la main de?

15. Une aultre peincture, sur bois, de meisme haulteur et largeur à la précédente avecq sa molure peincte et richement dorée, contenant la représentation du roy Nabugodonosor et pluisieurs ces gens d'armes à l'enthour de luy, ensamble des tables chargées de sacques pleins d'or et d'argent, et des ouvriers à genoulx, devant luy la thour de Babel paroissant au milieu; de la main de?

16. Une aultre pièce sur bois, presque de meisme grandeur, avecq sa molure peincte de noir et les bordures dorées, contenant la déesse Vénus nue, couchée et dormant avecq Cupido, estant sa teste environée de fleur; de la main de Floris.

17. Une peincture sur thoille, haulte de vj pied ou environ, et large de v et demy; sur une rame de blan bois, avecq une molure peincte de noir et ès bordures dorées, contenant la représentation d'Abraham vocillant immoler son fils Isaaq; de la main de?

18. Une aultre sur bois, de meisme haulteur, avec sa molure peincte de noir et dorée, représentant la libéralité et feste de saint Martin; de la main de?

19. Une aultre pièce sur bois, guères moins grande, avecq sa molure peincte de noir et feuillaigé d'or, représentant les enffans d'Israël au désert, Moyse faisant sortir l'eauwe hors de la roche; de la main de?

20. Une pièce sur thoille placquée sur plance, de vj pied demy de haulteur et v pied de largeur, avecq sa molure toutte dorée et fueillaigé d'or, représentant Caïn tuant son frère Abel; pièce exquise de la main de?

21. Une aultre pièce aussy sur thoille placquée sur plance, de meisme haulteur et largeur, avecq sa molure d'escrignerie non peincte ny dorée, représentant ung temple, maison de ville, boucherie et aultres édiffices en prospective, avecq pluisieurs personnaiges et besteaulx; de la main de?

22. Une peincture sur bois, d'environ vij pied de longueur et iiij de hault, avecq sa molure d'escrignerie, faicte par Cartose [en cartouche], peinct de noir, dorée et fueillaigé d'or, contenant l'histoire de la femme paillarde condampnée par les Juifz, protégée et deffendue de la lapidation par Nostre-Seigneur, représentée par pluissieurs personnaiges, somtueux édiffices et palais; de la main de KVMandere.

23. Une aultre pièce aussy sur bois, d'environ vj pied de longueur et iij de haulteur, avecq sa molure d'escrignerie simple, peinct de noir et ces bordures dorées, contenant la représentation de saint Estiévène en sa lapidation; de la main de?

24. Une aultre pièce sur thoille, d'environ vij pieds de longueur et iiij de haulteur, contenant ung fort beau paysaige de rocher, bois et montaignes, avecq pluissieurs maisons, ung paysant et une paysante, aussy d'Icarus volant et thumbant de l'aer, avecq sa molure d'escrignerie simple, peincte de noir et dorée; de la main de?

25. Une aultre pièce d'environ v pied demy de longueur et iiij de haulteur, sur bois, avec sa molure simple, peinct de noir et en partie doré, contenant une femme nue couchée sur son dos, converte d'un linge jusques au nombril, à la lueur du feu, représentant l'obscurité de la nuict, avecq petis personnaiges de meisme; de la main de?

26. Une aultre pièce sur bois, d'environ viij pied de longueur et iiij de haulteur, avecq sa molure d'escrignerie peinct de noir-rouge et dorée, contenant ung paysaige représenté par rochers, vielz chasteaux, groesses et la maer [mer] entre iceulx, avecq pluisieurs bateaux et ung viellard en fourme de pellerin au pied du rocher parlant à une femme assize; de la main de?

27. Une aultre peincture sur bois, d'environ vij pieds de longueur et haulte d'environ iij pieds, avecq sa molure peincte de noir-rouge et dorée, contenant une ange eslez debout sur ung pied-de-stalle rouge, aiant à son costé gauce pluissieurs personnaiges à table en bancquet et festins, et de sa

dricte pluissieurs aultres personnaiges exerçans diverses arts et mestiers, donnant ledit ange une coronne de laurier à ceulx qui traveillent, et la verge à ceulx quy mangent; de la main de?

28. Une aultre peincture sur bois, de vij pieds de haulteur et d'environ iij de largeur, avecq sa molure simple, peincte de noir et les bordures dorées, contenant une Vénus nue, deboute, les cheveux pendant, et le Cupidon nudz, eslez, aussy debout à ces pieds ; de la main de?

29. Une aultre pièce sur bois, d'environ v pied demy de longueur, et de haulteur peu plus de iij pied, avecq sa molure de bois de chesne non peincte, contenant les représentations de la Foy, Espérance et Charité; de la main de?

30. Une aultre pièce aussy sur bois, d'environ vij pied de longueur et iij pieds demy de haulteur, avecq sa molure peincte de noir, et quelque peu doré, avecq ung escriteau de lettre d'or tout à l'enthour en langue flameng, contenant la représentation de la ville d'Anvers, pillée et assiégée, et la fuitte et désolation des habitans d'icelle; de la main de?

31. Une aultre pièce sur bois, d'environ v pieds demy de haulteur et iij pieds demy de largeur, avecq sa molure peincte de noir bordée d'or, représentant une femme toutte nue, deboute, pressant de ces mains ses tétins, y ayant derière icelle ung lion, ung cerf et une biche; de la main de?

32. Une aultre petitte pièce de parchemin placquet sur bois, d'environ iij pieds de longueur et ij pieds demy de largeur, avecq sa molure peincte de noir dorée et fueillaigée d'or, contenant le pourtraict du chasteau de Hévrelé illuminé de la main de Adrien de Montigny.

33. Une aultre petit tableau d'environ ij pied de longueur et pied demy de haulteur, avecq sa molure de bois peincte noir et bordée d'or, contenant pluissieurs mascrades peinctes d'illuminure, sur papier placqués sur thoille, avecq petis carmes en lettre d'or au-desoubz.

34. Une pièce de peinture sur thoille, longue de vj pieds demy et haulte quelque peu plus de v pied, avecq sa molure de bois peincte de noir et doré, contenant la prédication de saint Jean au désert, représentée par une infinité de personnaige de diverses fachons; de la main de?

35. Une aultre pièce sur thoille, aussy de vj pieds de longueur et environ v pied de hauteur avecq sa molure semblable à la précédente, contenant la conversion de saint Paul lorsqu'il persécutoit les crestiens, représentés par une grande multitude de soldat tant à pied comme à cheval, et iceluy saint Paul par terre avecq son cheval; de la main de?

36. Une aultre pièce sur thoille, de meisme grandeur presque à la précédente, avecq sa molure peincte de coleur jaunâtre et dorée, contenant une chasse au renart entre ung beau paysaige, arbres et marécaige; de la main de?

37. Une aultre pièce aussy sur thoille, de v pied demy de loing et iiij pied demy de hault, aveсq sa molure peincte de noir bordoiée d'or, contenant la description et remembrance de la mort, représentée par la mort meisme, quelque annathomie et personnaiges décrépites, aveсq ung escriteau : *Description de la mort;* de la main de?

38. Une aultre pièce sur bois, de vj pieds de hault et iiij pieds demy de large, aveсq sa molure peincte et dorée comme la précédente, contenant la représentation d'un viellard portant bois aveсq ung chien derière luy; de la main de?

39. Une aultre pièce sur bois, environ de v pied en cairure aveсq sa molure peincte de noir et bordure dorée, contenant la présentation et payaige d'un tonlieu pezant or et argent, et pluisieurs personnes tant hommes que femme payant ledit tonlleu.

40. Une aultre pièce sur thoille, de meisme grandeur à la précédente, aveсq sa molure de bois de chesne non peincte, mais partie dorée, contenant la représentation des artisanne par troix femmes et ung enffant tenant la chandeille, traveillant de nuict.

41. Une aultre pièce sur thoille, d'environ v pieds demy de longueur et iiij de large, aveсq sa molure non peincte mais em partie dorée, contenant ung beau paysaige d'arbres et vielles ruines, et em bas l'ange Raphaël parlant à Tobie; de la main de?

42. Une aultre pièce sur thoille, aussy d'environ v pied de longueur et iiij pied de haulteur, aveсq sa molure peinete de noir et dorée, contenant la prédication de saint Jean au désert, mais d'aultre fachon à la précédente, n'y aiant personnes rampant sur les arbres comme y at à ladicte pièce précédente; de la main de?

43. Une aultre pièce sur bois, de v pied de haulteur et iiij pied demy de largeur, aveсq sa molure peincte de noir et dorée, contenant les représentations de Nostre-Dame, saint Joseph, saincte Élizabet et Zacary; de la main de?

44. Une peineture sur thoille, d'environ xj pied de longueur et v de largeur; aveсq sa molure d'escrignerie, peincte de noir et doré politement, contenant la représentation de la nativité de Nostre-Seigneur entre Joseph, les bergiers et bœufz; de la main de Paulo Veroneze, peincte d'Italie fort renommé.

45. Une aultre pièce du meisme maistre, aussy sur thoille, longue et ses molures comme la précédente, contenant la représentation de la femme en adultère reprinse par Nostre-Seigneur.

46. Une pièce dudit maistre, de longueur d'environ xiij pied aveсq sa

molure de meisme aux précédentes, représentant certaine histoire de l'Anchien Testament, représentée par pluisieurs personnes tant hommes que femmes, entre aultre ung anchien versant de l'huille dans ung aultre vaze.

47. Une aultre pièce du meisme maistre, avecq sa molure de meisme aux aultres, d'environ x pieds de longueur et vij de large, contenant la représentation de la vierge Marie fuyant en Égipte.

48. Une aultre pièce encore dudit maistre, aussy sur thoille, longue et large comme les pe et ije pièces et avecq ces molures de meisme, contenant la représentation du centurion priant le Christ pour la garison de son filz.

49. Une pièce du susdit maistre, aussy sur thoille, longue et large et avecq ces molures comme les précédentes, contenant la représentation de la Samaritaine.

50. Une pièce du meisme maistre, aussy sur thoille, longue et large et avecq ces molures comme les précédentes, contenant la représentation de deux viellars voeillans ravir la belle Suzanne.

51. Une pièce du meisme maistre, sur thoille, aussy longue, large et avecq ces molures comme les précédentes, contenant la représentation d'un ange en aer menassant une femme tenant son enffant.

52. Une pièce encoire sur thoille du susdit maistre, longue et large, et ces molures comme les précédentes, contenant la représentation d'une femme aiant les bras demy nud avecq ung viellard, ung nein, ung moriaume et pluisieurs chameaux.

53. Encore une pièce du susdit maistre, aussy longue, large et meismes molures que les précédentes, contenant la représentation de la reyne Heester présentée devant ung roy.

54. Une aultre pièce du susdit maistre, de meisme grandeur, largeur et meismes molures à la précédente, contenant quelque histoire représentée par troix personnes se mennant par les main l'un l'autre, ung petit garson et ung viellard le posant.

55. Une aultre pièce sur thoille, d'environ xiiij pieds de loing et vij pied de large, avecq sa molure toutte simple et platte, peincte de noir et dorée, contenant l'adoration de Nostre-Seigneur par les trois royx, craionnée tant seullement de blan et de noir, que l'on tient de la main de Mauboege.

56. Une pièce sur bois, de vj pieds de longueur et v de haulteur avecq sa molure cartozée, peincte de noir et dorée, représentant l'histoire de la vye fragille comme ne tenant qu'à ung fillet sur les efforces; de la main de France Floris, comme l'on tient.

57. Une aultre pièce sur bois, aussy de longueur à la précédente, et large d'environ iiij pieds demy, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant

la représentation de Samson emportant sur ces espaulles les portes de Gaza . de la main de certain peinte d'Italie?

58. Une aultre pièce aussy sur bois, de meisme longueur à la précédente et semblables molures, contenant la représentation de Hercules nud ouvrant la gueulle du lion; de la main de?

59. Une aultre aussy sur bois, d'environ vj pieds demy de loing et v de large, aveeq sa molure marbrée, peincte de noir et dorée, contenant la représentation du siége de Péronne, ainsy que le contient son escriteau au-dessus; de la main de?

60. Une pièce sur bois, d'environ vij pied de loing et v de large aveeq sa molure, peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'une dédicasse de certain lieu, où sont représenté pluisieurs chariotz, archers, harcquebuziers et aultres; de la main de?

61. Une aultre pièce aussy sur bois, de meisme grandeur, aveeq sa molure peincte de noir, dorée et marquetée, contenant la représentation d'un cabarteur et cabartresse aveeq pluissieurs victuailles et fruictailles en leurs bouticles; de la main de?

62. Une aultre pièce sur thoille, d'environ vij pied demy de loing et v pied demy de large, aveeq sa molure de diverses sortes de bois marcquetées et enrichie de tailles d'ébenne em partie dorée, contenant aussy la représentation d'une dédicasse de vilaige où il y at pluissieurs personnes à tables aveeq tambour et cornemuze; de la main de?

63. Une pièce de peincture sur bois, d'environ viiij pieds de longueur et v pied de haulteur, aveeq sa molure peincte de noir, bordée et fueillaigé d'or, contenant la représentation d'une femme nue couchée aveeq pluisieurs petis enffans nuds, signiffiant la Charité; de la main de?

64. Une aultre pièce sur thoille, de viij pied demy de longueur, haulte de v pied et plus, aveeq sa molure peincte de noir et partie dorée, contenant les abismes de Sodomme et Ghomor, les anges conduisans Loth et ses filles dehors; de la main de?

65. Une aultre pièce sur thoille, d'environ viij pieds de loing et v pied de hault, aveeq sa molure d'escrignerie colorée de jaune et em partie dorée, contenant la représentation de la ville de Rome; de la main de?

66. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ viiij pied de loing et v pied de hault, aveeq une belle molure par fruictaige et fueillaige, peincte de noir et dorée, contenant le baptesme de Nostre-Seigneur par saint Jean, représenté par une infinité de personnaiges nuds assis, vestus et debout, gens de guerres et anges sur le hault faisant triomphe; de la main de Jean Naghel.

67. Une aultre pièce aussy sur thoille, de viiij pieds de longueur et v de hault, aveeq sa molure colorée de jaune et dorée, contenant ung fort beau boscaige dans lequel le Magdelaine pénitente adore le crucifix, deux anges derière elle s'en renjoyssant; du meisme maistre.

68. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ vij pieds demy de loing et iiij de hault, aveeq sa molure faicte par ćartoze, peincte de noir et dorées, contenant les dunes de la maer où une balaine vient sur le sable, et grand nombre de peuple arivent sur lesdittes dunes s'esbatant tant à chariot, cheval qu'à pied qu'aultrement; de la main de Henry Joerdaen.

69. Une peinture sur bois, d'environ vj pied de longueur et v de haulteur, aveeq sa molure taillée par feuillaige et branchaige à jour, le tout doré, contenant la représentation de la Leyda nue assize conversant avec le sine [cygne]; de la main de?

70. Une aultre pièce aussy sur bois, de meisme longueur et haulteur à la précédente, aveeq sa molure par ćartoze, peincte de noir et dorée, contenant la métamorfoze de Adonius mort au bois, Vénus et Cupido le contemplant; de la main de France Floris.

71. Une aultre pièce sur bois, de vj pied de hault et vij de loing, aveeq sa molure peincte de rouge et dorée, non cartozée ny fueillaigée, contenant une reyne assize tenant une couppe à sa main droicte et pluisieurs hommes à cheval derière elle, et ung aultre debout devant elle; de la main dudit Floris.

72. Une aultre pièce sur thoille, de vij pied de long et environ vj de hault, aveeq sa molure d'escriguerie non peincte ny dorée, contenant la représentation de pluisieurs dieux et déesse marins sur diverses animaulx marins; de la main de?

73. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ viij pied de longueur et vj demy de hault, aveeq sa molure comme la précédente, la déesse Vénus nue et Cupido à costé d'elle aveeq pluisieurs instrumens bellicqueux; de la main de?

74. Une aultre sur bois, de meisme haulteur, aveeq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'Adam et Éva au paradis térestre; de la main de France Floris.

75. Une aultre sur thoille, d'environ viiij pied de loing et viij de hault, aveeq sa molure simple sans dorure ny peinture, contenant la représentation de la thour de Babilonne, et pluisieurs ouvriers y traveillans; de la main de?

76. Une aultre aussy sur thoille, peu plus haulte et plus large, aveeq sa molure de bois et sapin roujastre, contenant la représentation de la reyne Madian et Simrye, prince d'Israël, tues en adultère par Sinéphas; de la main de Jodocus A. W. Y. Misdaeq fecit.

77. Une aultre pièce sur thoille, de viiij pied de loing et vj de hault, avecq sa molure peincte de noir, dorée et fueillaigée d'or en aulcuns endroict, contenant la représentation des sept arts libéraux dormans par la vertu de Mars; de la main de France Floris.

78. Une aultre pièce sur thoille, d'environ viij pied demy de loing et presque vj pied de hault, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la surprinse de Samson par le moïen de Dalida quy li avoit colpet ces cheveux; de la main dudit Floris.

79. Une aultre pièce aussy sur thoille, de vij pied demy de hault et vj de large, avecq sa molure cannelée, peincte de noir, dorée et fueillaigé d'or, représentant Mars, Vénus et Cupido couchés ensamble, les aultres dieux les regardans; de la main dudit Floris.

80. Une aultre pièce, d'environ vij pied demy de loing, aussy sur thoille, et vj pied ung car de hault, avecq sa molure d'escrignerie, sans peinture ny dorure, contenant l'assiégement, bruslement et destruction de la ville de Troye; de la main de Gilis v. Val.

81. Une aultre pièce sur thoille, d'environ viij pied de loing et vj de hault, avecq sa molure peincte de noir, de rouge, dorée et feuillaigée d'or, contenant la représentation d'un paysaige, table, maisons, chasteaux, ruaige, tout chergé de neige, signifflant l'hiver; de la main de?

82. Une aultre pièce sur bois, de meisme haulteur à la précédente et presque aussy large, avecq sa molure peincte de noir, rouge et dorée, contenant le massacre des petis enffans innocens fait par Hérode en temps d'hyver; de la main de?

83. Une pièce sur bois, d'environ xj pied de longueur et vij pied demy de haulteur, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation de Mars et Vénus, couché par ensamble, tous les aultres dieux les regardans et prenans au filet; de la main de France Floris.

84. Une aultre pièce aussy sur bois, longue d'environ x pieds demy et haulte de vij, avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant le bain de Vénus avecq les aultres déesses, Actéon les y trouvant se transformant en cerf; de la main dudit Floris.

85. Une aultre pièce aussy sur bois, de x pied de longueur et vij demy de haulteur, avecq sa molure faicte par dés et feuillaigé, peinct de noir et doré, contenant le jugement de Pâris; de la meisme main dudit Floris.

86. Une aultre pièce aussy sur bois, de viij pied de loing et d'environ vij pied de large, avecq sa moluré d'ouvraige par fueillaige et cordons, peincte de noir et dorée, contenant la représentation des Muzes joustant devant Pallas; de la main du susdit Floris.

87. Une aultre pièce aussy sur bois, de viij pied demy de loing et v pied demy de haulteur, aveeq sa molure peincte de noir, dorée et fueillaigé d'or, contenant la représentation de Pàris assis au milieu de Vénus et Pallas; de la main du meisme maistre.

88. Une pièce encoire sur thoille, d'environ xj pied de hault et vij pied ung cart de largeur, aveeq sa molure de bois peincte de noir et doré, contenant la représentation d'un empereur romain à cheval, aveeq ung javelos à sa main droicte reposant sur sa cuisse; de la main dudit Floris.

89-93. Cincq pièces sur thoille, d'environ xj pied de hault et viij de large, aveeq leurs molures peincte de noir et doré, contenant chascune pièce ung empereur romain à cheval aveeq chascun ung javelos à leurs mains droicte repozante sur leurs cuisse droicte; de la main dudit Floris.

94. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ xj pied de hault et large comme les précédentes, aveeq sa molure peincte de noir et doré, contenant la représentation de feu monseigneur le duc Philippes, 3e duc d'Arschot, à cheval; de la main de?

95. Une aultre pièce aussy sur thoille, de meisme haulteur et largeur, aveeq de meismes molures, contenant la représentation de dame Jenne de Halcuwin, ducesse, première femme audit seigneur duc, aussy à cheval; de la main de?

96. Une aultre pièce sur thoille, de meisme haulteur et largeur à la précédente, estante feu Monseigneur à pied, aveeq ses lxiiij cartiers, et des molures à la précédente, contenant la représentation de sire Charles, 4e duc d'Arschot.

97. Une peinture sur thoille, de xj pied de hault et ix de large, aveeq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'un combat à cheval et chasse de lion, estant l'un renversé par terre, l'autre demoret victorieux aveeq une javeline à sa main; de la main de Mompair.

98-104. Sept pièces de peintures sur thoille, longue et large comme la précédente, contenant la représentation de sept mois, sicomme : janvier, febvrier, may, juing, novembre, décembre, aveeq leurs molures peinct de noir et doré, de la main de Mompair.

105-106. Deux aultres pièces de meisme grandeur et largeur, aveeq des meismes molures, contenant la représentation de ij eslémens, sicomme du feu et de la terre; de la main dudit maistre.

107. Une pièce sur thoille, d'environ xj pied de hault et ix de large, aveeq sa molure peincte de noir et doré, contenant l'un des iiij eslémens, assavoir l'eauwe, représenté par Neptune à cheval sur une balaine et Vénus dans une cocquille; de la main de?

108. Une aultre pièce aussy sur thoille, de xj pied de hault et ix de large,

avecq sa molure peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'un cheval grison aiant derrière soy le pourtraict d'une thour forte éminente; de la main de?

109. Une aultre pièce aussy sur thoille, de meisme haulteur et largeur et meismes molures, contenant la représentation d'un cheval bayart retenu par la bride par ung lacquaye dans ung bois, avecq les armoyeries de feu monseigneur le duc Philippes.

110. Une aultre pièce aussy sur thoille, de meisme longueur et largeur et meismes molures, contenant la représentation d'un cheval grison aiant à ses pieds le pourtraict d'un lévrier noir et blan dans ung paysaige; de la main de?

111. Une aultre pièce aussy sur thoille; de meisme haulteur et peu plus large, avecq des molures peincte de noir et dorée, contenant la représentation d'un cheval de noir pumelé et ung chien de meisme que ledit cheval, sans queuwe; de la main de?

112. Une aultre pièce, de xv pied de large et x de hault, rolée, contenant le bancquet des dieux; de la main de?

113-124. Douze empereurs romains, de haulteur d'environ ix pieds et iiij de large, avecq leurs molures peinctes de noir et dorée; de la main de?

125-160. Trente-six pièces, savoir : La pucelle et armoieries de Holande suyvant Thiéry d'Acquitten; — Thiéry 2e, filz dudit Thiéry; — Arnould, filz de Thiéry; — Thiéry 3e, filz de Arnould; — Thiéry 4e, filz de l'avantdit Thiéry; — Florent, filz de Thiéry; — Gertrud de Saxe, vefve dudit Florent; — Robert le Frizon; — Ghodeffroy de Loraine; — Thiéry 5e; — Florent dit le Gras; — Thiéry 6e; — Florent 3e; — Thiéry 7e; — Ade, fille de Thiéry; — Guillamme, frère de Thiéry; — Florent 4e; — Guillamme 2e, roy des Romains; — Florent 5e; — Jean, comte de Haynnau; — Jean 2e de Haynnau; — Guillamme 3e de Hainault; — Guillamme 4e de Hainnau; — Marguerite, sœure dudit Guillamme 4e; — Guillamme de Bavière 5e de Haynault; — Albert de Bavière; — Guillaume 6e de Bavière; — Jean 3e, évesque de Liége; — Jacquelinne de Bavière; — Philippes, duc de Bourgoingne; — Charles Hardy; — Marie, fille de Charles; — Maximilien d'Austrice; — Philippes, archiducq d'Austrice; — Charles le Quint; — Philippes, filz dudit Charles; tous sur thoille, d'environ ix pied de hault et iiij demy de large, avecq leurs molures peinctes de noir et dorée.

161-175. Quinze pièces de peinctures sur thoille, représentans aulcuns mois de l'an, les quattre saisons et les 4 parties du jour; de la main de?

176-180. Cinq pièces mais plus petittes que les précédentes, sur thoille, contenant : Agnes, filia Othonis, comes Gueldriæ; — Conradus, comes

Luxemburgencis; — Henricus dit Cecus, comes Namurcensis; — Elizabeta, Godeffridy, comitis Namurcensis; — et Clementia, Henricy 4i imperatoris filia; de la main de?

181. Une aultre pièce sur thoille, d'environ xiiij pied de hault et vij de large, avecq sa molure d'escrignerye ample, sans peincture, contenant la représentation de l'église Nostre-Dame d'Anvers et aultres prospective et fontaine : de la main de?

182. Une aultre pièce aussy sur thoille, d'environ xiij pied de loing et vij de large, avec sa molure comme la précédente, contenant aussy pluissieurs prospective d'esglise et palais somptueux; de la main de?

183-234. Cincquante-deux pièces représentant les forestiers et comtes de Flandre suivans : Liderick le Bucq; — Anthoine, fils dudit Liderick; — Bouchart; — Eltorède; — Liderick 2e; — Inguelran; — ung aultre Inguelran, mais d'un autre habit; — Odoacre; — Baudouin Bras de fer, — Judick de France; — Baudouin le Chauve; — Arnould le Viel; — Baudouin le Jeune: — Arnould le Jeune; — Baudouin la Belle-Barbe; — Baudouin Débonnaire; — Adèle ou Alize, femme audit Baudouin; — Baudouin de Mons; — Richilde, fille unicq et héritière de Renier, comte de Mons et Hainault; — Arnould le Simple; — Robert le Frizon; — Robert le Jeune; — Baudouin à la Hace; — Charles le Bon; — Guillamme de Normandie; — Thiéry d'Elchasse; — Philippes d'Elchasse; — Baudouin, comte de Hainault; — Margueritte d'Elchasse; — Baudouin, empereur; — Fernand de Portugal; — Jenne, femme du susdit; — Thomas de Savoye, pour ung temps comte de Flandre; — Guillamme de Bourbon, seigneur de Dampières; — Guillamme de Dampierre; — Béatrix, fille de Henry, femme audit Guillamme; — Guy de Dampierre; — Margueritte de Malle, femme audit Guy; — Méhau de Bétune, fille de Robert d'Aras, femme dudit Guy; — Isabeau de Luxembourcq, contesse de Namur, femme audit Ghuy; — Robert 3e de ce nom; — Louys de Nevers; — Louy de Malle; — Philippes le Hardy; — Margueritte de Malle; — Jean l'Asseuré; — Philippes le Bon; — Charles le Hardy; — Maximilien, empereur; — Philippes d'Austrice; — Charles 5e; — Philippes, roy de tous les royaulmes d'Espaignes; tous sur thoille, d'environ ix pied de hault et iiij pied demy de large, avecq leurs molures, peinctes de noir et dorée. »

La collection de tableaux de Charles de Croy était, comme on le voit, remarquable, non-seulement par le nombre mais encore par le choix. Cet inventaire, notons-le bien, ne contient que la liste des 234 tableaux qui ornaient

les appartements du palais de Beaumont, où s'étalaient tant d'autres trésors artistiques. Le duc possédait encore les châteaux de Héverlé, de Chimai, de Commines, de Saint-Josse-ten-Noode, d'Esclaibes, etc. etc., un superbe hôtel à Bruxelles, près de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, hôtel qu'il avait fait entièrement rebâtir, en 1604 (1). Dans ces différentes demeures, où le luxe d'ameublement était très-grand, se trouvaient des portraits de famille, et beaucoup de tableaux de prix de tous genres, qui réunis auraient formé un musée digne d'un souverain. Il n'y a plus de grands seigneurs, écrivait le spirituel baron de Reiffenberg, en tête de sa préface aux *Mémoires* du duc Charles de Croy; et en effet, existe-il encore de nos jours de ces seigneurs qui possèdent des domaines aussi vastes que les siens, et qui à la puissance, à la richesse, allient un nom aussi illustre dans l'histoire que celui de Croy?

Cependant, pour notre part, nous croyons qu'il y a encore des grands seigneurs aujourd'hui. Et si l'estimable écrivain que nous citions avait vu les expositions artistiques d'Anvers, de Gand et de Bruxelles, où princes, ducs, barons, comtes, marquis, etc., se sont empressés d'exhiber aux regards des manants et roturiers comme nous, leurs trésors et leurs joyaux d'un prix inestimable, nous sommes convaincu qu'en se plaçant au point de vue de l'art, il n'aurait pas dit que la race de ces nobles riches et puissants était éteinte. Il aurait admiré comme nous ces tableaux, dont un seul vaut une fortune; ces statues, ces dessins, ces ivoires, ces porcelaines, ces armes, ces émaux, ces meubles, ces pièces d'orfévrerie, ces châsses, ces reliquaires, ces miniatures, et mille riens d'une valeur

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t, III, p. 381. — Voy. aussi Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II, et Butkens, *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. III, p. 267.

incontestable par leur travail ou le souvenir qui s'y rattache. Comme nous enfin, à l'aide du catalogue, le baron de Reiffenberg eût pu connaître les noms de leurs heureux possesseurs, et il n'aurait pas été médiocrement surpris de voir des salles entières remplies d'objets appartenant au duc d'Arenberg, au prince de Ligne, ou à quelque autre vieille famille du pays.

La collection de Beaumont, avons-nous dit, était remarquable par le choix. En effet, nous y voyons onze tableaux de Paul Caliari, dit Veronese, tous de grande dimension; six peintures sur panneau, que Salomon Noveliers, peintre de mérite, choisi par les exécuteurs testamentaires pour dresser le catalogue de la collection, jugea être de la main du célèbre Roger Van der Weyden. Il est à regretter que Noveliers, qui paraît avoir agi avec beaucoup de circonspection dans cette circonstance, n'ait pas risqué d'autres attributions, surtout à l'égard de ces toiles qu'il qualifie d'*exquises*. Quoiqu'il en soit, nous savons par lui que à côté des productions de l'artiste italien et de celles d'un des chefs de l'école flamande du XVe siècle, brillaient des œuvres de Jean Gossart, dit de Maubeuge, de Michel Van Cocxyen, de Charles Van Mandere, de Jean Naghel, de Josse de Momper, de Henri Joerdaen, et de peintres flamands et italiens, d'un mérite au moins égal, mais dont le nom est resté inconnu au rédacteur de l'inventaire. On voyait aussi à Beaumont jusqu'à dix-huit tableaux de Fr. Floris, ce peintre si fécond, dont les toiles se rencontrent partout.

Il serait difficile aujourd'hui de savoir quel fut le sort de toutes ces richesses artistiques, dont le duc avait lui-même consigné l'histoire dans un inventaire qu'il destinait à l'impression (1). Les tableaux furent envoyés à Bruxel-

(1) *Mémoires*, p. 304.

les, à l'hôtel du défunt : ont-ils été vendus publiquement comme la majeure partie de sa bibliothèque, en 1614 (1), malgré sa défense expresse, insérée dans son codicille? c'est ce que nous n'avons pu constater jusqu'ici.

Cet inventaire dont nous devons la communication à notre ami, M. Arsène Loin, chargé du classement des Archives judiciaires, à Mons, est accompagné de plusieurs autres dressés en même temps, et renfermant l'énumération des meubles et ustensiles qui se trouvaient au palais de Beaumont, ainsi que celle des médailles du cabinet du feu duc, des statues, des tapisseries et autres objets d'art.

Nous reviendrons dans l'article que nous consacrerons à Jacques De Bye, graveur en taille-douce, et aux autres artistes employés par le duc Charles de Croy, sur plusieurs de ces collections, et sur les dispositions que prit leur illustre possesseur dans son testament, pour en faire imprimer les catalogues.

---

§ 26. *Horlogerie.*

Sommaire : Horloges qui ont appartenu à l'empereur Charles-Quint. — Jean du Chemin; — Gianello Torriano; — Jean Valin; — Maître Claes; — Lucas le Peltier, horlogers.

Les biographes de Charles-Quint racontent que ce prince prenait un plaisir extrême à voir travailler le célèbre horloger Gianello Torriano, Padouan de naissance, qu'il avait attaché à sa personne. Il ne voulut pas même se séparer de lui lorsqu'il alla s'enfermer au monastère de Yuste (2),

(1) M. Ed. Van Even a republié le catalogue de cette bibliothèque, et l'a accompagné de remarques très-intéressantes, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. IX, p. 380-393 et 436-451.

(2) « Juanelo, relojero. » (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste;* t. 1er, p. 112). Dans la liste dressée par ce même écrivain, p. LI de l'introduction au tome Ier, d'après divers documents provenant des Archives de Simancas, il l'appelle Giovanni Torriano.

et il lui laissa par codicille une gratification de 65,000 maravedis (1). Nous reparlerons plus tard de cet artiste, qui eut Jean du Chemin, de Besançon, dont nous avons déjà dit un mot (§ 21), pour prédécesseur dans l'emploi d'horloger de l'empereur. Un autre du nom de Jean Valin fut retenu par Charles-Quint au nombre de ses serviteurs au moment d'entrer dans sa retraite (2).

Les inventaires qui nous sont restés des meubles de Charles-Quint contiennent la description détaillée de plusieurs riches horloges à mécanisme, dont l'une lui fut envoyée par son frère Ferdinand. L'empereur l'emporta en Espagne dans un de ses voyages : elle ne revint jamais aux Pays-Bas. Avant son départ pour Yuste, il donna l'une d'elles au commandeur don Louis de Çuñiga.

Ces inventaires nous apprennent de plus qu'une autre, très-compliquée, fut faite par un certain maître Claes (Nicolas?), qualifié d'*horlogeur de sa Majesté*, et enfin que Charles-Quint fit acheter de Lucas le Peltier une belle horloge montrant les heures *à la mode de Flandres et d'Itallie.* Voici, du reste, la description que les documents font de quelques-uns de ces curieux produits de l'industrie du XVIe siècle, qui feraient aujourd'hui la richesse d'un musée d'antiquités.

« *a.* Premiers, ung grand horologe quarré, à une cloche deseure sonnant, garny d'or à personnaiges eslevées, assavoir : les trois costez de l'histoire de Hercules, et le quatriesme costé tient la monstre. Lesdicts quastre costez

(1) « A Juanello Toriano [le texte porte Juan el Lotoriano], mi reloxero, » que tiene sesenta y cinco mil maravedis de gajes al año, le hize merced en » Flandes de dozientos escudos de pension de Milan por su vida, y por esto » no se le da aora alguno : pero tengo por bien de hazelle merced de sesenta » y cinco mil maravedis de ayuda de costa por una vez : y demas desto y de » lo que a recebido a buena cuenta por el pie del relox que me a fecho, es » mi voluntad que se le pague lo que justamente pareciere que avia de » aver. » (P. de Sandoval, *Historia de Carlos V*, t. II, p. 663).

(2) Gachard, *loc. cit.*, t. Ier, p. LI.

garnyz par-dedens de quatre platines de cuyvre, et entre l'or et le cuyvre, du chiment; aiant à chascune quarrure ung piller d'or, et sur chascun piller ung enffant tenant chascun ung escusson des armes de Castille, Léon, Arragon et Navarre. La couvercle aussi d'or armoyée des armes de l'empereur et de testes d'antiequailles. Le dessus en façon d'une lanterne, aiant sur le fertelet ung aigle à deux testes et une pièce d'or quarée, servant au pied de l'orloge pour soustenir et clore ledict horologe.

b. Ung autre horologe eslevé, assez hault, dont tout le movement est de fer ou d'acier, garni d'un pied d'argent doré à six quarrés, qu'est sur six rondes boulettes dessus ledict pied à l'entour dudict horologe à six pillers devant les deux à ung horologe, qui monstre xxiiij heures entre les autres pillers à cincq personnaiges aux cheveulx de l'un, qui est droit derrière, pend en ung fillet de soye une chose d'argent dorée pour monstrer les heures au soleil. Dessus lesdicts pillers a une tourrelle bien ouvrée avec pluiseurs personnaiges à séraphins. Dedens ladicte tourelle a une clochette de métal doré pour sonner les heures. Dessus ladicte tourelle a une pomme où a dessus ung personnaige appellé Mars. Toute la susdicte garniture, comme le piet, pillers, personnaiges, tourelles, le tout est d'argent doré.

c. Ung autre grant horologe, lequel a longtemps servy à la chambre, et a esté faict par maistre Claes, l'orlogeur de Sa Majesté. Ledict horologe a cincq instrumens : le premier monstre les heures communes; le second monstre les heures de nuyct par le Nort; le troisieme a sept cercles; le quatrieme monstre huyt choses, assavoir : nouvelle lune et playne lune, et auquel signe est la lune; le vme instrument monstre les heures à la mode d'Ytalie.

d. Ung autre horologe de cuyvre doré, lequel monstre les heures à la mode de Flandres et d'Itallie, embas dudict monstre a ung homme tenant ung escu blanc; dessus ledict horologe a ung homme qui tient en l'une de ses mains comme ung baston où a dessus une petite croix, à l'autre main ung escusson. Ledict horologe fut acheté de Lucas le Peltier pour la somme de cxx ducas (1).

e. Ung grand horologe que le roy des Rommains a envoyé à Sa Majesté, qui est de cuivre doré, par-devant a vij monstres et à chascun costé a ung autre monstre, aiant au-dessus une espère [sphère?] servant aussi de monstre; ledict horologe estant mis en ung coffre de bois blanc et bien joinct avec pluiseurs vys. (Une annotation marginale dit que cette pièce est restée en Espagne.)

(1) Registre n° 115 bis, fol. cxvj r°, de l'ancien inventaire des archives de l'audience, aux Archives du royaume.

f. Ung autre horologe doré à viij quarrés assis sur iiij platz ronds aussi dorez, aïans par-dedens toutes les ruelettes dorées qui se peulent regarder par viij béricles de cristal, et est le monstrant assis sur ung ciel d'azur semé d'estoilles. (En marge : lequel horologe a par Sadicte Majesté esté donné au commandeur don Loys de Çuniga) (1).

g. Ung orloge quarré de cuyre doré, aiant au-dessoubz la monstre de mort, à l'un des costez deux autres petites monstres, ou millieu desquelles sont les armes de l'empereur gravées dessus la principalle monstre, au milieu de laquelle est ung compas de mer faictes à six quarrés; ledict orloge mis dedens une custode couvert de cuyr noir, aiant les ferremens aussi de cuyvre doré.

h. Une astrolabe en mode de sphère, faict à cercles, assise dedens une pièce de bois platte quarrée, garnie par-dedens à un coing de cincq rondeaulx plat et ung aultre coing d'un petit cercle plat, aiant du travers ung fillet semé de plusieurs nombres en cyfre, et en ung autre coing y a deux petites boittelettes rondes à couvercles, aiant en l'un esguilles servant à quadrans, et en l'autre ung petit compas de mer; et en la quatriesme coing y a une autre semblable boietelette, aians dedans icelle aussi aucunes esguilles servans à quadrans, et dessus ledict bois est une couverte ou platine de mesme. L'argent sur laquelle est gravé une longue escripture en langue espagnole, commenchant : *Apparteman. in el primiero*, etc.; le tout de cuyre doré, que se met dedens la custode aveeq le orloge avant déclairé (2). »

---

§ 27. *Verrières.*

Sommaire : Verrières données par Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau. — Verrières à Breda, Cassel, Gheluwe, Gouda, Hesdin, Hulst, Middelbourg, Rosemberg, Valduc et Workum.

Parmi les princes qui se plurent à enrichir de verrières les églises et les couvents des Pays-Bas, il faut citer Maximilien d'Autriche et Philippe, son fils. Voici l'énumération

(1) *Ibidem*, fol. iiijxx xviij.
(2) Registre nº 98 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

de quelques-uns des dons faits par ces deux princes. En 1490, le premier accorda 50 livres de Flandre, de 40 gros, aux marguilliers de l'église paroissiale de Workum pour les convertir en une verrière (1). C'est par leur ordre qu'un verrier de Bruxelles reçut, en mars 1494 (n. st.), 40 livres pour une verrière où étaient « pourtraites les figures armoyées » de leurs armes, qu'ils firent « mectre à une des » fenestres du ceur du neuf cloistre de Breda » (2). La même année, le chapitre de Saint-Pierre, à Cassel, obtint d'eux 18 liv. « pour emploier en achat et façon d'une verrière pour » mectre en une fenestre du principal lieu de l'église, où » seront empreintes les armes des Messeigneurs » (3). Quelques mois plus tard, en octobre 1494, ils donnent 50 livres aux claristes de Gouda, pour établir une verrière en leur mémoire dans l'église de ces religieuses (4). Les marguilliers de l'église paroissiale de Gheluwe, près de Menin, qui avait « esté désolée durant les dairenières guerres et divi- » sions de Flandres, » furent gratifiés par ces princes d'une somme de 24 livres pour une verrière (5). Philippe le Beau fait payer, en septembre 1495, 26 livres à un verrier de Louvain « pour ij verrières qu'il feist lors faire et achetter » de lui par marché fait, pour délivrer aux religieuses, » abbesse et couvent de Vaulx-le-Duc, près de ladicte ville » de Louvain, pour mectre à ij fenestres du cueur de leur » église » (6). Il accorde, à la même époque, 50 livres aux religieuses de Rosemberg, à Waesmunster, au pays de Waes, « pour emploiier en la façon d'une verrière et autres

(1) Registre nº 20383, fº xij vº de la chambre des comptes, *ibidem*.

(2) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

(3) Registre nº F. 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre nº F. 181, *ibidem*.

(5) Registre nº F. 182 cité.

(6) *Ibidem*.

» réparacions nécessaires de leur église » (1). La célèbre abbaye de Middelbourg, en Zélande, où se voyaient jadis tant de merveilles de l'art remarquables, et entre autres le chef-d'œuvre peut-être de Jean Gossart, dont nous parlerons plus loin, eut aussi part aux libéralités du noble duc : il lui fit don de 120 livres pour les frais d'une belle verrière à placer au chœur de l'église « en mémoire de lui » (2). Par lettres patentes du 14 avril 1499, il gratifie les religieux du couvent de l'observance de Saint-François, près de Hesdin, en Artois, d'une somme de 50 livres pour une verrière ornée de ses armes, destinée « au devant du grant » hautel du cueur de leur église » (3). Deux jours plus tard, Philippe le Beau se montre plus généreux encore, et donne aux frères de Saint-François, à Hulst, 200 livres, outre la somme de 1,200 livres qu'ils en avaient obtenue, et ce « pour » emploiier tant en iij verrières, à l'honneur et mémoire du » roy des Romains, son père, madame la duchesse Marie, » sa mère, et monseigneur l'archiduc et madame l'archi- » duchesse, qui seront assises ou nouveau cueur qu'ilz » avoient lors fait faire en leur église, comme pour eulx » aidier à parfaire leurdicte église et autres édiffices » (4).

---

§ 28. *Architectes.*

Sommaire : Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II.

Au § 13 de ce recueil, nous avons publié les noms des architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du

(1) Registre n° 182 cité.
(2) Registre n° F. 183, *ibidem*.
(3) Registre n° F. 186, *ibidem*.
(4) *Ibidem*.

comté de Namur sous les règnes de Guillaume Ier et II, et de Jean III. Voici ceux qui leur succédèrent depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II. Nous n'avons pu trouver les noms des architectes du XVIIIe siècle.

Jean Soizillon, cité en 1445 (1); remplacé dans le courant de l'année 1447, par

Maitre Joffroy (*sic*), encore en fonctions en 1458 (2); remplacé par

François des Frères mineurs, déjà en fonctions en 1455 (3), vivait encore en 1482 (4); remplacé par

Pierre (*Piérart*) Ballart ou Ballastre, nommé en 1482 ou 1483 (5), vivait encore en 1505; remplacé par

Jean Guillaume, nommé en 1505 ou 1506 (6); remplacé après sa mort par

Jean Jooris, nommé vers la fin de l'année 1521 ou au commencement de l'année 1522 (7); remplacé par

Michel Votron ou Voutron, dit Monchet (8), déjà en fonctions en 1532 ou 1533 (9); remplacé après sa mort, arrivée en 1571 (10), parait-il, par

Conrad de Nuremberg, déjà en fonctions en 1571 (11); remplacé après sa mort par

Charles Misson, nommé par lettres patentes du 26 octo-

(1) Registre nº 3241 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 3244. — Tous les registres cités dans ce paragraphe, appartiennent à la même collection.

(3) Registre nº 3245.

(4) Registre nº 3256.

(5) Registre nº 3256, 2º.

(6) Registre nº 3276.

(7) Registre nº 3288.

(8) Registre nº 3304 et 3305.

(9) Registre nº 3297.

(10) Registre nº 3333.

(11) Registre nº 3334.

bre 1595, prête serment le 26 février suivant (1); remplacé après sa mort par

Thiéri Bidart, dit Jadin, nommé par lettres patentes datées de Tervueren, le 7 octobre 1616, prête serment le 15 du même mois (2); remplacé par

Jean Roussel, nommé par lettres patentes du 21 janvier 1628; prête serment le 1er mars (3); remplacé après sa mort par

Jean Dumonceau, nommé par lettres patentes datées de Bruxelles, le 4 avril 1664, prête serment le 9 juillet (4); remplacé après sa mort par

Denis Bayart, nommé par lettres patentes datées de Bruxelles, le 17 août 1687, prête serment le 3 octobre; encore en fonctions en octobre 1707 (5).

---

§ 29. *Peintres.*

Sommaire : Jean Gossart, dit de Maubeuge.

Nous ne connaissons qu'imparfaitement la biographie de Jean Gossart. On sait avec certitude qu'il naquit à Maubeuge, petite ville qui fit partie du comté de Hainaut jusque dans le XVIIe siècle, et qui n'est rien moins que flamande, ainsi que l'avance à tort M. Alfred Michiels (6). Aux renseignements que nous possédons, il faut ajouter qu'il reçut 40 livres de Flandre, par lettres patentes du 3 avril 1516

(1) Registre n° 3359.
(2) Registre n° 3380.
(3) Registre n° 3388.
(4) Registre n° 3422. — L'un de ses fils, du nom de Michel, est nommé dans le registre n° 3445 : on y lit que le codicille de Jean Dumonceau est daté du 23 avril 1687.
(5) Registre n° 3463.
(6) *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, t. III, p. 57.

(n. st.), « en récompense de deux tableaux de la pourtraic-
» ture au vif de madame Léonor, que le roy (Charles) luy
» avoit baillé, et pour autres menues parties de painctures
» qu'il avoit faictes à son plaisir, dont il ne veult icy autre
» déclaration estre faictes » (1). M. Michiels a mentionné les restaurations que Jean Gossart fit aux peintures du cabinet de Marguerite d'Autriche; nous avons retrouvé l'ordonnance de payement relative à ce travail : elle est datée de Malines, le 12 juin 1523 (2).

M. Altmeyer a publié dans son opuscule intitulé : *Isabelle d'Autriche et Christiern* (3), une pièce intéressante dans laquelle il est question de notre artiste et qui a échappé aux investigations de l'auteur de l'*Histoire de la peinture flamande*. C'est une lettre écrite à Lierre, le 20 août 1528, par Christiern II, roi de Danemarck, à l'abbé de St-Pierre, qu'il qualifie d'*onsen bysondren vrint*, à propos du mausolée qu'il voulait faire ériger dans l'église de ce monastère à la mémoire d'Isabelle d'Autriche, sa femme, qui était morte le 19 janvier 1526, à Zwynaerde, près de Gand. Nous savons par cette lettre que Jean Gossart habitait encore, à cette époque, Middelbourg, en Zélande, et que le roi déchu devait se rendre à Gand pour s'y entretenir avec l'artiste au sujet du monument. Nous croyons faire chose utile en réimprimant ici cette pièce, d'après l'original qui se trouve aux Archives de l'État, à Gand : la copie est conservée dans la collection Reedtz, aux Archives de l'État, à Copenhague.

« Christiern, van Godts genaden der rycken van Denmarcken, Zweden, Noortwegen, der Gotten unde Wenden coninck, etc., hertoghe tot Sleeswyck unde Holstain, etc. Onse vruntlycke groet to voren, unde alles goet. Eer-

(1) Registre n° F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume. Le payement figure dans le registre n° 1799 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Bruxelles, 1842; p. 35.

weerdeghe in Godt, unde lieve vrindt. Ghy sult weten dat wy u t'anderen teden gesereven hebben, wes ghy souden vervorden onse saecke mitten meestere die de sepulture van ons angenomen heeft te maken, waer op ghy ons hebt laten weten, dat die meester gereyst is in Zeelant, also dattet werck nyet gevordet en wordt : soe es ons vruntlick begeren, indien die meester uyt Zeelant gecomen es, dat gy hem het zelve, gelyck wy u t'anderen tyden geschreven hebben, wilt vervorderen. Ende indien hy noch nyet gecomen es, dat ghy hem wilt toescriven, dat hy nyet en late hy sy deze toecomende weecke tot Ghendt, unde bringen mit hem Jennyn de Mabuse, scilder; want wy selve in personne tot Ghendt comen sullen, om aldaer mit hemluyden te spreken. Lieve, bysondre goede vrindt, hier inne wilt uwe neersticheyt doen, als wy u toebetrouwen, dat het werck gevordert mach worden; ghy sult ons sonderlinge vrintscap doen, unde wy willen 't selve in meerderen saicken verlycken. Hier mede zyt Gode bevolen. Te Liere, den xx^en^ augusti, a^o^ xv^c^ ende xxviij. »

Notre excellent ami, M. Bakhuizen Van den Brink, archiviste général du royaume des Pays-Bas, nous a fait parvenir une note où il est question de l'incendie que la foudre alluma à l'abbaye de Middelbourg, le 24 janvier 1568, et qui détruisit tant d'objets d'art et de choses précieuses, et entre autres, le grand tableau de Jean Gossart, son chef-d'œuvre, auquel il avait travaillé, dit cette note, pendant environ quinze ans, et qu'un ambassadeur du roi de Pologne avait estimé valoir 80,000 ducats! Ces curieux renseignements sont extraits d'un volume intitulé : *Register perpetueel der stad Rumerswaal*, n° 84, f° 173, aux Archives provinciales de Zélande. Voici le texte de la note :

« Sulcx datter in de selve kercke nyet geheel gebleven is, dan alleene een metalen Marien-beelt, staende in 't midden van de choor ende een deels van de sepulture wylen hoochloffelycker memorie coninck Willem; ende, onder andere veel schoene juweelen, beelden ende tafereelen, die daer verbrant syn, wert principalyck beclaecht een seer schoene ryckelycke tafel van de hoogen outaer, eertyts geschildert by Jasmyn Mabuyze, daer hy vyfthien jaren over besich geweest hadde; dewelcke gereputeert was te syne de schoenste schilderye van geheel Europa, ende hadde (soe men seyde) eertyts by den ambassaten des coninex van Polen geestimeert geweest in coope mogen gelden tachentich duysent ducaten. »

Achevons de consigner ici ce que nous avons réuni de particularités inédites sur la vie et les œuvres de Jean Gossart, dit de Maubeuge, en rappelant que dans l'inventaire des tableaux du duc Charles de Croy (§ 25) figure, sous le n° 55, un magnifique dessin de ce grand maître.

---

§ 30. *Tableaux.*

Sommaire : Tableaux confisqués sur Lamoral d'Egmont, Nicolas de Hames, Guillaume le Taciturne, Alonso de la Loo, Bernard de Mérode, Charles Boisot, Jean de Casembroot et Jean Betz, en 1567 et 1568. — Autres trouvés, en 1568, dans l'atelier de Jean de Witte, peintre de Bruxelles.

Lorsque le conseil des troubles prononçait quelque sentence de mort ou de bannissement, il avait grand soin de décréter la confiscation des biens du coupable. Le duc d'Albe n'était pas homme à négliger les intérêts du fisc. Aussi que de propriétés furent saisies et vendues, que de meubles de toute espèce furent exposés à l'encan et achetés à vil prix par cette race d'individus — il en surgit toujours dans les temps de révolutions — qui, semblables à des oiseaux de proie, se jettent avec avidité sur les dépouilles des victimes dont leurs assassins ont hâte de se débarasser.

Nous avons rencontré quelques notes, bien succinctes et bien incomplètes, relatives aux tableaux confisqués aux temps dont nous parlons, mais qu'il nous paraît utile de consigner dans ce recueil.

Le château de Gaesbeek appartenait alors au comte d'Egmont. Le 29 juin 1568, peu de jours après l'exécution de cet illustre seigneur, les agents du gouvernement y dressèrent l'inventaire des meubles qui s'y trouvaient. Voici la liste des tableaux et sculptures qu'il renfermait :

« En la première chambre de la nouvelle tour.

Ung grand tableau aveeque l'effigie du pourtraieture sur toille de feu de haulte mémoire l'empereur Charles.

Ung autre semblable tableau aveeq la pourtraicture du roy d'Espaingne.

Ung autre de la royne d'Espaingne.

Ung autre avee la pourtraieture de la royne d'Hongerie Marie.

Ung autre aveeq la pourtraicture de la douaigière de Portugale, seur du roy.

Ung autre de l'impératrice, seur du roy.

Ung autre de la duchesse de Loraine.

Ung autre de la royne d'Angleterre Marie.

Ung autre de la pourtraicture de feu le comte d'Egmont.

En la chambre de feu monseigneur.

Ung tableau de Nostre-Dame et Joseph.

En la chapelle.

Nostre-Seigneur en albastre lyé à une colompne.

L'image de Nostre-Dame.

Deux autres ymages sur toille, l'une de Nostre-Seigneur et l'autre de saint Jérosme.

Ung tableau de toille de la Magdeleine.

L'ymaige de Nostre-Seigneur aveeq ses xij apostres taillez en pierre.

Une effigie de Nostre-Dame.

Ung tableau en toille de Nostre-Dame.

Ung autre tableau de Nostre-Dame (1). »

Dix tableaux furent saisis au logis de Nicolas de Hames (2), à Bruxelles, en 1567, dont deux avec son propre portrait; les huit autres représentaient Charles-Quint, Philippe II, le duc de Savoie, le duc de Parme, le prince d'Orange, les seigneurs de Hachicourt, de Berlaimont et de Glajon, tous en costume de chevaliers de la Toison d'or (3).

(1) Archives du conseil des troubles, aux Archives du royaume.

(2) Les détails biographiques que nous avons publiés sur ce personnage au § 18, sont de la plus exacte vérité. M. Arthur Dinaux (*Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 3e série, t. V, p. 29, note 20) se refuse à croire à la naissance illégitime de Nic. de Hames dont avait déjà parlé notre ami M. Léon Paulet, auquel nous avions fait part de ce détail.

(3) Registre no 593 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Le 20 janvier 1568 (n. st.), Charles Quarré, chevalier, conseiller de Brabant, et André Le Cocq, avocat au grand conseil de Malines, commissairès chargés d'inventorier les objets existant dans l'hôtel de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, à Bruxelles, y annotèrent onze tableaux :

« Ung grand tableau contenant *Judicium Paridis*.

Ung grand tableau de Jeronimus Bosch.

Ung autre grand tableau d'ung géant et une géante.

Ung grand tableau contenant l'expugnation de Rhodes.

Quattre grandz tableaux de painctures, contenant les sept sainctz sacremens et ung crucifix.

Ung tableau de Dieu portant la croix, de toille.

Ung tableau poincture de Ste Anne et autres imaiges.

Ung tableau de toille contenant Ecce homo (1). »

Dans l'inventaire des meubles trouvés, en octobre 1567, dans la chambre d'Alonso de la Loo, secrétaire du comte de Hornes, qui logeait dans la maison dite Transilvalne, à Bruxelles, figurent les objets suivants :

« Primes une médaille jusques à çaincture, de feu l'empereur Charles, faicte sur toille, armé des armures grandes.

Une aultre semblable médaille du roy, aveeq les manches de maille.

Une aultre semblable médalle de la royne Blanche Léonor.

Deux aultres semblables médailles de la royne Marie.

Une aultre médaille de Lucrétia romaine.

Une aultre médaille de la fille du Turcq.

Une aultre médaille de la princesse de Portugal dormant au pied d'ung arbre.

Une aultre médaille grande d'une dame nue dormant sur une teste d'ung homme.

Ung petit tableau de Nostre-Seigneur, quant il fut mis au monument.

Deux rondes médailles petites de plomb dorées, l'une de Nostre-Seigneur et l'aultre de Nostre-Dame.

Aultres quatre semblables médailles de l'empereur Charles, l'empératrice, le roy et la royne catholicque.

(1) Registre nº 593 cité.

Huyct petites médailles rondes de plomb dorées de diverses sortes, entre lesquelles sont deux, l'une dudit de la Loo, et l'aultre de la contesse de Hornes (1). »

A Malines, le fisc s'empara, au mois d'août 1568, dans l'hôtel de Bernard de Mérode, seigneur de Waroux, de divers tableaux à sujets mythologiques, tels que Lucrèce, Orphée, etc., et de neuf portraits à l'aquarelle exposés dans une galerie (2). D'autres tableaux furent encore confisqués au château de Charles Boisot, à Erps (3), dans la maison de Jean de Casembroot, à Bruxelles (4), et dans les demeures de Pierre Wasteels, pensionnaire de la ville de Malines (5), et de Jean Betz, à Bergh, près de Vilvorde. Enfin, dans l'atelier du peintre Jean de Witte, à Bruxelles, en fuite lorsqu'on se présenta chez lui, le 18 mai 1568, on trouva différents tableaux de l'artiste, les uns achevés, les autres à l'état d'ébauche, désignés comme suit dans la pièce où nous lisons cette particularité, avec la valeur qu'avait fixée les experts de la ville :

« Een taefereel eerst op bert van de Verryssenisse, sonder liest : iij Rynsguldenen.

Een groot taefereel van Venus ende Cupido wesende, gemaeckt op doeck, met lysten : xij k. g.

Een chaerte wesende van den stadt van Bruessele : xxxv st.

Een schoon taefereel van de Doopinghe 't sint Jans : ij R. g. x st.

Drye lantschapen geschildert op doeck met waterverwe : ij R. g.

Noch drye taefereelen begonst ende twee lysten : v R. g. x st. (6). »

Comme on le voit, Jean de Witte peignait des sujets du Nouveau Testament, tels que la Résurrection et le Baptême de saint Jean, des paysages et même des sujets mythologiques. Michel Van Orley, fils de Bernard, et son ami pro-

(1) Registre n° 593 cité.
(2) Archives du conseil des troubles citées.
(3) Registre n° 593 cité.
(4) *Ibidem.*
(5) et (6) Archives du conseil des troubles citées.

bablement, se porta sa caution pour la somme de 145 florins du Rhin 9 sous, à laquelle son mobilier avait été estimé. Elisabeth (*Lisken*) Eenens, femme du fugitif, déclara qu'il ne possédait ni rente ni immeuble quelconque (1).

---

§ 31. *Inventaire de meubles d'église.*

Sommaire : Inventaire des meubles et ornements de la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons, en 1430.

L'hôpital Saint-Jacques, à Mons, fut fondé au mois de septembre 1403. En 1702, il fut incorporé avec diverses autres fondations de bienfaisance de la ville et des environs, pour former et doter l'hôpital royal de Mons, qui fut établi dans des bâtiments voisins de l'abbaye du Val-des-Écoliers. L'inventaire qui suit est celui des meubles, ornements, livres et reliquaires, appartenant, en 1430, à la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques.

« *Che sont li meuble appartenant à le capielle et ospital de monseigneur Saint Jaquème en le ville de Mons, relivrés par Jaquemart de le Loge, au jour Saint-Jacque et Saint-Christofle l'an (xiiij^c) xxx.*

Et premiers les aournemens de l'autel de le cappielle.

J caulisce et le platine d'argent doret et le louchette d'argent blancq.

Ung aultre caulisce et le platine de keuvre doret d'or et le louchette d'argent.

iij bourses atout iiij corporaux.

Une casure de noir veluyel fourée de vremeil samit.

Une estolle et j phanon.

Une casure de ghaune nappe.

Une vièse casure ouvrée de soie dorée sour sanghin et fourée de pierse toille.

Une estolle et j phanon.

Une aube et j amit et j chint à ce siervant.

Une aultre casure de drap de damas, de soie asurée et ouvrée de pluiseurs couleurs fourée de blancque, nappe et aube, amit et chint à ce siervant.

Une aultre casure de drap de damas fighuret et semet de rosettez vermeillez et fourée de toille vremeille.

(1) Registre n° 593 cité.

Une estolle et j phanon d'otel drap.

Une aube et j amit à ce siervant.

ij nappez de drap de laisne piersez ouvrées de vert et de vremeil à j orfroy d'or.

Une autre cappe de pierse toille armoyé des armes monseigneur le senescal à j orfroy d'or.

ij tourneckaux de diake et sou-diakene, estoffés et armoyés des armez d'un bastart de Haynnau.

Une blancque cappe à j bort de soye vremeil.

Une blancque nappe à une vremeille croix pour parer l'autel en quaresme.

j drap d'autel armoyet des armez d'un bastart de Haynnau, bordet à ij leis de Saint-Pol et d'Enghien.

Une nappe d'autel parée d'un noir orfroy semet de vers rosiers.

Une aultre nappe parée d'un noir orfroy figuret de vremeillez et blancquez rosettez.

Ung orfroy de pierse-toille, semet de iiij billettez d'argent en couleur.

viij blancquez nappez d'autel sans parure.

ij courwethurez d'autel de grosse toille.

Une nappe d'autel à lequelle doit servir li orfrois de pierse-toille devantdit.

Une tuaille royé de piers et de blancq, siervant à l'estapliaul.

Une aultre nappe à metre sur ledit estaplial.

ij messels.

ij livres de cant.

iiij pochons d'estain.

Une clokette pour sonner quant on fait élévation.

iiij orilliers vremaux pour metre pour l'autel.

iiij tuailles à suwer les mains dou priestre.

ij kandelliers de keuvre.

ij paix.

j drap de laisne piers, ouvret de vert, servant devant l'autel.

ij souplis et j sarot.

j bénoitier d'estain.

ij blancquez gourdinez et les verghes servant à l'autel.

—

S'ensuivent les relicquez et aultrez juwiaux qui sont en l'armaire de le relikiairie de leditte cappielle.

Premiers une relikes d'argent dorés que li anglez qui est à le fiètre porte et lequelle on rassiet quant on voelt, sour j piet de keuvre doret.

Unes autrez relikez à piet et d'argent blancq dont les sonaigez sont dorés et ossi li castelles.

Unes autrez relikez d'argent quairéez dont li sonaiges sont doret et séant sous j piet de keuvre.

Item ij petittez trompettez que ij anglez à le fiètre portent à pourcession.

Item une boiste d'ivoire garnie d'argent, eu lequelle il y a aucunez relikez.

Item j béricle entasset en argent et pendant à une kainette, ouquel béricle il y a de le sainete vraye croix.







Lith. de L. [illegible] à Gand

[illegible]







Lith. de J. DePierrez à Gand

J. DePierrez del. & Sc.

j taulet de bos plain de relikez de pluiseurs sains et couvert de voire.

j bériele quairet encasset en laitton, atout j asniaul d'or; se le donna li femme Jehan Bourdon.

Une croix d'argent dorée, atout j crucefit à l'un des leis et à l'autre leis, une ymaige de Nostre-Damme d'ivoire, que Jakèmes de le Loge a donnet.

Une estaffotte d'argent.

Une louche d'argent dorée.

ij pochons d'argent pour siervir à l'autel.

ij autrez pochons d'argent et j plat d'argent.

ij candellers de keuvre siervant asdictez relikez (1). »

---

§ 32. *Sphragistique.*

Sommaire : Sceaux de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul; — de Jean de Namur, seigneur de Wesemale; de la ville de Braine-le-Comte, — et du métier des barbiers de Bruxelles.

Deux des sceaux reproduits sur les planches ci-jointes sont des spécimens d'une excessive rareté dans notre pays, en ce qu'ils représentent à pied les seigneurs qui en firent usage. A cette époque l'emploi des sceaux équestres n'avait plus, à très-peu d'exceptions près, été conservé que par les ducs, comtes ou marquis souverains, et leurs vassaux avaient pris l'habitude, dès la seconde moitié du XIV[e] siècle, de ne plus se servir que de sceaux sur lesquels étaient figurées leurs armoiries. Le premier des sceaux dont nous parlons est celui de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul (1411-1413); on y lit sa devise : **faire le doy** sur sa bannière, et cette légende :

Saiel. iehan. signeur. de. ligne. et. de. bailluel.

(1) Extrait d'un compte de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons, acheté dans cette ville, en 1853, par le libraire Heussner, à Bruxelles, avec une quantité de papiers provenant des archives des hospices de Mons, restés en la possession d'anciens receveurs de l'hôpital royal.

L'un des deux exemplaires (1) de ce sceau que nous avons vus, est accompagné d'un petit contre-sceau, empreinte d'un châton de bague probablement, où s'offre aux regards une petite figure à mi-corps, tenant un écu sur lequel est écrit: **Je le vous coumande.** La devise de ce prince y est encore répétée.

Le second sceau représente Jean, seigneur de Wesemael, de Fallais, du pays de Malines et de Rummen, maréchal héréditaire du Brabant (1433) (2). On lit aussi sa devise ainsi conçue dans le champ : **kyl touce il treme.** L'inscription suivante en fait le tour :

S.' Joh'nis dni de wesemale de falays terre mech binen rumen z mariscall' braba.

Pour compléter ces planches, nous avons ajouté le sceau et un cachet, qui date de 1580, de la ville de Braine-le-Comte, en Hainaut, dont les matrices en cuivre sont encore aujourd'hui conservées au secrétariat de cette localité. Le sceau remonte, croyons-nous, au XVe siècle; on y lit pour légende :

Sigillum. ville. branie comitis.

Le petit sceau sur lequel se voient deux figures de saints habillés en costume du XVe siècle, est celui du métier des barbiers de Bruxelles (3), qui porte pour inscription :

S. barbitonsoru in brux.

Les sceaux des métiers, à part ceux de Bruges, Hasselt et Saint-Trond (4), qui ont déjà été publiés, ne sont pas

(1) Chartes du 1er novembre 1411 et de février 1412 (1413, n. st.), dans la trésorerie des chartes des ducs de Brabant, aux Archives du royaume.

(2) Charte du 12 mai 1433, *ibidem*.

(3) Collection des matrices originales, *ibidem*.

(4) Les sceaux de Bruges ont été reproduits dans le *Messager des Sciences*

communs. Nous n'avons jusqu'ici pu en recueillir que très-peu de métiers d'autres villes : nous les ferons graver dans la suite de ce travail.

---

§ 33. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Richard Collin. — J.-Ph. Gramme. — Isaac Alexander. — Nic. Dandeleau.

Collin (Richard). — Cet artiste fut un des graveurs des Pays-Bas les plus remarquables de la seconde moitié du XVII[e] siècle. Les deux notes qui suivent ont trait à sa nomination, en 1678, comme graveur du roi d'Espagne Charles II, et à plusieurs exemplaires qu'il livra, en 1687, au conseil de Brabant, du portrait gravé par lui du marquis de Gastañaga, gouverneur général des Pays-Bas.

« Charles, etc. Pour le bon rapport que fait nous at esté de la personne de nostre cher et bien amé Richard Collin, fameux et rare calcographe ou graveur en taille-douce, résident en Anvers, etc., retenons à l'estat de nostre calcographe et graveur en taille-douce sans gages, ains aux honneurs et libertez et touttes aultres charges bourgeoises, à charge de venir résider en cette ville de Bruxelles, etc. Donné en notre ville de Bruxelles, le 5[e] de décembre 1678. » (1)

« Betaelt aen Richard Colin, chalcographe van Syne Magesteyt, de somme van xxiiij pont voor d'exemplairen van het portrait van Syne Excellentie aen den raede vereert, volgens d'ordonnantie in daete 29 meert 1687. »

historiques, 1842; dans l'*Inventaire des chartes de Rupelmonde*, par M. le baron Jules de Saint-Genois; et dans F. De Vigne, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et corporations des métiers.*

Lors d'un voyage que nous fîmes à Saint-Trond et à Hasselt, en 1845, nous eûmes occasion de prendre des empreintes des sceaux des métiers de ces deux villes. Nous les avons donnés à M. F. De Vigne pour les insérer dans son curieux ouvrage. Ces sceaux ont pour la plupart aussi été reproduits dans le *Moyen âge et la Renaissance*, t. III [Corporations de métiers], et t. IV [Sigillographie, pl. IV et V].

(1) Archives du conseil privé (liasses), aux Archives du royaume.

Gramme (Jean-Philippe), — était tout à la fois graveur sur bois, imprimeur et libraire. Papillon, dans son *Histoire de la gravure sur bois* (Paris, 1766, p. 336), dit qu'il « est né en Flandre et qu'il a exercé son art à Bruxelles. » Ce sont là des erreurs faciles à relever. J.-Ph. Gramme habitait Liége, et y mourut selon toute probabilité. En 1720, il publia : *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége*, etc., ouvrage in-folio, de 582 pages, sans la table et quelques feuillets non chiffrés, qu'il orna d'un nombre considérable d'armoiries très-grossièrement gravées sur bois, et en tête duquel se trouve une grande planche représentant six écussons, signée des initiales J. P. G. Sur le titre, on voit un petit fleuron assez finement exécuté, avec le monogramme *G. f.* au rebours : c'est à notre avis ce que Gramme a gravé de mieux.

Le livre intitulé : *Chartes et priviléges des métiers de Liége*, autre volume in-folio publié dans cette ville, sans date et sans nom d'imprimeur, et probablement encore sorti des presses de notre artiste, contient trente-quatre planches gravées par lui, et dont trente-deux offrent les armoiries en grand des métiers de la cité. En tête on voit un grand écu, signé : Rend. del. *Gram f.* aux armes de l'évêque George-Louis de Bergh, ce qui prouve que l'apparition de ce livre ne peut être antérieure à 1724. Cette planche est suivie d'une autre, avec six écussons, sur laquelle on lit aussi le nom de l'artiste : GRAM.

Enfin, dans les cinq volumes des *Délices du pays de Liége,* ouvrage dont le premier parut à Liége, en 1738, on rencontre bien des fois répétée une vignette sur bois, composée d'une corbeille et de fleurons, et qui porte la signature de notre graveur : Gr. f.

Alexander (Isaac), — graveur sur cuivre, inconnu à M. Ch. Blanc, auteur du *Manuel de l'amateur d'estampes,*

actuellement en voie de publication, est cité dans un compte de la ville de Breda, de 1761, appartenant à M. Prosper Cuypers-Van Velthoven, à propos d'une petite planche aux armes du prince d'Orange.

« Aen Isaac Alexander, voor het inkopersnyden van het wapen van Zynder Hoocheyt den prince van Orangnien : 52 guld. 19 st. 8 penn. »

Dandeleau (Nicolas). — Nous ne sommes pas riches en renseignements sur les artistes du siècle dernier ; aussi avons-nous accueilli avec un vif plaisir quelques documents que nous a envoyés Mr Léopold Devillers, attaché à la Bibliothèque communale de Mons, et qui fournissent de curieux détails sur Nicolas Dandeleau, graveur en taille-douce, né dans le Hainaut vers 1749, et qui fut élevé à Ath dès l'âge de trois ans. Nous y lisons entre autres particularités qu'il commença son éducation artistique à l'académie de cette ville, fondée en 1773 (1), qu'il se rendit ensuite à Anvers et de là à Paris, où il fut assez heureux d'être admis dans l'atelier de Charles-Clément Bervic, graveur en renom, qui le prit en affection.

En 1784, ne pouvant suffire à ses besoins, Dandeleau adressa au magistrat d'Ath la requête suivante :

« A Messieurs Messieurs les maire, bourguemaître et échevins de la ville d'Ath. — C'est un être isolé qui a recours, Messieurs, à votre bienveillance, il vous doit tout, car dès l'âge de trois ans, élevé dans votre enceinte, j'ai reçu ma subsistance et mon éducation, souvenir qui sera à jamais gravé dans mon cœur, et si mon faible burin peut un jour me mettre à même d'avoir un état, mon désir seroit de pouvoir être utile à mes compatriotes. Mais comment puis-je ambitionner de pareils avantages dans la situation où je me trouve réduit, si je ne suis aidé dans ces instants précieux pour moi, où le sieur de Bervic, l'un des plus habiles graveurs de Paris, veut bien me favoriser à me perfectionner dans le peu de talent que j'ai eu le bonheur

(1) Alex. Pinchart, *Recherches sur l'histoire et les médailles des académies et des écoles de dessin, de peinture, d'architecture et de gravure, en Belgique*; Bruxelles, 1848, p. 61.

d'aquérir insensiblement par ma grande application chez vous, à Anvers et à présent à Paris. L'épreuve de l'étude que je viens de finir d'après la gravure de Nanteuil, du portrait de Louis-Henri, comte de Brienne, secrétaire d'état, ici-joint, mis en comparaison avec le portrait du cardinal de Malines, que j'ai gravé en 1779, que j'ai eu l'honneur de vous présenter, vous prouvera, Messieurs, les progrès que j'ai faits depuis mon départ de votre ville, en juillet 1782, pour Paris. J'eus le bonheur, ou plutôt le ciel me favorisa d'y trouver un patron qui a pourvu à mon logement, à ma subsistance, et en partie à mon entretien, mais hélas! il m'est ravi, et je me vois au moment de périr au port, et dans la nécessité de devoir me borner à mon foible savoir, dont la faveur de Mr de Bervic me fait concevoir des espérances, et, si j'ose le dire, m'assurer qu'elles seront remplies. Mais sans parents en état de me secourir, et sans amis, à qui puis-je recourir sinon à vous, Messieurs; aussi je le fais avec la plus grande confiance, vous suppliant de m'aider de quelques secours qui me sont absolument nécessaires pour suivre la carrière qui m'est ouverte; je m'engage, si mes talents peuvent acquérir la perfection à laquelle je vise, si vous me le permettez, à remettre les avances que vous voudrez bien me faire pour cet effet. Ce sont deux années d'épreuve à soutenir qui doivent décider de mon sort : qu'elles seront chères à mon cœur si j'ai le bonheur d'y réussir en touchant vos âmes bienfaisantes! Je ne cesserai de rendre grâces au ciel de cette faveur, et de le prier pour la conservation de vos jours précieux à la patrie et à nos concitoïens. »

Le magistrat d'Ath, qui avait vu avec satisfaction les progrès rapides du jeune artiste, fit une démarche en sa faveur auprès des états du Hainaut, et leur envoya, le 27 mars, avec sa propre requête, dans le but de lui faire obtenir un subside, la lettre que voici, et deux portraits dus à son burin, l'une du comte de Franckenberg, cardinal archevêque de Malines, gravé en 1779; l'autre de Louis-Henri, comte de Brienne, copié d'après la gravure de Nanteuil :

« Nosseigneurs, les magistrats de la ville d'Ath ont l'honneur de mettre sous les yeux de vos révérences et seigneuries le placet ici-joint que leur a adressé N. Dandeleau leur citoïen, jeune homme âgé de vingt-cinq ans environ, intéressant par ses heureuses dispositions pour la gravure et d'une conduite peu commune, actuellement à Paris pour se perfectionner, nous demandant des secours.

» Ses besoins nous sont connus et tels qu'il les déclare dans son placet, si nous avions des moïens et qu'il nous fut permis, on lui feroit des avances qu'il sollicite pour concourir à son bonheur, et nous croirions, y contribuant, nous procurer l'avantage d'avoir donné à la province un habile artiste pour y faire des élèves.

Touchés de ces motifs, et persuadés que vos révérences et seigneuries daigneront y faire attention par leurs vues toujours bienfaisantes à accorder les secours nécessaires aux talents, et à seconder celles que Sa Majesté a pour la perfection des arts quelconques dans ses États, nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de nous intéresser vers vos révérences et seigneuries pour ledit Dandeleau qui donne les plus grandes espérances. Le portrait de Son Excellence le comte de Franckenberg, cardinal et archevêque de Malines, qu'il a gravé en 1779, et le portrait de Louis-Henri, comte de Brienne, secrétaire d'État, gravé par Nanteuil, qu'il vient d'avoir copié, en sont la preuve, et en même temps de ses progrès; nous en avons chargé nos députés pour vous les présenter, Nosseigneurs.

Il joint à ses talents des sentiments qui nous assurent de sa reconnaissance et du zèle qui le porteront à mériter les bontés que vos révérences et seigneuries voudront bien avoir pour lui. Un secours de cinq ou six cents livres ou telle somme qu'il leur plaira arbitrer pour la première année, paroît de peu de conséquence pour l'État, si l'on considère le bien à en résulter pour l'encouragement des arts libéraux dans la province.

Ces raisons nous font espérer que notre représentation en faveur dudit Dandeleau sera accueillie favorablement. »

Dans leur séance du 2 avril 1784, chacun des trois membres composant les états, conclurent à accorder la somme de 400 livres au pétitionnaire (1). Au commencement de l'année 1786, Nicolas Dandeleau revint à la charge et joignit à sa nouvelle demande des certificats de Bervic, son maître, et du grand astronome de Lalande, qui lui font le plus grand honneur. Ce dernier lui avait confié pour le graver, un tableau peint, trois siècles environ auparavant, par le célèbre Copernic, qui s'adonna à l'étude du dessin et de la peinture avant d'entreprendre son voyage en

(1) *Registre aux actes des états*, aux Archives de l'État, à Mons.

Italie, où il acquit tant de réputation. Nous croyons devoir reproduire le texte de ces deux certificats :

« Je soussigné certifie que le sieur Nicolas Dandeleau, m'ayant paru mériter des soins par ses dispositions et par son application au travail, j'ai bien voulu le prendre gratuitement chez moi et lui donner mes avis, étant fort aise d'accueillir favorablement tout jeune artiste de quelle nation qu'il soit qui annonce un grand talent. Le succès ayant répondu à mes espérances, j'atteste avec satisfaction que le sieur Dandeleau a fait de grands progrès par un travail assidu dans l'art de la gravure en taille-douce, et qu'il s'est rendu digne par son zèle et sa bonne conduite d'être honoré de la bienveillance des états du Hainaut autrichien, et qu'il mérite à tous égards la continuation des bontés des seigneurs desdits états et leur secours pour se perfectionner dans cet art et s'y distinguer, à quoi j'ose assurer qu'il parviendra. En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation, à Paris, le 2 de janvier de l'année 1786.

Bervic,

graveur du roi, demeurant aux galleries du Louvre. »

« Je déclare que c'est d'après la bonne opinion que j'ai des talents et de l'application de Mr Dandeleau, que je me suis déterminé à lui confier un tableau unique de Copernic pour le graver, désirant de pouvoir encourager par là ses heureuses dispositions et le mettre à portée de faire un ouvrage capable d'augmenter sa réputation, en faisant connaître ses talents. Fait au collége royal, le 3 janvier 1786.

De la Lande,

Professeur royal d'astronomie (1). »

Malgré ces témoignages si flatteurs pour Dandeleau, les états, dans leur séance du 13 janvier, « furent d'avis « d'éconduire le suppléant ». Nonobstant l'insuccès de sa requête, il s'adressa encore à eux l'année suivante, et fut plus heureux cette fois. Le 30 novembre, les députés des états lui accordèrent un subside de 600 livres (2).

Mr Ch. Blanc ne donne aucun détail sur Nicolas Dandeleau (il ignore même son prénom), et ne cite de lui (3)

(1) Archives de l'état à Mons.

(2) *Ibidem.*

(3) *Manuel de l'amateur d'estampes.*

que le portrait de Copernic : il s'agit peut-être du tableau dont il est question plus haut.

---

§ 34. *Relieurs et reliures.*

Sommaire : Jean Veldener. — Antoine de Gavere. — George de Gavere. — Nic. de Greve.

Veldener (Jean). — Le nom de ce célèbre imprimeur se lit sur la couverture en veau frappée et ornée d'aigles, de chimères, de lions, de fleurs-de-lis, etc., d'un exemplaire de l'édition publiée par lui à Louvain, en 1476, du *Fasciculus temporum,* que possède la Bibliothèque royale de La Haye. Sur la reliure d'un exemplaire incomplet des *Gesta Romanorum,* sorti des presses du même imprimeur, en 1473, alors qu'il était encore établi à Cologne, et que conserve le même établissement, on voit un petit écusson à la fasce, avec deux cloux appointés séparés par une croix en chef, et un autre clou en champagne : le nom de *Joh' Fabri,* qui pourrait être celui du relieur aussi bien que celui du premier propriétaire de ce livre, se lit au-dessus de l'écu.

De Gavere (Antoine). — Grâce à l'obligeante communication de M. Holtrop, bibliothécaire en chef, et de M. Campbell, bibliothécaire adjoint, à La Haye, nous avons encore vu dans le dépôt dont ils ont la direction, une autre reliure qui nous intéresse. C'est un livre d'Heures de Philippe le Bon, écrit sur parchemin, et enrichi de vignettes en grisaille magnifiques, de plusieurs artistes différents, croyons-nous. Sur chaque plat de la couverture est appliqué trois fois un fer composé d'arabesques et encadré de l'inscription suivante : **Anthonius de Gavere ad laudem Christi librum hunc recte ligavi.**

Nous rappellerons que nous avons déjà parlé de ce relieur de l'archiduc Philippe-le-Beau, au § 10.

De Gavere (George). — La Bibliothèque royale de La Haye est encore riche d'une reliure de George (*Joris*) de Gavere, relieur, fixé à Gand dans la seconde moitié du XV[e] siècle, et le même certainement que celui que M[r] le baron Jules de Saint-Genois appelle à tort Josse (v. § 10). Elle orne les deux volumes de l'ouvrage intitulé : *Angeli Politiani operum*, imprimé à Lyon en 1528. Le fer dont on se servit est répété deux fois sur chaque plat : il se compose de six petits anges jouant de divers instruments, et formant six médaillons entourés de rinceaux ; le tout encadré par la légende suivante : **Joris. de. gauere. me. ligauit. in. gandauo. oēs. sc̄ti. āgeli. et. archāgeli. dei orate. pro. nobis.** Chaque plat est séparé de l'autre par une bordure formée d'un porc, d'une licorne, d'un lion, d'une chimère et d'un cerf.

De Greve (Nicolas). — Nicolas de Greve fut tout à la fois relieur et imprimeur à Anvers. Il obtint, le 5 janvier 1512 (n. st.), un octroi qui lui permettait d'imprimer tous les ouvrages qui n'avaient point encore été édités par ses collègues.

« Van eenen consente voer Claese de Greve, printere, boeckbindere ende woenende t'Antwerpen, om den tyt van sesse jaren van der daten van desen op te moegen stellen ende printen alle nyeuwe volumina die men in Brabant noch nyet geprint en heeft, sonder dat andere printers die selen moigen nae printen etc., blyckende by der copien hier mede overgegeven, de data v januarii a° (xv[c]) xj° » (1).

(1) Registre n° 20785 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

§ 35. *Géographes.*

Sommaire : Jacques et Jean de Surhon. — G. Mercator.

Jean et Jacques de Surhon, — auxquels nous sommes redevables de plusieurs cartes de géographie de différentes parties des Pays-Bas sous Charles-Quint et Philippe II, sont natifs de Mons : Jacques y exerçait la profession d'orfévre. On voit par le document suivant que ce dernier acheva, en 1548, la carte de Hainaut, dont il livra trois exemplaires au duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut. Ce document contient à l'égard des précautions prises pour empêcher l'auteur d'en faire d'autres copies partielles ou totales, des dispositions très-curieuses.

« Charles, etc., mandons par ces présentes que par nostre amé et féal conseiller et receveur général de noz finances, vous faictes païer comptant à Jacques de Surhon, orfévre, demourant en nostre ville de Mons, la somme de iij^c l florins carolus que luy avons donné et ottroyé prendre de nous en récompence de ses paines, labeurs et dilligences d'avoir fait la carte et description de nostre pays et conté de Haynnau selon l'art de géographie, contenant la situation et différence des villes, baronnyes, villaiges, cloistres, abbeyes, rivières, bois et aultres lieux, les ungz des aultres avecq les frontières des aultres pays et quartiers y joindans, à condition qu'il sera tenu faire à ses despens deux aultres semblables cartes jusques à trois, qu'il baillera ès mains de vous nostre cousin duc d'Arschot, lieutenant capitaine général et grant bailly de Haynnau, pour l'une d'icelles cartes estre baillée à nous, la seconde à nostre seur la royne, et la troisième estre gardée par vous, sans à jamais en povoir faire d'aultres, pourveu aussi qu'il ne pourra monstrer, communiquer ny bailler exemple d'icelles cartes ny en laisser prendre extraict quelconque à cui que ce soit, et en oultre que ayant achevé l'ouvraige desdictes cartes, il sera tenu bailler et délivrer à vous nostre cousin toutes les pièces, visitations, recueilz et desseingz qu'il en a, sans riens retenir soubz luy ne aultruy, dont et d'ainsi le observer il sera tenu faire le serment pertinent ès mains de vous nostrediet cousin, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles le xiiij^e jour d'octobre l'an de grâce xve quarante huit (1). »

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

Jacques de Surhon, pour se conformer à ces ordres, prêta serment dans les mains du grand bailli, le 28 octobre : il reçut le lendemain 350 florins carolus à compte sur le prix de son travail, et encaissa encore de ce chef, au mois de mai 1549, une somme de 400 livres (1). En novembre 1550, il se rendit par ordre dans les Ardennes, pour y dresser la carte des environs de Saint-Hubert (2) : à cette époque l'empereur Charles-Quint et l'évêque de Liége étaient en procès pour la souveraineté de cette terre (3). Jacques de Surhon fut ensuite chargé de dresser la carte du Luxembourg, pour laquelle on lui paya en diverses fois plus de 500 livres de Flandre (4). Il lui avait été délivré afin de l'aider dans cette mission, une ordonnance datée du 15 avril 1551 (n. st.), enjoignant à un chacun de lui prêter assistance (5). Il jouissait, en 1555, d'une pension que lui avait faite Charles-Quint (6).

Les cartes au nombre de trois, l'Artois, le Hainaut et le Luxembourg, que l'on connait de ce cartographe, parurent d'abord, en 1579, dans le *Theatrum orbis* d'Abr. Ortelius. Elles ont été maintefois reproduites dans les différentes éditions de cet atlas, et par les géographes et éditeurs qui l'ont suivi (7). Il est à remarquer que dans certaines éditions, la carte d'Artois est faussement attribuée à Jean de Surhon.

« A Jacques de Surhon, orfévre à Mons, cliij livres sur ce que a esté convenu

(1) Registre n° F. 229 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 230, *ibidem*.

(3) *Voy.* dans la collection des cartulaires et manuscrits, aux Archives du royaume, plusieurs volumes d'enquêtes relatives à cette affaire.

(4) Registre n° F. 230 cité.

(5) Inventaire des placards de l'audience de 1513-1601, aux Archives du royaume.

(6) Registre n° F. 233 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(7) Lelewel, *Histoire de la Géographie du moyen-âge*, t. II.

avec luy pour faire la carte de Luxembourg, oultre et par-dessus autres iij^{c} l livres par luy reçus à la cause dicte (1). »

« Je Jacques de Surhon, cartiste de Mons, confesse avoir receu la somme de xj livres viij solz, de xl gros, que Sa Majesté m'a accordé en don pour la diligence que j'ay faict à faire la charte de Luxembourg, et ce oultre la somme dont l'on est convenu aveсq moy pour la fachon de ladicte carte, le viij^{e} d'octobre xv^{c} lj (2). »

En même temps que Jacques vivait à Mons Jean de Surhon, de la même famille sans aucun doute, et qui, comme lui, s'appliqua à dresser des cartes : trois de celles-ci sont parvenues jusqu'à nous : le Vermandois, la Picardie et le Namurois. Abr. Ortelius, dans la première édition de son *Theatrum orbis* (1570), dit que le Vermandois parut chez Chr. Plantin, à Anvers, en 1558. Dans l'édition du même ouvrage de 1592, Ortelius lui attribue les deux autres cartes. Ce savant géographe les a fait copier pour compléter son *Theatrum orbis*. Elles ont été republiées dans les recueils édités à Amsterdam, par P. Kœrius, Hondius, Blaeu et Visscher, au XVIIe siècle. Il existe aussi une copie du Vermandois, faite en France, et gravée par Jean le Clerc, sous le règne de Henri IV.

Nous avons trouvé mention en ces termes de ce même Jean de Surhon à propos d'une mission secrète en Angleterre confiée, en 1557, au comte de Hornes, qu'il accompagna dans ce voyage :

« A maistre Jehan de Surhon, la somme de xl livres, pour son voïage que, le xe jour de may xv^{c} lvij, il alloit faire doiz la ville de Bruxelles aveсq et soubz M^{r} le comte de Hornes vers Angleterre pour affaire dont n'est besoing de déclaracion (3). »

(1) Registre n° F. 231 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, citée.

(3) Registre n° 1928, f° j^{c} iiij^{xx} xix, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Jacques de Surhon qui fut maitre particulier de la monnaie de Mons à 1581 et 1582, et de la monnaie de Tournai de 1583 à 1609 (1), doit être le fils de l'un de ces deux géographes. Vincent de Surhon, fils de ce fonctionnaire (2), a été anobli par lettres patentes du 30 juin 1623 (3). Il était alors conseiller et avocat fiscal du baillage de Tournai, et parait avoir rempli plus tard quelque charge au conseil de Malines.

Mercator (Gérard). — En 1552, selon Gualter Ghymmius (4), en 1559, suivant d'autres, Mercator se retira à Duisbourg, au duché de Clèves, et c'est dans cette petite ville qu'il mourut vers la fin de l'année 1594. Notre pays était alors si plein d'agitation, qu'il est facile de comprendre qu'un homme d'études comme lui ait cherché à vivre loin du théâtre de la guerre. On a avancé, avec quelque fondement peut-être si l'on se rappelle les faits dont nous avons parlé au § 7, que le savant géographe abandonna les Pays-Bas pour opinions religieuses. Cependant si tel avait été le véritable motif de son expatriation, nous comprendrions difficilement que les conseillers du duc de Clèves se fussent permis d'envoyer, en 1585, au duc de Parme la lettre que nous publions. Ils disent dans ce document que G. Mercator leur a fait connaître qu'il avait préparé une nouvelle édition de son *Theatrum orbis terrarum*, pour la publication duquel il désirait obtenir de l'empereur un privilége de dix ans; et qu'il s'était adressé à eux pour les prier

(1) *Voy.* le t. III de l'*Inventaire des Archives des chambres des comptes*.

(2) Registre n° 18220, f° xix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Recueil de la noblesse*, etc.; Lille, 1705, p. 241. Toutes les pièces relatives à la demande d'anoblissement se trouvent dans le t. II des registres intitulés: *Anoblissements*, des archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(4) Dans la biographie dont il a fait précéder l'*Atlas sive cosmographicæ meditationes*.

d'écrire au duc, en sa qualité de gouverneur général des Pays-Bas, afin de lui accorder au nom du roi d'Espagne un autre privilége particulier émanant de la chancellerie de Brabant. Ils font valoir à l'appui de cette demande les services que Mercator a rendus au monde par ses utiles travaux, et joignent à leur missive des exemplaires gravés des cartes qui devaient faire partie de la nouvelle publication.

« Durchleuchtig hochgeborner Furst, E. F. G. seint unsere bereitwillige Dinsten stetz zuvor. Gnediger Her, In Abwesen des auch Durchleuchtigen Hochgebornen Fursten und Herren, Herrn Wilhelms Hertzogen zu Cleve, Gulich unnd Berge, unsers gnedigen Fursten und Herren, hat uns Irer F. G. Undersass und Diener, Gerhardus Mercator, furpracht, wie er vor etlichen Jhare eine neuwe *Geographiam totius orbis* zu machen angefangen, und numehr zwey Teill davon, nemlich Galliam und Germaniam, verfertigt, mit Bit, dweill ime auf dis Werck neben seiner uberswindtlicher Arbeidt grosse Kosten gangenn, unnd ehr billigh die fursorgh tragh, das ihme durch nachtruck grosser Schaden unnd Beswehr zugefugt werde; derwegen ehr dan albereidt von der Röm. Kays. M[t]., unsern allergnedigsten Herren, ein Privilegium dis Werck in zehen Jharen nit nachzutruckenn, bei Vermeitung hoher Peen, auspracht: das wir bei E. F. G., als der Kon. W. zu Hispanien Generallgubernatoren derselben Nider-Erblenden, bestes Feis befurdernn wolteun, das ihme von hochstgedachter Kon. W., neben solich Generallprivilegium, aus er albereindt von derselben erlangett, ein dergleichen Privilegium aus irer Brabantischen Cantzley gnedigst mitgeteilt werden muchte. Derhalben, und damit E. F. G. berurter seiner Arbeit gestalt unnd Nutz selbst vermercken mogenn, er uns dan ein Exemplar der zweier Stuck Gallien und Germanien zukommen lassen, dieselbe Exemplar E. F. G. zu uberschickenn.

» Sintemalh wir nun vernemmen, das es sunderlich fur grossen Herren ein hochnutzlich unnd künstreich Arbeidt sey, dergleichen bey unseren Zeiten nit am tagh kommen, dessen Author, gemelter Gerhardus Mercator, seiner Tugendt, Kunnst unnd grosser Erfarung halben bei vast allen Nationen weit berumbt unnd bekendt, und derwegen aller Gnad unnd hilfliger Befurderungh wirdigh : so thun wir demnach E. F. G. angeregt Exemplar hieneben undertheniglich ubersendenn, unnd in Namen unnd von wegen hochgedachten unsers gnedigen Fursten und Herren begeerenn, einer solicher herlicher Kunst zu ehren, unnd ermeltem Authori unnd dem gemeinem nutz zu guten, die gnedige Anordnung und Versehung thun woltenn, das ein

solich durch ihn gepetten Privilegium, nemblich dise ausgangene zwey Theilen oder Thomos die negste zehen Jharen bei einer sweren Peen nit nachzutruckenn, noch anderswo getruckt daselbst zu verkauffenn, in namen derselben Kon. W. aus irer Brabantischen Cantzley in notiger Form am furderligsten verfertigt unnd ihme gefolgt werde.

» Des wollen zu E. F. G. wir uns also dinstlich getröstenn, unnd hinweder aller Gebur gern verschuldenn, gnedige Antwordt bei Zeigeren dises erwartendt. Datum Cleve, am 13en Decembris anno 1585.

» E. F. G. Dinstwillige Hochgedachten unsers gnedigen Fursten und Herrn Hertzogen zu Cleve, etc., Rhete (1). »

---

§ 36. *Peintres et Graveurs de cartes géographiques.*

Sommaire : J. Van Crickenbourg. — J. de Pape. — Carte des frontières de France et de l'Empire. — F. Bart. — P. Claeys. — Plans d'Ostende et de l'Écluse. — G. de Jode. — Cartes du pays d'Artois et de la principauté d'Orange. — G. Van Veen. — Carte des frontières de Luxembourg et du Barrois. — S. de Swaeff. — Carte de Zantvliet.

Van Crickembourg (Jean), — peintre, à Gand, dessina, en mars 1506 (n. st.), une carte des frontières de la France et de l'Empire à propos d'un procès pendant au parlement de Paris, où les droits de Philippe le Beau étaient contestés par les officiers de Charles VIII, roi de France. Ce peintre ne figure pas dans la liste publiée par MM. E. De Busscher et F. Devigne.

« A Jehan Van Crickembourg, paintre, demorant à Gand, pour la fachon d'une figure par lui faicte faisant séparacion des limites de Franche et de l'Empire, mesmement des quartiers du pays de Waes, des Quatre-Mestiers et d'Alost, pour icelle figure produire en certain procès que monseigneur le roy [de Castille] avoit pour ceste cause en parlement de Paris à l'encontre des gens du roy de Franche, pour ce par ordonnance du vje de mars xvc cincq (2). »

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.
(2) Registre nº 21456, fº iiijxx ij vº, de la chambre des comptes.

De Pape (Jean), — peintre, à La Haye, fait en 1527, deux cartes sur parchemin, par ordre du procureur général du grand conseil de Malines, à l'occasion d'un procès que celui-ci soutenait au nom de Charles-Quint, devant la cour de Hollande, contre la ville de Ziericzee.

« A Jehan de Pape, paintre, demourant à La Haye, la somme de xix livres x solz, à lui deue pour, à l'ordonnance de procureur général, avoir fait deux quartes en painture sur parchemin, l'une pour le faire servir au procès que ledict procureur général a pendant, ou nom de l'empereur, contre ceulz de la ville de Zeericxee, touchant le Roempot, et l'autre pour le débat à cause des adiectz de Zuyt-Hollant, dont marchié a esté fait par le procureur général avec le susdict Jehan de Pape, paintre (1). »

Bart (Ferdinand). — Claeys (Pierre). — Ces deux peintres de Bruges tracèrent chacun une carte d'Ostende et une autre de l'Écluse et des environs de cette ville, Bart en 1583 ou 1584, Claeys en 1585 ou 1586, par ordre et aux frais du magistrat du Franc. Les dernières qui avaient exigé beaucoup plus de travail, furent offertes au seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, commandant alors un corps de troupes campées dans les environs de Bruges.

« Fernande Bart, schildere, over het schilderen ende afzetten van twee kaerten van der stede van Oosthende ende van Sluus mette omligghende platsen : xiij ponden (2). »

« Pieter Claeys, schildere, over zynen sallaris van dat hy, by laste van den collegie, vutghetrocken ende geschildert heeft de chaerten van de steden van Oosthende ende Sluus, omme de zelve te presenteren an mynenheere Van der Mote, gouverneur van den stede ende casteele van Grevelynghe, ende commanderende over 't volck van oorloghe ligghende omtrent Brugghe, de welcke de zelve begheert hadde om den dienst van Zyne Majesteyt : lxviij ponden viij st. (3). »

(1) Registre nº 21470, fº I vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre nº 32840, fº lxxv vº, *ibidem*.
(3) Registre nº 32842, fº lviij rº, *ibidem*.

De Jode (Gérard), — graveur en taille-douce et l'un des plus féconds éditeurs de cartes du XVI[e] siècle, ainsi que l'a établi M. Lelewel, dans son savant livre : *Géographie du moyen-âge* (1), s'adressa en 1579, par requête, selon l'usage du temps, à l'archiduc Matthias, pour obtenir un octroi, afin de pouvoir mettre en lumière des cartes représentant le pays d'Artois et la principauté d'Orange. La première est, sans aucun doute, la carte de Jacques de Surhon, dont nous avons parlé au § 35. La requête de G. de Jode fut apostillée favorablement le 2 novembre.

« A Son Altèze, remonstre en toute humilité Gérardt de Jode, tailleur de lettres, bourgeois d'Anvers, comment à ses grands despens et travaulx il a fait mettre en lumière et taillé deux cartes de descriptions, l'une du pays et comté d'Artois, et l'autre du pays et principaulté d'Orenges, le tout en très-ample forme, n'ayants jamais par cy-devant esté mises en lumière : et affin que ledict suppliant s'en peut d'autant mieux rembourser de ses grands despens et travaulx à cest effect employez, supplie très-humblement Vostre Altèze qu'il plaise à icelle luy donner ses lettres d'octroy et privilége, en forme, pour pouvoir imprimer et vendre lesdictes deux cartes, pour l'espace de quatre ans, avec interdiction à tous aultres de les contrefaire, imprimer ou vendre dedans ledict temps, sans exprès consentement dudict suppliant. Quoy faisant, etc. (2). »

Van Veen (Gilbert, *Ghysbrecht*), — peintre et graveur sur lequel nous publierons prochainement quelques détails, reçut en mai 1602, une somme de 25 livres « pour » deux cartes des terres communes entre Leurs Altèzes [les » archiducs], comme ducqs de Luxembourg, et le duc de » Lorraine, comme duc de Bar, qu'il avoit livré sur par- » chemin (3). »

(1) T. II, p. 221.

(2) *Dépêches des rebelles*, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° F. 285 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Carte de Zantvliet. — La note suivante mentionne un payement de 6 florins carolus, fait, en 1627, par ordre du magistrat de Berg-op-Zoom, à maître Samuël de Zwaeff, pour des cartes de Zantvliet et de ses dépendances. Était-ce un peintre ou un graveur? des recherches ultérieures nous l'apprendront.

« Heeren rentmeesters, betaelt meester Samuel de Swaeff, over dat hy de heeren van de magistraet vereert heeft met de carten van Santvliet ende de gelegentheden van dien, de somme van ses carolus. Actum 27 septembris 1627 (1). »

---

§ 37. *Écrivains et Savants.*

Sommaire : A. Perremin. — J. Van der Heyden, *alias* de Myrica. — Josse Lambert. — M. Coignet. — J.-B. Vrient. — S.-B. Van Espen.

Perremin (Antoine), — était clerc de Louis Barangier, conseiller et premier secrétaire de Marguerite d'Autriche. Cette princesse lui donne, par lettres patentes du 21 janvier 1521 (n. st.), une somme de 12 philippus d'or, de 50 gros de Flandre la pièce, « en faveur de certain recueil » du triumphe de l'entrée d'Aix et coronement de l'empe» reur, nostre seigneur, qu'il luy a présenté, et ce par-des» sus aultre xvj philippus dudict pris dont icelle dame par » aultres ses lettres patentes luy a fait don (2). » Il reçut encore d'elle vers la même époque 60 sous de Flandre de gratification « pour aucunement le recompenser de certaine » menue despense qu'il avoit fraïée à une mommerie qu'i » feit devant elle en la maison du trésourier général de » l'empereur, maistre Jehan Ruffault (3). »

(1) Archives communales de Berg-op-Zoom.

(2) Registre n° 1797, f° vjxx j v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Ibidem*, f° iiijxx xvj v°.

VAN DER HEYDEN (Jean), — dit *de Myrica,* de Louvain, dont les biographes ne parlent point, adressa, vers 1520, croyons-nous, la lettre suivante à Christiern II, roi de Danemark, époux d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint, princesse qui favorisa beaucoup les habitants des Pays-Bas assez entreprenants pour aller s'établir dans les états de son mari.

« Serenissime, excellentissime, potentissime rex. Prospere felicitatis augmentum loco salutis. Legati Vestre Maiestatis apud illustrissimam dominam Sabaudie principem, gubernatricem, etc., existentes, michi ex florido Lovaniensi gymnasio accersito aperuerunt Serenitatem Vestram virum aliquem deposcere, cuius opera et consilio in suis rebus uteretur, meque summopere hortati sunt ut hanc subire vellem provinciam, futuram michi et honorificentissimam nec minus utilem, florentissime princeps, etsi non tantum michi arrogem vel tribuam ut me aut tanta vestra clementia dignum, aut huic oneri parem existimem, non potui tamen eis negare obsequium meum Vestre Maiestati devovendum et offerendum, si modo necessitati mee pro vestra munificientia consolatio aut aliud fato vel alias eveniat, ac seu ea mea sit felicitas ut gratus esse merear, quod si acciderit, Jesu Christo duce, navabo operam ut si ab omnibus industria, a nemine profecto fide, diligentiaque vincar, ipso Jesu Deo omnium optimo Maximo adiutore, qui Vestram Maiestatem perpetuo servit incolumem.

» E. V. M. humillimus, obsequentissimusque servitor,
Johannes DE MYRICA, Lovaniensis (1). »

LAMBERT (Josse). — Voisin a consacré dans le *Messager des Sciences historiques* de 1842 (2), un long et intéressant article à Josse Lambert, qui fut en même temps grammairien, poëte, imprimeur et graveur sur bois et de caractères, et ce à propos d'un petit livre excessivement rare qu'il composa et publia en 1544 (3). L'estimable écrivain

(1) Nous devons la communication de cette pièce à Mr. J.-J. Altmeyer, qui en a pris copie aux Archives de l'État, à Copenhague, fascicule n° 31 de la collection Reedtz.

(2) P. 36-65.

(3) Sur le titre se trouve la date 1543, mais c'est celle du vieux style.

s'est livré à beaucoup de recherches pour donner la liste des ouvrages imprimés par J. Lambert de 1536 à 1552; il décrit l'édition française du rarissime opuscule, à la composition duquel prit part un certain Robert Van de Visscherye, mais il paraît qu'il fut aussi imprimé en flamand, comme semble le dire l'extrait que voici de l'octroi qui fut accordé à Lambert.

« La royne a eu requeste de Josse Lambert, imprimeur, demourant en la ville de Gand, ayant rédigé par escript en ryme les actes et maléfices de Nicolas le Borgne, dit Buy, et l'exécution, pour ce ensuyte luy a accordé et accorde par cestes le povoir imprimer tant en langaige thioy que franchois et deffend à tous autres faire le semblable sur payne et correction arbitraire. Fait à Gand, le xixe jour de mars 1543 (1544, n. st.) (1). »

COIGNET (Michel), — est un savant mathématicien, natif d'Anvers, sur lequel Valère André (2) et Feller (3) ont publié quelques détails biographiques. Le premier donne le 24 décembre 1623 pour la date de son décès; le second avance qu'il mourut à l'âge de 74 ans, ce qui reporte sa naissance à l'année 1549. Il publia divers ouvrages très-estimables pour le temps. Voici l'éloge qu'on trouve de lui dans l'édition de 1582 (4) de la *Description des Pays-Bas*, par Guicciardini : « Michel Coignet, ieune » homme de grand esprit et sçavant en mathématique, » ainsi qu'il a faict voir par sa nouvelle instruction dressée » sur l'art de naviger (5), qu'il a mis sous la presse et en » laquelle, oultre plusieurs beaux et utiles instruments par » luy inventez, il enseigne aux pilotes et mariniers le moyen » de sçavoir prendre au vray la distance des lieues ès » voyages qu'ils font du Levant au Ponent, et au contraire,

(1) Liasses de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) *Bibliotheca belgica*, p. 672.
(3) *Dictionnaire historique*.
(4) P. 175.
(5) Son *Tractatus artis navigandi* a paru en 1581.

» du Ponent au Levant, chose qui iusqu'à présent a esté
» estimée, n'y ayant en ce voyage aucun but ferme, tel
» qu'est le pôle, pour s'adresse en navigantz, non-seule-
» ment difficile, ains encor impossible, et pour ce en est
» digne de louange et de bonne récompense. »

On lit dans la note que nous publions ici quelques autres détails intéressants. Outre le don de 600 livres de Flandre dont il y est question, il reçut de l'infante Isabelle, au mois d'août 1623, une somme de 300 livres. Il est qualifié à ce propos de « maistre mathématicien et ingénieur (1). » Nous avons encore trouvé le nom de Michel Coigniet mentionné à propos d'un achat fait par lui, en juin 1603, pour le compte des archiducs Albert et Isabelle, chez Jean-Baptiste Vrient, graveur sur cuivre et éditeur à Anvers, de différentes cartes et de l'*Epitome Theatri Orteliani* que celui-ci avait publié et gravé en 1601 (2).

« A Michiel Coignetus, mathématicien, vj^c livres, par patentes datées de Bruxelles, le xxij octobre xv^c iiij^xx xvj, en considération qu'il avoit esté plus de xxiiij ans instructeur et précepteur à plusieurs et divers seigneurs et princes en la science de la mathématique, dont il avoit prins par occasion de composer quelques livres que luy et plusieurs doctes personnaiges trouvoient estre très-nécessaires et singulièrement requis pour redresser l'estude de ladicte science ès pays de par-deçà, laquelle, par les troubles passés, a esté négligée et presque anéantie, et pour aulcunement subvenir aux despens que luy conviendroit supporter à faire tailler les figures nécessaires ausdicts

(1) Registre n° F. 305 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) M. Lelewel, *Géographie du moyen-âge*, t. II, p. 223, dit en note que J.-B. Vrient, fils de Gérard et de Jeanne Van Wynterbeke, naquit en 1552 et mourut vers 1615 : il ajoute qu'il fut admis en 1575 dans la corporation de Saint-Luc, et se maria, en 1597, avec Claire Van den Wouwer, dont il eut un fils qui porta les mêmes prénoms que lui. Les *Chronica ducum Brabantiæ* de Barland, in-folio, imprimés à Anvers, en 1600, sont ornés de 34 gravures dues à son burin, et d'une carte de Brabant portant le millésime de 1599, dont Jean-Baptiste Vrient est également l'auteur.

œuvres, à charge toutesfois qu'il donneroit promesse de faire mectre en lumière les susdictes œuvres (1). »

« A Jean-Baptiste Vrient, cosmographe, à Anvers, iiij^c xxxv livres pour ung livre intitulé : *Theatrum orbis terrarum*, en langue espagnolle ; deux globes du monde, ung céleste et l'autre terrestre; et une carte contenant la description des dix-sept provinces des pays de par-deçà, par luy présentez à Leurs Altèzes; ensemble quatre cartes des quatre quartiers du monde achapté de luy à l'ordonnance d'icelles par maistre Michiel Coignet, ingéniaire (2). »

Van Espen (Siger-Bernard). — M. de Bavay, procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, a dans son remarquable discours, prononcé le 15 octobre 1846, examiné la vie et les travaux de ce jurisconsulte et canoniste belge distingué (3). Si l'honorable magistrat avait connu le document que nous publions ci-après, nul doute qu'il n'en eût fait usage dans son étude, car il offre un grand intérêt et concerne d'ailleurs un des faits sur lesquels il s'est appesanti à cause de son importance. Notre pièce se rapporte à la condamnation, par sentence du conseil d'État du 12 septembre 1725, de l'écrit de Van Espen connu sous le nom de *Réponse épistolaire,* dans lequel il se prononçait pour la validité de l'élection de l'archevêque d'Utrecht, faite par le chapitre, et non consacrée par la cour de Rome. Les suites de cette sentence, furent, comme on le voit dans le discours de M. de Bavay, une persécution qui se termina par l'exil volontaire de Van Espen à Amersfort, où il mourut en 1728, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

« Sacrée Majesté impériale et catholique.

» Dans l'affliction où je me trouvois depuis l'ordonnance surprise au conseil d'État le 12 septembre dernier, ce me fut une consolation extrême

(1) Registre n° F. 279 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 286, *ibidem*.

(3) Ce discours est imprimé à la suite de la brochure intitulée : *De l'appel comme d'abus dans ses rapports avec la constitution belge.*

d'apprendre par les ordres de la sérénissime archiduchesse que Votre Sacrée Majesté aïant eu un égard favorable à ma très-humble supplication au sujet de cette ordonnance, avoit daigné déclarer que sa volonté roïale étoit que je présentasse à Son Altesse Sérénissime toutes mes raisons et moïens ultérieurs de défense.

» J'ai reçu ces ordres, très-auguste empereur, avec la plus profonde reconnoissance, et je viens d'y satisfaire en présentant respectueusement à la sérénissime archiduchesse ma défense ultérieure. J'y aurois plutôt satisfait, si mon âge et l'espérance d'obtenir la communication de mes griefs n'y avoient apporté quelque retardement : j'ose ici joindre un double de cette défense signé de ma main, parce que j'ai appris que le rapport du chef et président sur cette cause seroit déjà envoïé à Votre Sacrée Majesté.

» Ma justification étoit un petit objet pour un si grand prince : mais Dieu a permis qu'elle fût étroitement liée à des circonstances qui méritent, je l'ose dire, son attention. Elles m'ont forcé de représenter que c'étoit la cour de Rome qui par son ministre m'avoit suscité cette disgrâce pour avoir soutenu les droits de mon souverain et les libertez des églises contre les injustes prétentions de la cour de Rome, qui veut que tous ses décrets aient force de loi pour tous les chrétiens dès qu'ils ont été publiez à Rome; que le pape peut à son gré ériger ou éteindre les évêchez et les chapitres; qu'il est le maître de tous les bénéfices; qu'il a droit de juger de tout, et d'évoquer tout le monde à Rome; qu'il peut même déposer les souverains et absoudre leurs sujets du serment de fidélité.

» On sait que les internonces et les nonces sont les promoteurs de ces prétensions. Ils y emploient les caresses et les menaces; ils suscitent des persécutions à ceux qui se déclarent contre leurs entreprises; ils confèrent ou procurent des bénéfices ou des charges à ceux qui leur sont dévouez : on n'en a que trop d'exemples. C'est ainsi qu'ils se sont rendus en quelque sorte les maîtres de l'université de Louvain, en s'asservissant ou intimidant la plupart de ceux qui y sont en place; de sorte que les maximes ultramontaines y prennent racine de plus en plus, et se répandent par tout le païs. J'en puis parler avec quelque assurance, aïant été depuis plus de cinquante ans du conseil de cette université. Que Votre Sacrée Majesté me pardonne, si je m'exprime si librement : je sçai qu'étant un véritable père de ses sujets, elle veut qu'ils lui parlent avec ingénuité, outre qu'il seroit honteux à mon âge de biaiser en des matières si importantes pour l'Église et pour l'État. On ne peut parler ainsi sans s'exposer à l'indignation de la cour de Rome; mais la Vérité Éternelle, qui peut seule me délivrer, a établi sur la terre ses ministres, qui, aïant la puissance souveraine, peuvent délivrer les

foibles de l'oppression qu'ils souffrent pour la justice : c'est ce qui fait que je n'ai rien à craindre. J'ai le bonheur de parler pour ma défense sous les yeux de mon auguste souverain, dont un seul regard peut dissiper les desseins injustes de ceux qui m'en veulent : *Rex qui sedet in solio judicis dissipat omne malum intuitu suo.* Je continuerai le reste de mes jours de prier le Tout-Puissant pour l'affermissement du thrône de Votre Sacrée Majesté, et pour la longue prospérité de toute son auguste maison.

» Le P. Van Espen, docteur en droit et professeur des saints canons.

» A Louvain, ce 28 juin 1726 (1). »

---

§ 38. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Aix-la-Chapelle, Alost, Anvers, Argenton, Avesnes, Binche, Bourg, Bouvines, Bruxelles, Douai, Flobecq, Gand, Landen, Lierre, Louvain, Maestricht, Malines, Merckem, Merville, Namur, Orval, Ramsdonck, Rotterdam, Salzinne, Sollières, Sotteghem, Termonde et Valenciennes.

Abbaye de Notre-Dame et de Saint-Pierre, à Merckem. — Lettres patentes de sauf-conduit, accordées par Philippe le Bon, le 3 juillet 1444, pour les personnes qui par son autorisation parcoureront les pays de sa domination dans le but de recueillir des aumônes pour aider à la reconstruction de l'église et des autres bâtiments de l'abbaye, lesquels avaient été détruits par « le feu de mes» chief, » le 24 juin de la même année (2).

Abbaye de Sollières, dans le comté de Namur. — Don de 70 livres de Flandre, en septembre 1494, aux religieuses de ce monastère « pour emploïer en reffection et

(1) Collection des autographes, aux Archives du royaume.

(2) Archives communales de Courtrai, où sont conservées la plus grande partie des chartes des abbayes de Merckem et de Groningue.

» réparation de l'église, laquelle a durant les dernières » guerres esté destruite et pillée (1). »

Église de Saint-Aubain, à Namur. — Don de 30 livres, en mai 1495, au chapitre de cette église « pour emploïer » en aournemens d'église ou lieu du drap d'or deu par mon- » seigneur l'archiduc [Philippe le Beau] à cause de sa » joïeuse entrée (2). »

Couvent de Sion, à Lille. — Don de 18 livres, aux religieuses de cette maison, en mai 1510, au lieu de six chênes « pour emploïer à la fachon et construction d'un » nouveau cueur en l'église, parce que le vielz est tombé » par pourreture (3). »

Église de Notre-Dame-de-la-Salle, à Valenciennes. — Don de 300 livres au doyen et au chapitre de Notre-Dame-de-la-Salle, par lettres patentes du 25 septembre 1516, « pour emploïer en aornement pour leur église, laquelle » en estoit assez petitement fournie (4). »

Abbaye de Salzinne. — Don de 19 livres 18 sous, en août 1520, pour aider les religieuses de ce monastère à restaurer leur église « que tumbe (5). »

Couvent des Dominicaines, à Merville. — Don de 6 livres, en août 1520, « en aulmosne pour les convertir à » la réfection de l'église et couvent, lesquelz par feu de » meschief ont esté bruslez (6). »

Église de Saint-Pierre, à Malines. — Gratification de 2 philippus d'or, faite par Marguerite d'Autriche aux maçons qui élevaient les fondements de la chapelle du

(1, 3, 5 et 6) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 201, *ibidem*.

nom de Jésus dans cette église, dont elle avait fait poser la première pierre en son nom, le 10 mars 1521 (n. st.), par un noble seigneur de sa cour (1).

Église de Notre-Dame-des-Victoires, à Bruxelles. — Cet édifice fut visité, le 7 septembre 1523, par Marguerite d'Autriche, qui donna un écu d'or au soleil de gratification aux « massons et manouvriers besoignans en ladicte » église (2). »

Couvent de Sainte-Brigitte, à Termonde. — Dons de 16 et de 18 livres en avril et en juillet 1527, « pour aider » à parfaire l'église encommenchée audict lieu » (3).

Autre don de 19 livres, en 1536, pour aider « à rebas- » tir le cloistre buslé par meschief (4). »

Église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles. — Don de 10 livres aux marguilliers de cette église, en 1540, pour acheter du bois afin de pouvoir reconstruire le chœur du Saint-Sacrement.

« Den prochiaen ende kerckmeesters van der Capellen, binnen deser stadt van Bruessele, die somme van x ponden, om daermede te coopen sekere stelhout hen nootlick wesende totter erectien ende constructien van eenen nyeuwen choor oft capelle van den Heyligen Sacramenten in der selver kercken (5). »

Couvent du tiers ordre de Saint-François, à Flobecq. — Voici une requête que les religieuses de ce monastère adressèrent à la reine Marie de Hongrie, en 1550, pour

(1) Registre n° 1797 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 1799, *ibidem.*

(3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem.*

(4) Registre n° F. 235 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(5) Registre n° 25180, 2°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

obtenir douze chênes, afin de les aider à reconstruire leur couvent qu'un incendie avait entièrement détruit.

« Remonstrent à Vostre Réginale Majesté voz humbles servantes et oratresses les mère, religieuses et couvent de Flobiecque, citué entre Grammont et Renay, du tiers ordre Saint-Franchois, d'avoir pityé de leur excessive fortune et désolation de feu advenut naghaire audict couvent, car ladicte mayson et couvent est enthièrement brulet, sicomme la chapelle, cloistre, dormitoire et aultres édifices, aussy aornementz d'églize et tous meubles jusques aux vestures des povres religieuses, excepté seulement la ciboire où estoit le précieux corps de Nostre-Seigneur; considérant ladicte fortune, vostre très-noble plaisir soit leur voloir aulmosne donner et eslargir douze chaines pour paracever et de nouveau reparer leurdicte chapelle et couvent, etc. (1). »

Couvent des Augustins de Brou, à Bourg. — Don de 100 livres, en 1556, « pour les ouvraiges encores à faire » audict couvent (2). »

Église du Christ, à Gand. — Don de 600 livres, par lettres patentes du 28 avril 1564, en considération de ce que Charles-Quint « avoit fait démolir l'ancienne esglise » du Saint-Christ, et applicquer les matériaux d'icelle au » chasteau de Gand (3). »

Église paroissiale, à Sotteghem. — Don de 600 livres, par lettres patentes du 31 octobre 1564, « en advanchement » de l'église bruslée (4). »

Couvent des Jacobins, à Rotterdam. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 10 octobre 1565, pour aider ces religieux « à réédiffier et à réparer leur couvent (5). »

Couvent de Notre-Dame, à Avesnes. — Quittance de 1,500 livres, en date du 20 décembre 1565, données à ce

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, citée.

(2) Registre n° F. 255 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3, 4 et 5) *Registre aux octrois, dons et grâces de* 1559 *à* 1567, dans les archives de l'audience, *ibidem*.

monastère « en considération des grands pertes, dommai- » ges et intéresztz par eulx souffertz au démolissement de » leur monastère, leur bassecourt, leurs censes et aultres » biens par ordonnance de feu l'empereur pour la seureté » de la ville de Bapalmes (1). »

Couvent des Béguines, à Alost. — Don de 20 livres, en 1585, à ces religieuses, « pour ayder à rebastir leur » église et maisons ruynées (2). »

Couvent des Capucins, à Alost. — Don de 100 livres, par lettres patentes du 9 juin 1588, « pour estre em- » ployez à l'advancement du bastiment et érection de leur » église (3). »

Église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. — Don de 3,000 livres, aux marguilliers de cette église, par lettres paten- tes du 20 août 1597, « pour estre employées à l'érection » d'ung doxal devant le cœur et pour meilleure décoration » d'icelle églize, oultre mil livres accordez précédem- » ment (4). »

Abbaye d'Argenton. — (V. § 10). Don de 50 livres fait, en 1599, aux religieuses de cette communauté, « pour » estre employez à la réparation de leur cloistre bruslé des » ennemys Hollandois (5). »

Autre don de 250 livres, par lettres patentes du 31 oc- tobre 1621, « pour la réédification de leur couvent (6). »

(1) *Registre aux octrois, dons et grâces de* 1559 *à* 1567, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 268 de la chambre des comptes, aux Archives du dépar- tement du Nord, à Lille.

(3) Archives de l'audience, cartons, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 23572, f° 132 v°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(5) Registre n° F. 282 de la chambre des comptes, aux Archives du dé- partement du Nord, à Lille.

(6) Registre n° F. 304, *ibidem*.

Couvent des Augustins, à Bouvines. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 7 décembre 1620, pour aider à bâtir leur couvent (1).

Couvent des Cordeliers, à Bruxelles. — Don de 2,000 livres, par lettres patentes du 17 février 1621, pour l'agrandissement de leur église (2).

Église paroissiale, à Binche. — Don de 300 livres, en avril 1621, aux prévôts, jurés et conseillers de la ville de Binche « en avancement du clocher de leur église (3). »

Couvent des Minimes, à Bruxelles. — Don de 750 livres, en mai 1621, pour « les fraiz du bastiment de leur » nouvelle église (4). »

Église paroissiale, à Landen. — Don de 200 livres, en juin 1621, aux marguilliers de l'église de Landen, « pour » emploïer à la restauration et fabricque de certaine chap- » pelle de toutte anchieneté fondée des ducqz de Brabant, » de laquelle chappelle ils se servoient présentement au lieu » de l'église parochiale fort esloignée du lieu (5). »

Couvent des Franciscains, à Bruxelles. — Don de 1,000 livres, en juillet 1621, pour aider aux frais d'agrandissement de l'église de leur couvent (6).

Abbaye de la Paix Notre-Dame, à Douai. — Don de 200 livres, par lettres patentes du 27 juillet 1621, pour l'achèvement et l'agrandissement de l'église (7).

Couvent des Dominicains, à Anvers. — Don de 6,000 livres, par lettres patentes du 16 août 1621, pour achever le chœur de leur église (8).

(1, 3, 4, 5, 6 et 7) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 304, *ibidem*.

(8) Registre n° F. 305, *ibidem*.

Couvent des Jacobins, à Anvers. — Don de 6,000 livres, par lettres patentes du 16 août 1621, « en subvention » du bastiment du chœur de leur église (1). »

Couvent de la Paix Notre-Dame, à Namur. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 17 août 1621, pour aider les religieuses de ce couvent à bâtir un dortoir (2).

Couvent des Annonciades, à Maestricht. — Don de 250 livres, par lettres patentes du 9 septembre 1621, « pour les emplïer au bastiment de leur nouvelle église » qu'ilz ont commencée, dont l'archiduc Albert at mis la » première pierre (3). »

Couvent des Dames Blanches, à Louvain. — Don de 400 livres, par lettres patentes du 24 novembre 1621, « pour reparer leur cloistre du tout ruiné (4). »

Couvent de Notre-Dame-de-la-Vigne, à Louvain. — Don de 150 livres, en 1621, « pour emplïer au bastiment et » ragrandissement de leur église (5). »

Couvent des Capucins, à Aix-la-Chapelle. — Don de 250 livres, en 1621, « pour satisfaire aux debtes créés à » l'érection de leur église et couvent (6). »

Abbaye de la Rose, près d'Alost. — Don de 200 livres, par lettres patentes du 21 février 1622, « pour réédifier » leur cloistre entièrement ruiné par dernières troubles (7). »

Abbaye d'Orval. — Don de 6,000 livres, par lettres patentes du 18 avril 1622, pour l'agrandissement du chœur de l'église (8).

Église paroissiale, à Ramsdonck. — Don de 150 livres, par lettres patentes du 25 août 1623, aux marguilliers de

(1, 7 et 8) Registre n° F. 304, cité.
(2, 3, 4, 5 et 6) Registre n° F. 303, cité.

l'église et aux habitants de Ramsdonck, près de Vilvorde, pour les aider à rebâtir le chœur de l'édifice (1).

---

§ 39. *Peintres verriers.*

Sommaire : Jean Ofhuys. — Verrières au couvent des Récollets, à Bruxelles, et au prieuré de Rouge-Cloître.

Ofhuys (2) (Jean), — est un artiste verrier de Bruxelles, qui jouit à juste titre de beaucoup de réputation. C'est à lui que Marguerite d'Autriche confia, en 1521, l'exécution d'un grand vitrail qui avait pour sujet Nostre-Seigneur au sépulcre, et dont elle gratifia le couvent des récollets ou frères mineurs de Bruxelles; ce travail lui fut payé 40 livres de Flandre. Vers la fin de l'année précédente, ils avaient adressé à la princesse une longue requête rédigée avec beaucoup d'adresse pour arriver à leur but. Ils y rappellent que le roi Charles, son neveu, leur a déjà donné trois verrières sur lesquelles il s'était fait représenter, ainsi que Maximilien, son père, et Jean Ier, duc de Brabant, qui était enterré dans cette même église; et qu'une quatrième leur avait été promise par Ferdinand, son autre neveu. Les bons religieux terminent leur supplique, en disant à Marguerite qu'il n'y a guères qu'elle

(1) Registre n° F. 505, cité.

(2) Deux des notes que nous imprimons ci-après ont déjà été publiées par notre honorable ami Mr Alex. Henne, dans la *Revue universelle des Arts* (les Arts en Belgique sous Charles-Quint), t. Ier, p. 50, mais comme la lecture du nom y est fautive, nous les avons comprises dans notre travail. L'orthographe que nous avons adoptée est la seule bonne (*Voy.* l'*Inventaire des chambres des comptes*, t. II, pp. 67 et 68, et les *Selecta* de Prévost de le Val, aux années 1511 et 1537, MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne). Les erreurs que nous relevons ont été répétées par Mr Lévy, dans son *Histoire de la Peinture sur verre*, p. 150-151 : nous les signalons pour éviter qu'on en commette de nouvelles à l'avenir.

dont la mémoire puisse être consacrée sur le cinquième vitrail, et que tels sont les motifs qui les ont engagés à avoir recours à sa libéralité. Marguerite apostilla favorablement cette requête le 24 décembre 1520.

En 1513, la nouvelle église, sous l'invocation de saint Paul, du prieuré de Rouge-Cloître, était en voie de construction : Marguerite d'Autriche, à laquelle tout le monde s'adressait afin d'en obtenir quelque subside, gratifia le couvent au nom de l'empereur, son père, et de l'archiduc Charles, son neveu, par lettres patentes datées du 24 janvier 1514 (n. st.), d'une somme de 25 livres de Flandre, pour l'aider à acheter des matériaux. Lorsque l'édifice fut entièrement achevé, les religieux de Rouge-Cloître eurent encore recours à la générosité inépuisable de la gouvernante générale, et lui demandèrent de leur accorder 300 livres pour les frais de trois vitraux qui devaient, disaient-ils, rappeler la mémoire de Charles-Quint, de Ferdinand, son frère, et la sienne propre. Marguerite trouva probablement qu'ils étaient pas trop exigeants et se contenta de leur faire donner le tiers de cette somme, par lettres patentes du 24 février 1525 (n. st.), et ce pour une verrière aux armes de l'empereur. Peu satisfaits du résultat de leur démarche, ils tentèrent de nouveau, l'année suivante, d'arracher 100 livres à la libéralité de la princesse. Ils réussirent cette fois à obtenir quelque argent de ses revenus à elle : elle apostilla leur requête le 1er août 1526. C'est à ce propos que nous avons encore à parler de Jean Ofhuys. Marguerite fit accord avec lui, en 1527, moyennant 60 livres de Flandre, pour la livraison d'un magnifique vitrail avec la représentation du crucifiement de Notre-Seigneur et de ses armoiries, qu'elle destinait à orner le chœur de l'église du monastère.

« A Jehan Oshuys (*sic*), verrier, demeurant à Bruxelles, la somme de xl livres, de xl gros de Flandre, que due luy estoit pour une belle grande verrière,

en laquelle est figuré la remembrance Nostre-Seigneur, quant il fut mis au saint sépulcre, et laquelle madicte dame a fait faire et asseoir en l'église des frères mineurs de la ville de Bruxelles, ausquelx elle en a fait don pour Dieu et en aulmosne par marché fait avec luy par madicte dame, sondict trésorier et son maistre d'hostel Allart (1). »

« A très-haulte et très-puissante dame madame la duchesse de Savoye, supplient humblement les gardien et couvent des frères mineurs de ceste ville de Bruxelles, comme pour avoir perpétuelle mémoire d'aucuns princes enterrez en leur cueur et aussi de bonne mémoire vostre père, le feu très-noble empereur, et du roy nostre sire, et aussi contrainctz par nécessité, lesdicts supplians avoient requis au roy nostredict sire aucunes voirrires pour les mectre au-devant la tombe de son prédécesseur le feu duc Jehan premier de ce nom (auquel Dieu pardoint), car les voirrires qui y estoient paravant par succession de temps estoient gastées et devenues moult noires, ce qui fust grant empeschement ausdicts supplians quant ilz disoient le divin office, et aussi que c'estoit au plus beau de leur esglise, lesquelles voirrires le roy nostredict seigneur pour Dieu leur a octroyées, et a fait emfigurer en icelles son ymage et celle de son père grant, vostre père dessusdict, feu très-puissant empereur, et l'ymage de sondict prédécesseur enterré au-devant dicelles voirrires; mais à cause qu'il y a auprès lesdictes voirrires encores deux aultres vielles, et sont ensemble petites, du temps passé, lesdicts supplians ont semblablement requis une monsieur dont (*sic*) Fernando, vostre nepveu, frère du roy nostredict sire, laquelle, de bonne grâce et affection qu'il a envers lesdicts supplians, leur a octroyée : et pour ce qu'il n'y a plus noble mémoire que la vostre et convenable pour y meetre, lesdicts supplians sont ausez requérir et humblement demander à ta (*sic*) libéralité l'aultre voirrire, pour la meetre auprès celles du roy nostredict sire et des princes dessusdicts, au lieu de ladicte vielle. Ce considéré, cher dame, et la bonne affection d'iceulx supplians, plaise à ta libéralité et clémence octroyer leur requeste et faire ceste aulmosne pour Dieu, et ils priront Nostre-Seigneur pour vous. »

(Apostille marginale). « Madame a accordé aux supplians pour Dieu et en aulmosne faire payer la somme de xl livres, de xl gros, monnoye de Flandres, la livre, pour la verrière mentionnée en ceste requeste, ordonnant à Jehan de Marnix, son trésorier, de payer ladicte somme au verrier qui fera ladicte verrière, et en rapportant ceste ordonnance et quictance dudict ver-

(1) Registre n° 1797 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

rier, etc. Fait à Malines, le xxiiij[e] de décembre anno xv[c] et vingt. Marguerite (1). »

« Au couvent de Rouge-Cloître, par patentes du xxiiij janvier xv[c] xiij, xxv livres pour employer en achat de bois, bricques ou autres matières nécessaires servans à la construction et édifficacion d'une nouvelle église ou chappelle qu'ilz faisoient lors faire en l'honneur du glorieulx apostre monseigneur saint Pol (2). »

« Nous pryeur, religieulx et couvent de Saint-Pol en Rouge-Cloistre, ou bois de Soignie, confessons avoir receu de Jehan Micault, etc., la somme de c livres, de xl gros, pour don que l'empereur nous en a fait de grâce espéciale pour une fois, par ses lettres patentes données en la ville de Bruxelles, le xxiiij[e] jour de février derrenier passé, pour convertir et employer en une verrière armoyée de ses armes qui sera mise et assise au chief-lieu de cueur que nous avons nouvellement fait faire en nostredicte cloistre, etc. Le xxviij[e] jour de mars l'an mil cincq cent vingt-quatre, avant Pasques (3). »

« A Jehan Ofhuus (*sic*), verrier, résidant à Bruxelles, la somme de x livres, à quoy Madame a faict convenir et appoincté avec lui pour une belle et grand verrière qu'il a faicte et posée au cueur de l'église du couvent et monastère du Rouge-Cloistre, au bois de Soigne-lez-Bruxelles, ystoriée du crucifiement de Nostre-Seigneur, et armoyée des armes de madicte dame (4). »

« A Madame, remonstrent en toutte humilité voz très-humbles orateurs les prieur et couvent du monastère de Sainct-Pol au Rouge-Cloistre, ou bois de Soingne, comme lesdits supplians vous ayent nagaires par autre leur requeste requis que vostre noble plaisier fust leur octroyer la somme de trois cens livres de xl gros la livre, monnoye de Flandres, pour icelle somme estre employé en trois verrières en l'esglise dudit Rouge-Cloistre, armoyées des armes de l'empereur, monsieur son frère et de vous, Madame, de laquelle somme de trois cens livres, il vous a pleu et à messieurs des finances de l'empereur voluntairement octroyer et accorder ausdits supplians cent des-

(1) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 200 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume. Cette dépense est portée dans le registre n° F. 210, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° 1803 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

dites livres pour la verrière de l'empereur, à prendre icelle somme par les mains du recepveur général. Ce considéré, ilz requirent en toutte humilité que vostre noble plaisier soit leur octroyer en aulmosne pareille somme de cent livres pour icelle estre employée en une verrière armoyée de voz armes auprès de celle de l'empereur, et ordonner à vostre trésorier de faire délivrer ausdits supplians ladite somme de cent livres. Ce faisant, etc. (1). »

---

§ 40. *Verrières.*

Indication des localités : Aire, Anvers, Bois-le-Duc, Douai, Gand, Lierre, Malines, Medemblick, Menin, Nieuwenhove, Ninove, Schiedam et Ziericzée.

Nous continuerons d'enregistrer les donations de verrières faites par nos souverains aux églises, couvents et autres édifices. Pendant la minorité de Charles-Quint et jusqu'en 1530, date de sa mort, Marguerite d'Autriche gouverna les Pays-Bas : nous pouvons en toute certitude attribuer à cette grande protectrice des arts la majorité des donations du genre de celles que nous signalons, quoiqu'elles n'aient pas été payées de ses propres derniers. Il est à remarquer cependant qu'ici ne figurent que les verrières dont les artistes ne sont point signalés dans les comptes.

Au couvent des Frères Prêcheurs, à Bois-le-Duc, — don de 100 livres, de 40 gros, par lettres patentes du 30 avril 1509, datées de Malines, « pour une verrière armoyée » des armes de Messeigneurs [l'empereur Maximilien et » l'archiduc Charles], et la faire mectre en leur esglise » pour le décorement d'icelle (2). »

A l'église paroissiale de Schiedam, — don de 50 livres,

(1) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite, citée.

(2) Registre n° F. 196 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

par lettres patentes du 19 juin 1509, datées de La Haye, « pour employer en l'achat et fachon d'une verrière armoyée des armes de Messeigneurs, qu'ils avoient ordonnée estre faicte et mise en ladicte esglise pour le décorement d'icelle (1). »

Aux Sœurs du couvent de la Madelaine, à Malines, — don de 19 livres 10 sols, en 1512, « ponr employer en la fachon d'une verrière armoyée des armes de Messeigneurs, laquelle ilz ont faict faire pour mectre en leur chapelle pour la décoration d'icelle (2). »

Au couvent de Saint-François, à Nieuwenhove, — don de 19 livres, en 1516, pour une verrière « en leur chappelle armoyée des armes de Messeigneurs (3). »

A l'église Saint-Rombaut, à Malines, — don de 240 livres aux communemaîtres et échevins de cette ville, par lettres patentes du 11 avril 1516 (n. st.), datées de Bruxelles, « pour employer en une grande verrière armoyée des armes de l'empereur [Maximilien], du feu roy de Castille [Philippe le Beau] et de monseigneur le roy [Charles], laquelle seroit mise en l'une des grandes fenestres de l'accroistre de l'esglise de Saint-Rombault (4). »

A l'église Saint-Gommaire, à Lierre, — don de 150 livres, en 1517, « pour employer au payement des deux verrières que monseigneur le roy avoit ordonnez estre mises en ladicte esglise armoyez de ses armes (5). »

A l'église paroissiale de Menin, — don de 60 livres,

(1) Registre n° F. 196, cité.
(2) Registre n° F. 351 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(3 et 4) Registre n° F. 201, *ibidem.*
(5) Registre n° F. 199, *ibidem.*

en 1517, à compte sur le « payement des verrières qui sont » faictes en ladicte esglise, armoyez des armes du roy (1). »

Aux Religieuses du couvent de Sainte-Catherine, à Medemblick, en Hóllande, — don fait, en septembre 1520, « tant pour la fachon d'une verrière armoyée des armes » du roy, comme pour la réfection de leur esglise, laquelle » avoit esté totallement bruslée, pillée et desrobée par les » Gheldrois et rebelles Fryzons (2). »

Au couvent des Chartreux-lez-Gand, — don de 30 livres, par lettres patentes du 29 décembre 1522, « pour la » fachon d'une verrière armoyée des armes de l'empe- » reur (3). »

Au couvent des Victorines (Margueriten-dael), à Anvers, — don d'une verrière payée à un verrier de cette ville, la somme de 9 livres 15 sous (4).

A la chapelle de Notre-Dame, à Aire, — don de 60 livres, par lettres patentes du 14 décembre 1524, datées de Bruxelles, pour une verrière (5).

Au couvent des Frères Prêcheurs, à Douai, — don de 12 livres, en 1525, « pour l'avancement d'une verrière » qui se faisoit en leur esglise en laquelle ils feroient » mectre les armes de l'empereur (6). »

Le reçu, qui porte la date du 31 mars 1525 (n. st.), dit positivement que c'est Marguerite qui leur a fait cette gratification « pour leur aider à refaire les verrières de » leur église (7). »

(1) Registre n° F. 199, cité.

(2) Registre n° F. 205 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3 et 7) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, citée.

(4) Registre n° F. 207 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(5 et 6) Registre n° F. 210, *ibidem*.

Au couvent des Frères Prêcheurs, à Zierickzee, — don de 60 livres, par lettres patentes du 26 février 1529 (n. st.), « pour perpayer une grande verrière qu'ilz avoient faict » faire en leur esglise aux armes de Sa Majesté [Charles-» Quint] et de ses prédécesseurs (1). »

---

§ 41. *Architectes.*

Sommaire : Erlebold, architecte de l'église de Sainte-Croix, à Cambrai, au XIIIe siècle. — Sébastien et Jacques Van Oyen. — W. Coberger. — H. Van Peene s'expatrie en Pologne. — Architectes de l'abbaye de Thorn et de la cour épiscopale de Liége. — M.-J. Soiron. — F. Dukers.

Erlebold. — On connaît bien peu d'architectes du XIIIe siècle; c'est, croyons-nous, le nom d'un artiste de cette époque que nous avons trouvé dans un vieil obituaire de l'église cathédrale de Cambrai (2), et qui aurait construit l'église Sainte-Croix de cette ville, rebâtie vers 1225. Sa mémoire est consignée à la date du 1er octobre de la manière suivante :

« O. Erleboldus laicus qui ecclesiam Sancte Crucis ædificavit. »

Van Oyen (Sébastien), — fut sans contredit l'un des plus célèbres architectes et ingénieurs des Pays-Bas du XVIe siècle, si fécond en artistes de mérite. Charles-Quint lui confia la défense de Philippeville, de Charlemont et de Hesdinfert qui s'élevait sur les ruines de Térouanne détruit. Sous sa direction travaillaient un grand nombre d'ingénieurs, italiens pour la plupart : nous en reparlerons ailleurs. Nous nous bornerons ici à consigner quel-

(1) Registre n° F. 355 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) N° 168 du fonds, *ibidem.*

ques notes relatives à S. Van Oyen. L'empereur, qui n'était guère libéral, c'est un fait établi, fit donner à son architecte par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 26 octobre 1554, une gratification de 200 livres de Flandre, outre ses gages annuels (1), et deux ans plus tard, par lettres du 16 octobre 1556, une autre somme de 800 livres « en récompense des grandes paines, travaulx et » bonnes dilligences par luy faictes pour l'érection et » bonne addresse des fortiffications, des nouveaulx forts » de Charlemont et Philippeville, et ce oultre ses traite» mens, pensions et autres bienfaictz qu'il a eu de Sa » Majesté (2). »

Van Oyen (Jacques), — fils de Sébastien probablement, fut nommé peu de temps après la mort de ce dernier, par lettres patentes du 23 mai 1561, aux fonctions de « mais» tre ingénieur des ouvrages et fortiffications des villes » frontières du payz de par-deçà, » aux gages journaliers de 36 sous de Flandre, et de 25 sous de supplément par jour de vacation avec déplacement (3). Il reçut en outre à différentes reprises des gratifications de 500 à 600 livres, notamment en 1567 (4), 1570 et 1572 (5). Les documents constatent qu'il vivait encore en 1600 (6). Nous devons faire observer qu'ils varient dans l'orthographe de son nom

(1) Registre nº F. 233 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre nº F. 235, *ibidem*.

(3) Registre nº F. 234, *ibidem*.

(4) *Registre aux octrois, dons et grâces de* 1559 *a* 1567, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(5) Registres nºs F. 251 et F. 252 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(6) *Registre aux gages et pensions de* 1582 *à* 1607, fº 222 rº, aux Archives du royaume.

et qu'ils écrivent Van Noye, Van Noyen, Van Oey (1) et Van Oyen (2).

Cobergher (Wenceslas). — Tous les écrivains qui se sont occupés de cet artiste ont commis des erreurs, soit dans l'orthographe de son nom, — il signait *Wensel Cobergher,* — soit dans les dates de sa naissance et de son décès, soit par rapport au lieu où il vint au monde. Nous sommes à même de rectifier et les unes et les autres, grâce à des documents authentiques, dont l'un reproduit la requête de Cobergher lui-même. Nous savons par eux qu'il naquit à Anvers, avait dix-huit ans vers le milieu de l'année 1579, ce qui reporte la date de sa naissance à 1561, et qu'il était fils bâtard de Wenceslas Cobergher et de Catherine Raems, secret qui ne lui fut révélé que par le testament de sa mère. Ses parents étaient morts à l'époque où il demanda et obtint des lettres de légitimation, lesquelles sont datées d'Anvers, du mois de mai 1579. Il habitait alors Paris, où il s'adonnait à l'étude de la peinture; c'était la première étape de son voyage dans les pays étrangers qu'il se proposait de parcourir, et d'où il nous revint non-seulement bon peintre, mais encore architecte, ingénieur et graveur, et avec un fonds de connaissances qui en firent en peu d'années un savant, un antiquaire, un poëte et un économiste. Cobergher a joui d'une grande réputation justement méritée : il nous reste de lui d'importants spécimens de ses différents talents : nombre d'autres ont été détruits. Nous reviendrons sur ses travaux. Consignons ici quelques autres dates utiles pour les futurs biographes de cet homme de mérite. Les archiducs lui conférent les fonctions d'ar-

(1) Registre F. 269 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre nº F. 270, *ibidem*.

chitecte et ingénieur, par lettres patentes du 24 décembre 1605, aux gages annuels de 1,500 livres, et par autres lettres du 9 janvier 1618 (1), ils lui donnèrent la surintendance générale des monts-de-piété, dont il était l'ordonnateur aux Pays-Bas (2). Wenceslas Cobergher mourut dans le mois de novembre 1635 (3), laissant de Susanne Francquart, son épouse, entre autres enfants, Charles, qui fut aussi ingénieur, et lui succéda dans la direction des monts-de-piété (4), et Augustin, seigneur de Saint-Antoine, en faveur duquel le roi Philippe IV signa, le 14 octobre 1654, des lettres de chevalerie (5).

« Philips, etc., doen te wetene, allen jeghenwoordigen ende toecommende dat wy ontfanghen hebben die oitmoedighe supplicatie van Wencelaus Coubergher, jonckgheselle, gheboren van Antwerpen, nu ter tyt woenende tot Parys, out ontrent xviij jaeren, schilder van synder neringhe, daer vader aff was wylen Wencelaus Couberger, ende moeder Catharina Raems, hoedat de suppliant hem altyt eerlyck heeft ghedragen sonder beroem ghesproecken ende soude hem gheerne in duechden ende in eeren voirderen ende leven binnen onsen landen van herweertsovere onder onse protectie, maer beducht dat hem souden opsteren 't gebreck van synder nativiteyt, want hy vuyt den testamente van syn moeder verstaet dat hy is natuerlyk ende niet van wettigen bedde, ten waere dat ons gheliefde 't selve ghebreck te aboleren ende hem suppliant te legittimeren, ende daerop te doen expedieren onse oepene brieven van legittimatien in sulcken saeken dienende; soo eest dat wy desen aenghesien gheneycht wesende ter beden des voorschreven Wen-

(1) Elles sont imprimées dans les *Placards de Brabant*, t. III, p. 175.

(2) *Voy.* l'excellent livre sur la matière de Mr P. De Decker, *Études historiques et critiques sur les monts de piété en Belgique* (Bruxelles, 1844).

(3) *Registre aux gages et pensions de* 1625-1639, fo 443 ro, aux Archives du royaume.

(4) Le manuscrit no 3302 de la bibliothèque de Bourgogne a pour auteur Charles Cobergher, il est intitulé : *Relation de l'origine, institution et conduite des monts-de-piété des Pays-Bas, soubs la direction de Coberger.*

(5) *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. Ier, p. 332. Nous avons fait de vaines recherches aux Archives du royaume et dans la bibliothèque de la chambre héraldique pour retrouver ces lettres patentes. Un fait certain, c'est qu'elles n'ont jamais été enregistrées dans les registres de la chambre des comptes.

celaus Coubergher suppliant, den selven hebben vuyt onser wel wetentheyt, princelycker macht ende auctoriteyt ghelegittimeert ende 't gebreek van synder nativiteyt gheabolcert ende te niete ghedaen, legittimeren, aboleren ende doen te niete vuyte onser sonderlinger gratien by desen, hem octroyerende ende accorderende dat hy als een wettige persoon, etc. Ghegheven in onser stadt van Antwerpen in de maent van maye, in 't jaer Ons Heeren duysent vyfthondert [xv^{c}] lxxix (1). »

« A Wensel Coberger, architecte et ingéniaire des archiducqs, la somme de vij^{c} l livres à luy deue à cause de cxxv livres que Leurs Altèzes, par leurs lettres patentes données à Bruxelles, le xxiiij^{e} jour de décembre 1605, l'ont accordé de gaiges et traietement par chascun mois, à raison de sondict estat de architecte et ingéniaire en faict des ouvraiges et fortiffications des villes et forts de Leurs Altèzes, de la cour à Bruxelles, Maricmont et aultres maisons, de toutte aultre chose que de leur part luy pourra estre enchargé dépendante de l'architecture, painture et aultres ses artz (2). »

Van Peene (Henri), — architecte flamand, fut employé, en 1625, par le duc de Zbaraz, châtelain de Cracovie, que nous soupçonnons fortement être Christophe de Zbarawski, dont il est question dans la *Biographie universelle*, t. LII, p. 162. Sigismond III, roi de Pologne, écrivit à l'infante Isabelle, la lettre suivante, datée du 29 avril 1626, pour obtenir d'elle qu'elle délivrât un sauf-conduit à la femme et aux enfants de l'artiste qui devaient aller le rejoindre.

« Serenissimæ principi dominæ Isabellæ-Claræ-Eugeniæ, Dei gratia Hispaniarum, infanti archiduci Austriæ, duci Burgundiæ, Brabantiæ, Luxemburgi, Gelriæ, comiti Habspurgi, Flandriæ, Tyrolis, Arthesiæ, Palatinæ, Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, dominæ Frisiæ, dominæ cognatæ et affini nostræ charissimæ. Vladislaus-Sigismundus, Dei gratia princeps Poloniæ et Sueciæ, electus magnus dux Moschoviæ, Smolencensis, Severiensis, Czernichoviensis ducatuum administrator. Salutem et mutui amoris atque omnis fœlicitatis continuum incrementum.

Serenissima princeps domina cognata et affinis nostra charissima. Vocatus

(1) Registres n° 649, f° 149 r°, et n° 665, f° ij^{c} ix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Registres aux gages et pensions de* 1582-1607, f° 253 r°, *ibidem.*

ab illustrissimo castellano Cracoviensi, in Poloniam, ante elapsum annum, in arte architectonica versatus Henricus Von Peene, dominiorum Serenitatis Vestræ incola, magno tenetur desiderio, videndi suam uxorem atque caram sobolem. Verum quia severa accessit inhibitio, ne quispiam subditorum Serenitatis Vestræ usurpet sibi absque licentia expressa Serenitatis Vestræ in exteras nationes abeundi facultatem, id vel maximo fuit impedimento, quominus suorum compos effici posset hucusque votorum. Quamobrem cum ipsius desiderio, tum illustrissimi castellani Cracoviensis, ducis in Zbaraz, postulationi libenter suffragantes, petimus diligenter a Serenitate Vestra liceat eius uxori ex mandato Serenitatis Vestræ unacum liberis et aliquot e famulatu ipsius personis ex ditionibus Serenitatis Vestræ in Poloniam per Amsterodamum commigrare, cum mari quam terra tutius sit atque compendiosius iter. Nos vero hunc Serenitatis Vestræ ad nostram petitionem exhibitum illi hoc in passu favorem, omni studio quavis occasione demereri contendemus. Quam interea felicissime in optima valetudine florere cupimus. Data Varsaviæ, die xxix mensis aprilis anno Domini M° DC° XXVI°. Ejusdem Serenitatis Vestræ.

(De la main du roi) Affectio̅mus VLADISLAUS SIGISMUNDUS (1). »

Une autre lettre de Sigismond III, à l'archiduc Albert, antérieure de quelques années à la précédente, fait mention d'une mission qu'il a confiée à un de ses sujets, du nom de Guillaume Marten, d'Elbing, tailleur de pierres (*lapicida*), pour choisir des blocs de marbre aux Pays-Bas, afin de les employer à la construction d'une citadelle, et qu'il devait emmener tout taillés en Pologne. Cette lettre prouve la réputation dont jouissaient alors nos carrières, et les rapports artistiques, — l'expression n'est peut-être pas trop hasardée, — entre notre pays et cette contrée lointaine, surtout pendant le règne du prince dont nous avons dit plus haut le nom.

« SIGISMUNDUS III, Dei Gratia rex Poloniæ, etc., salutem. Serenissime princeps domine amice et affinis noster charissime. Demandavimus egregio Vil-

(1) Volume intitulé : *Correspondance de Christian IV, Sigismond III et Gustave-Adolphe*, dans la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

helmo Marten, civi Elbingen, lapicidæ, ut in ditionibus Serenitatis Vestræ lapides marmoreos pro structura arcis nostræ incisos ad nos adveheret, atque huiusce negocii causa in ditiones eiusdem Serenitatis Vestræ ipsium misimus. Quod ut eo comodius ex animi nostri sententia conficiat amanter a Serenitate Vestra postulamus, velit Serenitatis Vestra autoritate sua et favore id efficere, ut is, absque ullo impedimento et difficultate aut exactione aliquo thelonei, lapides eosdem excisos adducere, voluntatique nostræ morem gerrere possit, etc. Datum Varsoviæ, xx mensis januarii anno Domini M. DCXIX (1). »

(Signé de la main du roi) Sigismundus rex.

Soiron (Mathieu-Jacques), — architecte, à Maestricht, fut, en 1776, chargé de faire subir aux bâtiments de l'abbaye de Thorn, différentes modifications; mais on cessa bientôt de l'employer, peu satisfait que l'on fut de ses travaux et de sa manière d'agir : ce renvoi fit naître un procès qui ne se termina qu'en 1780 (2).

Dukers (François), — architecte de la cour épiscopale de Liége, passa un contrat, le 1er octobre 1781, avec la princesse Cunégonde de Saxe, abbesse de Thorn, pour la construction d'un nouveau quartier à bâtir dans ce monastère, déjà si vaste qu'on le surnommait le palais abbatial de Thorn, et ce pour la somme de 28,000 florins de Hollande. Les travaux ne furent commencés qu'en 1783. La même année, Dukers fut envoyé par la princesse pour visiter les bâtiments abbatiaux d'Essen et de Borbeck, dont elle avait aussi la direction. Il resta depuis lors l'architecte du noble chapitre, qui l'employait encore en 1788. Dans une lettre qui lui fut écrite, le 13 mai 1784, la princesse étant alors au château de Kerlich, on lit qu'elle « n'aime pas beau» coup des peintures médiocres, ainsi qu'il n'y a point de » question de placer les tableaux » que Dukers avait apportés de Paris. Elle fit faire beaucoup de changement-

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.
(2) Archives de l'abbaye de Thorn, *ibidem*.

au palais, non-seulement à ses appartements mais à ceux de l'évêque de Liége, les enrichit d'objets d'art, ordonna de renouveler en marbre le pavement de l'église, etc. (1).

---

§ 42. *Copistes* (2) *et éditeurs de musique.* — *Musiciens.*

Sommaire : Wautier Vranckenzone. — Martin Bourgeois. — Pierre Alamire ou Van den Hove. — Missels divers. — Tielman Susato. — Benoît d'Appenzell. — Compositeurs belges du XVe et du XVIe siècle.

Vranckenzone (Wautier), — maître de chant de la chapelle de la cour de Philippe le Bon, à La Haye. Il reçut, en 1465 ou 1466, 15 florins du Rhin à compte du salaire qui lui était dû pour avoir écrit, noté et relié certain livre de chant à l'usage de cette chapelle.

« Wouter Vranckenzone, sangmeester van der capelle binnen Myns genadigs Heeren hove, in den Hage, in mynderinge van zyn sallaris ende aerbeytsloon van gescreven, genoteert ende gestoffeert te hebben zekere discant boucken tot behoef van Myns genadichs Heeren capelle, binnen den hove voirscreve : xv Rynsgulden (3). »

Bourgeois (Martin), — prêtre, chapelain des maîtres d'hôtel de Marguerite d'Autriche, travaillait en 1501 à l'achèvement d'un magnifique missel pour le lutrin, orné de riches enluminures, que Philippe le Beau voulait offrir à son père.

« Je Martin Bourgeois, prestre, chapellain des maistres d'ostel de madame l'archiduchesse d'Autriche, ducesse de Bourgogne, etc., confesse avoir receu de Simon Longin, etc., la somme de xlvj livres xvj solz, de xl gros, qu'il m'a baillé en prest, tant sur l'estoffe et velin comme sur l'escripture, illuminaire d'or et lyure d'un riche libre de messes en discant, que monseigneur l'archiduc m'a despiéça ordonné faire pour envoyer en don de par lui

(1) Archives de l'abbaye de Thorn, citées.
(2) *Voy.* aussi Jean Van der Moerten, au § 13.
(3) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 24 mai 1465 au 23 mai 1466, fo lxxxiij ro, aux Archives du royaume, à La Haye.

au roy son père, et en oultre et par-dessus vj livres que par autre quittance j'ai receu en prest à ladicte cause, etc. Le xxviij^e jour de juing l'an mil cincq cent et ung (1). »

Alamire (Pierre), — dont le véritable nom est Van den Hove, nous apparait d'abord comme « escripvain des livres » de la chambre domestique de l'archiduc Charles, » en 1511. Il avait un talent véritable et tout particulier pour écrire la musique, et il fut employé à ce travail pendant de longues années. A la date que nous venons de citer, il avait terminé deux gros volumes en parchemin « plains « de messes de musique » que l'empereur Maximilien lui avait fait exécuter, et dont l'un fut gardé pour l'usage de la chapelle du palais de Bruxelles, et l'autre donné à Marguerite d'Autriche, sa fille, pour son cadeau de nouvel an. En 1517, l'artiste — on ne peut refuser cette qualification à Pierre Alamire — touchait 9 livres, de 40 gros, de gages annuels (2). Il figure dans l'état de maison de Charles-Quint, au traitement de 4 sous de Flandre par jour, comme garde des livres de la chapelle de l'empereur (3). En 1523, on lui paie 200 livres pour plusieurs livres de chant destinés à cette chapelle, et il reçoit pareille somme, en 1525, pour un autre « grand livre de musique » remis à Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, chargé de l'emporter en Espagne, où Charles-Quint se trouvait alors. Disons en passant que ce seigneur avait la mission, à la même époque, d'engager aux Pays-Bas « aucuns chantres et » les envoyer en Espaigne » (4). Marguerite d'Autriche em-

(1) Acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Volume intitulé : *Maison des Souverains*, t. II, p. 21, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(4) Volume intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. Ier (1520-1530), f° v^c xvj v°, dans les archives de l'audience, *ibidem*.

ploya aussi Alamire, notamment en 1529. La reine Marie de Hongrie lui assura sur ses propres revenus, par lettres patentes du 9 mars 1534 (n. st.), et jusqu'à ce que l'empereur y eût pourvu, une pension journalière de 4 sous pendant tout le cours de son existence, et dont la moitié, après sa mort, devait être payée à sa veuve.

La Bibliothèque publique de Malines possède un superbe volume, grand in-folio, avec la notation musicale, orné de miniatures de la plus belle exécution, et dont nous ne désespérons point de découvrir un jour le peintre. Ce manuscrit fut la propriété de Marguerite d'Autriche, et d'après quelques observations que nous avons faites en l'examinant attentivement, il semble être le livre que son père Maximilien lui donna en 1511. Cette supposition ne fût-elle pas vraie, nous n'hésiterions pas encore à l'attribuer à Pierre Alamire. L'œuvre qui y est transcrite est de Pierre de la Rue, dont le nom se lit sur un des derniers feuillets. C'est l'estimable M. Van Dooren, archiviste communal de Malines, qui nous a communiqué ce joyau d'une valeur inappréciable.

M. Léon de Burbure, aujourd'hui administrateur de l'académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, qui a classé avec un zèle et un soin au-dessus de tout éloge les archives si riches de l'église cathédrale de cette ville, et qui de plus en a fait le dépouillement au point de vue des arts, nous a dit avoir rencontré le nom d'Alamire dans les comptes, à propos de livres de chant qu'il écrivit à l'usage du chapitre.

« A Pierre Alamire, escripvain des livres de la chambre domestique de Monseigneur, la somme de xx libvres, sur et entantmoins de la somme de vij^{xx} libvres que Messeigneurs lui ont ordonné prendre et avoir d'eulx, tant pour ses paines et sallaires d'avoir escript et fait, par ordre de monseigneur l'empereur, ij gros livres de parchemin, plains de messes de musicque, dont

lediet seigneur en a eu ung, et l'autre il l'a donné à madame de Savoye, sa fille, pour son nouvel an (1). »

« A Pierre Alamire, pour pluiseurs livres qu'il a faiz et livrez pour envoyer à l'empereur pour sa chapelle, par lettres du xve d'avril (xv^c) xxiij : ij^c libvres.

» A lui, pour ung autre grand livre de musicque, délivré au seigneur de Courrières, pour le porter en Espaigne : ij^c libvres.

» A lui, pour autres livres pour la chapelle de Madame, en l'an (xv^c) xxix : xx libvres (2). »

« Secrétaire, nous vous ordonnons despeschier noz lettres patentes de pention de iiij solz, de ij gros, monnoye de Flandres le sol, au prouffit de Pierre Van den Hove, dit Alamire, que luy avons ordonné et accordé prendre et avoir de nous par chascun jour, jusques ad ce qu'il sera par nostre moyen pourveu de semblable pention de l'empereur mon seigneur et frère, dont il n'est pourveu avant son trespas; voulons que ladicte pention soit diminuée et restrainete à ij solz, au prouffit de sa femme, aussi sa vye durant, de laquelle pention voullons qu'ilz soyent payez par les mains de nostre penninckmaistre de trois mois en trois mois, par égalle portion, ladicte pention à commenchier à compter et avoir cours du premier jour de janvier dernier passé. Fait soubz nostre nom, le ixe jour de mars xv^c xxxiij. (Signé) Marie (3). »

Susato (Tielman), — est le nom d'un éditeur de musique qui vivait à Anvers de 1542 à 1556, et qui adressa, en 1549, au conseil privé une requête tendant à obtenir un octroi pour un recueil de vingt-neuf chansons amoureuses notées pour quatre instruments, et dues à la composition de Thomas Créquillon, Jean Clément et autres maîtres de même mérite et nés probablement comme eux dans les Pays-Bas (4). Cette supplique, la voici :

« A l'empereur remonstre en toutte humilité vostre très-humble subgect

(1) Registre n° F. 198 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Revenus et dépenses de Charles-Quint*, t. Ier, *loc. cit.*

(3) Papiers divers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.

(4) *Voy.* Fétis, *Biographie universelle des musiciens.*

Tilman Susato, imprimeur de musicque, résident en vostre ville d'Anvers, comment, dois le mois de septembre dernier, il ait faict préparations pour imprimer vingt et neuf chansons amoureuses à quattre parties, propres à tous instrumens musicaulx, avec deux prières et oraisons qui se peulent chanter devant et après le repas, nouvellement composées tant par maistre Thomas Crecquillon, maistre Ja. Clemens non papa, que par aultres bons musiciens, desquelles chansons et oraisons les motz sont icy attachez; et pour ce qu'il les désire mectre en lumière, supplie très-humblement que à Vostre Majesté plaise luy octroyer privilége de ce povoir faire, et afin qu'il se puist récompenser des despences pour ce soubstenues, plaise à Vostredicte Majesté luy octroyer d'adventaige deffenses bien expresses contre tous aultres imprimeurs de par-deça, de non imprimer les mesmes pièces par l'espace de six ans, et fera icelle Vostre Majesté bonne œvre. »

Le conseil privé envoya cette requête, le 19 novembre 1549, à l'avis de Benoît d'Appenzell, maitre de chapelle de Marie de Hongrie, que M. Fétis affirme avoir été un des grands compositeurs de son temps (1), et qui fit écrire en marge les réflexions suivantes, sous lesquelles il apposa sa signature :

« Benedictus Appezelde, maistre de la chapelle de la royne régente, aïant veu ceste requeste, ensemble l'ordonnance sur ce mise, et obéyssant à icelle, dit bien avoir veu, oy et aussy autreffois chanté les chanchons musicalles y mentionnées que luy semblent bonnes, comme faictes et composées par bons maistres, et qu'il n'y véoit ou ne cognoit chose èsdictes chanchons que par raison pourroit empescher la publication et impression d'icelles, et qu'il n'y a que honnesteté; par quoy luy semble pour son simple advis (en parlant à correction) que la Majesté impériale pour la commodité publicque porroit bien accorder au suppliant ce que requiert par sadicte supplication, le remectant néanmoins au noble plaisir de Sadicte Majesté. Fait à Bruxelles, ce xxe jour du mois de novembre 1549.

» Benedictus. »

En conséquence, le conseil apostilla favorablement la

(1) Cet écrivain dit qu'on le surnommait l'*Appezelien*, parce qu'il était né à Appenzell, en Suisse. On l'appelle *Benedictus Appezelders*, dans les comptes des dépenses de Marie, reine douairière de Hongrie, où il figure comme maître des enfants de la chapelle (*Voy.* Gachard, *Rapport sur les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille*; p. 41).

demande de Susato, et fit dépêcher le lendemain les lettres patentes d'octroi, lui permettant d'imprimer lesdites chansons et de pouvoir seul les débiter pendant dix années consécutives (1).

M. Éd. Fétis a eu l'extrême obligeance de demander au savant directeur du conservatoire royal de Bruxelles, son père, des renseignements plus complets sur Tielman Susato. Voici la note qu'il nous a remise :

« Tylman Susato, compositeur et imprimeur de musique, fut vraisemblablement le successeur d'un autre imprimeur nommé Guillielmus Vissenacus, qui n'est connu que par un seul ouvrage, publié à Anvers, en 1542, petit in-4° obl., et intitulé : *Quatuor vocum musicæ modulationes numero XXVI, ex optimis autoribus diligenter selectæ prorsus novæ, atque typis hactenus non excusæ.* On y trouve des motets de Susato.

» Le premier ouvrage imprimé par ce dernier, date de 1543, et a pour titre : *Premier livre des chançons à quatre parties auquel sont contenues trente et une nouvelles chançons convenables tout à la fois comme aux instrumentz, imprimées par Thielman Susato, imprimeur et correcteur de musicque.* Petit in-4° obl. Le treizième livre porte le millésime de 1560. Ensuite Susato fit successivement paraître, en 1546 et 1547, quatre livres ou recueils de motets de divers auteurs à quatre parties, sous le titre de *Cantiones sacræ quas vulgo moteta vocant;* — de 1545 à 1558, des *Madrigali et Canzoni Francesi a cinque voci*, en cinq livres; — de 1553 à 1559, seize livres d'*Ecclesiasticarum cantionum*, à quatre, cinq et six voix; — enfin de 1554 à 1556, ses *Evangelia dominicorum et festorum dierum musicis numeris comprehensa,* recueil grand in-4°, qui contient 272 compositions de soixante-quinze maîtres, à plusieurs voix.

(1) Liasses du conseil privé, aux Archives du royaume.

» On trouve des ouvrages imprimés à Anvers, en 1564, par Jacques Susato, fils de Thielman, ce qui semble indiquer qu'il mourut entre 1560 et cette date. »

La Bibibliothèque royale possède un volume imprimé chez Susato, et contenant les dix premiers livres des chansons qu'il publia dans les années 1543 et suivantes. Il s'y trouve un assez grand nombre de pièces composées par l'éditeur même; en voici le relevé avec les titres qu'elles portent :

1er livre : Si ton amour.
Plus ne beuvray.
Langeur hellas.
Si tu te plains.
D'argent me plains.
Si de présent peine i'endure.
Pour estre aymé.
Ne luy monstrant.
2e livre : De mon malheur.
Ma maistresse ma bonne amye.
Amour a tort.
4e livre : Coingié m'avez donné.
Pleusist à Dieu.
N'avez point veu.
6e livre : Contre raison vous m'estes.
Congié ie prens.
Dame liesse.
Pour ung plaisir.
Si de présent.

La Bibliothèque royale est encore riche d'un autre volume (1) édité par Tielman Susato, en 1556, in-4°, qui est intitulé : *Souter Liedekens I. Het vierde musyck boexken mit dry parthien, waer inne begrepen syn die ierste XLI psalmen van David, gecomponeert by Jacobus Clemens non papa*, etc. D'après une note de Willems, consignée sur l'exemplaire que nous avons vu, la première édition de cet ouvrage a paru à Anvers chez Simon Cock, avec la même notation musicale, sauf quelques petits changements, dit-il.

Le recueil des chansons dont nous parlons, outre celles de Susato, renferme des pièces mises en musique par trente-cinq auteurs différents, dont voici la liste :

Thomas Criquillon, Josquin Baston, Cor. Canis, Louis

(1) N° 23871 du fonds Van Hulthem.

Piéton, Jean Lupi, Rocourt, Jean de Hollande, Rogier (Pathie?), Pierre de Manchicourt, Jean Gallus ou le Cocq, Nicolas Gombert, Sandrin, Payen, Pierre Lescornet, Philippe de Vuildre, Goddart, An. Barbe (1), Pierre Certon, Adrien Vuillart, Gerardus, Glaudin, Benedictus, Larchier, Josquin de Près, Jo. Richefort, Clement Iannequin, Philippe Verdelot, Noël Baulduyn, Jo. Courtois, Io. Mouton, Jérôme Vinders, Jo. le Brung, Damien Havericq, Clément non Papa, Cyprien de Rore.

Nous avons respecté l'orthographe de ces noms, dont plusieurs sont aujourd'hui devenus populaires. Adr. Willaert, Créquillon, J. de Près, etc., ont leur biographie dans l'ouvrage de M. Fétis; mais le nombre de ceux sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement, est plus grand encore, et c'est dans le but de les signaler à l'attention des personnes qui s'occupent de recherches historiques et bibliographiques que nous les avons recueillis et consignés ici.

Quelques-uns de ces musiciens sont aussi cités dans l'inventaire de la mortuaire de la reine Marie de Hongrie, dressé en 1558 (2). On y lit que cette princesse possédait

(1) Ce musicien est très-probablement un Belge, un Anversois peut-être, car voici un extrait d'une chanson qu'il a mise en musique :

« Ung capitaine cuidoit aveucque ses paillars surprendre la ville d'honneur
D'Anvers, mais à son deshonneur
Se retira comme une escoufle;
Iustement monstrant avoir peur;
On ne prent point tel chat sans moufle.

» En France emmenit ses larrons en ses faicts villains, parvers;
I'ay pillet à tors et travers;
J'ay passé Walhem, aussi Douffle,
Mais i'ay failli à prendre Anvers :
On ne prent point tel chat sans moufle. »

(2) Mr Gachard nous a communiqué les parties de cet inventaire qu'il a fait copier aux Archives de Simancas : c'est de là que nous avons extrait la liste des tableaux que possédait à sa mort l'illustre gouvernante des Pays-Bas (*Voy.* la *Revue universelle des Arts*, t. III).

en grand nombre des œuvres de Thomas Créquillon, Nicolas Gombert, Jean Mouton, Pierre de la Rue, Oreguen, Justruin, Hubillart (Willaert?), Jusquin (de Près?), Antoine Hevint, Alejandro ou Alexandre, Alimanis, Agricola et Manchicourt (1).

---

§ 43. *Enlumineurs.*

Sommaire : Robert de Valenciennes. — Antiphonaires du chapitre Sainte-Waudru, à Mons. — Pierre Bosch. — Cartes des rivières du Brabant. — Jean Van der Wyck ou Van Battel. — Manuscrits de l'ordre de la Toison d'or.

ROBERT DE VALENCIENNES, — est le nom d'un enlumineur qui travaillait en 1342 à des antiphonaires pour le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

« A maistre Robert de Valenchiennes, pour Jehan de Hautrage, le lundi après le Saint-Mahiu, pour partie de l'enluminure des anthiffoniers : xxviij liv. iij s. (2). »

BOSCH (Pierre), — enlumineur, reçut en 1504 ou 1505, une somme de 14 livres, pour avoir tracé sur un rouleau le cours des rivières du Brabant, par ordre de la chambre des comptes.

« Pieteren Bosch, geheeten den verlichtere, die somme van xviij l., voor eene rolle inhoudende den loep van den rieveren van der Honten ende van den Schelt, met oie den palen ende hunten van den rieveren van Brabant, dewelcke de heeren ende meesteren van der cameren van den rekenningen hadden doen maken ende aen hem verdinght, ter conservacien van den rechte ons heeren des conincs als hertoge van Brabant in de voirschreven rieveren; welcke rolle geleyt is in de tresorie van Brabant (3). »

(1) *Voy.*, pour plusieurs de ces noms, FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*.

(2) Compte général du chapitre de Sainte-Waudru, aux Archives de l'État, à Mons. Cette note m'a été communiquée par notre ami, Mr L. DEVILLERS.

(3) Registre nº 23178, 10º, fº xxiij vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Van der Wyck ou Van Battel (Jean) (1), — était un peintre décorateur de Malines, dont la spécialité consistait à peindre des écussons de toute dimension. Il orna des manuscrits; c'est à ce titre que nous le classons parmi les enlumineurs. Pendant toute la première moitié du XVI[e] siècle, il eut avec un autre peintre du même genre, nommé Jean Van Lathem, le monopole de tous les travaux de décoration ordonnés aux frais de la cour. Jean Van Battel finit par obtenir le titre de peintre de Charles-Quint en 1549 ou 1550. La première mention que nous avons trouvé de lui remonte à 1504, à propos de la décoration de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, lors du service qui fut célébré en mémoire d'Isabelle, reine de Castille et d'Aragon, belle-mère de l'archiduc Philippe le Beau. Il fait des travaux semblables en 1509, dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à l'occasion du service célébré pour Henri VII, roi d'Angleterre; à l'église Saint-Pierre, à Malines, en 1520, pour les obsèques de l'empereur Maximilien, et en 1527, pour celles du duc de Bourbon, tué au siége de Rome. En 1509, il est encore payé pour avoir « accoustré et painct » les armes de Monseigneur (l'archiduc Charles) et d'autres » plaisantes paintures ung chariot pour mesdames, ses » seurs, pour aller jouer dessus à leur plaisir et passe- » temps » (2). C'est lui qui dessina le patron du sceau et du contre-sceau gravés (3), en 1516, par Jean Van den Perre, orfévre de Bruxelles, pour le roi Charles (4); il reçut de ce chef 6 livres.

Les œuvres les plus importantes de Jean Van Battel,

(1) Des quittances de ce peintre portent *Jean Van der Wyck*, et d'autres *Van der Wyckt, alias Battel.*

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances.

(3) Ils ont été publiés par Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 159.

(4) Alex. Pinchart, *Recherches sur la biographie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies*, t. 1[er], p. 142.

celles surtout qui méritent d'être consignées ici, sont deux grands livres en parchemin de l'ordre de la Toison d'or, qu'il orna de figures et d'écussons. Le premier lui fut commandé en 1535 et le second en 1549. Il travailla plusieurs années à ce dernier, qui surpassait de beaucoup l'autre en richesse d'exécution. Une somme de 85 livres 16 sous de Flandre lui fut payée en 1535; le volume, commencé en 1549, coûta plus de 1,000 livres. Ce fut un peintre de Valenciennes qui peignit « au vif les cincq représentations » des princes, » c'est-à-dire Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien, Philippe le Beau et Charles-Quint. Van Battel fut l'auteur des armoiries et d'autres détails.

« Je Jehan Van Batel, paintre, demourant à Malines, confesse avoir receu de maistre Philippe Hancton, la somme de vj livres de Flandres, que m'estoit deue pour, par ordonnance de messeigneurs des finances, avoir fait aucuns patrons des sceaulx du roy. Le ixe jour de juing l'an xve seize (2). »

« Je Jehan Van Battele, paintre, demourant à Malines, confesse avoir receu la somme de lxxvj livres iiij solz, de xl gros, qui deue m'estoit pour les parties de mon mestier faictes pour l'obsèque que le roy a nagaires fait faire en l'église Sainte-Goule, en sa ville de Bruxelles, pour feue la royne d'Espaigne, oultres et par-dessus autres parties de painctures faictes par maistre Jaques Van Lathem, paintre du roy. Premièrement pour iijc grans blasons aux armes de ladicte feue royne de Castille, lx blasons aux armes de Castille, de Léon et de Grenade, de chascun pays à part, qui ont esté attachez tout à l'entour de la chapelle réale, et dessus la représentation de ladicte feue royne, et pour deux patrons de ladicte chapelle réale et pluisieurs autres patrons des armes, telles que le roy les porte présentement et des armes qu'il a nouvellement prinses, lesquelles il a envoyées aux roys des Romains et d'Arragon, etc. Le xxije jour de janvier l'an mil cincq cens et quatre (2). »

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances; *ibidem*. — Registre no F. 191 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

« A Jean Van der Wyck, *alias* Battele, painctre, à Malines, la somme de iiij^xx^v livres xvj solz, pour ung grant livre de parchemin, où estoient les figures du prince fondateur et des chefz de l'ordre de la Thoison d'or du commenchement qu'il avoit esté nommé et institué, jusques au viij^e^ de mars 1535, et ung grant escuschon devant chascun chief, armoyé de leurs armes en volume d'or et d'argent, que estoient cincq personnaiges et figures, et cincq grandz escuschons, assavoir : le bon duc Phelippe de Bourgoingne, le duc Charles, l'empereur Maximilian, le roy don Phelippe de Castille et l'empereur Charles; *item*, pour ciiij^xx^iij escuschons, armoiés des armes, aussi faictes d'or et d'argent, de tous les chevaliers et confrères dudict ordre, qui avoient esté du commenchement dudict ordre à la compaignie d'icellui ordre, selon l'élection qui en avoit esté faicte aux chappitres tenus jusques audict viij^e^ de mars 1535 (1). »

« Je Jehan Van Battel, painctre, demourant à Malines, confesse avoir receu la somme de ij^c^ livres, sur ce qu'il me pourra estre deu à cause d'ung nouveau livre de l'ordre de la Thoison d'or, aveeq la représentation des cincq chiefz dudict ordre, ensamble de leurs armes et des aultres chevaliers dudict ordre, le tout illuminé d'or et d'autre estoffe, que le sieur de Nyeuwerue par charge de l'empereur m'a faict faire. Le xxj^e^ jour de mars xv^c^ quaranteneuf (2). »

« Je Jehan Battele, painctre de l'empereur, confesse avoir receu la somme de ij^c^ lib. de lx gros de Flandre, à bon compte, sur ce qu'il me pourra estre deu tant à cause de l'escripture du livre de la Thoison d'or, que par charge de l'empereur je fay présentement que pour la fachon et illuminacion d'icelluy livre, et ce oultre la somme de iij^c^ l livres par moy receuz pour la mesme cause. Le xxj^e^ jour de juillet xve cincquante (3). »

« A Jehan Van Battele, painctre de l'empereur, iiij^c^ livres pour la parpaye de son sallaire d'avoir faict certain livre de l'ordre de la Thoison d'or, aveeq les blasons, personnages, escriptures et tout autre ouvrages en deppendant, et ce oultre et par-dessus autres sommes paiez ou comptes précédents, et l livres paiez à certain painctre de Valenchiennes, pour avoir faict au vif les cincq representations des princes (4). »

(1) Registre n° F. 220 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2 et 3) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume; — Registre n° F. 230 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° F. 231 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

§ 44. *Sculpteurs et sculptures.*

Sommaire : Josse, de La Haye. — Eustache de Cupere. — Géry ou Gérard, de Delft. — Jean Van der Goes, peintre. — Pasquier Borreman. — Jean Tons, peintre. — Sculptures à l'église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. — David Ameldonck. — Mausolées de Jean II, de Philibert de Chalon et de René de Nassau, princes d'Orange. — Conrad Meyt. — Ligier Richier. — Gysken? Van der Burch. — Bernard Janssen. — Nicolas Stone. — Tombeau de Marcel Bax, à Berg-op-Zoom. — Jean Cardon. — Stalles de l'église de l'abbaye d'Afflighem. — Michel Mostaert. — Marc de Vos. — Jean Van Delen. — Sculptures de la maison des Merciers, dite *le Renard,* à Bruxelles. — Jean Elsoecht. — Charles Elshoëct. — Métiers des sculpteurs et des peintres, à Lille. — Séraphin-Joseph Dutoit.

Josse (*Jorys*), — sculpteur, fut chargé, en 1440, pour compléter la série des statues des comtes et comtesses de Hollande qui ornait la chapelle du palais de La Haye, de l'exécution de celle de Jacqueline de Bavière.

« In 't jaer van xiiij^c xl, betaelt Jorys, beeldesnyder, voir eene vorme van enen wive te snyden na onser genediger vrouwen zaliger gedachten, ende in der capellen in den Hage by den anderen graven ende gravynen deser landen van Hollant staen soude : ij scilde, ende van te stofferen v 1/2 scilt (1). »

De Cupere (Jean et Eustache), — père et fils, sculpteurs ou tailleurs d'images (*beeldesnydere*), à Bruxelles. Le premier était déjà mort à la date du 17 octobre 1434, ainsi que le prouve un acte de constitution de cens au profit de la confrérie de Saint-Éloi, dans la même ville, faite par Gertrude, fille, — y est-il dit, — de Jean de Cupere et de Marguerite Sletters. Eustache vivait encore en 1445 (2).

Géry ou Gérard (*Geryt*), sculpteur, à Delft, livra pour le compte de Philippe le Bon, en 1451, une image de la sainte Vierge en bois, qui fut revêtue d'or et d'azur par un pein-

(1) Compte des exécuteurs du testament de Jacqueline de Bavière de 1444, aux Archives du royaume, à La Haye. Cette note m'a été communiquée par Mr Bakhuizen van den Brink, archiviste général.

(2) Archives des hospices civils de Bruxelles.

tre nommé Jean Van der Goes. Cette statue était, parait-il, destinée à la chapelle du palais de La Haye.

« Geryt, de beeldesnyder van Delf, van een nyeu beelde van Onser Vrouwen gesneden ende gemaict te hebben van houte, hem dairaf gegeven mids dat hy leverde in den Hage, alsoot an hem verdynct was, in een somme van v postulaten gulden, tot xxviij s. gr.

» Jan Van der Goes, scilder, van 't voirschreven Onser Vrouwen beelde metten tabernacle dairtoe behoorende gestoffeert te hebben van goude ende van azyre : xvij s. vj d. gr. (1). »

Ameldonck (David), — sculpteur (*beeltsnyder*), est cité comme ayant obtenu le droit de bourgeoisie à Anvers en 1527 ou 1528 (2).

Borreman (Pasquier) — et Tons (Jean), — travaillaient tous deux à la décoration des autels de l'église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles, en 1529 et 1530. Le premier était scupteur et le second peintre. Pasquier Borreman est peut-être le fils de Jean Borreman qui fit, en 1509, les modèles en bois de plusieurs statues destinées à être coulées en cuivre pour l'ornementation de la cour des Bailles du palais de Bruxelles (3).

« Betaelt Paesschiere Borreman, beeldesnydere, van den Heyligen-Sacraments huyse by hem in der kercken gemaect, de somme van lx Rinsguldenen. »

« Betaelt Janne Tons, schildere, van eender outaer-taeffelen, metten beelden daerinne staende te stofferene Onser-Liever-Vrouwen ende den ingel Gabriel, met noch twee cleyne beelden, in den hoogen choer, te stofferene : x liv. xv s. gr.

(1) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 8 février 1431 (n. st.) au 24 mai suivant, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Registre n° 4980, 3°, f° xxiij r° de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 322.

« Denselven, betaelt van Sinte-Annen tafele te stofferene : v s. gr. (1). »

« Betaelt Paesschiere Borreman, tot behoef van der outaer-taeffelen van Sinte-Pauwels outaer, etc. (2). »

Mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange. — Nous avons parlé de ces monuments au § 19 : nous aurions pu ajouter qu'ils sont l'œuvre du célèbre sculpteur Conrad Meyt, le même qui exécuta les tombeaux de l'église de Brou, à Bourg, en Bresse : il y travaillait en 1532.

« A Lons-le-Saulnier, par ordonnance du conte de Lalaing, à maistre Conrrart et ses serviteurs, tailleurs d'ymaiges, qui monstrèrent audict seigneur et sa compaignie pluiseurs belles pièces d'ymaigeries en pierre, faictes pour la sépulture de feu le prince d'Orenges, à cuy Dieu face paix : xxvij solz (3). »

Le tombeau de René de Nassau, auquel échut la principauté d'Orange après la mort de Philibert de Châlon, fut élevé dans l'église de Saint-Maxe, à Bar-le-Duc : c'est un chef-d'œuvre de sculpture fait par Ligier Richier (4).

Van der Burch (*Gysken?*), — sculpteur, eut différents démêlés avec la justice. Dans une lettre du 10 mars 1548 (n. st.), l'écoutète d'Amsterdam donne son signalement, dit qu'il est âgé de quarante à cinquante ans, et qu'il a été marqué d'un fer rouge sur la main à Londres, pour avoir embrassé le luthéranisme (*lutersten secte*). Il s'était alors réfugié en Hollande, parce qu'il était poursuivi comme faux-monnayeur (5).

(1) Compte de l'hôpital Saint-Pierre de 1529-1530, f° xxiij v°, aux Archives des hospices civils de Bruxelles.

(2) Compte de l'hôpital Saint-Pierre de 1530-1531, f° xij v°, *ibidem*.

(3) Registre n° 1833 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 445.

(5) *Négociations d'Angleterre*, t. II, aux Archives du royaume.

JANSEN (Bernard). — Les pièces suivantes nous apprennent que ce sculpteur habitait Londres en 1617, et qu'il était venu à Berg-op-Zoom au mois d'août de cette année; il y avait été mandé par Anne-Marie Berck, pour traiter de l'exécution d'un monument en marbre, avec statue, en l'honneur de Marcel Bax (1), premier mari de cette dame, qui avait été gouverneur de Berg-op-Zoom. Le prix convenu fut 2,000 florins carolus. La plupart des pièces qui devaient servir à ce monument se trouvaient prêtes dans l'atelier de l'artiste au mois de mai 1619, selon le témoignage de Mathieu Benedictus, tailleur de pierres, un de ses compatriotes qui avait à cette époque quitté la Hollande pour aller travailler à Londres. Après quelques contestations que B. Jansen eut avec le célèbre sculpteur anglais du nom de Nicolas Stone (2), à propos d'une des pierres du tombeau, le tout fut embarqué pour Berg-op-Zoom, dans les premiers mois de l'année 1620. Une fois le monument dans l'église, l'artiste réclama le prix de son œuvre; mais il éprouva à cette occasion de grandes difficultés.

Anne-Marie Berck convola en secondes noces avec le capitaine Guillaume de Levin, dit Famars. David Balfour,

(1) Il a été publié sur ce seigneur, en 1615, chez Isaac Schilders, à Breda, un petit volume in-4°, avec titre gravé, qui est très-rare et dont un bel exemplaire se trouve dans la bibliothèque de Mr Prosper CUYPERS-VAN VELTHOVEN; en voici le titre: *Historisch-verhael inhoudende sekere notabele exploiten van oorloge in Nederlanden, sedert het oprechten van de Companien der heeren Gouverneurs ende Ritmeesteren van Paulus ende Marcelis Bax, beschreven door Iacobum Baselium.*

(2) Stone apprit la sculpture dans les Pays-Bas, et fut élève de Henri de Keyser, l'auteur du mausolée de Guillaume le Taciturne, à Delft. L'artiste anglais naquit en 1586 à Woodbury, près d'Exeter, et devint sculpteur et premier architecte du roi Charles Ier. Il mourut à Londres en 1647 (*Anecdotes of painting in England, collected by George* VERTUE, *and published by Horace* WALPOLE; Londres, 1772; t. II, p. 40). Nous sommes très-porté à croire que Bernard Jansen eut également de Keyser pour maître, car c'était alors le seul sculpteur en renom dans les Provinces-Unies.

qui est cité dans les documents que nous publions, était le neveu de cette dame.

L'église de Berg-op-Zoom fut en partie détruite lors du bombardement de cette ville, en 1622, par l'armée du marquis de Spinola; le bombardement de 1747 en acheva la destruction.

On trouve quelques détails sur Bernard Jansen dans l'ouvrage intitulé: *Anecdotes of painting in England* (1). Il y est cité comme architecte et auteur du tombeau de Sutton, fondateur de la chartreuse, et des plans des châteaux de Northumberland et d'Audley-inn près de Walden, dans le comté d'Essex.

1. « Compareerde voor my, Jan Van Wesel, notaris openbaer, etc., mette getuygen naergenoempt, Matthys Benedictus, steenhouder van synen style, ende heeft ten versuecke aen hem gedaen by mr Bernard Janssen, beeltsnyder, woonende binnen der stadt Londen, in Engelant, vercleert, getuycht ende geattesteert, gelyck, etc., midts desen op zyne vromicheyt in plaetsse van solemnelen eede, die hy (des noot ende daertoe versocht zynde) presenteert te doene, waerachtich te zyne dat hy comparant, in mayo 1619, uyt Hollant is vertrocken naer Londen voorschreven, omme aldaer syn ambacht te exerceren, ende desen volgende commende by den voorschreven mr Bernard Janssen, heeft voor denselven mr Bernard gevrocht, ter welcker tyt hy comparant gesien heeft dat alle het werck dienende totte sepulture van zaliger mynheer d'heere Marcelis Bax, in zynen leven gouverneur deser stadt Bergen, al gerect ende geprepareert was, uytgesundert dat daerane noch gebrack den toetsteen, daer het beelt oppe moest liggen, ende de taeffels aff moesten gemaeckt worden, welcken steen alsdoen was liggende in bewaeringe, ende te woonplaetsse van Niclaes Stoon, mede beeltsnyder tot Londen voorschreven, daeromme tussen denselven Stoon ende den voorschreven mr Bernard Janssen eenigen tyt lanck questie ende geschil is geweest, sulx dat den voorschreven mr Janssen metten rechte den voorschreven toetsteen opten xixen augusti ao 1619 voorschreven, naer den ouden styl, van de plaetsse van den voorschreven Niclaes Stoon heeft gehaelt. Vercleert voorders hy comparant dat nyettegenstaende den voorschreven toetsteen, den

(1) Édition citée, t. II, p. 56.

voorschreven m[r] Bernaerd Janssen metten rechte toegewesen was, den voorschreven Niclaes Stoon echterwel weygeringe heeft gemaeckt, omme den steen te laten volgen, ende dat soo wanneer men den voorschreven steen soude halen, den voorschreven m[r] Janssen groote moeyte ende arbeyt heeft moeten doen, met negen mannen, omme den toetsteen van de plaetsse van den voornoemden Niclaes Stoon te lichten met groot perickel, in sulcker vueghen dat by soo verre een man hadde gestruyckt dat alle de mannen naer apparentie onder den steen souden gebleven hebben, door dyen den voor schreven toetsteen rontsomme was beset met andere steenen den voornoemden Stoon aencommende, dewelcke nyet en mochten verleght oft aengeroert wordden. Voor redene van wetentheyt vercleert hy comparant dat hy als knecht werckende by den voorschreven m[r] Bernard Janssen, den voorschreven toetsteen mee heeft helpen halen, ende daeraene heeft gevrocht, oock daernaer de materialen ende wercken van de voorschreve sepulture binnen deser stadt gebracht, sulx dat hem 't gene voorschreve genouchsaem is bekent, sonder argelist. Actum ix[en] juny 1620. »

2. « Compareerde voor my Jan Van Wesel, openbaer notaris, etc., mette getuygen naegenoempt, m[r] Bernard Janssen, beeltsnyder van synen style, woonende binnen der stadt Londen, in Engelant, vercleerende ende te kennen gevende dat hy comparant aengenomen hebbende van mevrouwe Anna-Maria Berck, weduwe van saliger mynheer d'heere Marcelis Bax, in synen leven gouverneur deser stadt ende fortten van Berghen, te maecken ende stellen eene sepulture in der kercken alhier, ter memorie van den voorschreven heer gouverneur Bax, voor de somme van twee duysent carolus gulden, volgende den bescheede ende accorde daeraff zynde deselve sepulture alnu by de drye weken geleden heeft voltrokken, ten vollen gamaeckt, ende in der kercke alhier gestelt, tot welcken eynde hy al voor Paesschen voorleden binnen deser stad is geweest, dan alsoo hy comparant tsedert het voltrecken van 't voorschreve wercke syne betalinge tot verscheyden reysen versocht hebbende aen jonckeere Guillelme de Levin, dict Famars, capiteyn, jegenwoordich gealieert zynde mette voorschreve mevrouwe Anna-Maria Berck, tot noch toe, deselve betalinge niet heeft connen becommen, ende oversulx alhier tot zynen grooten ende merckelycken coste, schade ende interest, moeten vaceren, sonder dat hy comparant syne reyse naer Londen (daer syne seer nootelycke affairen gelegen zyn) heeft connen voorderen, daertoe den wint ende gelegentheyt middelertyt zeer wel heeft gedient, ende over eenige dagen aldaer wel soude geweest hebben, ten ware hy door het missen van syne voorschreven penningen nyet en ware opgehouden ende belet geworden, alsoo hy comparant in Engelant voorschreven seker werck

by hem aengenomen nootsaeckelyck in 't der jegenwoordich saisoen ende voor den aenstaenden ougst by hem moet voltreeken worden, ende anderssins by gebreke van dyen groote schade daeraff staet te verwachten; soo is hy comparant genootsaeckt ende te raide gewordden, tegens de voornoemde mevrouwe Anna-Maria Berck, ende den voorschreven jonckheer Guillelme de Levin, hare man, wel ende expresselyck te protesteren, gelyck hy protesteert midts desen, van alle costen, schaden, verlet ende interesten by hem desen aengaende, door het ontbreecken van den voorschreven penningen alreede geleden, ende die hy alnoch soo alhier als in Engelant voorschreven eenichsints sal commen te lyden, met uyterlyeke meeninge ende intentie omme allen 't selve opte voorschreve mevrouwe ende jonckheere Levin, haren man, te verschaden ende vervolgen, daer ende alsoo synen raidt gedragen zal, ende naer rechte bevonden sal worden te behooren, versueckende hy comparant hier van weten ende insinuatie aen de voorschreve mevrouwe ende jonckheer Levin, haren man, gedaen ende relaes overgelevert te worden, omme hem comparant te valideren voer acte, blyvende hy comparant van syne buyten wercken aen de voorschreve sepulture gemaeckt, buyten het accordt, ende ander oncosten van defroyement ende diergelycke op syn geheel, alles sonder argelist. Actum den xven junii 1620. »

3. « Compareerde voer my Jan Van Wesel, openbaer notarius, mette getuyghen, mr Bernaert Janssen, beeltsnyder van synen style, woonende binnen der stadt van Londen, in Engelant, denwelcken, te versuecke aen hem gedan by ser David Balfoure, ridder, capiteyn, etc., heeft verclcert, getuycht ende geattesteert, gelyck, etc., op zyne vromicheyt in plaetsse van solemnele eede, die hy des noot ende daertoe versocht bereet is te doene, waerachtich ende hem wel kennelyck te zyne, dat hy comparant in augusto 1617, wesende binnen deser stadt, is ontboden geweest van wegen mevrouwe Anna-Maria Berck, weduwe van zaliger d'heere gouverneur Marcelis Bax ende commende ten huyse van de voorschreve mevrouwe, is hem comparant herselve mevrouwe in de presentie van de voorschreve ser David Balfoure, requirant ordre gegeven omme eene modelle te maecken van eene sepulture, dienende ter memorie van den voorschreve heere Marcellis Bax, ende deselve modelle gemaeckt zynde, heeft mevrouwe selffs, in 't passeren met hare coetsse voorby het logement van de comparant, doen stil houden ende aengeroepen oft die modelle gereedt was, ende deselve alsdoen mede genomen tot heuren huyse, omme daeraff opten eysch van de becostinge van dyen haer beraedt te nemen; waer naer hy comparant is gegaen by de voorschreve ser David Balfoure, omme resolutie oft bescheet te hebben, op synen gedaen eysch, daeroppe de voorschreve ser

David Balfoure geantwoort heeft dat mevrouwe sulcke becostinge nyet en wilde doen, ende wel met minder zoude gedient zyn, ende dat men oversulx hem comparant soude contenteren van de modelle ende syne gedan moeyte, waer over hy comparant datelyck is gegan by de voorschreve mevrouwe, omme haer selffs te spreken, ende hare resolutie te verstan, ende mette selve mevrouwe desen aengaende in onderhandelinge zynde, is met haer geaccordeert de voorschreve sepulture te maecken voor de somme van xviij^c l carolus gulden; waernaer de voorschreve mevrouwe hem comparant terstont heeft gesonden an den voorschreven ser David Balfoure, omme hem aen te dienen het voorschreven accordt, ende hem an te seggen dat mevrouwe t's'avonts tot synen huyse wilde commen, omme het accordt aldaer te besluyten, gelyck alsoo is geschiet; ende heeft deselve mevrouwe tot verbeteringe van 't werck, met eene resolutie de voorschreve somme vermeerdert tot twee duysent carolus gulden. Sluyt hy comparant hiermede syne verclceringe, sonder argelist. Actum Bergen-opten-Zoom, den xviij^{en} juny 1620 (1). »

Colyns de Nole (Robert). — Aux travaux de ce célèbre artiste (*Voy.* § 20), il faut encore ajouter les sculptures qu'il fut chargé d'exécuter pour l'église de Notre-Dame, à Montaigu, par ordre de l'infante Isabelle, et en vertu d'un contrat passé avec Wenceslas Cobergher, l'architecte de l'édifice, le 14 avril 1622. Signalons encore pour la biographie de Robert de Nole, l'achat d'un crucifix d'ébène, avec socle en noyer, fait en 1594, par l'archiduc Ernest d'Autriche (2).

« A Robert Nole, tailleur des ymaiges, la somme de iij^m livres, sur et entantmoins de xiij^m iij^c x livres, à quoy reviennent les pris des parties par luy à livrer en l'églize de Notre-Dame, à Montagu, ensuite de deux accordz faictz et arrestez aveeq luy par l'architecte Wenzel Cobberger et par Son

(1) Ces trois pièces se trouvent aux Archives communales de Berg-op-Zoom. Elles m'ont été communiquées par mon excellent ami Mr Prosper Cuypers, qui s'occupe particulièrement de l'histoire du Brabant septentrional, et qui m'a abandonné avec plaisir tout ce qu'il avait recueilli sur les arts et les artistes de ce pays.

(2) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIII, p. 108. *Voy.* aussi p. 104, *ibidem*.

Altesse et les seigneurs des finances, aggréé le xiiij^{e} d'apvril xvj^{c} xxij, assçavoir : vij^{m} ij^{c} xx livres pour la livraison de l'ornement de la paincture du grand aultel selon le model de pierre par luy faict, monstré à Sadicte Altesse, à en estre payé en trois termes; et par le second contraict vj^{m} lxxxx livres, à livrer xiij ymaiges de la façon et haulteur contenu audict second contract, aussy pour ladicte églize, à en estre payé aussy en trois termes (1). »

Cardon (Jean), — obtient, sur sa demande, des lettres patentes de légitimation, au mois de janvier 1651, pour son fils âgé de six ans, dont la mère était morte pendant qu'il était allé en France pour s'y perfectionner dans la sculpture. Ces lettres nous apprennent en outre, que J. Cardon est né à Anvers en 1602, selon toute probabilité, et qu'il demeurait alors à l'abbaye d'Afflighem, où il travaillait à ces magnifiques stalles qui passaient pour les plus belles du pays et qui coûtèrent 6,100 florins (2).

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de la famille Cardon, qui a produit des sculpteurs, des peintres et des graveurs estimables.

« Philips, etc. Allen dengenen die dese onse tegenwoordighe sullen sien oft hooren lesen, saluyt. Doen te wetene dat wy hebben ontfangen die supplicatie van Jan Cardon, belthouwer van synen ambacht, ende jongman, gebooren binnen onser stadt van Antwerpen, oudt omtrent achtenviertich jaeren, tegenwoordich woonende binnen den godshuyse van Afflighem, inhoudende hoedat hy van N., jonge dochter, hem niet bestaende van bloede oft anderssints, geprocreert hadde eenen soone genaempt Cardon, oudt omtrent ses jaeren, synde de moeder ongehouwt commen te sterven terwylen hy suppliant was geweest in Vranckryck om syn ambacht aldaer te leeren, met intentie deselve t'synder wedercompste te trouwen, voor syne wettelyke huysvrouwe, d'welck hem was belet midts haere doot, ende op dat de natuerlyckheyt des voorschreven synen soone naermaels nyet en soude comen t'obsteren in cas van successie ofte toecomende houwelyck oft anderen staet,

(1) Registre n° F. 304 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 503.

keerde hem daerom tot ons oitmoedelyck, biddende om onse oepene brieven van legittimatie daertoe dienende, etc. Gegeven in onser stad van Bruessele, in den maendt van januarii xvj^c lj (1). »

Mostaert (Michel) (2). — Nous avons vu chez le docteur Stevens, à Anvers, une jolie petite statuette en ivoire, provenant d'une communauté religieuse de femmes, dont les armoiries sont sculptées sur le socle qui est également d'ivoire : elle représente la sainte Vierge. Au fond de la couronne qu'elle porte sur la tête, se trouve le nom de l'artiste avec le millésime 1671.

De Vos (Marc), — et Van Delen (Jean), — contribuèrent tous deux à orner de leurs œuvres la maison du *Renard*, que la corporation des merciers de Bruxelles fit reconstruire en 1698 (3). L'un fit des sculptures pour la façade, l'autre pour les salles de réunion. Van Delen était en même temps architecte.

« Item, betaelt aen s^r Marcus de Vos, meester beeltsnyder, voor syn beltsnydery op rekeninge : ij^m iiij^c R. »

« Item, betaelt aen s^r Peeter Simon ende Guillam Van der Elst, meester steenhouwers, van alle hen werck ende geleverde witte steenen voor den achter-gevel : j^m R. (4). »

(28 juin 1699). « Syn de dekens ende bouwmeesters beneffens Marcus de Vos, timmerlieden, steenhauwers ende metser, ter camer ontboden om te consulteren over het opbouwen van den voor-gevel (5). »

« Betaelt aen s^r Van Erve, voor het gouverneren van den trap ende alle de beltsnyderye daeraen synde : j^c vj R. »

(1) Registre n° 664 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Voy.* aussi le *Catalogue de tableaux et objets d'art exposés à Anvers en* 1854, 2e partie, p. 3.

(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 75.

(4) Compte du métier des merciers de Bruxelles de 1698, aux Archives du royaume.

(5) Compte du même métier de 1698-1699, *ibidem*.

« Betaelt aen s^r Laboureur (1), adjoinct controlleur van de wercken van S. C. M., ende gesworen lant- ende edificiemeter, de somme van xxxiij R., voor syne debvoiren in 't meten van voor- ende achter-geuvel van desen ambachts-huyse, confronteringe van de modelle ende het assopieren van 't different met de annemers van den bouw (2). »

« Betaelt aen s^r Marcus de Vos, meester belthouwer, voor syne belthouwerye aen den voor-geuvel van desen ambachts-huyse gemaeckt : viij^c viij guldens (3). »

« Betaelt aen s^r J. Van Delen, architect ende belthouwer van het hoff, de somme van ix^c guldens, soo in voldoeninge van twee marbere schouwen te dienste van desen ambachte gelevert, de beltsnyderye dienende tot ciraet boven de deure ende schouwe op dese ambachts-camer, de modellen gemaeckt tot het pleckken van de stagie op deselve camer, als voor de directeur ende ingenieuren van den voor-geuvel (4). »

Elshoecht (Jean), — sculpteur en marbre et en bois, natif de Bruxelles, s'établit à Lille en 1762. Comme preuve de ses capacités pour être inscrit dans la corporation des « sculpteurs, tailleurs de pierres bleues et piqueurs ou » croqueteurs de grès », il exhiba un saint Jérôme en bois, où les connaisseurs reconnurent « une correction de des- » sein et une bonté des musques [muscles] ». Mais les règlements s'opposaient à une admission pure et simple : il lui fallut exécuter en bois, seul dans une salle de l'hôtel-de-ville qui lui servait d'atelier, une statue de Laocoon, haute de 3 pieds et demi. Trois maîtres peintres, savoir : Étienne Borne, Philippe Van Mine et Louis-Jean Gueret, furent

(1) A propos de ce nom, nous rappellerons que le célèbre sculpteur Laboureur, à Rome, en remerciant l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique de l'avoir admis au nombre de ses membres associés, dit que la Belgique est la patrie de ses ancêtres (*Voy.* le *Bulletin* de la séance de la classe des Arts du mois de mars 1856).

(2) Compte du métier des merciers de Bruxelles de 1698-1699, aux Archives du royaume.

(3) Compte du même métier de 1699-1700, *ibidem*.

(4) Autre compte de 1699-1700, *ibidem*.

désignés pour la juger : ils y trouvèrent « beaucoup d'ex»pression dans l'art de la sculpture » (1).

La corporation dans laquelle les sculpteurs se faisaient inscrire à Lille, se composait au XVIe siècle, des « ma»chons, tailleurs de grès, d'imaiges et pierres blanches. » Ils obtinrent divers réglements des échevins, entre autres le 22 octobre 1577 et le 29 décembre 1628 (2). A cette dernière date, le métier ne comprenait plus que les « tail»leurs d'images et crocqueteurs de grès ». En 1789, les « sculpteurs, marbriers, tailleurs de pierres bleues et »blanches et piqueurs de grais, » formaient seuls la corporation (3). Les peintres et verriers de cette ville étaient réunis comme dans beaucoup d'autres localités; on connait pour eux des réglements scabinaux datés du 19 décembre 1510 et du 5 octobre 1577 (4).

Le 25 février 1856, est mort à Paris un sculpteur distingué, du nom de Carl ou Charles Elshoëct, natif de Dunkerque. Il avait d'abord reçu les leçons de son père qui sculptait sur bois pour la marine : il fut ensuite élève de Bosio. Son arrivée à Paris date de 1822. Nous n'hésitons pas à croire que c'est là un descendant du modeste sculpteur bruxellois (5).

Dutoit (Séraphin-Joseph), — sculpteur de Lille, admis comme maitre en 1784 : il perdit son père en bas-âge et fut élevé à l'hôpital général de cette ville (6).

(1) *Registre aux arts et communautés des métiers*, n° 54, aux Archives communales de Lille.

(2) *Registres aux lettres des stilz et mestiers*, n° 2, f° 18 r°, et n° 3, f° 71 v°, *ibidem*.

(3 et 6) Registre n° 54 cité.

(4) *Registres aux lettres des stilz et mestiers*, n° 1, f° 110, et n° 2, f° 15 v°, aux Archives communales de Lille.

(5) Son portrait a été publié par l'*Illustration française*, dans le n° du 8 mars 1856.

§ 45. *Tombeaux des souverains et des membres de leurs familles* (1).

Sommaire : Tombeau de Jean III, duc de Brabant. — Colard Garnet et Colard Jacoris, sculpteurs. — Tombeaux de Jean sans Peur et de Philippe le Bon. — Carrières de Dinant. — Jean Van den Berghe et Jean, son fils, architectes. — Tombeau de François, archiduc d'Autriche. — Tombeau de don Diégo de Ghevara, à l'église du Sablon, à Bruxelles. — Louis Van Boghem, architecte. — Guyot de Beaugrant, sculpteur. — Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche.

Tombeau de Jean III, duc de Brabant. — Un des monuments de sculpture de notre pays les plus remarquables du XIVe siècle, est sans contredit le magnifique tombeau en pierre de touche, que la duchesse Jeanne de Brabant fit élever à Jean III, son père, et que l'on voyait naguères encore dans le chœur de la belle église de l'abbaye de Villers, édifice dont il ne reste plus que d'importantes ruines (2). Déjà le monument avait souffert pendant le XVIe siècle, et des iconoclastes avaient brisé les bras et les jambes de la statue. Le duc était représenté de grandeur naturelle, couvert de son armure et d'une cotte de mailles : la cuirasse et le bouclier étaient ornés des armoiries aux quatre lions de Brabant et de Limbourg. Tous les accessoires avaient été autrefois dorés. La tête était nue : le prince portait les moustaches, la barbe et les cheveux longs, et il avait le front ceint d'un cercle ou couronne d'or, chargé de petits sautoirs de gueules. Au-dessus de cette statue, qui reposait sur une pierre carrée, se trouvait, selon l'habitude du temps, un dais élégamment

(1) *Voy.* §§ 19 et 20.

(2) Trois différentes histoires de l'abbaye de Villers ont paru depuis quelques années : la première, en 1850, par Mr C. Rodenbach; la deuxième, en 1856, par Mr J. Tarlier, et la troisième, la même année, par Mr Alph. Wauters. Cette dernière est un ouvrage consciencieux, comme tous ceux du même auteur, et dont les détails sont puisés aux meilleures sources connues et inédites.

travaillé. A la partie inférieure du tombeau, l'artiste avait sculpté trente petites niches, qui furent très-probablement enrichies de statuettes avant la dévastation de l'abbaye, qui eut lieu pendant les guerres du XVIe siècle (1).

Nous avons découvert le nom de l'auteur de ce beau monument, qui fut commencé vers 1363 et achevé en 1367 : il portait le prénom de Colard ou Nicolas dans la forme d'aujourd'hui. Ce sculpteur est qualifié dans les comptes de maître de la tombe du duc et de faiseur de tombes (*tombarius*). Quant à son nom de famille, il n'est pas aisé de l'établir. Dans l'un des deux registres qui font mention de lui, il est aussi question d'un bassin de pierre, livré pour la nouvelle fontaine des jardins de l'hôtel de Caudenberg (palais des ducs de Brabant), par un certain Colard Garnet : c'est, croyons-nous, le même que l'artiste employé à sculpter le tombeau de Jean III, à moins qu'on ne veuille attribuer ce monument à Colard Jacoris, tailleur d'images, mort en 1395, dans l'hôpital des Grands Malades, à Namur, où il avait pris l'habit religieux pour soigner les lépreux et les pestiférés (2). Cette hypothèse est bien moins admissible.

« Colardo, magistro de tomba ducis, super opus ad bonum computum, xxiij in januario (1364, n. st.) : v mocton. (3) »

« Colardo, tombario, de diverso opere facto ad coopertorium tombe ducis jacentis apud Villarium, ultra omnem pecuniam quam habuit antea, concordato, xxiiij in meyo (1367) : x moct. (4) »

« Colardo Garnet, de uno pelve lapideo liberando ad fonteynam, iiij in julio (xiijc) lxvij : vij moct. (5) »

(1) On trouve dans les *Trophées de Brabant*, t. Ier, par Butkens, une gravure de ce monument, tel qu'il existait en 1637, date de la première édition de cet ouvrage : cette gravure a été copiée plusieurs fois depuis.

(2) J. Borgnet, *Les Grands Malades* (*Annales de la Société archéologique de Namur*; 1850). Le tombeau de l'artiste y est représenté.

(3) Registre n° 2350 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 2353, *ibidem*.

(5) *Ibidem*.

Tombeau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et de sa femme. — Les pièces qui suivent établissent que les carrières de notre pays fournirent les pierres de ces magnifiques mausolées que Philippe le Bon fit placer dans l'église des chartreux, à Dijon; c'est aussi de Dinant que l'on avait tiré les pierres qui servirent au tombeau de Philippe le Hardi. La première note que nous rapportons, prouve que le duc Philippe avait déjà commencé à mettre à exécution, en 1435, le projet qu'il avait d'élever un monument à la mémoire de son père et de sa mère. Dans le second document, on voit que deux grands architectes, Jean Van den Berghe, maître des ouvrages en Brabant, et Jean, son fils, s'y constituent garants du marché qu'il renferme (1). On peut consulter sur les artistes qui travaillèrent au tombeau de Jean sans Peur la table de l'ouvrage de M. le comte de Laborde intitulé : *Les ducs de Bourgogne*, t. 1er, Preuves.

« A Jehan Nonnon, machon, demourant à Dinant, pour l'achat de xxij grandes pierres de noir marbre prinses à la falize dudict lieu de Dinant, que Monseigneur y a fait acheter pour icelles envoïer à Masières-sur-Meuse, et d'illec à Dijon, pour faire deux sépultures; pour icelui achat : iije v piètres, etc. »

Par lettres patentes du 10 décembre 1435, il fut payé 426 peters, à 26 sous pièce, ou 553 livres 16 sous, pour les frais de transport de ces pierres (2).

« Le xxve jour d'avril, l'an mil iiijc lxj, après Pasques, Gérart des Frères

(1) On trouve dans l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* (Dijon, 1748, t. III, p. 204 et 526), de bonnes gravures représentant le tombeau de Philippe le Hardi et celui de Jean sans Peur et de sa femme. Mr Gachard a reproduit dans son *Rapport sur les archives de Dijon*, p. 256, une description de ces deux monuments, qui existent aujourd'hui au Musée de cette ville, d'après la *Notice des objets d'art* qui y sont exposés.

(2) Registre no 3232, fo xxv ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Meneurs (1), marchant, demourant à Namur, comparant en la chambre des comptes à Bruxelles, promist par son serment de mener ou faire mener à ses propres despens, périlz et fortunes, les pierres de marbre qui sont de présent en la ville de Masières-sur-Meuse, et lesquelles mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant a fait faire illec mener pour en faire la sépulture de feu monseigneur le duc Jehan de Bourgogne, son père (qui Dieu absoile), dès ladicte ville de Masières-sur-Meuse jusques dedens l'hostel du monastère des chartreux, à Dijon, dont il sera tenu d'avoir pour la voiture d'icelles pierres, pour chascun cent de pesant, la somme de xxxij groz, monnoye de Flandres, etc.; et pour plus grant sceurelé il a baillié à plesge Jehan Van den Berghe, maistre des œuvres de mon avant dit seigneur en Brabant, et Jehan, son filz, pour, ou cas que en lui eust faulte de parfurnir et accomplir ce qu'il a cy-dessus promiz, estre par eulx parfait et amendé partout où faulte y auroit, etc. (2). »

Tombeau de François, archiduc d'Autriche. — (*Voy.* § 20). — Voici le contrat passé devant les échevins de Bruxelles pour l'érection de ce monument, le 3 mars 1525 (n. st.), entre Louis Van Boghem, architecte de Marguerite d'Autriche, et André Nonnon, maître de carrières, à Dinant, et l'un des descendants de Jean Nonnon, mentionné à propos des livraisons de pierres pour les tombeaux de Michelle de France (3), de Jean sans Peur, etc. Ce document nous fournit quelques détails nouveaux, et l'on doit en inférer que Van Boghem en traça les dessins. Il y est en outre question de la tombe d'un seigneur du nom de don Diégo, qui existait à cette époque dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, au Sablon, à Bruxelles. Comme les savants historiens de cette ville n'en parlent pas, nous avons cherché à découvrir quel fut ce personnage. Il s'agit de don Diégo de Ghevara, écuyer, qui,

(1) Nous avons cité au § 28 un architecte du nom de François des Frères Mineurs, qui vivait à la même époque.

(2) Registre n° 290, f° xiij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* § 20.

en 1507, était conseiller du roi Maximilien et de l'archiduc Charles, et tout à la fois maître d'hôtel de Jeanne, reine de Castille, et le même qui fit une fondation, en 1520, à l'église du Sablon (1). Nous avons dit ailleurs (2), qu'un des membres de cette famille habitait déjà la Flandre en 1434, et que Jean Van Eyck peignit son portrait et celui de sa femme. Nous supposons encore que si Van Boghem a pris pour terme de comparaison la sépulture de don Diégo, il doit en être l'architecte. Une ordonnance de payement du 2 janvier 1530 (n. st.) constate que Marguerite d'Autriche fit don d'une somme de 100 livres de Flandre au prévôt de l'église de Caudenberg, « pour faire faire ung grant » chandellier de métal devant la sépulture de son feu frère » estant devant le grant autel d'icellui esglise » (3). *Le grand Théâtre sacré du Brabant*, par Leroy, contient, t. 1er, p. 222, une gravure représentant le tombeau de Ferdinand d'Autriche.

On voit par la note qui suit que Marguerite d'Autriche, acheta, en 1521, divers meubles et objets d'art, provenant de la mortuaire de don Diégo de Ghevara :

« Aux exécuteurs du testament de feu don Diégo de Gevarra, la somme de viijc lxx livres, de xl gros, par lettres patentes du dernier jour de septembre xvc xxj, pour certaines parties de meubles délaissées par ledict feu, lesquelles Madame a fait prendre et acheter d'eulx, assavoir : un lict de camp de bois, bien doré, aveeq quatre mannekins, des tappis, ung tableau de paincture de la face de roy catholique; ung autre tableau de l'enfant de Fortune, aussi en paincture, etc. (4). »

Nous avons à revenir aussi sur le compte de Guyot

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 406.

(2) *Tableaux et sculptures de Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie* (*Revue universelle des arts*, t. III, p. 134).

(3) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 1797 de la chambre des comptes, *ibidem*.

de Baugrant, le sculpteur de la statue et des accessoires du tombeau de l'archiduc François. Des documents authentiques établissent que cet artiste était en Espagne en 1533, époque où il contracta avec la ville de Bilbao, située presqu'aux frontières de France, pour l'exécution d'un grand rétable destiné à l'église Saint-Jacques. Ces mêmes documents nous apprennent qu'il mourut dans cette ville en 1551, et que la somme qui lui restait due pour ses travaux fut payée, au nom de sa veuve, à Jean de Beaugrant, son frère et son élève. L'auteur qui rapporte ces détails fait l'éloge des statues du monument dû au ciseau de notre artiste (1).

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, bourgmaistre et échevins de la ville de Bruxelles, en la duché de Brabant, saluyt. Savoir faisons que aujourd'huy, date de cestes, par-devant nous est venu et comparu en propre personne Andrieu Nonnon, maistre des pierres de marbres, demourant à Dynant, au pays de Liége, et a recongneu avoir vendu bien et loïalement à maistre Loys de Boedeghem, maistre ouvrier de madame Marguerite, duwagière de Savoye, régente et gouvernante, etc., pour et au prouffit d'icelle dame, une sépulture de pierre noir de marbre de la mesme sorte que est la sépulture de don Diégo, gisant en la chapelle ou église de Nostre-Dame-de-Sablon, en ceste ville de Bruxelles, de la mesme molure et ainsi bonne pierre que celle de don Diégo, dont la tombe de desurre d'icelle sépulture sera de la longueur de vj piedz et demi et large iij piedz et iij quartiers d'ung pied; et les pierres estans entre le bassement et ladicte tombe seront trois pouces plus hault que ladicte sépulture de don Diégo, sans estre poly, et les autres pierres seront pollyes comme icelle sépulture de don Diégo; laquelle sépulture ledict Andrieu Nonnon a promis et promect par ces présentes livrer en ladicte ville de Bruxelles, dedans le église de Coudenberge, en dedans le jour de Sainct-Remy prouchain venant, pour laquelle sépulture ledict maistre Loys ou nom que dessus a promis audict Andrieu Nonnon payer la somme de cxl florins, chascun florin à xx patars compté, etc. Donné en l'an de grâce mil v^{c} xxiiij, le iij^{e} jour de mars, stile de Brabant (2). »

(1) J.-A. Céan Bermudez, *Diccionario historico de las bellas artes en España*, t. II, p. 244.

(2) Collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — (*Voy.* § 20). — Dans les archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume, se trouve la minute d'une lettre de l'archiduc Albert à l'empereur Rodolphe II, écrite le 16 novembre 1598, pour lui demander de faire prendre des mesures pour la translation du corps de l'archiduc Ernest, leur frère, à Prague, lieu de sépulture de leurs ancêtres, et pour l'avertir qu'il l'avait provisoirement fait enterrer dans le caveau des ducs de Brabant, à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Il ne paraît pas que l'empereur se soit grandement soucié de faire ces frais, malgré le désir qu'il en avait témoigné à l'archiduc Albert avant son départ pour les Pays-Bas.

---

§ 46. *Peintres.*

Sommaire : Deux tableaux de Jean Van Eyck. — Monuments et vitraux de l'église de Jérusalem, à Bruges. — Époque de la construction de cet édifice. — Tableau de Jean Van Memmelinghe. — Jérôme Bosch ou Van Aeken. — Tableaux à ajouter à la liste de ses œuvres. — Lucas Van Nevele. — Balthazar Kerreman. — Jean et Pierre Van Heymessen. — Dominique Lampsonius. — Raphaël Van Cocxie. — Gilbert Van Veen. — Tableaux divers de ces artistes envoyés en Saxe et en Angleterre. — Gilles Claes. — Wenceslas Cobergher. — Portrait de l'infante Isabelle envoyé à Paris. — Bertholet Flémalle. — Histoire d'un tableau représentant l'*Assomption de la Sainte-Vierge,* attribué à Rubens, et provenant du couvent des chartreux de Bruxelles. — J. Crokaert. — J. Dansaert. — Jean-Baptiste Van Diest. — Peinture sur porcelaine aux Pays-Bas.

Deux tableaux de Jean Van Eyck. — C'est dans le testament d'Anselme Adornes, daté de 10 février 1470 (n. st.), qu'il est fait mention de ces tableaux. « Je donne, — dit-il, — à chacune de mes filles, Marguerite et Louise, toutes deux religieuses, l'une au couvent des chartreuses (près de Bruges), et l'autre à Saint-Trond, un petit tableau, représentant saint François, dû au pinceau de Jean Van Eyck, et j'ordonne que sur les volets soient peints, avec grand soin, mon portrait et celui de ma femme. »

Anselme Adornes, chevalier, seigneur de Corthuy, Ronsele, Ghendbrugge, etc., remplit diverses fonctions importantes dans le magistrat de Bruges, et fit plusieurs voyages par ordre de Philippe le Bon, en qualité d'ambassadeur de ce prince, auprès du roi d'Écosse entre autres, auquel il déclare dans son testament que la nouvelle de sa mort soit annoncée par lettre. Jacques II lui avait accordé le titre de conseiller. C'est en Écosse qu'Anselme Adornes périt de mort violente, le 23 janvier 1483 (n. st.). Il avait légué son meilleur saphir à l'évéque écossais de Saint-André, qui lui avait promis d'adopter un de ses enfants, et fit don dans l'acte de ses dernières volontés de 1470 d'une verrière à ses armes, pour être placée dans la chapelle de Sainte-Catherine au couvent des chartreux-lez-Perth, en Écosse. Anselme Adornes avait épousé Marguerite Van der Banck, qui mourut le 31 mars 1463 (n. st.). Ils sont enterrés dans l'église de Jérusalem, à Bruges, sous une belle tombe sur laquelle ils sont représentés l'un et l'autre avec leurs quartiers. On n'est pas d'accord sur les noms des fondateurs de cette église, qui furent, d'après quelques auteurs, les frères Jacques et Pierre Adornes, père d'Anselme. Celui-ci dit dans son testament qu'il posa la première pierre de l'édifice, dont M. Schayes reporte la fondation à l'an 1430 environ (1). Cependant, à l'époque où Anselme Adornes dictait ses dernières volontés, l'église de Jérusalem ne ressemblait point au monument qui existe encore aujourd'hui, car il déclare qu'il n'y choisit sa sépulture que pour autant que l'église soit améliorée (*verbetert worde*), et qu'il a lui-même l'intention d'y faire faire des changements. L'église n'était pas encore achevée à l'époque de la mort de Jacques Adornes, qui date du 22 avril 1465, car celui-ci fut enterré à l'église Saint-Michel-lez-Bruges, et Pierre, son frère, qui

(1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 192 (édit. en deux vol.).

vivait encore en 1446, gît au couvent des jacobins, dans la même ville. Outre la tombe d'Anselme et de sa femme, l'église de Jérusalem est encore ornée de six vitraux représentant les ancêtres des fondateurs et leurs descendants, et de deux autres petits monuments funéraires. Tous sont reproduits dans l'ouvrage publié par Mr J. Gailliard et intitulé : *Recherches sur l'église de Jérusalem à Bruges;* Bruges, 1843. Plusieurs de ses vitraux sont très-probablement dus à la générosité d'Anselme. Dans un livre qui a paru récemment sur ce personnage et sur le voyage qu'il fit en Palestine, on trouve un autre renseignement artistique (1) : il y est dit que Jean Van Memmelinghe peignit, en 1499, le portrait d'Agnès Adornes, fille d'Arnould et petite-fille d'Anselme.

Afin de retrouver les tableaux de Jean Van Eyck, sur lesquels nous appelons l'attention des connaisseurs, nous donnons ici les écussons d'Anselme Adornes et de Marguerite Van der Bank, car si les portraits ont été exécutés comme le recommandait le testament, il est hors de doute qu'ils sont accompagnés de leurs armoiries, selon l'usage général de l'époque.





« *Item,* zo kieze ic myne sepulture by mervrauwe Margriete Van der » Banc, mynder liever ghezelnede, op dat zu voor my versteet ende blyft zoe » naer my weduwe, daert huer ende mynen oudsten zone ende testamentarissen best dyncken zal, hemlieden biddende dat by alzo dat Jerusalem » verbetert worde, of in hope zy van verbeteren daer onze sepulture lievere » te kiezene dan eldere, mids dat 't voorschreven Jerusalem ghefondeirt es » by mynen voorders, ende ic zelve den eersten steen gheleit hebbe van den » fondamente ende in meeninghe ben 't zelve te verbeteren. »

(1) E. de la Coste, *Anselme Adorne*, p. 312; Bruxelles, 1855.

« *Item*, zo gheve ic elcken van myn lieve dochters, die beghenen zyn, te » wetene Margriete, t'saertruesinnen, ende Lowyse, Sint-Truden, een tave- » reele, daerinne dat sinte Franssen in portrature van meester Jans handt » Van Heyck ghemaect staet, ende dat men in de duerkins die dezelve tave- » reelkins belaucken doe maken myn personage ende mervrauwe alzo wel » als men mach, te dien hende dat wy van hemlieden ende andere devote per- » soonen moghen ghedocht zyn, ende daertoe elcken ic gheve om haerlieder » wille mede te doen. »

Bosch (Jérôme, *Joemen, Joen*) (1). — En 1842, Mr Immerzeel publia le 1er volume de son ouvrage intitulé : *De levens en werken der kunstschilders*, etc. A l'article qu'il consacre à Jérôme Bosch, t. Ier, p. 77, il donne la date de la mort de ce peintre d'après une note extraite de la confrérie dite *Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, à Bois-le-Duc, et qui est ainsi conçue : A° 1518. *Hieronymus Agnen, alias Bosch, insignis pictor*. Depuis lors et grâce au livre de Mr A. Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, dont le t. II (2) parut en 1845, le nom de J. Agnen, dit Bosch, fut accepté comme étant celui de l'artiste créateur du genre trivial ou burlesque dans les Pays-Bas. Ensuite vinrent le *Dictionnaire des peintres*, de Mr Siret (1848) (3), le *Catalogue du Musée d'Anvers*, de Mr De Laet (1849) (4), etc., qui tous reproduisirent la version, et qui aidèrent à sa propagande en France (5), en Italie (6) et en Allemagne (7).

(1) Une partie de cette notice a paru dans les *Bulletins de l'Académie*, 2e série, t. IV, n° 5.

(2) P. 383.

(3) P. 91.

(4) P. 47.

(5) Court, *Catalogue des tableaux du Musée de Rouen*; 1855; p. 153; — J. Renouvier, *Des types et des manières des maîtres graveurs*, etc.; Montpellier, 1858; XVIe siècle, p. 144.

(6) Vasari, *Le vite de' più eccelenti pittori*, etc.; éd. de Florence; t. XIII (1857), p. 151, note 5.

(7) Heller, *Praktisches Handbuch für Kupferstichsammler*; 1850, p. 78; — R. Weigel, *Catalogue de la collection de gravures d'E.-P. Otto*; Leipsig, 1852; p. 1.

Dans un registre des Archives du département du Nord, à Lille, qui porte le n° F. 190 de la chambre des comptes (1), se trouve consigné le passage suivant, lequel relate un payement fait par ordre de Philippe le Beau au mois de septembre 1504 :

« A Jéronimus Van Aeken, dit Bosch, paintre, demourant au Bois-le-Duc, la somme de xxxvj livres, à bon compte sur ce qu'il pourroit estre deu sur ung grant tableau de paincture, de ix pieds de hault et xj pietz de long, où doit estre le Jugement de Dieu, assavoir paradis et enfer, que Monseigneur lui avoit ordonné faire pour son très-noble plaisir. »

En lisant ce passage, qui ne laisse aucun doute sur l'individualité de l'artiste dont nous parlons, nous cherchâmes à le concilier avec la note découverte par Mr Immerzeel, et nous conclûmes qu'il y avait là une faute de lecture. Nous nous adressâmes à Mr Van Zuylen, commis archiviste aux Archives de la ville de Bois-le-Duc, pour le prier de vérifier la mention du décès de Jérôme Bosch. Sa réponse fut conforme à nos prévisions. Voici le passage tel qu'il se trouve dans le registre (2) qui a pour titre : *Nomina decanorum et prepositorum* (1318 à 1638).

« Obitus fratrum : A° 1516. Hieronimus Aquen̄, al̄s Bosch, insignis pictor. »

Tous les noms qui sont inscrits dans ce registre ont cependant été publiés avec exactitude dans un recueil imprimé à Bois-le-Duc en 1841 (3), et par conséquent antérieurement à l'apparition du livre de Mr Immerzeel.

Une autre indication que nous a envoyée Mr Van Zuylen, et qui est extraite d'un volume intitulé : *Register der namen ende wapenen der heeren beeëdigde broeders soo geestelyke*

(1) F° ijc xxx v°.

(2) Les registres de la confrérie nommée l'*Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, appartiennent à la société dite : *Het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Braband*, à Bois-le-Duc.

(3) Hermans, *Mengelwerk over de provincie Noord-Braband*, IIe partie, p. 139.

als wereltlyke van de Illustre Lieve-Vrouwe broederschap, confirme et le nom de Van Aeken et la date de 1516. Au f° 76 on trouve le contour d'un écusson dont le champ est vide avec ces mots au-dessous : *Hieronimus Aquens. alias Bosch seer vermaerd schilder. Obiit* 1516 (1). Enfin le nom de Jérôme Van Aken (*sic*) se rencontre encore dans un compte de la confrérie de 1498-99.

L'erreur de Mr Immerzeel est donc évidente, et il est constaté que l'artiste qui a été connu jusqu'en 1842 sous le nom de Jérôme Bos, Bosch ou Bosche, s'appelait Van Aeken, et qu'il est mort en 1516, au lieu de 1518. Cette différence de deux années est peu de chose, nous le reconnaissons volontiers; mais une fausse date est souvent l'origine de diverses suppositions et par conséquent d'erreurs nouvelles. On voit en outre par les expressions des notes que nous avons rapportées, que la réputation du peintre était fort appréciée de ses concitoyens et qu'ils en tiraient vanité.

Plusieurs autres renseignements que nous devons également à l'obligeance de Mr Van Zuylen, nous font rejeter entièrement l'opinion d'un séjour prolongé de l'artiste en Espagne (2), où existaient au XVIe siècle (3), et où existent encore un assez grand nombre de ses meilleurs tableaux (4). Des documents etablissent que J. Bosch était déjà connu comme peintre et qu'il vivait à Bois-le-Duc en 1488 (5);

(1) Hermans, *loc. cit.*, p. 129.

(2) P. de Madrazo, *Catálogo de los cuadros del real museo de pintura*, etc., Madrid, 1845; p. 93; — Siret, *loc. cit.*; — *Catalogue des tableaux du Musée de Rouen*, *loc. cit.*

(3) J. de Siguença, *Historia de la órden de San Gerónimo;* Madrid, 1605, t. III, p. 837 à 841.

(4) P. de Madrazo, *loc. cit.* Consultez Ponz, *Viaje de España;* Madrid, 1776; passim, et Céan Bermudez, *Dictionnario historico de las bellas ortes en España*, t. Ier, p. 172.

(5) « Item, ter ierster vergaderingen tot Jeronimus, die scilder, voer xxiiij

il n'a pas quitté cette ville jusqu'à sa mort, puisqu'on le retrouve mentionné dans des comptes de 1493-1494 (1), 1498-1499 (2), 1504 (3), 1508-1509 (4) et 1512. A cette dernière date il dessine pour la confrérie le patron d'une croix qui lui est payé 20 sous (5).

Pour nous assurer si Jérôme Van Aeken n'était pas un étranger, nous avons fait des recherches dans les comptes des sous-écoutètes de Bois-le-Duc, aux Archives du royaume, où sont inscrits annuellement les noms des personnes qui ont obtenu le droit de bourgeoisie. L'absence du sien dans ces listes est une preuve qu'il est natif de cette ville, dont il a pris le nom pour signer ses œuvres. On lit dans un de ces comptes (6) qu'un certain Laurent Van Aken fut reçu bourgeois à Bois-le-Duc en 1468. Nous croyons inutile de relever ici une des mille erreurs commises par Mr Viardot, qui classe Jérôme Bosch parmi les peintres de Westphalie (7).

» pont runtvlees, 't pont : eene Philippus penninck; *item*, voer iiij loet geuy-» bers, ij loet pepers, 1/2 loet soffraens : v st.; *item*, voer wortelen, ij st.; » *item*, den weert een mengele wyns, etc. » (Compte de la confrérie citée de 1488-1489).

(1) *Voy.* plus loin.

(2) « Item, ter vter vergadering, doe men den swaen att tot Wouters Van » der Rullen daer Jheronimus Van Aken, scilder, dat laken lede, behalve den » swaen geeomen en gescenckt van den rentmeester van wegen ons genedige » heer; daertoe noch gecocht tegen Rutger Van Erpe eene andere swaen voir » viij stuvers, ende den knecht die de swaen bracht voer zyn drincgelt, ij 1/2 » st. » (Compte de la confrérie citée de 1498-1499.)

(3) Registre n° F. 190 cité.

(4) « In de yersten tot Wouters Van der Rullen, by een deel gezwoeren » brueders, omme Jheromme ende meester Jan Heyns, te willigen ende raet » te nemen omme Onser-Lieve-Vrouwen taefel te stofferen, etc. » (Compte de la confrérie citée de 1508-1509.)

(5) « Jeronimo die maelder, want hy 't patroen van den cruse heeft ge-» maeckt : xx st. »

(6) Registre n° 13005, 18°.

(7) *Les Musées d'Espagne;* Paris, 1852; p. 79; — *Les Musées d'Allemagne;* Paris, 1852; p. 320.

Nous avons vainement recherché quels étaient les documents sur lesquels les auteurs qui se sont occupés de l'histoire des arts s'appuyaient pour déterminer la date de la naissance de ce célèbre peintre. Descamps (1), qui a accumulé et inventé tant d'erreurs, la fixe à l'année 1450. D'autres écrivains en grand nombre la reportent à 1470 (2) : nous les croyons plus voisins de la vérité. Huber et Rost (3), Mr Heller (4) et Mr Ch. Le Blanc (5) vont même jusqu'à la rejeter à 1498. Van Mander (6), Campo Weyerman (7), etc., ne se prononcent point. Quoiqu'il en soit, Bosch n'a pu peindre ni en 1450 (8), ni en 1522, comme l'ont avancé les estimables auteurs de l'excellent *Catalogue du Musée d'Anvers* (9), d'après une gravure dans laquelle ils veulent reconnaître le sujet d'un tableau que possède cet établissement et qui est signé : JHERONIMUS BOSCH (10). La date de cette gravure avait cependant déjà été signalée comme fausse par Mr Immerzeel.

Jérôme Van Aeken, dit Bosch, a gravé sur bois. Heinecken (11), Mr Nagler (12) et d'autres écrivains lui ont aussi attribué des gravures sur cuivre. Ces dernières sont toutes

(1) *La vie des peintres*, éd. de 1753; t. Ier, p. 19; — ALEXANDRE, *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles, de* 1773 *à* 1803, p. 61, reproduit cette date, et fixe la mort de l'artiste à l'année 1512.

(2) IMMERZEEL, *loc. cit.*

(3) *Manuel des amateurs de l'art;* 1801; t. V, p. 69.

(4) *Loc. cit.*

(5) *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. Ier, p. 468.

(6) *Het leven der schilders.*

(7) *De levens-beschryvingen der nederlandsche konst-schilders.*

(8) Annotation manuscrite d'une gravure de la collection de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(9) 1857; no 41, p. 42. — ZANI, *Enciclopedia delle belle arti*, t. IV, 1re partie, p. 214, est tombé dans la même erreur.

(10) *Voy.* le fac-simile de la signature à la fin des deux éditions du catalogue (1849 et 1857).

(11) *Dictionnaire des artistes*, etc., t. III, p. 184.

(12) *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon;* Munich, 1837; t. II, p. 63.

d'Alard du Hameel, contemporain du peintre. Les auteurs qui ont décrit ou cité les gravures de celui-ci n'ont connu aucune particularité de sa vie. L'une de ces planches représentant un tabernacle, a fait croire qu'il était orfévre; c'est ainsi que le qualifie Zani (1). Du Hameel fut un architecte très-distingué, qui ne s'occupait de graver, tantôt d'après ses propres dessins, tantôt d'après ceux de son concitoyen Jérôme Van Aeken, que dans ses moments de loisir. C'est lui qui fut chargé de la direction des travaux de la magnifique église de Saint-Jean, à Bois-le-Duc, une des plus belles des Pays-Bas, depuis 1478 et peut-être antérieurement à cette date, jusque vers 1495, époque pendant laquelle fut achevé le transept méridional et commencé la construction du vaisseau de l'édifice (2). Du Hameel est qualifié dans les documents de maître des ouvrages ou de maître de la loge (3). On sait que tous les architectes du XVe et même un grand nombre de ceux du XVIe exercèrent le métier de maçon ou de tailleur de pierres : du Hameel était à la fois l'un et l'autre (4). Son nom n'est pas celui d'une famille de Bois-le-Duc : il n'y acquit point le droit de bourgeoisie. On peut donc le considérer comme un étranger qui est allé s'établir dans cette ville. Il avait épousé Marguerite Van Auweninge, qui décéda en 1484, et dont la pierre tumulaire se voit encore aujourd'hui enchâssée dans une muraille à l'intérieur de l'église de Saint-Jean, avec son effigie et une inscription (5). Alard du Hameel est

(1) *Loc. cit.*, t. X, 1re partie, p. 314.

(2) Hermans, *Geschiedenis over den bouw der Sint-Janskerk te 's Hertogenbosch;* La Haye, 1853; p. 13.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem*, p. 18; — Dans les comptes de la ville de Louvain de 1501, f° 47, aux Archives communales, on lit : « Meester Alart de Hamel, der stadt » werckman steenhouwer. » Cette note nous a été communiquée par notre ami Mr E. Van Even.

(5) *Ibidem*, p. 19.

mort entre les années 1503 et 1509 (1). C'est ce même artiste qui traça les plans et les dessins de la chapelle de la confrérie de Notre-Dame dite *Illustre Lieve-Vrouwe broederschap*, adossée au chœur de l'église de Saint-Jean, et dont les travaux s'exécutèrent sous la direction particulière de l'architecte Jean Heyns, son beau-frère, lequel mourut en 1515 (2). Jérôme Van Aeken fit, en 1493 ou 1494, pour cette même association dont il faisait aussi partie, les patrons de plusieurs vitraux qui furent peints par les verriers Guillaume Lombard et Henri Buekinck ou Bueken (3).

(1) Mr Van Even nous a écrit qu'il était pour la dernière fois question de lui dans un compte de 1503, et que Mathieu Keldermans le remplace en 1504, en qualité de maître des ouvrages de la ville de Louvain. Voici en outre une note extraite d'un compte de la confrérie citée de 1509-1510 : « Van den » testamente ende vuyterste wille wylen meesters Alarts du Hamel, doen hy » leefde lodze-meester in den Bosch, vj gulden, die men neemen sal van den » somme van xxij gulden xv stuivers, die wylen Jan Heym, doen leefde on- » derschouth in den Bosch, hem sculdich was gebleven van huwelicxsche » vorwarde. »

(2) Hermans, *loc. cit.*, p. 13 et 14.

(3) « Willem Lombard, glaesmalder : iij orten stuivers voer een Gots-pen- » ninck hem gegeven by den proesten, doe zy met hem over quamen van een » nyeuwen ghelaese dat hy maken sal nae den patroen dat Joen, die maelder, » hem soude maken, 't welk staen soude in onser nyeuwe capelle.

» Joemen, den maelder, geschenken ij 1/2 st., tot dyen dat hy denselven » Willem Lombart soude willen te wege helpen dat 't voirschreven gelas » recht wael wesen gemaeckt.

» Voer een paer alder slaeplakens daer Joen, de maelder, op soude maken » een patroen van een glaes, 't welck Willem Lombart zouden maecken in » die Thoeren-straet : xx st.

» Willem Lombart, op 't voorschreven glas : xxx st., die van den brueder- » scappe gebeurt hat van eene doodtschuld van eenre gehieten Margeriette » Dierickx Van den Hoevel, etc.

» Meester Henricken Bueken, ad computum ende op afcortinge ende in » betalinge van den gelaese by hem aengenomen te maken, dewelcke staen » sal in ons nye choer : ij houde carolus guldens, 't stuck op ix st. gerekent.

» Meester Henricken Buekinck, glaesmeester, noch in betalinge en afcor- » tinge van den gelas aen hem verdinckt, 't welk staen sal in ons nyeuwe » choer : vj Vuytrechts gulden, 't stuck tot xxvij st. gerekent, ende zynen » knecht iij st. te verdrincke. » (Compte de la de confrérie citée de 1493-1494.)

Les gravures d'Alard du Hameel sont d'une excessive rareté et se vendent à des prix élevés. Bartsch (1) en a décrit six, Mr Nagler (2) et Mr Ch. Le Blanc (3) sept, et Mr J. Renouvier (4) lui en attribue une huitième, qui existe au cabinet de Dresde. Sur plusieurs d'entre elles on lit le mot *Bosche* (5) ou *Shertogenbosche*, formes flamandes de Bois-le-Duc. Les unes sont signées du nom de l'artiste, d'autres d'un monogramme, formé de la lettre A, accompagnée d'un de ces signes étranges (6) que l'on retrouve sur les pierres des édifices du moyen-âge ou qui sont joints à des signatures de maçons, d'architectes, de tailleurs de pierres, etc. C'est la présence du mot *Bosche* sur quelques planches d'Alard du Hameel qui a porté certains auteurs à croire qu'elles étaient dues au burin de Jérôme Van Acken, dit Bosch (7). Les gravures en taille-douce, faites d'après les tableaux de ce dernier, ont été éditées par Jérôme Cock, les Galle et Paul de la Houwe.

Du Hameel est allé s'établir à Louvain en 1495 (8) :

(1) *Le peintre graveur*, t. VI, p. 354.

(2) *Loc. cit*, t. V, p. 329.

(3) *Loc. cit.*, t. II, p. 340.

(4) *Loc. cit*, p. 145.

(5) Bartsch a cru que les planches où se trouve ce mot, ont été copiées d'après Jérôme Bosch.

(6) Bartsch, *loc. cit.*, t. XXI, monogramme 5 et 111; — Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes;* Munich, 1832; 1re partie, no 2.

(7) A. Michiels, *loc. cit.*, t. II, p. 402. Mr Ch. Le Blanc attribue à Jérôme Bosch trois gravures (nos 5, 6 et 9), qu'il restitue ailleurs à Alard du Hameel (nos 2, 5 et 6).

(8) « Item, aengesien dat meester Alart du Hamel, meester van den loed- » zen, hem vertrocken was, van vele diensten der bruederscap by hem gedaen » zynde, hier voertyts te weete zekeren wercken dair hy nyet aff en is geloent, » want die voirschreven meester Allart nu met zyne swager Jan Heyns, oick » overzien heeft den wendelsteen in ons choir staende dair ons orgelen aen » staen sullen, en dieselve van hier meter woene treckt tot Loeve, hem ge- » schenckt, by rade van sommige bruederen, een hoeslake van xxx stuivers. » (Compte de la confrérie citée de 1495-1496.)

c'est vers cette époque qu'il faut placer la mort de Mathieu de Layens, l'architecte de l'hôtel-de-ville de cette cité (1). Du Hameel a quitté Bois-le-Duc pour succéder à ce grand artiste dans la direction des travaux de la ville de Louvain, et il fut effectivement nommé *stadmeester* le 25 juin 1495, aux appointements annuels de 12 1/2 florins. Il travailla aussi à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, alors en construction (2). La date de ce départ prouve que les gravures d'Alard du Hameel qui portent le nom de *Bosche* ou *Shertogenbosche* ont été exécutées dans le temps que leur auteur habitait cette ville. A cette même époque il existait un imprimeur à Bois-le-Duc, appelé Gérard Leempt, de Nimègue : il y travailla de 1484 jusqu'en 1490. C'est très-probablement à ses presses que Jérôme Bosch et Alard du Hameel eurent recours pour tirer les épreuves de leurs gravures. Après Gérard Leempt on ne rencontre plus d'imprimeur à Bois-le-Duc qu'en 1511 (3).

Le nombre de tableaux sortis du pinceau de Jérôme Bosch, dont la touche et la manière ont un cachet si étrange, est très-considérable. Au XVI[e] siècle, c'était non-seulement dans le précieux cabinet de Marguerite d'Autriche, à Malines (4), que l'on pouvait admirer toute l'habilité et la richesse d'ima-

(1) Van Even, *Les artistes de l'hôtel-de-ville de Louvain;* Louvain, 1852.

(2) Van Even, *Louvain monumental.*

(3) Dans le compte de la confrérie dite *Illustre Lieve-Vrouwe Broederschap*, de 1498-1499, on voit qu'à défaut d'imprimeur à Bois-le-Duc, elle fut obligée de faire imprimer à Zwolle; le compte de 1505-1506 prouve qu'elle s'adressa à cette époque à un imprimeur d'Anvers. Il existe à la Bibliothèque royale de La Haye un volume sorti, en 1511, des presses de Laurent Hayen, établi à Bois-le-Duc. Ces renseignements nous ont été communiqués par M[r] Cuypers-Van Velthoven.

(4) « Un moyen tableau de sainct Anthoine qui n'a couverture ni feullet, » qui est de Jhéronimus Bosch, et a esté donné à Madame par Jhoane, femme » de chambre de madame Lyonor. » (Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien I[er] et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 480; — *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. I[er], p. 216; Paris, 1842.)

gination que l'artiste savait mettre dans ses tentations de saint Antoine, sujet qu'il a traité un grand nombre de fois, mais encore dans les hôtels des principaux seigneurs de sa cour. Tous à l'envi de la gouvernante des Pays-Bas, dont l'amour pour les arts était si puissant qu'à elle seule elle eût suffi pour leur donner l'impulsion dont ils avaient besoin afin de soutenir et de grandir la réputation des artistes des Pays-Bas; tous à l'envi, disons-nous, se plaisaient à enrichir leurs salons des productions des peintres, des sculpteurs, des tapissiers les plus en renom. L'exemple des princes a toujours été d'une grande influence en matière de luxe. C'est là une de ces vérités incontestables et dont les preuves sont abondantes dans l'histoire de toutes les nations. Nous citerons, parmi les seigneurs du XVIe siècle qui possédaient des tableaux de J. Bosch, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, dans son hôtel, à Bruxelles (V. § 30), et Jean de Casembroot, seigneur de Backerseele, dans la demeure duquel se trouvait le sujet des Trois Mages, avec les armoiries des Bronkhorst et Bosschuyse sur les volets (1), tableaux qui furent, ainsi que nous l'avons dit (§ 30), saisis et confisqués au profit de Philippe II en 1568. Plus tard, en 1594 et 1595, l'archiduc Ernest achète un tableau du même artiste, représentant le Christ en croix et les limbes au-dessous, qu'il paie plus de 100 fl., et un autre pour la moitié de cette somme (2).

Malgré la découverte du vrai nom de l'artiste dont nous venons de nous occuper, nous ferons observer néanmoins

(1) « Inventoire des biens-meubles et ustensilz de mesnaige, trouvez le » xiiij^e jour d'apvril l'an mil cincq cens soixante-sept, avant Pasques, en la » maison du sieur de Backersele, Jehan de Kasenbroot, situće en ceste ville de » Bruxelles, près la porte de Couwenberghe, par Jehan de la Rea, à ce commis » par Son Excellence, » dans le registre n° 393 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIII, p. 115 et 119.

qu'il faut lui conserver le nom de Jérôme Bosch, sous lequel il était connu de ses contemporains, car c'est ainsi que le désigne l'inventaire des objets d'art de Marguerite d'Autriche, qui fut dressé en 1516.

Rubens estimait beaucoup le talent plein d'originalité de Jérôme Bosch, puisque le catalogue des œuvres d'art de la veuve du grand peintre renseigne trois tableaux dus à son pinceau, et un autre peint et composé dans sa manière : « la Tentation de saint Antoine; — deux peintures estant » des testes des grandes figures faisant des grimazes, la » grandeur du demy portraict, — et une peinture repré» sentant ung bancquet de nopce à la façon de Jéronimus » Bos (1). »

Ce sont autant de tableaux de J. Bosch, à ajouter à la liste qu'à publiée Mr A. Michiels, liste dressée sans méthode et sans critique. En voici encore d'autres :

On voyait autrefois dans l'église Saint-Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc, plusieurs tableaux de Jérôme Bosch : *la Création du monde,* l'histoire d'Abigaël, un épisode de l'histoire de Salomon, et l'*Adoration des Trois Rois* (2). Quelques jours après le premier bris des images qui eut lieu à Bois-le-Duc, le 22 août 1566, ce dernier fut descendu et porté à l'hôtel-de-ville pour y être mis en lieu de sûreté, comme le prouve la note suivante :

« Item, 2a septembris, Henrick Henricxsone ende eenen anderen arbeyder, dat zy het taeffereel van de drie coningen, de dooren van Ons Lieve-Vrouwe altaere, 't boort van den affneminge van der cruys op Gualter stairs graft hangende, vuyt Sint-Jans kercke op 't raethuys gedragen hebben (3). »

(1) Collection de manuscrits, fonds de Pape, aux Archives du royaume. Nous publierons plus loin l'inventaire des tableaux ayant appartenu à la veuve de Rubens.

(2) Oudenhoven, *Geschiedenis der stadt 's Hertogenbossche;* 1670; p. 25; — Gramaye, *Taxandria,* p. 6.

(3) Compte de la ville de Bois-le-Duc de 1565-1566, aux Archives communales.

A la fin du siècle dernier, le 1er avril 1794, fut vendu publiquement à Bruxelles le cabinet du chanoine Wauters, dans lequel se trouvaient deux petits tableaux attribués à Jérôme Bosch, et représentant *la Tentation de saint Antoine* (1). L'un fut acheté 2 florins et l'autre 4 flor. 15 sous. Il est nécessaire d'ajouter ici que l'on attribue à ce peintre tous les sujets de diableries en général, quelque mauvais qu'ils soient.

Un autre tableau de Jérôme Bosch existe au Musée de Rouen, auquel il fut donné en 1819 par Mr de Caze : il représente l'*Arrivée d'un sorcier au sabbat* (2).

Van Kessel (Barthélemi, *Bertel, Bertelen*), — peintre, à Louvain, est cité en 1507 comme créancier d'un prêtre nommé Arnould Boom, qui fut condamné pour crime de sodomie, une première fois, en 1504, à un emprisonnement, et la seconde, à être brûlé vif, ce qui fut exécuté en 1507 par la main du bourreau de Malines. Ses meubles furent confisqués et vendus publiquement (3). Parmi eux se trouvaient quatre représentations de la Sainte Vierge en tapisserie, en peinture et en sculpture, désignées comme suit :

« D'beelde van Onser-Liever-Vrouwen, in een bert, metter naillen ghewracht : x s. gr.

» Een beelde van Onser-Liever-Vrouwen, in een berdeken gemaelt : ij s. vj d. gr.

» Een albasten beelde van Onser-Liever-Vrouwen : v s. gr.

» Een tavereel van Ons-Heeren ende Liever-Vrouwen aensichte, dat constelic van pointeratueren gemaict was, want 't principael ende d'beste van den voirschreven anderen stucken was, soe heeft den meyer (van Loeven) dat

(1) Alexandre, *loc. cit.*

(2) Court, *loc. cit.*

(3) *Voy.* sur cette affaire les registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, no 12659, compte de 1502-1504, fo xviij vo, — et no 12660, compte de 1507, fo j ro, xj ro, xv ro, xviij vo à xx vo, xxij ro, et *ibidem*, compte de 1508, fo xiiij vo.

gelaten voere d'alre hoighste datter voere geboden was, meesteren Janne Van Binckem, licenciaet ende advokaet postulerende in den raide van Brabant, te wetene voere xxiiij gouden philippus guldenen. »

Mr Van Even, archiviste de Louvain, a publié dans la revue intitulée : *De dietsche warande* (1), quelques renseignements sur Barthélemi Van Kessel, qui était clerc de l'église de Saint-Jean depuis l'année 1495, charge pour ainsi dire héreditaire dans sa famille. Il vivait encore en 1535.

Van Nevele (Lucas), — peintre, à Bruxelles, cité en 1552, fit partie du magistrat de cette ville en 1565 (2).

« A Lucas Van Nevele, painctre, demourant à Bruxelles, ix livres x solz, pour avoir pourtraict aucunes effigies de quelque Franchois espies, dont n'est besoing d'autre déclaration (3). »

Kerreman (Balthazar), — peintre, à Anvers. Voici un document qui le concerne, et qui date du mois de mars 1563 (n. st.).

« Baltazar Kerreman, painctre de son stil, et à présent prisonnier en la ville d'Anvers, chargé de s'estre trouvé en conventicles et secrètes assemblés d'aucuns sectaires calvinistes, et d'avoir souffert par iceulx baptiser deux de ses enffans, l'ung en septembre et l'aultre en febvrier ès années (xve)lix et lx, dont il est très-repentant sur sa très-humble requeste, pour grâce et miséricorde Sa Majesté a demandé les advis des marcgrave d'Anvers, inquisiteurs de la foy à Louvain et de ceulx du conseil de Brabant; et d'aultant qu'il appert de la vraye répentance dudict suppliant et qu'il ait suivy la doctrine desdicts calvinistes, et esté en conventicles plus par povreté et misère que autrement, et qu'il a dénuncé aucuns principaulx sectaires, il leur a semblé que Sadicte Majesté luy pourroit bien donner sa grâce, en faisant deue abjuration et avec pénitence salutaire, auquel advis se conforment ceulx du privé conseil, moïennant intérinement par-devant ledict conseil en Brabant (4). »

(1) 4e année, p. 28 et 35; Amsterdam, 1858.
(2) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 538.
(3) Registre no F. 231 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(4) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Van Heymessen (Jean et Pierre). — La pièce que nous publions ici est l'acte de légitimitation, daté du mois de novembre 1579, de Jean Van Heymessen, fils illégitime de Pierre Van Heymessem, tous deux peintres à Anvers, et bourgeois de cette ville. Son père était mort à cette époque : il avait alors vingt-quatre ans.

« Philips, etc. Doen te wetene, allen tegenwoirdigen ende toecomende, dat wy ontfangen hebben die oitmoedige supplicatie van Peeter Van Heymessem, schildere, vrye-geselle, oudt xxiiij jaeren, inhoudende hoedat wylen Jan Van Heymessem, ooek schilder ende poirter onser stadt van Antwerpen, des suppliants vader, gehouwt wesende met eene Barbara de Fevre, desen suppliant heeft gewonnen ende geproereert aen eene jonghe dochtere oft dienstmeysken genoempt Bettcken, ombegrepen huers toenaems, nu eest zoe dat de voirschreven suppliants vader ende moeder deser werelt zyn overleden, wesende die suppliant noch zeer jonck in der vuegen dat hy zyne voirschreve moeder nauwelyck gekent en heeft, is oock warachtich dat hy suppliant van den voerschreven zynen vader ende moeder noyt yet en heeft geprouffiteert, ende en is oyck nyet anders verwachtende dan 't ghene hy met zynen zueren arbeyt ende industrie sal mogen prospereren, ende want die voerschreven suppliant die hem metten voerschreven zynder ambachte ende anderssins eerlyck is yeverende ende groote affectie ende begeerte heeft onder ons ende onse protectie te blyven woenen, hem beduchtende is dat als hy tot huwelycken state soude begeren te commen, hem die voerschreven bastardye duerinne grootelyck soude geraken te obsteren om eenige contracten het waere huwelycxe voorweerden, testamente ende anderssins, valide te moegen passeren, nopende zynen geconquesteerde goeden, etc. Gegeven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van november, in 't jaer Ons Heeren duysent vyff hondert lxxix (1). »

Lampsonius (Dominique). — On sait que cet artiste, natif de Bruges, fut successivement secrétaire intime de trois évêques de Liége. Il acheta à Anvers, en 1587, un livre d'art d'Albert Dürer, pour Ernest de Bavière, au prix de 54 florins de Brabant. C'est probablement grâce à ses con-

(1) Registre nº 649, fº 187 vº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

seils que le prélat favorisa les arts dans ses états pendant tout le cours de son règne.

« Solvi, 21 aprilis 1587, Dominico Lampsonius, pro libro picturarum Alberti le Dure, ad opus sue Celsitudinis, empto Antverpie (1). »

Une lettre publiée dans le *Carteggio inedito d'artisti,* par Mr Gaye (2), prouve que Dominique Lampsonius était en correspondance avec Tiziano Vecelli; elle est datée de Liége, le 13 mars 1567. Il y est question des gravures exécutées d'après ce célèbre artiste par Corneille Cort, et qui ont fait l'admiration de l'évêque Gérard de Groisbeck et de Lampsonius. Cette missive est intéressante à plus d'un titre, et notre compatriote s'y plaint des embarras que la situation politique du pays lui donne. Les événements, dit-il, ont empêché le prélat son maître, d'écrire lui-même à Tiziano pour lui témoigner le plaisir qu'il avait eu à examiner les gravures de Cort. Ajoutons ici que la Bibliothèque royale de Bruxelles possède (3) un exemplaire de la première édition (Florence, 1550) de l'ouvrage de Vasari, qui a appartenu à D. Lampsonius, et que ce peintre poëte a enrichi de vers latins en l'honneur de l'artiste italien. Nous les croyons inédits, et c'est ce qui nous engage à les publier.

« *Georgio Vasaro, pictori aretino.*

Macte animis, macte insigni pietate Georgi,
Ingens picturæ jam melioris honos,
Cujus ab ingenio multos defuncta per annos
Tuscorum posthac nescia fama mori.
Surgit et excelsum celeri petit æthera penna,
Nec, velut ante, atris obruitur tenebris.
Vos nunc, quis veterum præclara reperta parentum

(1) Compte de la recette générale de 1586-1587, fº 234 vº, dans les archives de la chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.
(2) Florence, 1840; t. III, p. 242.
(3) Fonds Van Hulthem, nº 22343.

Excolere, et luci reddere cura fuit.
Barbara quæ gelidis effusa aquilonis ab oris
Romulea passim gens tumularat humo,
Seu vobis ædes studium componere, seu vos
Praxitelem juvit, Protogenemve sequi;
Nocte caput fusca eripite et vos credite cœlo;
Jam vobis melior vita priore venit.
Ergo dum surgent ad sidera moles exstructæ,
Seu forma ionia, sive Corinthe, tua,
Seu sibi majori quam robore dorica fultam,
Seu reperit priscis tuscia temporibus,
Seu rerum domini tandem finxere Quirites,
Dum placuit cunctas composuisse simul;
Dumque manu ducti vivent in marmore vultus
Seu Donate tua, seu Bonarote tua,
Dumque suos tabulæ pictores mille loquentur,
Scripta nihil ficta quos tua laude vehunt,
Debebunt vitam artifices, Vasare, secundam,
Debebunt tabulæ, signa, domusque tibi.

DOMINICUS LAMPSONIUS. »

VAN COCXIE (Raphaël). — VAN VEEN (Gilbert) (*Voy.* § 36). — Les notes qui suivent concernent Raphaël Van Cocxie, fils de Michel, et Gilbert Van Veen, peintres qui habitaient Bruxelles à la fin du XVI[e] siècle, et dont le talent semble avoir été grandement apprécié par Albert et Isabelle. Le dernier était le frère cadet d'Othon Venius, avec lequel on l'a souvent confondu. M[r] Nagler le dit né à Leyden, en 1558 (1).

En 1596, Raphaël Van Cocxie fait les portraits de Philippe II, d'Elisabeth de France et d'Anne-Marie d'Autriche, femme de ce roi, de l'infante Isabelle, sa fille. Gilbert Van Veen peint, la même année, le portrait en pied du cardinal Albert. Ces cinq tableaux étaient destinés à Frédéric-Guillaume de Saxe, administrateur de l'électorat.

(1) *Neues algemeine Kunstler-Lexicon*, etc., t. XIX, p. 568.

Deux autres, les portraits de Catherine d'Autriche, reine de Portugal, et de Marie Tudor, reine d'Angleterre, furent encore envoyés à ce prince, l'année suivante : ils étaient dus aux pinceaux des mêmes artistes. Au mois d'octobre 1601, Gilbert Van Veen reçoit une somme de 300 livres de Flandre, à compte sur les portraits des archiducs, que ceux-ci lui avaient commandés pour être donnés par eux à Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, chef des finances. En août 1603, on lui paye 150 livres « pour affaires secretz concernans grandement le service de Leurs » Altèzes » (1). Un an plus tard, Van Veen était occupé, toujours pour le compte des archiducs, aux portraits de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, son épouse, dont ils gratifièrent aussi le marquis d'Havré, et à deux autres portraits d'Albert et d'Isabelle, que ces princes ont fait offrir à Jacques Ier, alors nouvellement élu roi d'Angleterre et d'Écosse. Mr Nagler attribue ces tableaux à Othon Venius (2). Nous relèverons ici une autre erreur de cet écrivain. Il dit que ce dernier artiste occupa les fonctions d'intendant des monnaies : c'est Gilles Van Veen qui occupa cette charge.

(Octobre 1596). « A Raphaël Coexie et Gisbrecht Van Veen, painctres, iijc xxxij livres x solz, par lettres patentes d'Anvers du xxvj aoust xvc iiijxx xvj, asscavoir ijc liiij livres x solz audict Raphaël Coxie, sicomme les ijc livres pour quatres painctures qu'il avoit faict à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentacions de la personne d'icelle, de feues les bonnes compaignes dames Isabelle et Anne-Marie, filles de France et d'Austriche, et de sa fille dame Isabella-Claira-Eugénia, l'infante d'Espaigne; item, l livres pour ses toilles, et iiij livres x solz pour la casse de bois pour transporter icelles painctures; item, lxxviij livres à Gisbrecht Van Veen, pour avoir pourtraict la personne de monseigneur le cardinal, à sa grandeur, comprins iij livres

(1) Registre nº F. 286, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(2) *Loc. cit.*, p. 566.

pour sa custode de fer blancq, avecq le baston sur lequel ladicte paincture estoit enrollée et encloze : lesquelles paincture avoient esté envoyées en la ville de Namur, à messire Joost-Henrich Van Witzleben, visconte de Upperguin, du conseil du duc Fréderïcq-Guillaume de Saxen, pour les présenter de la part de Sa Majesté (1). »

« A Raphaël Coxie et Gisbrecht Van Veen, painctres à Bruxelles, la somme de clij livres x solz, par lettres patentes datées de Bruxelles, le xvij aoust xv^c iiij^xx xvij, pour deux painctures qu'il avoit faict à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentations de feues les roynes de Portugal et d'Angleterre, y comprins l'achapt de toilles, et pour la casse de bois pour transporter icelles painctures vers le ducq Fréderïcq-Guillame de Saxen, administrateur de l'électorial, pour les luy présenter de la part de Sa Majesté (2). »

(Octobre 1601). « A Ghysbrecht Van Veen, painctre, v^c livres, entantmoins de ce que luy seroit deu pour les pourtraitz des personnes de Leurs Altèzes, qu'il avoit faict à leurs ordonnances, pour faire présenter à messire Charles-Philippes de Croy, marquiz de Havrech (3). »

« A Ghysbrecht Van Veen, viij^c iij livres, par lettres patentes datées de Bruges, le xviij aoust xvj^c iiij, dont v^c xxxvj livres pour ij painctures des pourtraictz des roy et royne d'Espaigne, desquelles Leurs Altèzes avoient faict présent au marquis de Havrech, chef des finances; item, vij^c l livres pour ij aultres grands portraits de Leurs Altèzes, envoyés au roy d'Angleterre en xvj^c iij (4). »

Claes, Claessens ou Claeyssens (Gilles). — La *Galerie d'Artistes brugeois*, par Mr O. Delepierre, p. 43, et la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. Ier, p. 71, consacrent quelques lignes à un peintre du nom de Gilles Claessens ou Claeyssens, fils de Pierre, mort en 1605 et enterré dans l'église de Saint-Léonard, à Bruges, et qui fut peintre d'Alexandre Farnese, duc de Parme, et des archiducs Albert et Isabelle. Nous avons trouvé dans

(1) Registre n° F. 279 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 281, *ibidem*.

(3) Registre n° F. 284, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 287, *ibidem*.

un compte de la recette générale des finances de 1607 (1), une note relative à un petit portrait de l'infante, peint à l'huile par un certain Gilles Claes ou Claessens, de Bruges, avec le plus grand soin, et qui fut enfermé dans une superbe cassette d'or, garnie de diamants. Ce bijou fut remis à Pierre Pecquius, ambassadeur des archiducs près de Henri IV, pour être offert à la fille ainée de ce prince, dont l'infante était la marraine. Il s'agit évidemment dans cette note du même artiste, et la date de sa mort n'est par conséquent pas exacte.

« Item, xj^{c} viij livres x solz, pour une cassette d'or de forme ovale, garnie parmi la chaisnette de lviij diamants de différente sorte et grandeurs et d'une grande perle, servant la même casette à un petit pourtraict de la sérénissime infante, peint en huille sur une carte par maistre Gilles Claes, paintre de Bruges; item, cxx livres pour la façon de laditte cassette, et xxij livres payez audict Gilles Claes, pour avoir painct à l'huile le susdit pourtrait de la sérénissime infante; ensemble une custode couverte de cuir d'or, pour mectre et enserrer icelle cassette d'or, etc., le tout a esté mis par le garde-joyaulx, par charge expresse de Leurs Altèzes, ès mains de Pierre Peckius, ayant pour leurs affaires vers le roy très-chrétien de France, pour estre au nom et de la part de la sérénissime infante, présenté à la fille aisnée dudit roy que laditte sérénissime infante avoit levé du fond de baptesme. »

Cobergher (Wenceslas). — (*Voy.* § 41). — Dans une lettre écrite par Joachim d'Enzenhear, garde-joyaux des archiducs Albert et Isabelle au secrétaire Prats, et datée du 8 octobre 1610, il lui dit d'envoyer un ordre pour que Wenceslas Cobergher puisse toucher la somme de 425 florins, prix de trois tableaux religieux, qu'il a peints et qui ont été expédiés en Espagne. En 1618, ce célèbre artiste reçoit 360 livres pour deux autres tableaux, la *Naissance de Jésus* et la *Visitation de sainte Elisabeth,* destinés

(1) Registre n° F. 289 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

à l'hermitage de Marimont, et 20 livres pour un *saint Hubert en habits pontificaux* (1), qui fut placé dans la chapelle de Tervueren. La même année, W. Cobergher obtint, par lettres patentes du 9 avril, un octroi pour pouvoir seul exploiter aux Pays-Bas, la fabrication de la potasse. Ce privilége fut renouvelé, pour lui et ses héritiers, par lettres patentes du 9 septembre 1627.

« Señor, Su Alteza me ha mandado que diga á Vuestra Merced, de su parte que V. M. manda hazer una órden sobre my y Van der Stegen para que pagemos 170 phelipes, que hazen 425 florines, á Venceslao Couwebergher, pintor y ingeniero de las obras de Sus Altezas serenissimas, por tres pinturas de devocion que él ha hecho hazer para servicio de Su Alteza, por el dicho precio, las quales dichas tres pinturas ha embiado Su Alteza á España, y, después de hecho la órden, V. M. me haga merced de embiárselo á my para darlo á la parte y V. M. me haga merced de accordarse tambien de nuestras *schorres*, para que puediessemos acabar ántes que Su Alteza se parte á Mariemont, que creo que será bien presto para la otra semana. Y con esso guarde Nuestro-Señor á V. M., con darle toda aquella salud y contento que puede y V. M. dessea, cuyas manos beso muchas vezes. De palacio, á 8 de ottubre 1610. Soy muy cierto serbidor de V. M.

JOACHIM D'ENZLNBEAR (2). »

« A Wenssel Cobberguer, architecte de Leurs Altèzes, la somme de vij^c xlviij livres, de xl gros, qui deue lui estoit, assavoir : iij^c lx livres pour la paincture de la Nativité de Nostre Saulveur Jésus et la Visitation de madame saincte Élisabeth, au tableau mis en la chapelle ou hermitage proche de Marimont; *item*, xx livres pour aultre paincture de sainct Hubert, mise à la chappelle de Tervueren; et les restans iij^c lxiij par lui païé au menuisier qui avoit livré les tableaux, aussy pour la dorure, etc. (3). »

« ALBERT et ISABEL, etc. Receu avons l'humble supplication de nostre chier et bien amé Wencislaus de Coeberger, nostre architecte général, contenant que passez tantost trois ans, il at trouvé des œuvriers sachant faire potasse utile au savon, bleu, tintures et choses semblables, et à mesme temps il nous supplia qu'il nous pleuist luy accorder de grâce espécialle et en béné-

(1) *Voy.* A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 388.
(2) Archives de l'audience, liasse n° 386 ^{20}, aux Archives du royaume.
(3) Acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

fice des services actuelz qu'il nous rend journellement qu'à l'exclusion de touts aultres, luy et ses hoirs et ayans cause pourroyent faire faire ladicte potasse ès pays de nostre obéyssance, sur quoy ayant esté prins l'advis tant des officiers fiscaulx de nostre conseil ordonné en Brabant que ceulx de nostre conseil de Flandres et des magistratz de noz villes de Bruxelles et Anvers, il y seroit passé beaucoup de temps, et cependant ledict suppliant auroit retenu lesdicts ouvriers à grandz fraiz et despens; en considération de quoy y nous a de rechiefz très-humblement supplié qu'il nous pleust luy accorder et à sesdicts hoirs et ayans cause ledict octroy pour le terme de vingt ans. Sçavoir faisons, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le ix[e] jour d'apvril l'an de grâce mil six cens dix-huyt (1). »

Dans le numéro du mois d'octobre 1857, du *Journal de la Société centrale d'agriculture de Belgique*, M[r] Bortier a publié un article intitulé : *Desséchement des moëres par Cobergher en* 1622. Cet article est accompagné du portrait de l'artiste, d'après la belle eau-forte de Van Dyck, et de deux plans, gravés sur pierre, représentant les moeres avant et après le desséchement. On sait que les moeres étaient un marais pestilentiel, situé entre Furnes et Bergues-Saint-Winoc. La notice de M[r] Bortier trace l'historique du desséchement jusqu'en 1857.

FLÉMALLE (Bertholet). — Voici une note qui prouve le goût que ce grand artiste avait pour la musique, et qu'il occupait comme musicien quelque emploi à la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, où ses biographes disent qu'il avait été admis très-jeune parmi les enfants de chœur (2).

(24 octobre 1652). « Messeigneurs (les chanoines) ayant appris que le seigneur Bartholet Flémale laisseroit pour quelques raisons de se retrouver à la musicque en leur église, ont commandé à leur secrétaire del Rée, de luy dire que s'il veult s'y retrouver, qu'il leur serat fort aggréable, avec espoir de quelque avancement et promotion (3). »

(1) Registre n° 144, f° xxxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. L'octroi du 9 septembre 1627 est transcrit au f° ij[c] xxiiij r°.

(2) DE BECDELIÈVRE-HAMAL, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 264.

(3) Protocole des directeurs de 1649 à 1653, dans les archives de la cathédrale de Saint-Lambert (secrétariat), aux Archives de l'État, à Liége.

Tableau attribué a Rubens. — Nous lisons dans l'histoire de Bruxelles que les magnifiques bâtiments qui avaient été élevés pour les chartreux sur les hauteurs de Scheut, furent pillés et détruits en 1580. On voit encore aujourd'hui la chapelle du couvent. C'est à la suite de cet événement que ces religieux s'établirent à Bruxelles dans la rue qui a retenu leur nom. Leur église, qui renfermait beaucoup de richesses artistiques, fut commencée en 1594 et consacrée en 1607. Entre autres tableaux précieux, on admirait un *Christ mort sur les genoux de sa Mère,* par G. de Crayer, et une *Sainte Famille,* par Jean Van Memmelinghe, envoyés à Vienne après la suppression de l'ordre, en 1783 (1). La pièce capitale était une *Assomption de la Sainte-Vierge,* attribuée à Rubens, et qui ornait le maître-autel. Sanderus (2), Mensaert (3), Descamps (4), Michel (5) et autres auteurs (6), en parlent comme d'un tableau du plus grand mérite. « Cette petite pièce, » dit le dernier écrivain, « mé-» rite l'attention particulière des amateurs; elle est d'une » composition très-riche, doctement grouppée, la distribu-» tion des lumières parfaite, les têtes fines et le coloris » de la dernière fraîcheur; l'estampe est du burin de Wit-» douck. »

Entraînés dans d'énormes dépenses par la construction de nouveaux bâtiments en 1772, les chartreux se virent dans la nécessité de vendre cette œuvre d'art pour couvrir une partie des frais (7). François Pauwels, maître brasseur de Bruxelles, qui possédait une belle collection de tableaux,

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 495-497.
(2) *Chorographia sacra Brabantiæ;* 1727; t. II, p. 338.
(3) *Le peintre amateur et curieux,* t. Ier, p. 110.
(4) *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* éd. de 1769, p. 72.
(5) *Histoire de la vie de P.-P. Rubens;* Bruxelles; 1771, p. 70.
(6) *Description de la ville de Bruxelles;* 1743, in-8o, p. 136.
(7) A. Henne et A. Wauters, *loc. cit.,* t. III, p. 498.

s'en rendit acquéreur pour la somme de 1,000 ducats ou de 6,000 florins, argent courant. L'achat fut conclu le 30 décembre 1773, à la condition que Pauwels en ferait faire une copie pour remplacer le vide du maître-autel. Le 5 juin 1774, le peintre J. Crokaert reçut 600 florins pour la copie et pour avoir retouché et nettoyé l'original.

La copie de Crokaert n'est pas la seule qui ait été faite de ce tableau. Vers 1755, J. Dansaert, directeur de l'académie de Bruxelles, en fit une copie, de grandeur naturelle, et une réduction. Verhaegen en a également fait une copie qui doit exister dans quelque musée ou dans quelque édifice à Paris.

Boucher, premier peintre de Louis XV, avait offert pour l'original une somme de 14,000 florins courant de Brabant, et quelques années après Tassaert, artiste qu'il était au service du même roi, proposa de l'acquérir au prix de 12,000 florins et une copie. Mais à cette époque les chartreux ne se souciaient pas de se défaire de leur tableau (1).

Après la mort de F. Pauwels, sa collection fut vendue; l'*Assomption* attribuée à Rubens, passa à sa fille Marie-Thérèse, qui avait épousé François T'Kint, brasseur, à Bruxelles (2). En 1820, celui-ci donna le tableau à l'église de Sainte-Catherine, sa paroisse, à la condition cependant qu'il se réservait pour lui et pour ses héritiers le droit de le réclamer, dans le cas où l'église viendrait à être sup-

(1) Ces notes sont extraites du *Registrum pastorale Guilielmi Van den Neese*, où elles ont été consignées par le curé Klerens. Ce volume repose dans les archives de l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles.

(2) La vente de la collection de Fr. Pauwels eut lieu à Bruxelles le 22 août 1803. Parmi les tableaux les plus dignes d'attention qui en faisaient partie, il faut citer (n° 1) : l'*Annonce aux Bergers*, par N. Berchem, vendu 3,266 florins; (n° 129), *Un palais*, par Thiéri Van Delen, avec les figures de Ph. Wauwerman, vendu 830 flor. 13 sous, et (n° 98) *la Guérison du Paralytique*, par Van Dyck, vendu 11,666 flor. (Voy. *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles depuis l'année* 1773 *jusqu'à* 1803.)

primée ou ne servirait plus au culte catholique. Le conseil de fabrique fit mettre le tableau à la place restée vide qu'avait occupée le chef-d'œuvre de G. de Crayer : *le Martyre des quatre Couronnés* (*Voy.* § 8). *L'Assomption de la Sainte-Vierge* n'est pas de Rubens, mais de quelqu'un de ses élèves, qui avait assez saisi sa manière. Il a pu, comme tant d'autres, être peint dans l'atelier et sous les yeux de l'immortel artiste, et Rubens y a peut-être donné çà et là quelques coups de pinceau qui ont suffi pour induire en erreur tous ceux qui l'ont vu au siècle dernier.

Le *Martyre des quatre Couronnés* avait été enlevé par les Français et envoyé à Paris avec une autre pièce de mérite du même peintre, représentant l'*Ascension au ciel de Sainte-Catherine*. Celui-ci fut rapporté par les alliés à la demande du roi Guillaume : le tableau avait été rentoilé à Paris; il fut replacé dans l'église au maître-autel le 15 novembre 1816.

Les autres tableaux qui ornaient l'église de Sainte-Catherine, avaient été rendus sur la pétition du curé Van den Weyngaert, par arrêté du préfet du département de la Dyle, du 19 prairial an IX (8 juin 1801); ces tableaux étaient à cette époque au Musée de Bruxelles. « Considérant, » dit le préfet dans l'arrêté, « que les tableaux désignés dans » la pétition, ne sont pas assez précieux pour mériter d'être » conservés au Musæum. » Les tableaux restitués alors étaient au nombre de quinze, parmi lesquels on remarque *Sainte Anne apparaissant à des naufragés*, par Corneille Schut (1).

Van Diest (Jean-Baptiste), — peintre de la cour, réclama

(1) On lit dans le *Catalogue de tableaux vendus à Bruxelles*, cité, article Rubens, p. 242, que ce même tableau fut adjugé au prix de 4,666 florins.

(2) *Voy.* pour la description des tableaux qui ornent aujourd'hui l'église de Sainte-Catherine, l'*Histoire de Bruxelles* citée, t. III, p. 186.

en 1702, une somme de 60 écus, comme prix d'un portrait de Philippe V, roi d'Espagne, qu'il avait livré avec le cadre, par ordre de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, pour le conseil royal (1). En 1730, le magistrat de Bruxelles voulut lui faire payer les droits sur les quatre espèces de consommation, malgré son titre de peintre de la cour; Van Diest s'adressa au conseil privé, qui lui donna gain de cause (2). C'est à lui qu'était confiée la peinture des décors et armoiries qui servaient lors de la célébration des obsèques d'éminents personnages dans la chapelle du palais de Bruxelles (3).

(1) Archives du conseil privé, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 261, f° 176 r°, de la secrétairerie d'État, *ibidem*.

(3) « A Jean-Baptiste Van Diest, pour et à quoy portent les armoiries qu'il »a peint à l'occasion des funérailles faites à la cour pour feue la princesse de »Sulzbach et autres : j^c lxxx livres. » (Registre n° 27522 de la chambre des comptes, compte de 1728, f° 36 v°, *ibidem*).

« A lui, pour avoir travaillé et peint au saint sépulchre et pour les armoiries »du mausolée pour les funérailles de feue S. A. S. le duc de Lorraine, faites à »à la cour : iij^c viij livres. » (*Ibid.*, compte de 1729, f° 44 r°.)

« A lui, pour avoir peint les armoiries qui ont servi aux exèques de feue »l'électeur de Bavière, et autres ouvrages qu'il a faits : ij^c xvij livres x sols ix »deniers. » (*Ibid.*, compte de 1730, f° 49 r°.)

« A lui, pour les armes qu'il a peint pour les funérailles de la princesse de Brunswick, de l'électrice de Bavière et quelques figures aïant servi au saint sépulchre dans la chapelle royale : iij^c vj livres x sous. » (Registre n° 27523, compte de 1731, f° 50 v°, *ibidem*.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a fait et livré pour les exèques du prince de »Sulsbach : j^c vj livres. » (*Ibid.*, compte de 1733, f° 70 v°.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a livrées à l'occasion des exèques faites »pour feu le duc de Modène : xc livres. » (Registre n° 27524, compte de 1737, f° 66 r°, *ibidem*.)

« A lui, pour ouvrages faits tant pour les exèques du prince Sobieski, que »pour le sépulchre de la chapelle royale : cxj livres. » (*Ibidem*, f° 66 v°.)

« A lui, pour les armoiries qu'il a fait pour les funérailles de la reine »douairière d'Espagne : cxxix livres iiij sous. » (*Ibid.*, compte de 1740, f° 107 v°.)

« A lui, pour ouvrages faits à l'occasion des funérailles de S. M. Impériale »Catholique, vij^c lxv livres. » (*Ibid.*, f° 122 v°.)

Peinture sur porcelaine. — Au mois d'août 1788, Dominique-Joseph Ris, natif de Bruxelles, présenta requête au conseil du gouvernement général (1), pour obtenir la permission de fonder en cette ville, avec son associé J. Bar, artiste, un établissement pour peindre et dorer la porcelaine à l'instar de celle de Sèvres. Il s'y vante de pouvoir fournir la première qualité de porcelaine, tant sous le rapport de la solidité, de la peinture, de la dorure, etc., à un tiers meilleur marché que les autres manufactures des Pays-Bas.

FIN DU PREMIER VOLUME.

(1) Archives du conseil royal, aux Archives du royaume.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

A.

Adornes (Anselme), chevalier, etc. Il lègue, en 1470, à deux de ses filles des tableaux de Jean Van Eyck, 264.

Afflighem (abbaye d'). Stalles sculptées par Jean Cardon, vers 1650, 254.

Agricola (Alexandre), musicien du XVIe siècle, 242.

Agrippa (Henri-Corneille), historiographe de Charles-Quint. Notes diverses, 4.

Aire. Verrière donnée, en 1524, à la chapelle de N.-D., 226.

Aix-la-Chapelle. Érection de l'église et du couvent des Capucins, au XVIIe siècle, 219.

Albo-Castro (Jean-Paul de). Il présente, en 1504, un livre de sa composition à Philippe le Beau, 107.

Alamire (Pierre) ou Van den Hove, écrivain des livres de la chambre domestique de l'archiduc Charles, en 1511. Description de missels et de livres de chant dont il a écrit la notation musicale, 235.

Alard (maître). *Voy.* Hameel (du).

Alexander (Isaac), graveur sur cuivre hollandais, du XVIIIe siècle, 193.

Alimanis, musicien, 242.

Alost. Reconstruction de l'église du couvent des Béguines, en 1585, 217; — Achèvement de l'église et du couvent des Capucins, en 1588, *ibid.*; — Reconstruction de l'abbaye de la Rose en 1622, 219.

Alsembergue. Verrière donnée à l'église de ce village, en 1414, 69.

Ameldonck (David), sculpteur, à Anvers, en 1527, 247.

Anthoni ou Anthoine (Vincent), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1641, 37.

Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Son tombeau, 126.

Anvers (ville d'). Écusson sculpté, en 1586, pour la grande porte d'entrée de la citadelle, 50; — Tableau peint par F. Franck, en 1587, pour le maître-autel de la chapelle de la citadelle, 52; — Sculptures à l'hôtel des monnaies de cette ville, en 1593, 122; — Achèvement du chœur de l'église du couvent des Dominicains, en 1621, 218; — Construction du chœur de l'église du couvent des Jacobins, en 1621, 219; — Verrière donnée, en 1522, au couvent des Victorines, dit Margueriten-dael, 226.

Apianus (Pierre), savant du XVIe siècle. Lettre autographe à propos de la pension que lui faisait Charles-Quint, 137.

Appenzell (Benoit d'), maître de chapelle de Marie de Hongrie, 238.

Argenton (abbaye d'). Livres acquis et reliés au XVe siècle, 59; — Réparation et reconstruction des bâtiments, en 1599 et en 1621, 217.

Arnout (Jean), sculpteur, à Namur, en 1645, 123.

Arras. Réparation de l'église des Carmes, en 1507, 26.

Arschot (Charles de Croy, duc d'). *Voy.* Croy (de).

Arschot (Guillaume d'), enlumineur à Louvain, en 1503, 99.

Artois. Carte faite par J. de Surhon, au XVIe siècle, 200; — Gérard de Jode demande un octroi, en 1579, pour publier une carte de ce pays, 206.

Auderghem. Vitraux placés, en 1525 et 1527, dans l'église du prieuré de Rouge-Cloître, 221.

Autriche (archiducs d'). *Voy.* leurs noms de baptême.

Avesnes. Démolition du couvent de N.-D. au XVIe siècle, 216.

B.

Backer (Albert de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1710, 40.

Backer (Philippe de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1666, 38.

Ballaert (François), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1687, 40.

Ballant (Gilles-Guillaume), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1715, 40.

Ballart ou Ballastre (Pierre), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, de 1482 à 1505, 179.

Barbe (An.), compositeur de musique du XVIe siècle, 241.

Bar-le-Duc. Tombeau de René de Nassau, prince d'Orange, dans l'église Saint-Maxe, au XVIe siècle, 248.

Bart (Ferdinand), peintre, à Bruges, fait, vers 1584, des cartes d'Ostende et de L'Écluse, 205.

Baston (Josquin), musicien du XVIe siècle, 240.

Baulduyn (Noël), musicien du XVIe siècle, 241.

Bayart (Denis), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1687, 180.

Bax (Marcel), gouverneur de Berg-op-Zoom. Sa veuve lui élève un monument dans l'église de cette ville, en 1620, 249.

Beaugrant (Guyot de), sculpteur du XVIe siècle. Notes sur cet artiste, 130; — Ses travaux en Espagne, 262.

Beaugrant (Jean de), frère de Guyot, sculpteur du XVIe siècle, 263.

Beaumont. Inventaire des tableaux de Charles de Croy, duc d'Arschot, qui existaient au château de cette ville, en 1613, 158.

Beauvarlet (Jean), chapelain et maître d'école, fait des manuscrits pour Marie de Hongrie, 4.

Benedictus (Mathieu), tailleur de pierres des Pays-Bas, fixé à Londres, en 1619, 249.

Berghes (Jean, marquis de). Tapisseries de haute-lisse confisquées sur ce seigneur, en 1568, 21.

Berg-op-Zoom. Monument de Marcel Bax dans l'église de cette ville, érigé en 1620, 249.

Bergues-Saint-Winoc. Réparation de l'église des Frères-Mineurs, en 1507, 26.

Bering (Simon), ou Benning, enlumineur à Bruges, travaille à un manuscrit de la Toison d'or, en 1537, 103.

Béthune. Reconstruction du couvent de Saint-François, en 1523, 26.

Betz (Jean). Tableaux confisqués sur lui à Bergh, en 1568, 186.

Beyaerts (Jean), sculpteur, à Louvain, en 1523, 118.

Bidart (Thiéri), dit Jadin, maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1616, 180.

Binche. Achèvement du clocher de l'église, en 1621, 218.

Blicquy. Reconstruction de l'église des Sœurs Grises, en 1576, 26.

Bloc (Godefroid), relieur de la duchesse Jeanne et du duc Wenceslas, 56.

Blondel (Louis), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1622, 37.

Bois-le-Duc. Tapisseries de haute-lisse offertes par cette ville, en 1630, à Frédéric-Henri, prince d'Orange, 23; — Verrière donnée, en 1509, au couvent des Frères-Prêcheurs, 224.

Boisot (Charles). Tableaux confisqués sur ce seigneur au château d'Erps, en 1568, 186.

Bonne-Espérance (abbaye de). Graveur sur cuivre, qui vivait dans ce monastère en 1661, 66.

Boos (François), jardinier botaniste de la cour, à Vienne, fait un voyage transatlantique, en 1783, 155.

Boquet ou Bouquet (Jacques), organiste de Marguerite d'Autriche et de la chapelle de Charles-Quint, 8.

Bonmans (Henri), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1625, 37.

Borne (Étienne), maître peintre, à Lille, en 1762, 256.

Borreman (Jean), sculpteur, à Bruxelles, en 1511, 49.

Borreman (Pasquier), sculpteur, à Bruxelles, en 1529, 247.

Bosch (Jérôme) ou Van Aeken, peintre. Notes établissant son véritable nom, et les dates approximatives de sa naissance et de sa mort, 267; — Tableaux inconnus de ce maître, 275.

Bosch (Pierre), enlumineur, en 1504, 242.

Bouchain. Réparation de l'église, en 1593, 26.

Boucq (Michel de), organiste de Philippe II, 12.

Bourg. Achèvement du couvent des Augustins de Brou, en 1566, 216.

Bourgeois (Martin), chapelain des maîtres d'hôtel de Marguerite d'Autriche. Il exécute un missel avec enluminures pour Philippe le Beau, en 1501, 234.

Bourgogne (ducs de). *Voy.* leurs noms de baptême.

Bouvignes. Achèvement de la tour de Crèvecœur, en 1495, 24; — Construction du couvent des Augustins, en 1620, 218.

Brabant (ducs de). *Voy.* leurs noms de baptême.

Braine-le-Comte. Description du sceau et du contre-sceau, 190.

Breda. Statue sculptée, en 1707, pour la chambre où s'assemblait la vierschaere des échevins de cette ville, 50; — Verrière donnée, en 1494, pour le nouveau cloître, 177.

Bredemayer (François), jardinier botaniste de la cour, à Vienne. Il fait un voyage transatlantique, en 1783, 155.

Bredeniers (Henri), organiste de Philippe le Beau, 8.

Breughel (Jean), peintre, obtient du magistrat d'Anvers exemption du guet, 52.

Brienne (Louis-Henri, comte de). Son portrait gravé par N. Dandeleau, vers 1779, 194.

Brissot (Jacques), prêtre, relieur de livres, en 1394, 57.

Brou (église de N.-D. de). *Voy.* bourg.

Bruges (André de). Il transcrit, en 1519, un livre de la Toison d'or, envoyé au roi de Pologne, 98.

Bruges (ville de). Notes sur le tombeau de Louis de Créci, comte de Flandre, qui existait dans l'église Saint-Donat, 127; — Notes sur la cheminée de la salle du Franc, 131; — Notes sur l'époque de la construction et sur les objets d'art de l'église de Jérusalem, 265.

Brunc (J. le), musicien du XVIe siècle, 241.

Bruxelles. Tapisseries de haute-lisse exécutées dans cette ville, confisquées sur le marquis de Berghes, en 1568, 23; — On s'occupait de la transcription de manuscrits dans la prévôté de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, au XVe siècle, 96; — Ex-voto sculpté, en 1445, par Jean Van Evere, pour l'église des Récollets, 114; — Statues sculptées par

Jérôme du Quesnoy, pour l'église Sainte-Gudule, en 1644, 124; — Sceau du métier des barbiers du XVe siècle, 190; — Travaux exécutés, en 1523, à l'église N.-D. des Victoires, 215; — Reconstruction du chœur du Saint-Sacrement dans l'église N.-D. de la Chapelle, en 1540, *ibid.*; — Construction d'un jubé à l'église Sainte-Gudule, en 1597, 217; — Agrandissement de l'église du couvent des Cordeliers, en 1621, 218; — Reconstruction de l'église du couvent des Minimes, en 1621, *ibid.*; — Agrandissement de l'église du couvent des Franciscains, en 1621, *ibid.*; — Vitraux placés, en 1521, dans le couvent des Récollets, 220; — Décoration des autels de l'église de l'hôpital Saint-Pierre, en 1529, 247; — Sculptures de la maison des merciers, en 1698, 255; — Tombeau de François, archiduc d'Autriche, à l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg, en 1525, 261; — Tombeau de don Diego de Ghevara, à l'église N.-D. des Victoires, *ibid.*; — Histoire d'un tableau attribué à Rubens, qui appartenait au couvent des Chartreux, 288; — Notes sur des tableaux qui existent à l'église Sainte-Catherine, 289; — Notes sur plusieurs tombeaux des ducs de Brabant et des archiducs d'Autriche qui existaient dans les églises de Bruxelles, § 20.

Buekinck (Henri), ou Bueken, verrier. Il place des vitraux à l'église Saint-Jean, à Bois-le-Duc, faits sur les cartons de Jérôme Bosch, vers 1394, 274.

Buns (Jacques de), peintre et enlumineur aux Pays-Bas, en 1555, 104.

C.

Cabiliaux (Jean), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1653, 38.

Caisne (Hugues du) ou du Chesne, écolâtre de Soignies, auteur d'un nouvel ordinaire pour le chapitre, en 1323, 88.

Caliari (Paul), dit Veronese, peintre du XVIe siècle. Tableaux de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 163, 164.

Calligraphes. *Voy.* Scribes.

Caloo (Jean de), verrier, à Gand, fait des verrières pour la salle du conseil de Flandre, en 1410, 69.

Cambrai. Architecte de l'église Sainte-Croix du XIIe siècle, 227.

Canis (Corneille), musicien du XVIe siècle, 240.

Cardon (Jean), sculpteur en bois, à Bruxelles, au XVIIe siècle. Il est l'auteur des magnifiques stalles de l'abbaye d'Afflighem, 254.

Cartes géographiques, 33, 139, 145, § 35, § 36.

Cartouche. Cadres sculptés par lui que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 166.

Casembroot (Jean de). Tableaux confisqués sur lui à Bruxelles, en 1568, 186.

Cassel. Verrière donnée, en 1494, à l'église Saint-Pierre, 177.

Cassenée (Jacques), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1623, 37.

Caulier (Jean-Baptiste), sculpteur en bois, à Tournai, en 1750, 125.

Certon (Pierre), musicien du XVIe siècle, 241.

Charles-Quint. Chroniqueurs de son règne, 3, 4, 108; — P. Apianus reçoit de lui une pension, 137; — Ses horlogers et ses horloges, *ibid.*, 173; — Recueil sur le couronnement de ce prince à Aix-la-Chapelle, composé par A. Perremin, en 1521, 207.

Chastelain (Gautier), chanoine du chapitre Saint-Pierre, à Lenze. Il reçoit de Charles-Quint une gratification, en 1524, pour une copie des chroniques de George, son père, 108.

Chemin (Jean du), horloger de Charles-Quint, vers 1535, 137, 174.

Chesne (Hugues du) ou du Caisne. *Voy.* Caisne (du).

Chifflet (Jean-Jacques). Lettre qu'il écrit à P. Roose, en 1650, 5.

Chifflet (Philippe). Lettre qu'il adresse à P. Roose, vers 1645, 5.

Christiern ii, roi de Danemark. Son portrait exécuté en miniature par Gérard Harembourg, en 1521, 16.

Ciselures appartenant à Philippe le Beau, en 1458, 19.

Claes (maître), horloger de Charles-Quint, 174.

Claes, Claessens ou Claeyssens (Gilles), peintre, à Bruges. Il fait le portrait de l'infante Isabelle, en 1607, 284.

Claeys (Pierre), peintre, à Bruges. Il fait, vers 1586, des cartes d'Ostende et de L'Écluse, 205.

Clément (Jacques), dit non Papa, musicien du XVI[e] siècle, 240, 241.

Clément (monseigneur), donne un grand passionnaire à l'église de Soignies, 88.

Clermont (Raoul de), seigneur de Nesles. Inventaire des livres et objets d'art existant, en 1302, dans les chapelles et châteaux qui lui appartenaient, 84.

Cobergher (Wenceslas), peintre et architecte du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Détails biographiques, 229; — Les archiducs lui font payer, en 1610 et 1618, le prix de divers tableaux, 285; — Il obtient, en 1618, un octroi pour la fabrication de la potasse, 286.

Cock (Jérôme de), graveur sur cuivre, à Anvers, fait, en 1567, un recueil des forteresses des Pays-Bas, 141, 149.

Cocq (Jean le), musicien du XVI[e] siècle, 241.

Coens (Arnould), sculpteur, à Bruxelles, en 1615 et 1621, 36, 123.

Coignet (Michel), mathématicien anversois du XVI[e] siècle. Notes biographiques, 209.

Colard (maître), sculpteur du tombeau de Jean III, duc de Brabant, 259.

Collin (Richard), graveur en taille douce du XVII[e] siècle, 191.

Colyns de Nole (Robert), sculpteur, à Anvers. Il est l'auteur du mausolée élevé, en 1601, dans l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, à la mémoire d'Ernest, archiduc d'Autriche, 133; — Il était occupé, en 1610, à l'exécution du tombeau de Charles de Croy, duc d'Arschot, 159; — Il exécute, en 1622, des sculptures pour l'église de Montaigu, 253; — L'archiduc Ernest d'Autriche lui achète, en 1594, un Christ d'ébène, *ibid.*

Commines. Réparation des verrières et des tombeaux qui existaient, au XVII[e] siècle, dans l'église de cette localité, 158.

Conseil de Flandre. Verrière placée, en 1410, dans la salle du palais, à Gand, 69; — Sculptures faites pour la chapelle, en 1573, 122.

Copernic, astronome. Tableau peint par lui, 195; — Son portrait gravé par N. Dandeleau, 196.

Copistes et éditeurs de musique, 234.

Cornet (Pierre), organiste de la chapelle des archiducs, en 1621, 12.

Cosyns (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1659, 39.

Couleurs employées pour la peinture d'un retable, en 1459, 48.

Courtois (J.), musicien du XVI[e] siècle, 241.

Craen (Jean de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1652, 38.

Crayer (Gaspar de), peintre. Tableau pour l'autel du métier des Quatre-Couronnés à l'église Sainte-Catherine, à Bruxelles, en 1642, 41.

Créquillon (Thomas), musicien du XVI[e] siècle, 240, 242.

CRETONS (Guillaume), donne un manuscrit à l'église de Soignies, 88.

CRINON (Jean), facteur d'orgues, à Mons, au XVIe siècle, 11.

CROC (Hubert DE), graveur sur bois, à Bruges, au XVIe siècle, 63.

CROKAERT (J.), peintre, à Bruxelles. Il fait, en 1774, une copie d'un tableau attribué à Rubens, 289.

CROY (Charles DE), duc d'Arschot. Inventaire des tableaux qu'il possédait à son château de Beaumont, en 1612, 158; — Détails divers, *ibid.*

CUPERE (Eustache DE), sculpteur, à Bruxelles, au XVe siècle, 246.

CUPERE (Jean DE), père, sculpteur, à Bruxelles, au XVe siècle, 246.

D.

DANDELEAU (Nicolas), graveur en taille douce, du Hainaut, du XVIIIe siècle, 193.

DANSAERT (J.), peintre, à Bruxelles. Il fait, vers 1755, une copie d'un tableau attribué à Rubens, 289.

DARET (Jacques), sculpteur, à Bruxelles, au XVIe siècle, 49, 118.

DAUFFAY (Jean), conseiller et second avocat au parlement de Malines, au XVe siècle. Détails divers, 106.

DAVE (Pierre DE) ou DE DAULE, maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, de 1423 à 1436, 81.

DÉMER. Carte du cours de cette rivière, 33.

DENENS (Josse), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1625, 37.

DESPREZ (Josquin). *Voy.* PREZ (DES).

DIEDEGHEM (Étienne), musicien, cité en 1513, 10.

DIEDON (Nicolas) ou DIODONE, maître sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

DIEGO (don). *Voy.* GHEVARA (DE).

DINANT. Les carrières de cette ville fournissent le marbre du tombeau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, 260.

DIODONE (Nicolas). *Voy.* DIEDON.

DOUAI. Agrandissement de l'église de l'abbaye de la Paix N.-D., en 1621, 218; — Verrière donnée, en 1525, au couvent des Frères-Prêcheurs, 226.

DREUX (Jean). *Voy.* JEHAN.

DUFAY (Jean). *Voy.* DAUFFAY.

DUKERS (François), architecte de la cour épiscopale de Liége et du chapitre de Thorn, au XVIIIe siècle, 233.

DUMONCEAU (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1664, 180.

DU PUYS (Remi). *Voy.* PUYS (DU).

DUTOIT (Séraphin-Joseph), sculpteur, à Lille, admis maître en 1784, 257.

E.

ÉCLUSE (L'). Carte de cette ville et de ses environs, vers 1585, 205.

ÉGLISES. *Voy.* les noms des localités.

EGMONT (Lamoral, comte D'). Tapisseries de haute-lisse et tableaux confisqués sur ce seigneur, en 1568, 21, 183.

ELSHOECT (Carl ou Charles), sculpteur du XIXe siècle, natif de Dunkerque, 257.

ELSHOECHT (Jean), sculpteur en marbre et en bois, natif de Bruxelles, s'établit à Lille, en 1762, 256.

ÉMAUX. Tableaux émaillés appartenant à Philippe le Bon, en 1458, 19.

ENGHIEN. Tapisseries de haute-lisse exécutées dans cette ville, 23.

ENLUMINEURS, 162, § 2, § 16 et § 43.

ERLEBOLD, architecte ou fondateur de l'église Sainte-Croix, à Cambrai, au XIIe siècle, 227.

ERNEST, archiduc d'Autriche. Note sur son tombeau et sur l'artiste qui l'exé-

cuta, 133; — Note sur la translation de ses dépouilles, 264.

ÉTAPLE. Description des verrières du château et de l'église, 73.

ÉTIENNE, scribe à l'abbaye de Saint-Hubert, au XIe siècle, 93.

EUSTACHE (messire), donne un psautier à l'église de Soignies, 88.

F.

FABRI (Jean). Reliure qui porte ce nom sur le plat, 197.

FLANDRE (comtes de). Notes sur leurs tombeaux, § 20. — *Voy.* aussi leurs noms de baptême.

FLÉMALLE (Bertholet), peintre du XVIIe siècle, à Liége, 287.

FLINES (abbaye de). Contrat pour l'exécution d'un superbe retable, en 1448, 42.

FLOBECQ. Reconstruction du couvent du tiers ordre de Saint-François, en cette ville, en 1550, 215.

FLOREFFE (Henri DE), maître des ouvrages de charpenterie du comté de Namur en 1435, 81.

FLOREFFE (Jean DE), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, de 1416 à 1425, 81.

FLORIS (Frank), peintre du XVIe siècle. Tableaux de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 167 à 169.

FONTANUS (E.), graveur sur bois des Pays-Bas. Il est auteur des vignettes qui ornent un volume imprimé à Breda, en 1678, 149; — Description de ces gravures, 150; — Son monogramme, *ibid.*

FOURMANOIR (Jacques), sculpteur, à Anvers, en 1593, 122.

FRANCK (François), le Vieux, peintre. Il peint un tableau pour le maître-autel de la chapelle du château d'Anvers, en 1587, 52.

FRANCKENBERG (comte DE), cardinal archevêque de Malines. Son portrait gravé par N. Dandeleau, 194.

FRANÇOIS, archiduc d'Autriche, fils de Maximilien Ier. Notes sur son tombeau et sur le sculpteur de ce monument, 129, 261.

FRANCQUART (Jacques), architecte, à Bruxelles, en 1645, 125.

FRÈRES-MINEURS (François DES), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, de 1455 à 1482, 179.

FRÈRES-MINEURS (Gérard DES), marchand, à Namur, livre, en 1455, des pierres pour le tombeau de Jean sans Peur, 260.

FRISIUS (Régnier GEMMA, dit). *Voy.* GEMMA.

FROISSART (Jean), chroniqueur. Il travaille pour Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, 1; — Prix de la première édition de ses chroniques, en 1499, 105.

G.

GAELMAN, peintre d'images. Document de 1311 qui le concerne, 99.

GAESBEEK (château de). Objets d'art confisqués en 1568, 183.

GAILLIER (Guillaume DU), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1643, 38.

GALLUS (Jean). *Voy.* COCQ (LE).

GAND (ville de). Verrière placée à l'église Sainte-Pharaïlde, en 1433, 69; — Notes sur le tombeau de Michelle de France, duchesse de Bourgogne, dans l'église de Saint-Bavon, 129; — Projet de tombeau à élever à Isabelle d'Autriche, femme de Christiern II, roi de Danemark, dans l'église Saint-Pierre, 181; — Démolition de l'église du Christ, au XVIe siècle, 216; — Verrière donnée au couvent des Chartreux, lez Gand, en 1522, 226; — Palais du conseil de Flandre. *Voy.* CONSEIL DE FLANDRE.

GARNET (Colard ou Nicolas), sculpteur du tombeau de Jean III, duc de Brabant, 259.

Gastanaga (marquis de), gouverneur général des Pays-Bas. Son portrait gravé par R. Collin, 191.

Gavere (Antoine de), ou Van Gavre, relieur, à Bruges. Il fait divers travaux pour Philippe le Beau, 60; — Description d'une reliure qui porte son nom, 197.

Gavere (George de), relieur du XVe siècle, à Gand. Description d'une reliure à son nom, 198. — *Voy.* aussi p. 60.

Gelasemakere (Arnould), peint des patrons de monnaies, en 1516, 19.

Gembloux (abbaye de). Réparation de l'église, en 1494, 24.

Gemma (Régnier), dit Frisius, savant du XVIe siècle. Il obtient un octroi pour la publication d'une sphère, 134.

Géographes. Détails pour leur biographie et sur leurs travaux, § 7, § 21, § 35 et § 36.

Géographie (cartes de), § 7, § 21, § 35 et § 36.

Gerardus, musicien du XVIe siècle, 241.

Germes (Jacques de), prêtre, relieur et copiste de livres, du Hainaut, au XIVe siècle, 57.

Géry ou Gérard, sculpteur, à Delft, en 1451, 246.

Gesellekens (Jean), tailleur d'images, à Bruxelles, en 1469, 49.

Gheluwe. Verrière donnée à l'église de ce village, en 1495, 177.

Ghevara (don Diego de), écuyer, conseiller de Maximilien d'Autriche et de l'archiduc Charles, etc. Son tombeau à l'église N.-D. des Victoires, à Bruxelles, 261.

Ghorys (Antoine), enlumineur, à Malines, en 1505, 103.

Ghysels (André), orfévre, à Bruxelles, fut établi à Livourne, en 1642, 123.

Glaudin, musicien du XVIe siècle, 241.

Goddart, musicien du XVIe siècle, 241.

Godefroid, scribe ou copiste de livres, et relieur du XIVe siècle, 58.

Goethals (Liévin) ou Panagathus, maître d'école des pages d'honneur de Marie de Hongrie, 4.

Gombert (Nicolas), musicien du XVIe siècle, 241, 242.

Gossart (Jean), dit de Maubeuge, peintre du XVIe siècle. Tableau de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 164; — Détails divers sur ses travaux, 180.

Gouda. Verrière donnée, en 1494, au couvent des Clarisses de cette ville, 177.

Gramme (Jean-Philippe), graveur sur bois, imprimeur et libraire, à Liége, au XVIIe siècle, 192.

Graveurs sur bois et sur cuivre, 141, 146, 271, 274, § 11, § 22, § 33 et § 36.

Greve (Nicolas de), relieur et imprimeur, à Anvers, au XVIe siècle, 198.

Groenendael (prieuré de). Verrière placée dans le chœur de l'église, en 1440, 70; — On s'y occupait de la transcription des manuscrits au XIVe siècle, 95.

Gros-Jean (J.), envoyé à la Jamaïque par Joseph II, en 1787, 157.

Grupello (Gabriel), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1673, 39.

Gueldre. Carte de ce pays faite en 1558, 33, 139.

Gueret (Louis-Jean), maître peintre, à Lille, en 1762, 256.

Guicciardini (Louis), écrivain du XVIe siècle. Notes sur les différentes éditions de cette époque de la *Description des Pays-Bas*, et indication des planches dont elles sont ornées, 139.

Guillaume le Taciturne. *Voy.* Orange (d').

Guillaume (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1506, 179.

H.

HAERLEM. Construction du prieuré de Saint-Bernardin, près de cette ville, en 1497, 23.

HAINAUT. Carte de ce pays, faite par J. de Surhon, en 1548, 199, 200.

HAMEEL (Alard DU). Détails sur les travaux qu'il a dirigés, les fonctions qu'il a occupées à Bois-le-Duc et à Louvain, sur ses gravures, et notes pour fixer l'époque de sa mort, 272.

HAMES (Nicolas DE), dit TOISON D'OR. Notice biographique et inventaire des manuscrits confisqués, en 1568, par le conseil des troubles, 110; — Tableaux confisqués au logis de ce seigneur, en 1567, 184.

HAREMBOURG (Gérard), peintre et enlumineur, à Gand, au XVI[e] siècle, 15.

HAVERICQ (Damien), musicien du XVI[e] siècle, 241.

HAYE (LA). Statues des comtes de Hollande au palais de cette ville, en 1440, 246; — Statue de la sainte Vierge, pour la chapelle du palais, en 1451, *ibid.*; — Restauration de cette chapelle, en 1453, 82.

HECKENSELE (Jean DE), orfévre de Charles V, roi de France, 154.

HEERE (Luc D'), peintre, à Gand, du XVI[e] siècle. Sonnet en langue française qu'il composa en l'honneur de L. Guicciardini, 144.

HELBERT, moine de l'abbaye de Saint-Hubert, musicien et mathématicien, 6.

HEMLING (Jean). *Voy.* VAN MEMMELINGHE.

HENRI, enlumineur et relieur. Il travaille pour Wenceslas, duc de Brabant, 57.

HÉRALDIQUE. Inventaire des manuscrits de Nicolas de Hames, Toison d'or, confisqués en 1568, 111.

HESDIN. Verrière donnée, en 1499, au couvent de l'observance de Saint-François, près de cette ville, 178.

HEVERLÉ. Entretien des mausolées des seigneurs de la maison de Croy qui existaient au couvent des Célestins, en 1610, 159.

HEVINT (Antoine), musicien du XVI[e] siècle, 242.

HEYNS (Jean), architecte, à Bois-le-Duc, au XVI[e] siècle, 273.

HOLLANDE (comtes de). Architectes d'Aubert de Bavière et de Philippe le Bon, 82. — *Voy.* HAYE (LA).

HOLLANDE (Jean DE), musicien du XVI[e] siècle, 241.

HOOGHE (Corneille DE), graveur sur cuivre du XVI[e] siècle. Notes biographiques sur cet artiste, 141, 148.

HÔPITAUX. *Voy* les noms des localités.

HORLOGERIE, § 26.

HUENS (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, 40.

HUEREBOUT (Gérard), enlumineur. Observations sur cet artiste, 16.

HUIWER (Philippe DE), maître sculpteur, à Bruxelles, 39.

HULSBOS (Antoine), apprenti sculpteur, à Bruxelles, 36.

HULST. Verrières données, en 1499, au couvent des Frères de Saint-François, en cette ville, 178.

HULZEL (Jean), dit DE MOLENDINO, prêtre, à Malines, en 1463, auteur d'une copie des *Sermones dominicales* de Jacques de Voragine, 96.

HUYGELOOS (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, 39.

I.

IANNEQUIN (Clément), musicien du XVI[e] siècle, 241.

IMPRIMEURS à Bois-le-Duc de la fin du XV[e] siècle, 275.

INVENTAIRES. Inventaire des livres et objets d'art existant, en 1302, dans les chapelles et châteaux appartenant à Raoul de Clermont, seigneur de Nesles, 84; — Inventaire des livres de Godefroid, seigneur de

Naast, mort en 1337, 85; — Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies, en 1382, 87; — Inventaire des manuscrits confisqués sur Nicolas de Hames, en 1568, 111; — Inventaire des tableaux de Charles de Croy, duc d'Arschot, existant au château de Beaumont, en 1613, 158; — Inventaire des meubles et ornements de la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons, en 1430, 187.

Isabelle d'Autriche, femme de Christiern II, roi de Danemark. Projet du monument qui devait lui être élevé à Gand, 181.

Isabelle d'Autriche, infante d'Espagne, fille de Philippe II. Elle commande divers tableaux, 282 à 286.

J.

Jacopssone (Thiéri), peintre, à Anvers, en 1516, 19.

Jacobis (Colard), tailleur d'images, mort à Namur, en 1393, 259.

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande. Statue de cette princesse au palais de La Haye, en 1440, 246.

Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse. Les archiducs Albert et Isabelle lui envoient leur portrait, 283.

Jadin (Thiéri Bidart, dit). Voy. Bidart.

Jaingnées (Nicolas de) ou de Jaingneez, maître des ouvrages du comté de Namur, de 1393 à 1407, 80.

Janssen (Bernard), sculpteur, natif des Pays-Bas, et établi à Londres, au XVIIe siècle. Il entreprend le monument en marbre, consacré à la mémoire de Marcel Bax, à Berg-op-Zoom, 249.

Jean, imagier ou sculpteur, à Louvain, de 1250 à 1294, 99.

Jean, dit le Précurseur, moine et sacristain à l'abbaye de Villers, au XIVe siècle, s'occupait de la transcription des manuscrits, 94.

Jean II, duc de Brabant. Note sur son tombeau, 126.

Jean III, duc de Brabant. Note sur Colard Garnet, sculpteur du tombeau de ce prince qui existait à l'abbaye de Villers, et description de ce monument, 258.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Note sur les matériaux qui servirent à son tombeau, à Dijon, 290.

Jeanne, duchesse de Brabant, etc. Elle confie des livres à relier à Godefroid Bloc, 57; — Note sur son tombeau, 128.

Jeghers (J.), graveur sur bois du XVIIe siècle. Vignette dont il est l'auteur, 151.

Jehan (Dreux), enlumineur, employé par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, 101.

Jode (Gérard de), graveur en taille-douce. Il demande, en 1579, un octroi pour publier des cartes du pays d'Artois et de la principauté d'Orange, 206.

Joerdaen (Henri), peintre du XVIe siècle. Tableau de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 166.

Joffroy, maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, de 1447 à 1458, 179.

Jooris (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1522, 179.

Josse, sculpteur, à La Haye. Il fait une statue de Jacqueline de Bavière, en 1440, 246.

Justruin, musicien, 242.

K.

Keldermans (Mathieu), maître des ouvrages de la ville de Louvain, en 1504, 273, note 1.

Kerreman (Balthazar), peintre, à Anvers, au XVIe siècle, 279.

Kinder (Jean de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1712, 40.

Kips (Roland), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1631, 37.

Knibbes (Philippe de), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1642, 37.

L.

Laboureur, contrôleur adjoint des ouvrages de la cour et géomètre juré, en 1698, 256.

Laboureur, sculpteur du XIXe siècle, d'origine belge, 256, note.

Ladfoeur (Michel de), maître des chantres de l'église de Soignies, en 1581, 11.

Laidam (Nicaise), roi d'armes de Charles-Quint, 108.

Lambert, moine, organiste de l'abbaye de Saint-Hubert, au XIe siècle, 6.

Lambert (Josse), grammairien, poëte, imprimeur et graveur sur bois et de caractères, à Gand, au XVIe siècle, 208.

Lambillot (Jean-Baptiste), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1688, 40.

Lampsonius (Dominique), peintre du XVIe siècle, à Liége. Sa correspondance avec Tiziano Vecelli, et vers latins inédits de sa composition en l'honneur du peintre George Vasari, 281.

Lanckmans (André), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

Lanckmans (Henri), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1623, 37.

Landen. Restauration d'une chapelle pour servir d'église paroissiale, en 1621, 218.

Lansiel (Jean), est chargé de peindre les figures et accessoires d'un retable pour l'abbaye de Flines, en 1459, 48.

Larchier, musicien du XVIe siècle, 241.

L'Écluse. *Voy.* Écluse (L').

Lelis (Tobie de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1650, 38.

Lescornet (Pierre), musicien du XVIe siècle, 241.

Lethman (Étienne), facteur d'orgues, en 1539, 11.

Liége. Graveurs sur bois de cette ville, 66, 192; — Peintres, 281, 287.

Lierre. Verrière donnée à l'église Saint-Gommaire, en 1517, 225.

Liewet (Thomas de), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1631, 37.

Ligne (Jean, seigneur de) et de Bailleul, en 1411. Description et dessin de son sceau, 189.

Lille (Lambert de), scribe et relieur de livres, au XIVe siècle, 58.

Lille (Pierre de), donne un bréviaire à l'église de Soignies, 88.

Lille (ville de). Construction d'un nouveau chœur au couvent de Sion, en 1510, 214; — Corporation des maçons, tailleurs de grès et d'images de pierres, au XVIe siècle, 257.

Livres. Titres de plusieurs volumes de la librairie des ducs de Bourgogne, reliés et restaurés de 1495 à 1516, 61, 62. — *Voy.* encore : Enlumineurs, Inventaires, Reliure et Scribes.

Lobbes (messire Jean de), donne un évangéliaire à l'église de Soignies, 88.

Lodewycx (Pierre), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1652, 38.

Loenbeke. Verrière donnée à la chapelle de ce village, en 1414, 69.

Lombard (Guillaume), verrier. Il place des vitraux à l'église Saint-Jean, à Bois-le-Duc, faits sur les cartons de Jérôme Bosch, en 1494, 273.

Lons-le-Saulnier. Mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange, dans l'église des Cordeliers de cette ville, 119.

Loo (Alonso de la), secrétaire du comte de Hornes. Tableaux et médailles confisqués sur ce seigneur, en 1567, 185.

Lorimier (Corneille de), scribe, auteur d'un missel écrit en 1514, 97.

Louis de Créci, comte de Flandre. Description de son tombeau, 127.

LOUVAIN. Calligraphes, enlumineurs et peintres du XIVe siècle qui habitaient cette ville, § 15 et 16; — Restauration du couvent des Dames Blanches, en 1621, 219; — Agrandissement de l'église du couvent de N.-D. de la Vigne, en 1621, *ibid.*

LUPI (Jean), musicien du XVIe siècle, 241.

LUXEMBOURG (carte du), faite par Jacques de Surhon, en 1551, 200.

M.

MAESTRICHT. Construction de l'église du couvent des Annonciades, en 1621, 219.

MALINES. Pose de la première pierre de la chapelle du nom de Jésus, dans l'église Saint-Pierre, en 1521, 215; — Verrière donnée, en 1512, au couvent de la Madelaine, 225; — Verrière donnée, en 1516, à l'église Saint-Rombaut, *ibid.*

MANCHICOURT (Pierre DE), musicien du XVIe siècle, 241.

MANUSCRITS. *Voy.* LIVRES.

MARCHI (François DE), capitaine du XVIe siècle. Il est auteur d'un recueil gravé de toutes les forteresses des Pays-Bas, 141.

MARGUERITE D'AUTRICHE. Son organiste, 8; — Dons faits pour reconstruction et restauration de divers monuments, 214, 215; — Elle reçoit un manuscrit de son père, 235; — Vitraux donnés par cette princesse à l'église du prieuré de Rouge-Cloître et au couvent des Récollets, à Bruxelles, 220, 221; — Autres verrières données par son ordre, 224 et suiv.

MARIE DE HONGRIE. Musiciens attachés à sa chapelle, 8, 9, 238; — Dons faits pour reconstruction et restauration de divers monuments, 215; — OEuvres de musiciens qu'elle possédait, 241.

MARTEN (Guillaume), tailleur de pierres, envoyé aux Pays-Bas par Sigismond III, roi de Pologne, en 1619, 232.

MAERTER (Joseph), docteur en médecine et professeur d'histoire naturelle au collége Thérésien, à Vienne. Il fait un voyage transatlantique en 1783, 155.

MARVILLE (Jean DE) ou DE MEREVILLE, tailleur d'images de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 41.

MASSIET (DE). Description de vitraux aux armes de cette famille, 73.

MAUBEUGE (Jean DE). *Voy.* GOSSART.

MAUSOLÉES. *Voy.* TOMBEAUX.

MAYE (Guillaume), prêtre anglais, fait une généalogie de la maison de Savoie, en 1517, 108.

MEDEMBLICK. Verrière donnée aux religieuses du couvent de cette localité, en 1520, 226.

MEEREVELT (Jean-Baptiste), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1687, 40.

MELINCX (Nicolas), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1653, 38.

MENIN. Verrière donnée, en 1517, à l'église paroissiale, 225.

MERCATOR (Gérard), géographe. Il est accusé d'hérésie, en 1544, 27; — Il demande, en 1585, un privilége au duc de Parme pour une nouvelle édition du *Theatrum orbis terrarum*, 202.

MERCKEM (abbaye de). Quête pour la reconstruction de l'église, en 1444, 213.

MERCX (Pierre-Paul), architecte du roi Charles II aux Pays-Bas, 83.

MEREVILLE (Jean DE). *Voy.* MARVILLE (DE).

MERODE (Bernard DE), seigneur de Waroux. Tableaux confisqués, en 1568, en son hôtel, à Malines, 186.

MERVILLE. Restauration, en 1520, du couvent des Dominicains situé dans cette localité, 214.

MIDDELBOURG. Reconstruction de l'église et du couvent des Bogards,

en 1495, 25; — Verrière donnée à l'abbaye, en 1496, 178; — Tableau de Jean Gossart, dit de Maubeuge, qui existait dans ce monastère, 182.

Michelle de France, duchesse de Bourgogne. Note sur son tombeau, 129.

Michiels (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1688, 40.

Miniatures. Vue des environs de Mons, en 1491, 13. — *Voy*. Enlumineurs et Manuscrits.

Mirica. *Voy*. Van der Heyden.

Misdacq, peintre. Tableau signé : *Jodocus A. W. Y. Misdacq fecit*, que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 166.

Missels. Missels et livres de chant exécutés par ordre de Maximilien d'Autriche, de Philippe le Beau et de Marguerite d'Autriche, 234, 235.

Misson (Charles), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1595, 179.

Moens (Arnould), tailleur d'images, à Bruxelles, en 1449, 49.

Moerevelt (Arnould), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1651, 38.

Moers (Marc), organiste, à Lierre, en 1508, 7.

Mohy (Henri de), médecin du XVIIe siècle, 109.

Molendino (Jean Hulzel, dit de). *Voy*. Hulzel.

Molin (Remi du), organiste de l'église Saint-Jean, à Malines, en 1528, 8.

Molinet (Jean), chroniqueur du XVIe siècle, 2.

Moll (Bernard), peintre de la cour, à Vienne. Il fait un voyage transatlantique en 1783, 155.

Mompere (Josse de), peintre du XVIIe siècle. Tableaux de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 168.

Monchet (Michel Votron ou Voctron, dit). *Voy*. Votron.

Monogrammes de graveurs, 65, 66, 140, 146, 150.

Mons. Inventaire des meubles et ornements de la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, en 1430, 187; — Antiphonaires du chapitre de Sainte-Waudru, enluminés par Robert de Valenciennes, en 1342, 242.

Monsi (Jean de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1643, 38.

Montfort (Jean de), graveur de médailles et sculpteur du XVIIe siècle, 126.

Montigny (Adrien de), enlumineur. Le duc d'Arschot possédait, en 1612, la vue du château de Heverlé, peinte par cet artiste, 162.

Mors (Antoine), facteur d'orgues, en 1514, 7.

Mors (Henri), facteur d'orgues, en 1517, 8.

Mors (Jérôme), facteur d'orgues, mort en 1598, 7.

Mostaert (Michel). Sainte Vierge en ivoire sculptée par lui, en 1671, 255.

Mouton (J.), musicien du XVIe siècle, 241, 242.

Musiciens, 287, § 2 et § 42.

Musique. Fabricants d'instruments de musique, § 2; — Copistes et éditeurs de musique, § 42.

Myrica. *Voy*. Van der Heyden.

N.

Naast (Godefroid, seigneur de). Inventaire de ses livres, dressé à sa mort, en 1337, 85.

Nachel (Jean), peintre. Tableaux de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 165.

Nalines (Hugues de), donne une bible à l'église de Soignies, 88.

Namur (comtes de). Architectes de Guillaume Ier, Guillaume II et Jean III, 80.

Namur (comté de). Architectes ou mai-

tres des ouvrages de maçonnerie de ce comté, depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II, 178; — Carte du pays, faite par Jean de Surhon, au XVIe siècle, 201.

Namur (ville de). Réparation de l'église Notre-Dame, en 1495, 24; — Don pour orner l'église Saint-Urbain, en 1495, 214; — Construction d'un dortoir du couvent de la Paix Notre-Dame, en 1621, 219.

Nassau. *Voy.* Orange (princes d').

Nesles (Raoul de Clermont, seigneur de). *Voy.* Clermont.

Nicaise (Jean), enlumineur et relieur. Il travaille pour Wenceslas, duc de Brabant, 57.

Nieuwenhove. Verrière donnée, en 1516, au couvent de Saint-François, situé dans cette localité, 225.

Nivelles (Engelbert Van Nyvel ou de). *Voy.* Van Nyvel.

Nockaert (Simon), auteur d'une traduction française des Annales du Hainaut, par Jacques de Guyse. Date de sa mort, 105.

Nole (Robert Colyns de), sculpteur. *Voy.* Colyns.

Nonnon (André), maître des carrières, à Dinant, au XVIe siècle, 261.

Nonnon (Jean), maçon et maître de carrières, à Dinant, au XVe siècle, 260.

Notelaer (Jean), sculpteur, à Breda, cité en 1707, 50.

Noteleer (Barthélemi de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1693, 40.

Noveliers (Salomon), peintre, à Bruxelles. Il dresse, en 1613, l'inventaire des tableaux du duc d'Arschot, qui existaient au château de Beaumont, 160.

Nuremberg (Conrad de), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1571, 179.

O.

Objets d'art. *Voy.* Inventaires.

Ofhoys (Jean), verrier du XVe siècle, à Bruxelles, 220.

Olivier (Antoine), peintre du XVIe siècle. Sonnet qu'il composa en l'honneur de L. Guicciardini, 145.

Orange (princes d'). Mausolées de Jean II et de Philibert de Chalon, dans l'église des Cordeliers, à Lons-le-Saulnier, sculptés par Conrad Meyt, 119, 248; — Tombeau de René de Nassau, dans l'église Saint-Maxe, à Bar-le-Duc, 248; — Tableaux confisqués en l'hôtel de Guillaume le Taciturne, à Bruxelles, en 1568, 185; — Tapisseries de haute-lisse offertes par la ville de Bois-le-Duc à Frédéric-Henri, en 1630, 23.

Orange (principauté d'). G. de Jode demande un octroi, en 1579, pour publier une carte de ce territoire, 206.

Oreguen, musicien du XVIe siècle, 242.

Orfèvreries appartenant à Philippe le Bon, en 1458, 19.

Orfèvres. Sceau de deux orfèvres du XIVe siècle, 154.

Orgues, 7, 8, 11, 12.

Ornements d'église. Inventaire des ornements de l'église collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, en 1382, 87; — Inventaire des meubles et ornements de la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Mons, en 1430, 187.

Orval (abbaye d'). Agrandissement du chœur de l'église, en 1621, 219.

Ostende. Cartes de cette ville exécutées vers 1585, 205.

P.

Paludanus (Raphaël) ou Van den Broek, sculpteur, à Anvers, en 1586, 50.

Panagathus (Liévin). *Voy.* Goethals.

Pape (Jean de), peintre, à La Haye. Il

fait, en 1527, deux cartes sur parchemin, 205.

Pathie (Rogier), organiste de la chapelle de Marie de Hongrie, 11.

Pauwels (Fr.), amateur de tableaux, à Bruxelles. Note sur sa collection vendue en 1803, 289, note.

Payen (Nicolas), musicien du XVIe siècle, 241.

Peintres, 144, § 9, § 25, § 29, § 36 et § 46.

Peinture sur porcelaine et sur verre. *Voy.* Porcelaine et Verrières.

Peltier (Lucas le), vend une belle horloge à Charles-Quint, 174.

Perrenin (Antoine). Il présente à Marguerite d'Autriche, en 1520, un recueil de l'entrée et du couronnement de Charles-Quint à Aix-la-Chapelle, 207.

Phelippbart, copiste et relieur de livres, à Mons, au XIVe siècle, 57.

Philippe le Beau, archiduc. Ouvrage d'un augustin anonyme sur le premier voyage de ce prince en Espagne, en 1501, 107; — Il fait exécuter, en 1501, un superbe missel avec enluminures, pour l'envoyer à son père, 234.

Picardie. Carte de ce pays faite par Jean de Surhon, au XVIe siècle, 201.

Piéton (Louis), musicien du XVIe siècle, 241.

Piret de Temploux (Mathieu), maître des ouvrages de charpenterie du comté de Namur, en 1436, 81.

Pletincx (François), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1703, 40.

Plumier (Pierre-Denis), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1713, 40.

Poille (Ghislain), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1622, 36.

Pologne. Architecte flamand employé dans ce pays en 1625, 231; — Pierres des Pays-Bas employées à des constructions en Pologne, au XVIIe siècle, 232.

Popleer (Nicolas), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

Porcelaine (peinture sur), aux Pays-Bas, en 1788, 291.

Prez (Nicolas de), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

Prez (Josquin des), musicien du XVe siècle, 241.

Puys (Remi du), indiciaire et secrétaire de Charles, roi d'Espagne, 3.

Q.

Quesnoy (Baudouin du), donne un bréviaire à l'église de Soignies, 88.

Quesnoy (François du), sculpteur du XVIIe siècle. Détails sur sa mort, 123.

Quesnoy (Jérôme du), sculpteur, à Bruxelles, au XVIIe siècle, 36; — Détails sur son procès et sur divers travaux, 123.

R.

Raes (Charles), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1631, 37.

Ramsdonck. Reconstruction du chœur de l'église paroissiale, en 1623, 219.

Rayer (Nicolas de), organiste de la chapelle, à Bruxelles, en 1639, 12.

Relieurs. Relieurs de la duchesse Jeanne et du duc Wenceslas, 57, 58; — Relieur de Philippe le Beau, 61; — Relieurs divers, § 34.

Reliure. Ateliers de reliure établis au couvent des Croisiers, à Namur, 58; — Description de trois reliures anciennes de Gand et d'Anvers, 62.

Remi, scribe, à l'abbaye de Saint-Hubert, au XIe siècle, 93.

Renart (Nicolas), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1656, 39.

Reyniers (Adrien), 19, 104.

Richefort (J.), musicien du XVIe siècle, 241.

Richier (Ligier), auteur du tombeau de René de Nassau, dans l'église Saint-Maxe, à Bar-le-Duc, 248.

Ricquart, sculpteur, à Valenciennes. Il

passe un contrat, en 1448, avec l'abbesse de Flines, pour l'exécution d'un retable, 42.

Robert de Valenciennes, enlumineur, en 1342, 242.

Rocourt, musicien du XVIe siècle, 241.

Rodolphe, scribe, à l'abbaye de Saint-Hubert, au XIe siècle, 93.

Roeulx (abbaye de Saint-Feuillan, au). Réparation de l'église, en 1494, 24.

Rogier, musicien du XVIe siècle, 241.

Roos (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1664, 39.

Rore (Cyprien de), musicien du XVIe siècle, 241.

Rose (abbaye de la). *Voy.* Alost.

Rotterdam. Restauration du couvent des Jacobins en cette ville, en 1565, 216.

Roovere (Jean de), enlumineur, à Bruxelles, clerc de l'oratoire de Catherine d'Autriche, reine de Portugal. Ses travaux en 1526 et 1527, 18.

Rouge-Cloitre (prieuré de). Verrières de l'église, 221.

Roussel (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1628, 180.

Rubens. Histoire d'un tableau représentant l'*Assomption de la sainte Vierge*, qui lui est attribué, 288.

S.

Saint-Feuillan (abbaye de). *Voy.* Roeulx.

Saint-Hubert (abbaye de). Moines musiciens célèbres au XIe siècle, 6; — Moines qui s'y occupaient de la transcription des manuscrits, 93.

Saint-Hubert (ville de). Carte des environs, faite par Jacques de Surhon, en 1550, 200.

Saint-Josse-ten-Noode (château de). Sa réparation est ordonnée, en 1610, par le testament du duc d'Arschot, 159.

Saint-Omer Réédification du couvent des Frères Prêcheurs, en cette ville, en 1505, 26.

Saint-Trond (abbaye de). Graveur sur cuivre, au monogramme C. P., qui vivait dans ce monastère, 65.

Saint-Trond (ville de). Tapisseries de haute-lisse y exécutées, 23.

Sainte-Waudru (chapitre de), à Mons. *Voy.* Mons.

Salzinne (abbaye de). Secours, en 1495, pour réparer les pertes causées aux bâtiments, par les guerres, 25; — Restauration de l'église, en 1520, 214.

Sandrin, musicien du XVIe siècle, 241.

Santvoort (Abraham), peintre et graveur en taille-douce, à Breda, au XVIIe siècle, 67.

Sarth (François du), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1656, 39.

Saxe (Cunégonde de), abbesse de Thorn, fait faire de nouveaux bâtiments au monastère, en 1781, 233.

Sceaux. *Voy.* Sphragistique.

Scheut (chartreuse de), près de Bruxelles. On s'y occupait de la transcription des manuscrits au XVe siècle, 97.

Schiedam. Verrière donnée, en 1509, à l'église paroissiale, 224.

Schull, jardinier, envoyé en Afrique par Joseph II, en 1785, 137.

Scribes, copistes et calligraphes, 93, § 15.

Scroot (Chrétien). *Voy.* Sgrooten.

Sculpteurs, 139, § 8, § 19, § 20, § 44 et § 45.

Séclin. Reconstruction du clocher de l'église Saint-Piat, en 1499, 25.

Sellier (Philippe), marchand tapissier, à Bruges, au XVe siècle, 20.

Sgrooten, Scroot ou Sgroetz (Chrétien), géographe du XVIe siècle, 32, 138.

Sigismond III, roi de Pologne. Il fait

acheter des marbres aux Pays-Bas, en 1619, 232.

Sloovere (Liévin de), peintre, à Gand, en 1445, 113.

Smith (Arnould de), facteur d'orgues, en 1594, 12.

Soizillon (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1445, 179.

Soignies. Inventaire des livres et ornements de l'église collégiale de Saint-Vincent, en 1382, 87.

Soiron (Mathieu-Joseph), architecte, à Maestricht. Il travaille à l'abbaye de Thorn, en 1776, 233.

Sollières (abbaye de). Restauration de l'église, en 1494, 213.

Sotteghem. Restauration de l'église, en 1564, 216.

Sphragistique ou description de sceaux divers, § 23 et § 189; — Grand sceau et contre-sceau de Wenceslas et de Jeanne, 152; — Sceaux de Jean Duvivier, orfèvre de Charles V, roi de France, 154; — Sceau de Jean Van der Rosen, orfèvre à Paris, *ibid.*; — Sceau de Jean, seigneur de Ligne et de Bailleul, 189; — Sceau de Jean, seigneur de Wesemael, 190; — Sceau et contre-sceau de la ville de Braine-le-Comte, *ibid.*; — Sceau du métier des barbiers de Bruxelles, *ibid.*

Staple. Description des verrières du château et de l'église, 73.

Steps (Henri), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1625, 37.

Steps (Mathieu), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1631, 37.

Sterck ou Sterckx (Josse), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

Sterck ou Sterckx (Nicolas), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1650, 38.

Sterckx (Laurent), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

Sterckx (Maximilien), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1683, 40.

Sterckx (Pierre), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1711, 39.

Stetins (Guillaume), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1660, 39.

Stone (Nicolas), sculpteur anglais du XVIIe siècle, 249.

Stoop (Rogier), verrier, à Gand, en 1433. Ses travaux, 69.

Stupiez (Matthias), docteur en médecine. Il fait un voyage transatlantique, en 1783, 155.

Suetens (Jean), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1625, 37.

Surhon (Jacques de), orfèvre et géographe, à Mons, au XVIe siècle, 199.

Surhon (Jacques de), maître particulier des monnaies de Mons et de Tournai, au XVIe siècle, 202.

Surhon (Jean de), géographe, à Mons, au XVIe siècle, 201.

Surhon (Vincent de), conseiller et avocat fiscal du bailliage de Tournai, en 1623, 202.

Susato (Tilman), éditeur de musique, à Anvers, au XVIe siècle. Livres qu'il a publiés, 237 à 242.

T.

Tableaux. Tableaux de Charles de Croy, duc d'Arschot, au château de Beaumont, en 1613, 158: — Tableaux confisqués, en 1567 et 1568, sur Lamoral d'Egmont, Nicolas de Hames, Guillaume le Taciturne, Alonso de la Loo, Bernard de Merode, Charles Boisot, Jean de Casembroot et Jean Betz, 183; — Tableaux trouvés dans l'atelier de Jean de Witte, peintre à Bruxelles, en 1568, 186.

Tapisseries de haute-lisse, achetées par Maximilien et Marie de Bourgogne, à Bruges, et envoyées en Angleterre, 20; — Tapisseries de haute-lisse, de Bruxelles, d'Enghien, de Saint-Trond, etc., confisquées sur le comte d'Egmont et sur le marquis de Berghes, 21; — Tapisseries offertes par la ville

de Bois-le-Duc à Frédéric-Henri, prince d'Orange, 23.

Tapissiers de haute-lisse de Bruges, 20.

Temploux (Mathieu Piret de). *Voy.* Piret.

Teniers (David), jeune, peintre de l'archiduc Léopold-Guillaume. Il demande à être anobli, en 1657, 53.

Termonde. Achèvement de l'église du couvent de Sainte-Brigitte, en 1521 et 1527, 26, 215; — Reconstruction du cloître, en 1556, *ibid.*

Thorn (abbaye de). Modifications et agrandissements de ce monastère à la fin du XVIII[e] siècle, 233.

Tombeaux de Jean II et de Philibert de Chalon, princes d'Orange, à Lons-le-Saulnier, 119, 248; — de Jean II et d'Antoine, ducs de Brabant, 126; — de Louis de Créci, comte de Flandre, 127; — de Jeanne duchesse de Brabant, 128; — de Michelle de France, duchesse de Bourgogne, 129, — de François, archiduc d'Autriche, 129, 261; — d'Ernest, archiduc d'Autriche, 133, 264; — de Charles de Croy, duc d'Arschot, 159; — d'Isabelle d'Autriche, reine de Danemark, 181; — de Michel Bax, gouverneur de Berg-op-Zoom, 249; — de Jean III, duc de Brabant, 258; — de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, 260; — de Diego de Ghevara, à Bruxelles, 262; — d'Anselme Adornes, à Bruges, 265.

Tons (Jean), peintre, à Bruxelles, en 1529, 247.

Tons (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1641, 37.

Torriano (Gianello), horloger de Charles-Quint, 173.

Tournai. Sculptures en bois exécutées, en 1750, pour le palais des évêques, 125.

Traixignie (Gilles), moine à l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVII[e] siècle. Il a gravé sur cuivre, 66.

Turchelsteyn (Gaspar), fondeur de métaux du XVII[e] siècle, 126.

Turnhout (Jean), maître de chapelle de la cour et maître des chantres de cette chapelle, en 1595, 12.

V.

Vacqua (Louis), maître d'école de l'archiduc Charles d'Autriche, en 1509, 3.

Val. Tableau signé: *Gilis V. Val*, que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 167.

Valduc (abbaye de). Verrière donnée, en 1495, 177.

Valenciennes (Robert de), enlumineur, en 1342, 242.

Valenciennes. Don pour orner l'église de Notre-Dame de la Salle, en 1516, 214.

Valin (Jean), horloger de Charles-Quint, 174.

Valion (Henri), maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, en 1371, 80.

Van Aeken (Jérôme), dit Bosch, peintre. *Voy.* Bosch.

Van Avont (Abraham), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36; — ses élèves, 37.

Van Avont (Guillaume), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1647, 38.

Van Avont (Jean), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1653, 38.

Van Avont (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1710, 40.

Van Avont (Pierre), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1622, 36.

Van Ballart (Henri), tailleur d'albâtre, à Gand, en 1573, 122.

Van Battel ou Van der Wyck (Jean), peintre décorateur et d'armoiries, au XVI[e] siècle, à Malines, 243; — il orne d'écussons et de figures des livres de l'ordre de la Toison d'or, 244.

Van Battembourg (Élisabeth), religieuse à Zanten, du XVI[e] siècle. Livre de prières qui lui a appartenu, 98.

Van Berlamont (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1663, 39.

Van Bleyenberch (François), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1623, 37.

Van Boghem (Louis), architecte. Il est très-probablement l'auteur des tombeaux de don Diego de Ghevara, à l'église du Sablon, et de l'archiduc François d'Autriche, à l'église de Saint-Jacques, à Bruxelles, 261.

Van Cauwenberg (François), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1622, 37.

Van Cocxyen (Michel), peintre, à Bruxelles. Tableaux de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 160.

Van Coxcie (Raphaël), peintre du XVIe siècle, à Bruxelles. Tableaux divers de ce maître, 282.

Van Crickenbourg (Jean), peintre, à Gand. Il dessine, en 1506, une carte des frontières de France et de l'Empire, 204.

Van Delen (Jean), sculpteur et architecte du XVIIe siècle, à Bruxelles, 39, 255.

Van Denis (Jean), sculpteur, à Bruxelles, en 1653, 38.

Van de Put (Renier), sculpteur, à Bruxelles, en 1655, 39.

Van de Putte (Jacques), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1656, 39.

Van den Berghe (Jean), père et fils, architectes du XVIe siècle, à Bruxelles, 260.

Van den Berghe (Thiéri), religieux au prieuré de Groenendael, au XIVe siècle, s'occupait de la transcription des manuscrits, 95.

Van den Broeck (Crispin), graveur, peintre et architecte du XVIe siècle. Gravure due à son burin, avec monogramme, 146.

Van den Broeck (Raphaël). *Voy.* Paludanus.

Van den Hove (Pierre Alamire ou). *Voy.* Alamire.

Van den Schilde (Henri), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1670, 39.

Van den Schilde (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1688, 40.

Van den Schilde (Raphaël), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1684, 40.

Van den Valgaerde (Simon), enlumineur, à Malines, en 1476, 102.

Van der Burch (*Gysken?*), sculpteur hollandais du XVIe siècle, 248.

Van der Elst (François), facteur d'orgues, en 1588, 12.

Van der Haeghen (Jean-Baptiste), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1715, 40.

Van der Heyden (Gaspar), dit de Merica. Il obtient, en 1531, un octroi pour la publication d'une sphère, 134.

Van der Heyden (Jean), dit de Myrica, de Louvain. Lettre qu'il écrit, en 1520, à Christiern II, roi de Danemark, 208.

Van der Meeren (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1697, 40.

Van der Meren (François), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1653, 38.

Van der Moerten (Jean), chanoine et proviseur de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, mort en 1479, écrivit la musique de plusieurs livres, 96.

Van der Noot (Jean), prévôt de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, mort en 1450, s'occupait de la transcription des manuscrits, 96.

Van der Perre (Chrétien), peintre du duc d'Albe, 51.

Van der Rosen (Jean), orfèvre, à Paris, au XIVe siècle. Description de son sceau, 154.

Van der Weyden (Rogier), le vieux, peintre, à Bruxelles. Il enrichit de couleurs, en 1439, un retable de pierre placé dans l'église des Récollets, à Bruxelles, 115; — Tableaux de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 160.

Van der Wyck ou Van Battel (Jean). *Voy.* Van Battel.

Van Diest (Jean-Baptiste), peintre du XVIIIe siècle, à Bruxelles. Travaux divers, 290.

Van Dievoet (Pierre), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1695, 40.

Van Espen (Siger-Bernard), jurisconsulte et canoniste belge du XVIIIe siècle. Lettre à propos de la condamnation de la *Réponse épistolaire* de cet écrivain, 211.

Van Evere (Jean), sculpteur, à Bruxelles. Il livre, en 1439, un bas-relief pour l'église des Récollets, par ordre de Philippe le Bon, 114.

Van Eyck (Jean). Tableaux inconnus de cet artiste, 264.

Van Galen (Gaspar), religieux du XVIe siècle. Il a écrit des livres de prières, 98.

Van Gavre (Antoine). *Voy.* Gavere (de).

Van Halen (Sébastien), escrinier, à Anvers, en 1587, 52.

Van Heynessen (Jean et Pierre), peintres du XVIe siècle, à Anvers, 280.

Van Kessel (Barthélemi), peintre du XVIe siècle, à Louvain, 278.

Van Lille (Jean), scribe, cité en 1505, 103.

Van Mander (Charles), peintre. Tableau de ce maître que possédait le duc d'Arschot, en 1612, 161.

Van Memmelinghe (Jean). Portrait d'Agnès Adornes, peint par lui, en 1499, 266.

Van Mine (Philippe), maître peintre, à Lille, en 1762, 256.

Van Nerven (Corneille), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1696, 40.

Van Nevele (Lucas), peintre du XVIe siècle, à Bruxelles, 279.

Van Nyvel ou de Nivelles (Engelbert), maître maçon de la cour de La Haye, en 1402, 82.

Van Oort (Jean), peintre, fait des patrons de tapisseries de haute-lisse pour la ville de Bois-le-Duc, en 1630, 23.

Van Ottengys (Guillaume), sculpteur, du XVe siècle, à Bruxelles, 116.

Van Obberghen (Pierre), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1653, 38.

Van Opstal (Gérard), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1621, 36.

Van Oyen (Jacques), maître ingénieur des fortifications des villes frontières des Pays-Bas, sous Philippe II, 228.

Van Oyen (Sébastien), architecte et ingénieur du XVIe siècle, 227.

Van Pede (Wautier), verrier, à Bruxelles, en 1414. Ses travaux, 69.

Van Peene (Henri), architecte flamand, employé en Pologne, en 1625, 231.

Van Puersse (Jean), verrier, à Bruxelles, en 1440. Ses travaux, 70.

Van Raephorst (Barthélemi), sculpteur à Anvers, mort en 1485. Rectifications à son sujet, 116.

Van Stichelen (Pierre), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1678, 40.

Van Veen (Gilbert), peintre et graveur en taille-douce, fait, en 1602, deux cartes des frontières des duchés du Luxembourg et de Bar, 206; — Tableaux divers de ce maître, 282.

Van Vuytrecht (Pierre), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1625, 37.

Veldener (Jean), imprimeur, graveur et relieur, à Louvain, au XVe siècle. Reliure à son nom, 197.

Verdelot (Philippe), musicien du XVIe siècle, 241.

Vermandois (carte du), faite par Jean de Surhon, au XVIe siècle, 201.

Vernois (Pierre), roi d'armes de Philippe II, 4.

Veronese (Paul Caliari, dit), peintre italien du XVIe siècle. *Voy.* Caliari.

Verrières. Dons et descriptions, 9, 158, 265, 266, § 12, § 27, § 39 et § 48.

Verriers (peintres). *Voy.* § 12 et § 39.

Via (Jean a). *Voy.* Chemin (du).

Villers (abbaye de). Jean, moine du XIVe siècle, s'y occupait de la transcription des manuscrits, 94 ; — Description du tombeau de Jean III, duc de Brabant, et note sur l'auteur de ce monument, 258.

Vinders (Jérôme), musicien du XVIe siècle, 241.

Vivier (Jean du), orfévre de Charles V, roi de France. Description de son sceau, 154.

Voorspoel ou Voorspoet (Jean), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1634, 38.

Vos (Henri de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1698, 40.

Vos (Marc de), sculpteur du XVIIe siècle, à Bruxelles, 39, 235.

Votron ou Voutron (Michel), dit Moncbet, maître des ouvrages de maçonnerie du comté de Namur, de 1533 à 1571, 179.

Voyages en Amérique, en Afrique et en Asie, entrepris, de 1783 à 1788, par ordre de Joseph II, 155.

Vranckenzone (Wautier), maître de la chapelle de Philippe le Bon, à La Haye. Il écrit un livre de chant en 1465 ou 1466, 234.

Vredric (Evrard), enlumineur, à Louvain, employé aux fêtes du mariage de Charles le Téméraire, en 1468, 102.

Vuildre (Philippe de), musicien du XVIe siècle, 241.

Vyer (Sigismond), organiste de Marie de Hongrie, 10.

Vyre (Jean), facteur d'orgues, en 1387, 6.

W.

Waesmunster (couvent des religieuses de Rosenberg, à). Verrière donnée, en 1495, 177.

Waroux (Bernard de Merode, seigneur de). *Voy.* Merode (de).

Wasteels (Pierre), pensionnaire de la ville de Malines. Tableaux confisqués sur lui, en 1568, 186.

Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg. Enlumineurs et relieurs qui travaillent pour lui, 57, 58 ; — Description et dessin du grand sceau de Jeanne et de Wenceslas, 152.

Wesemael (Jean), scribe, qui s'occupait de la transcription des missels, à Louvain, en 1346, 94.

Wesemael (Jean, seigneur de), de Fallais, du pays de Malines, etc. Description de son sceau, 189.

Westphalie (carte de), en 1565, 33.

Wielle (Adrien), maître d'école des enfants d'honneur de l'archiduc Charles d'Autriche, en 1513, 3.

Willaert (Adrien), musicien du XVIe siècle, 241, 242.

Willekens Van Weede (Thiéri), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1673, 39.

Willemszone (Costin), architecte de Philippe le Bon, pour la Hollande, la Zélande et la Frise, 82.

Willems (Nicolas), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1622, 37.

Winde (Gilles de), apprenti sculpteur, à Bruxelles, en 1642, 37.

Wille (Jean de), peintre, à Bruxelles. On confisque, en 1568, les tableaux trouvés dans son atelier, 186.

Witte (Jean de), maître sculpteur, à Bruxelles, en 1716, 40.

Workum. Verrière donnée, en 1490, à l'église paroissiale, 177.

Wouters (Jean-François de), peintre, à Bruxelles. Il demande un secours aux états de Brabant, 55.

Z.

Zadoon (Arnould), sculpteur, à Bruxelles, en 1513, 49.

Zantvliet (carte de), exécutée en 1627. *Voy.* Zwaeff (de).

Zbaraz (duc de), châtelain de Cracovie. Il emploie H. Van Peene, architecte flamand, en 1625, 231.

Ziericzee. Verrière donnée, en 1529, au couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, 227.

Zwaeff (Samuël de). Il reçoit, en 1627, le prix de l'exécution d'une carte de Zantvliet et de ses dépendances, 207.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Errata.

Pag. 6, ligne dernière du texte. La source de cette note n'est pas indiquée; *lisez :* GACHARD, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 275.

» 14, lig. 19. *Lisez :* duraient.

» 65, lig. 15. *Lisez :* celle qui est décrite.

» 69, lig. 11. *Lisez :* Château de Staple, en France.

» 116, lig. 25. *Lisez :* Février, *au lieu de* Mars.

» 124, lig. 18. *Lisez :* Il ajouta encore.

Ibid. lig. 20. *Lisez :* Et que de là Jérôme alla rejoindre.

» 183, lig. 3 du sommaire. *Ajoutez :* Pierre Waesteels.

» 247, lig. 16. *Lisez :* Sculpteur.

» 260, lig. 18. *Lisez :* La falize [la carrière].

» 291, lig. 12. *Lisez :* J. Barr.

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Baguettes, 8.

1863.

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS.

ARCHIVES

DES

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

ALEXANDRE PINCHART,

Chef de section aux Archives générales du royaume de Belgique.

AVEC GRAVURES ET TABLE ALPHABÉTIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

rue des Baguettes, 8.

—

1863.

DIVISION.

		Page
§ 47.	Graveurs sur cuivre	1
§ 48.	Fac-simile de signatures écrites	6
§ 49.	Verriers et verrières	9
§ 50.	Collection de dessins et de miniatures	12
§ 51.	Inventaire de manuscrits	19
§ 52.	Scribes et enlumineurs	21
§ 53.	Inventaire de tableaux, sculptures, orfévreries, etc.	26
§ 54.	Histoire des monuments	30
§ 55.	Relieurs et reliures	38
§ 56.	Chroniqueurs, écrivains, historiographes, etc.	43
§ 57.	Architectes	51
§ 58.	Batteurs de cuivre, fondeurs de cloches et de métaux	58
§ 59.	Géographes, cartes et plans, etc.	61
§ 60.	Graveurs sur bois et sur cuivre	75
§ 61.	Horlogerie	84
§ 62.	Orfévreries et émaux	87
§ 63.	Tableaux	91
§ 64.	Inventaire de manuscrits, de livres imprimés et d'objets d'art	96
§ 65.	Armes de guerre	106
§ 66.	Protecteurs et amateurs des arts, des sciences et des lettres	109
§ 67.	Écrivains, chroniqueurs, historiographes, etc.	111
§ 68.	Tombeaux des souverains et des membres de leur famille	136

§ 69. Confréries 148
§ 70. Peintres 157
§ 71. Architectes 179
§ 72. Inventaires de tableaux 184
§ 73. Scribes et enlumineurs. 188
§ 74. Histoire des monuments 219
§ 75. Musiciens, facteurs d'orgues, etc. 231
§ 76. Verrières. 239
§ 77. Fac-simile de signatures écrites 253
§ 78. Nielles, émaux, orfévreries, etc. 256
§ 79. Historiographes, indiciaires, écrivains, etc. . . 264
§ 80. Sculpteurs et sculptures 296
§ 81. Géographes, astronomes, cartes de géographie, etc. 306
§ 82. Peintres 316

Les §§ 47-58 ont paru dans le *Messager des Sciences historiques*, à Gand, en 1858; les §§ 59-64, en 1859; les §§ 65-69, en 1860; les §§ 70-77, en 1861, et les §§ 78-82, en 1862.

Planches et Vignettes.

Page

Fac-simile de signatures écrites 6
Reliure allemande de 1558 38
Monogramme du graveur G. du Tielt 83
Tombeau de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, à Luxembourg 139
Fac-simile de signatures écrites 253
Nielles flamands du XVe siècle sur plaque d'argent . . 256

ARCHIVES

DES ARTS, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

§ 47. *Graveurs sur cuivre.*

Sommaire : Corneille Bos ou Van den Bossche, libraire et graveur, à Anvers et à Rome. — Jean Eeuwoutssone, libraire et graveur, à Amsterdam. — Jérôme Wierincx, graveur, à Anvers. — Anecdote qui concerne ce dernier. — Michel Faulte, graveur, à Paris. — Corneille Galle, graveur, à Anvers.

Bos ou Van den Bossche (Corneille), — imprimeur et graveur (*figuersnyder*), à Anvers, eut, vers 1544, ses meubles confisqués, parce qu'il avait embrassé la réforme : il était alors fugitif (1). N'est-ce point là l'artiste du même nom qui gravait à Rome de 1546 à 1555, et dont la patrie est toujours restée une énigme (2)?

Eeuwoutsone (Jean), — libraire et graveur (*figuersnyder*), à Amsterdam, obtint, par apostille mise à sa requête le 4 octobre 1546, un octroi pour pouvoir vendre les livres permis par les placards publiés sur la matière. Voici la requête dans laquelle il invoque la réputation de bon catholique dont il jouit.

« Aen den keyser, geeft in alre oitmoet te kennen uwe onderdanige Jan Eeuwoutssone, figuersnyder ende boeckvercooper, woonende binnen uwer

(1) Registre n° 19669 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, 1re partie, n° 810, etc.

stede van Amstelredamme, in Hollant, hoedat hy suppliant, sonder by jactantie te spreken, altyt gestaen heeft goeder fame ende name, ende van eerlycker conversatie sonder oyt suspect geweest te zyne van heresye oft ketterye, in sulcker voegen dat die van uwen raide van Hollant den suppliant geadmitteert hebben om te mogen vercoopen binnen uwe voorschreve stede van Amsterdamme, de boucken by Uwer Majesteyt placcaten geadmitteert, des nyttemin en soude die voorschreve suppliant deselve boecken nyet dorren noch willen printen overmits Uwer Majesteyt ordonnantien, ter contrarien, sonder eerst ende al voren hierop van Uwer Majesteyt verworven te hebben behoorlycke brieven van orloff, licentie ende consent, om deselve zeer oitmoedelyck biddende, behoudelyck dat die suppliant sal achtervolgende ende observeren de placcaten van Uwer voorschrever Majesteyt, presenterende daertoe zynde behoorlycken eedt. D'welck doende, etc. (1) »

WIERINCX (2) (Jérôme). — Voici une anecdote des plus authentiques pour la biographie de Jérôme Wierincx, le célèbre graveur. Le fait se passe en 1578 : l'artiste avait alors vingt et quelques années (3). Un jour, c'était vers la fin du mois d'octobre, après avoir pris une assez forte dose de cervoise dans quelque échope de la tumultueuse ville d'Anvers, où ses parents avaient acquis le droit de bourgeoisie, il entra avec un autre gai compagnon dans la demeure d'un tonnelier, nommé Frédéric Van Hove, qui vendait à boire. Wierincx tenait à la main deux aiglefins, et s'adressant à la maitresse du logis, il la pria de faire cuire les poissons, ce à quoi elle consentit. Puis il demanda de leur servir un pot de bière, mais Claire, c'est le nom de la femme de l'artisan, lui répondit qu'il eût à

(1) Archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

(2) On trouve le nom de cet artiste écrit d'une foule de manières différentes : Wierix, Wierx, Wieriex, Winrinx, Wyrinex ou Wierincx.

(3) Il se dit âgé de vingt-deux ans dans sa requête en grâce, mais nous croyons qu'il s'est fait plus jeune pour diminuer la gravité de son action; car la date de sa naissance ne concorderait plus avec les renseignements sur son âge puisés d'après ses propres gravures (Voy. *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon*, t. XXI).

payer d'abord ses vieilles dettes avant d'en créer de nouvelles. Wierincx fut vivement blessé de cette brusque sortie, faite sans ménagement pour la présence du camarade qu'il avait invité : il se fâcha, jeta le poisson à bas du fourneau, et prenant un boudin dans une armoire, il intima à l'hôtesse avec menace l'ordre de le cuire. Celle-ci, vexée de tant d'effronterie, s'y refusa, l'accabla d'injures, auxquelles le jeune homme riposta de plus belle. Poussé au paroxysme de la colère par les invectives dont il était l'objet, il saisit une pinte et la lance à la tête de son antagoniste. En voyant le sang couler de la blessure que le projectile avait causé, il a hâte de se sauver. Six semaines après cet événement Claire Van Hove alla de vie à trépas. Wierincx fut arrêté par l'écoutète du chef d'homicide, mais, par lettres patentes du 24 mars 1580, l'archiduc Matthias lui fit grâce, considérant qu'il était en état d'ivresse, et que d'ailleurs, après information prise à cet égard, le médecin qui avait donné ses soins à la défunte avait déclaré que sa mort n'était point la suite de cette blessure. Il fut donc relâché et rendu à ses travaux.

« Philips, etc. doen te wetene, alle jeghenwoordighe ende toecomende dat wy ontfanghen hebben die oitmoedighe supplicatie van Jheronimus Wyrincx, jonckman ongheboudt, van den ouderdom van vierentwintich jaeren oft daer omtrent, printsnyder van zynder consten ende poirter deser onser stadt van Antwerpen, alsnu ghevanghen by den schouteth der voirschreve onser stadt, inhoudende hoedat hy suppliant ontrent den lesten dach octobri xv^c lxxviij is ghecommen (wesende wel by drancke) ten huyse van Frederick Van Hove, cuyper van zynder ambachte, met twee schelvisschen, begeerende deselve ghesoeden te hebben met eenen pot biers, waertoe de voornoemden suppliant ghenoeyt hadde een van der ghebueren. Waernaer is gheschiet alsdat de weerdinne van de voirschreven huyse (ghenoempt Clara Van den Hove), hem weygheringhe maecte van te tappen, segghende totten voirschreven suppliant: *Betaelt d'oude schult, soe wil ick u weder oppennyeuws borghen;* dner welcke woerde de voirschreven suppliant hem zeer was stoorende als ghefoulleert wesende van zynder eeren, fame ende renommee, als wesende van goeden eerlycken ende treffelycken ouders ende borgers deser onser voirschreven

stadt, ghemerckt dat den persoon die hy ghenoeyt hadde, zulcx moeste hooren, ende dus wesende in deselve furie, ende wel by drancke, namp denselven vissch van den viere ende sloech desen ter eerden, ende naederhandt bindende eenen bollinck in de bottelreye heeft denselven oick willen ghebranden hebben, ende 't selve siende de voirschreve Clara was haer seer stoorende, segghende den voirschreven suppliant seer veel scamper ende leelycke woirden ghelyck hy oick dede ter contrarien, ende dus wesende in dit gheschil den voirschreven suppliant, nyet langher connende verdraeghen hair schamper woirden, heeft ten laetsten in der handt ghenoemen een suelleken van een pinte, ende daer mede naer de voirschreven vrouwe gheworpen, ende met grooten onghelucke deselve gheraeckt op haer hooft, heur aldaer makende zekere cleene solutie oft quetsuere, zulcx dat de voirnoemde Clara Van den Hove daermede achter huyse heeft haer dinghen ghedaen, ende is omtrent zes weken daernaer nyettemin deser weerelt overleden, al tot bitter leetwesen van den voirschreven suppliant, als gheschiet wesende doer den dranck ende groote jonckheyt oft wulpsheyt, hebbende de voirschreve Clara van den beghinnen aff doen cureren ende visiteren by diversche meesters als doctoeren ende chirurgyns, dewelcke hebbende geaffirmeert ende gheattesteert by huerlieder certifficatie daeraff zynde, alsdat de voirnoemde Clara van deselve quetsuere nyet en is ghestorven, maer wel van zekere catarren ende andere inconvenienten ende putrifactien die zy uit lyff over lange heeft ghedraghen, ghelyckt ghebleken is naer d'insisie van de voirschreven doctoeren ghedaen in den persoen van de voirschreve Clara naer haer doot; al desen nyet jeghenstaende vreest de voirnoemden suppliant, dat den voirschreven officier jegheus hem rigoereuselycken zoude moghen doen procederen, ten ware hem hierop verleent wordde onse gratie ende ghenade, alsoe hy seeght, om dewelcke hy ons oitmoedelyk ghebeden heeft, etc. Ghegheven in onser stadt van Antwerpen, in de maent van meerte M D lxxx (1) ».

» Van dat Jeronimus Wierincx, plaetsnyder, geapprehendeert was ter oirsaecken van dat hy mede eender pinten sulcx gewont hadde in 't hooft Clara, uxor Fredericx Van Hove, cuypere, dat dezelve daeraff deser werelt was overleden, is, vuyt crachte van de opene brieven van remissie hen by den hove verleent opten xxiiij^{en} meerte a° xv^{c} lxxx, van den voirschreven gevanckenisse gerelaxeert (2) ».

(1) Registre n° 649, f° 218 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 12908, compte de 1581-1582, f° 1 v°, *ibidem*.

Faulte (Michel), — est un graveur au burin qui travaillait à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle. On trouve onze planches très-finement gravées par cet artiste, et signées de son nom ou de son monogramme, dans un petit volume qui n'a pas encore été décrit, et qui est intitulé : *L'office de la Vierge Marie;* Paris, Gabriel Clopeiau; 1631. En voici la liste : nous ferons remarquer que les sept premières ont servi à un volume publié en 1615, et qui est cité par M^r Ch. Le Blanc (1).

La Visitation	La Fuite en Égypte.
L'Annonciation.	La Résurrection de Lazare.
L'Adoration des rois.	L'Apothéose de Marie.
L'Adoration des bergers.	Le Christ en croix.
La Circoncision.	David en prière.
La Présentation au temple.	

Galle (Corneille). — Ce célèbre graveur avait épousé Françoise Nys, fille naturelle de Jacques Nys; elle fut légitimée sur sa requête, par lettres patentes datées du mois de juillet 1657. La famille de C. Galle se composait alors de quatre enfants.

« Philips, etc. doen te wetene alle teghenwoordighe ende toecomende dat wy hebben ontfanghen die ontmoedige supplicatie van Francoise Nys, natuerlycke dochter van wylen Jacques Nys, teghenwoordighe huysvrouwe van Cornelio Galle, plaetsnyder binnen onser stadt van Antwerpen, versien met vier wittige kinderen, inhoudende hoedat sy suppliante es geboren ex libero et libera, wesende haeren voorschreven vaeder ende moeder beyde overleden, het es nu soo dat die suppliante geerne soude wesen gelegitimeert, etc. Gegeven in onser stadt van Bruessele, in de maendt van julius xvj^c lvij » (2).

(1) *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. 1er, p. 221, n°s 4-10.

(2) Registre n° 667 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

§ 48. *Fac-simile de signatures écrites.*

Sommaire : Architectes, peintres, graveurs, sculpteurs, musiciens, orfèvres, etc.

1. Pierre Apianus, mathématicien allemand du XVIe siècle.

2. Benoit d'Appenzell, maître de chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie.

3. Guyot de Beaugrant, sculpteur, natif des Pays-Bas, qui travailla à Bruxelles, à Bruges et en Espagne, sous le règne de Charles-Quint.

4. Corneille de Bont, orfèvre et graveur de sceaux, qui florissait à Gand de 1470 à 1504.

5. Henri Bredeniers, organiste de l'archiduc Philippe le Beau.

6. Jacques du Broeucq, sculpteur et architecte, florissait à Mons, sa ville natale, dans la première moitié du XVIe siècle.

7. Wenceslas Cobergher, peintre, architecte, ingénieur et graveur, né à Anvers en 1561; mort à Bruxelles en 1635.

8. Pierre Coustrain, peintre décorateur de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire.

9. Gaspar de Crayer, peintre, florissait à Anvers et à Gand, au XVIIe siècle.

10. Laurent Delvaux, sculpteur belge du XVIIIe siècle.

11. Laurent Flascoen, tapissier de haute-lisse, florissait à Enghien sous le règne de Charles-Quint.

12. Balthazar Gerbier, peintre, architecte, diplomate, etc., né à Anvers en 1592; mort en Angleterre en 1667.

13. Jérôme Henault, graveur des monnaies frappées à Mons, de 1580 à 1589.

37

40

31

42

5

28

35

33

4

24

14. Bernard JANSEN, sculpteur et architecte, né dans les Pays-Bas septentrionaux, travaillait en Angleterre dans le XVIIe siècle.

15. Jacques JONGHELINCK, sculpteur et graveur de médailles et de sceaux, né à Anvers en 1530; mort en 1606.

16. Rombaut KELDERMANS ou VAN MANSDALE, architecte, florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVIe siècle.

17. Olivier DE LA MARCHE, chroniqueur du XVIe siècle.

18. Conrad MEYT, sculpteur suisse, qui travailla aux Pays-Bas et en France dans la première moitié du XVIe siècle.

19. Jean DE MONTFORT, graveur de médailles et fondeur de métaux, à Bruxelles, de 1595 à 1649.

20. Claude NOIROT, graveur des monnaies de Hollande, de 1554 à 1563.

21. Jean NOIROT, orfévre et graveur des monnaies de Flandre, à Bruges, de 1517 à 1545.

22. Corneille PLUM, orfévre et graveur des monnaies frappées à Namur, de 1497 à 1528.

23. Rombaut DE RASIÈRES, graveur de sceaux et de monnaies, à Anvers, en 1599.

24. Nicolas (*Claes*) ROMBOUTS, peintre verrier, florissait à Bruxelles sous les règnes de Philippe le Beau et de Charles, son fils.

25. Pierre-Paul RUBENS, peintre, né en 1577 et mort en 1640.

26. Jacques DE SURHON, orfévre et géographe, florissait à Mons, de 1548 à 1555.

27. Jacques DA TREZO, graveur de sceaux et de médailles, et tailleur de pierres fines, Italien de naissance, qui travailla dans le Milanais, aux Pays-Bas et en Espagne, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

28. Louis Van Boghem, architecte, qui florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVe siècle.

29. Jean Van Coninxlo, peintre, qui florissait à Bruxelles au XVIe siècle.

30. Michel Van Coxcyen, peintre, né à Malines, florissait au XVIe siècle.

31. Jean Van den Perre, orfévre et graveur de sceaux, florissait à Bruxelles de 1515 à 1551.

32. Gaspar Van der Heyden, graveur des monnaies frappées à Tournai, sous les Archiducs et Philippe IV.

33. Jean Van der Wyck, dit Van Battel, peintre décorateur, qui florissait à Malines de 1504 à 1549.

34. Godefroid Van Gelre, orfévre et graveur de médailles, florissait à Bruxelles de 1585 à 1604.

35. Liévin Van Lathem, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Anvers de 1493 à 1515.

36. Jean Van Nymmegen ou Van Vlierden, orfévre et graveur de sceaux de monnaies, qui florissait à Anvers de 1488 à 1521.

37. Bernard Van Orley, peintre, qui florissait à Bruxelles, sa patrie, au XVIe siècle.

38. Henri Van Pe ou Van Pede, architecte, qui florissait à Bruxelles dans la première moitié du XVIe siècle.

39. Othon Van Veen, peintre, qui florissait à Anvers au XVIIe siècle.

40. Denis Waterloos, graveur de sceaux et de médailles, né à Bruxelles en 1627, mort en 1715.

41. Sigebert Waterloos, graveur de sceaux et en taille-douce, qui florissait à Bruxelles de 1600 à 1624.

42. Augustin de Wynter, orfévre et graveur de sceaux, qui florissait à Bruxelles en 1530.

§ 49. *Verriers et Verrières.*

Sommaire : **Antoine et Hubert Wypart. — François Lowichs. — Tilman Pisset. — Guillaume Smelz. — Jean de Bastoingne. — Thiéri Leumont. — Godefroid de la Motte. — Jean Hardy. — Verrières au palais épiscopal, au séminaire, à l'église de Saint-Servais, à la cour échevinale, aux églises de Saint-Servais et des jésuites, à Liége. — Verrières à l'église de Reckheim, aux abbayes de Robertmont et du Val-Benoît, à Liége. — Verrières données par les évêques de Liége pour embellir la demeure de diverses personnes. — Verrière au couvent des Filles-Dieu, à Tournai.**

PEINTURE SUR VERRE, A LIÉGE. — Les comptes des dépenses des évêques de Liége qui existent aux Archives de l'État, à Liége, sont loin d'offrir pour l'histoire des arts de grandes ressources : la collection n'embrasse que la seconde moitié du XVI[e] siècle, et de plus le rédacteur a été d'un laconisme désespérant.

Voici quelques notes que nous avons recueillies sur les vitraux qui furent payés par Ernest de Bavière, depuis 1587 jusqu'à 1596, tant pour l'ornementation du magnifique palais épiscopal que pour l'embellissement de quelques églises ou communautés religieuses de ses états. Nous avons classé ces notes d'après la date des payements.

11 janvier 1587. Verrière aux insignes et armes de l'évêque pour le palais : 18 florins (2).

19 février 1587. Verrière exécutée par Antoine Wypart ou Wypartz (*vitrifex*), et donnée à l'abbaye de Robertmont : 70 florins de Brabant (3).

Le même jour. Autre exécutée par le même artiste, et donnée à l'église de Saint-Servais à Liége : 120 florins (4).

Janvier 1588. Grande verrière exécutée par le même

(1) Tous les payements sont en florins de Brabant.

(1) Compte de la recette générale de 1586-1587, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) *Ibidem*, f° 234, v°.

(4) *Ibidem.*

artiste, et donnée à l'église de l'abbaye du Val-Benoît : 150 florins (1).

31 mars 1588. Verrière aux armes de l'évêque, exécutée par François Lowichs (*vitrifex*), et placée dans la demeure de Jacques de Herve : 4 florins (2).

11 septembre 1588. Antoine Wypart reçoit 14 florins pour quatre petites verrières aux armes du prince, et dont deux avaient été placées dans la maison du doyen de l'église Saint-Servais, et les deux autres dans la demeure du chanoine Pierre Curtius, à Liége (3).

15 octobre 1590. La femme du verrier Tilman Pisset (*vitrifex*), reçoit 6 florins pour quatre fenêtres armoriées qui ornaient la nouvelle cour échevinale, à Liége (4).

30 août 1591. A Guillaume Smelz, verrier (*vitrifex*), pour une fenêtre, armoriée, selon toute probabilité, destinée à l'habitation de Nicolas Lampsonius, chanoine de Saint-Denis, à Liége (5).

8 novembre 1591. 20 florins sont payés à Tilman Pisset, pour différentes verrières, dont deux avaient été placées dans la maison de l'écolâtre de Liége, et deux autres, aux armes des ducs de Bavière, qui furent également données pour orner des demeures de particuliers (6).

Décembre 1593. Tilman Pisset ou Pissel reçoit encore 4 florins pour une verrière posée dans la maison d'Antoine Romarin (7).

Même date. Deux verrières, du prix de 8 florins et ser-

(1) Compte de la recette générale de 1587-1588, f° 233 v°, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) Compte de la recette générale de 1589-1590, f° 252 r°, *ibidem.*

(5) Compte de la recette générale de 1591-1592, f° 97 r°, *ibidem.*

(6) *Ibidem*, f° 97 v°.

(7) Compte de la recette générale de 1593, f° 102 r°, *ibidem.*

vant à l'embellissement de la maison du suffragant, sont payées au verrier Hubert Wypart (*vitrifex*) (1).

5 septembre 1594. Deux verrières, exécutées par Jean de Bastoingne (*vitrifex*), et données pour orner le séminaire fondé par le prince évêque : 6 florins (2).

27 janvier 1595. Payement de 16 florins au verrier (*vitrifex*) Thiéri Leumont, pour deux fenêtres placées dans la chambre échevinale vers la galerie du palais (3).

1596. Antoine Wypart reçoit 230 florins pour une grande verrière donnée par l'évêque à l'église des jésuites, à Liége (4). Le prélat avait en outre payé les frais de l'armature de fer de la fenêtre (5).

10 avril 1597. 60 florins sont payés au même artiste pour une verrière donnée à l'église de Reckeim (6).

14 juin 1598. Godefroid de la Motte reçoit 4 florins pour une verrière (7).

30 novembre 1598. Payement à Jean Hardy de 4 florins pour deux petites verrières (8).

VERRIÈRE AU COUVENT DES FILLES-DIEU, A TOURNAI. — Au mois d'avril 1585, le duc de Parme gratifia les religieuses

(1) Compte de la recette générale de 1593, fº 102 vº, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Compte de la recette générale de 1594, fº 333 rº, *ibidem*.

(3) *Ibidem*, fº 333 vº.

(4) Compte de la recette générale de 1596, fº 334 vº, *ibidem*.

(5) « Decembri aº 1595. Persolvi Symoni Fabri, ferrario fabro, pro confec- » tione ferramentorum fœnestræ vitreæ collocatæ seu donatæ ex serenissimæ » suæ Celsitudinis liberalitate in ecclesia patrum societatis Jesu : ijᶜ xl fl. viij s. »

« 29 maii 1596. Solvi pro 1792 liberas ferri ad magnam fenestram vitream » datam in templo jesuitarum. » (Compte de la recette générale de 1595-1596, fº 366 rº et 367 rº, *ibidem*).

(6) Compte cité de 1596, fº 335 rº.

(7) Compte de la recette générale de 1597-1598, fº 341 rº, *ibidem*.

(8) « Ad donandum in navi Arnoldi le Page. » (Compte de la recette générale de 1598, fº 337 vº, *ibidem*).

du couvent de la Madelaine, vulgairement appelé des Filles-Dieu, à Tournai, d'une somme de 20 livres pour l'achat d'une verrière aux armes de Philippe II, à placer dans l'église qu'elles venaient de faire bâtir (1).

---

§ 50. *Collection de dessins et de miniatures.*

Sommaire : Inventaire de la collection de miniatures et dessins de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, dans laquelle se trouvaient des œuvres de Tob. Bernhart, Paul Bril, J. Bullen, J. Fischer, Jér. Gunter, M. Kager, L. Kilian, J. König, A. Mozart et J. Rottenhamer. — Il avait l'intention de former une galerie de portraits de princes contemporains et s'adressa aux archiducs dans ce but.

Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, succéda à Bogislas le Bon, son père, en 1606. Il naquit le 28 juillet 1573 de Claire de Brunswick-Lunebourg, et mourut le 3 février 1619 (n. st.), sans postérité. Philippe fut un prince qui aima les lettres, les sciences et les arts. C'est lui qui posa la première pierre du palais ducal situé près de l'Oder, à Stettin, et sous son règne, plusieurs belles églises de cette ville furent restaurées et embellies. Il se proposa d'orner ce palais des portraits des princes de l'empire contemporains et d'autres avec lesquels il avait des rapports d'amitié. Dans ce but il s'adressa également aux archiducs Albert et Isabelle, en 1617. Le duc de Stettin les remercie chacun isolément, dans la lettre qu'il leur écrivit, de l'envoi qu'ils lui ont fait de magnifiques dessins pour son album, et leur joint la grandeur des portraits peints qu'il désire obtenir. L'album, dont parle ici le prince, était une collection précieuse, composée en majo-

(1) Registre n° F. 268 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

rité de miniatures : il s'y trouvait aussi quelques dessins à la plume. Chaque pièce avait pour auteur un artiste en renom de l'époque. Nous avons eu le bonheur de découvrir aux Archives du royaume, une liste des trente-huit dessins dont se composait l'album du duc de Stettin et de Poméranie, en 1612. L'inventaire contient l'indication des sujets, lesquels sont tous puisés dans le Nouveau Testament. Les noms du plus grand nombre des donateurs y sont consignés et parfois aussi ceux des artistes, savoir : Tobie Bernhart, Paul Bril, Jean Bullen, Jean Fischer, Jérémie Gunter, Marc Kager, Lucas Kilian, Jean König, Jean Rottenhamer et Antoine Mozart.

Philippe avait épousé, en 1607, Sophie, fille de Jean le Jeune, duc de Holstein-Sonderbourg, morte en 1618, et sœur cadette d'Anne, sa belle-mère.

« Eximium singularis cuiusdam erga nos benevolentiæ testimonium existimamus, serenissima princeps, cognata carissima, quo Dilectio Vestra ad petitionem nostram librum illum quem memoriæ omnium hac ætate viventium regum et principum consecravimus, et manu sua et insigniis, historiaque quadam biblica artificiossime depicta exornare voluerit. Debueramus equidem Dilectioni Vestræ eo nomine iamdudum agere gratias, sed occasio commoda nobis defuit, quam hac vice naeti significare Dilectioni Vestræ voluimus officium illud nobis fuisse longe gratissimum, certoque Dilectio Vestra sibi persuadeat mnemosinon illud inter ea, monumenta quæ nobis carissima sunt, diligenter asservatum iri.

» Cæterum freti ea, quam hactenus apud Dilectionem Vestram experti sumus, promtitudine, unum adhuc ab ea amanter petimus. Palatium quoddam novum hoc tempore exstruimus, idque effigiebus regum et principum nostri seculi ad vivum depictis, insignire ornatiusque reddere studemus. Quia vero Dilectio Vestra inter heroinas nostræ huius ætatis præcipuo loco est, illius imaginem præ cæteris desideramus. Maiorem itaque in modum a Dilectione Vestra contendimus ut effigiem suam artifici manu pictam nobis per Jacobum de Sommere transmittere velit, sicuti etiam serenissimum Austriæ archiducem Albertum, Dilectionis Vestræ maritum carissimum, idem officium nobis præstiturum confidimus. Erit illud propensissimi erga nos affectus iudicium, facietque ad æviternam Dilectionis Vestræ memoriam, et si qua in re

Dilectioni Vestræ rursus gratificari poterimus, studium et voluntas nobis nunquam deerit. Hisce Dilectionem Vestram feliciter valere ex animo optamus. Dabantur ex arce nostra in veteri Stetino, xvii aprilis anno MDCXVII.

» PHILIPPUS II,

» Dux Stetinensium, Pomeranorum, etc. » (1).

Voici l'inventaire avec la traduction en regard.

« Verzeichnuss deses neuen Stambuechss welches der durchleichtige hochgeborne Furst und Herr Herr Philips, Hertzog zue Stettin-Pommern, etc., nº 1612 angefangen.

» Dass Format desselben ist in gross Quarto, unnd wirdt alles auf Pergament gemahlet von Miniatur Mahlerey, oder auch wol schönen Federrissen, von den allerbesten unnd beruembsten Mahlern so hin unnd wider zue finden.

» Folgen die Namen deren so darin schon verwilligt sambt den Stucken so sie mahlen lassen; die Stucklein aber sein mehrentheilss genommen ex vita Christi :

1. Die römishe Kayserliche auch zue Hungern unnd Böhaimen Königliche Mayesteit Herr Matthiass, Erzhertzog zue Össterreichen, unser aller gnedigster Herr, Jeremias Gunter Ihrer Mayesteyts Hofmaller mahlet dass Stuckhlein, unbenant aber noch wass fur Historia.

1. Miniature, donnée par l'empereur Matthias. — OEuvre de Jérémie Gunter, peintre de la cour de ce prince.

2. Herr Wilhelm, Hertzog zue Bayrn, den englischen Gruess, von Thobiass Bernhart gemahlet, die Invention aber ist von Hanss Rottenhamer.

2. *L'Annonciation*, miniature, composée par Jean Rottenhamer et peinte par Tobie Bernhart. — Donnée par Guillaume II, duc de Bavière, mort en 1626; il avait abdiqué en 1596 en faveur de son fils.

3. Wie die Junghfrau Maria Ihre möhme Elisabeth heimbsucht, von Paul Brill zue Rom gemahlet.

3. *La Visitation*, miniature, exécutée à Rome par Paul Bril.

4. Ferdinandt, Churfurst unnd Erzbischoff zue Cölln, die Geburt

4. *La Naissance de Jésus*, miniature, exécutée à Rome par Jean König.

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

Christi, von Haunss König, zue Rom gemahlet.

— Donnée par Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liége, etc., fils du duc Guillaume II, mort en 1650.

5. Christian, Margraf zue Brandenburg, die heylige dreye Könige, von Antonie Motzart gemahlet.

5. *Les trois Rois*, miniature d'Antoine Mozart. — Donnée par Chrétien, fils de Jean-George, margrave de Brandebourg, auteur de la branche des margraves de Bareuth.

6. Ferdinandt, Ertzhertzog zue Österreich, die Flucht Christi in Egipten, von Paul Brill gemahlet.

6. *La Fuite en Egypte*, miniature de Paul Bril. — Donnée par Ferdinand, archiduc d'Autriche.

7. Johann-Conradt, Bishoff zue Eystätt, wie der Herr Christuss in seinem zwölften Jahre mit den Gelährten im Tempel disputiret, von Tobia Bernhardt gemahlet.

7. *Jésus au milieu des Docteurs*, miniature de Tobie Bernhart. — Donnée par Jean-Conrad de Gemmingen, évêque d'Eichstädt, nommé en 1597 et mort en 1612.

8. Maximilian, Hertzog zue Bayrn, die Tauff Christi, von Martz Kager gemahlet.

8. *Le Baptême du Christ*, miniature, exécutée par Mathieu Kager. — Don de Maximilien, électeur de Bavière.

9. Wie Christuss in der Wüsten versucht wirdt, von Paull Brill gemahlet.

9. *La Tentation de Jésus dans le désert*, miniature, exécutée par Paul Bril.

10. Frau Sophia gebohrne zue Holstein, Hertzogin zue Stettin-Pommern, die Cananeysche Hochzeit.

10. *Les Noces de Cana*. — Don de Sophie, fille de Jean le Jeune, duc de Holstein-Sonderbourg, qui épousa Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin.

11. Augustuss der junger Hertzog zue Braunschwig unnd Linnenburg, wie der Herr mit einem Samaritischen Weiblein Sprach helt bei einem Brunen.

11. *Jésus et la Samaritaine*. — Don d'Auguste, duc de Brunswick et de Lunebourg, fils de Guillaume, et frère de Christian, auquel il succéda en 1633.

12. Frau Clara-Maria gebohrne zue Stettin-Pommern, Hertzogin zue Braunschweig unnd Linnenburg, die Historia wie die Martha so bescheftig ist, Maria aber dass beste Theil erwehleter.

12. *Jésus chez Marthe et Marie*. — Don de Claire-Marie, fille de Bogislas le Bon, duc de Stettin, qui épousa : 1° Sigismond-Auguste, luc de Meckelbourg; 2°, en 1607, Auguste, duc de Brunswick-Lunebourg ; elle mourut en 1623.

13. Ertzherzog Leopold zue Österreich, Bishoff zue Strasburg unnd Passaw, wie die Kindtlein zum Herrn Christo gebracht werden, von Hanass König gemahlet.

13. *Laissez venir à moi les petits enfants*, miniature, exécutée par Jean König. — Don de l'archiduc Léopold d'Autriche, nommé évêque de Strasbourg et de Passau en 1607, et mort en 1625.

14. Georg, Hertzog zue Stettin-Pommern, wie der Herr von den Jüngern im Schiff wirdt erweckht, unnd dem Windt unnd meer gebeut dass es still wirdt.

14. *Jésus apaisant la tempête.* — Don de George, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, qui mourut en 1617.

15. Joachim Ernst, Marghraf zue Brandenburg, wie Christuss mit wenig Brotten unnd Fischlein etliche tausent Mann speiset, von Antonie Motzardt gemahlet.

15. *La Multiplication des pains et des poissons dans le désert*, miniature, exécutée par Antoine Mozart. — Don de Joachim-Ernest, margrave d'Anspach, fils de Jean-George, margrave de Brandebourg.

16. Johann-Adolph, Hertzogh zue Schlesewick-Holstein, wie Petruss nach der Preedig Christi einen glickhlichen Fischfang thuet.

16. *La Pêche miraculeuse.* — Don de Jean-Adolphe, duc de Holstein-Gottorp, mort en 1616.

17. Philipps, Hertzog zue Holstein, wie der Gichtbrichtige durchs tach herunder gelassen und vonn Christo gesundt gemacht wirdt.

17. *La Guérison du paralytique.* — Don de Philippe, duc de Holstein-Glucksbourg, né en 1584 et mort en 1663.

18 Frau Elisabeth, gebohrne unnd vermehlte Hertzogin zue Braunschweig unnd Linnenburg, Wittve, wie der Herr Christuss der Wittwen zue Nain einigen Sohn von Todt erweckhet.

18. *La Résurrection du fils de la veuve.* — Don d'Élisabeth, fille de Frédéric II, roi de Danemark, qui épousa, en 1590, Henri-Jules, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, mort le 20 juillet 1613; elle décéda en 1626.

19. Frau Anna, gebohrne zue Schlesewick-Holstein, Hertzogin zue Stettin-Pommern, Wittve, wie dass Weiblein so 12 Jahr den Bluetgang gehabt durchs anrueeren der Kleider Christi gesundt wirdt.

19. *La Guérison de la femme malade.* — Donné par Anne, fille de Jean le Jeune, duc de Sleswick-Sonderbourg, seconde femme de Bogislas le Bon, duc de Poméranie et de Settin, morte en 1616.

20. Moritz, Landtgraf zue Hessen, die Werklerung Christi auf'm Berge Thabor.

20. *La Transfiguration.* — Don de Maurice, landgrave de Hesse, mort en 1632.

21. Ulrich, Hertzog zue Stettin-Pommern, die Auferweckhung Latzari.

21. *La Résurrection de Lazare.* — Don d'Ulric, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, qui fut nommé évêque de Camin en 1618.

22. Philippuss-Juliuss, Hertzog zue Stettin-Pommern, die Historia vom reichen Mann unnd armen Latzaro.

22. *La Parabole du Riche et du Pauvre.* — Don de Philippe-Jules, fils d'Ernest-Louis, duc de Wolgast, et petit-fils de Philippe Ier, duc de Poméranie et de Stettin; il naquit en 1584 et mourut en 1625. Il hérita en 1600 du duché de Stettin par la mort de Jean-Frédéric, son oncle.

23. Frau Agniss, gebohrne Margräfin zue Brandenburg, Hertzogin zue Stettin-Pommern, etc., den Oelberg.

23. *Jésus sur la montagne des Oliviers.* — Don d'Agnès, fille de Jean-George, électeur de Brandebourg, qui épousa, en 1604, Philippe-Jules, duc de Stettin.

24. Ertzherzog Maximilian-Ernestuss zue Össterreich, die Crönung Christi von Luchass Kilian mit der Feder gerissen, Invention des Rottenhaimtes (*sic*).

24. *Le Couronnement du Christ*, dessin à la plume, composé par J. Rottenhaimer (?), et exécuté par Lucas Kilian. — Don de l'archiduc Maximilien-Ernest d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, fils de Charles, archiduc de Gratz; il mourut en 1616.

25. Ertzherzog Maximilian zue Össterreich, Grossmeister dess Teutschen Ordenss, die Aussfuhrung Christi.

25. *La Résurrection du Christ.* — Don de l'archiduc Maximilien d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, fils de l'empereur Maximilien II, mort en 1618.

26. Albrecht, Hertzog zue Bayrn, die Chreutzigung Christi, von Hanss Fischer gemahlet.

26. *Le Crucifiement*, miniature, exécutée par Jean Fischer. — Don d'Albert, duc de Bavière, landgrave de Leuchtenberg et comte de Halle; il avait épousé, en 1612, Mathilde de Leuchtenberg.

27. Bogisslaf, Hertzog zue Stettin-Pommern, die funff Clugen unnd funf thörichten Jungfrauen wie sie dem Breutigam entgegen gehn.

27. *La Parabole des Vierges sages et des Vierges folles.* — Don de Bogislas, mort en 1637, frère de Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin.

28. Frau Maria, gebohrnes Fraulein in Holstein, Eptisin zue Itzehow, die Sündtfluet, von Hannss Bullen gemahlet.

28. *Le Déluge*, miniature, exécutée par Jean Bullen. — Don de Marie de Holstein, abbesse de Itzehoe, dans le duché de Holstein.

29. Johannes-Friderich, Hertzog zue Wirttenberg.

29. Don de Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, mort en 1628; il succéda à Frédéric, son père, en 1608.

30. Juliuss-Friderich, Hertzog zue Wirttenberg.

30. Don de Jules-Frédéric, frère du précédent; il forma la tige de Weitlingen.

31. Georg-Friderich, Margraff zue Baden.

31. Don de George-Frédéric, marquis de Bade-Dourlach, né en 1573, mort en 1638.

32. Philipps-Ludtwig, Pfalzgraf bei Rhein.

32. Don de Philippe-Louis, duc de Neubourg, mort en 1614.

33. Wolfganng-Wilhelm, Pfalzgraf bey Rhein.

33. Don de Wolfgang-Guillaume, fils du précédent; mort en 1653; il succéda à son père.

34. Augustuss, Pfalzgraf bei Rhein.

34. Don d'Auguste, frère du précédent, mort en 1631; il forma la branche des ducs de Sulzbach.

35. Johannes-Friderich, Pfalzgraf bei Rhein.

35. Don de Jean-Frédéric, frère du précédent, comte de Hippolstein.

36. Ernst-Ludtwig, Hertzog zue Sachsen.

36. Don d'Ernest-Louis, né en 1587, fils de François II, duc de Saxe-Lauenbourg; il mourut en 1620.

37. Franz, Hertzog zue Stettin-Pommern, etc., Bischof zue Caminn.

37. Don de François, qui fut d'abord évêque de Camin, et qui succéda, en 1619, à son frère Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin; il mourut en 1620.

38. Frau Sophia, gebohrne aus'm Churfürstlichem Stam zue Sachsen, Hertzogin zue Stettin-Pommern. »

38. Don de Sophie, fille de Christian Ier, électeur de Saxe; elle épousa, en 1610, François, duc de Poméranie et de Stettin, cité à l'article précédent, et mourut en 1635.

§ 51. *Inventaire de manuscrits.*

Sommaire : Inventaire des manuscrits de liturgie du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, en 1505.

L'inventaire qui suit est celui des livres de liturgie, au nombre de plus de cent, du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht : il fut dressé le 3 juillet 1505, par le chanoine Renier Van den Kerchove, trésorier de la communauté. On remarquera combien peu de ces livres sont imprimés.

« *Primo* een groot missael van alle den jaere, op ten hoogen outaer.

Een groot missael van alle den jaere, geheeten : *Ad altare beate Elisabeth.*

Een out missael de toto anno, manet in altare sancti Guidonis.

Vier cleyn halve missale : twee somer-stucken ende twee wynter-stucken.

Een cleyn missael, in franchyne, dair niet dan de misse van requiem inne en staet.

Twee wynter-stucke die al nieuwe zyn tot Schuete gescreven (1).

Achte anthiphoneers, over elc zyde vier, te weetenen : twee zomer-deele ende twee wynter-deele.

Vier graduwale van den jaire, over elc zyde twee.

Acht goede souters (2), over elc zyde viere.

Twee brevieren van al den jaere, daeraf den eenen is premonstreyt-orduyn ende den anderen Anderlechts.

Een canters voer de toto anno.

Een vers-boec oft venite-boeck.

Twee capiteele-boecken, over elc zyde eenen.

Eenen ouden capiteel-boec ende eenen souter, in berderen gebonden, liggende in de tresorye.

In den choor, noch twee geheel oude antiphoneers.

Een les-boeck, in berderen, dat men in 't schole besieht.

Eenen vocabuleren franchyne voir den deecken, met eender kethenen gebonden.

Een boeck geheeten *Summa Raymundi,* met eender kethene gebonden.

(1) *Voy.* § 15.
(2) Psautier.

Twee matrilogye-boecken, dair men d'een daghelycx besicht, ende d'anderen is out, in berderen oic gebonden.

Een evangelye-boec liggende opten pulpetrum.

Een epistel-boeck de toto anno, oic aldaer.

Twee ymmineren (1) cum notis, dairaf den eenen gebonden is met eenen nieuwen zouter.

Een oude cleyn souters.

Eenen ordinaris, leyt in den choor.

Een vocabulare geheeten *Mammetractus.*

Twee omelye-boeken, een zomer-deel ende een wynter-deel.

Een *Legende sanctorum.*

Twee passionale.

Een boeck *De genesi,* metten anderen boecken et *quatuor libri regum.*

Een boeck *De prophetis* ende *Apocalipses Johannis.*

Een boeck d'*Actus apostolorum* cum *Epistolis Jacobi, Petri, Johannis, Jude* et *Pauli,* et *Parabole Salomonis, Ecclesiastes, Tobye, Judit, Hester* et *Machabeorum* inne staen.

Noch vier boecken ongeketent, die over beyde zyde ghaen, d'een geheeten *Rationale dominorum*; d'anderen een vocabulier geheeten *Catholicon*; 't derde boeck hout in principio *Legendas sanctorum, Vitas pontificum* et *Librum summarum,* in uno volumine; *item* 't vierde is *Scholastica historia cum theologia naturali,* in uno volumine.

Glosa carthusiensis super psalterio.

Vita Jhesu eiusdem carthusiensis, in tribus voluminibus.

Een biblia impressa.

Een bible gescreven, in franchine.

Decretale magnum, impressum.

Sextus Clementine cum institutionibus.

Duo psalteria cum glossis.

Twee vigilye-boecken, over elc zyde eenen.

Een cleyn boexken dair men kinder mede doept dat cleer is ende oic die voente mede wydt.

Een out cleyn boexken dair 't selve officie inne staet.

Een seven psalmo metten letanyen daer men mede olyet de syecke.

Een boeck daer *Venite* ende lessen van den vigilyen inne staen.

Een aleph-boeck, metter noten.

(1) Livres d'hymmes.

Vive responsorye-boecken oft processye-boeken, dairaf de drie zyn gebonden met berderen, ende de twee met coopertoryen, van franchyne.

Vive boecken, in swerten leere gebonden, inhoudende *Festum beate Marie Virginis*.

Een van denselven officien dair chorus op steet, in franchyne, gebonden.

Noch twee quaternen van den selven officyen, papirenen.

Twee quaternen houdende *Officium sancti Augustini*, in franchyne.

Drye quaternen houdende *Officium undecim milium virginum*.

Noch twee quaternen houdende *Officium sancte Elisabeth*.

Noch twee quaternen houdende *Officium visitationis beate Marie Virginis*.

Een quaternen houdende *Officium transfigurationis Domini*.

Een passye-boeck, in papire, cum notulis (1). »

---

§ 52. *Scribes et Enlumineurs.*

Sommaire : Jacques Pilavaine, scribe et enlumineur, à Mons. — Manuscrits qu'il a exécutés. — Manuscrit de l'église de Saint-Hermès, à Renaix. — Corneille de Lorimier, calligraphe. — Jérôme de Roovere, clerc, scribe et enlumineur.

Pilavaine (Jacques), — calligraphe et enlumineur d'un mérite secondaire, était natif de Péronne, en Vermandois, et exerçait son art à Mons, en Hainaut. Il nous apprend lui-même ces particularités. Quant à l'époque où il vivait, on peut affirmer qu'il florissait sous les règnes de Charles le Téméraire et de Marie, sa fille. Trois manuscrits sortis de sa plume, sont parvenus jusqu'à nous : ils sont conservés à la Bibliothèque de Bourgogne. Le plus beau (2) est un exemplaire grand in-folio sur parchemin, de cinquante-deux centimètres de hauteur, des *Histoires Martiniennes*. Ce volume contient 274 feuillets à deux colonnes, chacune de quarante-deux lignes. Il est enrichi de douze

(1) Archives du chapitre d'Anderlecht, aux Archives du royaume.

(2) N° 9069, p. 240 du catalogue.

grandes miniatures qui sont entourées d'encadrements fleuronnés, et qui occupent la moitié de la page, et de trois autres vignettes beaucoup plus petites : toutes sont l'œuvre de Jacques Pilavaine. Voici les sujets des grandes miniatures :

Création d'Adam et d'Ève; — leur expulsion du Paradis terrestre (f° 12 v°);
Passage de la mer rouge par les Hébreux et défaite des Égyptiens (f° 25 v°);
Siége de Thèbes (f° 35 r°);
Prise de Troye et mort du roi Priam (f° 46 v°);
Combat de David contre Goliath; — David coupant la tête du géant (f° 60 r°);
Fondation de Rome par Romulus (f° 78 r°);
Judith tranchant la tête à Holopherne (f° 97 v°);
Troisième défaite de Darius par Alexandre (f° 138 r°);
Défaite des Romains par Annibal à Cannes (f° 162 r°);
Autre bataille livrée par les Romains sous les murs de Numance (f° 182 r°);
Défaite des Helvètes par Jules César (f° 216 r°);
La défaite de Pompée à la bataille de Pharsale, en Thessalie (f° 252 v°).

Quant aux trois petites miniatures, l'une est placée en tête du commencement de l'ouvrage (f° 12 r°) et représente très-probablement l'artiste lui-même occupé à la transcription de son livre; les deux autres : *Samson étouffant le lion* et *l'Élection de Saül* se trouvent aux f°s 54 r° et 58 v°.

Les onze premiers feuillets du manuscrit contiennent la table : l'ouvrage est divisé en huit cent-quatorze chapitres, dont les intitulés sont écrits en rouge. A l'intérieur du volume, il y a un très-grand nombre de petites lettrines enluminées. A la fin de la première colonne du dernier feuillet on lit : **Expliciunt les hystoires martiniennes escriptes par Jacquemart Pilavaine escripvain et enlumineur demourant a Mons en Haynnaut natif de Peronne en Vermendois.** Sur la seconde colonne, une main à peu près contemporaine a consigné l'annotation suivante, qui nous fait connaître le nom du premier proprié-

taire du livre : **Ce livre est appellé les Martiniennes traittant de la créacion du monde et des fais et rengne de plusieurs empereurs ou il y a xv histoires, lequel est a mons^r Charles de Croy comte de Chimay.** (Signé) **Charles.**

Philippe, père de Charles, mourut en 1482 ou 1483, et le titre de prince de Chimai fut octroyé à ce dernier en 1486. L'annotation doit donc être placée entre ces deux dates.

Les deux autres manuscrits (1) de Jacques Pilavoine sont réunis dans le même volume, et contiennent ensemble 236 feuillets en parchemin, à deux colonnes de trente-deux lignes, avec capitales dorées et enluminées. Quoique l'un d'eux seulement soit signé, l'écriture est identiquement la même. La première partie du volume jusqu'au f° 115 r° contient l'*Arbre des batailles,* par Henri Bonnet; l'autre est le traité intitulé : *les Faits d'armes de chevalerie,* dont Christine de Pisan est l'auteur.

L'*Arbre des batailles* est orné au commencement d'une miniature, où l'on voit Henri Bonnet présentant à genoux son livre à Charles VI, roi de France, qui est entouré de cinq personnages. Au feuillet suivant se trouve une autre miniature, qui occupe la moitié de la page et dont le sujet est un duel entre chevaliers.

Les Faits d'armes de chevalerie s'étendent depuis le f° 117 r° jusqu'au f° 226 v°; ce traité est divisé en quatre parties, avec une table en avant de chacune d'elles. Il n'est enrichi que de deux grandes miniatures (f°s 118 v° et 181 v°), encadrées comme celles du manuscrit précédent de fleurs et d'ornements, et qui représentent toutes deux Christine de Pisan; elle est occupée à écrire dans la première vignette. A la fin du second manuscrit, on lit : **Cy**

(1) N°s 9009 et 9010.

fine le livre qui traite des drois d'armes escript par moy Jacquemart Pilavaine. Aubert le Mire, qui fut bibliothécaire des archiducs Albert et Isabelle, a consigné à la fin du volume, que le cardinal infant Ferdinand d'Autriche eut ce livre en mains le 12 décembre 1639. Les derniers feuillets du manuscrit contiennent la copie de lettres patentes de 1306, qui ne doivent pas nous occuper ici, et qui forment dans le catalogue de la bibliothèque le n° 9011.

De même que le volume qui renferme les *Histoires Martiniennes,* le volume, où sont transcripts l'*Arbre des batailles* et les *Faits d'armes de chevalerie,* ont conservé la preuve de leur origine, car on lit aussi sur un des derniers feuillets le nom de Charles de Croy, prince de Chimai, et les encadrements des miniatures attestent également par les écussons et la devise *Moy seul,* qui y est souvent repétée, que le volume a été exécuté par Jacques Pilavaine pour cet illustre seigneur ou pour son père, qui avait épousé une comtesse de Meurs. C'est du reste ce qu'une personne plus versée dans l'art héraldique pourra établir d'après les armoiries.

Pendant que ces feuilles s'imprimaient, notre ami M. Léon Paulet faisait insérer dans *la Picardie,* revue qui se publie à Amiens, un excellent article intitulé : *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XVe siècle.* Cet article a été tiré à part, sous forme d'une brochure in-8°, de 55 pages (Bruxelles, Decq, 1858). M. Paulet y décrit au long les miniatures qui ornent le premier manuscrit dont nous parlons ici : il n'a pas eu connaissance des deux autres.

De Lorimier (Corneille). — Manuscrit de l'église de Saint-Hermès, a Renaix. — Au § 15, nous avons fait la description d'un volume écrit en 1514, par Corneille de Lorimier, et que nous avons attribué, en l'absence de toute

autre indication, à quelque église collégiale ou prévôté du pays de Liége. Nous avons depuis reçu de Mr E. Joly, à Renaix, quelques observations à ce sujet. Il nous propose, et nous sommes entièrement de son avis, de reconnaître dans ce manuscrit une autre origine. En effet, deux des noms qui se lisent dans les miniatures, se retrouvent dans la liste des chanoines de la collégiale de Saint-Hermès, à Renaix; ce sont ceux de Jacques Kickenpois, mort vers 1567, et de George de Rodere, mort en 1561. Il faut encore dire qu'en 1535 vivait un chanoine appelé en latin Paul de Valle, ou Van den Daele, qui mourut en 1557, et qu'un certain Melchior le Lorimier, chanoine de la cathédrale de Cambrai, fut nommé doyen à Renaix, en 1523, et décéda en 1534. C'est probablement un frère ou un parent de ce dernier qui a exécuté le manuscrit.

Dans les registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, n° 21918, f° xlv v°; n° 21919, f° lxv r° et f° lxxv r°; et n° 21921, f° xxxv v°, il est question d'un personnage du nom de Corneille de Lorimier, le Lormier ou le Lorimier, « demourant à Renaix, » qui figure comme « promoteur député au faict de l'inquisition au pays de » Flandres, » depuis le commencement de l'année 1551 et jusqu'à la fin de janvier 1554, en compagnie du terrible Pierre Titelmans, doyen de Renaix, inquisiteur commis par Charles-Quint. L'année 1554 est probablement celle de sa mort, car son nom est alors remplacé par celui d'un certain Nicolas de Hondt, qui occupa la même charge de promoteur du saint office. Nous ne craignons pas d'avancer que c'est là notre calligraphe.

De Roovere (Jérôme), — scribe et enlumineur, est qualifié de clerc. Au mois de mai 1539, Philippe de Croy, duc d'Arschot, lui fait payer 11 livres 3 sous « pour avoir » escript et copié aulcunes escriptures. » Il reçoit encore

de ce seigneur 8 livres, en 1541, « pour avoir copié ung » grant dénombrement que feu monseigneur de Chimay a » baillé de sa terre de Lillers » (1).

Nous rappellerons que nous avons mentionné au § 3, un enlumineur du nom de Jean de Roovere, qui vivait encore en 1527.

---

§ 53. *Inventaire de tableaux, sculptures, orfévreries, etc.*

Sommaire : Inventaire des tableaux, manuscrits et objets d'art divers du château de Belœil, en 1559, appartenant à Philippe, comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, etc.

Les Archives judiciaires, à Mons, possèdent un petit registre in-4°, de 28 feuillets, intitulé : « Inventoire de tous » et quelconcques les biens meubles trouvez ou chasteau » et fortresse de Bailœl, faict à l'ordonnance de mes- » sieurs les hommes féodaulx de la noble et souveraine » court, à Mons, suivant la requeste présentée par noble » et puissant seigneur messire Philippes, comte de Ligne » et de Faulckemberghe, chevalier de l'ordre du roy, nos- » tre sire, affin de povoir entrer oudict chasteau sans pré- » judice aux debtes de son feu père, etc. » Cet inventaire fut commencé le 17 et terminé le 20 août 1559, par Antoine Hallot, lieutenant prévôt de Mons, et Quentin du Pret. Nous en avons extrait la liste des tableaux qui existaient au château de Belœil à cette époque, et parmi toutes les autres curiosités nous avons fait un choix des pièces qui nous ont paru avoir quelque intérêt. L'inventaire men-

(1) Extraits d'un registre intitulé : *Parties desboursées par Gaultier de Lyere, pour les extraordinaires de monseigneur le duc d'Arschot, depuis le premier jour de novembre* 1537, aux Archives judiciaires, à Mons.

tionne aussi quelques tapisseries, qui trouveront leur place ailleurs; le sceau d'argent de la dame de Wassenaer, brisé; quatre cartes géographiques, sur toile, celles de Frise, de Brabant, de Gueldre, de Hollande, et « le gardinat du » Hainaut », c'est-à-dire le jardin ou tableau sous forme d'enclos des armoiries des villes, abbayes, pairies, etc., du comté. Quant aux livres, voici comment sont décrits ceux que le document renseigne :

« Ung grand livre couvert de velour noir, les boucles de cuivre dorées, armoyé des armes de Bourgoigne et d'Angleterre, appellet le *Livre des Anges*.

Deux heulres, de parchemin, couvertes de velour, les ymaiges ouvrez d'or.

Ung missel couvert de velour, figuré avecq les cloux et bouclez d'argent doré, estant en une custode. »

Pour s'expliquer la présence de certains portraits dans la collection du château de Belœil, nous dirons que ce Philippe, à la demande duquel l'inventaire fut dressé, était comte de Ligne et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, de Belœil, de Ville, etc., et qu'il avait épousé Marguerite de Lalaing, fille de Philippe, comte de Hoogstraeten. Il mourut en 1583 et fut enterré à Belœil. Ce seigneur était fils de Jacques, lequel eut deux femmes : Marie, héritière de Wassenaer, morte en 1544, et Jeanne de Halewyn, décédée le 27 décembre 1557.

Tableaux et Sculptures.

« Ung tableau de l'éfigie feu Anthoine, seigneur de Ligne.

Ung tableau de la Lucrèse.

Ung aultre de la généalogie des ducz de Bourgoigne jusques à l'empereur Charles V^{e}.

Un aultre tableau de la Lucrèse.

La Décolation sainct Jehan ou de Nostre-Seigneur.

Ung tableau de saint Anthoine.

Ung aultre de sainct Christofle

Ung aultre de Nostre-Damme.

Ung aultre de sainct Bernard.

L'éfigie madamme de Savoye.

Ung tableau d'albade du Jugement de Pâris.

Ung aultre tableau d'albade de Nostre-Damme.

Ung aultre tableau de l'éfigie de quelque marchant.

Ung tableau de l'éfigie madamme la grande.
L'effigie du duc Jan.
L'effigie du ducq de Bavière.
Ung petit tableau de l'éfigie du roy Loys de Hongrie.
Ung petit tableau à deux foeillez.
Ung tableau de la représentation de la Vierge Marie à deux foellez.
Ung tableau de sainct Jhérosme.
L'éfigie de la Magdelaine.
L'éfigie de la reyne de Hongrie.
L'éfigie feu monseigneur de Hocstrate.
L'éfigie mademoiselle la séneschal de Tournay.
L'éfigie madamme de Bailloel.
Une aultre éfigie d'une damme avecq le pluma blan.
L'éfigie du prince de Saulmona.
Idem madamme de Lumen.
L'éfigie du seigneur de Wassenaire.
Une éfigie ayant robbe noir rickamée d'or.
L'éfigie madamme de Wassenaire.
Ung grand tableau de Nostre-Dame.
L'éfigie de l'empereur.
L'éfigie d'un vieu seigneur de Wassenaire.
L'éfigie de la vièze damme de Wassenaire.
L'éfigie madamme d'Egmont.
L'éfigie mademoiselle des Fossez.
L'éfigie du comte de Ligne estant en eage de chincq ans, qui est cestuy de présent.
Ung tableau de Nostre-Damme, de broudure.
Ung aultre de sainete Katherine.
Ung tableau d'un enffant mangeant papin.
Ung tableau de Nostre-Damme.
L'éfigie du seigneur de Houfalize.
L'éfigie d'un vieu seigneur d'Aigmond avecq madamme sa femme.
L'éfigie don Loys de Villa.
Item le seigneur de Lumen.
L'éfigie du seigneur la Chau.
Ung tableau de Nostre-Damme.
Ung tableau de la Lucrèse.
Ung tableau de quelque damme.
Ung grand tableau de Jugement de Pàris.
Ung tableau d'ivoire où y a la Passion Nostre-Seigneur.
Ung sainct Franchois d'albade.
La Mort en yvoire, avecq une kainette de cuivre.
Une Nostre-Damme de bois painte d'or et d'azure. »

Orfévreries, Bijoux, Médailles, etc.

« Ung tableau d'or de la Nativité, avecq des rubis, perles et ung dyamant à crochet.
Ung pety tableau d'or de sainct Michiel avecq rubis et dyamand.
Ung aultre pety tableau d'or esmaillié de rouge.
Ung petit rond tableau d'or avec une roze ou mitant.
Ung aultre pety tableau d'or avecq la teste sainct Jan.
Six rons tableaux d'argent doret, si-comme l'un de la Décolation de sainct Jehan, avecq pluiseurs perles

et piéries; le ij^e de Nostre-Damme; ung aultre aussi de Nostre-Damme ayant son enffant; le iiij^e aussi de sainct Jehan ayant une ameralle; le ve pareillement Nostre-Damme; et le vj^e le chief saincte Catherine.

Item sainct Adrien d'argent doré.

Ung tableau aveeq deux cloans d'argent doré, ouquel y a l'Anonciation Nostre-Damme, de cockil de perle.

Une médaille d'or de l'empereur Constantin.

Quattre pièces de coral de l'arbre de Jessé, les personnaiges d'argent doré.

Trente getz d'argent des armes de Bourgoine et Angleterre.

Le pied de l'arbe de Jessé d'argent doré, la branche de coral rouge, avecq pluisieurs personnaiges d'argent doré.

Une médaille de fin or d'une damme ayant ung lion en son giron.

Une grande couppe dorée, avecq l'arbe de Jessé, et la couvercle de meisme, que l'on dist venir du roy de Dinemarcque; avecq la custode y servante.

Une couppe dorée, esmaillié, avecq les déesses Vénus, Juno, Pallas et les chiefz de l'empereur et aultres, avecq la custode.

Une couppe dorée, au-dessus Lucresse, avecq la custode.

Une couppette dorée, au-dessus y a ung fol avecq la custode.

Une couppe dorée, esmaillée de vert et rouge, au-dessus y a Cupido; en une custode.

Une couppe dorée, gravée sur icelle le Jugement de Salomon; avecq la custode. »

Avec si peu d'indications utiles, il serait sans aucun doute très-difficile de reconnaitre les objets d'art mentionnés plus haut s'ils existent encore; mais en publiant dans notre recueil des inventaires de ce genre, nous n'avons eu pour but que de donner une idée de l'importance de certaines collections et de l'ameublement des hôtels et châteaux de nos grands seigneurs des temps passés.

§ 54. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : **Bailleul, Beveren, Binche, Bois-le-Duc, Bois-Seigneur-Isaac, Bouvignes, Bruxelles, abbaye de la Cambre, Dinant, Merchten, Montaigu, abbaye de Moulins, Nivelles, abbaye de Nizelles et Tournai. — Moulin, sculpteur à Écaussines. — Carrières de Vilvorde au XIVe siècle.**

Château de Beveren. — En 1395, Philippe le Hardi ordonna la restauration complète du château-fort de Beveren, en Flandre. Les travaux commencèrent le 16 avril sous la direction du châtelain Guyot de Lompré, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. On reconstruisit entièrement le mur d'enceinte qui tombait en ruines : déjà en 1370 son état de délabrement avait nécessité tant en matériaux qu'en journées d'ouvriers une dépense de 37 livres 4 sous 8 deniers gros (1). On éprouva des difficultés pour la démolition de ce mur en 1395, ce que la personne chargée de la gestion des deniers affectés à ce travail a eu soin de consigner dans son compte de la manière suivante :

« Est assavoir que, pour le prouffit de l'ouvrage dessusdit, fu advisé par les commissaires et les ouvriers que les viez murs du circuite dudit chastel, qui, pour ce que le fondement d'iceulx n'estoit pas assés parfont, estoient tèlement avalés, fendus, crevez et empirez qu'ilz n'estoient mais d'aucune valeur ou deffense, l'en abatroit du tout et jetteroit hors le fondement d'iceulx et y seroit mis j nouvel fondement plus parfont que paravant n'avoit esté, et pareillement seroit refait j mur nouvel; lesquelz viez murs qui estoient fondés hors de l'eaue on n'a peu abatre ne ledit viez fondement jetter hors que un peu au cop ainsi que de jour à autre l'en le povoit refaire, pour ce que la terre de la mote par-dedens les murs estoit si haute et toute droite senz aucun respondant autre que ledit mur par-dessus l'eaue que qui eust abatu grans pans et fait grans traux à une fois audit mur ladicte terre de la mote s'eust toute cheute aval ès fossez dudit chastel pour ce qu'elle n'eust point eu de respondant, et ainsi on n'eust peu venir à chief dudit ouvrage, et jà soit ce que il ait esté fait en ceste manière si a-il convenu avoir charpentiers et

(1) Compte en rouleau n° 2907, aux Archives du royaume.

autres ouvriers pour faire estallages et mettre bailles et plances contre ladicte terre tant d'un costé comme d'autre. »

Nous avons rencontré ailleurs à l'occasion de la démolition du vieux mur d'enceinte une dépense de trois douzaines de « fors gens pour manier les roques et pièces qui » chéoient [tombaient] du viez mur quant on le abatoit, re» mettre à point et chargier sur chivières, lesquelles roques » estoient si dures que les ouvriers y froissoient et gastoient » toutes leurs mains. »

Henri Heylen et Jean de Heyst, de Vilvorde, fournirent les pierres blanches appelées *ordun,* dont la verge d'une contenance de vingt pieds revenait, livrées sur place, au prix de 25 sous gros.

Les travaux de reconstruction et de démolition furent confiés à Jean Ympe ou Impin et à Michel de Mellebrouc, qui mourut en 1396. On dépensa du 16 avril 1395 au 24 décembre 1398 près de 1,730 livres de Flandre. En 1402 d'autres travaux furent encore exécutés; ils coûtèrent la somme de 1,380 livres 6 sous parisis (2).

On voit par les détails des dépenses faites au château de Beveren, qu'il se composait de plusieurs tours, grosses et petites; trois de ces tours furent élevées en 1395 et années suivantes (*ès trois tours neufves dudit chastel et illec faictes de nouvel du costé de Noord, dont l'une et la moyenne tour est plus grande que nulle des autres deux entre le porte devant et le grosse tour derrière qui siet droit à l'opposite de ladite porte*).

Abbaye de Moulins, près de Dinant. — Par lettres patentes datées de Gand, le 6 mai 1423, Philippe le Bon donne aux religieux de cette communauté une somme de 100 fr.,

(1) Registres nos 26545 à 26547 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre no 26548, *ibidem*.

de 33 gros la pièce, « pour convertir ès édiffices de leur » église (1). »

Tour de Crèvecœur, à Bouvignes. — Dans un registre aux Archives du royaume (2), se trouve un chapitre intitulé :

« Ouvrages et réparacions fais ès mois de juing, jullet, » aoust et septembre mil iiij^c xliiij (1444) à le tour de Crè- » vecœur, qui, par la derrenière guerre de Liége, avoit » esté em partie toute rompue et démolie des bonbardes et » canons dont ceulx dudict pays de Liége le bâtirent, eulx » tenant le siége devant la ville de Bouvigne. »

Prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, près de Hal. — Philippe le Bon donne, par lettres patentes du 20 décembre 1445, aux religieux de cette maison, des bois pour réparer leur église et leur couvent (3).

Couvent des Carmes, à Bruxelles. — Don, par lettres patentes de Philippe le Bon du 9 septembre 1451, de 80 couronnes d'or « pour les travaux que l'on y fait présentement (4). »

Église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles. — Par lettres patentes du 28 janvier 1457 (n. st.), Philippe le Bon donne 100 livres, de 60 gros la pièce, pour aider à couvrir les frais de la charpente de l'église et pour construire un escalier contre la grosse tour de cet édifice (*om te helpen tymmeren ende volmaken eenen weyn-*

(1) Registre n° 18203, 4°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) N° 3241, *ibidem.*

(3) Registre n° 2415, 3°, f° cxxv r°, *ibidem.*

(4) *Ibidem.*

delsteen neven den grooten torre van der voorschreven kercken) (1).

Couvent des Frères-Mineurs, à Bois-le-Duc. — Philippe le Bon accorde à ces religieux, par mandement du 12 mars 1465 (n. st.), 100 écus, de 48 gros de Flandre la pièce, pour « emploïer en la réédificacion et réfection de leur cou- » vent, lequel nagaires par feu de meschief a esté ars et » brûlé (2). »

Ville de Dinant. — On conserve aux Archives du royaume un compte de la démolition du château et des tours, portes, murailles et fortifications de la ville de Dinant, faite par ordre du duc de Bourgogne, démolition qui fut commencée le 2 septembre et achevée le 31 octobre 1466. La direction de ce travail de destruction fût confiée à Pierre de Rommergnotte, bourgeois de Bouvignes, comme étant le plus propre « pour ce faire à moins de frais. » Dans ce compte la dépense s'élève à 620 livres 6 sous, de 40 gros. Une autre partie de cette dépense, c'est-à-dire une somme de 917 livres 14 sous, est mentionnée dans le compte du produit de ce qui a été vendu après le pillage de la ville. Voici les noms de quelques constructions qui existaient à Dinant avant 1466, tels que nous les avons copiés dans les documents dont nous parlons : « la porte vers le pas Baïart; » — deux tours estans entre le chastel et la porte nommée » la porte de le Val; — une grosse tour estans au-dessus de » la ville, nommée la tour Saint-Jehan; — une tour estant » entre le molin à l'iaue de la ville et la porte du pas Baïart; » — une tour estans entre le pont de Mœuse et le tour Cor-

(1) Registre n° 2418, 2°, f° cxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

» nière estant sur ledicte rivière de Mœuse, du costé envers » Bouvignes. »

Couvent des religieuses de Bailleul. — Le 11 mars 1494 (n. st.), les religieuses de Bailleul déclarent avoir reçu une somme de 12 livres, de 40 gros la pièce, que le receveur général des finances leur a payée par ordre de Philippe le Beau, « pour les aidier à réédiffier leur cloistre » que pendant les dernières guerres a esté tout destruit et » bruslé (1). »

Abbaye de Nizelles, en Brabant. — Dans une chronique manuscrite de cette abbaye qui existe aux Archives du royaume, on lit que le couvent et l'église furent détruits par le feu, au commencement de l'année 1502, et que le 30 mai de la même date on commença à rebâtir le temple qui fut consacré en 1508. L'église fut de nouveau brûlée en 1577 par une bande de soldats. On ne commença à la restaurer qu'en 1601. La même chronique nous apprend qu'en 1776, on entreprit la restauration de tous les bâtiments de l'abbaye, et qu'à cette époque on changea le maître-autel sur lequel fut placé un tabernacle de cristal provenant de l'église Saint-Jacques, à Nivelles, ainsi que deux adorateurs faits à Écaussines, par un sieur Moulin, sculpteur.

Couvent des Sœurs-Noires, à Binche. — Don de 200 livres, fait au nom de Charles-Quint, en 1555, « pour les » aidier à rédiffier et construire leur esglize et cloistre brus- » lée et ruynée par les Franchois en l'an xv^{c} liiij (2). »

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 234 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

Abbaye de la Cambre, près de Bruxelles. — Don de 3,000 livres, en 1597, au nom du roi Philippe II, pour la reconstruction de l'église de cette abbaye.

« Payé aux abbesse et religieuses de l'abbaye de la Chambre, situé lez Bruxelles, iij^m livres que Sa Majesté, par lettres patentes données audict Bruxelles, le 1er d'aougst xv^c iiij^xx xvij, leur at accordé une fois en considération que durant les derniers troubles depuis l'an xv^c lxxviij, elles sont esté constrainctes d'abandonner ledict cloistre et se retirer avecq toutte leur religieuse congrégation en nombre d'environ cent personnes en ladicte ville, où elles sont tenues bien estroictement et aussy esté enserrées et retenues de force par les rebelles ayants occupé icelle ville jusques l'an xv^c iiij^xx v; durant lequel temps elles ont enduré et souffert beaucoup d'oppressions et extorsions tiranicques des héritícques; à condition que lesdicts iij^m livres ne seront employées ny déverties en aultre usaige que à la rédiffication de leur églize ayant esté destruicte par lesdicts rebelles, du tamps qu'ilz occupoient ladicte ville (1). »

Commune de Merchten. — Par diverses lettres patentes de 1562, 1563 et 1566, Marguerite de Parme accorda au nom du roi des subsides pour aider le magistrat de la franchise de Merchten, à faire rebâtir les maisons détruites par suite d'un grand incendie. On y lit que les habitants de cette localité ne pouvaient payer leur quote-part dans les aides, et « comment furent par feu y bouté de fait par au- » cuns malfaicteurs boute-feux, comme l'en dit, arses et » brulées toutes les meilleurs et les plus puissans et nota- » bles maisons et manoirs de toute la ville et franchise (2). »

Château de Couvin. — Permission de réédifier le château de Couvin, en 1572 (3).

(1) Registre n° 23569, f° 132 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

(3) Archives du conseil privé, registre aux dépêches de 1571-1574, f° 124, aux Archives de l'État, à Liége.

Église du Béguinage, à Bruxelles. — Don de 500 livres fait, par lettres patentes du 20 août 1597, au recteur du Béguinage, « pour achever l'érection de l'église » (1).

Église de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. — Voici une note de l'année 1597 qui concerne cet édifice :

« Aux religieuses du couvent de Saint-Pierre, dit Zieckelieden, à Bruxelles, ij^c livres, en considération que durant la rébellion de la ville de Bruxelles, ilz (*sic*) estoient constrainctes, par la rage et furie des ennemiz et héréticques, eulx refugier en certaine maison particulière, pendant lequel temps leur église (qui estoit ung bien beau et ample vaisseau) avoit esté ruynée de piet en comble et les ornemens et meubles d'icelle spoliez (2). »

Église de Sainte-Gertrude, à Nivelles. — (*Voy.* § 57). — D'après des documents du siècle dernier, on voit que la châsse de Sainte-Gertrude pesait alors 370 livres de Brabant, et que le coffre avait 6 pieds 2 pouces de longueur sur 2 1/2 de hauteur et 1 1/2 de largeur (3). Ces documents nous ont également fourni quelques dates relatives à l'enlèvement ou au replacement du corps de sainte Gertrude dans l'église, quand les événements faisaient craindre quelque invasion militaire. Ces reliques que les chanoinesses conservaient avec tant de soin furent réintégrées avec la châsse le 24 septembre 1574, le 17 septembre 1585, le 30 novembre 1622, le 30 septembre 1635, le 30 décembre 1789, le 3 janvier 1791, le 26 septembre 1792 et en septembre 1793. On les sauva pour les soustraire au pillage et à la destruction, notamment pendant les guerres du XVIe siècle, le 28 août 1622, en 1744, le 7 octobre 1789, le 25 novembre 1790, le 31 mai 1792.

(1) Registre n° F. 281 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Ibidem.*

(3) Archives du chapitre de Sainte-Gertrude, aux Archives du royaume.

Couvent des Clarisses, à Saint-Omer. — A la suite des guerres de religion du XVI[e] siècle, les clarisses de Veere, en Zélande, avaient dû se réfugier à Saint-Omer. Par ordonnance du 5 octobre 1606, les archiducs leur accordèrent 300 livres de Flandre « en subvention des frais » des bastimens et ouvraiges à faire à leur couvent (1). »

Église de Saint-Nicolas, à Bruxelles. — En novembre 1621, l'infante Isabelle fait don de 500 livres de Flandre aux marguilliers de cette paroisse pour les aider à faire les frais d'un nouvel autel dans le grand chœur et l'achat d'un tableau de prix (*ung signalé tableau*) (2).

Église de Notre-Dame, à Montaigu. — En mars 1640, payement d'une somme de 27,600 livres de Flandre, qui restait à solder pour les travaux de construction et d'ameublement de cet édifice bâti aux frais de l'infante Isabelle (3).

Abbaye de Saint-Martin, à Tournai. — Dans une chronique manuscrite du XVII[e] siècle de cette abbaye que possèdent les Archives du royaume, on lit que le 3 juillet 1671 a été posée la première pierre de la nouvelle église, qui fut entièrement achevée en 1680.

(1) Registres n° 18308, f° xlvj v°, et n° 18310, f° lxviij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 317, *ibidem*.

§ 55. *Relieurs et Reliures.*

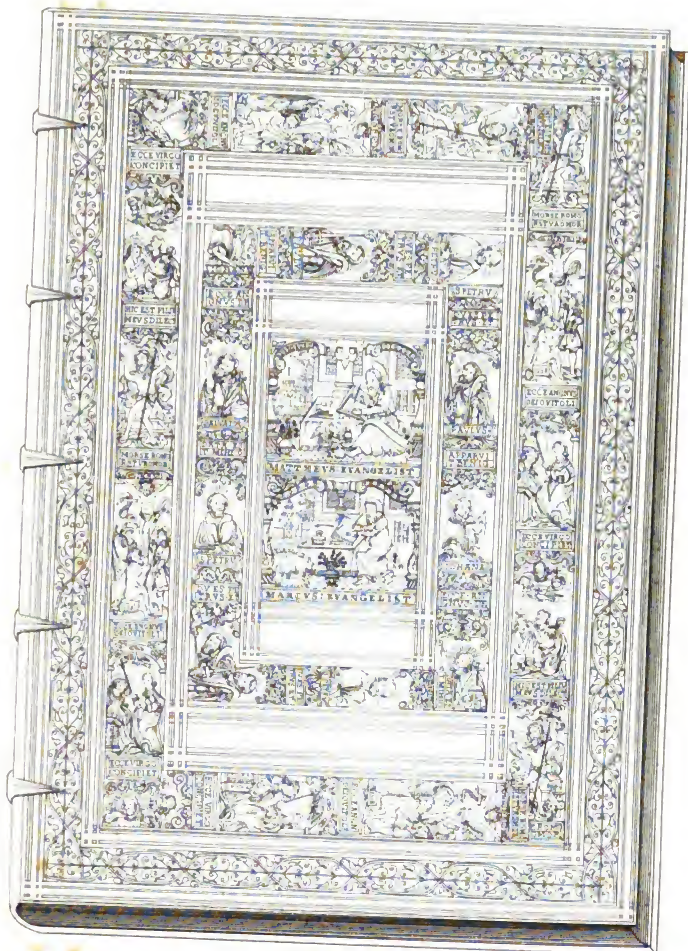
Sommaire : Phelipprart, scribe et relieur, à Mons. — Jean de Tournay, moine de l'abbaye de Moulins, scribe et relieur. — Volume avec notation musicale et bréviaires de l'église de Bioux. — Relieurs, calligraphes et enlumineurs, à Lille, au XV[e] et au XVI[e] siècle. — Ateliers de reliure établis au couvent des augustins, à Louvain. — Ateliers de reliure établis au couvent des frères de la vie commune, à Bruxelles. — Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure établis au couvent de Notre-Dame de Sion, à Audenarde. — Bernard Buillot, garde des orgues et chapelain de la chapelle du château de Mons. — Arnould Courtois et Corneille Oliviers, relieurs, à Bruxelles. — Reliures allemandes de 1558 et de 1567. — SW, graveur des fers de l'une de ces reliures.

Phelipprart. — Au § 10 nous avons déjà parlé de ce scribe de Mons, qui fut aussi relieur. Voici encore une note relative à un payement qui lui fut fait par le receveur général de Hainaut, en 1424, pour la reliure d'un volume.

« A Phelipprart, l'escripvent, pour sen sollaire de avoir couviert et loyet le grant cartulaire ouquel sont les rentes, droitures, signouries et revenues appartenans à Monseigneur (Philippe le Bon), ad cause de son pays de Haynnau : viij lib. tournois (1). »

De Tournay (Jean). — Nous avons établi au § 10 que les croisiers de Namur s'occupaient de reliure vers le milieu du XV[e] siècle : nous possédons aujourd'hui la preuve qu'à la même époque environ on s'occupait de transcriptions de manuscrits et de reliure de livres à l'abbaye de Moulins, qui était également située dans le comté de Namur. Jean de Tournay, religieux du monastère, écrivit et fit la notation musicale, en 1451 ou 1452, d'un beau volume en vélin, contenant les offices de la Visitation et de la Conception de Notre-Dame, pour le curé de Bioux, village situé non loin de l'abbaye. En 1452 ou 1453, le même moine relia pour l'église de Bioux deux grands bréviaires et re-

(1) Registre n° 3194 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.



Ch. Onghena Sc.

copia plusieurs feuillets que le temps et l'usage avaient altérés. Il reçut 5 livres 8 sous pour le premier travail et 4 livres 10 sous pour le second.

« A Danp (1) Jehan de Tournay, religieux et moisne professe en l'église Nostre-Dame de Molin, pour avoir fait, escript et nottez à quairée notte les offices des Visitation et Conception de Nostre-Dame, sur beal vellin, à la requeste des cureit et personne de Bioul; à lui marchandé, par le conseil d'aucuns des religieu d'icelle église et desdit cureit et personne, à la somme de iiij couronne qui monte vj ob., vallent cviij s. (2) »

« A Dan Jehan de Tournay, religieu et moisne professe en l'église Nostre-Dame de Molin, pour avoir reloyé tout noef les deux grans brefviaires de l'église de Biou, assavoir l'un du temps, et l'autre des sains, et y remis, escript et nottés aucun quayt aval et amont (3), qui estoient tellement dérompu que on ne s'en povoit aidier ny servir; à lui marchandé, par le conseil des cureit et personne de Biou, à la somme de v ob. qui vallent iiij lib. x s. (4) »

Relieurs, calligraphes et enlumineurrs, a Lille, au XVe et au XVIe siècle. — Mr le baron de la Fons-Mélicocq, qui depuis quelques années s'occupe avec tant d'ardeur du dépouillement des archives départementales et communales du Nord de la France à un point de vue semblable au nôtre, vient de publier dans le 40e numéro (15 avril 1858) du *Bulletin du Bouquiniste,* imprimé à Paris, un article des plus intéressants, intitulé : *Les manuscrits de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; prix des relieurs, salaires des calligraphes; XVe et XVIe siècle.* Voici les noms de plusieurs relieurs, calligraphes et enlumineurs cités par Mr de la Fons-Mélicocq, et que nous reproduisons parce qu'ils intéressent notre pays :

Relieurs : Jean le Per (1401); Guillaume Moreau ou Morel (1456-1462); Denis Glorieux (1501-1539) ; et maître Siger (1506).

(1) Don.

(2) Registre n° 10912 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) Quelques cahiers au commencement et à la fin.

(4) Registre n° 10913, *ibidem.*

Calligraphes : Jacques Bernard (1445) ; Jean Casier (1447); Jacques Rousée (1525); Jean Latter et Gérard le Luict (1533).

Enlumineurs : Un peintre du nom d'Antoine (1506); Nicolas (1508-1519), et Colard ou Nicolas de Saint-Léger (1512-1518) ; ces deux derniers étaient aussi calligraphes.

Courtois (Arnould, *Aert*), — et Oliviers (Corneille), sont deux relieurs qui étaient établis à Bruxelles : le premier est cité dans un compte de 1548-1549, et le second dans un compte de 1550-1551 (1).

Ateliers de reliure établis au couvent des Augustins, a Louvain. — On s'occupait de reliure au commencement du XVe siècle dans le couvent des augustins, à Louvain, car un religieux de ce monastère nommé en flamand *bruederen Janne den custere* (frère Jean le clerc), reçut, en 1420 ou 1421, 4 sous 4 deniers gros pour la restauration du missel de la chapelle du château ducal.

« Bruederen Janne den custere, augustyn, te Loeven, van dat hi d'mesboeck dat behoert ter cappelle opte borch herbonden heeft ende van nuws gesloet, ende oec dat ter sommiger stat daert behoefde vercleert heeft, coste iij s. iiij d. g. (2). »

Ateliers de reliure établis au couvent des Frères de la vie commune, a Bruxelles. — Les frères de la vie commune de Nazareth s'établirent à Bruxelles en 1422 : ce sont eux qui ont introduit l'art de l'imprimerie dans cette ville, en 1476. Avant cette époque ils s'occupaient de la transcription des manuscrits. A la fin du XVe siècle ils obtinrent de pouvoir enseigner la jeunesse (3). Plusieurs de

(1) Registre n° 21720 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 3791, 2°, *ibidem*.
(3) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 134 et 168.

ces religieux travaillaient à relier des livres vers le milieu du siècle suivant, et nous citerons entre autres le nom de frère Jean de Bruynen, qui répara plusieurs volumes, en 1552, pour l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, à Bruxelles.

« Betaelt bruer Jan de Bruynen, religieulx te fraters, voer reparatien van diversche boecken : xxxvij st. vj den. (1). »

Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure, établis au couvent des Soeurs de Notre-Dame de Sion, a Audenarde. — C'est dans l'ouvrage que Mr Edmond Vanderstraeten vient de publier sous le titre de *Recherches sur les communautés religieuses d'Audenarde*, que nous trouvons des détails sur les ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure, établis en cette ville au couvent des Sœurs de Notre-Dame de Sion. Ils étaient dirigés par un religieux et deux frères laïcs du couvent des augustins, à Gand. Sur les plats des reliures sorties du couvent des religieuses d'Audenarde on lit le nom de Sion, et les monogrammes ordinaires de Jésus et de Marie. Mr Vanderstraeten cite les noms de quelques religieux artistes qu'il a recueillis, ce sont : George Cantinis et Michel Pycke, en 1499; Jean Van Maldeghem, en 1513; Guillaume Van der Vurst et George Van der Meere, en 1522.

Buillot (Bernard), — « garde d'orghe de la cappelle do-
» mestique de mon très-redoubté Seigneur, et chappellain
» de la cappelle Saint-Silvestre, scituée au chasteau de
» Mons », reçoit une somme de 15 livres, de 20 gros de Flandre la pièce, pour avoir, en 1481 ou 1482, « réparer
» le missal de ladicte cappelle du chasteau (2). »

(1) Compte de l'église de St-Jacques de 1552-1553, aux Archives du royaume.

(2) Registre nº 9570, 2º, fº iiijxxxvj rº, de la chambre des comptes, *ibidem*.

Reliures allemandes de 1558 et de 1567. — S. W. graveur des fers. — Mr Cuypers-Van Velthoven possède dans sa riche bibliothèque un exemplaire du livre intitulé: *New-Munz-Buech,* imprimé à Munich, chez Adam Berg, en 1597. Ce volume in-folio contient environ 80 feuillets de monnaies de toute espèce gravées sur bois. L'exemplaire dont nous parlons est enrichi d'une magnifique reliure gaufrée en parchemin, représentant sur chaque plat deux évangélistes d'un travail artistique très-remarquable, comme on peut en juger par la planche ci-jointe. Ces figures sont doublement encadrées : dans la première bordure on voit le Sauveur, saints Pierre, Paul et Jean, et dans la seconde des sujets d'une dimension un peu plus grande : l'Annonciation, le Baptême du Christ, la Résurrection et le Christ en croix. Sur le siége d'un personnage assistant à cette dernière scène on lit la date de 1558, qui doit être celle de l'exécution des fers de la reliure; un monogramme formé des lettres SW se voit derrière saint Marc: c'est très-probablement celui de l'artiste qui les a gravés.

Chose assez étrange, nous avons retrouvé les fers des sujets du second encadrement que nous venons de décrire sur des couvertures en parchemin provenant d'un volume in-folio, et appartenant à Mr Thiry, marchand d'antiquités, à Bruxelles. Chaque plat de ces couvertures représente la figure de la Justice en costume de grande dame de l'époque, et tenant le glaive de la main droite et la balance de la gauche, avec un cartouche au-dessous renfermant l'inscription suivante : IVSTICIA QVISQVIS PICTVRAM LVMINE CENNIS DIC DEVS EST IVSTVM IVSTAQVE FACTA. Autour du sujet central existe un premier encadrement composé de quatre petites figures, la Foi, l'Espérance, la Charité et la Force; sous le nom de cette dernière se trouve la date de 1567.

§ 56. *Chroniqueurs, Écrivains, Historiographes, etc.*

Sommaire : O. de la Marche. — Érasme. — Nic. Laidam. — Ét. Morel. — Jean Oudegherst. — B. Désirant.

De la Marche (Olivier). — Voici une pièce autographe de ce chroniqueur qui constate le payement d'une somme de 40 écus, de 24 sous de Flandre, la pièce, qu'il reçut le 15 février 1482 (n. st.), par ordre de l'archiduc Maximilien d'Autriche, pour le rembourser des pertes qu'il avait essuyées au service de ce prince.

Je Olivier de la Marche, chevalier, conseiller et premier maistre d'ostel de monseigneur le duc d'Austriche et de Bourgoingne, etc., confisse avoir eu et receu de Clays de Mol, huissier d'armes de Mondictseigneur, la somme de xl escus de xxiiij patars, pièce, monnoie de Flandre; lesquelz xl escus estoient en ses mains des biens des François et tenant party contraire à Mondictseigneur. Et les m'a Mondictseigneur donné en récompensse d'aultres mes pertes, comme il appert par la cédulle de Mondictseigneur, laquelle somme de xl escus je confesse avoir receu et en quicte ledict Clays de Mol et tous aultres. Tesmoing mon saing manuel cy mis le XV[e] jour de février mil iiij[c] quatre-vings et ung. O. de la Marche (1). »

Érasme. — Ce célèbre écrivain, auquel Charles-Quint avait fait une pension annuelle, ne pouvait, en 1523, en obtenir le payement; aussi, voyant que ses réclamations auprès des officiers comptables n'étaient pas accueillies, s'adressa-t-il à l'empereur qui était alors en Espagne. Celui-ci qui tenait Érasme en grande estime et désirait le garder à son service, enjoignit, par lettre datée de Valladolid, le 22 août, et écrite à Marguerite d'Autriche et aux membres du conseil des finances aux Pays-Bas, de payer sans retard au savant ce qui lui était dù jusqu'à ce jour.

« De par l'empereur. Madame, ma bonne tante. Chiers et féaulx. De la part de nostre bien amé maistre Érasme de Roterdame, nous a esté remonstré

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

que de la pension que par ci-devant luy avons ordonné prendre et avoir de nous par chascun an il ne peult avoir ne consuyr solucion ne payement, quelque dilligence qu'il ait de ce fait faire, nous supliant vous en escripre ; par quoy et que désirons icelui Érasme estre favorablement traictié par raison de ses grandes doctrines et littératures, vous requérons et ordonnons le faire payer et satisfaire de ce que jusques oires luy peult estre deu de sadicte pension, affin que à faulte d'icelui payement il n'ait occasion de laisser nostre service. Donné en nostre ville de Validoly, le xxij^{e} jour d'aoust xv^{c} xxiii. CHARLES (1). »

LAIDAM (Nicaise). — Nous avons déjà parlé de ce chroniqueur au § 17, et nous avons dit que le baron de Reiffenberg a publié divers détails pour sa biographie (2). En 1526, Charles-Quint, qui affectionnait ce serviteur, écrivit d'Espagne, une lettre à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et aux membres du conseil des finances, pour recommander à cette princesse la demande que Nicaise Laidam avait faite relativement à l'obtention de la prévôté de Bapaume à ferme.

« De par l'empereur. Madame ma bonne tante, chiers et féaulx. De la part de Nycase de Ladam, nostre roy d'armes, intitulé : *Grenade*, nous a esté exposé comm' il a esté la plus grand partie de son temps résidant en nostre ville de Beaulpalme, et illec, par moyen des guerres, a perdu ses maisons et pluiseurs biens, et à cause qu'il désiroity finer ses jours en estat honnorable, se seroit retirer vers vous, requérant d'avoir la prévosté dudit Beaulpalme à ferme, pour tel pris que de raison ; sur ce a esté renvoyé vers les président et gens de nostre chambre des comptes, à Lille, affin d'avoir leur advis, lequel pour vous veu, fut dit que ledit exposant seroit préférer selon le contenu d'icellui advis ; et attendu que en son absence, luy estant en nostre service ès royaulmes de par-deçà, vous pourriez avoir pourveu en ladite prévosté et ferme, nous a très-instamment supplié et requis vous en vouloir escripre à sa faveur, et pour ce que désirons le bien et avancement de noz anciens serviteurs et officiers, et les pourveoir avant autres, nous vous requérons et néantmoings ordonnons bien acertes, que sans préiudice de nostre ferme,

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Nous avons omis de mentionner l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, 1842, p. 85.

usant d'icelle à la manière accoustumée et à nostre plus grand prouffit, vous ayez ledit Grenade pour recommandé en ladite ferme et prévosté, le préférant à autres que n'en bailleroient plus grand pris que luy. Atant, Madame ma bonne tante, chiers et féaulx, Nostre-Seigneur soit garde de vous. Donné en nostre cité de Grenade, le xvij^e jour de septembre a^o (xv^c) xxvi. CHARLES (1). »

MOREL (Étienne) — fut, de même que Nicaise Laidam, héraut d'armes de Charles-Quint: on le surnommait *Hainaut.* Il avait obtenu de son souverain, au commencement de l'année 1548 (n. st.), une lettre missive pour le président du conseil privé, aux Pays-Bas, afin qu'il fût délivré au porteur un octroi qui lui permit de publier un ouvrage relatif au campement de l'empereur près de la ville d'Ingolstadt. Les lettres patentes qui furent dépêchées à Morel, ne le satisfirent point, car immédiatement il réclama non-seulement pour que le terme du privilége qui lui avait été accordé fût étendu, à cause du temps nécessaire à la gravure des planches, mais encore contre la désignation incomplète de l'œuvre même. Un nouvel octroi lui fut délivré pour quatre ans, ensuite d'apostille favorable mise à sa requête, le 7 avril 1548.

« L'empereur et roy. Très-chier et féal. Nous envoyons par-delà l'hérault Haynnau pour pourtraire certaines choses que luy avons enchargé, et luy avons accordé de faire imprimer la situacion du camp que eusmes l'année passée devant Inghelstat, et le povoir vendre sans que autre le puisse imprimer ne faire imprimer, dont vous advertissons pour luy ordonner le dépêche sur ce nécessaire. Atant, très-chier et féal, Nostre-Seigneur vous ait en sa saincte garde. D'Ausbourg, le xixe de janvier 1547. CHARLES (2). »

« A monseigneur le président, remonstre Étienne Morel, surnommé *Haynnau*, hérault d'armes de l'empereur, comme depuis environ deux mois ençà

(1) Archives de l'audience, cartons, aux Archives du royaume.
(2) Nous croyons cette pièce de l'année 1548 (n. st.), car l'apostille de la requête de Morel est datée du 7 avril 1548, après Pâques.

il ait appourté lettres de l'empereur à Vostre Seigneurie afin de luy faire expédier lettres de privilége de povoir imprimer ou faire imprimer par autres en son nom le camp de Sa Majesté devant Inglestadt en la Germanye, et aussi la venue de monsieur de Bueren audict camp, ce que de Vostre Grâce avez fait dépescher; mais lesdictes lettres ne font mention sinon pour le camp devant ledict Inglestadt, pour ung an seullement, sans y avoir narré ladicte venue de monseigneur de Bueren audict camp, et pour ce, monseigneur, que ce sont deux pièces différantes et qu'il fauldra quasi un an à les faire tailler et plastrer comme il sera de besoing, parce qu'il y a beaucop d'ouvraiges fort pesant; à ceste cause ledict remonstrant supplie Vostredicte Seigneurie que son plaisir soit luy faire renouveller lesdictes lettres de privilége pour le temps et terme de sept ou huit ans, affin qu'il puist recouvrer la despense qu'il luy convieudra supporter pour mectre à effect lesdicts ouvraiges, en deffendant à tous imprimeurs, paintres et autres que pendant ledict temps ilz n'ayent à faire imprimer, paindre ou contrefaire lesdictes pièces, sur grosses paines et amendes à applicquer à Sadicte Majesté. Si ferez bien (1). »

Oudegherst (Jean). — C'est en 1571, que sortit des presses de Christophe Plantin, le premier volume des *Annales de Flandre,* sous le nom de Pierre Oudegherst; l'ouvrage complet n'a paru qu'en 1789, avec des notes de Lesbroussart. Nous avons découvert des documents qui établissent que Pierre Oudegherst n'est qu'un plagiaire ou plutôt qu'il s'est approprié l'œuvre de son père. Au XVIe siècle le fait était déjà connu, et depuis lors aucun biographe ne s'est douté de la fraude. Valère André (2), Paquot (3), Lesbroussart, etc., ont commis les mêmes erreurs. Voici ce qui ressort des pièces que nous avons eues sous les yeux.

Pierre Oudegherst, fils de l'annaliste, fut assez impudent pour oser, en 1572, se présenter à Vienne à Maximi-

(1) Les deux pièces existent dans les archives du conseil privé, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Bibliotheca belgica*, p. 752.

(3) *Mémoires*, t. III, p. 269.

lien II, comme étant l'auteur des *Annales de Flandre*, qu'il avait dédiées à ce prince, et pour s'en faire un titre afin d'obtenir quelque emploi. L'empereur désirant d'abord avoir sur lui quelques renseignements, fit écrire dans ce but, deux lettres, le 28 février, l'une au duc d'Albe, — c'est celle dont la teneur suit ici, — l'autre à Viglius. La réponse du duc est datée du 10 mai. Il s'y excuse d'avoir tardé si longtemps, mais il n'a pu se procurer des indications satisfaisantes ; il prie l'empereur de vouloir s'adresser au comte de Monte-Aguda, ambassadeur du roi d'Espagne, auquel il a fait communiquer ce qu'il a pu recueillir de renseignements sur le personnage en question. En même temps il envoya au résident du roi à Vienne, une note d'où il résulte que Pierre Oudegherst était retiré en Autriche à cause de ses dettes, qu'il était tout simplement l'éditeur du manuscrit de son père, homme honorable à juste titre, et qu'aux Pays-Bas il n'avait pas même été trouvé apte à remplir une charge à la chambre des comptes, à Lille, qu'il avait demandée sous le gouvernement de la duchesse de Parme. Il est plus que probable que l'empereur fit éconduire le solliciteur.

Une fois mis sur la voie, nous avons trouvé que Jean Oudegherst, fils de Bauduin (1), était licencié en lois et exerçait en 1550 et 1551 (2) les fonctions de lieutenant-général du bailli de Tournai et Tournaisis, charge qu'occupait avant lui Jacques Bacheler, licencié en lois, seigneur de Roissart (3), et qui fut remplie après lui par Pierre d'Ennetières (4). Il fut ensuite nommé pensionnaire du Franc de Bruges, et prêta serment en cette qualité le

(1) Registre n° 2729, f° ciiijxx iiij r° (annotation marginale), de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registres n° 41804, f° xxxv r°, et n° 41805, f° xxxij v°, *ibidem*.

(3) Registre n° 41803, f° xxxv v°, *ibidem*.

(4) Registre n° 41806, f° 47 v°, *ibidem*.

16 octobre 1551 (1); il jouissait à ce titre de 800 livres parisis de gages par an, qui lui furent payés jusqu'au 9 juillet 1558, jour où il donna sa démission (2), pour aller prendre possession de la place de conseiller et procureur général du grand conseil de Malines, que des lettres patentes de Philippe II, en date du 19 juin, venaient de lui conférer en remplacement de Bauduin le Cocq (3) : Oudegherst prêta serment le 16 juillet, mais il ne jouit pas longtemps de son nouvel emploi, car il mourut le 21 avril 1559 (4). Les lettres patentes de François Verlysen, son successeur, sont datées du 28 juillet suivant (5).

« Maximilian der Aander, etc., Hochgeborner lieber Öhaim unnd Fürst. Deiner Lieb geben wir genedigclich zu vernemen, das unlangst ainer mit Namen Peter Oudegherste, der Rechten Leerer, alheer an unnsern kaiserlichen Hof kommen, unnd unns ein Historii, so er in Drueck ausgeen lassen, underthenigclich presentiert. Wie unns nun derselb von etlichen die Geschicklichait unnd Erfarnus berüembt worden, das wir mit ihme dahin handlen zu lassen, damit er sich in unnsern Dienst begeben welle, genedigclich wol genaigt und bedacht weren, so haben wir doch unns darin one Deiner Lieb Vorwissen unnd mehrere Erckundigung seins Thuens und Lassens nicht entlicht resolviern wöllen, unnd ersuechen demnach Dein Lieb freundtlich und genedigclich gesinnend, Dieselb wölle unns, wie es mit vorgenanten Oudegherste ein Gestalt unnd Gelegenhait, was auch hievor sein Thuen unnd

(1) « Meester Jan Oudegherste onlancx annegheecommen ten pensioene van » den land omme de groote ende zware zaken die den landen daghelicx over» commen, ende dat den meesten tyd altyts eenighe van den pensionnarissen » absent moeten zyn omme te reysene in diversche plaetse, zo te hove als » olders, omme d'affairen van den landen, te gaigien van viij^c ponden pari» sis tsiaers, ende dat van den xvj^en october xv^c lj dat hy zynen eedt dede » als pensionnaris, etc. » (Registre n° 32810, f° cl r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume).

(2) « Tot ende met den ix^en van hoymaent lviij dat hy orlof ghenomen ende » vertrocken es. » (Registre n° 32816, f° clxxv r°, *ibidem.*)

(3) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. IV, p. *315.

(4) Registre n° 2729, cité, et acquits de la recette générale d'Oost-Flandre, aux Archives du royaume.

(5) Butkens, *loc. cit.*

Lassen gewesen, dessen alles dann Dein Lieb sich Zweifels one wol wirdet zu erkundigen wissen; innsonderhait auch, ob Dein Lieb anstat des durchleuchtigisten unnsers freüntlichen lieben Vettern, Schwagern und Brueders des Künigs zu Hispanien, etc., leiden möge, das wir ihne berürter massen in unnsern dienst annemen, Deiner Lieb bericht mit ehisten zuekommen lassen, damit wir unns volgends nach Gelegenhait zu entschliessen haben. Das raicht unns von Deiner Lieb zu sonnderm angenemen Gefallen, inn Freuntschafft, Gnaden unnd allem Guetem, damit wir Deiner Lieb one das gantz wolgewogen, zu erkennen. Geben in unnser Statt Wienn, den xxiijen februarii a° 1572. »

« Que assez mal Son Excellence sçauroit informer Sa Majesté Impériale des qualitez ou suffisance d'Oudegerst, pour ne le cognoistre fort bien, néantmoins icelle vœult bien advertir Sadicte Majesté que l'on tient qu'il s'est retiré d'icy pour raison de ses debtes, dont il est grandement chergé, ayant, passé quelques années, du temps de la ducesse de Parme, poursuivy icy ung estat de maistre des comptes à Lille, à quoy il ne sceut parvenir ne le trouvant avoir les qualitez ad ce requises, ayant entendu que le recueil des histoires de Flandres qu'il a faict imprimer et dédier à Sadicte Majesté, n'a esté faict par luy, mais par son père quy estoit homme studieux, ayant esté longtemps pensionnaire du Franc à Bruges, et depuis à sen trespas faict procureur général du roy en son grand conseil, ayant icelluy procureur déleissé pluissieurs enffans; quy est ce que Sadicte Excellence en sçauroit pour le présent advertir à Sadicte Majesté (1). »

Désirant (Bernard). — Cet infatigable adversaire des jansénistes, qui appartenait à l'ordre de Saint-Augustin, fut nommé historiographe du roi Charles II, et prêta serment en cette qualité le 22 avril 1689 (2). Il obtint de Joseph Ier, le 15 septembre 1710, le titre particulier de théologien de l'empereur. Les lettres qui le lui confèrent contiennent des détails curieux pour la biographie de cet écrivain; nous les transcrivons ici.

« Josephus, divina favore clementia electus Romanorum imperator, semper Augustus. Fide dignis itaque testimoniis edocti honorabilem religiosum de-

(1) Archives de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.
(2) Volume intitulé : *Serments, ibidem.*

votum nobis dilectum patrem Bernardum Désirant, ordinis eremitarum sancti Augustini, natum et professum in civitate Brugensi, in Flandria, annis abhinc viginti quinque sacræ theologiæ doctorem in universitate Lovaniensi creatum, deinde pro mercede variorum scriptorum a se tam pro fide catholica contra lutheranos, calvinistas et jansenistas, quam contra quatuor propositiones gallicanas editorum anno 1689 a serenissimo quodam Hispaniarum rege Carolo secundo piissimæ memoriæ, non tantum historiographum regium et professorem publicum historiarum, quibus plures Germaniæ principes ac nobiles imbuit, factum, sed etiam, mediante consueta electione sanctæ facultatis theologicæ Lovaniensis, regentem renunciatum, ac insuper, accedente eiusdem serenissimi regis iussu, ab episcopis Belgii, necnon a majori et saniori parte prædictæ universitatis Lovaniensis ad sedem apostolicam contra jansenistas missum, ibidemque munere suo tam præclare functum fuisse, ut in illius causæ fulcimentum duo brevia apostolica ad præfatos Belgii episcopos directa, et unum sibi inscriptum a summo pontifice Innocentio duodecimo felicissimæ recordationis obtinuerit. Ac præterea benigne perpendentes, prædictum patrem Bernardum anno 1697 in Belgium reversum jansenistis magis magisque in odium venisse, necnon allaborante eorumdem invidia anno 1701 tamquam nimis impense Austriacum a ministris gallicis inauditum Trudonopolim relegatum, detecta vero insidiarum fallacia, post quinque menses honorifice restitutum fuisse, facere non potuimus, quin tam sublimium meritorum intuitu eidem gratiæ nostræ cæsareæ propensionem testatam redderemus. Ac proinde motu proprio ex certa scientia, animoque bene deliberato prædictum patrem Bernardum Désirant, in theologum nostrum cesareum benigne assumpsimus et recepimus, prout per præsentes assumimus et recipimus, aliorumque nostrorum theologorum numero ac latui clementer adscribimus et adjungimus: decernentes ac expresse volentes quod ante nominatus Bernardus Désirant, noster theologus, omnibus et singulis honoribus, prærogativis, immunitatibus, præeminentiis, privilegiis et gratiis utatur, fruatur et gaudeat, quibus cæteri theologi nostri utuntur, fruuntur et gaudent, quomodolibet de consuetudine vel de jure, etc. Quæ dabantur in civitate nostra Viennæ, die quinta septembris, anno 1710 (1). »

(1) Archives du royaume.

§ 57. *Architectes.*

Sommaire : Architectes français : J. Fourcy et J. le Noir. — Le château de Château-Thierry. — Architectes bourguignons des ducs de Bourgogne de la 2e race. — Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Hainaut depuis Philippe le Bon jusqu'à Charles II. — Amand Millon. — La Maison du roi, à Bruxelles. — D. de Wagemakere. — R. Van Mansdale, dit Keldermans. — Pierre de Mendicaval, architecte espagnol. — Paul du Collé, dominicain. — M. Van Hulst. — Abbaye de Rotthem.

Fourcy (Jean). — Le Noir (Jean). — Au mois de mai 1855, on vendit publiquement chez le libraire Heussner, à Bruxelles, une grande quantité d'archives qui appartenaient à un amateur belge, disait-on, et qui provenait en majeure partie de la collection du baron de Joursanvault, vendue à Paris en 1838. Un des lots concernant la Champagne fut acquis par Mr le comte de Villermont, qui nous a permis à cette époque de prendre note de quelques pièces intéressantes pour l'histoire des Beaux-Arts.

Dans les dernières années du XIVe siècle, Louis, duc d'Orléans, fit commencer la reconstruction du château de la petite ville de Château-Thierry, sur la Marne, et confia, par lettres patentes du 21 mai 1400, la direction des travaux à maître Jean Fourcy, qui dans un acte du 24 septembre de la même année est aussi qualifié de « maistre » des euvres de massonnerie du roy ou bailliage de Vitry. » Jean Fourcy devait recevoir 3 sous 6 deniers de gages par jour. Il est encore cité dans un acte du 24 novembre 1407. A cette époque, Pierre le Beuf était le charpentier « des » euvres de charpenterie de monseigneur d'Orliens en son » chasteau et chastellerie de Chasteau-Thierry. » Le *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, t. Ier, p. 364, renseigne encore d'autres pièces relatives aux travaux du château de Château-Thierry. Au nombre des documents achetés par Mr le comte de Viller-

mont se trouve aussi une commission du duc d'Orléans, en date du 9 décembre 1398, donnée à Gilles Chastelain, clerc des offices de son hôtel et payeur des œuvres du château de Pierre Fons, en qualité de payeur des œuvres du château de La Ferté-Milon : on y lit qu'il ne doit rien payer sans certificat du maître Jean le Noir, maçon de Charles VI, roi de France, au bailliage de Senlis.

« Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, comte de Valom, de Bloiz et de Beaumont, et seigneur de Chasteau-Thierry, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons que pour le bon rapport qui fait nous a esté du sens, loyauté et diligence de maistre Jehan Fourcy, maistre maçon juré ou bailliage de Vitry, nous icellui avons commis, députe et ordonné, et par ces présentes commettons, ordonnons et depputons pour gouverner les ouvrages de maçonnerie de nostre chastel du Chasteau-Thierry, de nostre maison de Jangonne et des autres lieux où nous ferons ouvrer en nostre chastellerie de Chasteau-Thierry, aux gages de iij souls vj deniers tournois pour chascun jour qu'il vacquera ou fait desdis ouvrages, et aux autres droiz, prouffiz et émolumens accoustumez tant comme il nous plaira. Si donnons en mandement à nostre bailly du Chasteau-Thierry ou à son lieutenant que dudit maistre Jehan il reçoive le sèrement accoustumé en tel cas, et le mette en possession et saisine dudit office, et à nostre receveur et païeur des euvres dudit lieu que les gages de iij souls vj deniers par jour dessus dis il paie et délivre audit maistre Jehan, pour tant de jours que par certiffication du clerc ordené pour recevoir et enregistrer les matières desdiz ouvrages lui apparera icellui maistre Jehan avoir vacquié ou fait d'iceulx ouvrages, et par, rapportant ces présentes ou vidimus d'icelles fait soubs séel authentique collationné à la chambre de nos comptes, la certiffication dessusdicte et quittance sur ce nous voulons lesdis gaiges estre allouez ès comptes dudit receveur et païeur par noz amez et féaulx gens de noz comptes, à Paris, sans contredit, nonobstans quelxconques ordonnances, mandemens ou défences à ce contraires. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Donné à Chasteau-Thierry, le xxj^e jour de may l'an de grâce mil quatre cens. »

Architectes bourguignons des ducs de Bourgogne. — Le volume de 1855 du *Bulletin monumental,* publié à Caen par Mr de Caumont, contient un article sur lequel nous voulons appeler l'attention des personnes qui s'intéressent à

l'histoire des arts dans notre pays et dans les contrées qui furent soumises à la domination de nos souverains, cause fréquente des émigrations de nos meilleurs ouvriers et artistes, surtout au moyen-âge. C'est une *Note sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne, suivie d'une note sur Joseph Colare, fondeur et canonnier*, par Mr Marcel Canat. Nous croyons donc faire chose utile en signalant ici les noms des architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie recueillis par l'honorable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône; sa notice est de plus enrichie de gravures de sceaux de deux de ces architectes et de sceaux de maîtres-maçons et de maîtres-charpentiers du XVe siècle.

Jacques de Nuilley, Nuilly ou Nulley, 1376-1396. Il est qualifié d'*ouvrier des œuvres de massonnerie de monseigneur le duc* dans plusieurs actes.

Drouet de Dampmartin, 1383-1396.

Jean Bourgeois, nommé par lettres patentes du 9 décembre 1404, exerçait la profession de maçon à Dijon en 1387.

Pierre Herendel, qui est cité dans l'état de maison de Philippe le Bon, et auquel succéda

Philippe Mideau, déjà en charge en 1429.

Jean de Monsteret, cité en 1450.

Mr Canat a consigné aussi les noms des maîtres des ouvrages de charpenterie du duc de Bourgogne, et parmi eux il cite Gautier Menestrier ou Menestrel, auquel il croit pouvoir attribuer la bâtisse du couvent des cordeliers, fondé par Philippe le Bon, en 1454, « car ce couvent, — » dit l'écrivain français, — tout construit en bois, était un » ouvrage magnifique de charpenterie, et dénotait un ar- » chitecte charpentier. » Il rapporte, d'après Mr le comte de

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, in-4°; Paris, 1729; p. 241.

Laborde, (1) que ce maître fit des patrons d'ouvrages de charpenterie que le duc voulait faire exécuter à Bruges et à Dijon.

Nous devons consigner ici une observation sur le travail très-consciencieux d'ailleurs de Mr Canat. Il donne à l'artiste qui jeta en fonte en 1387, pour le maître-autel de l'église des chartreux de Dijon, les colonnes surmontées d'anges et aussi l'aigle du grand pupitre, le nom de Joseph Colare, canonnier de Philippe le Hardi, tandis que dans les documents dont il s'est servi il est appelé Colars Joseph. Mr Canat a pris Colars pour un nom de famille, tandis que c'est la forme usitée depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe pour signifier Nicolas.

Architectes ou maîtres des ouvrages de maçonnerie du comté de Hainaut. — Nous avons dressé d'après les comptes des domaines de Mons qui existent aux Archives du royaume (2), la liste des maîtres des ouvrages de maçonnerie du Hainaut, c'est-à-dire des architectes, depuis le milieu du règne de Philippe le Bon jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Jean Huelin, ou Huwellin, déjà cité en 1442, était encore en fonctions en 1464; n'habitait pas Mons. Il recevait 30 livres blancs de gages annuels.

Antoine le Vel, cité de 1465 à 1501; n'habitait pas Mons.

Jean Henrart, cité de 1501 à 1507.

Laurent Colmie ou Colmye, cité en 1507; mort en juin 1537; n'habitait pas Mons.

Jean Anseau, Anceau ou Ansseau, à Mons, cité de 1537 à 1557.

Jean Repu, à Mons, cité de 1558 à 1568.

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, t. Ier, Preuves, no 1390, p. 391.

(2) Registres nos 9738 à 9896 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

George de Harmegnies, à Mons, cité de 1568 à 1584.
Mathieu de le Place, à Mons, cité en 1585.
André Villain, au Quesnoy, cité de 1586 à 1593.
Étienne Cauchie, cité de 1595 à 1603.
Bon Thiéry, cité de 1604 à 1620.
Nicolas du Chasteau, cité de 1621 à 1636.
Charles du Chasteau, cité de 1637 à 1668.
Antoine Gallemart, cité de 1668 à 1694.

Millon (Amand), — était maître des ouvrages de maçonnerie de Philippe le Bon au pays d'Artois, en 1463 (1).

De Wagemakere (Dominique). — Van Mansdale ou Keldermans (Rombaut). — Mr Alph. Wauters a publié dans le *Messager des sciences historiques,* 1842, une excellente notice sur la Maison du roi ou Maison du pain, sur la Grand'Place, à Bruxelles. Les plans de l'édifice que nous voyons aujourd'hui sont dus à Antoine Keldermans, qui mourut peu de temps après les avoir tracés. La direction de l'œuvre fut confiée à l'architecte Louis Van Boghem qui l'avait remplacé dans ses fonctions de maître des ouvrages de maçonnerie en Brabant en 1516. Les fréquentes absences de ce dernier artiste que Marguerite d'Autriche avait chargé de l'exécution de la belle église de Notre-Dame de Brou, à Bourg, en Bresse, nécessitèrent la nomination de deux architectes d'Anvers, Dominique de Wagemakere, et Rombaut Van Mansdale, dit Keldermans, pour surveiller les travaux et faire les dessins d'exécution et des détails du nouvel édifice. La pièce que nous publions ici est relative à l'augmentation de salaire de ces deux artistes que la chambre des comptes leur accorda par acte du 21 novembre 1517.

(1) Registre nº 9148 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Opten xxj^{en} dach der maent van novembri anno xv^{c} xvij is men, by gebreke van den meester werckman van metselrye ons heeren des coninex hem houdende den meesten deel van den jaere besundere in den somer buyten lants in Savoyen, overcomen, in presentie ender by advyse van Janne Van den Nuwenhove, rentmeester van Brabant in 't quartier van Bruessel, Janne Breme, rentmeester derselver stadt van Brussel ende conterolleur van den wercke van 'tshertoghen-huyse, mit meesteren Dominico de Wagemakere ende Rombout Van Mansdale, *alias* Kelderman, meesters werclude van metselryen in der stadt van Antwerpen, als dat elck van hen van den arbeyt, moyte ende onleden die zy gedaen ende gehadt hebben binnen den twee jairen overleden, in 't maken van der ordinantien, patronen ende berderen van der edifficien, d'welck men maict opte Meret, in deser stadt van Bruessel, opte plaitse daerop plach te stane een huys geheete *'t Broothuys*, aldus genaempt des *Hertogen-huys*, hebben sal die somme van xx philippus guldenen, boven huere vacaeien, ende van Bamisse lestleden voirtans, ende alsoe lange als men aen 't voirschreven *Hertogen-huys* wercken sal, ende zy die ordinantien ende patronen dairaf maken zelen, elc van hen jairlycx hebben sal, die somme van xxx der voirschreven philippus guldenen, vallende altyt te Bamisse, boven huere vacacien als voere; behoudelyck dat zy sculdich zelen zyn te doene ende t'achtervolgene 't gheene des hiernae volght : Iersl, dat zy t'allen tyden, als't behoeren sal, patroonen, ordinantien oft berderen te maken, dat zy dairtoe selen verstaen, ten versneke van den luden van deser cameren goidstyts voere den winter, aleer men die leveringe van den steenen ende stoffen dairop sal bestaden; *item*, dat zy oic t'allen tyden, als zy beschreven zelen wordden, by brieven van deser cameren, om ter causen van den voirschreven wercke alhier in deser stadt te comen, dat zy, oft emmer d'een van hen, sculdich zal zyn alhier te comen, op huere gewoenlick dachuers van eenen philippus gulden voere elcken van hen 's daigs. Actum in der camere van der rekenningen, te Bruessel, ten dage ende in 't jaer vorschreven (1). »

De Mendicaval (Pierre), — figure en qualité de maître général des ouvrages du roi d'Espagne (*mastro mayor de las obras de edificios*), dans l'état de maison de Charles-Quint qui fut dressé en 1520 (2).

(1) Archives de la chambre des comptes, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Volume intitulé : *Registro de los officiales de la casa real d'Aragon*, archives de l'audience, *ibidem*.

Le nom de cet artiste n'est cité dans aucun des ouvrages suivants, et il n'est pas probable qu'il le soit dans d'autres : Cean Bermudez, *Diccionario histórico de las bellas artes;* Zani, *Enciclopedia delle belle arti,* et Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon.*

Du Collé ou Collet (Paul). — Chalon (Pierre). — Le 30 avril 1641 fut incendié par la foudre le clocher de la vieille et curieuse église collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles. Le carillon, qui se composait d'un jeu de cloches, fut fondu. On évalua la perte à 80,000 livres environ. Le 12 août de l'année même du désastre, d'Andelot, prévôt de l'église, convint « avec maistre Pierre Chalon, maistre » charpentier de Landreichy, à présent demeurant à Mons, » en Haynault, pour l'ouvrage de la flesche et beauffroy de » la tour de l'église de Nivelles, qu'iceluy maistre Pierre » fera ledict ouvrage suivant le plan et dessin du frère » Paul Collet, dominiquain, bien et léallement. »

Frère Paul Collet, ou du Collé, selon sa signature, était religieux au couvent de Braine-le-Comte (1).

Le nouveau carillon coûta 23,748 livres.

Van Hulst (Martin), — architecte (*bouwmeester*) de l'abbaye de Rotthem dans la mairie de Haelen, en Brabant, mourut le 1er mai 1636, des suites d'une blessure que lui avait faite dans une querelle un ouvrier (*dienaer*), nommé Guillaume Van Geertruyden, auquel furent accordées pour ce fait des lettres patentes de rémission d'homicide, le 4 mai 1645 (2).

(1) Archives de l'église de Sainte-Gertrude de Nivelles, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 661 de la chambre des comptes, *ibidem*.

§ 58. *Batteurs de cuivre, fondeurs de cloches et de métaux.*

Sommaire : Jacob ou Jacques. — Albert et Jean, fondeurs de cloches, à Louvain et à Dinant. — Renier Van Thienen. — Lutrin pour l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Pierre de Backere. — Jacques Jonghelinck. — Jean de Montfort. — Fonte des objets de sculpture en bronze reconnue art libéral.

Jacob ou Jacques. — Mr le lieutenant-colonel du génie Meyers possède parmi grand nombre d'autres curiosités un mortier en bronze à deux anses, de 22 centimètres de diamètre sur 17 1/2 de hauteur, dont les caractères permettent d'attribuer au XIIe siècle. On y voit représentées des colonnes surmontées d'une tête nue et alternées de fleurs de lis. On y lit le nom du fondeur : IACOB ME FECIT, et un autre nom Simon, celui du propriétaire probablement, suivi de cinq lettres qui n'offrent entr'elles aucun sens.

Albert, — fondeur de cloches (*fusor campanarum*), est cité en 1340, comme habitant dans le *Hoelstraet* ou rue de Tirlemont, à Louvain, hors la porte Saint-Michel (1).

Jean, — fondeur de cloches, à Dinant, refondit celle de la chapelle du château de Montaigle, dans la province de Namur, en 1457.

« A Jehan, le fondeur de clocques demorant à Dynant, pour avoir reffondu le clocque de la chapelle du chastel de Montaigle qui estoit rompue, et pour le métal qu'il y a mis pour faire ladicte clocque plus pesante, par marchié à luy fait, présent le chastellain et aultrez gens de la fortresse, à la somme de v ob. de Rin xij aidans, qui vallent vij ob. (2). »

(1) Acte échevinal, aux Archives communales de Louvain. Cette note m'a été communiquée par Mr Ed. Van Even.

(2) Registre no 10916 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

VAN THIENEN (Renier). — Mr Ch. Piot a publié, en 1855, dans la *Revue universelle des arts*, t. Ier, p. 280, une notice sur l'habile fondeur (*gheelgietere*) de ce nom qui florissait à Bruxelles de 1464 à 1509. A cette époque nous n'avons pu retrouver la note relative aux travaux qu'il exécuta en 1465 pour l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg. Nous avons été plus heureux depuis. Il s'agit d'un lutrin pour placer dans le chœur et représentant un pélican, que les marguilliers achetèrent à Renier Van Thienen pour le prix de 13 livres de gros de Flandre, et aux piliers duquel il fut convenu que l'artiste ajouterait quatre petites figures de métal.

« Cont zy allen lieden die dese yeghewoirdige cyrographie selen sien ofte hoiren lesen dat Andries Van den Horicke ende Jan Juwaes, gebeeten Van Parys, keremeesters nu tertyt der kerken van Coudenberghe, hebben ghecocht jeghen Reyneren Van Thienen, gheelghietere, in den name van der kerken voirschreve, eenen lattoenen pellicaen tot eenen lessenere : te sine in den choir van der voirschreve kerken, in alder manieren alsmen daer sien mach nu tertyt om xiij liv. gr. Vleems, ele liv. te xxx s. gr. Brab. gerekent; uytghenomen dat Reyneren voirschreven noch vier lattoennen beldyen aen de vier pilaren van denselven pellicaen noch setten sal ende leveren na huerer behoirten met voirwaerden hierinne onder sprocken, etc. In den jaere Ons Heeren doen men screef m iiij^{c} ende lxv, den xvij^{sten} dach in decembri (1). »

DE BECKERE (Pierre), — fut tout à la fois orfévre, graveur de sceaux et fondeur de métaux. Il habitait Bruxelles et nous avons trouvé mention de lui en 1495. Sa mort arriva le 5 janvier 1527. Pierre de Beckere est l'auteur du magnifique mausolée de Marie, duchesse de Bourgogne, qui fut élevé par ordre de Philippe le Beau dans l'église de Notre-Dame, à Bruges. Le tombeau est en marbre noir, et la statue de la princesse ainsi que tout les ornements sont

(1) Cartulaire de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, f° 75 v°, aux Archives du royaume.

en cuivre doré. C'est un des plus beaux monuments qui existent encore dans le pays. Nous en avons donné une description détaillée dans la notice consacrée à P. de Beckere qui est insérée dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XVIII (1).

JONGHELINCK (Jacques). — Dans nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas* (2), nous avons publié une biographie assez étendue de cet artiste, qui fut sculpteur, fondeur de métaux et graveur de sceaux et de médailles. Jacques Jonghelinck naquit à Anvers, le 21 octobre 1530 et y mourut le 31 mai 1606. Les statues qu'il fit en métal sont nombreuses, et l'on trouvera dans l'ouvrage auquel nous nous permettons de renvoyer beaucoup de détails, et entre autres sur le monument que le duc d'Albe se fit ériger dans la citadelle d'Anvers en 1571.

DE MONTFORT (Jean), — est un des meilleurs graveurs de médailles du XVIIe siècle. Nous avons décrit ses œuvres dans l'ouvrage que nous venons de citer (3). Il vécut à Bruxelles de 1595 à 1649. On voit encore dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, un lion de cuivre doré, qui orne le mausolée des ducs de Brabant Jean II et Antoine de Bourgogne, et qui fut coulé par Jean de Montfort en 1610.

FONTE DES OBJETS DE SCULPTURE EN BRONZE RECONNUE ART

(1) *Voy.* aussi la notice sur P. de Beckere que nous avons publiée dans la *Revue de la Numismatique belge*, t. II, 3e série, et qui se trouve à la p. 468, du t. Ier de nos *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas;* Bruxelles, 1858.

(2) T. Ier p. 312-342. Cette notice a été tirée à part à un petit nombre d'exemplaires.

(3) T. Ier, p. 113-125.

LIBÉRAL. — Le 8 juillet 1776 seulement, la fonte des objets de sculptures en bronze fut mise au rang des arts libéraux, et il fut déclaré qu'aucun métier ne pouvait en empêcher l'exercice (1).

---

§ 59. *Géographes, cartes et plans, etc.*

Sommaire : Jacques de Deventer. — Il fait une carte du Brabant et un atlas de tous les Pays-Bas. — Plan de la ville de Geldern ou Gueldre, dressé en 1546. — Cartes géographiques, plans et mappemondes de Charles-Quint. — Henri Pontanus. — Mappemonde en forme d'aigle, publiée vers 1557. — Octrois pour publier des cartes et plans accordés à Jean de Beeldesnyder, G. Mercator, Jérôme Willems, dit de Cock, Abr. Ortelius, Chr. Plantin, Fr. Hoogenberghe. J. Vuytersprot et G. de Jode. — Cartes de la mer Baltique, du Piémont et de la Lombardie, de la Gueldre et de la Terre-Sainte. — Pierre Bertius. — Louis et Jean de Bersaques. — Cartes de la ville et châtellenie de Courtrai et de la banlieue de Menin. — Plans de bois à Agimont, Hulst et La Roche.

DE DEVENTER (Jacques) — est natif de la ville dont il porte le nom, selon le témoignage de Guicciardini (2), qui le qualifie de très-habile géographe (*grandissimo geografo*). Les biographes lui ont à peine consacré quelques lignes, car, malgré la réputation dont jouissait J. de Deventer parmi ses contemporains, sa vie et ses travaux sont restés ignorés: plusieurs ont copié ce qu'a dit de lui Valère André dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 408. Pierre Opmeer parle de notre géographe à l'année 1546 de sa chronique en ces termes : « Jacobus de Daventria, Mechliniæ, calcographias » Brabantiæ, Hollandiæ aliarumque Belgii regionum nunc » edit. » Kok, *Vaderlandsch Woordenboek*, t. XI, p. 261, rappelle que Munsterus a inséré dans sa *Cosmographia*, p. 752, une description de la Frise par J. de Deventer.

(1) Archives du conseil privé, cartons, aux Archives du royaume.
(2) *Descrittione di tutti i Paesi-Bassi;* Anvers, 1567; p. 166.

6

Dans une lettre du 15 décembre 1557 à Idzardus (1), Viglius écrit qu'il lui envoie la carte de Frise faite par notre géographe. Ortelius a fait graver dans ses recueils plusieurs cartes dessinées par J. de Deventer. La plus ancienne mention des travaux de ce dernier que nous ayons trouvée, remonte à l'année 1537 : il présenta à cette époque une carte du duché de Brabant au conseil de cette province, et reçut 4 livres de gratification. Cette dépense est relatée dans le compte en ces termes :

Jacob Van Deventer, die xx daighen in decembri, aº xvᶜ xxxvj, heeft in den raide van Brabant gepresenteert een cartte van den lande van Brabant, by hem, zoe hy zeegt, gemaect, dairvoer hem by den raide es toegevueght ende geordineert : iiij liv. (2).

Jacques de Deventer fut employé par Philippe II à une entreprise grandiose. Avant de quitter les Pays-Bas, où il ne devait plus revenir, ce prince chargea notre géographe de « visiter, mesurer et desseigner toutes les villes de noz » pays de par-deçà, aussi les rivières et villaiges circum- » voisins, semblablement les passaiges ou destroictz des » frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant » pourtraict de chascune province, et après démonstration » de chascune ville particulière. » Sa commission est datée du 1ᵉʳ avril 1558 : elle lui attribue 200 florins de gages annuels, et 2 florins par jour en sus pour frais de voyage. Le 6 juin 1559, le roi lui fit délivrer des lettres de sauf-conduit pour lui, ses serviteurs et ses bagages, afin que les gouverneurs des provinces, les magistrats et communes, les commandants des places fortes, et généralement tous les officiers à qui il se serait adressé, lui rendissent facile l'exécution de cette mission. Ces lettres de sauf-conduit furent plus tard renouvelées, notamment le 20 février 1562

(1) Hoynck Van Papendrecht, *Analecta Belgica*, t. II, 1ʳᵉ partie, p. 386.
(2) Registre nº 21719 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(n. st.), le 7 mai 1563 et le 7 mars 1564 (n. st.) (1).

Notre géographe se mit aussitôt en devoir de lever ses plans et de tracer des cartes, mais c'était là une rude besogne qui lui avait été confiée. On lit dans un document que nous publions plus loin qu'il avait fait espérer au roi que son œuvre serait terminée en deux ans. La correspondance de Viglius avec Hopperus, qui nous fournit sur Jacques de Deventer des renseignements précieux, établit qu'il y employa plus de quinze à seize années. J. de Deventer avait compté sans la révolution et les troubles qui la suivirent.

Voici de ces lettres d'Hopperus et de Viglius une analyse succincte :

Hopperus écrit de Madrid, le 28 juillet 1570, à Viglius que, si l'œuvre confiée à J. de Deventer est terminée, il ait à l'envoyer au roi Philippe II le plus tôt possible (2). Viglius répond à cette demande, le 28 août, d'Anvers, que ce travail n'est pas encore achevé, pour deux raisons, d'abord à cause de l'âge avancé de l'auteur, qui veut dessiner tout de sa propre main, puis par suite de la lenteur que l'on met à le payer, selon l'habitude de la chambre des comptes. Si Sa Majesté, ajoute-t-il, désire voir la fin d'une entreprise à laquelle le géographe était occupé depuis douze ans, qu'elle ordonne à Martin Van den Berghe de le payer sans délai, car si l'on ne se hâte, il est à craindre que la mort ne vienne surprendre J. de Deventer avant qu'il n'y ait mis la dernière main (3). Une lettre du même écrivain à

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) « Si magister Jacobus Daventrius absolvit suum opus, acceptissimum » erit Suæ Majestati ut quam primum mittatur, et poterit, si videtur, tradi » uxori perferendum. » (*Joachimi* Hopperi *epistolæ ad* Viglium ab Aytta Zuichemum (Louvain, 1765); lettre lxxxxvii, p. 283).

(3) « Mr Jacobus Daventrius opus suum nondum absolvit, et duæ res re- » moram aliquam ei injiciunt, et ætas ejus provecta (cum omnia sua manu » delineari cupiat), et sera stipendii solutio, pro curiæ nostræ consuetudine.

son correspondant à Madrid, et datée du 8 décembre de la même année, prouve que l'on n'avait pas encore satisfait aux justes réclamations du géographe (1). Dans une autre lettre du 9 février 1572 (n. st.), on lit que Viglius s'inquiète des moyens de faire parvenir l'ouvrage en Espagne, et revient à la charge sur la nécessité de solder à J. de Deventer ce qui lui est dû (2).

On voit par une lettre de Viglius du 16 novembre 1573 (3)

» Itaque D. V. recte faciet, si literis regiis eum commonefaciat, ut cum jam » duodecim annis ei operi incubuerit, illud tandem absolvi curet. Et M. » quoque Martino a Bergis Regia Majestas scribat, jubeatque ut stipendiorum » vacationumque solutionem, quantum in se est, promoveat. Regem enim hoc » opus absolutum magnopere cupere, eoque magis, quod ætas ejusdem ma- » gistri Jacobi ita provecta sit, ut metuat, ne ejus complementum mors mor- » busque præveniat. » (Hoynckt, *Viglii epistolæ politicæ et historicæ ad J. Hopperum*, lettre cviii, p. 580).

(1) « De literis ad Jacobum Daventriensem ac commissarium Van de Berghe » scriptis gratias D. T. ago : valde enim cuperem hoc opus tandem absolvi, » ac cum in eo apparando illuminandoque majores cogatur facere sumptus, » mercedis solutio sumptuum laborumque ei aliquod præbebit solatium. » (Hoynckt, etc., lettre cxxi, p. 604).

(2) « Mr Jacobus Daventriensis hic sedulo dat operam, ut opus suum ab- » solvat, verum sollicitus sum, quomodo secure illud in Hispaniam mitti » possit, cuperemque duci nostro mandari, ut ipse rediens in suam custo- » diam tutelamque id recipiat; difficulter autem illud autor è manibus dabit, » nisi Regia Majestas de residuo, quod ei debebitur, providerit, ac magistro Van » [den] Berge scripserit, ut is id persolvat, fidemque suam interponat. Totus » autem in hoc opere complendo consenuit, ac et absoluto quiescere, ac renun- » ciare omni ulteriori labori statuit. » (Hoynckt, etc., lettre cxxvii, p. 614).

(3) « M. Jacobus Daventriensis cum hic ob executionem decimi denarii in » metu popularis seditionis versaremur ac a geusiis novæ turbæ exoriren- » tur, ipse hinc se alio proripuit, initioque credideram Dordracum eum con- » fugisse, ubi antea sedem collocarat, cumque ea urbs paulo post ad geusios » descivisset, plurimum sollicitus fui ne opus ejus in illorum potestatem venis- » set, cum de eo nihil certi inquirere potuissem; tandem apud Coloniam eum » latere per amicum intellexi, eumque per literas benigne admonui, rogavi- » que ut huc cum opere suo redire non gravaretur, eidem pollicitus mortuo » Martino Van den Berge, cui ejus solutio mandata antea fuerat me fideliter » procuraturum, ut si quid debebitur ei exsolvatur; si quid autem ab eo » responsi accepero, D. V. mox significabo. Optassem autem pro magna re ut » Regia Majestas opere ipsius hoc tempore frui potuisset, quo urbium ab

que J. de Deventer se trouvait à Bruxelles à l'époque des troubles qui éclatèrent dans cette ville à l'occasion de la levée du dixième denier; qu'il s'enfuit alors à Dordrecht, où il avait déjà séjourné auparavant, et qu'après la prise de cette ville par les gueux, en juin 1572, il se réfugia à Cologne. Le 8 février 1575, Viglius écrivait à Hopperus que J. de Deventer lui avait fait espérer l'envoi de son œuvre pour le mois suivant (1). A quelques temps de là, le même fait part à son correspondant de la mort du géographe, décédé à Cologne, qu'il a apprise par le châtelain de Gouda, et de ce qu'il y aurait à faire pour s'assurer la propriété des atlas délaissés par le défunt (2). Dans une lettre du 12 juillet il dit à Hopperus qu'il a écrit au magistrat de Cologne, à la garde duquel les livres ont été confiés, pour qu'il voulût ou les lui envoyer ou les faire parvenir directement à Philippe II (3). La lettre de Viglius du 8 août (ou septembre) (4)

» hostibus occupatarum aut a nostris obsessarum ex ejus descriptione ple- » niorem cognitionem accipere potuisset. » (Viglii Zuichemi ab Aytta *Epistolæ ad J. Hopperum;* lettre ccviii, p. 493; Leeuwarden, 1661; — Hoynckt, lettre ccxvi, p. 781).

(1) « Jacobus Daventriensis tandem promisit se huc ad proximum mensem » adfore et opus suum in tria divisum volumina una allaturum. » (*Ibidem,* lettre ccxiii, p. 505; — Hoynckt, etc., lettre ccxxi, p. 791).

« Jacobum Daventriensem non cesso interpellare, quo debitum exsolvat, » pro quo aliquot milia florenorum illi impensa fuere. » (*Ibidem,* lettre cciv [lisez ccxiv], p. 507; — Hoynckt, etc., lettre ccxxii, p. 793).

(2) « Castellanus Goudensis Gulielmum suum nudius tertius ad me misit, » per quem obitum Jacobi de Daventria apud Coloniam mihi significaret, » officiumque quod in conservandis libris regiis ab eo factum erat. Dabimus » autem una operam, ut illos ab hæredibus recuperemus. » (*Ibidem,* lettre ccxvi [lisez ccxxvi], p. 527; — Hoynckt, etc., lettre ccxlix, p. 841).

(3) « Significavi D. T. superioribus diebus mortem geographi nostri Jacobi » a Daventria, rogavique ut D. T. procuraret literas a rege scribi ad senatum » Coloniensem, qui in suam custodiam recepit libros, quos ad Majestatis Suæ » postulationem tot annis, tantisque impensis elaboravit, ut mihi, aliive ad » eandem Suam Majestatem transmittendos tradere velit. » (*Ibidem,* lettre ccxviii [lisez ccxxviii], p. 531; — Hoynckt, etc., lettre ccli, p. 844).

(4) « Prioribus jam pridem respondi, posterioribus autem junctæ fuerunt

accuse réception de celle que le roi adresse au magistrat de Cologne, et qu'il avait demandée dans sa missive précédente. Viglius écrit, le 19 octobre, qu'il a reçu les trois volumes réclamés; il fait un brillant éloge du soin que l'artiste géographe a mis à dessiner tous les plans qu'ils contiennent et se propose de les envoyer à Madrid par la première occasion (1). Une quinzaine de jours après, il joint à sa lettre à Hopperus du 7 novembre une liste détaillée de ce que contiennent les trois volumes, lui signale l'omission du plan de la ville d'Ypres, et lui fait quelques autres observations. Il voudrait savoir si le roi ne désire pas que les lacunes soient comblées, et il aimerait à trouver quelque moyen sûr pour que les livres arrivassent en bon état en Espagne (2). Viglius écrit encore, le 23 novembre :

» literæ Regiæ Majestatis ad senatum Coloniensem atque ad me super negocio » librorum per mr Jacobum Daventriensem relictorum scriptæ. » (*Ibidem*, lettre ccxx [lisez ccxxx], p. 534, avec la date du 8 août; — Hoynck, etc., lettre ccliii, p. 846, avec la date du 8 septembre).

(1) « Coloniensis senatus libros geographicos tres mr Jacobi Daventriensis » ad me misit, quos per primam oportunitatem isthuc destinabo, opus certe » dignum Regia Majestate, in quo omnia hujusce provinciæ belgicæ oppida, » affabre et eleganter delineata, Sua Majestas conspiciet, nec pretii in eos » insumpti pœnitebit. » (*Ibidem*, lettre ccxxiii [lisez ccxxxiii], p. 539; — Hoynck, etc., lettre cclvi, p. 850).

(2) « Mitto, Cl. D. Hoppere, ad D. T. catalogum oppidorum, quæ in tribus » voluminibus mr Jacobi Daventriensis depicta comperi. Verum præmatura » ipsius mors impediit, quominus, uti cum eo convenerat, templa, civitatum portas et opera publica non ubique expresserit, et in Flandriæ oppidis omissam ab eo invenio urbem Iprensem, quæ est inter celebriores » ejus comitatus. Desideraram quoque, ut loca paulo melius illuminata fuissent, quo Regiæ Majestatis oculis magis satisfactum fuisset. Verum si rex » petat, et illos sumptus fieri mandet, poterunt quæ desunt adhuc suppleri. » Sollicitus vero sum quomodo ea volumina tuto ad Majestatem Suam dirigere » queam, cum magnopere intersit, ne in itinere quod hodie male securum » est, intercipiantur aut in alterius manus incidant. Quamobrem, si Majestas » Sua tantam moram ferre posset, ut securius ea volumina mitterentur, cum » hic aliquis rumor increbuerit D. V. forsitan propediem ad nos adventuram, » cuperem in id tempus missionem eam posse differri, quo ex vestro consilio » quid faciendum videatur intelligam, et priusquam se itineri huic D. V.

il a appris depuis sa dernière missive que la veuve ou concubine de Jacques de Deventer habitait Malines, et qu'elle a en sa possession les minutes dessinées par le géographe; il lui a immédiatement fait promettre une bonne récompense pour la cession de tous ces papiers, et croit qu'il est de la plus haute importance de les avoir, pour qu'ils ne tombent pas dans des mains étrangères qui seraient à même de les copier et de les publier. Hopperus devrait entretenir le roi de cette affaire (1). Enfin la correspondance de Hopperus avec Viglius contient encore une lettre de ce dernier du 30 décembre 1575, dans laquelle il est une dernière fois question de Jacques de Deventer et de son œuvre (2).

« Le roy, entendant que m^re Jacques Van Deventer, son géographe, n'est paié de ses gaiges de ij^c florins par an, assignez sur la receple de Malines, pour autres charges mises sur icelle recepte, et veuillant qu'il soit annuellement contenté tant de sesdicts gaiges ordinaires, commenchans le premier d'apvril xv^c lvij, avant Pasques, que de son traictement de ij florins par jour, quant luy sera ordonné voïaiger ou vacquer au faict de sondict office, selon

» accingat, aliquid quæso responsi tempestive significet. Bene vale, Cl. D. » Hoppere. Bruxellæ, vii novembr. CIↃ IↃ LXXV. » (*Ibidem*, lettre CCXXIV [lisez CCXXXIV], p. 541; — HOYNCKT., etc, lettre CCLVII, p. 851).

(1) « Scripseram ad te ante pauculos dies de opere Jacobi Daventriensis, » ac postea intelligens, apud mulierculam quandam Mechliniensem, ejus » uxorem seu concubinam, servari minutas formularum ab ipso delineatarum, » dedi operam, ut illas ad manus meas consignaret, promisso ipsi honorario, » quod Regia Majestas exolvere (uti spero) non gravabitur. Curandum enim » omni ratione puto, ne in alienas manus exempla ulla incidant, unde possunt » alia exculpi evulgarique. Super qua re velim, ut verbum aliquid Majestati » Suæ dicas, intelligasque quid fieri illi placet. » (*Ibidem*, lettre CCXXVI [lisez CCXXXVI], p. 543; — HOYNCKT, etc., lettre CCLIX, p. 853).

(2) « Ad literas Regiæ Majestatis v augusti ad me datas, una cum iis quas » ad senatum Coloniensem super libris Jacobi Daventriensis recuperandis ad » me dedit, nec non aliis xiij octobris de provisione statuum ad me ac gu- » bernatorem nostrum scriptis, hactenus supersedi quicquam ad Majestatem » Suam rescribere, eum dubitem, ea quæ ad libros Daventriensis pertinent » D. T. ad Majestatem suam retulisse. » (*Ibidem*, lettre CXXVIII [lisez CXXXVIII, p. 546; — HOYNCKT, etc., lettre CCLXI, p. 857).

sa retenue et commission, Sa Majesté ordonne que de sesdicts gaiges, traictement et vacations icelluy m^re^ Jacques Van Deventer soit contenté des deniers de son espargne. Davantaige, pour ce que Sa Majesté a commandé audict de Deventer visitter, mesurer et desseigner touttes les villes de pardeçà, aussy les rivières et villaiges voisins, semblablement les passaiges ou distroictz des frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant pourtraict de chascune province et aprez démonstration de chascune ville particullière, en quoy luy conviendra vacquer plus de deux ans, Sa Majesté ordonne que pour le temps que ledict maistre Jacques Van Deventer sera occuppé et emploïé à faire la description et particularité des pays et villes de Luxembourg, Namur, Artois, Bourgoingne, Haynnau et pays circumvoisins de la langue walonne, luy soit païé xl pattars par jour, pour crue de vacquations oultre semblable somme contenue en sadicte commission, et ce au regard quant luy conviendra aller à cheval (pour la descommodité de chariotz), et qu'il luy fauldra païer certains guydes et interprètes pour congnoistre lesdicts pays, aussy les villes et choses particulières d'importance qu'il trouvera en iceulx, etc. Faict à Bruxelles, le xxixe jour de may xv^c^ lix (1). »

« De par le roy. A tous noz lieutenans, gouverneurs, bailliz, meyres, escoutettes, bourgmestres, eschevins, gens de loy, tollenaires, gardes des villes, pontz, portz, passaiges, destroictz et autres fortz, et tous autres noz justiciers, officiers et subgectz et ceulx de noz vassaulx, amyz, alliez et bienveuillans, cui ce regardera et ces présentes seront monstrées, salut et dilection. Comme nous ayons donné charge à nostre géographe maistre Jacques de Deventer, de visiter, mesurer et desseigner toutes les villes de noz pays de par-deçà, aussi les rivières et villaiges circumvoisins, semblablement les passaiges ou destroictz des frontières, et le tout rédiger en ung livre contenant pourtraict de chascune province, en après démonstration de chascune ville particulière; pour ce est-il que mandons et commandons à vous de nostre obéyssance, et requérons à ceulx de nos amys, allyez et bienveuillans, et à chascun de vous endroit soy et si comme à luy appartiendra, que ayez à leisser passer partout librement et franchement ledict maistre Jacques Deventer avecq ses serviteurs et bagaiges, et au surplus luy donner et faire donner toute ayde, faveur et assistence requise pour le meilleur effect et accomplissement de sadicte charge, en luy faisant au surplus à cest effect ouverture des villes, places, forteresses et autres lieux où il aura à faire, sans aucun contredict ou empeschement. Car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vj^e^ jour de juin xv^c^ lix (2). »

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem*.

La Bibliothèque royale vient d'acquérir de Mr Gachard qui l'avait acheté en Espagne, un des volumes de l'atlas de J. de Deventer. Voici les titres des cartes qu'il renferme et qui sont toutes exécutées et enluminées sur parchemin, avec un soin, un luxe et un art infini.

« 1. Generalis descriptio totius Germanicæ inferioris et regni Angliæ, unacum mari interiacente atque eadem loca ab utraque parte alluente.

2. Germania tota in decem circulis seu confœderationibus dispartita.

3. ΚΥΜΑΤΙΑΟΓΙΟΝ, hoc est æstuum marinorum in diversis locis ob lunc variationem ocularis demonstratio.

4. Delineatio sinus meridionalis maris, vulgo de Zuyderzee, ab occidente Waterlandiam, ab oriente vero Phrisiam occidentalem attingentis.

5. Pars inferioris Hollandiæ nunc Waterlandt quæ olim ad Phrisiam pertinuit, cum universis oppidis, pagis ac viis publicis.

6. Superioris Hollandiæ pars in qua situs est episcopatus Traiectensis.

7. Descriptio episcopatus Traiectensis unacum superiore parte Hollandiæ.

8. Descriptio Bataviæ cum universis in ea viis publicis et aggeribus ad fluminum ripas aggestis.

9. Zelandiarum insularum unacum limitibus earum descriptio.

10. Effluxus Mosæ et duorum cornuum Rheni in mare Britannicum.

11. Ostium Schaldis fluvii cum insulis quas efficit.

12. Nobilissimus Brabantiæ ducatus qui Mosa et Schaldi fluminibus orbiculariter fere circumscribitur et includitur.

13. Episcopatus Leodiensis atque eidem subiectorum territoriorum verissimus typus.

14. Ducatus Geldriæ et Cleviæ cum comitatu Zutphaniæ.

15. Veluania vel ab aliis dicitur Velania, cum omnibus oppidis, pagis et castellis.

16. Comitatus Montensis et trium cornuum Rheni.

17. Descriptio eius terræ quæ est inter Mosam et Rhenum, in qua sunt ducatus Lymburgensis et Juliæ archiepiscopatusque Coloniensis.

18. Sylvæ Arduennæ descriptio, in qua ducatus est Luxemburgensis et comitatus Chyni.

19. Archiepiscopatus Treverensis quem interlabitur Mosella fluvius.

20. Ducatus Montensis et comitatus Markensis unacum parte Angariæ.

21. Ducatuum Angariæ et Westphaliæ, qui unica appellatione dat Zuederlandt dicuntur, descriptio.

22. Episcopatus Paderbornensis et contiguarum partium descriptio

23 Episcopatus Osnabrugensis et Myndensis locorumque finitimorum typus.

24. Episcopatus Monasteriensis quem Amasus fluvius interlabitur.

25. Typus terrarum non ita solidarum sed maxima ex parte palustrium inter Amasim et Isalam fluentasitarum, Drentæ atque Twentæ appellationibus notarum unacum Transisulana.

26. Affluxus Amasi fluminis in Oceanum germanicum respicens ab oriente comitatum Embdensis, ab occidente vero inclytam terram Grœningensem.

27. Descriptio effluxus Visurgis fluminis in mare Germanicum.

28. Totius Wandaliæ delineatio, quæ includit ducatum Megapolitanum, Pomeraniam, Marchionatum Brandenburgensem et Saxoniam.

29. Descriptio Thuringiæ, Misniæ et partes Hassiæ superioris.

30. Franconia complectens archiepiscopatum Moguntinum, episcopatum item Herbipolensem et Bambergensem cum territorio Buechensi, etc.

31. Delineatio Sueviæ inferioris et Elsatiæ comprehendens ducatum Wurtemburgensem, marchionatum Badensem, ducatum item Bipontinum, etc.

32. Descriptio Sueviæ superioris et lacus Podamici (qui allemanice *die Costenser-zee* dicitur) unacum Elsatia, Sungoia, Brisgoia, Krichgoia, etc.

33. Totius Bavariæ (quæ olim Vindelicia dicta fuit) et contiguarum partium descriptio.

34. Palatinus Bavariæ, olim Noriscorum sedes cum episcopatu OEichtettensi.

35. Archiducatus Austriæ olim veteribus Pannonia superior cognominata.

36. Typus ducatus Carinthiæ, Stiriæ, item et comitatus Ciliensis, finitimarumque partium multarum.

37. Rhetiæ Alpestris descriptio in qua hodie comitatus Tirolis cum Tervisana.

38. Descriptio totius Illyridis.

Plan de la ville de Geldern. — Dans le compte communal de l'année 1546 (1), un passage rappelle le bon accueil fait par le magistrat de Geldern ou Gueldre, à quelques personnes chargées de lever le plan de la ville; parmi elles se trouvait un Italien, et nous nous sommes demandé à ce propos s'il ne s'agissait pas ici du capitaine François de Marchi, dont nous avons parlé au § 21.

« Als den marsschalck Mertten Van Rossum ind eine yttalianir ind kon-

(1) Archives de Geldern : communication de Mr Nettesheim.

stener myt meer ander haefluyd hier waeren, die stat to konterfeiten, denselvigen *in 't Helm* mit der stat kannen geschinckt : xvj gr. »

Cartes géographiques, plans et mappemondes de Charles-Quint. — Nous avons extrait des inventaires des meubles de ce prince la liste des cartes et plans qu'il possédait. L'un de ces inventaires, qui date de 1545, en mentionne un certain nombre sans en faire la description, dans les termes suivants : « Dix-nœf quartes et paincture de cités, » villes et chasteaulx, faictes les unes sur linge et les aul- » tres en parchemin » (1). Un autre document du même genre, qui date de 1556 (2), peu avant le départ de l'empereur pour l'Espagne, décrit ainsi trois cartes et une mappemonde :

« Une carte de tout le monde, mise sur toille, avecq ung grant aigle.

Une carte marine, sur parchemin, contenant le voyages que l'évecque de Baleuse a fet aus Indes; ledict évecque a donné à Sa Majesté.

Ung long livre en bois, contenant huyt feulletz de bois, parmy les deux clouans, auquel livre est figuré la mappa-mundy.

Une petite carte de parchemin contenant pluisieurs régions, au boult de laquelle y a ung rond verd dans lequel y a trois escriptz en latin, dont celluy du milieu est en lettre rouge : ladicte carte rolée sur ung baston. »

A la mort de l'empereur, on trouva parmi les meubles qu'il possédait dans sa retraite à Yuste divers autres plans et cartes sur lesquels il suivait les mouvements des armées dans la guerre de Philippe II contre Henri II. Voici comment elles sont renseignées dans l'inventaire (3) :

« Una carta de Italia pintada en papel, y cobierta con lienço.

Una carta de la descrecion de Espana, en pergamino.

Dos envoltorios de cartas, de pergamino, de discrepciones de Santa-Cruz de Indias.

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume (ancien n° 113bis, f° cxviij r°).

(2) Registre n° 97 de la chambre des comptes, f° xxj v°, *ibidem*.

(3) Archives de Simancas : Contradurias, 1ª epoca, leg° n° 145.

Cuatro pinturas de fortificaciones del condado de Ruysellon, del puerto de Rosas y Perpiñan y Rosas.

Carta general de la descripcion de Alemaña.

La carta general de Flandes.

Carta de Alemaña y Ungria.

La pintura de Renti, en pergamino.

Dos chiquitas de Constantinopla. »

PONTANUS (Henri), — natif d'Arnhem, en Gueldre, qui était établi à Malines à la fin du règne de Charles-Quint, obtint du conseil privé, le 15 janvier 1556 (n. st.), un octroi « pour » imprimer et graver une mappe du monde, en forme d'un » aigle de l'empire, aorné des noms des princes, potentatz, » dignitez et offices concernans ledict empire, avec les villes » impériales anchiennes et modernes, colloquées selon l'or- » dre de l'alphabeth, pour les trouver plus aysément, en- » semble les blasons et armoyeries de chascune d'icelles, » avec figuraige des sept planètes et d'une bordure cro- » tesques » (1).

OCTROIS DIVERS ACCORDÉS AUX PAYS-BAS POUR PUBLICATION DE CARTES ET PLANS PENDANT LE XVIe SIÈCLE. — Nous croyons faire chose utile en insérant ici le texte de la mention des octrois qui furent accordés dans le courant du XVIe siècle, sous le sceau de la chancellerie de Brabant, pour pouvoir mettre au jour des cartes géographiques et des plans : un dépouillement des registres dans lesquels ils sont consignés a déjà été publié par Mr Alph. Wauters, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XII, p. 73.

« Van eene octroye om te moghen printen een carte van de Oosterscherzee voir Jan de Beeldesnyder, van Hoirne, woennende t'Antwerpen, de data xj^{a} novembris a^{o} (xv^{c}) xxvj (2). »

« Van een octroy om te moegen prenten ende boecken vercoopen voer Geerardt Mercator, in date den xx^{en} dach aprilis a^{o} xv^{c} lj. »

(1) Registre n° 56, f° 46 r°, du conseil privé, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 20787, de la chambre des comptes, *ibidem*.

« Van een octroy om te moegen prenten de charte van den lande van Piedmont ende Lombardie, voere Jeronimus Willems, *alias* Cocx, in date den iij^en dach octobris a° xv^c lj (1). »

« Van een octroy om alleen te moegen printen ende doen vercoopen zekere caerte van Gelderlandt, den tyt van thien jaeren, voere Jeronimus de Cock, in date den xij^en augusti a° 1563 (2). »

« Van een octroy om te mogen doen printen zekeren boeck gheintituleert : *Theatrum orbis terrarum*, voer Abraham Ortels, mathematicien, gedateert van den xxj^en dach van februario xv^c lxix (1570, n. st.). »

« Van een octroy om te mogen drucken zekere charte oft beschryvinge van 't heylich lant, voer Jeronimus Cock, schilder, gedateert van den xxij^en dach van junio xv^c lxx. »

« Van een ottroy voer Christoffel Plantyn, om te mogen drucken dye kaerte van Europen, gedateert van den xv^en van meerte xv^c lxxj (1572, n. st.). »

« Van een octroy om te mogen drucken eenen boeck inhoudende de figuere van de principaelste steden van den werelt, voor Franciscus Hoogenberghe, in date van den xxij^en van novembri xv^c lxxiiij. »

« Van een consent voir Jan Vuytersprot, om te mogen drucken dye figure ende situatie der stadt van Brussel, gedateert van den vj^en van octobri xv^c lxxiiij (3). »

« Octroy om te moegen printen sekeren boeck : *In tabulas geographicas C. L. Phtolomei ad mentem auctoris restitutas et emendatas*, voer Gheraert Mercator, in date iij^a february xv^c lxxviij. »

« Octroy om te moeghen printen voer Gheraert de Jode, ghesworen printeren, aengaende den boecken van caerten van diversche landen ende provincien, met diversche descriptien, in date vij^a february xv^c lxxix. »

« Octroy om printen voor Abraham Orteliers, aengaende *Tabulas geographicas* ende andere daertoe noch t'adderen boecxgewyse oft anderssints, in date v^a martii xv^c lxxix. »

(1) Les octrois de 1551 sont extraits du registre n° 20789, *ibidem*.

(2) Registre n° 20791, *ibidem*.

(3) Ces cinq octrois sont extraits du registre n° 20792, et ceux qui suivent du n° 20793, *ibidem*.

Berts ou Bertius (Pierre), auteur d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques, et dont la biographie se trouve dans beaucoup de recueils (1), naquit à Beveren, dans le pays de Waes, en 1565, et mourut en 1629, à Paris, où il occupait une chaire au collége de Boncour, après avoir été successivement recteur du collége des états de Leide, et professeur de morale à l'université de cette ville, alors qu'il était calviniste : plus tard il embrassa le catholicisme et se rendit en France, où ses vastes connaissances mathématiques et géographiques lui firent obtenir le titre de cosmographe du roi Louis XIII. La pièce que nous publions est extraite de la collection d'autographes de Mr Ch. Rahlenbeck, qui nous l'a obligeamment communiquée :

« En la présence du notaire garde-notte du roy, nostre sire, au Chastelet de Paris, soubsigné, mre Pierre Bertius, l'un des professeurs et cosmografes de Sa Majesté, demeurant au Port-Nostre-Dame, a confessé avoir receu comptant de mre Gabriel de Guenegaud, seigneur dudict lieu et du Plessie-Belleville, conseiller du roy en son conseil d'Estat, et trésorier de son espargne, la somme de six cens livres, de laquelle Sadicte Majesté luy a faict don en considération de ses services, par son acquit patent du dernier décembre mil six cens vingt-six; de laquelle somme, etc. Faict et passé en estude du notaire soubsigné, l'an mil six cens vingt-sept, le xxvije jour d'avril.

» P. Bertius. »

De Bersacques (Louis et Jean). — Louis de Bersacques est l'auteur des plans des villes de Menin et de Courtrai, qui font partie du magnifique recueil publié à Amsterdam par Blaeu, sous le titre de *Novum magnum theatrum*, etc. Le graveur des planches a singulièrement orthographié son nom, car sur le premier de ces plans on lit pour signature : *Louys de Berjagues fecit,* et sur le second : *Louys de Da-*

(1) *Voy.* entre autres : Valère André, *Bibliotheca belgica*, p. 723; — Kok, *Vaderlandsche Woordenboek*, t. VI, p. 497; — Paquot, *Mémoires*, t. XIV, p. 1; — *Biographie universelle*, t. IV, p. 368.

saques delin. Le magistrat de Courtrai lui paya, en 1641, 300 livres parisis pour la levée de plan de cette ville et de la châtellenie, comme il conste par cet extrait :

« Aen Louys de Bersacques, ter causen van ghemaeckt te hebben de carte figuratyf van der stede ende casselrie van Cortryck ende andere debvoiren (1). »

On conserve aux Archives du royaume deux plans manuscrits d'un bois situé à La Roche, dans le Luxembourg, et d'un autre dans la terre et seigneurie d'Agimont, dressés en 1616 et en 1622 par Louis et Jean de Bersacques, qui y sont qualifiés d'arpenteurs héréditaires et sermentés de la ville et châtellenie de Courtrai (2). Le même dépôt possède encore de Louis de Bersacques une carte de la banlieue de Menin, levée en 1644, et un plan, fait à la même époque, du bois de Hulst (3).

---

§ 60. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Hub. de Croock. — Sylvestre Van Parys. — Martin Baes. — Chal. du Tielt. — Abr. Santvoort.

De Croock ou de Croc (Hubert). — (Voy. § 11). — **Dit is een zeer schoone ende devote oeffeninge van d' passien ons liefs heeren Jesu-Christi. — Gheprent te Brugghe in de Peerde strate by Huberecht de Croock Fyguer Snydere**; tel est le titre d'un petit volume in-8°, composé de trente feuillets, qui a été adjugé au prix de 25 francs à la vente Borluut de Noordonck, à

(1) Registre n° 34156 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) N°s 748 et 1991 de l'*Inventaire des cartes et plans.*
(3) N°s 1185 et 412, *ibidem.*

Gand, en 1858 (1). A la fin du dernier feuillet, on lit encore : **Gheprend te Brughe By Huberecht de Crook om Pauwels van Verrebeke up den Burgh int groene Amerken daer vintmense te coope.**

Ce petit livre est orné de dix gravures sur bois, grossièrement exécutées, dont suit ici la description :

1. Au titre : Buste du Christ; de son côté droit sort un jet de sang qui coule dans un calice placé sur une sorte de table avec des dés et un marteau; dans le fond se trouve la croix, une échelle, la colonne, etc., et cinq têtes détachées de leurs corps. Largeur : 7 centimètres environ; hauteur : 5 cent^{s}.

2. Au verso du titre et à peu près de la même dimension que la précédente : Le Christ en croix accosté de la sainte Vierge et de saint Jean. Sous le sujet représenté est imprimé un avis, sorte de réclame du temps, d'un style des plus naïfs, dont le sens est que le livre a été visité par beaucoup de doctes personnages, et tout particulièrement par maître Rogier de Jonghe, docteur en théologie et proviseur des couvents de l'ordre de Saint-Augustin, lequel l'a approuvé et a déclaré que la lecture n'en était à craindre pour aucun. L'imprimeur a encore ajouté ces mots : **Coopt ende leest, ghy sullet so vinden**, c'est-à-dire, Achetez, lisez, et vous vous convaincrez de la vérité de l'avertissement préliminaire.

3-10. Dans l'intérieur. Huit petites gravures, dont les sujets sont tirés de la Passion.

Mich. Bryan, dans son ouvrage intitulé : *A biographical and critical dictionary of painters and engravers*, publié en 1816, reproduit et attribue à H. de Croock (t. II, p. 680) un monogramme formé des lettres *h, d* et *c* gothiques, qu'il a trouvé sur une estampe en bois représentant *la sainte Trinité*. Ce monogramme a été copié entre autres par Brulliot, *Dictionnaire des monogrammes*, Ire partie, n° 1281, et par M^{r} Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, n° 70. Ces écrivains ont avancé que le graveur brugeois travaillait déjà vers 1490 ou vers 1500. Le document

(1) Il a été acquis par Mr Ferd. Vanderhaeghen, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer pour en faire la description.

que nous avons publié au § 11, prouve qu'il naquit en 1490. Nous ajouterons ici que les gravures que nous avons décrites dans notre premier article, font actuellement partie de la collection de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Lambert (Josse). — (Voy. § 37). — Mr Ferdinand Vanderhaeghen vient de publier dans sa *Biographie gantoise,* ouvrage qui peut servir de modèle à tous ceux du même genre, une excellente description de toutes les productions typographiques de Josse Lambert. Nous regrettons de n'avoir pas trouvé plus tôt la note qui suit pour la lui communiquer, car elle fait mention d'un placard sur les orfèvres, que Mr Vanderhaeghen décrit, sous le n° 107, parmi les impressions sans date de J. Lambert, et qui paraît appartenir à l'année 1553.

« A Josse Lambrecht, imprimeur, la somme de xiiij solz vj deniers, pour avoir imprimé l'ordonnance ou placcart de l'empereur concernant le fait des orfebvres jusques au nombre de cincquante-huyt copies, et icelles livré en la greffe de la cour [conseil de Flandre]; pour quoy luy a esté tauxé pour chascune copie vj deniers parisis (1). »

Van Parys (Sylvestre), — avait obtenu du conseil de Brabant, le 13 septembre 1546, un octroi pour graver, imprimer et vendre à Anvers diverses espèces de petites gravures. Le 29 mai 1570 parut le placcard qui enjoignait à tout imprimeur, dans quelque genre que ce fût, s'il voulait continuer l'exercice de sa profession, de passer un examen d'aptitude devant Christophe Plantin, qui avait été nommé à cet effet architypographe du roi aux Pays-Bas. Van Parys passa cet examen le 27 juillet de la même année. Dans le certificat que Plantin lui remit, il

(1) Registre n° 21918 (a° 1553), f° xlix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

lui reconnait toutes les connaissances nécessaires pour exécuter des gravures et pour les imprimer. Muni de cette pièce, Sylvestre Van Parys adressa sa requête, qui fut favorablement apostillée, et, bientôt après, le conseil de Brabant lui fit délivrer, au mois d'avril 1571, un nouvel octroi, lequel lui permettait aussi de vendre des livres.

1. « Op 't vertooch gedaen den keyser in zynen rade geordonneert in Brabant van wegen Sylvester Van Parys, figuersnydere, woenende binnen der stadt van Antwerpen, geadmitteert by Zyne Majesteyt om te mogen continueren zynen styl van figuersnydere, ende deselve te printen ende vercoopen in deselve stede, verzoekende dat Zyne Majesteyt soude believen hem te consenteren te mogen snyden, printen ende vercoopen brieven van historie, steden, beelden ende dergelycke wercken by hem geplogen te printene; die keyser genegen wesende ter bede ende begeerte van den voirnoemden suppliant, heeft by goeden advyse ende deliberatie van rade geconsenteert ende consenteert by desen, dat naer dien de beelden, brieven ende andere zaken voirschreven (die deselve suppliant zal willen printen), zullen by zekeren commissaris hiertoe te committerene, denwelcken Zyne Majesteyt daertoe committeert by desen gevisiteert, geexamineert ende onderteekent wesen, ende met eer de voirnoemden suppliant zal deselven cleyne zaken mogen snyden oft doen snyden, printen, vercoepen ende distribueren daer ende alzoe hy gewoenlyc es te doene, sonder daeromme teenich sinen te mesdoene. Aldus gedaen in den voirschreven rade van Brabant, den xiij^en dach van septembri in 't jaer m v^c xlvj. »

2. « Cejourd'hui xxvij^e du moys de juillet l'an xv^c lxx, est comparu personnellement par-devant l'honnourable homme Christophre Plantin, prototipographe ou chief imprimeur juré du roy, et de Jehan Verwithagen, imprimeur juré en ceste ville d'Anvers, et de moy notaire publicq, à ce appellez par ledict chief imprimeur, Silvester Van Parys, tailleur et imprimeur de figures et bourgeoys de ceste cité d'Anvers, lequel ayant exhibé audict imprimeur ses lettres d'admission et octroy de povoir tailler et imprimer figures, datées le xiij^e jour de septembre xv^c xlvj, etc.; quoy ensuivant ledict Sylvester ayant esté diligemement et souffissament examiné par ledict chief imprimeur sur le faict et l'art de tailler et imprimer figures, a ledict chief imprimeur trouvé icelluy Silvester fort entendu et expert audict art de tailler et imprimer figures comme de ce soy journellement meslant, et poinct d'imprimer livres, etc. Ce fut faict et passé en Anvers, à la maison dudict chief imprimeur, etc. »

3. « Au roi, remonstre en toute humilité Silvester Van Parys, tailleur et imprimeur de figures, et libraire juré et bourgeoys de vostre cité d'Anvers, que, suyvant le placcart de par Vostre Majesté dernièrement sur le faict de l'imprimerie et librarie publié à Bruxelles le xixe de may dernier passé, ayant icelluy suppliant esté examiné par Christophre Plantin, comme prothotypographe ou chief imprimeur juré de Vostrediete Majesté sur le faict et art de ladicte imprimerie, et ayant par lediet chief imprimeur esté trouvé idoine de tailler et imprimer figures comme de ce, ensemble de sa bonne fame et renommée, par les attestations cy-joinctes appairt, il supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Majesté, suyvant le premier et aultres articles dudict placcart, confirmer et approuver ledict Silvester Van Parys suppliant, pour povoir continuer ledict stil et estat de tailler et imprimer lesdictes figures, et semblablement sondict office de libraire comm' il a faict jusques à présent, et sur ce luy donner et faire expédier les lettres d'octroy, de confirmation, continuation et approbation en forme pertinente. Quoy faisant, etc. (1). »

Baes ou Bassius (Martin), — est un graveur en taille-douce qui appartient à l'école d'Anvers. Les œuvres qui nous sont restées de lui constatent qu'il travailla pour les imprimeurs de Saint-Omer, en 1614; de Tournai, en 1617; d'Arras, en 1623, et de Douai, de 1618 à 1631. Il habitait cette dernière ville. Là se bornent les détails que nous avons pu recueillir sur cet artiste. Généralement les écrivains qui se sont occupés de nos graveurs n'ont pas connu la plupart de ces livres de piété qui ont inondé les Pays-Bas depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe, et dont un grand nombre est orné de planches; ressource immense pour les graveurs d'alors, et qui favorisa singulièrement le développement de l'art. La majeure partie des gravures dues au burin de Martin Baes appartiennent à cette catégorie. L'énumération que nous en donnons ici, est bien plus étendue que celle de M^r Ch. Le Blanc.

(1) Ces trois pièces sont extraites des archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Presque toutes ces pièces sont signées d'un monogramme formé de la réunion des lettres M et B (1), ou du nom de l'artiste abrégé sous quelqu'une des formes suivantes : *Mart. Baes.* — *Mart. baes.* — *M. Baes.* — *M. Bass.* — *M. Bas.* — *M. bas.* — *M. b.* — *Mart. bas.* — *Mart. Bats.* — *Martinus Bas.*

1° *The life and death of m^r Edmund Geninges,* etc. Saint-Omer, Charles Boscard, 1614. Petit in-4° (2).

1. Titre gravé. *Martin bas f. Duaci.*

2. Portrait d'Ed. Geninges, prêtre martyrisé à Londres, en 1591. *Mart. bas f.* (P. 6.).

3-13. Onze autres planches représentant les différentes circonstances de sa vie et de son supplice (P. 12, 27, 40, 46, 52, 62, 71, 82, 88 et 95). Quelques-unes sont signées *M. b. f.* et d'autres *M. bas. f.*

2° *La Magdeleine de F. Remi de Beauvais, capucin de la province des Païs-Bas.* Tournai, Charles Martin, 1617. Petit in-8°. Livre d'une grande rareté en vers français.

Il est orné d'un frontispice non signé et d'une planche représentant sainte Madelaine portée au ciel par deux anges, avec la signature : *M. Bass. f.*

3° *Sancti Belgi ordinis prædicatorum,* par F. Hyacinthe Choquet. Douai, Balthazar Bellère, 1618. In-8°, 277 p. (3). Une édition française de ce livre fut publiée par le même imprimeur, en 1629 (4), sous ce titre : *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleuri aux Pays-Bas :* elle renferme les mêmes gravures.

1. Titre gravé, représentant saint Thomas d'Aquin et le bienheureux Albert le Grand.

2-16. Quinze planches représentant des saints et signées du nom de l'artiste ou de son monogramme : on les trouve aux pages 39, 56, 62, 67, 73, 76, 88, 102, 107, 114, 128, 133, 139, 201 et 247. En voici la liste d'après les légendes des planches :

(1) *Voy.* Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes,* t. Ier, p. 193.
(2) N° 16154, fonds Van Hulthem, à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
(3) N° 25186, *ibidem.*
(4) N° 25203, *ibidem.*

B. Zegherus Insulensis.
B. M. Ioannes Agni Gandensis.
B. M. Balduinus Gandensis.
B. M. Egidius de S. Audomaro Gandensis.
B. Odo Gandensis. — B. M. Guinandus traiecte.
B. M. Henricus a Calsteris Lovanien.
B. M. Thomas Cantipratanvs convent9 Lovanie.
B. M. Servatius Lovaniensis.
B. Nicolavs Brugensis.
B. M. Ioannes Sterlinus Vallence.
B. M. Ioannes Harlem. — B. M. Andreas Harlem.
B. M. Nicolaus conversus Harlemi.
B. M. Margareta Iprensis.
B. M. Alanus de Rvpe-Zuolis.
B. M. Brigida Hollanda.

4° *Histoire de Tournay*, par Jean Cousin. Douai, Marc Wyon, 1619 et 1620. Deux volumes, in-4°.

1. La vignette de l'imprimeur.

2-26. Ces deux volumes sont ornés de vingt-cinq planches, représentant des personnages debout. Le premier livre en contient treize, le second, sept, et le troisième, cinq. Toutes sont de M. Baes, mais il n'y en a que sept de signées. En voici la liste d'après les légendes qu'elles portent :

S. Piatus.
S. Chrysolivs.
S. Evbertvs.
S. Martinvs.
S. Victricivs.
Wandalvs.
Gepeda.
Hervlvs.
Svevvs.
Gothvs.
Francvs.
S. Eleutherivs.
S. Medardvs.
S. Amandvs.
S. Acharivs.
S. Eligivs.
S. Mommolenvs.
Quadvs.
Marcomanvs.
S. Grimbaldvs.
Sanctvs Macarivs.
S. Aibertvs.
S. Bernardvs.
S. Thomas cantuarius.
Sanctvs Drogo.

5° *Histoire de la vie, mort et miracles de S[te] Aldegonde*, par un frère capucin de la province wallonne. Arras, Guillaume de la Rivière, 1623. In-8° (1).

Frontispice gravé, représentant les bienheureux Walbert et Bertille, signé : *M. bas. f.*

(1) N° 16160, *ibidem*.

6° *Vita Theodorici a Monasterio, guardiani Lovaniensis, e sinu latibrarum eruta,* par Arnould Raissius. Douai, Pierre Auroy, 1631. In-4°, 16 p. (1).

Au frontispice un beau portrait de Thiéri de Munster, mort à Louvain, en 1515, gravé par M. Baes?

7° *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre,* par Ph. de l'Espinoy. Douai, veuve Marc Wyon, 1631. In-fol.

Cet ouvrage renferme trois grandes planches dues au burin de M. Baes, mais qui sont loin de valoir bien d'autres plus petites du même artiste qui ont été publiées antérieurement à 1631 :

1° Frontispice représentant la Flandre sous la figure d'une femme accostée de deux guerriers brandissant leur glaive; signé : *Mart. bats.*

2° Le comte de Flandre assis au milieu de tous les grands dignitaires de ce pays, avec la signature : *Mart. Baes f.* (P. 70).

3° Figure de la Pucelle de Gand, signée : *Mart. baes. f.* (P. 331).

Deux autres grandes planches du volume, c'est-à-dire l'écusson aux armes de l'infante Isabelle, en tête de la dédicace, et le frontispice placé à la p. 330, nous paraissent d'un autre main.

Le livre de Ph. de l'Espinoy est en outre orné d'une grande quantité d'écussons sur bois très-grossièrement exécutés, et d'écussons gravés sur cuivre par différents artistes. Nous croyons pouvoir attribuer à Baes ceux que l'on voit aux pp. 101, 164, 212, 227, 230, 297, 325, 326 et 385 : ils sont moins bons que les autres.

Dans la collection de gravures de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, on en conserve plusieurs de Martin Baes, savoir :

1° Grand médaillon flanqué de quatre petits écussons, et signé : *a°* 1610. *Mart. Bas. sculp.*

2° Titre gravé de l'ouvrage suivant, imprimé à Arras, par Guillaume de la Rivière : *La sacrée Vierge Marie au pied de la croix par Louys Richeome* (sans date).

3° et 4°. Deux planches représentant quatre médaillons avec les monogrammes de Jésus et de Marie et leurs noms en chinois. L'une d'elles est signée : *M. bass. f.*

(1) Duthilleul, *Bibliographie douaisienne,* p. 156.

5° Planche où est représenté un Cœur avec la sainte Trinité au milieu, signée : *M. Baes. f.*; elle paraît provenir de quelque ouvrage ascétique.

Mr Ch. Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, cite quelques autres gravures de M. Baes que nous n'avons pas décrites. *Voy.* nos 1, 2, 3, 20-22 et 24. Cet estimable écrivain se trompe en avançant que l'artiste publiait déjà en 1590; on peut se convaincre de cette erreur en confrontant la description de notre n° 1° avec son n° 23.

Du Tielt (Ghal.), — est l'auteur de celles des armoiries de l'ouvrage de Ph. de l'Espinoy dont nous venons de parler, qui sont gravées sur cuivre avec beaucoup de finesse. L'un de ces écussons (p. 893) est signé d'un monogramme ꝑ avec le mot *t'Ipre;* au bas d'un autre (p. 321), on lit : *Ghal. du Tielt fe t'Ipre.* Mr Nagler (1) lui donne le prénom de Guillaume et dit que du Tielt est auteur de plusieurs titres de livres assez médiocres, et qu'il travaillait à Ypres de 1614 à 1630.

Santvoort (Abraham). — (*Voy.* § 11). — On trouve encore une gravure à l'eau forte de cet artiste pour frontispice d'un petit livre excessivement rare, de 48 pages, ayant pour titre : *'T vader ons in XX oude Duytse en Noordse taelen, met d'uytleggingen,* etc. Cet ouvrage est attribué à Janus Vlitius, greffier de Breda (2).

(1) *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, t. XVIII, p. 471.
(2) Bibliothèque de Mr Cuypers-Van Velthoven.

§ 61. *Horlogerie.*

Sommaire : Jean le Drayere, prêtre, horloger. — Horloge de l'hôtel de Jacqueline de Bavière, à Mons. — Jean de Smet. — Jean Van Troestenberch. — Peu d'habileté des horlogers de Bruges en 1506. — Horloge à réveil. — Une horloge de Charles-Quint. — Horlogers de Hasselt du XVIe siècle. Henri Van Nuys. — Martin Deeckens ou Doickens. — Horloges de l'hôtel-de-ville, à Leide, et du palais épiscopal, à Liége.

Un prêtre horloger. — Dans la notice que nous avons consacrée à Liévin de le Clite ou Van der Clite, peintre gantois du commencement du XVe siècle (1), nous avons cité divers exemples d'objets d'art, tels que tableaux, sculptures et verrières, qui n'avaient d'autre origine qu'une condamnation, et que l'on pouvait considérer comme de véritables monuments d'expiation. L'exemple qui suit est d'un autre genre. Une somme de 18 livres parisis que paya Jean de Harnes ensuite d'une sentence du conseil de Flandre, fut consacrée par cette cour à acquitter la moitié du prix d'une horloge qu'avait fabriquée un prêtre, du nom de Jean le Drayere ou den Drayere, lequel habitait Gand, et qui lui fut achetée en 1420.

« A sire Jehan le Drayere, prestre, demourant à Gand, pour avoir fait une orloge frapant à une clocette, de marchié à lui fait le xije jour d'aoust mi cccc et xx, par ordonnance de messeigneurs du conseil, pour la somme de xxxvj livres parisis, monnoie de Flandres, dont Jehan de Harnes, procureur sermenté en ladicte chambre, paia, pour certaine offense par lui faicte en la personne de Jaquemart du Maisnil, la somme de xviij livres (2). »

Horloge de l'hôtel de Jacqueline de Bavière, a Mons. — Nous avons extrait la description d'une horloge qui surmontait la porte d'entrée de l'hôtel qu'avait habité les

(1) *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, no 3.
(2) Registre no 21798, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

comtes de Hainaut de la maison de Bavière, et en dernier lieu la comtesse Jacqueline, d'un document intitulé : « Inventoire des biens meubles appartenans à monseigneur de Bourgongne estans en son hostel qu'on dist Bavière, à Mons, en Haynnau. » Cet inventaire fut dressé l 14 mars 1434 (n. st.), par conséquent peu de temps après que Jacqueline eut fait cession de ses droits à Philippe le Bon. D'après une annotation consignée à l'inventaire, il parait que le duc de Bourgogne fit enlever l'objet dont nous parlons, et qui est ainsi décrit :

« *Item*, un orloge estofet de un timbre et quatre cloquettes de métal, aussi de deux personnaiges d'ommes armez et des poix de plonc à ce servans, lesquelz orloiges estoit sous le porte dudit ostel regardant sour le court d'icellui (1). »

De Smet (Jean). — Le 28 novembre 1449, Philippe le Bon donna ordre à l'audiencier de délivrer gratis des lettres patentes de commission en qualité de « varlet de chambre aux honneurs » à Jean de Smet, qu'il qualifie d'ouvrier d'orloges et de compaz (2) ».

Van Troestenberch (Jean, *Hans*), — n'était encore, au commencement de l'année 1499, que « faiseur d'orologes » à Bruxelles; deux ans plus tard il est qualifié de « varlet de chambre et orlogeur de Monseigneur », c'est-à-dire de Philippe le Beau (3). Au mois de mars 1499, il reçoit 15 livres 12 sous de Flandre (4), « pour l'estoffe, dorure et fachon de ij petitz orologes qu'il a faiz et venduz pour les

(1) Registre aux chartes de 1433 à 1440, f° cvj r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° F. 187, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n° 186, *ibidem*.

» mectre en l'armoierie de Monseigneur et les porter avec » lui quant il va par les champs ».

Horloge a réveil. — Dans « l'Inventare des biens meu- » bles Monseigneur le comte de Ottinghen estant en son ostel » à Condet, fait le xixe jour du mois d'apvril l'an mil vc » xiiij », figure « une orloige qui contient reuveille (1) ». Jean, comte d'Ottinghen, seigneur de la Hamaide, Condé, Renaix, etc., mourut le 15 avril : il avait épousé Isabeau de la Hamaide, dame de Frasnes, Warelles, Hyon, etc.

Horlogers de Bruges et de Gand au xvie siècle. — Si l'on en juge par la note suivante, il n'y avait guère d'horlogers habiles à Bruges au commencement du XVIe siècle.

[1506.] « Roelandt de Malines, orlogeur, demourant à Gandt, lequel le capitaine du chasteau de l'Escluse avoit fait venir dudict Gand à l'Escluse, parce que à Bruges l'on ne povoit finer [trouver] de maistre pour remectre à point l'orloge dudit chasteau (2). »

Horloges de Charles-Quint. — Nous avons reproduit au § 26 la description de diverses horloges qui ont appartenu à Charles-Quint : dans une lettre de décharge pour le garde-joyaux, signée par l'empereur le 12 juin 1548, nous lisons qu'il donna vers cette époque à sa sœur Marie, reine douairière de Hongrie « une horloge de cuivre dorée, » quarée, sonnant les heures et demy-heures, venant de la » duchesse de Bavière (3). »

Horlogers de Hasselt du XVIe siècle. — Il paraît que dans la seconde moitié de ce siècle, il y avait à Hasselt plusieurs horlogers qui jouissaient de beaucoup de réputation. Nous citerons Henri Van Nuys, qui livra l'horloge de

(1 et 3) Archives du royaume.
(2) Registre n° 2711 de la chambre des comptes, *ibidem*.

l'hôtel-de-ville de Leide, en 1573 (1), et Martin Deeckens ou Doickens. Ernest de Bavière, évêque de Liége, acheta une horloge à ce dernier, en 1589, et le même prince lui fit payer la somme de 300 florins de Brabant, par ordonnance du 2 janvier 1592, pour une grande horloge placée sur la tour du palais épiscopal de Liége.

« Item, dum Sua Celsitudo de mense aprilis aº 1589 in Hasselt esset, emit a magistro Martino Doickens unum horologium mediantibus 400 coronatis (2). »

« Item juxta ordinationem Sue Celsitudinis solvi Martino Deeckens, civi Hassellensi, horologario, super secundo horologio magno in turri palatii Bavarici constituto, et est dicta ordinatio de data 2 januarii 1592 : iijᶜ flor. Brab. (3). »

---

§ 62. *Orfévreries et émaux.*

Sommaire : Bauduin Hendricxzone. — Jacques Dreet. — Pièce d'orfévrerie offerte à Charles le Téméraire, par le magistrat d'Audenarde. — Orfévreries artistiques des ducs de Bourgogne. — Jean de Lannoy. — Tristam Berman. — Léonard Charssel. — Jacques Hoefnaghel.

Hendricxzone (Bauduin), — orfévre, à Bruges, donne quittance, le 9 mars 1465 (n. st.), de la somme de 93 livres 1 sou 9 deniers, de 40 gros de Flandre la livre, pour livraison faite à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de divers objets, et entre autres « pour une paire de bacins » d'argent dorez et goudcronnez, et le fons à fachon d'un » soleil grenelé à l'entour; et au milieu de chascun bachin, » au fons, a ung esmail où il a figure en l'un d'un homme » sauvaige, et en l'autre ung lyon ». Ces deux bassins furent

(1) J. J. Orlers, *Beschrijving der stadt Leyden;* 1641, p. 166.
(2) Compte de la recette générale de 1588-1589, p. 236, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.
(3) Compte de la recette générale de 1591-1592, fº 100, *ibidem.*

achetés à l'occasion du baptême de l'enfant d'Adolphe de Clèves, dont le duc de Bourgogne avait été le parrain (1).

DREET (Jacques), — orfévre, à Audenarde. Le magistrat lui acheta une belle coupe à mettre des dragées pour être offerte à Charles le Téméraire, lors de la joyeuse entrée de ce prince en cette ville, le 11 août 1468.

« Ghecocht ende betaelt Jacob Dreet, goutsmet, van eenen zelveren dreegienap, de borde vergult, weghende xiij maerc v onzen ende v inghelsche, die onsen geduchten heere ghepresenteert waren tsinen blyden incommene, ende coste mitten fachoene : ij^{c} lxij liv. iiij st. (2). »

PIÈCES D'ORFÉVRERIE ARTISTIQUE DES DUCS DE BOURGOGNE. — C'est sous le gouvernement de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, et pendant la minorité de Philippe le Beau, que le trésor des joyaux accumulés par les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, et par les princes de la maison de Bourgogne, fit les plus notables pertes. Il faut en attribuer la cause à l'état de gène dans laquelle se trouvèrent les finances après la mort de Charles le Téméraire, par suite des malheureuses expéditions de ce prince, et aussi des émeutes et des guerres qui signalèrent le règne de ses successeurs. Nous avons extrait d'un inventaire de vaisselle d'or et d'argent de toute espèce qui fut aliénée à l'époque dont nous parlons, la description de quelques pièces d'orfévrerie travaillée, dont l'estimation fut faite après avoir brisé l'émaillure qui les garnissait. Le total de cette vaisselle s'élève à 1,272 marcs 1 once 12 1/2 esterlins, qui valaient 17,747 livres de Flandre 3 sous 4 deniers.

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 31763, de la chambre des comptes, *ibidem*.

« *S'ensièvent les parties de ymaiges, joyaulx et vaisselles d'argent doré, qui estoient engaigiez ès mains de Nicolas de May et Jehan Nutin, banquiers, demourans à Bruges, par l'ordonnance de monseigneur le duc d'Austrice, etc., pour le secours de ses pays de Bourgogne, qui présentement ont esté délivrez pour juste poix à Pierre Courtois, escuier, conseiller et sommelier de corps du roy d'Engleterre, et à Thomas Graffchon, marchant de Londres, pour et au nom dudict roy d'Engleterre, par le commandement et ordonnance de monseigneur le duc* (1). »

« Une ymaige de sainct Jaques, à tout ung bourdon en l'une main et ung livre en l'aultre, pesant sans l'esmail qui en a esté osté, etc.

Ung autre ymaige de sainct Thomas, à tout une lance en l'une main et ung livre en l'autre.

Une ymaige de sainct Thadeus, tenant en l'une main ung baston à fachon de massue et unes hueres en l'autre.

Ung ymaige de sainct Pierre, tenant en l'une main ung grant clef et en l'autre ung livre.

Une ymaige de sainct Pol, tenant une espée.

Une ymaige de sainct Mathias, à tout une doloire en l'une main et ung livre en l'autre.

Une ymaige de sainct Loys.

Une ymaige de sainct Jehan-Baptiste.

Une ymaige de sainct Philippe, tenant une croix droite.

Une ymaige de sainct Berthelmi, à tout ung rasoir en l'une main et ung livre en l'autre.

Une ymaige de Nostre-Dame, armoyé des armes de monseigneur le duc Jehan, garny de deux angèles.

Ung ymaige de sainct Jehan l'Évangéliste.

Une ymaige à tout un soyoire [scie] en une main et une hueres en l'autre.

Une ymaige de sainct Loys, plus petit que l'autre, à tout une couronne garnie de perles et de petiz grenatz.

Une ymaige de sainct Simon, tenant un baston en une main et une hueres en l'autre.

Une ymaige de sainct Anthoine.

Ung petit angèle.

Ung autre angèle plus grant.

Deux petiz ymaiges d'enffans à genoulx, tenant chascun ung petit chandelier. »

(1) Cartons d'inventaires, aux Archives du département du Nord, à Lille.

De Lannoy (Jean), — est qualifié de valet de chambre et orfévre de l'archiduc Philippe le Beau, en 1495 : il était établi à Malines. Entre autres choses, il livra à ce prince, cette même année, pour le prix de 60 livres de Flandre, « une » croix de Jhérusalem de fin or, garnie de xvij petis diamans » et iij bonnes perles y pendans », qui fut donnée à la fille du maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche. En 1496, l'archiduc fait acheter chez lui « une chaîne d'or à la nouvelle » mode », au prix de 263 livres 6 sous 3 deniers, que « Monseigneur fist donner à madame la princesse de Cas- » tille, sa seur, pour en fairre une sainture en son voïage » d'Espaigne (1) ». Les comptes font aussi mention de pièces de vaisselle plate émaillée qui ont été fabriquées par Jean de Lannoy.

Berman (Tristam), — marchand joaillier, à Bruxelles, reçoit, le 28 juin 1497, la somme de 30 livres 8 sous de Flandre, pour « ung riche tableau d'or d'escuz ouquel estoit » une *Annunciation de Nostre-Dame,* taillié et enmaillée, » pesant une once et demi-estrelin (2). »

Charssel (Léonard), — orfévre, qui d'Augsbourg vint s'établir à Malines, est payé, en 1523, de la somme de 75 livres 10 sous de Flandre, pour avoir livré à Marguerite d'Autriche « une belle et riche daghe d'argent, bien » dourée et faicte à façon anticque par personnaiges, laquelle » madicte dame a fait acheter pour ledit pris; pesant icelle » environ ij marcs, dont elle a fait don à son petit nepveur, » le filz du roy de Dannemarcke (3). »

(1) *Voy.* les registres nos F. 182, F. 183 et F. 184, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(3) Registre no 1799, de la chambre des comptes, et collection des acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, *ibidem.*

Hoefnaghel (Jacques), — marchand de diamants et de pierres fines, à Anvers, et père du peintre Georges dont Mr Éd. Fétis a publié une excellente biographie, pleine de détails intéressants (1), vendit, en 1553, à Marie, reine douairière de Hongrie, un riche éventail d'or, garni de rubis et de diamants, pour la somme assez ronde de 2,400 livres de Flandre (2).

---

§ 63. *Tableaux.*

Sommaire : Portraits promis par divers grands personnages au comte de Roggendorff, en 1541. — Portrait de Philippe II, peint par Tiziano Vecelli, envoyé en Angleterre, en 1553. — Tableaux laissés aux Pays-Bas, en 1587, par Ferdinand de Toledo, fils du duc d'Albe. — Portrait de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, envoyé à Mazarin, en 1635. — Achats d'objets d'art aux Pays-Bas pour Sigismond III, roi de Pologne.

Portraits promis, en 1541, a Christophe, comte de Roggendorff et de Gunsterdorff, — seigneur de Condé, Renaix, etc., grand maître héréditaire d'Autriche et capitaine de la garde des hallebardiers allemands de Charles-Quint. Dans les papiers saisis sur cet illustre seigneur, et dont quelques fragments existent aux Archives du royaume, se trouve une note relative aux arts, conçue en ces termes :

« Les seigneurs qu'ilz m'ont promis me donner leur paintures ou pourtretures se sont ichy soubzsinés, 1541 (suivent les signatures) :

Charles Trezegnies (3). De Boussu (5).
Henry de Flaigy (4). Jacques de Herbais (6).

(1) *Les Artistes belges à l'étranger*, t. Ier, p. 85.

(2) Collection des papiers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.

(3) Charles de Trazegnies, fils du marquis de ce nom, gentilhomme de l'hôtel de Charles-Quint.

(4) Henri de Pontarlier, chevalier, seigneur de Flaigy.

(5) Jean de Hennin, seigneur de Boussu, chevalier de la Toison d'or, grand et premier écuyer d'écurie de Charles-Quint.

(6) Jacques, seigneur de Herbais, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques.

Jean d'Ymmerselle (1).	G. Sterck (5).
Jehan de Flandres (2).	Fernande de la Barre (6).
Ferry de Poictiers (3).	Jean de Ligne (7).
La Chaulx (4).	Don Louis de Avila (8).

Portrait de Philippe II, peint par Tiziano Vecelli. — Dans l'article que nous avons consacré à la description des *Tableaux et sculptures de Charles-Quint* (9), dont les inventaires de ce prince font mention, nous nous sommes permis de relever un certain nombre d'erreurs commises par les écrivains qui se sont occupés de l'histoire des arts, parce qu'ils mettent trop peu de critique dans leur travaux, et qu'ils acceptent sans contrôle des détails biographiques erronés ou entièrement faux. Nous avons reproduit dans notre article une lettre de la reine Marie de Hongrie à l'ambassadeur de Charles-Quint, à Londres, qui s'occupait de mener à bonne fin les négociations entamées pour le mariage de l'héritier de l'empereur avec la reine d'Angleterre : la gouvernante générale des Pays-Bas parle dans cette lettre de l'envoi d'un portrait du jeune prince Philippe, peint par Tiziano Vecelli. Le recueil d'où nous avons extrait ce curieux document, *Papiers d'État de Granvelle,* t. IV, en contient une autre relative au même objet, et de quelques

(1) Jean d'Ymmerseele, seigneur de Baudrecles, gentilhomme de l'hôtel de Charles-Quint, ambassadeur de ce prince vers le duc de Clèves, en 1543.

(2) C'est quelque membre de la famille du seigneur de Praet, sans doute.

(3) Il était fils de Charles, chevalier, seigneur de Dormans, etc.

(4) Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, conseiller, chambellan et premier sommelier de corps de Charles-Quint.

(5) Gérard Sterck, receveur des domaines d'Anvers, Herenthals et Lierre.

(6) Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron, etc.

(7) Jean de Ligne, comte d'Arenberg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, etc., qui fut gouverneur et capitaine général des pays de Frise, Overyssel, etc.

(8) Don Louis de Avila, gentilhomme espagnol, commandeur de l'ordre d'Alcantara.

(9) *Voy.* la *Revue universelle des arts,* t. III, p. 225.

jours antérieure à celle que nous avons réimprimée, c'est-à-dire du 13 novembre 1553. Cette lettre échappa à notre attention lorsque nous rédigeâmes notre petite dissertation; elle nous semble également intéressante à reproduire ici : cela nous fournira d'ailleurs l'occasion de signaler une erreur dans laquelle est tombé, croyons-nous, Mr Weiss, le savant éditeur du recueil cité plus haut. Il a cru que la personne du nom de Lucas, dont il est question dans la missive du cardinal de Granvelle à Simon Renard, est le célèbre peintre Lucas Cranach, qui est mort au mois d'octobre de cette même année 1553. Est-ce qu'il ne s'agirait pas plutôt ici de quelque serviteur de la maison de l'empereur ?

« Le pourtraict de monseigneur nostre prince, que Lucas a entre ses mains, est sur bois et grand, et se pourteroit mal aysément, encoires qu'il n'y aye que la teste; mais je suis après afin que la royne en envoye ung qu'elle a de la main de Titiano, que j'espère sera par le premier corrier, et fauldra bien que faictes entendre à ladicte dame que, comme la paincture est jà vieille, elle n'aura si bonne couleur que le naturel, oultre ce que pour maintenant il sera plus formé et barbu que lorsque la pourtraicture se fit. »

Tableaux laissés aux Pays-Bas par Ferdinand de Toledo. — Dans la lettre qui suit, il est question de divers tableaux que Ferdinand de Toledo, prieur de Castille, fils bâtard du duc d'Albe, fut forcé de laisser à Anvers, lorsqu'il partit des Pays-Bas; cette lettre est adressée à Alexandre Farnese, duc de Parme, gouverneur général. Quant à l'origine de ces tableaux, nous sommes très-porté à croire qu'il s'en trouvait dans le nombre plusieurs qui avaient été confisqués sur quelque grand personnage de l'époque, et d'autres que l'on aura enlevés aux églises qui furent pillées et saccagées par les briseurs d'images.

« A Son Altèze. Monseigneur, j'ay recheu les lettres de Vostre Altèze faysantz mention des paincturcs que le sr prieur don Ferdande de Toledo laissa en Anvers à son départ des ches payz, lesquelles à cause des troubles depuyz

survenus il n'avoyt sceu rethirer. Et m'ayant le s[r] colonnel Mondragon aultrefoyz dict que Vostredicte Altèze avoyt commandé que je feroy toute diligence pour les trouver, je n'ay cessé jusques à sçavoir où qu'estoyent devenuz lesdictes paincturės; et sytost que je l'ay sceu j'en ai donné par escript la désignation audict Mondragon, assavoir les deulx desdictes paincturės ès maysons des deulx divers bourgeois, lesquelles avecque une aultre quy a esté trouvé au collége des patres jésuytes sont estez délivrez en son pouvoir au chasteau; la iiij[e], au grandt aultel de la grande église d'Alost; la v[e] et vj[e], en Espaingne, à Madril, et j'ay donné audict s[r] de Mondragon par escript le nom de l'home qui là les tient et la rue de sa demeure; la vij[e] et viij[e] sont de cy estez transportés à Paris et illecq vendus; aultres iiij sont en la ville de Franckendael, en Allemaingne, pour lesquelles et celles quy sont à Paris j'attendray l'ordre de Vostre Altèze sur che que j'en ay donné par escript au pensionaire d'Ayala. Atant, Monseigneur, baysant très-humblement les mayns de Vostre Altèze, je supplie à Dyeu qu'il veulle garder Vostre Altèze de toute adversité. D'Anvers, che viij[e] d'avril 1587. De Vostre Altèze très-humble et très-obligé serviteur,

» HENRI DE TSERAERTS (1). »

PORTRAIT DE HENRIETTE-MARIE DE FRANCE, REINE D'ANGLETERRE. — Dans le manuscrit n° 14541 (2) de la Bibliothèque de Bourgogne, qui renferme la correspondance de Mazarin des années 1635 et 1636, à l'époque où il était nonce extraordinaire en France, se trouve une lettre que ce personnage écrivit, le 18 novembre 1635, à Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, épouse de Charles I[er], pour la remercier du portrait qu'elle lui avait envoyé. Mazarin vante beaucoup l'exécution du tableau, et dit que cette œuvre seule pourrait suffire pour établir la gloire de l'artiste. Nous rappellerons qu'à cette époque Antoine Van Dyck était en grande faveur à la cour d'Angleterre (3), et les expressions de la lettre nous font supposer qu'il s'agit ici d'un portrait dû à son pinceau.

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) F° 244.

(3) *Voy.* CARPENTER, *Mémoires et documents inédits sur A. Van Dyck*, etc.; traduction de M[r] L. HYMANS; Anvers, 1845, pp. 31 et suiv.

« Alla regina della gran Britagnia.

» Vorrei sodisfarmi in rendere à V. M. le dovute gracie par quelle che tanto liberalmente s'è compiaciuta compartirmi con la sua lettera et il ritratto che mi ha dato il s^r di Montagu par sua parte; ma ho tanto soprafatto dall' incomparabile generosità della M. V., che diffidando di me stesso ho supplicato il detto signore di repressentarle l'estremo mio contento in vedermi annumerato tra gli humilissimi servitori di V. M., e quanto me preggi di possederne il ritratto, il quale solo basterebbe a rendere celebre il pittore. Queste Maestà l'hanno trovato bellissimo, et io, riverendo in esso le perfettioni et uniche qualità dell' originale, ne rimango dessiderando con passione rendermi habile à meritar l'honore de' commendamenti della M. V., a cui, etc. Di Ruel, le 18 novembre 1635. »

Achats d'objets d'art pour la Pologne. — Sigismond III, roi de Pologne, protégea tout particulièrement les arts et les lettres, et fit de nombreuses acquisitions de tableaux, sculptures, tapisseries, etc., aux Pays-Bas, et notamment en 1621, comme le prouve la pièce suivante, par laquelle les archiducs accordent à un marchand, nommé Henri Ulenborch, la libre sortie des objets achetés pour compte du roi.

« Leurs Altèzes Sérénissimes, ayans oy rapport du contenu en ceste requeste, ont par advis de ceulx desdictes finances, ordonné et ordonnent par cestes aux officiers des licentes en Anvers, de laisser passer librement et franchement par la rivière de l'Escault, les peintures, recatez et aultres œuvres artificielz que le suppliant at achapté par-deçà pour le service et par ordre de Sa Majesté de Poloigne, le tout francq et libre desdicts droitz de licentes et tonlieux; et si jà passez ilz sont, soubz caution de descharger icelle promptement. Faict à Bruxelles, le 23 d'avril 1621 (1). »

(1) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

§ 64. *Inventaires de manuscrits, de livres imprimés et d'objets d'art.*

Sommaire : Inventaire des manuscrits et livres imprimés de Pierre Suweels, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, dressé en 1488. — Inventaire des livres manuscrits et imprimés à l'usage de l'église de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, en Vermandois. — Tableaux, sculptures, reliquaires, ivoires, orfévreries, etc., qui lui appartenaient, en 1557.

Inventaire des manuscrits de Pierre Suweels, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, a Anderlecht, dressé en 1488. — Dans les archives du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, qui reposent aux Archives du royaume, existe un document intitulé : *Inventarium bonorum mobilium per et post mortem quondam venerabilis viri domini et magistri Johannis Suweels, canonici, dum vixit, ecclesie Sancti Petri Anderlectensis,* etc. *A°* 1488. Nous en avons extrait l'inventaire de la bibliothèque du chanoine Jean Suweels, qui était composée d'environ une centaine de manuscrits de toute espèce; théologie, liturgie, droit canonique et droit romain, controverse, histoire ancienne et moderne, poésie, littérature, etc. Nous ferons observer qu'à l'époque de la rédaction du catalogue que nous publions, les livres imprimés étaient encore très-rares aux Pays-Bas.

Racionale divinorum Guillelmi Durandi, Minatensis ecclesie episcopi.

Quindecim libri geometrie Euclidis cum commento Campani.

Omelie S. Johannis episcopi, cognomento Crisostomi, cum certis aliis opusculis sive tractatibus.

Questiones diversarum materiarum ad utramque partem disputate tamquam problematice.

Gemula vocabulorum que vocabula latine et theutonice exponit.

Centiloquium Bonaventure, cum diversis aliis opusculis affixis seu alligatis.

Tredecim libri confessionum S. Augustini, cum aliis diversis opusculis seu tractatulis.

Libri domini Marci Pauli de Veniciis de consuetudinibus Orientalium, cum duobus itinerariis de Terra Sancta.

Liber medecine qui intitulatur : *Thesaurus pauperum*.

Textus Algorismi, cum *Tractatu de sapiencia* et *Computo magistri Johannis de Sacrobusto*.

Duo libri, in gallico, videlicet : *Liber de quatuor novissimis*, ac *Liber de quatuor feminis seu dominabus*, cum certis aliis opusculis sive tractatibus.

Duo libri, in teuthonico, videlicet : *Liber de destructione Jherusalem*, cum duabus aliis historiis, ac *Liber de speculo confessionis*, cum diversis adhuc aliis opusculis sive tractatulis.

Manipulus curatorum, cum duobus aliis tractatulis.

Sermones quinquaginta super oratione dominica domini Hermanni de Petra, cum *Sermonibus sive excepcionibus ewangeliorum dicti domini Steene*.

Sacramentale Guillelmi de Monte Landinio, cum tribus aliis tractatulis.

Repertorium aureum Biblie fratris Anthonii Rampigallis cum *Formicario fratris Johannis Nider*.

Historia destructionis Troye, cum nonnullis aliis opusculis adjunctis.

Omelie dominicales quatuor doctorum, cum sermonibus et certis aliis omeliis diversorum doctorum.

Henricus Bohic super secundo libro Decretalium.

Summula que capsula regalis intitulatur, cum quampluribus aliis ligatis tractatulis.

Exordia Gasparini Pergamensis super rethorica nova Ciceronis, cum diversis aliis opusculis.

Liber qui dicitur : *Mensa philosophorum*, cum *Tractatu de arte loquendi et tacendi* ac *Proverbiis seriosis in theutonico primo et deinde in latino sibi invicem consonantibus*.

Tractatus de amore ...... et Lucrecie, cum diversis aliis simul alligatis tractatulis.

Rubrice seu tituli omnium librorum in corpore juris contentorum necnon librorum canonum, cum pluribus aliis.

Casus brevis Decretalium et libri sexti.

Questiones gramaticales super diversis locutionibus scripture sacre et poetarum.

Liber Ovidii de Tristibus.

Liber Mathei Vindocinensis de vita Tobie.

Opus magistri Johannis Mannis et sanctorum christianorum triumphus cum conclusionibus cuiusdam doctoris Parisiensis super signo crucis levando, ac *Epistola magistri Egidii Bailluel ad eumdem doctorem desuper missa*.

Dicta cum questionibus notabilibus logice super veterem artem, cum duobus libris posterioribus.

Liber continens diversa epitaphia.

Textus philosophorum pauperum Alberti Magni.

Equivoca magistri Mathei Vindociensis, cum *Libro synonimorum.*

Scripta seu sentencie tocius doctrinalis magistri Alexandri de Villa Dei.

Proverbia seriosa in theutonico primo et deinde in latino sibi invicem concordantia, cum duobus aliis opusculis.

Summa collationum ad omne genus hominum.

Soliloquium, seu dyalogus anime et hominis interioris domini Bonaventure, cum tribus aliis tractatulis.

Tractatus de lepra morali Johannis Nider, cum pluribus aliis opusculis et tractatulis.

Liber sancti Augustini de spiritu et littera, cum pluribus et diversis aliis tractatibus seu opusculis.

Liber correarum et pro ludo Lutane.

Carmina spiritualia et secularia; in vulgari.

Liber seu ewangelia mulieris dictæ Van den Spinrocke; in vulgari.

Dictamina; in vulgari.

Historia de Saladino; in vulgari.

Copia pacis seu concordie inter Francos et ducem Austrie, cum suis, facte anno Domini xiiij^c lxxxij, cum certis aliis; in vulgari.

Donatus sive partes translatæ ex latino in theuthonicum, cum colacione regularum grammaticalium.

Cronica de sanctis ex ducibus Brabantiæ ortum habentibus, cum certis aliis; in vulgari.

Liber Mychaelis Scoti de procreacione et hominum phisonomia.

Liber in quo depicte sunt duodecim sibille cum earum propheciis.

Liber continens prophecias Vincencii predicatoris; cum figuris depictis.

Liber tractans de septem peccatis mortalibus ac eorum radicibus, unacum *Sermone Roberti de Sturbonne de statu matrimonii;* in gallico.

Liber continens dictamina; in gallico.

Liber de vicis seu plateis Parisiensibus; in gallico.

Rubrice seu tituli librorum sacre scripture et canonum, cum tribus aliis opusculis.

Questiones octo librorum phisicorum et trium librorum de anima per magistrum Theodericum de Monasterio disputate.

Auctores Aristotelis, Senece et aliorum certorum doctorum.

Liber Marci Tullii Ciceronis de officiis.

Liber de vita et moribus philosophorum ac veterum poetarum, cum certis aliis tractatulis.

Liber de quinta essencia fratris Johannis de Rupe Scissa, cum pluribus et diversis aliis tractatibus et opusculis.

Liber continens tractatulum de epilencia, cum *Tractatu de amore qui dicitur hereos*.

Opusculum quintipartitum grammaticale pro pueris breviter erudiendis, cum pluribus aliis simul ligatis.

Libellus de moribus cum *Libro de corea cecorum*, et certis aliis opusculis.

Liber cure pastoralis beati Gregorii, cum aliis diversis opusculis seu tractatibus.

Tractatus dialogicus de libertate ecclesiastica, cum aliis quampluribus tractatulis.

Alphabetum divini amoris de elevacione mentis in Deum Johannis Gerson.

Speculum stultorum.

Historia Allexandri Magni.

Tractatus de electionibus Guillelmi de Mandagoto.

Vita Jhesu ex quatuor ewangelistis per fratrem Ludolphum carthusiensem composita.

Reportata super primo et secundo libro Clementinarum magistri Rodolphi de Beringhen.

Liber in quo figure Biblie sunt depicte.

Reportata magistri Johannis de Lesura super parte secundi libri Decretalium.

Lectura magistri Johannis Bundani super octo librorum Phisicorum Aristotelis.

Facecie Pogii oratoris.

Termini utriusque juris.

Una pars biblie, in vulgari, videlicet quinque libri Moysi cum certis aliis libris Biblie.

Historia Lumbardica in legenda sanctorum quam Jacobus de Voragine ordinis predicatorum composuit.

Fasciculus temporum a quodam fratre carthusiensi compositus.

Biblia tota cum interpretationibus hebraïcorum nominum, secundum ordinem alphabeti.

Postilla Guillelmi Parisiensis super epistolis et ewangeliis de tempore et de sanctis, cum *Libro discipuli de erudicione Christi fidelium.*

Unus liber continens *Breviarium secundum usum et modum ecclesie Sancti Petri Anderlectensis.* »

INVENTAIRE DES MANUSCRITS, LIVRES IMPRIMÉS, TABLEAUX, SCULPTURES, RELIQUAIRES, IVOIRES, ORFÉVRERIES, etc., QUI APPARTENAIENT, EN 1557, A L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN, EN VERMANDOIS. — C'est au succès des armées de Philippe II en Vermandois et en Picardie, dans la guerre contre Henri II, roi de France, que nous devons la présence de l'inventaire qui suit aux Archives du royaume (1). Ce document contient la nomenclature des livres tant manuscrits qu'imprimés, à l'usage du service divin de l'église de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, en 1557. Nous en avons de plus extrait la liste de tout ce qui peut offrir quelque intérêt au point de vue artistique, parmi les innombrables orfévreries, châsses, reliquaires, ivoires, repoussés, sculptures, tableaux, que possédaient cette riche collégiale.

« Inventoire de touttes choses trouvées en l'église collégialle de Sainct-Quentin, en Vermendois, délivrées par Mr le docteur Melchior Vosmediano, chapellain de la Majesté Réalle de Philippes, roi d'Espaignes, comte de Flandres, etc., nostre sire, et administrateur de l'hospital réal de sa court, et par Mr maistre Joan Gomez de Salazar, aussy chapellain de ladicte court réalle, à Mr maistre Lambert de Caverel, chanoine de Sainct-Omer et de ladicte église Sainct-Quentin, commis par ladicte Majesté Réalle à la superintendence du service divin de ladicte église, ce iiije de décembre xvc lvij. »

Manuscrits et livres imprimés.

« 1. Ung évangéliaire couvert d'argent, ayant ung imaige de crucifix esmaillé aveeq aulcunes pierres.

2. Ung évangéliaire, d'ung costé couvert d'argent aveeq ung imaige de Dieu le Père esmaillé au dos.

3. Ung évangéliaire aveeq une croix et desoub *Agnus Dei*, d'argent, aveeq plusieurs pierres.

4. *Missale secundum usum Remensis ecclesie.*

5. Ung aultre *secundum usum Cluniacensem.*

6. Ung aultre *secundum usum Premonstratensem.*

7. Ung aultre missal *ad usum Laudunensem.*

(1) Collection des papiers d'État et audience.

8. Ung aultre à l'usaige de Noïon.

9. Ung bréviaire à l'usaige de Noyon.

10. Ung grand libvre, de parchemin, pour chanter, escript dessus : *Ode sanctorum*; couvert de noir.

11. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, escript dessus : *Antiphonium estivale;* couvert de noir.

12. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant à Pasques, où est escript dessus : *Antiphonium estivale.*

13. Ung aultre pareil commenchant à Pasques, où est escript : *Antiphonium estivale.*

14. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *O presul Christi*, et est escript dessus : *Antiphonium estivale.*

15. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter *Curie virginitalis;* dessus est escript : *Festa solemnia ad missam;* couvert de noir.

16. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *Ecce ego Johannes;* sur le dos est escript : *Antiphonium hyemale;* couvert de noir.

17. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *Dominica prima adventus Domini;* sur le dos est escript : *Antiphonium hyemale;* couvert de noir.

18. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *In vigilia Assumptionis Virginis;* sur le dos est escript : *Antiphonium hyemale;* couvert de noir.

19. Ung aultre grand libvre, de parchemin, pour chanter, commenchant : *Dominica prima adventus;* couvert de noir; sur le dos estoit escript : *Antiphonium hyemale.*

20. Ung aultre grand libvre, de parchemin, commenchant : *Ad te levavi animam meam*; couvert de noir; sur le dos est escript : *Graduale annuale.* Tous ces xj libvres sont bien reliés nouveaulx.

21. *Item*, aultre grand libvre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *Ad te levavi*, ayant ung sainct Grégore et une armorie en bas; couvert de blancq; lequel libvre a esté acheté d'ung soldart et est donné à ceste église.

22. Ung aultre grand libvre, en parchemin, *In die sancte Pasche*, en petite note, et couvert de blancq.

23. Ung aultre, de mesme grandeur et note pareille, commenchant : *In die sancte Pasche;* couvert de blancq.

24. Ung missel, en parchemin, commenchant : *Resurrexit*, couvert de cuyr tané.

25. Ung aultre petit libvre, en pappier, pour chanter, commenchant : *Humiliavit semetipsum;* couvert de noir.

26. Ung missel, de parchemin, commenchant : *Dominica prima adventus;* couvert de tané.

27. Ung petit libvre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *Benedicat nos Deus.*

28. Ung *omeliare* en parchemin, commenchant : *Feria quarta in capite;* couvert de rouge.

29. Ung aultre libvre, en parchemin, où est escript sur le dos : *Magnus codex,* contenant plussieurs légendes.

30. Ung libvre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *Gloria tibi Divinitas;* couvert de blancq.

31. Ung aultre grand libre, en parchemin, pour chanter, commenchant : *In die sancte Pasche;* couvert de blancq.

32. Ung légendier, en parchemin, commenchant : *In Annunciatione dominica;* couvert de blancq.

33. Ung libvre, de parchemin, escript sur le dos : *Passionarium estivale.*

34. Ung aultre petit, pour chanter, commenchant : *Missus est Gabriel;* couvert de blanc.

35. Ung aultre, en parchemin, commenchant : *In die sancte Pasche;* couvert de blancq.

36. Ung aultre, en parchemin, pour faire l'eaue bénoiste avecq les aultres bénédictions; couvert de noir.

37. Ung aultre, de parchemin, *Missis mortuorum;* couvert de roux.

38. *Missale,* en papier, *ad usum ecclesie Parisiensis.*

39. *Missale,* en parchemin, commenchant : *Ad te levavi dominica prima adventus.*

40. *Missale* à l'usaige de Noyon.

41. Ung aultre missel, en parchemin, commenchant : *Ad te.*

42. Ung épistolier, en parchemin, commenchant : *Dominica prima adventus;* couvert de tané.

43. Ung aultre missel, en parchemin; couvert de tané.

44-45. Deux aultres missels de parchemin.

46. Ung missel, en papier, *Laudunense* (Laon), ayant braies.

47 Ung missel, en parchemin, couvert de noir.

48. Ung aultre pareil, commenchant : *Resurrexi;* tané.

49-51. Trois livres à dischanter.

52. *Leviticus*; couvert de blancq.

53. *De plasmatione generis humani;* couvert de blancq.

54. *Evangeliare*, en parchemin; couvert de blancq.

55. Ung, en parchemin, commenchant : *Ordinarius gloriosissime sancte Gudule;* couvert de tané.

56. *Calendarium*, en parchemin; couvert tané.

57. *Missale*, en parchemin; couvert tané.

58. Ung, en parchemin, commenchant : *Naturas rerum;* tané.

59. *Manuale*, en pappier, *ecclesie Noviomensis*.

60. Ung missel, en parchemin, sans couverture.

61. Ung commenchant : *Adjutorium nostrum in nomine*.

62. *Parabole Solomonis*; couvert de blancq.

63. Ung aultre commenchant : *Benedictione matutinarum*.

64. Ung épistolier, commenchant : *Dominica prima adventus;* tané.

65. Ung processional, commenchant : *O mater;* de blancq.

66. *Psalterium*, en parchemin, aveсq notes; tané.

67. Ung aultre commenchant : *Nomina provinciarum imperii*.

68. Une bible, en parchemin.

69. Ung psauttier, en parchemin; couvert de blancq.

70. Ung aultre libvre, commenchant : *Magnum omeliare*.

71. *Psalterium*, en parchemin, servant au chœur; de blancq

72. Ung antiphonier, en grand volume, commenchant : *Domine jube me;* couvert de blancq.

73. Ung aultre, commenchant : *Legendus sanctorum;* tané.

74. Ung aultre, en parchemin, commenchant : *Sanctus, sanctus;* de blancq.

75. Ung aultre, en note, commenchant : *Christus resurgens*.

76. *Psalterium cum glosis*, en parchemin; tané.

77-80. Deux libres à dischanter, petis, et deux grans.

81-82. *Duo psalteria*, vieulx, en parchemin.

83. *Biblia*, en parchemin.

84. *Vita Christi*, en pappier; de tané.

85. *Breviarium*, en parchemin.

86. Autre, en parchemin, commenchant : *Sabbato sancte Pasche;* blanc.

87. Autre, en parchemin : *In die sancte Pasche;* noir.

88. Ung libvre, en parchemin, commenchant : *In die sancti Andreæ apostoli*.

89. *Psalterium vetus;* couvert de rouge.

90. *Aliud psalterium*, en parchemin, rouge.

91. *Theologorum conclusiones*, en parchemin; tané.

92. Ung en parchemin, commenchant : *Proprietas rerum*.

93. Ung aultre, commenchant : *Prologus retractationum*.

94. *Catolicum*, en pappier, avec plusieurs autres livres *nullius valoris*.

95. Ung libvre, en papier, escript à la main : *Incipiunt collectanea*.

96. *Biblia*, en parchemin, en petit volumme.

97-146. Ung libvre : *De vita et honestate clericorum;* cum aliis quadraginta novem pauci valoris. »

Objets d'art divers.

« Ung tableau, en bois, avecq ung crucifix et deux larrons.

Ung crucifix de bois sans croix.

Une aultre en la croix.

Ung crucifix en ung tableau de bois rompu.

Ung sainct Michiel, en bois.

Ung image d'alcbâtre.

Ung aultre de mesme avecq la teste rompue.

Ung angle de bois doré.

Ung petit angle [ange] avecq ung baston de bois.

Ung image, de bois, de Nostre-Dame ayant ung manteau bleu.

Ung Dieu, de bois, attaché à la coulumme.

Ung rond de bois où est paincte Nostre-Dame.

Ung tableau de terre ayant ung crucifix avecq les deux larrons.

Ung petit sainct Anthoine.

Ung prophète, de bois doré, avecq ung billet sur son bras.

Une Magdelaine, de bois doré.

Une Magdelaine dorée, en ung casse de ivoire.

Ung image de sainct Christophle et sainct Anthoine en ung fœuillet de bois.

Une image de pierre blanche ayant deux clous ès espaulles et ung libvre en la main.

Deux angles, de cuvre, dont l'ung n'a pont d'elles.

Une image de Nostre-Dame, d'albâtre.

Une aultre plus petite de Nostre-Dame, de bois doré.

Deux images tenans ensemble : Nostre-Dame et saincte Anne, de bois doré.

Ung esgle [aigle], de bois doré.

Ung tableau de bois contenant Nostre-Dame, descollé par le milieu.

Ung tableau de bois où est ung Dieu de pierre tenant sa croix.

Ung tableau où est escript au pied : *Cy gist vénérable et discrète personne né Laurens Vasset.*

Ung grand tableau à deux feulles [volets], auquel y a ung couronnement de Nostre-Dame doré.

Ung image de Nostre-Seigneur lyé à l'estacque [poteau].

Une Nostre-Dame de Pitié.

Ung fœullet ayant l'Aparition de Dieu à sainct Pierre.

Ung tableau de bois où est la Vendition de Joseph, doré.

Ung tableau auquel est painct Nostre-Dame, avecq deux fœulles.

Quatre fœulles de bois en plate paincture; l'ung de la Prinse Nostre-Seigneur, l'aultre de la Résurrection; le iij^{e} quant il fut prins des Juifz; le iiij^{e} quant il apparut à saint Thomas.

Ung aultre ayant Dieu avecq Pilate.

Quatre petis tableau de toille, en bas : le j^{e}, sainct Hiéromme; le ij^{e}, sainct Jehan-Baptiste; le iij^{e}, saincte Barbe; le iiij^{e}, Magdelaine.

Ung petit angle doré, en bois.

Ung sainct Jacques avecq son baston.

Une Magdelaine, en bois doré.

Ung fœullet de tableau où est saincte Catherine.

Ung prophète aveeq ung baston vert.
Une Magdelaine, en une laïette de bois.
Une saincte Barbe, en une laïette.
Ung crucifix de bois aveeq ung petit y pendant.
Un Salvator, en plate paincture.
Ung image de bois tenant ung libvre en sa main.
Ung Nostre-Seigneur tenant ung calix en sa main.
Une Nostre-Dame, en bois.
Quatre images de bois doré tenant ensemble.
Trois Maries, de bois doré.
Une Nostre-Dame de Pitié.
Visitation Nostre-Dame, de bois doré.
Une saincte, encassé en voire.
Ung Dieu lyé à la columme.
Une Nostre-Dame de Pitié aux pied d'une croix doré.
Ung crucifix, en bois doré.
Trois images de bois doré.
Ung sainct Nicolas, de bois doré.
Une Nostre-Dame, en une laïette de bois.
Ung saint Claude, encassé en voire.
Ung Ecce Homo, en voire.
Une petite Nostre-Dame, encassé, en voire.
Une saincte Cécile, de bois doré.
Une Nostre-Dame et saincte Anne encassé en voire.
Une Nostre-Dame de Pitié, encassé en ung voire rompu.
Une Nostre-Dame des Sept-Doleurs, en bois.
Ung crucifix aveeq deux angles et trois images.
Ung crucifix doré, aveeq deux fœulles.
Une saincte Barbe, doré, en bois, aveeq deux feulles.
viij images de petit Jésus, les cincq à chemises et les autres sans.
Une saincte Anne, dorée.
Une Nostre-Dame en ung tableau.
Ung Dieu descendu de la croix.
Ung saincte Barbe en ung tableau.
Une paincture en pappier aveeq ung crucifix.
Ung crucifix, en toille.
Ung fœulle d'une table d'autel ayant deux évesques et ung angle.
Ung Nostre-Dame, Jésus en ses bracz.
Une Nativité Nostre-Seigneur, en bois.
Ung Dieu de Pitié et Nostre-Dame, en bois.
Une Notre-Dame ayant Jésus devant elle.
Une aultre plus grande ayant Jésus en ses bras.
Ung Salvator-Mundi, en bois.
Le Baptesme Jesu-Christ.
Ung tableau de bois où est painte l'image de la Vierge Marie, faicte à l'imitacion de celle de sainct Luc, où est escript en bas : *Ave Maria*. »

§ 65. *Armes de guerre.*

Sommaire. Inventaire des pièces d'artillerie existant à Ath, en 1716. — Leurs noms. — Leur poids. — Fondeurs : Kelleri Tiguro Helvetii, Bérenger de Falize, Jean Sithof, Ouderogge, Nieupoort, Jean et Bartholomé Cauthals, Lambert Borguerinx et Jacques Perdrix.

Inventaire des pièces d'artillerie existant a Ath, en 1716. — Cet inventaire offre pour l'histoire des armes de guerre des renseignements curieux; car il indique à la fois le nom et le poids de chaque pièce, le nom du fondeur et la localité où la fonte a eu lieu. Ce document est joint au compte de Jacques Bouchette, munitionnaire de la ville d'Ath, de 1725 à 1733, qui fait partie du supplément à l'inventaire des registres de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

1. « Une pièce d'artillerie de bronze, de 12 livres de calibre, aux armes de France, nommé *l'Agissant*, pesante 2,960 liv., fondue à Douay, par Keleri Tiguro Helvetii, l'an 1680.

2-7. Six pièces d'artillerie de bronze, de 12 liv., aux armes de France, toutes six fondues à Douay, par Bérenger de Falize; la 1re nommée *l'Espahy*, pesante 2,840 liv., l'an 1696; la 2e, nommée *l'Horrible*, pesante 2,720 liv., l'an 1699; la 3e, nommée *l'Artiste*, pesante 2,800 liv., l'an 1696; la 4e, nommée *la Babillarde*, pesante 2,930 liv., l'an 1697; la 5e, nommée *le Questeur*, pesante 2,840 liv., l'an 1696, et la 6e, nommée *le Chalumeau*, pesante 2,940 liv., fondue l'an 1699.

8-9. Deux pièces d'artillerie de bronze, de 12 liv., aux armes d'Hollande; la 1re pesante 3,740 liv., fondue à Rotterdam, par Ouderogge, l'an 1703; la 2e, pesante 3,635 liv., fondue à La Haye, par Nieupoort, la même année.

10-12. Trois pièces d'artillerie de bronze, de 10 liv., aux armes d'Espagne : la 1re, fondue à Bruxelles, par Jean Sithof, l'an 1627, et pèse 2,298 liv.; la 2e, fondue à Malines, par Jean Sithof, l'an 1634, et pèse 2,550 liv., et la 3e, pareillement fondue à Malines, par Jean Sithof, l'an 1634, et pèse 2,525 liv.

13-17. Quatre pièces d'artillerie de bronze, de 8 liv. de calibre, aux armes de France, toutes quatre fondues à Douay : la 1re, nommée *le Carme*, l'an 1689, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 2,040 liv.; la 2e, nommée *le Mineur*, fondue l'an 1697, par Bérenger de Falize, et pèse 2,110 liv.; la 3e, nommée *le Marmouset*, l'an 1690, par Keleri Tiguro Helvetii, et pèse 2,090 liv.; la 4e, nommée *l'Opposant*, fondue l'an 1690, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 2,110 liv.

18-21. Trois pièces d'artillerie de bronze, de 5 liv., aux armes d'Espagne, toutes trois fondues à Malines : la 1re, pesante 2,210 liv., l'an 1701, par Bartholomé Cauthals; la 2e, pesante 2,130 liv., fondue l'an 1699, par le même maistre; et la 3e, pesante 2,132 liv., fondue l'an 1672, par Jean Cauthals.

22-36. Quinze pièces d'artillerie de bronze, de 4 liv., aux armes de France, toutes fondues à Douay : la 1re, nommée *la Princesse*, l'an 1689, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,293 liv.; la 2e, nommée *le Suspect*, l'an 1696, par Bérenger de Falize, et pèse 1,130 liv.; la 3e, nommée *le Rossignol*, l'an 1693, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,370 liv. ; la 4e, nommée *la Joalière*, l'an 1702, par B. de Falize, et pèse 1,283 liv.; la 5e, nommée *l'Enguille*, et est une courte pièce fondue, l'an 1676, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 870 liv.; la 6e, nommée *la Sagesse*, l'an 1703, par B. de Falize, et pèse 1,250 liv.; la 7e, nommée *le Canard*, fondue par B. de Falize, l'an 1702, et pèse 1,306 liv.; la 8e, nommée *l'Écervelé*, fondue par B. de Falize, l'an 1696, et pèse 1,177 liv.; la 9e, sans nom, fondue l'an 1676, par Keleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,320 liv.; la 10e, pareillement sans nom, et est une courte pièce fondue, l'an 1676, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 837 liv.; la 11e, nommée *la Truitte*, et est une courte pièce comme la précédente, aussi fondue par le même maistre, la même année, et pèse 870 liv.; la 12e, nommée *la Capacité*, fondue, l'an 1703, par B. de Falize, et pèse 1,270 liv.; la 13e, nommée *la Valeur*, fondue par le même maistre l'an 1702, et pèse 1,269 liv.; la 14e, nommée *l'Abandonné*, fondue, l'an 1694, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,317 liv.; et la 15e, nommée *le Plongeon*, fondue, l'an 1694, par Kelleri Tiguro Helvetii, et pèse 1,190 liv.

37-41. Cincq courtes pièces d'artillerie de bronze, de 4 liv., aux armes de France, à trois coups, pesant : la 1re, nommée *les Trois Marie*, 979 liv.; la 2e, nommée *le Trident*, 995 liv.; la 3e, nommée *la Déesse Hécate*, 931 liv.; la 4e, nommée *les Éveillées*, 936 liv.; et la 5e, nommée *la Chimère*, 1,000 liv.; toutes cincq sans aucune marque du lieu ni de l'année de leur fonte.

42-46. Six pièces d'artillerie de bronze, de 3 liv., aux armes d'Espagne :

la 1re, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles, par Lambert Borguerinx, l'an 1672, et pèse 1,104 liv.; la 2e, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles (1), par Jacobus Perdrix, l'an 1672, et pèse 1,038 liv.. la 3e, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles, par Lambert Borgerinx, l'an 1672, et pèse 1,065 liv.; la 4e, fondue à Malines, par Jean Cauthals, l'an 1658, et pèse 1,068 liv.; la 5e, marquée *Exto* sur la platte bande de la culasse, fondue à Malines, par Jean Cauthals, l'an 1672, et pèse 1,062 liv.; la 6e, marquée *Exto* sur le second renfort, fondue à Bruxelles, par Lambert Borguerinx, l'an 1672, et pèse 1,075 liv.

47-48. Deux pièces, de 3 liv., aux armes de France, toutes deux fondues à Douay, l'an 1676, par Kelleri Tiguro Helvetii; la 1re, nommée *le Gefin*, pesant 980 liv., et la 2e, sans nom, 880 liv.

49-50. Deux mortiers de bronze, aux armes de France, d'environ 13 pouces de diamètre ou 75 liv. *steens* [de pierres], tous deux fondus à Douay, par B. de Falize : le 1er, pesant 1,804 liv., l'an 1702, et le 2e, pesant 1,500, l'an 1698.

51-52. Deux mortiers de bronze, aux armes d'Hollande, d'environ 12 pouces de diamètre ou 50 liv. *steens*, tous deux fondus à La Haye, par Nieport, l'an 1703, et pèsent, le 1er, 2,450 liv., et le 2e, 2,360 liv.

53-56. Quatre mortiers de bronze, aux armes de France, nommez mortiers royals, de 6 1/2 pouces de diamètre, sans aucune autre marque que celle de leur poid, comme s'ensuit : 252 liv., 249 liv., 247 liv. et 238 liv.

57-60. Quatre hauwits ou obus de bronze, aux armes d'Hollande, tous fondus à La Haye, par Niepoort : les deux premiers, l'an 1692, et pèsent 990 liv. et 965 liv., et le 3e, pesant 1,000 liv., fondu l'an 1694, et le 4e, pesant aussi 1,000 liv., fondu l'an 1703.

61-72. Douze petits mortiers de fer à la Cohorne de 16 livres ou de 3 1/4 pouces de diamètre, montez sur leur bloc de bois. »

(1) Dans une copie de cet inventaire, on lit : *Valenciennes*.

§ 66. *Protecteurs et amateurs des arts, des sciences et des lettres.*

Sommaire : Charles-Eugène, duc de Wurtemberg. — Achats de tableaux, de médailles, etc. — Gratifications à des écrivains, à des peintres, à des musiciens, etc.

Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, — naquit le 11 février 1728. Neuf ans plus tard il entra en possession du duché, qui fut administré par sa mère jusqu'à sa majorité. A seize ans, l'empereur Charles VI le déclara majeur. Ce prince fit fleurir l'agriculture dans ses États, établit des fabriques de différentes espèces, ouvrit au commerce des relations nouvelles, modifia les lois, protégea et développa les universités de Tubingen et de Stuttgart, et créa une bibliothèque publique dans cette dernière ville. Il mourut sans postérité en 1793, emportant dans la tombe, disent les historiens, les regrets et les bénédictions de tous ses sujets.

Les Archives du royaume, à Bruxelles, possèdent un petit registre in-folio, intitulé : *Spécification de la dépense faite et déboursé pour Son Altesse Sérénissime le jeune duc de Wirtemberg, etc., par ordre de monsieur son gouverneur le baron de Montléon à Stouttgard.* Nous avons fait de ce volume divers extraits qui établissent que le jeune duc de Wurtemberg montrait dès son enfance un goût prononcé pour les arts, les sciences et les lettres. Nos extraits se rapportent aux années 1740 et 1741, ils mentionnent un assez grand nombre d'écrivains, d'artistes, de poëtes, de musiciens, etc.; ces détails viendront grossir peut-être la somme de renseignements que l'on possède en Allemagne, et nous avons cru faire chose utile en les insérant dans notre recueil.

1740. « Donné pour des vers que le S[r] de Long présenta à Son Altesse sur le renouvellement de l'année : 3 ducats.

A un sourd et muet qui a peint S. A. à la plume et fait des vers sur la nouvel année : 4 R. 40.

Au musicien Feftz pour des vers écrit : 4-10.

Paié à Mr de Sanderaat pour deux tableaux : 200.

Donné à un nommé Clet, écrivain à la chansellerie, qui a présenté une requette et un livre à S. A : 4-10.

Paié à Thunger une médaille de cuivre : 1.

Au père Hermineguild, capucin, pour un livre à dire la messe venant d'Ausbourg : 4-10.

Paié au peintre Crote pour six tableaux sur de la glace que S A. la duchesse a eu de présent : 50.

Donné pour des vers de Christianne-Ernest Witig, de Louisbourg : 6-20.

Pour des vers de Mr Roor d'Eslingen : 6-20.

Pour des vers du capitaine Riediger et un stampe : 9-20.

Pour des vers du Sr de Long : 9-20.

Paié au peintre Ferardiny pour deux tableaux et avoir doré un cadre pour l'église : 25.

Paié au secrétaire Pferinger pour trois médailles d'argent : 12-30.

Lorsque S. A. a mis la premierre pierre au casernes à Stouttgard, donné pour mettre dans le creu de la pierre une caroline, une demi-caroline, un quart de caroline et deux demi-florins : 17-12.

Paié à la peintre d'Ausbourg cincqs portrais, le premier à 6 ducats et les autres à 4 ducats : 93.

Donné pour des vers venant de Mittingen d'Ernest-Frédéric Kielbourg : 2 ducats.

Donné pour des vers du Sr Vagner, de Merckling : 8-30.

Paié au Sr Pferinger un portrai en mignature de S. A. par la peintre d'Ausbourg : 25-42.

Paié au maitre de chapel Hartd pour une petite viole d'amour que S. A. fit présent à Mr de Gourcy : 50.

Paié un portrai de S. A. le duc Charle-Alexandre : 14.

Donné pour assister à rebâtir l'église de Lonnsingen au bourgemaitre : 100.

Paié au peintre Bauer quatres portrais, un de S. A., deux à mettre des testes et un autre du feu duc Alexandre : 48.

Au mesme peintre, pour un crucifix qu'il a fait présens à S. A. : 18-40.

Donné au musicien Heche, pour un chapeau qu'il a perdu dans l'antichambre de S. A. : 7-30.

Donné pour boire à la comtesse d'Hechquingen (*sic*) qui apporta un tableau à S. A. et autres choses : 7-30.

Donné pour boire au messager d'Hechquingen qui apporta ce tableau : 2.

Donné à un religieux passant qui fit présent d'un livre à S. A., étant avec un paseport de l'empereur : 6 ducats.

1741. Donné pour des vers qu'on présenta à S. A., de Majer, d'Esling : 4-45.

Païé à l'orfévre Moreau pour deux médailles, une d'or : 52.

Païé à un peintre qui a peint deux portrais pour S. A. : 50.

Payé à Godet pour avoir netoïé trois tableaux : 7-30.

Donné au maître organiste Stirle : 12-30.

Païé au peintre Weisbrode, pour avoir doré un cadre pour le portrait de S. A. le duc Charle-Alexandre : 14.

Pour douzes médailles d'argent au sieur Egler : 75.

Païé un cadre de portrai de S. A. le duc Charle-Alexandre : 8-20.

Au peintre Kleine, pour un portrait qu'il a fait de S. A. (une copie) : 34.

Pour des vers de Philippe Keller, de Tubingen : 5.

Pour des vers et un livre du secrétaire Bürck : 6.

Pour une copie en mignature du feu duc Charle-Alexandre : 20.

Païé au juif Drach, pour deux médailles : 3-30.

Donné pour des vers qui furent présenté à S. A. de Jean-Frédéric Hiller, théologien : 4-40. »

---

§ 67. *Écrivains, chroniqueurs, historiographes, etc.*

Sommaire : Christine de Pisan. — Bertrand de la Broicquière. — Jean Mansel. — Liévin Stuaert, relieur brugeois. — Ad. de Wiele. — H.-C. Agrippa. — L. Goethals ou Panagathus. — J. et P. Oudegherst. — Josse Damhoudere. — Martin Snouckaert. — Ch. et Ph. de l'Espinoy. — Gérard Sacré. — Fr. Haræus ou Verhaer. — P. Beaucourt de Noortvelde. — J. Ermens.

Christine de Pisan. — Mr le comte de Laborde a publié dans les *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p. 16, no 63, un extrait d'un compte de 1406 qui concerne les rapports de cette femme célèbre avec les ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Voici une note qui nous apprend que Christine de Pisan présenta, le 18 mai 1408, un magnifique volume à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, et qu'elle reçut de ce prince une gratification de 20 livres.

Mr Kervyn de Lettenhove a consacré à Christine de Pisan un long chapitre dans son *Froissart* (t. Ier, p. 307).

« Ende jouffrouwen Kerstinen van Pizan, woenende te Parys, dewelc Minenheere gepresenteert had eenen altescoenen boec, bi ghiften hair gedaen den xviij^{en} dach van der maent van meye (xiiij^{c} viij) (1). »

De la Broicquière (Bertrand), — gentilhomme natif de la Guyenne, seigneur de Vieux-Château, est l'auteur d'une relation de voyage en Orient, qu'il exécuta par ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1432, dont il était alors conseiller et premier écuyer tranchant. Voici quelques notes pour servir à la biographie de ce seigneur. Au mois d'octobre 1441, Philippe le Bon lui confia les fonctions de capitaine et écoutète de la ville de Gouda. Le 25 septembre 1444, après le décès du seigneur de Commines, il fut mis en possession de l'office de capitaine du château de Rupelmonde. Voici une aventure qui lui arriva pendant qu'il occupait cette dernière charge. Il « avoit, par ses serviteurs, » archiers et gens de guerre, le lundi devant le Penthecouste » m cccc xlix, fait prendre » Henri de Blyterswyck, marchand allemand, qui s'imaginait avec raison, qu'en vertu des priviléges accordés à la nation allemande en Flandre, il pouvait y faire le commerce des draps d'Angleterre. L'arrestation avait eu lieu « sur le terrouoir de Waze, sur le pas- » sage de l'Escault pour aler de Flandre à Anvers. » Bertrand de la Broicquière « l'avoit fait mener au chastel de » Rupelmonde et illec l'avoit mis et fait tenir ès fers comme » ung larron ou meurtrier; lui avoit osté de fait et de force, » sans cognoissance ou jugement de loy, une tasse où il avoit » xiiij nobles d'Engleterre, de v estrelens pièce, ij livres de » gros de Flandres et xlj solz de gros. »

Malgré les réclamations du marchand, le capitaine du château de Rupelmonde ne voulut pas le relâcher même sous caution. Cependant un négociant de Cologne, ami du pri-

(1) Registre n° 2394 (1408-1409) de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

sonnier, promit de payer les 50 écus d'or que réclamait B. de la Broicquière, sous *umbre* ou prétexte de dépenses de nourriture faites par H. de Blyterswyck, pendant cinquante jours de détention. Quatre marchands du pays de Flandre interposèrent leurs bons offices, et le prisonnier fut mené sous bonne escorte à Bruges; mais n'ayant pas su se procurer la somme demandée par son geôlier pour son élargissement, il fut conduit au château de Nieuport qui était aussi confié à la garde de B. de la Broicquière, et ne put être mis en liberté qu'en vertu d'une ordonnance du conseil du duc de Bourgogne, du 2 août 1449, et moyennant une caution de 3,000 écus d'or. Le marchand en appela alors à Philippe le Bon, qui, par sentence rendue à Bruxelles, en son grand conseil, le 20 mars 1452 (n. st.) seulement, renvoya le capitaine de Rupelmonde de la plainte portée contre lui, en ordonnant toutefois la restitution au plaignant des objets qui lui avaient été pris, et condamnant ce dernier à payer 200 écus d'or, de 48 gros de Flandre, au profit du duc (1). Singulière justice de monseigneur de Bourgogne!

« Audiencier et contrôleur de nostre chancellerie, délivrez franchement à nostre amé et féal conseiller et escuïer trenchant Bertrandon de la Broquière, deux lettres des offices de capitaine et escoutète de nostre ville de la Goude, que nagaires nous lui avons donnez. Fait à Hesdin, le xxiij^e jour d'octobre mil cccc xlj. Phelippe (2). »

Deux exemplaires, dont un avec enluminures, du Voyage de Bertrand de la Broicquière, existaient dans la librairie des ducs de Bourgogne en 1467 (3); on retrouve le plus beau

(1) L'original de cette sentence où sont consignés tous ces détails, existe dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Original, dans la collection des acquits des comptes des droits du grand sceau, *ibidem*.

(3) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n°s 1523-1526 et 1732.

mentionné dans les inventaires de 1577 et de 1797 (1) : il a disparu depuis. Van Praet (2) et Barrois (3) attribuent cette copie à Jean Miélot. Voici le titre que l'inventaire de 1487 lui donne et la description qu'il en fait: « Un grand volume » couvert de cuir noir, atout deux cloans de léton et cinq » boutons sur chascun costé, historié et intitulé : **Ce voïage » de Oultre-mer du roy Philippe de Valois, et le voïage » Bertrandon de la Brocquière**; commenchant au second » feuillet : **De toutes pars gens**, et finissant au dernier : » **Je supplie qu'il me soit pardonné.** » Van Praet a transcrit, dans sa *Notice sur Colard Mansion,* le commencement de ce voyage, où l'auteur fait connaître son lieu de naissance, ses titres et qualités, et déclare que c'est le duc Philippe le Bon qui lui a ordonné de rédiger ses notes sous forme de narration.

Le Voyage de Bertrand de la Broicquière est un document très-important : notre savant ami Schayes se proposait de le publier d'après la copie qui en existe à la Bibliothèque impériale, à Paris. Mr le comte de Laborde en a aussi annoncé la publication depuis 1849 (4). Ce voyage a été entrepris par ordre de Philippe le Bon, dans un temps où ce prince avait l'intention de faire une expédition contre les Turcs.

Mansel (Jean). — Le nom de l'auteur de la *Fleur des histoires,* volumineuse compilation qui n'a jamais été livrée à l'impression, est parfaitement établi, puisqu'il s'est chargé lui-même de l'apprendre au lecteur. En effet, à la fin du

(1) Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne,* t. Ier, p. 252.

(2) *Notice sur Colard Mansion*, p. 118.

(3) *Loc. cit.*, p. 44.

(4) *Les Ducs de Bourgogne,* Preuves, t. Ier, p. cx, note.

manuscrit n° 9232 de la Bibliothèque de Bourgogne, on lit dix strophes qui renferment tout le secret, c'est-à-dire le nom de l'écrivain et le titre de l'ouvrage. Jean Mansel a pris soin d'en donner la clef, car ces strophes sont suivies d'autres vers, qui ont été publiés, du reste, par le baron de Reiffenberg (1), et que nous jugeons inutile de reproduire ici, dans lesquels il dit qu'il faut prendre la première lettre de chacun de ces vers, les assembler, et que leur réunion offre ce quatrain qui termine les essais poétiques de l'auteur :

« Jehan Mansel composa ce livre,
Nommé des Histores la Fleur.
Celuy qui de tous les maulx délivre
Lui soit loïer de son labeur. »

L'auteur du *Catalogue de la Bibliothèque du duc de la Vallière,* qui fut vendue en 1784, dans une annotation à la suite d'un exemplaire incomplet de la *Fleur des Histoires* (Supplément, n° 4363), avança que Jean Mansel était de Hesdin, et qu'il avait compilé cet ouvrage par ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auquel il le présenta. MM. A. Leglay (2) et Paulin Paris (3), entre autres, ont accepté cette opinion. De la Serna (4) a cru que la composition de la *Fleur des Histoires* remontait, selon toute apparence, au temps du duc Philippe le Hardi, et a puisé la preuve de cette assertion dans l'inventaire des livres de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, où il est fait mention d'un volume portant le même titre, qui lui fut donné par son frère le duc de Bourgogne. Le baron de Reiffenberg a adopté cette dernière version, et a cherché à l'appuyer par le texte même de Jean Mansel, dont les dernières lignes se

(1) *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, t. VI (1832), p. 2.
(2) *Catalogue des manuscrits de Cambrai*, n° 763.
(3) *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, t. Ier, p. 59.
(4) *Mémoires sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, p. 10.

rapportent, d'après lui, à l'année 1397. Mais il y a là une erreur, dont voici la source.

L'*Inventaire des livres de Jean, duc de Berry*, qu'a publié Barrois, en 1830 (1), mentionne la *Fleur des histoires de la terre d'Orient*, qui est un ouvrage tout différent (2); une annotation de 1416 dit que ce volume fut donné au duc en 1402, par Philippe le Hardi, et en effet ce livre figure dans l'inventaire de la bibliothèque de ce dernier prince (3). On retrouve le même ouvrage (n° 426) dans la bibliothèque du Louvre, sous Charles V, dont l'inventaire, fait en 1373, a été publié en 1836.

Jean Mansel était véritablement de Hesdin, et cette particularité n'avait pas échappé à Jean Senebier, dans son *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Genève*, imprimé en 1779, par conséquent avant la vente des livres du duc de la Vallière. Il rapporte à la p. 327 un extrait du prologue du premier volume de la *Fleur des Histoires*, que l'on conserve à Genève, et qui est conçu en ces termes : « Cy commence le livre, intitulé : *la Fleur de toutes » histoires*, compilé par honnorable homme Jehan Mansel, » de Hesdin, au commandement de très-hault et très-puis» sant prince Philippe, duc de Bourgoigne, etc. » On lit encore dans le *Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, par Mr G. Peignot, dont la première édition fut publiée en 1830, et la seconde en 1841 (4) : *la Fleur de toutes les Ystoires compilée par Jehan Mensel, de Hesdin, enrichie d'ymaiges, fait au com-*

(1) *Bibliothèque protypographique*, p 90.

(2) *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne Bibliothèque du Louvre, fait en l'année* 1373, par Gilles Mallet, p. 82; — Peignot, *Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, etc. Dijon, 1841, p. 43.

(3) Peignot, *Loc. cit.*

(4) P. 13.

mandement de Philippe le Bon, en 1430; gros vol. in-fol. sur vélin. Avant de passer outre et de fournir de nouvelles preuves que Jean Mansel était de Hesdin, en Artois, patrie de David Aubert et de différents autres compilateurs, scribes, traducteurs et enlumineurs qui furent au service des ducs de Bourgogne, nous devons consigner ici une observation que nous a suggeré l'examen d'un grand nombre de catalogues descriptifs de bibliothèques d'Europe, c'est qu'il n'existe à peu près nulle part un exemplaire complet de l'œuvre de Mansel, pas plus à Bruxelles et à Paris, qu'à Copenhague (1), à Gand (2), à Genève, à Cambrai, à Mons, etc. : tous sont défectueux. La librairie du duc de Bourgogne en possédait les quatre volumes, en 1467 (3), et l'inventaire de la librairie de Marie, reine douairière de Hongrie, dressé en 1559, après sa mort, en mentionne un exemplaire magnifique en cinq volumes, et d'autres dépareillés (4). Dans la bibliothèque du professeur Lammens (5), qui a été vendue à Gand, en 1839, se trouvait un exemplaire en deux volumes, du XV[e] siècle, avec miniatures, et qui comprenait tout l'ouvrage; il a été adjugé 680 fr. à M[r] Polain, de Liége. Ainsi que l'a fort bien fait observer M[r] le baron J. de Saint-Genois, il y a des intercalations, des appendices et des différences notables dans le texte de la plupart des exemplaires. Ce savant rappelle, en décrivant le manuscrit de la bibliothèque de Gand, que M[r] Paulin Paris a consigné dans le t. I[er] des *Manuscrits de la Bibliothèque*

(1) Abrahams, *Description des manuscrits français de la Bibliothèque de Copenhague.*

(2) B[on] J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Gand*, p. 45.

(3) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n[os] 716-719 et 1501-1504.

(4) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. X; notice de M[r] Gachard, n[os] 109, 127, 128, 129 et 104; les volumes dépareillés figurent sous les n[os] 271, 299 et 313.

(5) 2[e] partie, p. 403.

du roi, p. 65, le nom d'un Brugeois, Liévin Stuaert, qui a relié les deux premiers volumes d'un exemplaire de la *Fleur des Histoires* abrégée, ayant appartenant à Pierre II, duc de Bourbon, et dans lequel Mr Paulin croit reconnaître la main d'un des scribes des manuscrits employés par le seigneur de la Gruuthuyse. En tête de ces volumes, on lit :

Stuaert Lievin
Me lia ainsin
a Bruges.

Dans le t. II (1) des Preuves de son livre : *les Ducs de Bourgogne*, Mr le comte de Laborde a inséré le texte d'une quittance de Hugues de Boulongne, peintre et valet de chambre de Philippe le Bon, datée du 12 juillet 1449, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Jean Mansel, receveur de Hesdin, une certaine somme qui lui était due. Ce document provient des Archives du département du Nord, à Lille. Nous avons trouvé dans un registre des Archives du royaume une autre note qui confirme la précédente et qui vint nous remettre en mémoire cette première mention, à laquelle le savant écrivain français n'avait pris aucune attention, et nous rappeler le nom de l'auteur de la *Fleur des Histoires;* elle est ainsi conçue :

« (1470). A Jehan Mansel, nagaires receveur de Hesdin, la somme de iiijc xxv livres ix solz ix deniers à lui deue pour reste de son premier compte de la recepte du demaine du bailliage de Hesdin, d'une année finie à la Saint-Jehan Baptiste mil iiijc lxx (2). »

Nous nous sommes livré depuis à des recherches dans le dépôt de Lille, où est conservée la majeure partie des comptes du domaine de Hesdin. A partir du compte de l'année 1435-1436, on y trouve la mention de deux rentes

(1) P. 214, no 4015.
(2) Registre no 1925, fo vc iiijxx x vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

de 50 livres chaque, hypothéquées sur le domaine ducal, payables au profit de Jean Mansel et reversibles l'une sur Isabelle de Carnin, sa femme, et l'autre sur sa fille Isabelle (1). Le nom de ce Jean Mansel figure encore dans le compte de 1472-1473; le compte suivant ne mentionne plus que sa veuve; le même registre nous apprend qu'Isabelle Mansel était mariée à cette époque avec Jean Sacquespée (2).

Dans les comptes de la recette générale des finances de 1425 et de 1438, on rencontre le nom d'un certain Jean Mansel, habitant de Hesdin : il est difficile de décider si les deux mentions se rapportent à la même personne. Dans la première il est question d'un cheval qu'il vend au duc de Bourgogne, alors à Hesdin, pour le donner à un chevalier de Bohême (3), et la seconde est relative à la vente de six tasses d'argent qu'il fait au même prince, lequel en gratifie un écuyer du nom de David Rime (4). A peu près à la même

(1) « A Jehan Mansel, aux vies de lui et de demoisiel Ysabel de Carnin, sa » femme, et le derrenier vivant, tout tenant au xij^e de septembre : l livres.

» Audit Jehan Mansel, aux vies de lui et de demoisiel Ysabel, sa fille, et le » derrain vivant, tout tenant au xij^e de septembre : l livres. » (Registre n° H. 567, f° xlj v°, de la chambre des comptes; aux Archives du département du Nord, à Lille).

(2) Registre n° H. 573, *ibidem*.

(3) « A Jehan Mansel, demourant à Hesdin, la somme de lxxx frans, monnoye » royal, pour la vente d'un cheval de poil rouen que Monseigneur a donné à » messire Jehan Teste de Chièvre, chevalier behaignon, chambellan de mon- » seigneur le régent de France, si qu'il appert par mandement de descharge » de Monditseigneur sur ce fait donné à Hesdin, le iiij^e jour de juillet l'an mil » cccc xxv. » (Registre n° F. 118, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Le double de ce compte existe aux Archives du royaume.)

(4) « A Jehan Mansel, bourgeois de Hesdin, pour six tasses d'argent que » monseigneur le duc a fait prendre et achetter de luy et icelles données à » David Rime, escuïer, quant il vint devers Monditseigneur lui rapporter » nouvelles que les Angloiz venoient pour lever le siége devant Le Crotoy, » par mandement donné en sa ville d'Arras, le xij^e jour de janvier l'an de

époque, en 1425, Philippe le Bon avait confié à un nommé Julien Mansel, la surveillance des travaux qui s'exécutaient par ses ordres au château de Hesdin (1).

En 1437, nous trouvons un Jean Mansel, qui était procureur général d'Artois (2), et qui ne peut être le même que le Jean Mansel, bourgeois de Hesdin, car ces deux noms se rencontrent dans le même compte avec ces différentes qualifications.

En parcourant les comptes du domaine de Hesdin, nous avons rencontré le nom de Philippe Mansel, auquel on donne tantôt la qualification de « houpilleur de Monseigneur », et tantôt celui de veneur d'Artois : il avait 8 livres de gros de gages par an, et recevait en outre 18 livres parisis « pour le » gouvernement de xij chiens courans qu'il a en garde et » gouvernement de sondit office (3). » Philippe Mansel fut démissionné de ses fonctions de « houpilleur, veneur et ra- » chasseur d'Artois », le 8 janvier 1468 (n. st.) et remplacé successivement par Philippe du Bos, seigneur de Boyeffles, et en 1471, par Jean de Rubempré, seigneur de Bièvre et d'Erquennes, tous deux chevaliers, conseillers et chambellans du duc de Bourgogne (4).

» grâce mil iiij^c xxxvij : lxv liv. de xl gr. » (Registre n° F. 130, f° ij^c xxxvj r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille).

(1) « A Julien Mansel, commis par monseigneur le duc à tenir le compte de » certains ouvrages que Monditseigneur fait présentement faire en son chastel » de Hesdin, la somme de mil frans, monnoye royal, etc., si qu'il appert par » mandement sur ce fait donné à Lille, le xiij^e jour de may l'an m cccc xxxv. » (Registre n° F. 118, f° xlij v°, *ibidem*).

(2) « A maistre Jehan Manssel, procureur général d'Artois, pour voyaiges » par lui faiz pour les affaires de Monseigneur, pour ce par descharge faicte » le xxe jour de may l'an mil iiij^c xxxviij : xxx flor. de xxxij gr. » (Registre » n° F. 130 cité, f° xx r°. Le double de ce compte existe aux Archives du royaume.)

« A maistre Jehan Mansel, procureur général de Monseigneur en son pays » d'Artois, pour liiij jours commenchant le viij^e jour d'aoust mil iiij^c xxxvij, » qu'il a vacquez à Lille, à Amiens et autres lieux pour les besoingnemens et » affaires de Monditseigneur : cviij fl. de xxxij gr. » (*Ibidem*, f° lxxj r°.)

(3) Registre n° H. 571, f° xxvij v°, *ibidem*.

(4) Registres n° H. 572, f° xxv v° et n° H. 573, f° xxviij v°, *ibidem*.

Dans l'extrait que nous avons inséré plus haut du compte de l'argentier de Charles le Téméraire, de 1470, Jean Mansel est qualifié de receveur de Hesdin; nous avons été assez heureux pour retrouver la commission de son successeur, signée le 10 août 1470, laquelle est transcrite en tête du compte de l'année 1469-1470, et qui nous révèle quelques particularités nouvelles, entre autres que Philippe le Bon supprima toutes les recettes du pays et comté d'Artois, et les réduisit à quatre seulement, savoir : Arras, Saint-Omer, Béthune et Hesdin. Cette dernière recette fut alors confiée à Jean Mansel, qui avait le titre de conseiller, par lettres patentes, datées de Cité-lez-Arras, le 11 juillet 1469, avec la recette des aides ordinaires et extraordinaires; d'autres lettres patentes du duc, données à La Haye, lui attribuent 140 livres parisis de gages par an. Il avait rempli les fonctions de receveur des aides d'Artois sous le règne de Philippe le Bon. Jean Mansel, dit le document dont nous parlons, était alors avancé en âge, et fut, sur sa demande faite à Hesdin même à Charles le Téméraire, remplacé par son clerc nommé Pierre de Saissy. Le rappprochement des dates nous fait supposer que l'époux d'Isabelle de Carnin dont nous avons parlé plus haut, et le receveur de Hesdin ne sont qu'un seul individu, et l'on peut donc sans hésiter placer la date de la mort de ce Jean Mansel entre le mois de septembre 1473 et le mois de septembre de l'année suivante.

De nouvelles investigations établiront probablement un jour le rapport qui existe entre l'auteur de la *Fleur des histoires* et tous ses homonymes.

Mr A. Le Glay, dans son *Catalogue de la Bibliothèque de Cambrai* (n° 762), attribue aussi à Jean Mansel une des traductions qui existent de la vie de Jésus-Christ, écrite par Ludolphe de Saxe, prieur des Chartreux de Strasbourg, vers 1330. Nous n'avons trouvé le fait établi par aucun renseignement positif. C'est peut-être ce qui a conduit le

chevalier Marchal à mettre sous le nom de J. Mansel le beau manuscrit n° 9081 de la Bibliothèque de Bourgogne, qui est un volume in-folio, orné de grands et belles miniatures en grisailles, encadrées et rehaussées d'or, à la fin duquel on lit : **Cy fine la table des rubriches de ce présent livre contenant la passion, la resurrection et la vengance du debonnaire nostre saulveur et redempteur ihesu-crist.** Le même volume contient deux sermons sur la passion et la résurrection du Christ, dont l'un est de Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame de Paris ; ils sont écrits de la même main, et également ornés de grisailles. Ce beau manuscrit date du règne de Philippe le Bon : on n'y trouve pas le nom de l'auteur auquel la première partie est attribuée.

« Charle, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par aultres noz lettres pattentes, données en Cité-lez-Arras, le unzième jour de jullet mil cccc soixante-neuf, et pour les causes contenues en icelles, mesmement après ce que, par l'advis et délibéracion des gens de noz finances, et pour le bien, pourffit et utilité de nous et de nostre pays et conté d'Artois, eusmes aboly touttes les receptes particulières de nostredit pays et conté d'Artois, et icelles réduictes et mises en quatre receptes seullement, assavoir : Arras, Saint-Omer, Béthune et Hesdin, nous eussions commis, ordonné et estably nostre amé et féal conseillier Jean Mausel en l'office de receveur de noz demaine et aydes, tant ordinaires que extraordinaires, de nostre ville de Hesdin et des appartenances et appendences, ensemble des aydes ordinaires et extraordinaires de la ville de Saint-Pol et partie des villaiges de la conté dudit Saint-Pol, aux gaiges que pour ce lui seroient par aultes noz lettres tauxés et ordonnés, et deppuis, par aultres noz lettres pattentes données en nostre hostel à La Haye, en Hollande, luy eussions tauxé et ordonné prendre et avoir de nous par ses mains des deniers de ladicte recepte pour les gaiges dudit office la somme de vij^{xx} livres parisis, monnoye royal, par an, et il soit ainsy que icelluy Jehan Mansel nous ait présentement fait remonstrer que, obstant son anchien eâge et la foiblesse et délibitation de sa personne, il ne pourroit d'ores en avant vaquier ne entendre sy diligemment que mestier seroit et que de bon cœur et voulentiers faire vouldroit, en l'exercice dudit office, en nous suppliant très-humblement qu'il nous plaise de nostre grâce commettre en son lieu oudit office nostre ami Pierre de Saissy, son clercq, lequel par longue es-

pace de temps, et mesmement du vivant de feu nostre très-chier seigneur et père (que Dieu absoille), a soubz luy exercé l'office de recepte des aydes ordinaires de nostredit conté d'Artois, et aussy depuis ledit office et recepte de Hesdin, et à ceste fin a résigniet et remiz en noz mains icellui office de la recepte de Hesdin; sçavoir faisons, etc. Donné en nostre chastel de Hesdin, le xe jour de aoust l'an de grâce mil cccc soixante-dix (1). »

De Wiele (Adrien), — était, en 1513, ainsi que nous l'avons dit au § 1er, maître d'école des enfants d'honneur de l'archiduc Charles : très-peu de temps après il devint le secrétaire de ce prince, ce qui est constaté par les documents suivants. On voit d'après ces pièces qu'Adrien de Wiele écrivit pour Marguerite d'Autriche les *Illustrations de la Gaule,* dont le premier volume fut achevé en 1514 et le second au commencement de l'année suivante. De Wiele les avait fait « alluminer » : la princesse le gratifia d'une somme de 50 florins d'or du Rhin. Jean le Maire a fait imprimer, en 1510, 1512 et 1513, un ouvrage en trois volumes qui porte le même titre (2) : ne serait-ce pas l'œuvre de J. le Maire que Marguerite d'Autriche aurait fait transcrire avec soin?

« Marguerite, par la grâce de Dieu archiducesse d'Austrice, etc., à nostre amé et féal chief et gouverneur général de noz demaine et finances, le seigneur et baron de Montenay et de Marnay, etc., salut et dilection. Sçavoir vous faisons que nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons par ces présentes que par nostre amé et féal conseillier, trésorier et receveur général de toutes nosdictes finances, messire Diégho Flores, vous faites paier et délivrer à nostre bien aimé maistre Adrian Wiele, secrétaire de monseigneur l'archiduc, mon neveu, la somme de cincquante florins d'or de Rin, du près de xxviij solz, pièce, de deux gros, monnoye de Flandres, le solt; laquelle somme luy avons accordée et ordonnée prendre et avoir de nous pour une foys pour et à cause du deuxiesme livre et volume des *Illustrations de Gaulle* qu'il a escrit et fait alluminer pour nous; laquelle somme voulons luy estre paiée à deux termes, assavoir : la moitié content et l'autre moitié quant il nous délivrera ledict volume patronné comme est le premier volume qu'il nous a cy-devant délivré,

(1) Registre n° H. 573 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye.*

auquel nostre trésorier et receveur général messire Diégho Flores ordonnons d'ainsi le faire et par rapportant au premier payement vidimus ou copie autenticque de cestes, signée de l'un de noz secrétaires, et quitance dudict maistre Adrian Wiele, et au second et dernier paiement cesdictes présentes et quitance souffisante d'icelui maistre Adrian tant seullement. Nous voulons ladicte somme de cincquante florins d'or de Rin, et pour la cause que dessus estre passée et allouée ès comptes et rabatue de la recepte d'icelui nostre trésorier et recepveur général messire Diégo Flores par noz aimez et féaulx les commis ou à commettre de par nous à l'audition de cesdicts comptes, ausquelz mandons aussy par cesdictes présentes que ainsi le facent, sans aucun contredit ou difficulté; car ainsi nous plaist-il, nonobstant quelzconcques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffence à ce contraires. Donné en la ville de Brucelles, le xvij[e] jour du moys de novembre l'an de grâce mil cincq cens et quattorze. »

« Je Adrian Willen, secrétaire de mon très-redoubté seigneur monseigneur le prince d'Espaigne, confesse avoir receu de Diégo Flores, trésorier et receveur général de madame l'archiducesse d'Austrice, douaigière de Savoye, etc., la somme de vingt-cincq florins d'or de xxviij solz, de deux solz monnoye de Flandres pièce, qui reviennent à la somme de trente-cincq livres à cause de cincquante desdicts florins d'or que madicte dame, par ses lettres patentes en date du xvij[e] jour de novembre xv[c] quatorze, luy a ordonné prendre et avoir pour une foiz, à cause du doiziesme livre et volume des *Illustrations de Gaulle*, que j'ay escript et fait alluminer pour madicte dame, a en estre payé à deux payemens assavoir : la moictié comptant et l'autre moictié quant il délivrera ladicte volume patronnée comme il appartient, et ce icy pour le premier payement, etc. Le vj[e] jour de février anno xv[c] xv. De Wiele (1). »

Agrippa (Henri-Corneille). — (*Voy.* § 1[er]). — Nos recherches nous ont fait découvrir les lettres patentes, datées de Bruxelles, le 29 décembre 1529, par lesquelles Charles-Quint élève H.-C. Agrippa aux fonctions de *conseiller indiciaire et historiographe*, et d'autres lettres patentes du même prince, qui lui accordent une pension annuelle de 200 livres, de 40 gros la livre. Ces dernières sont également datées de Bruxelles, le 22 décembre 1531; nous en avons extrait ce passage : « Ouquel [estat d'indiciaire] l'avons re-

(1) Ces deux documents existent aux Archives du royaume.

» tenu, — dit l'empereur, — à charge de mettre et rédiger » par escript les faiz et autres euvres louables que puis sa » retenue auparavant et depuis sadicte retenue se sont faiz » et se feront par les princes et autres vassaulx, capitaines, » gens de guerre de noz royaulmes, pays et seignouries et » autres qui nous ont servy et serviront en noz guerres et » autres noz affaires et qui viendront à sa cognoissence et » dont il fera deue et dilligente inquisition. »

« Charles, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour le bon et louable rapport que fait nous a esté de messire Henricus-Cornelius Agripa, docteur ès deux droiz, chevalier, et de ses sens, souffisance, littérature et expérience en fait de croniques et histoires, nous icellui avons retenu et retenons par ces présentes nostre conseillier indiciaire et historiographe, en lui donnant plain povoir, auctorité et mandement espécial dudit estat d'ores en avant tenir, exercer et desservir, tenir bon, vray et juste recueil et registres de tous actes et fortunes dignes de mémoire qui adviendront à nous et à noz successeurs, et généralement de faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal indiciaire et historiographe dessusdict puet et doit faire, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxix[e] jour de décembre l'an de grâce mil cincq cens vingt et neuf (1). »

Goethals ou Panagathus (Liévin). — Nous avons établi (§ 1[er]) que cet écrivain, auquel Paquot donne les qualifications de greffier de la chambre impériale et héraut d'armes pour la Flandre, composa, en 1538, un tableau généalogique de la descendance de l'empereur Charles-Quint, ouvrage resté inconnu au savant auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (2) que nous venons de citer. Voici la quittance de Panagathus relative au payement de la somme de 100 livres qui lui fut accordée pour ce travail, et une autre quittance du même, dans laquelle on lit qu'il a écrit sur parchemin l'original du traité de Venlo, conclu, en 1543, entre Charles-Quint et le duc de Clèves.

(1) Ces lettres patentes et celles de 1531 existent dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.
(2) T. XVI, p. 293.

« Je Liévin Panagathus, maistre d'escole des paiges d'honneur de la royne régente, etc., confesse avoir receu la somme de c livres de Flandres, que, par le commandement de la royne et de messeigneurs des finances, il m'a esté baillée pour samblable somme qu'ils m'ont tauxé et ordonné tant pour les paines que j'ay fait en la description de la généalogie de l'empereur et de ladicte royne, comme pour l'avoir fait éluminer pour envoyer audict seigneur empereur. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xxe jour de décembre xve trente-huyt. L. Panagathus. »

« Je Liévin Panagathus confesse avoir receu la somme de xxiiij livres de Flandres que messeigneurs des finances m'ont tauxé et ordonné prendre et avoir pour mes paines et sallaire d'avoir escript et grossé en parchemin le traictié naguerres fait entre l'empereur et le duc de Clèves. Le iiije jour de janvier xve quarante-trois (1). »

Oudegherst (Jean et Pierre). — (*Voy.* § 56). — Le manuscrit n° 6498 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, contient entre autres quinze pages d'une écriture du XVIIe siècle, qui portent pour titre : « *Briefve instruction » pour ceux qui se veulent façonner de la practique judi» ciaire, observée en matière civile ès cours de Flandre, » d'Artois et autres de l'obéissance de l'empereur*; extraite des » notes de Jean Oudegherst, lieutenant général ès bailliages » de Tournay et Tournésis, l'an 1550, trouvées jointe aux » coustumes desdits bailliages escrites de sa main. »

Dans le t. VI, p. 304, des *Annales du Hainaut*, de F. Vinchant, publiées par la Société des Bibliophiles de Mons, Mr le vicaire général Descamps, l'éditeur de cet important ouvrage, a inséré une épitaphe en vers latins du comte Baudouin de Mons, mort en 1070, et signée: Oudegherst. C'est au véritable auteur des *Annales de Flandre* qu'il faut l'attribuer, et non à son fils Pierre. Celui-ci, malgré les déceptions qu'il a dû éprouver en Autriche, en 1572, et le peu de protection qu'il avait trouvé aux Pays-

(1) Ces deux documents existent en original dans la collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

Bas, parvint pourtant, beaucoup plus tard il est vrai, en 1588, à y être renvoyé par Philippe II, avec une mission officielle : c'est ce que prouve la pièce suivante, dans laquelle il semble vouloir donner le change sur les motifs de sa longue absence. Dans cette pièce on lit que ses créanciers (l'imprimeur Plantin était probablement du nombre), qui l'avaient forcé à s'expatrier en 1572, n'avaient pas oublié le nom et la physionomie de leur débiteur : aussi P. Oudegherst s'adresse-t-il au prince de Parme afin d'obtenir un sursis de six mois que lui accorda le conseil privé, le 15 novembre 1588, et dont il demanda la renouvellement en mai et en novembre 1589.

1. « A Son Altèze remonstre très-humblement Pierre d'Oudegheerste, natif de Lille, comme, pour avoir esté quatorze ou quinze ans hors de ce Pays-Bas, au service de Sa Majesté et le bien publicq, seroit esté en plusieurs debtes desquelles il en auroit payé aulcunes, mais comme les moyens pour le présent luy défaillent pour payer le surplus, et qu'il seroit envoyé par-deçà d'Espaigne par Sa Majesté et remis par Vostre Altèze pour traicté avec les consaulx de finances et privé desdictes affaires, de manière qu'il ne seroit raisonnable qu'il fust précipité par ses créditeurs pendant le temps qu'il traictera ses négoces par deçà; supplie partant que Vostre Altèze soit servye luy accordé lettres d'attermination au moings pour et durant l'année advenir, affin que durant ledict temps il ne soit inquiété ou molesté par sesdictz créditeurs pour aulcunes debtes faictes tant devant son partement que depuis le temps de son absence et retour, etc. »

(*Apostille*). « Soit ceste envoyée à messieurs du conseil privé afin de favorablement y ordonner en considération de l'importante cause pour laquelle il est icy venu envoyé de Sa Majesté pour son service. Faict au camp devant Berghes, ce 7 de novembre 1588. »

2. « Remonstre en toute humilité Pierre d'Oudegherste qu'en considération qu'auroit pleut à Vostre Majesté l'envoyer par-dechà pour affaires grandement concernantz son service et de ces povres provinces, et que pour cest effet il auroit longtemps travaillé et faict plusieurs très-grandz despens, Vostre Majesté se seroit inclinée à luy faire donner lettres d'attermination, etc. (1). »

(1) Ces documents existent dans la collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.

Damhoudere (Josse), — c'est ainsi qu'il avait l'habitude de signer, fut un de nos plus célèbres jurisconsultes. Nous avons recueilli, d'après des documents authentiques, quelques dates pour compléter sa biographie. Il fut nommé greffier de la *vierschare* ou tribunal des échevins de Bruges (1), vers la fin de l'année 1538 ou en 1539, aux gages de 25 livres de gros par an. Charles-Quint l'appela aux fonctions de conseiller et commis des finances, par lettres patentes datées de Bruges, le 31 décembre 1551 (2), pour remplacer Laurent Longin qui avait été nommé trésorier général des finances.

« Meester Joos Dhamhoudere, greffier van der viersschaere, van vier maenden en half dat hy, doe ghenomen wesende in den raedt ende als commys van den financie van den keyserlicke Majesteyt, orlof nam ende ontseghen wierdt van den dienst deser stede, naer advenance van xxv liv. gr. 's jaers, ende meester Marcq Van den Velde, gheecommen in zyn stede (3). »

« Je Josse Damhoudere, naguères pensionnaire de la ville de Bruges, et présentement conseillier et commis des finances de l'empereur, confesse avoir receu la somme de iiij^c xxxix livres iiij solz, de xl gros de Flandres, que deue m'estoit à cause de xlviij solz, que ledict seigneur empereur, en vertu de ses lettres patentes données en sa ville de Bruges, le dernier jour de décembre xv^c cincquante-ung, m'a ordonné, octroïé et accordé de gaiges par chascun jour à cause de mondict estat de conseillier et commis desdictes finances, auquel estat et office vacant par la promotion de maistre Laurens Longin à l'estat de trésorier général d'icelles, Sadicte Majesté m'a retenu, commis et establi pour icelui d'ores en avant tenir et exercer de aveeq les chiefz et autres commis desdictes finances entendre à la garde, conservacion et augmentation du demeine et autres droictures de Sa Majesté, et conséquament à la consultacion, délibéracion et expédition des matières et affaires qui surviendront et se traicteront au bureau desdictes finances, de signer et vériffier toutes lettres et

(1) Registre n° 33153, f° lxij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) D'après la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Orientale*, t. Ier, p. 105, Damhoudere fut nommé le 6 janvier 1551; c'est une erreur évidente, et cette date qui doit être convertie en nouveau style, est probablement celle de son serment.

(3) Registre n° 33166, f° lj r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

mandemens de finances, descharges et autres ordonnances, de faire et clorre tous les estatz de tous les recepveurs tant général desdictes finances que généraulx et partiuliers des pays et seigneuries de par-deçà, etc. (1). »

Snouckaert (Martin). — Mr Ferd. Vanderhaeghen a publié la biographie de cet imprimeur dans sa *Biographie gantoise,* ouvrage qui renferme une foule de détails curieux pour l'histoire littéraire de notre pays. On y lit que Martin Snouckaert quitta la ville de Gand en 1551 pour aller habiter Bruges, où il devint pensionnaire de la ville, en remplacement de Josse Damhoudere. Sa nomination à cette charge date du 27 janvier 1552 (n. st.), comme le prouve l'extrait du compte communal que nous publions ici. Nous ajouterons qu'en 1557, il remplaça dans ses fonctions de greffier civil Jacques de Corte, mort le 21 décembre 1556 (2). Ces mêmes fonctions étaient exercées en 1533, par un individu du même nom (3). Martin Snouckaert quitta les Pays-Bas en 1567, et eut pour successeur François de Groote (4).

« Meester Maerten Snouckaert ghenomen als pensionaris ten dienste van desen stede ter gaeigen van xvj liv. xiij st. iiij d. s' jaers beghinnende van den xxvijen in laumaent lestleden es (5). »

De l'Espinoy (Charles). — Paquot s'est trompé dans ses *Mémoires littéraires* (6) relativement à la date de nomination de Charles de l'Espinoy, à la charge de conseiller ordinaire de Flandre. D'après les comptes, ses gages ne lui furent payés qu'à partir du 9 juillet 1555, jour de sa prestation du serment (7) : il remplaça Liévin Everaert et eut

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre no 33172, fo lxj ro, de la chambre des comptes, *ibidem.*

(3) Registre no 33147, *ibidem.*

(4) Registre no 33182, fo lxviij ro, *ibidem.*

(5) Registre no 33166, fo lj vo, *ibidem.*

(6) T. V, p. 190.

(7) Registre no 2726, fo ijc xx ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

pour successeur Marc de Hertoghe. Dans une requête que sa veuve adressa au conseil des finances pour obtenir le payement de gages arriérés, elle dit que son mari a subi de grandes pertes par suite de son attachement au roi, « icelluy l'Espinoy s'estant retiré de Gand doiz le » moiz de juillet (xve) lxxviij vers le pays d'Arthoys pour » ne participer à la rébellion dudict Gand, ains suivre le » droicturier party de Sa Majesté, et depuis il a continuel- » lement faict sans retourner audict Gand. » Plus loin on lit dans la même requête « que ledict feu conseillier l'Es- » pinoy a, en l'an (xv^c^) lxxix, faict pluisieurs voïaiges et » vacations tant par charge de feu monseigneur de Raisse- » ghem que monseigneur le président Pamele pour le resta- » blissement dudict conseil en Flandres en la ville de Douay » et aultres affaires concernans grandement le service de Sa » Majesté » (1).

De l'Espinoy (Philippe), — fils du précédent, est l'écrivain auquel nous sommes redevables de la *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, ouvrage plein de renseignements utiles. La pièce suivante qui émane de lui, nous apprend que son père est mort à Audenarde, laissant une postérité de huit enfants, tant garçons que filles, et nous donne quelques détails sur ses propriétés et sur sa situation financière, qui était très-obérée en 1586. Le document dont nous parlons est une requête que Ph. de l'Espinoy adressa au gouvernement pour être dispensé de payer, du chef de vente d'un fief situé près de la ville d'Aire, laquelle avait produit 3,950 florins, le cinquième denier qui se percevait au profit du fisc sur tout fief ou rente féodale aliéné. Cette requête fut favorablement apostillée par le conseil des finances, le 7 juin 1586.

(1) Collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.

Philippe de l'Espinoy obtint, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 18 février 1626, une gratification de 200 livres. On y lit qu'il servait à l'armée en 1591; que le comte de Mansfelt lui donna une compagnie de 200 Wallons pour concourir à la défense de la Flandre, et qu'il fut réformé du service en 1603 (1).

« Au roy, remonstrent en toutte humilité Philippes de l'Espinoy, escuyer, filz de feu maistre Charles, en son temps conseillier en vostre conseil de Flandre, comme aveeq son père il a esté de premiers refugié hors des pays rebelles pour se maintenir au deu service de Dieu et de Vostre Majesté, auquel actuellement sondict père s'emploïant et estant envoïé par Son Altèze à Audenarde pour y practiquer choses secrètes et qui concernoit beaucoup le service de Vostre Majesté, y est mort aux très-grand regret et perte du suppliant et de sept tant ses frères que sœurs, qui tous et spéciallement ledict suppliant (pour avoir femme, enffans et mesnaige) si est durant son refuge merveilleusement chargé et mis à l'arrière, jusques à se veoir entièrement ruyné, n'eust esté l'heureuse réduction d'aucunes villes principales tost aprèz ensuivye, au moyen de quoy il est peu à peu entré en la possession de ses biens, nommément en une sienne terre et seigneurie d'entre Bruxelles et Alost, nommée Sainct-Ulix-Chapelle (2), laquelle trouvant entièrement bruslée et ruynée, at esté contrainct se surcharger et faire grandz fraiz pour commencher à se remaser et mectre ses terres en train d'agriculture, tellement que maintenant il se treuve réduict à touttes extrémitez et ne sçait comme il poura ce achever ne satisfaire à ses créditeurs, ne soit qu'il vende une pièche de fief et seigneurie que luy est encoires resté au villaige de Ronquestoire, entre les villes d'Aire et Sainct-Omer, nommé Lignes, tenu de vostre chasteau dudict Aire, etc. (3). »

Sacré (Gérard). — Dans la notice biographique que nous avons consacrée à ce chroniqueur, auteur de divers manuscrits très-curieux pour l'histoire locale du Hainaut, notice qui a été insérée dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. V, p. 119-123, nous supposions qu'il était né dans

(1) Collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Arch. du royaume.

(2) Mr Alph. Wauters a publié de curieux détails sur Ch. et Ph. de l'Espinoy en parlant de la seigneurie de Capelle-Saint-Ulric, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 394 et 331.

(3) Collection des papiers d'État et audience, aux Archives du royaume.

le Hainaut vers 1620. Les nouveaux détails que nous publions ici sont plus exacts : ils sont tirés des procès-verbaux d'élections dressés à différentes époques, lors de la nomination des abbés élus pendant la longue carrière de Gérard Sacré, et qui existent aux Archives du royaume (1). Ces procès-verbaux nous apprennent que ce laborieux compilateur a vu le jour à Graux, près de Namur, vers 1615, et qu'il fut d'abord novice à l'abbaye de Saint-Gérard, située à peu de distance de cette ville. Il entra ensuite à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie, près de Mons, où il occupa diverses charges, entre autres et pendant de longues années, les fonctions de receveur des menues rentes : il mourut dans ce dernier monastère, le 28 février 1690 (2).

Verhaer ou Haræus (François), — l'auteur des *Annales ducum seu principum Brabantiæ*, publiés par Moretus, en 1623 (3), reçut de l'infante Isabelle, au nom de Philippe IV, roi d'Espagne, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 31 octobre 1628, une gratification de 300 *philippus*, payable en trois ans, pour l'aider à couvrir les frais d'impression de son livre qu'il avait dédié à l'infante. « Donnons et accordons de grasce espéciale, — dit le do- » cument, — par les présentes en don en ayuda de costa » [subside] à nostre cher et bien amé François Verhaer, » licencié en théologie et chanoine de Sainct-Jacques en » nostre ville de Louvain, et ce en subvention des fraiz de » l'impression de certain livre qu'il a composé et dédié à » nostre dame et tante (4). »

Beaucourt de Noortvelde (Patrice), — auquel la science

(1) Archives du conseil privé, cartons, aux Archives du royaume.

(2) Cette date nous est fournie par le registre nº 20 des archives de l'abbaye de Saint-Denis, *ibidem*.

(3) *Voy.* sa biographie dans Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII, p. 229.

(4) Collection des papiers d'État et audience, aux Archives du royaume.

est redevable de quelques dissertations intéressantes sur l'histoire de la Flandre, naquit à Bruges en 1720, et y mourut en 1796 (1). On conserve dans la collection d'autographes, aux Archives du royaume, une longue lettre écrite dans un français des plus barbares, qu'il adressa au prince Charles de Lorraine au moment où il achevait l'impression de son intéressant mémoire intitulé : *Beschryving van den opgank, voortgank en ondergank der Brugschen koophandel,* etc.

« De Bruges, ce 6 de février 1775.

« A Son Altesse Royale le prince Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Baar, etc.

» Monseigneur, la grande inclination que j'ai depuis longtems imprimée dans le plus profond de mon cœur d'assurer de plus en plus de mon obéissance le prince le plus bénin de la terre, m'a poussé itérativement à la résolution de prendre la plume à la main, un de mes ouvrage qui sorte de l'imprimerie, portant pour titre : *Description historique de l'ancien commerce de cette ville de Bruges,* autrefois la plus florissante de l'Europe, contenant outre cela les moïens que les comtes de Flandre et nos ancêtres ont employés de le faire renaître après sa première décadence m'a fourni de quoy de satisfaire à mes désirs, tellement que j'espère que Votre Altesse Royale me faira la grâce d'accepter cet exemplair de la manière qui lui est naturelle, la plus gracieuse. Oserai-je me flatter, pris égard aux approbations de censeurs des livres, que vous trouverez, Monseigneur, de quoy vous amuser pendants vos momens perdus, outre un bref et vrai recueil de la mort que j'ai d'un contemporain du prince d'Orange Guilliaume de Nassau, qui a coopéré beaucoup à faire tomber le négoce par sa protection qu'il donna aux hyretiques. Votre Altesse Royale aura devant les yeux un grand nombre des diplômes des princes du pays et d'autres puissances qui ont gratieusement prêtées la main pour son accroissement et son soutient, tirantes de ce grand commerce de Bruges aussi bien que leurs sujets un profit considérable; encore une grande partie des beaux documents relatifs au commerce, avec les priviléges accordés aux dix-sept nations commerçantes d'autant de royaumes qui avoient pour lors touttes leur domicile fixe en cette ville. J'espère, je dis, Monseigneur, que ce livre

(1) Mr Goethals a publié sa biographie dans ses *Lectures relatives à l'histoire des lettres,* t. Ier, p. 256. D'autres notices lui ont été consacrées dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale,* t. Ier, p. 11, etc.

vous sera aggréable tout comme je pense que celui a été contenant la description de l'église de Notre-Dame icy(1), puisque la renommée qui vole par cent trompettes et qui publie partout les hautes vertus et rares qualitées dont il pleut au Ciel de vous orner, Monseigneur, et vous faire briller au-dessus de tous vos prédécesseurs gouverneurs généraux du païs, car on n'a jamais vu qui dans les audiences publiques et privées, accuelle les plaintifs avec un visage plus doux et remédie aux besoins des oppressés et leurs donner plus de soulagement, outre cela le père le plus affectioné pour des gens des lettres, tellement qu'il semble que Dieu a donné commission à Votre Altesse Royale (comme au grand Alexandre dont vous portez le nom) de rendre tout le monde heureux. Ainsi donc, Monseigneur, celui mon livre étant bien reçu et agréable à vos ieux je m'ouvre le chemin à l'honneur d'en mettre bientôt un autre à ses pieds, une description du païs du Franc(2) si renommé par sa grandeur et richesses, ayant été la première demeure des roys de France où que le premier roy Pharamond a été créé et mis sur le trône royal l'an 422, et il me semble que j'ai assez clairement prouvé que c'est celui roy qui a fait mettre en écrit la loy salique, et cela audit pays des Francs. Je voudrois pouvoir contribuer par quelque bel ouvrage, selon ma petite capacité pour immortaliser la gloire, la justice et la bienfaisance de Votre Altesse Royale; et je ne serai jamais content que la fortune ne m'ait fait présent de quelque occasion, quoyque je devrais sacrifier tout ce que j'ai de plus cher au monde, pour vous témoigner, Monseigneur, le grand désir que j'ai de pouvoir contribuer à tout ce qui vous rende plaisir; mais comme il n'y a pour le présent rien en ma puissance que d'envoyer au Ciel mes faibles prières pour la conservation de vos précieux jours, et pour qu'il plaise d'induire Votre Altesse Royale de daigner regarder ma requête que j'ai présenté en qualité de notable dudit pays du Franc, d'un euïl favorable, afin de m'honnorer de la place vacante d'eschevin pour mon bonheur et d'icelui de ma nombreuse famille, ayant cinq menages à entretenir et mon septième fils qui demeure en France. Croyez-moy, Monseigneur, vous fairez une chose fort aggréable au Tout-Puissant et à celui qui prie en grâce de vouloir accepter son sang, sa vie et tout ce qu'il possède au monde sont voués au service de Votre Altesse Royale, ainsi qu'à celui de l'auguste maison impériale. C'est dans ces respectueux sentimens que je veu vivre et mourir. Je suis avec la plus grande vénération, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très-humble, très-obéisssant et très-dévoué serviteur. » BEAUCOURT DE NOORTVELDE. »

(1) *Description historique de l'église collégiale de Notre-Dame de Bruges*, etc.; Bruges, 1773.

(2) *Jaerboeken van den lande van den Vryen;* 1786, 3 vol. in-8°.

Le 15 du même mois, le prince Charles de Lorraine fit répondre à Beaucourt de Noortvelde dans les termes suivants :

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois, avec l'exemplaire de l'ouvrage que vous avés fait sur l'ancien commerce de Bruges. Je vous en suis fort obligé, Monsieur, et ne puis que louer le zèle qui vous porte à travailler à ses objets qui sont de nature à pouvoir intéresser les provinces qui sont confiées à mon gouvernement. Je suis d'ailleurs sensible à l'attachement que vous m'avés témoigné à cette occasion et je rencontrerai avec plaisir celles qui pourront me mettre à même de vous obliger et de vous prouver combien je suis, etc. »

Ermens (Joseph). — Voici une requête que le libraire Ermens, de Bruxelles, adressa, le 12 février 1790, aux états de Brabant, à propos de ce qui lui était dû pour avoir dressé les catalogues des livres des couvents supprimés :

« A leurs hautes puissances les seigneurs des états de Brabant, Joseph Ermens, imprimeur libraire en cette ville, représente avec un très-profond respect qu'aïant été chargé, tant par le ci-devant comité de la caisse de religion que par les ci-devant conseil roïal et chambre de comptes, de diverses besognes concernant les manuscrits et livres des couvents supprimés, dont une grande partie doit se trouver encore à l'église des Brigittines, exposée aux mauvais effets de l'humidité, outre quelques livres qu'il a chez lui, il remit, passé quelques mois, à la chambre des comptes, l'état des devoirs et déboursements qu'il avoit faits à cette occasion, montant à la somme de 7,494 florins 4 1/2 sous, sur laquelle, ensuite de ses vives instances, il reçut, le 26 novembre dernier, un à-compte de 4,733 florins 10 sous 6 deniers : le remontrant a tout lieu de croire que le paiement du surplus étoit résolut, que l'ordonnance de paiement même étoit déjà expédiée, lorsque le départ précipité du gouvernement autrichien, a mis fin à toutes ses opérations, et comme il se trouve extrêmement gêné dans son commerce par une si longue privation d'une somme aussi considérable, méritée par un travail et de déboursements de plusieurs années, il a recours à l'équité de vos hautes puissances, etc. (1). »

(1) Archives des états de Brabant, aux Archives du royaume.

§ 68. *Tombeaux des souverains et des membres de leur famille.*

Sommaire : Tombeau de Wenceslas III, roi de Bohême. — Jean, le Brabançon, sculpteur de la statue de ce prince. — Tombeau de Henri III, duc de Brabant, et de sa femme. — Tombeau de Jean Ier, duc de Brabant. — Pierre tombale en cuivre, gravée par Étienne Van Schore. — Tombeau de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. — Tombeaux de Louis de Crécy et de Louis de Male, comtes de Flandre. — Jean de Hasselt, peintre. — André Biaunepveu, faiseur de tombes, à Valenciennes. — Jacques de Gerines, batteur de cuivre. — Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — Josse de Beeberge, peintre. — Verrières à Héverlé et au Béguinage, à Bruxelles.

Tombeau de Wenceslas III, roi de Bohême. — C'est un artiste belge du nom de Jean, dit le Brabançon, qui exécuta la statue de saint Wenceslas, ou Wenceslas III, roi de Bohême, mort en 1253, laquelle ornait jadis le tombeau que le fils de ce prince consacra à la mémoire de son père. Cette particularité, si curieuse pour l'histoire de l'art de notre pays, est attestée par l'extrait qui suit des *Rerum Bohemicarum antiqui scriptores partim hactenus incogniti* (1), publiés à Hanovre, en 1602 :

« Statua postmodum in sacrario erecta est et alia œnea loco ejus reposita, Johannis Brabantini, egregii statuarii, nobile opus. »

Tombeau de Henri III, duc de Brabant, et d'Alix de Bourgogne, sa femme. — Ce monument, qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle, existait encore il y a environ cent ans dans l'église du couvent des dominicains, à Louvain, dont le duc Henri III et sa femme étaient les fondateurs. Philippe le Bon accorda, en 1435, au prieur de ce monastère, pour restaurer le mausolée élevé à la

(1) F° 137, liv. XLIII, ch. XXVIII. (N° 9192, fonds de la ville, Bibliothèque royale de Bruxelles.)

mémoire de ces princes, une somme de 50 florins *clinckarts,* de 40 gros de Brabant, la pièce. La note qui suit en fournit la preuve. Mr le chanoine de Ram a publié (1) de longs détails sur une autre restauration du même monument qui eut lieu vers 1764, détails que l'on trouve consignés dans les registres du conseil privé, nº 161, fº 125 rº; nº 162, fº 135 rº et fº 195 rº, et nº 163, fº 123 rº, aux Archives du royaume.

« Den prior des godshuys van den predickeren, te Loeven, betaelt die somme van l gulden clinckaerts, te xl gr. Brabants 't stuck, die Myn genedige Here hem bevolen heeft te geven te hulpen totter refectien van der tommen aldair, in dewelke die lichame wilen hertoge Henrick van Lothryck ende van Brabant, ende vrouwe Aliten van Bourgongnien, zynre gesellynnen, Myns voirschreven Heren vorvaderen, saliger gedachten, zyn begraven, welke tomme zeer vervallen was, gelyc Mynen voirschreven Here dat by ennigen van zynen dieneren dairom aldair gesonden, clairlic bibracht is alst blyc by Mynsheren openen brieven, gegeven xxiiij dage in decembri anno [xiiijc] xxxv (2). »

Tombeau de Jean Ier, duc de Brabant. — Ce monument, qui se composait d'un sarcophage avec la statue du duc, existait dans le chœur de l'église des récollets, à Bruxelles. Il fut détruit lorsque les calvinistes dévastèrent l'édifice, en 1583. « Le corps de Jean Ier, — dit Butkens (3), — « receut sépulture au milieu du chœur de l'église des » frères-mineurs, à Bruxelles, soubs un assés beau tom- » beau, qui durant ces derniers troubles at esté ruiné; » toutesfois l'archiduc Albert avec l'infante Isabelle, en » mémoire d'un personnage si signalé, ont faict dresser » au mesme lieu un marbre par terre, avec une lame de

(1) *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, p. 35 (*Mémoires de l'Académie*, t. XIX).

(2) Registre nº 2410, 1º, fº lxx rº, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(3) *Trophées de Brabant*, t. Ier, p. 331; édition de 1724.

» cuivre, contenant les armes, quartiers et certaine in-
» scription. » La reconstruction du chœur de l'église fut commencée en 1588 (1), et celle du tombeau du duc Jean Ier, en 1616. Par ordonnance du conseil des finances du 19 mai 1626, Étienne Van Schore ou Van Schooren reçut 450 livres d'Artois, pour avoir gravé sur une grande plaque de cuivre la figure du duc de Brabant avec ses armoiries et une inscription indiquant son nom et la date de sa mort. Ce second monument, auquel les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* assignent la date de 1620, subit le même sort que le premier, lors du bombardement de 1695.

« Voor de leveringe gedaen in 't clooster van de minrebroeders van iijc carreels dienende tot wercken van de sepulture van Joannes Primus, hertoge van Brabant : ij liv. xj s. (2). »

« Meester Stephanus Van Schore, plaetsnyder, betaelt de somme van iiijc l ponden Arthois, ter causen van te hebben gegraveert ende gesneden in copere plate de figure van hertoch Jehan van Brabant den Iersten, van dien name met zyne wapenen ende anderssints op de tombe, liggende in den choor van den minnebroeders; dus hier by ordonnantie van mynenheeren van de finantien in date xix mey xvjc xxvj (3). »

« Huybrecht Peperman, die gelevert heeft een coperen plate, dienende tot het lengen van de grooten coperen plate, waerop Haere Hoocheyt heeft doen graveren oft snyden die figure van hertoghe Jan den Iersten, hertoghe van Brabant, dienende op de tombe van den voirschreven hertoge : xj liv. xj s. (4). »

Tombeau de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. — Albert et Isabelle prirent grand soin de faire restaurer les monuments élevés par leurs prédécesseurs à la mémoire des souverains des Pays-Bas et des membres de leur fa-

(1) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 103.
(2) Registre n° 27510, 2°, f° 289 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(3) Registre n° 27512, 6e compte de J. Van Ophem, f° lxiiij, *ibidem*.
(4) *Ibidem*, 7e compte de J. Van Ophem (1627-1629), f° lxxxviij, *ibidem*.



mille : c'est là un fait que les notes que nous publions dans notre recueil établiront d'une manière irréfutable. Aux archiducs revient encore l'honneur d'avoir consacré un tombeau au chevaleresque Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, tué en 1346. Nous avons recueilli quelques documents qui constatent qu'en 1613, un mausolée fut placé dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame de Munster, à Luxembourg. Le projet, dont nous donnons ici la reproduction en gravure, fut soumis à l'archiduc Albert, au mois d'octobre 1612, par le comte de Berlaymont, et reçut son approbation. Le prince accorda 1,000 florins pour coûvrir les frais du monument, par lettres patentes du 23 février de l'année suivante. Jusqu'ici nous n'avons pu trouver le nom de l'artiste qui l'exécuta, et ce n'est, croyons-nous, que dans les archives du monastère où l'œuvre fut placée qu'on pourra le découvrir, car le subside de 1,000 florins fut payé le 30 août à l'abbé Pierre Roberti (1), lequel avait été chargé de solder toutes les dépenses.

A en juger par le dessin, le monument sépulcral du roi de Bohême était surmonté d'une statue en pierre, dont certains détails de costume durent être dorés : les grands côtés du dé devaient être ornés de bas-reliefs, et les petits de l'écusson des armes du défunt et de son épitaphe. Son auteur était un sculpteur qui passait « pour bon maistre » sculpteur ou tailleur d'imaiges ». L'épitaphe qu'avait composée Henri ou Erycius Puteanus, dont nous avons reconnu l'écriture, fut modifiée, car elle n'est pas conforme à celle que rapporte Bertholet, dans son *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, t. VI, p. 176. Cet

(1) Registre n° 2644, 3e compte de F. Darimont, f° xxx v°, collection de la chambre des comptes, aux Archives du royaume, et liasse des acquits, n° 431, *ibidem*.

estimable écrivain dit que le corps de Jean l'Aveugle reposa dans l'abbaye de Notre-Dame de Munster, « jusqu'à » la destruction du monastère arrivée l'an 1542; alors on » le transporta chez les cordeliers où il fut mis en dépôt et » négligemment conservé dans une caisse de bois ». L'abbaye fut rebâtie en 1592, dans la ville de Luxembourg, ajoute le même auteur, et l'abbé Bertels fit replacer le corps dans la nouvelle église. Dans un autre passage de son livre, le P. Bertholet s'exprime encore en ces termes, à propos du monument de Jean l'Aveugle : « Les François » vinrent mettre le siége devant Luxembourg en 1684. Le » prince de Chimai, qui en étoit gouverneur, fit brûler les » deux villes basses pour leur ôter toute retraite. Cet in» cendie consuma avec l'église de Munster le superbe mau» solée qui avoit coûté 17,000 florins. » Ce dernier chiffre est beaucoup plus élevé que celui de la somme accordée par l'archiduc Albert. Bertholet n'aurait-il pas réduit les 1,000 livres de 1612 en monnaie courante en 1743, date de la publication de son ouvrage? ou bien le monument aurait-il effectivement coûté davantage, et l'abbé de Munster a-t-il supporté le reste des dépenses, puisqu'il paraît que ce fut lui qui en provoqua l'érection? Consignons toutefois ici que par lettres patentes du 4 avril 1623, l'infante Isabelle lui accorda, au nom de Philippe IV, une somme de 300 livres de Flandre « pour l'achepvement de la sé» pulture et épitaphe de feu Jean, roy de Bohême (1) ». Le corps de Jean l'Aveugle fut sauvé de la destruction : il était encore conservé quand écrivait l'annaliste du Luxembourg.

(1) Registre nº F. 305 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. La minute de ces lettres-patentes existe dans la collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume, à Bruxelles.

1. « Monseigneur, ayant pleu à Vostre Altèze Sérénissime de me mander par ceulx de ses finances, affin que j'eusse à luy envoyer quelque modelle de la sépulture qu'elle entend de faire faire à feu Jean, roy de Bohême, comte de Luxembourg, reposant en l'abbaye de Nostre-Dame de Munster, transmigrée en la ville de Luxembourg, pour satisfaire audict ordre j'envoye à Vostre Altèze Sérénissime une modelle tirée par celluy qui désire entreprendre ledict ouvraige, recognu pour bon maistre sculpteur ou tailleur d'imaiges, lequel en furnissant les pierres, or et couleurs à ses fraiz demande pour salaire douze cents florins, et néantmoins (comme j'espère) se contenterat de mil florins une fois, parmy quelques voietures qu'on ferat facillement faire par les voisins subjectz de Vostre Altèze Sérénissime. Sy donques elle est servie d'aggréer ladicte modelle et mander à ceulx de ses finances de passer ordonnance pour mil florins, je tiendray la bonne main que tout soit en peu de temps accomply selon le vouloir de Vostre Altèze Sérénissime. En attendant ses commandemens, je supplie le Tout-Puissant, Monseigneur, de conserver Vostre Altèze Sérénissime en prospérité, bonne et longue vie. De Bruxelles, ce dernier d'octobre 1612. De Vostre Altèze Sérénissime, très-humble et très-obéyssant vassal,

» Le comte De Berlaymont. »

2. « Leurs Altèzes désirans faire eslever une nouvelle sépulture au feu Jehan, roy de Bohême, comte de Luxembourg, reposant en l'abbaye de Nostre-Dame de Munster, selon la modelle en dressée icy joincte, et ayans eu rapport de ce que le maistre entrepreneur dudict ouvraige en demande, ont par advis de ceulx de leurs finances ordonné et ordonent par cestes au receveur général de Luxembourg, Ferdinande Darimont, de furnir audict effect ès mains du prélat de ladicte abbaye jusques à la somme de mille florins une foiz, ou en-dessoubz si le marchié se puist faire à moindre pris, à charge de ne pouvoir excéder ladicte somme, etc. Faict à Bruxelles, le xxiij^e de febvrier seize cens treize (1). »

Voici l'annotation manuscrite qui existe sur le dessin original :

« Hæc sepultura constituetur loco satis pulchro in medio chori ecclesiæ munsteriensis Luxemburgi, eritque quadratum artificiose sculptum opus et in multis suis partibus, prout ars requirit deauratum, multo exactius quam hic potuerit repræsentari, ut eum tempore Suæ Celsitudini serenissimæ inno-

(1) Les deux pièces qui précèdent font partie des archives dites Papiers d'État et d'audience, liasse n° 1281, aux Archives du royaume.

tescet. Erit autem longitudo imaginis regiæ, cujus fuit corpus ejus dum viveret, lapides autem erunt alabastrum, jaspis, marmor, locis convenientibus. »

TOMBEAU DE LOUIS DE NEVERS OU CRÉCY, COMTE DE FLANDRE. — Nous avons parlé de ce monument au § 20; il fut démoli vers la fin du siècle dernier. « En 1785, — dit » M. Gachard (1), — le chapitre de la cathédrale de Bruges » sollicita l'autorisation d'ôter de la chapelle du Saint-» Sacrement, servant de paroisse, en cette église, le céno-» taphe du comte de Flandre, qui s'y trouvait à côté de » l'autel. Il allégua que ce cénotaphe n'était qu'une masse » informe de pierres toutes mutilées; qu'il défigurait la » chapelle et gênait le célébrant dans ses fonctions; que la » mémoire du comte Louis de Nevers se trouvait d'ailleurs » consacrée, en un autre endroit de l'église, par une belle » pierre sépulcrale de marbre blanc portant avec une in-» scription, les armoiries du prince, ainsi que des attributs » et trophées militaires. Le gouvernement fit vérifier les » assertions du chapitre par le procureur général de Flan-» dre : sur le rapport et conformément à l'avis de ce magis-» trat, il permit que le cénotaphe de Louis de Nevers fût » enlevé, mais en chargeant les chanoines de faire insérer, » dans les registres aux résolutions capitulaires, et la re-» quête présentée par eux, et sa décision. » Nous avons tenu à insérer ici le rapport fait par le conseiller de Grysperre au conseil privé, le 13 juillet 1785.

« Mr de Grysperre fit rapport de la requête du chapitre cathédral de Bruges, sollicitant la permission d'ôter la cénotaphe du comte de Flandre Louis de Nevers, placé près de l'autel du Saint-Sacrement dans leur église. Le conseil après avoir ouï le procureur général de Flandre, est de sentiment qu'on pour-

(1) *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, nº 6.

rait permettre au chapitre de démolir le cénotaphe, qui tombe en ruine et gêne le service de l'autel, et ce aux conditions indiquées dans l'avis du procureur général (1). »

Tombeau de Louis de Male, comte de Flandre. — Courtrai était une ville où les comtes de Flandre, antérieurement à l'avénement de la maison de Bourgogne, faisaient de fréquents séjours; ils y possédaient un château fortifié comme tous ceux que l'on bâtissait à ces époques reculées. Antérieurement à 1373, Louis de Male fit commencer à Courtrai la construction d'une chapelle dédiée à sainte Catherine contre l'église de Notre-Dame, à laquelle cette chapelle fut annexée; ce prince avait l'intention d'y faire placer son tombeau. Le petit édifice se trouva achevé en peu de temps, car le jour de la fête de la patronne de la chapelle, en 1373, — un document contemporain le prouve, — l'on y célébra l'office divin. Cette chapelle de Sainte-Catherine existe encore aujourd'hui; elle est d'un beau style et a été récemment restaurée avec soin. On y a conservé les restes des anciennes peintures murales qui la décoraient, et entre autres les portraits des comtes de Flandre, dans des niches en pierre, sculptées à bas-reliefs, à colonnettes engagées (2). Nous n'hésitons pas à reconnaitre pour l'auteur des figures des prédécesseurs de Louis de Male et de ce prince, Jean de Hasselt, qui avait à la même époque le titre de peintre du comte de Flandre. C'est aussi lui, croyons-nous, qui traça les dessins du tombeau que Louis de Male voulait se faire ériger dans la chapelle dont nous parlons; il est hors de doute toutefois qu'il fit, en 1374, le

(1) Registre n° 263, f° 17 v°, du conseil privé, aux Archives du royaume.
(2) *Voy.* l'intéressant travail de Mr E. de Busscher, sur la *Peinture murale à l'huile du XVe siècle, à Gand*, dans le *Messager des Sciences historiques*, 1859, p. 148. On y trouve des gravures représentant plusieurs portraits et les sculptures des niches.

voyage de Gand à Courtrai, par ordre du comte, qui avait mandé près de lui André Biaunepveu, « faiseur » ou « mais» tre ouvrier de tombes », à Valenciennes, pour avoir les avis de ces deux artistes sur le mausolée sous lequel il voulait que son corps reposât. Une fois le projet arrêté, Biaunepveu reçut du comte la commande du monument, et en même temps 200 francs à compte, valant 360 livres de Flandre. Le registre d'où nous avons extrait ces curieux détails, et qui est un compte s'étendant du 17 avril au 10 novembre 1374 seulement (1), mentionne encore le payement de deux sommes de 100 francs chacune, « sur l'ouvrage, acat » et voyture d'une novèle tombe que Monseigneur fait » faire ». Plus loin on lit qu'une avance de 40 francs ou 72 livres a été faite par « Henry le cambrelenc » ou chambellan, » sur l'ouvrage de vj ymagènes qu'il fait faire de métal du » command Monseigneur ». D'après ces quelques notes on peut conjecturer que le tombeau de Louis de Male devait se composer d'un sarcophage orné de statuettes de cuivre, et surmonté de la statue du comte. Nulle part il n'est question que ce monument ait jamais été terminé et placé. S'il l'avait été, comment expliquerait-on l'érection du magnifique mausolée que Philippe le Bon consacra à la mémoire de dernier comte de Flandre, avant l'avénement de la maison de Bourgogne, et à celle de Marguerite de Brabant, sa femme, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, où Philippe le Hardi fit faire au défunt, le 29 février 1384, les plus magnifiques funérailles qu'on eût jamais vues (2). Nous publierons plus loin une notice descriptive de ce dernier cénotaphe, dû à Jacques de Gerines, batteur de cuivre, à Bruxelles, qui est aussi l'auteur du tombeau de

(1) Registre n° 2702, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) La relation de ces funérailles a été publiée par A.-G.-B. Schayes, dans le *Messager des Sciences historiques*, 1838, p. 299, d'après un registre reposant aux Archives du royaume.

Jeanne, duchesse de Brabant, qui se trouvait dans l'église des carmes de cette ville.

Mr le baron de la Fons-Melicoq a trouvé, en faisant des recherches dans les Archives de Valenciennes (1), la note que voici : « Mestre Andrieu, l'entailleur (2) », qui se rapporte à l'année 1370, et qui ne peut désigner qu'André Biaunepveu.

La table du 1er volume des *Preuves* de l'ouvrage de Mr le comte de Laborde, intitulé : *Les Ducs de Bourgogne,* contient la mention suivante : « Perrin Beaul, neveu, imagier : » il travailla, en 1388-1390, avec Claux Sluter. » Il faut lire Beaulneveu; c'est probablement un parent d'André, cité plus haut.

« *Item,* à Andrieu Biaunevopt, de Valenchiènes, faiseur de thombe, pour ses despens en venant de Valenchiènes vers Monseigneur . xij francs. — *Item,* à maistre Jehan d'Asselt, en venant de Courtray à Gand où il fu mandés: viij frans; monte xx frans, valent ensi que par lettres Monseigneur appert: xxxvj livres. »

« *Item,* à maistre Andrieu Biaunevopt, de Valenchiènes, maistre ouvrier de tombes, sur l'ouvrage d'une novèle tombe que Monseigneur lui fait faire pour lui : ijc frans, ensi que par lettrez Monseigneur appert : valent iijc lx livres. »

« *Item,* à Andrieu Biaunevopt, maistre ouvrier de thombes, sur le voiture des pierres d'une novèle thombe qu'il doit faire pour Monseigneur à Courtray : c frans, valent parmy xlij gros qu'il coustèrent au cange : ciiij xx ij livres ij solz. »

« *Item,* à Andrieu Biaunepveu, maistre ouvrier de tombes, sur l'ouvrage, acat et voyture d'une novèle tombe que Monseigneur lui fait faire, deseure iijc frans qu'il a rechut paravant : c frans, valent parmi xlij gros qu'il coustèrent au cange, ensi que par lettrez Monseigneur appert : c iiij xx ij livres ij solz. »

(1) *Revue universelle des arts,* t. XI, p. 50.
(2) L'écrivain français a cru devoir lire la note de la manière suivante : « Mestre Andrin Lentailleur. »

« *Item*, as capellains de le église de Courtray pour le service qu'il ont fait en le capelle Monseigneur à Courtray depuis le jour Sainte-Kateline l'an [xiij^c] lxxiij jusques adont qu'il furent mis en possession des capelenies de le capelle ensi que par lettrez Monseigneur appert : xl livres. »

Tombeau d'Ernest, archiduc d'Autriche. — Nous avons déjà parlé de ce monument aux §§ 20 et 45. Voici encore une note qui s'y rapporte : elle mentionne un payement fait, en 1603, au peintre Josse de Becberghe, pour dessins du tombeau de ce prince et de celui d'une archiduchesse de Brabant, et pour patrons des verrières que les archiducs Albert et Isabelle avaient données aux églises de Héverlé, près de Louvain, et du Béguinage, à Bruxelles.

« A Josse de Beckberge, painetre, la somme de xxj livres, de xl gros, pour vij patrons qu'il avoit fait en papier, les iiij du tombeau et sépulchre de feu l'archiducq Erneste, une de feue madame l'archiduchesse de Brabant, et deux des armoiries et quartiers de Leur Altèzes [les archiducs] mis aux verrières que Leur Altèzes avoient accordé en don aux esglises à Hever, lès Louvain, et au Béguinage, à Bruxelles (1). »

---

§ 69. *Confréries.*

Sommaire : Confréries de Saint-Jacques de Compostelle et de la Sainte-Croix, à Bruxelles : peintres, sculpteurs, verriers, musiciens, architectes, tapissiers de haute-lisse, fabricants d'armes, orfévres, etc., qui en faisaient partie.

On conserve aux Archives des hospices civils de Bruxelles (2) un petit registre in-folio, sur parchemin, intitulé : *Dit es d'boec van der bruederscap mynsheren Sente-Jacobs*

(1) Registre n° F. 286, f° vj^c iiij^xx ix, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi un manuscrit intitulé : *Documents historiques*, p. 97, aux Archives du royaume.

(2) N° H. 1439.

dat ghemaect was in 't jaer Ons Heeren m. ccc. lvij. ij daghe in de maent van augusto, volghende elc name na de ordinantie van den A. B. C. Ce registre, commencé le 2 août 1357, provient donc de la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, qui possédait à Bruxelles une chapelle et un hôpital sur l'emplacement desquels on éleva, au XVIIe siècle, l'église de Notre-Dame de Bon-Secours. Nous en avons extrait un nombre assez considérable de noms de personnes qui exerçaient des professions se rattachant directement ou indirectement à l'histoire des arts. Onze peintres (*scilders*) y sont inscrits, et parmi eux nous citerons Jean Van Woluwe, l'artiste que la duchesse Jeanne employa pour orner de peintures le palais de Coudenberg, à Bruxelles, et pour enrichir de miniatures différents manuscrits de sa librairie. Les orfèvres (*goutsmeden*) sont en majorité dans le registre de la confrérie de Saint-Jacques : on en compte vingt-trois. Un seul nom de tailleur d'images (*beeldescnidere*) ou statuaire y est mentionné; c'est celui de Jean Vederman, qui fut admis en 1404. Nous avons jugé nécessaire d'extraire du registre les noms des *steenbickelers* et des *steenhouwers,* c'est-à-dire les tailleurs de pierre, parce que l'expérience nous a appris que les sculpteurs d'ornements qui nous ont laissé ces chapiteaux et ces tabernacles si délicatement travaillés, sont fréquemment qualifiés de cette manière dans les documents du XIVe et du XVe siècle. Bien des architectes auteurs de monuments remarquables sont ainsi appelés. Les tapissiers de haute-lisse (*legwerkers*), qui sont membres de la confrérie, datent des premières années du règne d'Antoine de Bourgogne : c'est l'époque où cette industrie commença à prendre quelque extension à Bruxelles. Le registre contient en outre le nom d'un tisserand de tapis (*tapytwevere*), et ceux de plusieurs brodeurs (*borduerwerkers*), qui formaient une corporation importante du temps de Jeanne et de Wenceslas.

Il nous a fourni une liste assez longue de fabricants d'armes (*wapenmakers*), de heaumes (*helmakers, helmslagers*), de hautberts (*habberguelmakers*) et d'épées (*sweertveghers*). Nous avons également noté les noms de divers batteurs de cuivre (*copersleghers*), qui faisaient ces ouvrages dits de Dinant ou dinanderies.

Jean de ou Van Gerines, l'un des batteurs de cuivre dont nous parlons, est très-probablement le père de Jacques, qui, tout en exerçant le même métier, acquit une grande réputation, qui est attestée par les mausolées que Philippe le Bon fit élever à la mémoire de Louis de Male, à Lille, et de Jeanne de Brabant, à Bruxelles. La modeste expression de *ghelaesmakers* désigne dans le registre les peintres sur verre, car Louis et Jean Van Puersele, Gilles et Wautier Van Pede, ont fait pour le palais et les églises de Bruxelles et des environs beaucoup de vitraux que nous aurons occasion de rappeler. Enfin, le livre de la confrérie de Saint-Jacques mentionne, en outre, un maître d'artillerie du XIVe siècle, appelé Louis; Thiéri de Visschere, maître d'école, inscrit sur le registre en 1392; Jérôme Van der Noot, maître ès arts, admis en 1399; Jean (*Hansen*) Van Grimbach, joueur de flûte (*pypere*) de la duchesse Jeanne; Simon Van Gaspeldorne, joueur de viole (*vedelere*); Jean Van Berlaer, faiseur de tombes (*saergmakere*), comme Nicolas Garnet, qui fit le mausolée du duc Jean III, à l'abbaye de Villers (1), et que les documents, nomment *tombarius*, et André Biaunepveu, *faiseur ou maistre ouvrier de thombes*, à Valenciennes, auquel fut confiée l'exécution du monument que Louis de Male se fit élever en 1374, dans la chapelle castrale à Courtrai, ainsi qu'il est établi au § précédent (2); Jean Drabbe, tailleur de for-

(1) *Voy.* § 45.
(2) *Voy.* § 68.

mes, de moules (*vormsnidere*), cité en 1419 (1), et François Rullens, maître de la ville (*statmeester*) avant 1390, ce qui veut peut-être signifier maître des ouvrages ou architecte de la ville de Bruxelles. Cette ville avait à ses gages, vers la même époque, un cuisinier en titre : c'était, en 1394, Pierre Pauwels (*der stadt coc*), et, en 1405, Pierre Voghelboem (*overcoc van Brucelle*).

Une observation que nous ne devons pas passer sous silence, c'est que les dates de l'admission dans la confrérie semblent n'avoir été inscrites qu'à partir de 1390 environ; les noms qui ne sont accompagnés d'aucune date sont donc d'une époque antérieure, selon toute probabilité. Les dernières annotations ont été faites en 1419. Disons encore que nous n'avons consigné que les noms auxquels est jointe une profession qui se rattache à l'histoire des arts et des lettres. Nous insérons également dans nos extraits les noms de quatre *tafelmakers*, expression que l'on peut à la fois traduire par faiseurs de tables, de tableaux et de retables. Cette dernière interprétation est la seule admissible, selon nous.

« Adam Van Hamme, steenhouwere, 1419 (2).
Boyden Van der Nat, borduerwerkere.
Caeste Wrient, steenbiclere.
Claus de Lovenere, scildere, 1411.
Claus de Puit, steenhouwere, 1418.
Diederec Van Ruppien, tapytwevere.
Daneel, de helmmakere.
Diederec Helschemer, scildere.
Diederec Van den Berghe, helmakere.
Diederec de Vissehere, scoelmeestere, 1392.
Daneel, *In den Roetaert*, goutsmet, 1416.
Everaert, de tafelmakere.
Gilys Van Brachene, steenbiclere.
Gheraert Watermale, steenbickelere.
Gheraert Van Alkenen, steenbickelere.

(1) Le mot *vormsnidere*, en allemand *formsneider*, a été traduit par les écrivains de l'Allemagne par graveur sur bois; un graveur sur bois à Bruxelles, en 1419, serait un fait de la plus haute importance pour l'histoire de l'art : nous reviendrons sur la valeur de cette expression. Dans le même registre on trouve un *gravere*, qu'il faut traduire par fossoyeur.

(2) Dans le registre, les dates sont en chiffres romains.

Gosen, de helmmakere.
Gilys, de copersleghere.
Gherem Van der Noet, scildere.
Gielys Van der Rosen.
Ghysbrecht, de habberguelmakere.
Gheerem Van den Steene, borduerwerkere.
Gielys Van Pede, ghelaesmakere.
Gielys Van Evere, scildere, 1396.
Gherem Van der Noet, heren Gherems sone, magister artium, 1399.
Gielys Everaerts, steenhouwere, 1400.
Gielys Van den Berghe, steenhouwere, 1400.
Gielys Hose, heelmakere, 1403.
Gheert de Lovenere, de scildere, 1410.
Gheert Van den Heetvelde, goutsmet, 1412.
Goesen Vervien, wapenmakere, 1413.
Heinrec Colyns, broduerwerkere.
Hansem Van Gembach, miervrouwere pypere van Brabant.
Heinric, de swertveghere.
Heinrec Gheline, goutsmet.
Heine Van Diedeghem, steenbickelere.
Heinric Van Bolenbeke, goutsmeet, 1402.
Heine Van Evelbaert, goutsmet, 1407.
Heine, de tafelmakere.
Heinric, de goutsmet, *in den Moene.*
Hughe de Portere, coperslagere, 1413.
Heinric 't Servranx, bordurwerkere, 1416.
Heinric Van Coloe, scildere, 1417.
Jan Stevens, steenbiclere.
Jan, de helmmakere.
Joes Van Halle, steenbiclere.
Jan Coviers, goutsmet.
Jan, de goutsmet, *in den Moene.*
Jan Van Namen, goutsmet.
Jan Zeghelnule, bordurmaker.
Jan Van Halen, scildere.
Jan Adelen, steenbickelere.
Jan Van der Cappellen, helmakere.
Jan Van Amen (*sic*), de goutsmet.
Jan Van den Wyngarde, hellemakere.
Jan, de tafelmakere.
Jacob Van Loen, Van den Bosche, helmsleghere.
Jan Van Vaelborre, steenhouwer.
Jacop de Bonte, goutsmet.
Jan Van Gerinis (1) de copersleghere.
Jacop, de coperslaghere.
Jan der Weduwen, wapenmakere.
Jan de Voghel, helmakere.
Jan Van Woluwe, schildere.
Jan Graet, goutsmet.
Jan de Coene, scildere, 1387.
Jan Everarts, steenbickelere.
Jan Van Berlaer, saergmakere.
Imbrecht Van der Noet, scildere, 1393.
Jan Van den Leene, steenbicleere.
Jan de Scrivere, scildere, 1397.
Jan Scuelen, borduerwerkere, 1399.
Jan Mantel, copersleghere, 1399.
Jan Sporken, heelmslaghere, 1400.
Jan Van der Capellen, helmslagere, 1400.
Jan Van Boutsvoert, steenhouwere, 1401.

(1) Ce nom est écrit au-dessus du mot *Ziemen;* c'est évidemment une correction du temps.

Jan Van Puersele, ghelaesmakere, 1401.
Jan Van Praghen, wapenmakere, 1404.
Jan Van den Ghehuchte, goutsmet, 1404.
Jan Vederman, beldesnidere, 1404.
Jacop, de coperslaghere, 1405.
Jan 't Servranx, borduerwerkere, 1405.
Jan Couterman, steenhouwere, 1405.
Jan Van Vitcheroel, heelmslaghere, 1407.
Jan Van den Ghehuchte, bordurwerkere, 1407.
Jan Vederman, goutsmeet, 1407.
Jan Van Horten, goutsmet, 1407.
Jan Hartewyc, goutsmet, 1407.
Jan Van Asche, coperslagere, 1408.
Jan Van Gavere, goutsmet, 1410.
Jan Kechhoren, borduerwerkere, 1412.
Jan Sporken [ende] Jan syn sone, heelmsleghers, 1413.
Jan Van Buedeghem, steenhouwere.
Jacob Mertens, tafelmakere, 1418.
Jan Gheerlece, steenhouwere, 1418.
Jan Drabbe, vormsnidere, 1419.
Laureys, meester van der donderbussen.
Louys Van Pursele, de ghelaesmakere.
Lodewyc Van der Molen, borduerwerkere, 1412.
Loden de Wolf, wapenmakere, 1417.
Meimart, de goutsmet.
Machiel, de copersleghere, 1393.
Merten de Loese, goutsmet, 1407.
Olivier Uselen, scildere, 1404.
Peter Werion, legwerkere, 1406.
Peter Lodewyes, legwerkere, 1407.
Peter Van den Sype, steenhouwere, 1417.
Reynere Pelgherim, goutsmet, 1410.
Symoen Van Gaspeldorne, vedelere.
Willem Uselen, Willemszone, copersleghere.
Vranke de Beckere, scildere.
Willem Van der Eyken, goutsmet.
Vranke Rullens, der statmeester.
Willem, de goutsmet.
Wouter Van Pede, ghelaesmakere.
Willem Van Sassen, goutsmet, 1394.
Willelmus Van Dorpt, der stadt cleerc, 1394.
Vranke, de copersleghere, 1405.
Vranke Van Pede, goutsmet, 1410.
Woutere Egloy, wapemakere, 1413.
Willem Clottaert, legwerkere, 1414.
Wouter Dobbel, goutsmeet, 1418. »

Confrérie de la Sainte-Croix, a Bruxelles. — Dans les archives du prieuré de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, dont la plus grande partie existe aujourd'hui aux Archives du royaume, on conservait un petit registre in-quarto de la confrérie de la Sainte-Croix, qui se trouve actuellement dans la magnifique bibliothèque de feu Mr Théodore de Jonghe, laquelle sera bientôt dispersée aux enchères en vente publique. Ce volume se compose de

36 feuillets de parchemin, et a pour titre : *Dit syn de brueders ende de susters van den heyleghen Cruce op Couwenberch, ende dit boec was ghescreven in 't jaer Ons Heren M CCCC ende LXIJ opten xiij*[sten] *dach van october ende de namen vervolghen de elc na sinen name na den a. b. c*, c'est-à-dire en traduisant : Voici les frères et sœurs de la Sainte-Croix à Caudenberg; le livre a été écrit le 13 octobre 1462 (1), et les noms y sont inscrits dans l'ordre alphabétique. De même que le précédent dont nous avons plus haut publié des extraits, ce registre contient un certain nombre de noms d'artistes que nous nous sommes hâté de recueillir, dans la crainte que quelque amateur de manuscrits étranger ne vienne l'enlever à notre pays.

Le volume est orné en tête d'une mauvaise miniature, détachée, nous paraît-il, d'un volume plus ancien, et qui représente le Christ en croix accosté de la Vierge et de saint Jean; dessous ces figures se voient les armoiries de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui ont été ajoutées plus tard. Le nom de ce prince figure en tête de la liste; il est suivi de ceux d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, et de Philippe, son fils, etc. Tous les membres de la confrérie s'engageaient à assister à la messe qui se chantait pour le repos de l'âme d'un confrère décédé, le premier dimanche après l'enterrement.

A la fin du registre on lit de la même écriture que le titre : *Dit boec was ghemaect in 't jaer Ons Heeren M CCCC ende lxij, by her Gielys Strael, proost van Sinte-Iacobs-cloester op Coudenberch, in Bruesel, etc., welc boec inhout de somme van bruederen ende zusteren omtrent viij*[c]. Ainsi, en 1462, au moment de la rédaction du livre aux inscriptions des membres de la confrérie de la Sainte-Croix,

(1) Au dos de ce registre, on lit : 1452. C'est une inadvertance du relieur qui a restauré la plupart des registres du prieuré de Saint-Jacques-sur-Caudenberg dans le courant du dernier siècle.

par Gilles Strael, prévôt du prieuré de Coudenberg, ces derniers étaient au nombre d'environ huit cents. D'après Gramaye (1), la fondation de la confrérie remonte à l'année 1383.

Dans l'extrait que nous publions ne figurent que les membres reçus au moment de la formation du registre, et seulement les noms qui avaient quelque intérêt pour notre recueil : plusieurs y sont inscrits avec leurs femmes. A cette catégorie appartiennent tous les tapissiers de haut-lisse, brodeurs et orfévres, que le registre de la confrérie de la Sainte-Croix renferme; maître Adrien Dullaert et Renier (*Reynere*), l'un secrétaire et l'autre fabricant de registres (*boechmakere*) de la ville de Bruxelles, et les artistes que nous énumérons plus loin. Comme l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg était contigue aux dépendances du palais des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, et que la plupart des personnes qui avaient des emplois à la cour habitaient dans ce quartier, on ne doit pas s'étonner de les trouver en majorité parmi les confrères de la Sainte-Croix. Nous nous sommes borné à noter l'horloger Michel Moens, Laurent Bruninc, chirurgien (*surgyn*) du duc; sire Jean de Brouwere, son chantre (*zenghere*), et Jean Van Herttinghe, son joueur de flûte (*pipere*); maître Josse Bruninc, chirurgien du comte de Charolais; Hugues Michot, chapelain de ce prince; enfin les rois d'armes Henri Van Heesselt, Jacques de Brey et Josse Van Pouken.

Les personnes dont nous faisons suivre ici les noms, se sont fait recevoir dans la confrérie postérieurement à 1462, date de la rédaction du registre : toutefois à en juger par les caractères de l'écriture, ces diverses inscriptions datent toutes du XVe siècle, et sont en grande partie antérieure à

(1) *Bruxella*, p. 6. *Voy.* aussi : Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 337.

la mort de Marie de Bourgogne : maître Jean Boudins, faiseur d'orgues (*orghelere*), sire (*her*) Simon Britonis, chantre, en 1473, du prince que nous venons de nommer (*Mynsheeren zanghere*); sire Constant, chantre également (*her Constans de senghere*); Jean Boete, Renier Boote et Adam, maître d'écoles (*scoelmeesters*); maître Jean Van Rokeghem, écrivain (*scrivein*), Jean Jolybois, tambourin d'un bâtard ducal; Nicolas (*Colin*) de Cerf, autre tambourin; maître Faes, artilleur de la ville de Bruxelles; plusieurs haute-lisseurs : Gilles Van Malle, Gilles Van den Putte, Gilles de Smet, dit Thonys; Henri Mets, brodeur; Jean de Chenes, dit Piccart, fabricant d'armes (*wapemakere*); Nicolas de Raymakere, fabricant de glaives (*sweertveghere*); Pierre Willems, tailleur de pierres (*steenhouwere*); les orfèvres Jean Van Myerlaer, Jean Van der Kelder, Quentin Blangi, Guillaume Meerte et Gautier Van den Coutere; maître Jean Van den Berghe, architecte (*meester wercman*) ou maître des ouvrages de maçonnerie du duc Philippe le Bon, en Brabant, et Guillaume, son fils; Rombaut Van Inghelghem, Renier Van der Grecht et Dalfim, peintres.

Parmi les inscriptions faites pendant les premières années du règne de Charles le Téméraire, il y en a deux de la même main, qui ont une autre importance; ce sont celles qui mentionnent les noms de l'orfèvre Jean Van der Weyden et du peintre Pierre Van der Weyden avec sa femme (*Peeter Van der Weyden, scildere, ende syn wyf*) : l'un et l'autre sont fils du peintre Roger.

Un examen attentif des diverses écritures du registre qui nous occupe, ainsi que des noms qu'il contient, nous a fait acquérir la conviction qu'il ne s'y trouve aucun nom appartenant au régne de Charles-Quint, ni aux premières années du règne de Philippe II : il y a dans les inscriptions une lacune évidente pour cette période, et l'on se sera proba-

blement servi d'un autre registre, jusqu'à l'époque correspondante au gouvernement de Marguerite de Parme. Les dernières annotations ont été faites au temps où le duc de Parme gouvernait les Pays-Bas. On y trouve entre autres, le nom du peintre Franc Floris, mort à Anvers en 1570, celui de l'imprimeur Rutger Velpius, qui n'est venu s'établir à Bruxelles qu'en 1585 (1), et qui est le dernier nom de la lettre R.

Ce qui donne quelque poids encore à notre opinion, c'est l'absence du nom d'Olivier de la Marche dans le registre, car on ne peut douter qu'il ait fait partie de la confrérie, puisqu'il est le fondateur d'une messe à l'autel de la Sainte-Croix, et que son tombeau, aujourd'hi détruit, était placé au pied du même autel : O. de la Marche mourut en 1501.

Voici maintenant des noms qui se rattachent plus directement aux arts, et qui sont mentionnés dans le livre de la confrérie de la Sainte-Croix : Arnould (*Aert*) Van der Voert et Eustache (*Tassin*) de Cupere, tailleurs d'images (*beeldesniders*) (2); un enlumineur (*verlichtere*), appelé *meester Drosys,* qui ne peut être que Dreux Jehan, attaché au service de Philippe le Bon et de Charles, son fils, et dont nous avons parlé au § 16; les peintres Gérard de Lantmetere, G. (*Ghelden*) Van den Assche, Henri Van Huseghem, Jean de Brune, Jacques Van der Wouwe, Jean de Roy et Roger Van der Weyden, qualifié de peintre de la ville, comme dans d'autres documents qu'a cités M[r] Alph. Wauters, le biographe de ce célèbre artiste.

« Augustin Van der Moelen, legwerkere.
Meester Adriaen Dullaert, der stadt secretarys van Bruessel.
Andries Doem, legwerckere.
Aert Van der Voert, beeldesnider.
Bertelmeus Van Holeer, borduerwercker.
Bernaert Heyms, borduerwerker.
Bernaert Heyms, borduerwerker.

(1) H. Rouselle, *Annales de l'imprimerie à Mons*, p. 127.
(2) *Voy*, § 44.

Everaert Vrederic.
Ector Van Huseghem, goutsmet.
Gielys Oenbrugghe, goutsmet.
Gielys Van Lint, *alias* Van der Cleyen, legwercker.
Gheert de Lantmetere, scildere.
Godevaert Taye, bordurwercker.
Gherem Fierkens, bordurwerker.
Ghelden Van den Assche, scildere.
Her Doem, legwerckere.
Heinric Van Huseghem, scildere.
Her Hughe Michot, capellaen mynsheren van Chaerloes.
Heinric Van Moelenbeke, goutsmet.
Heinric Van Heesselt, coninc van der wapenen.
Meester Joes Bruninc, surgyn mynsheren van Charlos.
Jan Van Holeer, bordurwerkere.
Jan de Brune, scildere.
Jan Visse, legwercker.
Jan Van der Gautieren, legwercker.
Jan Van der Noet, goutsmet.
Jan Van Grimberghen, boerduerwercker.
Jacob Van den Wouwe, scildere.
Jan Van Herttinghe, pipere Mynsheren.
Jan Van Malle, legwercker.
Jan Timmerman, borduerwercker.
Jan de Roy, scildere.
Jan de Tollenere, goutsmet.
Jan Vranx, bordurwercker.
Jacob de Brey, coninc van Brabant.
Jorys van Pouken, coninc der wapenen van Vlaenderen.
Her Jan de Brouwere, zenghere mynshere 'tshertoge.
Meester Laureis Bruninc, surgyn Mynsheren.
Machiel Moens, orloymaker.
Meester Roeger Van der Weyen, der stad scilder.
Mengy Valye, taboryn.
Meester Drosys, verlichtere.
Peeter Van Vrelant, borduerwerkere.
Peter Scoepe, legwerckere.
Peter Struve, legwerker.
Reynere, der stad boechmakere.
Steven Van Hadocht, borduerwercker.
Tassin de Cupere, beeldesnidere.
Willem Hannemans, legwercker.
Winant Van Eldert, goudsmet.
Willem Embrechts, legwercker.
Willem Gaetman, legwerckere.
Wouter de Voestere, legwerckere.
Willem de Coninc, legwerker. »

Mr C. Ruelens a publié récemment dans la *Revue d'Histoire et d'Archéologie,* t. II, p. 220, un article sur le registre de la confrérie de la Sainte-Croix, où l'on trouvera quelques détails sur le réglement de cette association religieuse.

§ 70. *Peintres.*

Sommaire : Pierre, peintre de Hainaut, en 1417. — Portrait de Marguerite de Bourgogne, veuve de Guillaume IV, comte de Hainaut. — Antoine, peintre liégeois, en 1475. — Tableau du *Jugement du Christ* pour le conseil de Namur. — Amendes pécuniaires consacrées à des objets d'art. — Chrétien Brun. — Restauration des tableaux du palais du grand conseil, à Malines. — Lucas et Nicolas Van Nevele. — Ant. Van den Wyngaerde. — Tableaux de ce maître en Espagne. — Lettres de P.-P. Rubens à J. de Bie, graveur, et à l'archiduc Albert d'Autriche. — Tableaux divers de Rubens qui existent ou existaient en Espagne, à Gand, à Malines et à Marlagne. — Quelques particularités inédites pour la biographie de cet artiste. — Ét. Van Schooren, graveur. — J. Brueghel, dit de Velours. — Évrard Van Remunde. — Paul Van Somere. — Othon Venius. — Portraits des archiducs pour le couvent de Marlagne, près de Namur. — D. Zeghers. — H. De Clerck. — Tableau de l'église de Saint-Josse-ten-Noode. — J. Francquaert. — Fr. Du Chastel. — Portrait de Charles II pour le conseil de Brabant.

Pierre. — Guillaume IV, comte de Hainaut, mourut en 1417 : il avait épousé à Cambrai, en 1385, Marguerite de Bourgogne, fille aînée du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Male. Nous avons dit ailleurs que les fêtes données à l'occasion de ce mariage ont fait l'objet d'un petit poëme composé par Jean de Malines (1). La veuve du comte de Hainaut avait la terre et seigneurie de Baudour pour douaire, et elle faisait de fréquents séjours dans le château de cette localité. Cette princesse mourut le 8 mars 1441 (n. st.) (2). En 1417 ou 1418, elle fit peindre son portrait avec l'écusson de ses armes, pour être placé dans la chapelle de Saint-Antoine en Barbefosse, sous Havré, près de Mons : nous parlerons plus loin des belles verrières dont elle enrichit ce petit édifice à la même époque. L'auteur de ce tableau est un certain Pierre, qui habitait probablement la

(1) *Voy.* nos articles dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XII, p. 28, et dans la *Revue trimestrielle*, t. XIII.

(2) Registre n° 8661, 2°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

ville de Mons : 10 écus d'or de Hollande, furent le prix de son travail.

« A Piettre, le poindeur, a estet payet, par l'ordonnanche monseigneur de Havrech, pour avoir fait et livret j tavlet ouquel est pourtraite le ymage de Madamme et l'escut de ses armes, ledit tavlet mis en le capelle de Saint-Anthonne, à Barbefosse : x escus de Hollande en or, vallent, à xxx solz vj deniers la pièche, xv livres v solz (1). »

Antoine de Liége. — Voici encore un nom nouveau à ajouter à cette pléïade d'artistes du XVe siècle que nous apprenons chaque jour à connaître davantage, et sur lesquels l'on possédera bientôt des renseignements assez abondants pour renverser ces romans anciens et modernes, qui ont joui jusqu'à présent de quelque réputation. Ce nom cette fois est celui d'un artiste liégeois, qui nous apparait dans un temps où florissaient, sous l'évêque Louis de Bourbon, dans la principauté de Liége et en majeure partie à Liége même, au dire des biographes de ce pays (2), Nicolas Quento, Jean de Meuse, Jean de Werth, Laurent, Jean Beeck, etc., tous peintres, les uns sur panneau, les autres sur toile, qui précédèrent de quelques années Lambert Lombard, dont le mérite a éclipsé la valeur de tous ses devanciers, au point d'en faire perdre le souvenir. L'artiste dont il est ici question s'appelle Antoine : son nom de famille ne nous est pas connu. Jusqu'à nouvelle découverte nous proposons de l'appeler Antoine de Liége.

Nous avons parlé dans une notice qui fait partie des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, n° 3, de l'usage qui existait dans les derniers siècles du moyen âge en particulier de frapper un coupable d'une amende

(1) Registre n° 8654, *ibidem*.

(2) *Voy.* la *Biographie liégeoise* du comte Becdelièvre-Hamal, qui a reproduit dans son ouvrage les notes publiées par le marquis de Villenfagne et autres historiens.

plus ou moins forte d'après l'énormité du délit ou du crime, et de destiner cette somme à la confection d'une verrière, d'un tableau, d'une statue, d'un bas-relief, ou de tout autre objet d'art en métal, en pierre ou en bois. De nouveaux exemples sont venus se joindre à ceux que nous avons publiés : nous en citerons un des plus curieux qui appartient à l'année 1475. Un certain Jean de Corioulle fut, dans le courant de cette année, condamné, à cause de « pluiseurs abus par lui fais et commis en pluiseurs et diverses fauchons, » par le conseil ou « siége de la gouvernance de Namur, » à une amende de 200 écus, de 27 sous la pièce, au profit du fisc, et en outre à faire faire à ses frais un tableau représentant *le Jugement du Christ*, d'une valeur de 40 florins du Rhin, de 20 sous chacun, pour être placé dans la salle des séances de la cour de justice. La ville de Namur avait dans ces temps reculés des rapports nombreux avec celle de Liége, ville populeuse où les arts, l'industrie et le commerce étaient beaucoup plus développés. C'est dans cette dernière cité que Jean de Corioulle alla commander le tableau expiatoire. Liége alors renaissait pour ainsi dire de ses cendres : ses rues, naguères encore si populeuses, étaient encombrées des ruines des maisons des bourgeois détruites, en 1468, par l'armée de Charles, duc de Bourgogne, qui n'avait pas même épargné les églises et les habitations des prêtres. On peut aisément se faire une idée des pertes énormes que l'art a dû faire dans ces circonstances. Nous sommes tout étonné de trouver, huit ans à peine après le sac de la fière cité, un artiste, un peintre en réputation, qui y est établi au milieu de ce grand désordre. Probablement qu'Antoine, — c'est le peintre auquel Jean de Corioulle s'adressa, — était fixé à Liége avant la guerre, et qu'il sera revenu comme tant d'autres dans sa patrie quand les événements le lui auront permis. Antoine livra, vers le mois de juin 1476,

pour en parer la salle à l'église de Saint-Aubain « où mes-
» seigneurs du conseil tiennent leur siége justeciable, ung » grant tableau à figure et painture du *Jugement de Nostre-* » *Seigneur Jésu-Crist* ». Mais une question de comptabilité fit changer cette destination. L'œuvre du peintre fut estimée valoir plus de 40 florins du Rhin « par ouvriers à ce » congnoissans », c'est-à-dire par une commission d'experts, et messeigneurs du conseil décidèrent qu'en toute justice ils devaient payer à l'artiste le surplus de l'estimation, laquelle avait été fixée à 55 florins. Cette somme fut en effet remise au peintre Antoine, qui en donna quittance à Namur, sous la signature d'un notaire impérial juré, le 7 juin 1476. Mais ce qu'il y a pour nous d'inintelligible dans cette affaire, c'est que Jean de Corioulle reprit « de forche » le tableau et l'emporta chez lui, et qu'un autre document, également contemporain de ceux qui nous ont fourni les détails qui précèdent, déclare que de Corioulle n'avait pas été condamné à faire faire un tableau; toujours est-il que la somme de 55 florins du Rhin, renseignée par Henri d'Outremont, receveur général de Namur, dans son compte de 1475-1476, comme ayant été payée par lui au peintre Antoine, fut rayée par la chambre des comptes.

Nous nous permettrons de rappeler ici qu'une amende dont le conseil de Flandre avait frappé Josse de Valmerbeke, bailli de Hulst et d'Axel, par sentence du 25 août 1411, servit aussi à payer, en 1413, au peintre Liévin Van den Clite, à Gand, une partie du prix d'un tableau représentant le *Jugement du Christ*, pour orner la salle des séances de la cour.

1. « Amendes jugées par le siége de le gouvernance de Namur :

« De Jehan de Corioulle pour pluiseurs abus par lui fais et commis en pluiseurs et diverses fauchons a esté condempné par le gouverneur et gens de conseil en ij^c escus, du pris de xxvij s. le pièce, dont il fu aterminé de

payer à iij paiemens, pour ce pour le ij^{e} et iij^{e} dairain paiemens de ladite condempnacion : ix^{xx} livres, de xl gros.

[En marge.] « Les iiij^{xx} x livres sont renduz au compte précédent (1). »

2. « Je Anthonne, le paintre, demourant à Liége, congnois et confesse avoir eu et receu de Henri d'Outremont, recepveur de Namur, la somme de cincquante livres, du pris de xl groz, monnoie de Flandres, le livre, et ce pour mes paines, estoffes et sallaires d'avoir fait et pourtret ung grant tableau à figure et painture du *Jugement de Nostre-Seigneur Jésu-Crist*, qui est mis et assis en la salle à Saint-Albain où mes très-honnourés seigneurs messeigneurs du conseil tiennent leur siége justeciable; de laquelle somme, pour la cause dicte, je me tiens pour solz, contens, bien payés et entièrement satisfiez. Tesmoing le seimg manuel de Mehieu Leblond, clerc notaire impérial juré, demourant audict Namur, cy mis à ma requeste, le vij^{e} jour du mois de juing l'en mil iiij^{c} soissante-et-sesse (2). »

3. « Je Hugues Demigny, greffier du conseil de la conté de Namur, certiffie à tous à qui il appartient que Henri d'Otremont, receveur de Namur a, par l'ordonnance de messeigneurs du conseil estans audit lieu de Namur, payé à Anthoine, le pointre, demourant à Liége, pour la parpaye du tabernacle du *Jugement*, en quoy Jehan de Corrioulle avoit esté condenpné jusques à la somme de xl florins de Rin, de xx aidans chascun florin; et alors que ledit tabernacle a esté fait, a esté trouvé par ouvriers à ce congnoissans que ledit tabernacle estoit plus vaillable que lesdits xl florins; et alors fu ordonné par messeigneurs le lieutenant et gens du conseil audit Namur payer par ledit receveur audit Anthoine, des amendes jugiés en ladite court de conseil, la somme de xv livrez, du pris de xl gros, monnoie de Flandres, la livre, lequel Anthoine, en ma présence, s'est tenu pour content dudit receveur et l'en a quictié et quictent et tous commiz à qui il appartient. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le xe de jullet l'an mil iiij^{c} lxxvj (3). »

4. « A Anthoine, le pointre, demourant à Liége, auquel, par l'ordonnance de monsieur le lieutenant et gens du conseil à Namur, a esté par moy payé pour le parpaye du tabernacle du *Jugement*, en quoy Jehan de Corioulle estoit condempné jusques à la somme de xl florins, de xx s. pièce, et il a esté trouvé

(1) Registre n° 10948, f° xxvij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits de la recette générale de Namur, *ibidem*.

(3) *Ibidem*.

que ledis tabernacle estoit plus vaillable, par quoy m'a esté ordonné payer oultre lesdis xl florins de Rin, à quoy ledit tabernacle a monté, pour ce icy lesdis xv florins de Rin, de xx s. pièce, comme par quittance dudit pointre cy rendue appert. »

[En marge.] « Néantmoins los (*sic*) pour ledit taux, actendu que ledit de Corioulle a depuis reprins de fait et de forche ladite représentation et transporté en sa maison, comme dist le clerc de ce receveur, et soit veue icelle certifficacion. »

« Icelle certifficacion veue, qui ne contient point qu'il ait esté condempné à faire aucun tableau, ne de quel pris, aussi qu'il n'appert qu'il soit demouré à l'onneur de justice, mais reprins par lui comme dit est, aucune chose n'en doit estre passée à la charge de Mademoiselle [la duchesse] et pour ce royé (1). »

Brun (Chrétien), — peintre, fut chargé de la restauration des tableaux qui ornaient les diverses salles du palais du grand conseil de Malines, ainsi que le témoigne le compte des exploits de cette cour de l'année 1560 (2), dans lequel on lit :

« A Christiaen Brun, paintre, la somme de xlviij livres de Flandre, pour, à l'ordonnance de la court, avoir redreschié, paint et refiguré pluiseurs ymaiges du passé, faictes à la décoration du paillais où se tient ledict grant conseil, en pluisieurs lieux où se rassamble le peuple venant à justice, et principalement en la chappelle où se célèbre journellement la messe et sacrifice divin, en la chambre du conseil et en hault, au consistoire où se tiennent aux jours ordinaires les plaix, et, en présence de messeigneurs dudict grant conseil, se prononchent et rendent les sentences et arrestz. »

Les Van Nevele. — Nous avons déjà mentionné au § 46 Lucas Van Nevele. Mr Ch. Rahlenbeck, consul de Saxe, a fait l'acquisition chez l'antiquaire Thiry, à Bruxelles, en 1859, d'un petit médaillon qui n'est pas dénué de tout

(1) Registre n° 10948, cité, f° xliij v°.
(2) Registre n° 21493, f° xl r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

mérite artistique, et représentant un portrait de femme en trois quarts, peint sur une plaque de cuivre de 10 centimètres environ de diamètre, avec cette inscription autour : ÆTATIS SVÆ AN XXXVIII NICOLAVS VAN NEVELE BRVXELLENSIS FECIT 1·5·8·8. L'auteur est donc né en 1550.

Dans des pièces relatives aux réclamations faites après la mort des comtes d'Egmont et de Hornes, Simon Van den Nevele, peintre, figure parmi les créanciers du premier de ces seigneurs pour une somme de 200 florins du Rhin, du chef de patrons qu'il avait fournis (1), et la veuve de maître Lucas Van Nevele est mentionnée dans la liste des créanciers de la seconde de ces illustres victimes, pour livraison de deux tableaux (*vercleert dat de grave van Huerne van twe tafereelen huer man schuldich is*) (2).

Nous croyons que ces divers peintres habitaient Bruxelles.

VAN DEN WYNGAERDE (Antoine). — Dans le *Diccionario de las bellas artes*, par Cean Bermudez (3), t. V, p. 264, on lit qu'en 1582 on voyait dans une galerie du palais du Pardo, en Espagne, appartenant au roi Philippe II, plusieurs tableaux de la main d'un peintre flamand du nom d'Antonio de las Viñas, représentant les îles de la Zélande, avec les villes, ports, etc., qui s'y trouvent. Nous avons rencontré aux Archives du royaume (4) un document qui fait connaître le vrai nom de cet artiste et la date de son départ pour la Péninsule ou *les pays de par-delà,* suivant l'expression d'alors. C'est une requête par laquelle Antoine

(1) Manuscrit intitulé : *Pièces du XVIe siècle*, t. Ier, fo 413, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*, fo 334 vo.

(3) Cet écrivain a puisé ce détail dans l'ouvrage intitulé : *Libro de la monteria del rey D. Alonso el XI*, par ARGOTE DE MOLINA, imprimé à Séville, en 1582, que nous n'avons pu nous procurer.

(4) Papiers d'État et de l'audience, liasses.

Van den Wyngaerde (de las Viñas, en espagnol), qui se qualifie de peintre du roi, demande, dans les premiers mois de l'année 1561, à la gouvernante des Pays-Bas Marguerite de Parme, de lui accorder franchise de droits pour lui, sa femme, ses enfants et ses bagages : il emportait en Espagne avec lui des tableaux, des dessins, des couleurs, etc., pour le service du roi.

« A Son Altèze, Antoine Van de Wingaerde (*sic*), painctre de Sa Majesté, estant mandé vouloir de ce pays audict Espaigne transporter pour le service de Sadicte Majesté certaines paintures, patrons, coulleurs et pluisieurs aultres choses concernans à son art de paintre, de sa personne, femme et famille, le tout chargé en quatre coffres et une casse, marcquez de la présente marcquez AW, supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze, pour le service de Sa Majesté, à icelluy consentir et accorder voz lettres de passeport, pour, en vertu d'icelles, en tous portz et passaiges, tant par mer, eaue doulce, que par terre, passer avecq lesdicts coffres, casse, sadicte personne et famille, franchement, librement et sans païer aucuns droitz ou impositions, etc.; et ferez bien. »

Documents inédits sur P.-P. Rubens. — Voici deux lettres inédites de Pierre-Paul Rubens (1), qui ont de l'intérêt pour l'histoire des arts. La première a fait partie d'un recueil qui se trouvait encore, il y a une vingtaine d'années, aux Archives du royaume et qui forme aujourd'hui un volume de la Bibliothèque de Bourgogne. Elle est adressée à Bruxelles, à Jacques de Bie, graveur en taille douce, lequel travaillait pour Charles de Croy, duc d'Arschot, à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire le 11 mai 1611. Rubens répond à une lettre qu'il a reçue et dans laquelle de Bie lui

(1) Tout le monde connaît l'estimable recueil de feu notre ami Gachet, *Lettres inédites de Rubens*, publié en 1840. Un grand nombre de lettres tant inédites qu'imprimées ont été recueillies et mises au jour tout récemment par Mr W. Noel Sainsbury, dans son beau volume, intitulé : *Papers relating to Rubens;* Londres, 1859. On trouve d'autres lettres encore dans Baldinucci, *Delle notizie de' professori*, t. XV, p. 40, etc.

avait demandé un léger service. Il le remercie de ce qu'il s'est souvenu de lui en pareille occasion, et regrette beaucoup de ne pouvoir lui témoigner son affection autrement que par des paroles, et de devoir lui annoncer qu'il ne peut employer en ce moment le jeune homme qui lui est recommandé dans la lettre, car il est assailli de demandes de tous côtés. Plusieurs jeunes gens ont été obligés d'entrer chez d'autres maîtres en attendant qu'il y eût place dans son atelier. Avec la plus grande difficulté il a pu admettre un petit garçon, qui était fortement protégé par un de ses amis, Mr Rockocx (?) Le grand artiste ajoute qu'il a dû refuser au-delà de cent élèves, parmi lesquels se trouvaient de ses parents et des parents de sa femme (Isabelle Brant), et qu'il s'est exposé à mécontenter beaucoup de personnes avec lesquelles il est en relation d'amitié. Dans le post-scriptum de cette lettre, Rubens annonce à son correspondant qu'il a vendu très-avantageusement son tableau de *Junon et Argus* (1), que de Bie s'était proposé de reproduire en gravure : il croit qu'un autre tableau lui conviendra mieux, d'autant plus qu'avec les princes, on ne fait pas toujours ce que l'on veut. Il a voulu lui donner connaissance de cette vente et le prie de ne pas lui en vouloir pour s'être dessaisi de son œuvre.

« Monsieur de Bye. My is seer lieff te mercken dat U. L. die confidentie met my toont van iet op my te begheren, daer ic U. L. in soude connen dienen; maer daer teghen is my van herte leet dat die occasie niet mede en brenght te connen meer met wercken als woorden ghetuyghen myn affectie t'uwaerts. Want dien jonckman die U. L. my raccommandeert onmoghelyck is te accommoderen; want ic van alle canten ghepreveniecrt ben. Soo dat noch sommighe voor etlycke jaren by anders meesters haer onderhouden, om myn commoditeyt te verwachten. Onder ander mynen vriendt ende patroon, ghelyck U. L.

(1) Ce tableau est cité par Mr André Van Hasselt, *Histoire de P.-P. Rubens*, p. 298 : Mr A. Michiels l'a passé sous silence dans son *Catalogue des tableaux et dessins de Rubens*; Paris, 1854.

weet, mynheer Rouckocx (?) heeft met groote difficulteyt een plaetse vercreghen voor een jonghesken dat hy daertoe opvoet en darentuschen laet leeren by andere. Voorts mach ic segghen met der waerheyt, sonder eenic hhyperbole, dat ic over die hondert hebben moeten refuseren, ooc sommighe van myn ende myns huysvrouwen, maer niet sonder grooten ondanck van veele van myn beste vrienden. Daeromme bidde ic U. L. my toch te willen excuseren in den besten, ende in alle andere saken proeve doen van myn affectie die gheetselincx manqueren en sal soo veel als in myn macht wesen sal. Hier mede raccommandeerde my seer hertelycken aen U. L. goede gratie, wensche U. L. van Godt volcomen zegen en salicheyt. Tot Antwerpen, desen 11 mey 1611. U. L. dienaer,

» Pietro Paolo Rubens (1). »

P. S. « Ic meyne dat U. L. niet qualyck nemen en sal dat ic met het stuck van *Juno en Argus*, mits een ocasie die haer offereert van redelyck te vercoopen myn profyt doene, want soo ic hope met der tyt iet anders wt den pinceel vallen sal, dat U. L. beter contenteren mochte, nochtans hebbe ic U. L. willen aviseren van die sake, eer ic sal daeraf concluderen, want ic seer gheerne puntualyck handele ende eenicghelyck, principalyck myn vrienden, volle sodisfactie gheve, ende ic weet wel dat men met princen niet altyt en can tot effect breughen synen goeden wille, waeraf ic U. L. evenveel gheobligeert blyve. »

La seconde lettre de Rubens fut écrite à l'archiduc Albert, en 1614. Il rappelle au prince que deux ans auparavant il lui a montré un dessin colorié du tableau avec volets qu'il se proposait de peindre pour l'église cathédrale de Gand, à la demande de feu l'évêque Maes, dont la mort vint interrompre les grands projets d'embellissement que le prélat avait résolu de faire exécuter. Bien que tout eût été accepté par le chapitre de Saint-Bavon, les travaux furent statés, et les peines de Rubens pour enfanter ses grandes conceptions restèrent sans fruit. Il avait espéré que le successeur de l'évêque Maes aurait hérité de ses goûts : il n'en fut rien. H.-Fr. Van der Burch, le nouvel élu, se laissa guider par de mauvais conseils, et voulut

(1) Collection d'autographes, aux Archives du royaume.

apporter de notables modifications au projet primitif. Le grand artiste n'y résiste pas; il se plaint à l'archiduc de cette conduite inqualifiable, qui doit priver la ville et le pays d'un chef-d'œuvre. Il ne s'agit pas là, dit-il, de ses intérêts qui seront lésés; ce qui lui importe, c'est l'intérêt général. Rubens prie le prince d'écrire à l'évêque de Gand qu'il a vu ses dessins qui lui paraissent bons, et que le prélat ferait bien de les examiner au moins avant de prendre une résolution définitive, car en conscience, dit-il, cette œuvre est de toutes celles qu'il a créées la plus remarquable et la plus belle qu'il inventera. L'artiste remercie l'archiduc pour une telle faveur, et l'assure encore une fois à la fin de sa lettre qu'il n'est pas mu par une question d'argent en adressant cette demande, car il est surchargé d'une belle quantité de travaux si importants qu'il ne pourra jamais les mener tous à bonne fin. Il se propose de montrer au prince plusieurs de ses derniers ouvrages quand il ira à Bruxelles.

Nous n'avons pas retrouvé la minute de la lettre de l'archiduc Albert à l'évêque Van der Burch, mais une annotation manuscrite mise sur l'original de la missive de Rubens contient ce qui suit : « Escrire une lettre au révérendissime » de Gand de la part de Son Altèze, qu'il veuille faire venir » le tableau d'aultel par ce suppliant peint à la réquisition » et par charge de fut [feu] révérendissime évesque Maes, » afin de le faire parachever, et la prendre si avant qu'il » puisse luy estre désireux ou à son église. »

La démarche de Rubens fut couronnée de succès, et le tableau, qui devait représenter *Saint Bavon distribuant des biens aux pauvres,* fut exécuté. Il passe pour un des ouvrages les plus distingués du chef de l'école d'Anvers, qui a pourtant produit plus d'un chef-d'œuvre dans les vingt-cinq ans qui se sont écoulés après l'exécution du maitre-autel de l'église cathédrale de Gand. Le tableau n'occupe plus

son ancien emplacement depuis le commencement du siècle dernier. « Il est à présumer, — dit à ce propos et avec rai- » son Mensaert (1), — que si Rubens eût pu prévoir la place » qu'on a destinée dans la suite à son ouvrage, il l'auroit » traité de toute autre manière, car ce grand génie connais- » soit en perfection la différence de l'exposition, que bien » d'autres assez habiles peintres ont négligée, ce qui leur a » fait perdre souvent la plus belle fleur de leurs ouvrages, » comme il est aisé de le remarquer dans ce tableau, qui » n'a été déplacé que pour faire place au plus superbe et » au plus magnifique autel du Pays-Bas. » Le *Saint Bavon* a été emporté à Paris au commencement de l'occupation française (2), puis il fut envoyé à Bruxelles, et placé dans le Musée du département de la Dyle (3) : il fut restitué au magistrat de Gand après la chute de Napoléon Ier.

« Ben si deve ricordar secondo l'estrema bontà della sua memoria el arciducca d'haver veduto duoi anni fà un dissegno colorito fatto di mia mano per servicio della tavola colle porte del altar maggior del duomo di Gandt, ad instanza del riverendissimo Masio, vescovo di quella città (che sia in gloria), il quale haveva destinato di fare questa opera con ogni magnificenza possibile, come senza altro sarebbe riuscita la più grande i bella che mai si facesse in questi paesi, se la morte non l'havesse prevenuto; per laquale benchè il capitolo havesse il tutto approvato, ogni cosa restò sospesa, et io havendomi affaticato molto nel fare el apparato di tutta l'opera, tanto per l'ornamento di marmo quanto per la pittura, restai senza ricompensa alcuna, pascendomi di speranza che monsignor vescovo al presente dovesse insieme colla dignità succeder anco in questa impresa, ma m'ingannai molto, poichè gli si è lasciato di perverso consiglio persuader senza pur veder una volta li mei dissegni di (non ha però fatto ancora alcun patto o concesso con li scultori sin adesso, ne fatto alcuna provisione de marmi) far l'altar maggiore d'una maniera sciocchissima senza pittura di sorte alcuna, ma solo con una statua di San Bavone et un recinto de marmo, con alcune colonne et un ripositorio di dietro l'altare per il Santissimo Sacramente, che nonostante la pittura, anco

(1) *Le Peintre amateur et curieux*, t. II, p. 22.
(2) *Historisch levensbeschryving van P.-P. Rubens*; Anvers, 1840, p. 453.
(3) *Voy.* la *Notice des tableaux* de ce musée publiée en 1814, p. 31.

secondo il mio dissegno, si doveva essere, insieme con la base sopra l'altare per riponere le reliquie. J quello ch'importa questo monsignor vescovo ha destinato di spendervi la medesima somma de dinari che havrebbe fatto il suo antecessore, di maniera che mi dispiacce in estremo che una cosi bella impresa s'en irà a monte, non già per l'interesso mio particolare, che poco importa, ma per la perdita del ornamento publico di quella città, senon è che Sua Altezza Serenissima, per l'affettion grandissima che ha dimostrato sempre di portar à l'arte della pittura et a me in particolare, come anco per accrescere la bellezza di quella chiesa principale dalle cui intrate si farà questa spesa. Dico che Sua Altezza voglia risolversi di far saper al vescovo di Gandt di haver visto questo dissegno mio, et che li pareva buono et che Sua Santità Riverendissima saria bene di tenersi a quello o almeno vederlo una volta prima di pigliar altra rissolutione. Jo certo resterei obligatissimo quanto dir si possa a l'amorevolezza di Sua Altezza Seressissima se volesse favorirmi di una letterina a monsignor vescovo di Gandt di un tal tenore come si è detto, assicurandola ch'io non sono mosso di quel utile che mi risultarebbe di quell' opra (poichè sono al presente più cargato d'opere grandissime che non fossi giamai, delle quali penso di portarne alcune a Brusselles per mostrar a Sua Altezza, quando saranno finiti, poichè si fanno in tela) ma solo perchè posso dir in conscienza di cristiano, quel dissegno di Gandt esser la più bella cosa che facessi giamai in vita. J per ciò m'induce il zelo di condurlo ad effetto, ad usar con Sua Altezza forsè termini troppo importuni. Che prego il Signor Idio conservi in buona salute. D'Anversa, alle 19 de marzo 1614. Di Sua Altezza Serenissima devotissimo servitore.

» Pietro Paolo Rubens (1). »

Tout ce qui se rattache à l'immortel artiste nous intéresse, et c'est ce qui nous a porté à prendre note et à reproduire une lettre de Joachim d'Encenhear, gardejoyaux des archiducs, datée de Bruxelles, le 8 août 1609, et écrite à quelque fonctionnaire dont nous n'avons pas pu découvrir le nom. Elle est relative au payement de la somme de 300 florins à l'orfévre Robert Staes, pour la chaine et la médaille d'or aux effigies d'Albert et d'Isabelle, que

(1) *Correspondance historique*, aº 1614, fº 20, dans les archives de l'audience, aux Archives du royaume.

ces princes destinaient à Rubens, qui commençait alors à s'illustrer.

« Senor, Su Alteza me ha mandado diga á Vm. de su parte, que Vm mande hazer una órden de 600 fl. sobre nosotros, para darlos á Roberto Staes, su platero de oro : los 300, para hazer dellos una cadena de oro con una medalla de los rostros de Sus Altezas, para darla á un pintor que se llama Pedro Paulo Rubens, vezino de Amberes, que Su Alteza le haze merced della, y los otros 300 á buena quenta de las obras que está haziendo y haze hazer el dicho platero. Y con esto guarde Nuestro-Senor Vm. como puede y Vm. dessea. De palacio, oy 8 de agosto 1609. Soy muy cierto servidor de Vm.

» Joachim (1). »

Lorsque les archiducs attachèrent le grand artiste à leur service en qualité de peintre, par lettres patentes du 23 septembre 1609, que Mr Gachard a fait connaître (2), ils envoyèrent au magistrat d'Anvers, la missive que voici :

« Les archiducqz, etc. Chers et bien amez. Comme nous ayons retenu en nostre service maistre Pierre-Paul Rubbens, peinctre, résident en nostre ville d'Anvers, à cincq cens florins de gages par an, nostre intention et volonté est que le faciez jouir de l'exemption et franchise des impostz et assises, ainsi qu'en jouissent tous aultres exemptz par les escroeues de nostre hostel; et Dieu vous ait, chers et bien amez, en sa continuèle garde. A Bruxelles, le xxe janvier 1610 (3). »

Nous avons recueilli quelques notes inédites relatives au prix de diverses productions de Rubens. La première se rapporte au payement fait, en 1615, des portraits d'Albert et d'Isabelle commandés par eux et envoyés en Espagne à un noble personnage, le marquis de Siete-Yglesias, et

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Trésor National*, t. Ier, p. 161.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume. Les payements des gages de Rubens sont annotés dans le *Registre des gages et pensions de* 1625 *à* 1639, fo iiijxxij, no 45873 de la chambre des comptes, *ibidem*.

d un autre tableau représentant *la Sainte Vierge et l'enfant Jésus.*

La deuxième établit que Rubens peignit, en 1620 ou 1621, un *saint Joseph,* sur toile, destiné au maître-autel de l'église des carmes déchaussés, dans la forêt de Marlagne, près de Namur, église dont la construction venait d'être achevée : les archiducs en avaient posé la première pierre dans le courant de l'année 1619. Ce même document parle d'une grande plaque de cuivre fondue par Gaspar de Turkelsteyn, et destinée à recevoir une longue inscription contenant les obligations imposées aux religieux par leurs bienfaiteurs, et qui fut ciselée par Étienne Van Schooren, graveur. Le tableau de *Saint-Joseph* ne figure pas dans les catalogues des ouvrages connus de Rubens (1) : aurait-il été détruit? ou bien est-il aujourd'hui désigné sous une autre dénomination? (2).

La troisième note que nous imprimons est une quittance originale de l'artiste du 12 mai 1624, que nous avons eu occasion de copier, et qui sera passée du dépôt où elle se trouvait dans quelque collection d'amateur d'autographes, quittance qui fait mention de la somme de 1,800 florins payée par le curé de l'église de Saint-Jean, à Malines, pour l'*Adoration des Mages* avec ses volets. Elle a déjà été publiée, mais avec une fausse date, dans la vie de Rubens, imprimée en flamand à Anvers, en 1840. L'auteur de cette biographie, qui a rassemblé sur les travaux du grand maître un grand nombre de documents inédits, a inséré dans son livre (3) beaucoup d'autres pièces relatives au tableau de l'*Adoration des Mages,* qui est une des œuvres capitales de Rubens.

(1) *Voy.* les catalogues publiés par Mr A. Van Hasselt, à la suite de l'*Histoire de P.-P. Rubens*, en 1840, et par Mr A. Michiels, en 1854.

(2) Mensaert en fait la description dans son livre intitulé : *le Peintre amateur et curieux*, t. II, p. 93.

(3) P. 430 et suiv.

Dans la quatrième et dernière note il est question d'un à-compte de 2,500 livres, payé par ordonnance du cardinal infant du 9 décembre 1636, en diminution de la somme de 10,000 livres, prix convenu avec Rubens pour les tableaux commandés par le roi Philippe IV, qui les destinait au palais du Pardo, près de Madrid.

1. « A Gaspar Turckelsteyn, fondeur en métal; Estienne Van Schorre, schulpteur, et Pierre-Paul Rubbens, painctre, la somme de 1,066 livres 6 solz, qui, par ordonnance de Leurs Altèzes, du 29 de mars 1621, leur avoit esté délivré comme s'ensuit, asscavoir : 273 livres audict Gaspar Turquelsteyn, pour avoir livré et gecté une platine de cuyvre pour engraver en icelle les obligacions que les pères carmélites au désert ou bois de Morlanc-lez-Namur ont pour la fondation de Leurs Altèzes, pesante 343 livres, à 15 solz la livre, et avoir jecté encoires une petite platine de cuyvre pesant 21 livres; *item*, 263 livres 6 solz, audict Estevan Van Schorren, pour avoir couppé et engravé les susdictes obligations contenants 2,324 lettres, une partie à 3 solz et les autres à 2, la lettre, et avoir taillé aussy les armes de Leurs Altèzes et de l'ordre desdicts carmélites; et les restans 530 audict painctre Pierre-Paul Rubbens, pour avoir painct le tableau du grand aultel de ladicte église représentant monseigneur saint Joseph (1). »

2. « A Pietro-Paulo Rubens, pintor, 300 florines, por dos retratos que a hecho, uno de la infante, mi Señora, y otro mio, los quales mande ynbiar á España al marques de Siete-Yglesias, y otros 300 florines por una pintura de Nuestra-Señora con el niño Jesus. Brusselas, á 13 de ottobre de 1615. » (2).

3. « Ick onderschreven bekenne in diversche payementen ontfanghen te hebben uit handen van mynheer den pastor van St-Jans-kercke, tot Mechelen, de somme van xviij hondert guldens eens, tot volcomen betaelinghe van den autaer-tafel met deuren op de voirseyde kerckens hooghs-autaer staende, met myn handt ghemaect; ende t' oirconde de waerheyt hebbe ick dese quitancie met myn eyghen handt gheschreven ende onderteecken. Tot Antwerpen, den 2 maey 1624.

»Pietro Pauolo Rubens. »

(1) Registre n° F. 303, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Mr Gachard a déjà publié un extrait de cette note dans la notice qu'il a consacrée à Rubens et que nous avons citée plus haut.

(2) Registre n° 1838, f° 39 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

4. « A messire Pierre-Paul Rubbens, chevalier, secrétaire du conseil privé du roy, la somme de 2,500 livres, en tant moings de 10,000 livres que Son Altèze, par son ordonnance du 9 de décembre dernier, at ordonné luy estre furniz à bon compte de ce que cousteront les peinctures que Sadicte Altèze ait faict faire par ordre exprès de Sa Majesté, et pour ornement de certaine maison de plaisance d'icelle au Pardo, et ce en quatre termes (1). »

En 1622, la vie de Rubens fut sérieusement menacée, parait-il, par un individu qu'aucuns prétendaient ne pas posséder toutes ses facultés intellectuelles. Le grand homme méprisa probablement les menaces de ce misérable, mais ses amis, et ils étaient nombreux, craignant pour une existence si précieuse, s'adressèrent au magistrat de la ville, afin de le faire protéger. Chose incroyable, si elle n'était attestée par un document, le magistrat, à la tête duquel était alors Nicolas Rockocx, ce grand protecteur de Rubens, refusa son concours. Avant de flétrir cette conduite à l'égard de leur illustre concitoyen, dont la réputation était à cette époque européenne, nous attendrons de retrouver la réponse du magistrat. Toujours est-il que les amis de Rubens se plaignirent à l'infante Isabelle et demandèrent son intervention dans cette affaire. Ce sont ces deux pièces, la requête des uns et la lettre de la gouvernante aux membres du magistrat d'Anvers, que nous insérons ici :

1. « Au chieff président du conseil privé de Sa Majesté. Certain zéleus du bien et repos publicq, résidens en la ville d'Anvers, à leur grand regret ont veu ces jours passez, que Pierre-Paulo Rubens, demenrant en icelle ville, personne douée de très-belles qualitez, oultre l'art de peindre qu'il possède avecq admiration de tout le monde, auroit le mesme temps couru grand hazard de sa vie, par les aggressions d'un certain insolent, à jugement de plusieurs troublé d'esprit, ce que leur auroit occasionné d'implorer l'assistence du magistrat de ladicte ville à la conservation dudict Rubens, laquelle leur ayant esté refusée, ils prennent leur recours à Son Altèze, et supplient vostre seigneurie qu'elle soit servie soubz le paraphe de sa main et signature

(1) Registre n° F. 315, *ibidem*.

de Sadicte Altèze faire despécher lettres à ceux du magistrat de la ville d'Anvers, leur enchargeant bien expressément la protexion dudict Rubens, comme de personne de laquelle Son Altèze commande qu'on prenne particulier soing. Quoy faisant, etc. »

2. « A ceulx du magistrat d'Anvers. Isabel, etc. Chers et bien amez, estant informez que Pierre-Paulo Rubens, nostre pensionnaire, auroit couru et court encore danger de sa personne par les aggressions d'un sien malveillant, que l'on dit avoir juré sa mort, nous sommes occasionnez de vous faire ceste, afin que ne permettiez que luy soit faict aulcun tort ou préjudice, ains que donniez incontinent l'ordre qu'il convient pour son repos et asseurance; et Dieu vous ait [en sa saincte garde]. Le 29 d'avril 1622 (1). »

Brueghel (Jean), — (*Voy.* § 9) — adressa aux archiducs, en 1610, une requête conçue en ces termes :

Remonstre en toute humilité Jean Breughel, peintre et bourgeois en la ville d'Anvers, que comme il vient journèlement en ceste ville de Bruxelles par commandement et service de Vos Altesses Sérénissimes, comme il espère continuer toutes les jours de sa vie, et pour ce faire et continuer tant mieulx comme le service de Vos Altesses requiert, supplie très-humblement qu'icelles soyent servyes luy accepter pour leur peintre domestique, et luy donner de grâce espéciale la mesme liberté des gardes et tonlieux comme aux aultres peintres et serviteurs domesticques de Vos Altesses, et sur ce luy faire dépescher acte *in forma*. Quoy faisant, etc. »

Cette requête fut favorablement apostillée le 10 mars. Quand l'artiste présenta au magistrat d'Anvers l'acte daté du 13 avril, qui lui accordait franchise et exemption des assises et maltôtes, celui-ci écrivit à l'archiduc Albert une longue lettre pour lui démontrer que ce privilége donné à Breughel serait un mauvais précédent qui pourrait causer aux finances de la ville un grand préjudice s'il était admis. Le magistrat disait que du temps où Marie, reine douairière de Hongrie, était gouvernante des Pays-Bas, elle n'avait pas exempté des droits un seul des officiers ou ministres

(1) Ces deux documents existent dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

de Charles-Quint, et que le cosmographe Ortelius, pas plus que l'imprimeur Plantin, malgré leurs fonctions qui les attachaient à la cour, n'avaient joui d'un privilége aussi étendu que celui qui venait d'être accordé à Breughel. Les bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers, terminent ainsi leur lettre qui fut écrite le 17 avril : « Supplions en toute » humilité qu'il plaise à Vostre Altesse ne contraindre ceste » ville à s'eslarger davantage en l'exemption desdictes assi- » ses et maltôtes, et accepter de bonne part ses excuses au » regard de Jehan Breughel et aultres à l'advenir, d'aultant » plus que naguères ce privilége ayt esté oltroyé à Pierre- » Paul Rubens, en qualité de peintre de l'hostel de Vostre » Altesse et auparavant à Ottavio Venio, aussi peintre, à » cause de son entretènement au chasteau de ceste ville, » dont espérons que Vostre Altesse se contentera (1). »

Van Rormonde ou Van Remunde (Évrard). — Van Somere (Paul). — En 1616 la chambre des comptes de Brabant confia l'exécution des portraits d'Albert et d'Isabelle à deux peintres, dont l'un s'appelle Paul Van Somere et l'autre Évrard Van Remunde, Van Romunde, Van Rormunde ou de Rourmonde, selon les variantes que présentent les documents qui font mention de la dépense de ces peintures, lesquelles furent payées 360 livres en 1617. Nous ferons observer que les biographes ne parlent point de ces artistes. Ce fut un peintre décorateur du nom d'Augustin Van den Venne qui livra les cadres (2).

18 juillet 1617. « Geordonneert te betaelen aen Everardt Van Rormunde, schilder, de somme van iij^c liv. Arthois, voir 't faitzoen van den retracten oft schilderyen van Hare Hoecheden in deser camere gelevert. »

(3 août 1617). « Accordé sur la requeste de Évrardt de Rourmunde, peintre,

(1) Archives de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 28244, 2°, f° xv v°, *ibidem*.

aultres l livres Arthois pour sallaire et enthier payement des pourtraictz de Leurs Altèzes. » (1).

« Betaelt aen Pauwels Van Somere ende Everaert Van Remonde, meesters schilders, aengenomen hebbende te schilderen de effigien van Haere Hoocheyden, de somme van lx ponden Arthois, in mindernisse van den accorde met hen aengegaen belangende denselven wercke van schilderye. » (2).

(1617). « Betaelt aen Everaert Van Romunde, meester schildere, de somme van iij^{c} ponden Arthois, voor het maecken ende schilderen van de twee contrefeitsselen van Hunne Hoocheyden. » (3).

Paul Van Somere, sur lequel G. Vertue (4) seul nous donne quelques détails, naquit à Anvers en 1570. Il passa une grande partie de son existence en Angleterre où il acquit beaucoup de réputation, et à juste de titre, comme peintre de portraits. Il se trouvait déjà dans la Grande-Bretagne en 1606. La note que nous publions prouve qu'il travailla à Bruxelles, en 1617. Paul Van Somere mourut à Londres le 5 janvier 1621, à l'âge de quarante-cinq ans. A cette époque florissaient encore comme portraitistes dans la Grande-Bretagne, Daniel Mytens et Corneille Jansen, tous deux des Pays-Bas, dont la réputation s'effaça plus tard devant le talent de Van Dyck.

Venius ou Van Veen (Othon), — reçut, par ordonnances des archiducs du 22 mai 1621, la somme de 1,000 livres de Flandre, pour avoir peint les portraits d'Albert et d'Isabelle, en costume d'hermite, qui étaient destinés à l'hermitage des carmes déchaussés de Marlagne, près de Namur (5).

De Clerck (Henri). — La requête dont nous reprodui-

(1) Registre n° 218 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre n° 28244, 2°, cité, f° xiiij r°.
(3) *Ibidem*, 1°, f° xv v°.
(4) *Anecdotes of painting in England*; Londres, 1782; t. II, p. 3.
(5) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

sons ici le texte, fut adressée, en 1623, à l'infante Isabelle, par les marguilliers de la chapelle de Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, afin d'obtenir un subside pour payer un tableau qu'ils destinaient à orner le maître-autel. L'infante leur accorda, au nom du roi Philippe IV, 300 livres de Flandre, par apostille du 19 août de la même année. Ce tableau n'était qu'une copie faite par Henri de Clerck, haute de quinze pieds et large de dix, d'après *le Christ en croix entre les deux larrons,* de Michel Van Coxcyen. Ce dernier tableau était autrefois placé dans l'église de Notre-Dame, à Alsembergh, près de Bruxelles, et fut, au dire du biographe C. Van Mander, acheté pour le compte de Philippe II, vers la fin du XVIe siècle, après avoir été successivement la propriété d'un bourgeois de Bruxelles et du cardinal de Granvelle. En 1623, ce tableau était placé dans l'église du monastère de Saint-Laurent, à l'Escurial, en Espagne. D'après les termes de la requête on ne peut douter que Henri de Clerck n'ait fait cette copie d'après l'original.

« Serenissima Señora, los maestros proveedores de la capilla de San-Josse-te-Noode, fuera de la puerta de Lovayna, dizen que han mandado hazer y pintar un grand retablo el qua ha de servir para el altar mayor de la dicha capilla, y será de quinze pies de alto y diez de largo, copia del crucifixo de Halsenberge, el qual ha sido llevado á la yglesia del escurial en España, el qual retablo se esta haziendo muy curiosamente y á la vivo del original, llamandose el maestro Henrrique de Clercq persona conoscida á Vuestra Alteza Serenissima, y como la dicha obra vendra á costar notable suma de dineros y que la dicha capilla es del todo povre no haviendo jamas sido honrrada de alguna asistencia de Vuestra Alteza, los suplicantes se hechan á sus reales y benignos pies suplicando muy umilmente que Vuestra Alteza de su bondad y caridad acostumbrada se sirva hazerles merced de honrrarles con alguna asistencia y gratiudad para allegar á los gastos de lo dicho retablo, etc. (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

Zeghers (Daniel), — fut, comme chacun sait, un des plus célèbres peintres de fleurs de l'école flamande du XVIIe siècle. Il faisait partie de l'ordre des jésuites. La lettre que nous publions ici est adressée par lui à « Monsieur » Routaert, secrétaire de Sa Majesté Catholique, à Bruxelle. » C'est dans la collection de registres (1) provenant de cet homme d'État si distingué (2), que nous avons trouvé l'original de ce document : cette collection existe aux Archives du royaume. La lettre de Daniel Zeghers, est datée d'Anvers, le 27 décembre 1631, et répond à celle que Routart lui avait écrite : elle nous apprend que l'artiste avait peint pour ce fonctionnaire un tableau dont il se propose de terminer certains détails, tels que les insectes, dans le courant de l'été suivant.

« Monsieur, U. L. aenghenamen van datto 24 couranti is my 26 dierselve wel ghewoorden, met 18 guldens soe voor de lyfte met den rinck ende kasse van de schilderye die U. L. my laedt weeten te hebben ontfanghen. Hetghenne den eerweerdighe P. Propocitus ende ick seer gheerne hebben vernomen. Godt sy ghelooft dat U. L. die heeft moeghen besien met ghesonden ooghen hetgheen daeraen manckeert, te weeten de vlighen ende beestiens, sal ick met den somer voldoen, biddende U. L. my te houden voor U. L. ootmoedighen dienaer waerinne ick sal capabel ghevonden woorden, U. L. sal my altyt bereedt vinden dat kenne den Almoghenden onder wiens protecsie wy ons samen bruellen met grootnisse soe van my als van den eerweerdighe P. Prepositus, blyvende altyt U. L. ootmoedighen dienaer in den Heere.

» Daniel Zeghers.

» Vyt Antwerpen, den 27 descember a° 1631. »

Francquart (Jacques), — livra, en 1614, divers tableaux pour l'oratoire de l'infante Isabelle, qui lui furent payés 255 florins. Il reçut 700 livres de Flandre, en décem-

(1) Vol. n° 7, f° 931.

(2) Mr Goethals a publié les biographies de D. Zeghers et de M. Routart dans ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. Ier, p. 137, et t. IV, p. 184.

bre 1622, pour « sept mois qu'il avoit esté occupé à faire » faire le chariot de libéralité et la chappelle ardante aux » funérailles de feu l'archiducq Albert (1). » Par lettres patentes du 12 juin 1623, l'infante fit don à Francquart d'une somme de 1,000 livres (2). Cet artiste fut tout à la fois, peintre, architecte et ingénieur. Nous avons raconté ailleurs (3) le procès qu'il eut avec Sigebert Waterloos, graveur de sceaux, pour la reproduction par la gravure du cortége funèbre de l'archiduc.

« A Jacome Francart, mi pintor, ij^c lv florines que se le dan por algunas obras que de su officio a hecho para el oratorio de la infante, mi Señora. Brusselas á 15 di noviembre 1614 (4). »

Du Chastel (François), — peignit pour le conseil de Brabant, le portrait de Charles II, roi d'Espagne, qui lui fut payé 150 livres d'Artois, par ordonnance du 24 mars 1676 (5).

« Au sieur du Chastel, peincter, la somme de cl livres Arthois pour le pourtraict par luy faict de Sa Majesté servant à la chambre du conseil de Brabant, etc. »

---

§ 71. *Architectes.*

Sommaire : P. le Poivre. — Ses ouvrages manuscrits. — J. Du Brœucq. — G. Serbelan.

Le Poivre (Pierre), — naquit en 1546 dans le Hainaut, et peut-être à Mons où il exerça la profession d'architecte

(1) Registre n° F. 304 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 305, *ibidem*.

(3) *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies dans les Pays-Bas*, t. Ier, p. 39.

(4) Registre n° 1837, f° 326 v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(5) Registre n° 21728, 4°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

et d'ingénieur, et tint une école d'architecture. Vers 1582, le comte de Lalaing, grand bailli du Hainaut, l'obligea d'aller se mettre à Valenciennes à la disposition du duc de Parme, pour diriger des travaux de fortifications; le Poivre avait déjà auparavant servi dans l'armée du temps du duc d'Albe. En 1593, fatigué de la vie active, il demanda à se retirer, et obtint du comte de Mansfelt, gouverneur général des Pays-Bas, des lettres patentes, datées d'Anvers, le 20 octobre de la même année, par lesquelles il lui était accordé, « en considération de ses services, l'estat de artiste » et de jéographe, vacant par le trespas de Jacques de » Breuck », avec une pension annuelle de 200 livres de Flandre, assignée sur la recette domaniale de Mons, et reversible sur Marguerite Meys, sa veuve, pendant trois ans, à dater du jour de son décès, en vertu d'autres lettres patentes données à Bruxelles par l'infante Isabelle, le 30 octobre 1621, J. du Brœucq avait joui de la même pension de 200 livres depuis l'année 1555 jusqu'à sa mort, arrivée le 30 septembre 1584, avec le titre de maître artiste de l'empereur. P. le Poivre prit celui de maître artiste du roi. Il fut gratifié par les archiducs, le 1er juillet 1610, d'une somme de 250 livres de Flandre « pour certain livre par luy » composé », dont il leur avait fait hommage. Par lettres patentes du 14 octobre 1620, il reçut encore de ces princes une somme de 500 livres « pour ung livre de tout ce qu'est » succédé aux guerres passées doiz l'an xv^{c} lxvij, accom» pagné de belles figures ». Peu de temps avant sa mort P. le Poivre fit parvenir à l'infante Isabelle une requête dans laquelle il parle de ses travaux, et où sont consignées quelques notes utiles pour sa biographie; cette supplique fut favorablement apostillée le 6 octobre 1626, et le receveur général des finances reçut ordre de payer à l'artiste 500 livres de Flandre, à titre de secours ou d'*ayuda de costa*, selon l'expression consacrée alors, à la condition

toutefois qu'il ferait remettre au conseil des finances, pour y être gardés, les livres dont il faisait mention dans sa requête que voici :

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très-humblement l'ingénieur maistre Pierre le Poyvre qu'il at servy à Sa Majesté depuis le temps du ducq d'Alve, en ces Pays-Bas s'ayant trouvé et occupé aux occasions de guerre, qu'audict temps se sont présentées touchant les fortifications de sondict art et pareillement ès guerres de France avec le duc de Parme, s'acquictant tousjours fort honorablement de son debvoir, et comme il auroit faict certains deux livres travaillez de sa main avecq la plume, des fortiffications et batailles dudict pays et des guerres arrivées, lesquelz livres sont ès mains de ceulx des finances, et se trouvant pour le présent fort vieil, aagé de plus de 80 ans, chargé de femme et beaucoup d'enfans, et fort endebté, n'ayant le moyen pour y satisfaire ny pour se pouvoir entretenir en ces vieulx jours conforme sa qualité. Supplie bien humblement en considération de sesdicts services que Vostre Altèze soit servie de luy accorder quelque honneste *ayuda de costa* pour remédier à sa nécessité. Quoy faisant, etc (1). »

Pierre le Poivre mourut le 10 octobre 1626 (2), âgé de plus de quatre-vingts ans, et laissant une veuve septuagénaire et une nombreuse famille. Jacques le Poivre, dont Mr Ad. Mathieu parle dans sa *Biographie montoise*, est sans aucun doute un descendant de notre architecte; Mr H. Rousselle cite de lui deux ouvrages de mathématique dans sa *Bibliographie montoise* (nos 400 et 522).

1. (Août 1593). « A Son Excellence, remonstre en toute humilité maistre Pierre le Poyvre, architecte et géographe de Sa Majesté, comme ayant continuées l'espace de treize ans à l'exerce de Sadicte Majesté et de Vostre Excel-

(1) Cette pièce, ainsi que celles que nous publions ci-après, et qui nous ont servi à rediger cet article biographique, font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Le payement de la pension de P. le Poivre est consigné dans les registres nos 9799-9830 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Dans le dernier, au fo iiije lxj vo, on lit à la marge : « Par deux quictances, » l'une signée dudit le Poivre et l'aultre de Marguerite Meys, sa vefve, avecq » certification de la mort d'iceluy advenue le xe d'octobre xvje vingt-six. » Dans le no 9831, fo iijc lij ro, on lit que celle-ci mourut le 1er août 1627.

lence, ainsy que ledict remonstrant fut commandé de monseigneur le conte de Lalaing, gouverneur du pays de Haynault, où que le remonstrant fut contrainct par commandement dudict conte, de laisser son bouticque de l'estat d'architecte pour aller trouver Vostredicte Excellence à Valenchienne, ainsy qu'il vouloit cheminer vers Courtray, ayant depuis continuée en ladicte art de géographe et d'ingénieur au mieux que possible luy a esté ; ores comme le suppliant at entendu que ung nommé maistre Jacques de Breucque ayant servy du mesme estat d'architecte feu Marie, royne d'Hongerie, duquel ledict maistre Jacques fut pourveu d'une pention de ij^{c} livres, de xl groz, monnoye de Flandres, en récompense de ses bonnes services qu'il avoyt faict assistant les ingénieurs de Sadicte Majesté en faysant les modelles de Philippeville, Marienbourch et Charlemont, lequel pention luy fut assignée sur le recepveur et demaines de Mons, lequel il at tiré jusques l'an iiij^{xx}v qu'il trespassoit, prie partant ledict suppliant qu'il plaise à Vostre Excellence luy colloquer en récompense de ses bonnes et longues services en la place dudict maistre Jacques de Breucque, depuis le temps de son trespas, etc. »

2. « Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de maistre Pierre le Poivre, ingéniaire entretenu en l'artillerie, contenant que moyennant la grâce de Dieu, il a tracé ung livre de tout ce qu'est succédé aux guerres passées doiz l'an xv^{c} lxvij, accompagné de belles figures, auquel labeur il a employé six ans avecq beaucoup de travail de l'âme et du corps ; en quelle considération il nous a très-humblement supplié qu'il nous pleuist luy accorder iiij^{c} escuz en don et *adjuda de costa*, et sur ce luy faire despescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir vous faisons que, les choses susdictes considérées, et sur icelles eu vostre advis, nous, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste dudict maistre Pierre le Poivre, suppliant, luy avons donné et accordé, donnons et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, en considération de ce que dessus, la somme de v^{c} livres, du pris de xl groz, nostre monnoye de Flandres, la livre, en don et *adjuda de costa* une foiz, à en estre payé et contenté par les mains de nostre amé et feal conseillier et recepveur général de nosdictes finances, etc. Donné à Mariemont, le xiiij^{e} jour d'octobre l'an de grâce MDCXX. »

3. « Philippe, etc. A noz très-chiers et féaulx les chief, trésorier général et commis de noz domeines et finances, salut et dilection. Receu avons l'humble supplication de nostre bien amé maistre Pierre le Poivre, architecte et ingénieur entretenu, contenant que doiz l'an xv^{c} iiij^{xx} ij il auroit, par commandement de feu le ducq de Parme, lors gouverneur et capitaine général de noz

païs de par-deçà, esté constrainct de quitter sa résidence et escole d'architecture qu'il tenoit en nostre ville de Mons, pour suyvre nostre armée et s'employer aux fortifications nécessaires en et par tout ce que luy a esté commandé; en considération de quoy, et afin de continuer ses services avecq plus de commodité, noz très-chiers et très-amez bons oncle et tante, feu de bon mémoire le sérénissime archiducq Albert (qui Dieu absolve) et madame Isabel-Clara-Eugenia, par la grâce de Dieu infante d'Espaigne, luy auroient accordé une pension de ij^{c} florins par an, sa vie durant, sur nostre domeine de ladicte ville de Mons; et comme présentement il se treuve eâgé d'environ quatre-vingtz ans, et sa femme d'environ soixante-six ans, et ayant durant son mariage avecq icelle vendu trois maisons que luy appartenoyent, pour s'ayder en ses nécessitez, et que, advenant son trespas, sadicte femme demeureroit pauvre vefve et sans commodité de vivre en ses vieulx jours, il nous a très-humblement supplié que prennans favorable esgard à ses longz et fidelz services, il nous pleuist luy accorder qu'après son trespas sadicte femme puisse joyr desdicts ij^{c} florins par an sa vie durant, et sur ce luy faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir vous faisons que, les choses susdictes considérées, et sur [ce] eu vostre advis, nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, inclinans favorablement à la supplication et requeste dudict maistre Pierre le Poivre suppliant, avons, par la délibération de nostredicte dame et tante, accordé et accordons, de grâce espécialle, par ces présentes, qu'après le trespas dudict suppliant sa femme pourra joyr des ij^{c} florins par an à luy accordez sur nostre domeine de la ville de Mons, pour le temps et terme de trois ans, à commencer avoir cours doiz le jour dudict trespas, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxxe jour d'octobre l'an de grâce MDC XXI, etc. »

En l'an V de la république, ou en 1797, on vendit à Bruxelles la riche collection de gravures et de dessins du chanoine Pierre Wouters, qui avait eu pendant assez longtemps la garde de la Bibliothèque dite de Bourgogne. A la p. 304 du catalogue qui a été imprimé de cette collection, on trouve la description d'un des volumes formés par P. le Poivre; nous la reproduisons ici textuellement pour servir de complément aux notes qui sont insérées plus haut :

« L'œuvre de Pierre le Poivre, architecte et ingénieur de Sa Majesté Catholique et des archiducs Albert et Isabelle. Il consiste dans quatre-vingt-dix-sept feuilles, dont plusieurs sont dessinées de deux côtés, représentant des siége de villes, quelques batailles, des plans de villes et de châteaux, des fortifica-

tions et des cartes topographiques et géographiques; tous dessinés à la plume, lavés de bistre et de quelques couleurs. Parmi ces pièces on distingue la prise de la Golette et de la ville de Tunis, par Charles V, le 12 et le 20 août 1535; la bataille de Lépante, gagnée par don Jean d'Autriche, le 7 octobre 1572; le siége et la prise de la ville de Tournay, par Alexandre Farnese, le 29 novembre 1582, et le pont Farnese, percé par un brûlot, le 4 avril 1586; enfin tout ce qui est arrivé de remarquable pendant les troubles des Pays-Bas, depuis l'an 1566 jusqu'à 1617 inclusivement, se trouve dans cette suite. On y trouve de plus : le portrait de l'auteur, dessiné par lui-même, placé à la tête de l'œuvre; un morceau représentant une église qu'on pille, et autres excès commis pendant lesdits troubles; plusieurs portraits à cheval, à savoir : Charles V, avec la bataille contre le duc de Saxe, le 24 avril 1546, dans le lointain; le duc d'Albe; Jean d'Autriche et le duc de Parme, 1578; les archiducs Albert et Isabelle, dispersés dans le corps de l'œuvre : ils sont à la plume et lavés au bistre. Faisant en tout 104 feuilles dessinées par le susdit Pierre le Poivre, dont le nom et la date se trouve sur la plupart desdites pièces, d'où il conste qu'il les a dessiné dans le courant des années 1585. à 1622. Il paroit par une desdites feuilles, que les morceaux représentant les actions de Charles V, sont extraits des desseins du sieur Gabriël Serbelan, ingénieur de S. M. Charles V; mais il se dit l'auteur de tous les autres morceaux où son nom se trouve. Il a ajouté à chaque une courte description manuscrite avec des notes historiques et intéressantes. Le tout est proprement relié dans un gros volume in-folio; ouvrage unique, qui mérite l'attention de tous les amateurs. »

---

§ 72. *Inventaires de tableaux.*

Sommaire : Tableaux divers que possédaient don A. de Altuna, le chevalier H. Van Halmale et le chanoine Van Halmale, à Anvers, en 1659. — Tableaux de G. Key, S. de Vos, F. Denys, Mompaert (?), Rubens, Van Dyck, F. Snyders, G. de Heym, J. de Momper et S. Franck. — Dessins de J. Romain, P. de Cortone, etc. — Collection de gravures du chanoine Van Halmale.

Collections de tableaux des Van Halmale, a Anvers, en 1659. — Des troubles éclatèrent à Anvers le 30 septembre 1659, au milieu desquels la maison du bourgmestre de la ville, Guillaume Van Halmale, fut pillée et saccagée par le peuple. Plus tard, ses héritiers et les personnes de

sa famille qui habitaient avec lui, ainsi que ses domestiques, réclamèrent auprès du conseil de Brabant des indemnités pour les pertes qu'ils avaient essuyées. Dans les déclarations (1) qui ont été fournies à cette occasion, nous avons trouvé quelques notes intéressantes pour l'histoire des arts. Les personnes de la famille du bourgmestre d'Anvers qui demeuraient avec lui, étaient les suivantes : Henri Van Halmale, chevalier; Guillaume Van Halmale, ancien échevin de la ville; Henri Van Halmale, chanoine gradué de la cathédrale et official de l'évêque d'Anvers; Marie-Catherine Van Halmale, veuve de Guillaume Van den Werve, et le colonel André de Altuna. La déclaration de ce dernier est laconique et atteste le prix qu'il attachait à la perte qu'il avait faite des portraits de sa famille, peints par Guillaume Key; elle est ainsi conçue :

« Liste des hardes que j'ay perdu au sac de la maison de monsieur de Halmale, bourgemestre d'Anvers.

Mon pourtrait.

Sept pourtraits de mes ancestres, de Willem Cay, estimé la pièce en 72 francs, d'un autre peintre en 100 la pièce; seulement l'autre me valent davantage d'autant que de ne les sçavoir plus recouvrir : 504.

Don Andrea de Altuna. »

Le chevalier Henri Van Halmale, qui fut bourgmestre forain d'Anvers, possédait, entre autres tableaux, le portrait équestre du cardinal-infant, gouverneur des Pas-Bas, par un peintre du nom de Vos, très-probablement l'anversois Simon de Vos, élève de Rubens; les portraits en pied, peints sur la même toile, des rois d'Espagne Philippe III et Philippe IV, par le même artiste, et retouchés, dit l'auteur de la déclaration, par Rubens, ce qui donne beaucoup de vraisemblance à notre supposition; le portrait d'une demoiselle

(1) Elles se trouvent dans le volume des consultes du conseil de Brabant de 1660 (t. XLI), aux Archives du royaume. Nous sommes redevable de cette communication à notre collègue Mr D'Hoop.

de Chevreuse, dû au pinceau de François Denys, et deux tableaux d'un nommé Mompaert, que nous ne trouvons mentionné nulle part, et qui est peut-être Josse de Momper. Voici en quels termes Henri Van Halmale désigne les objets d'art qu'il a perdus dans le saccagement; remarquons qu'il estime à 300 florins les portraits réunis des deux rois d'Espagne.

« Het portraiet van den coninck van Spanien, met synen vaeder, in heel postueringe, geschildert van de Vos, ende overdaen van Rubbens : 300.

Den prince cardinael, in heel postuer, te peerde, van de Vos : 60.

Het portrait van jouffrouwe van Chevereuse, van Denys : 50.

Een schilderye van het Oudt Testament : 10.

Een schilderye van eenen Christus met Onse-Lieve-Vrouwe : 24.

Twee stucken, van Mompaert : 30.

Twee portraiten van voorouders : 24.

Eenen Kersnacht : 12. »

Le chanoine Van Halmale fut un véritable amateur, qui posséda, en tableaux de l'école flamande, des richesses artistiques de premier ordre, une collection de gravures très-importante, d'après les meilleurs maîtres, et un grand nombre de dessins originaux de Jules Romain, Pierre de Cortone, Rubens, Van Dyck, etc. Dans une des *Lettres inédites de Rubens*, publiés par Gachet (1), l'immortel artiste, qui était alors à Londres (1629), charge son ami Gevaerts de présenter des salutations à diverses personnes, et entre autres à Mr Van Halmale. Le savant éditeur a cru qu'il s'agissait là de l'échevin Henri Van Halmale : nous sommes quelque peu tenté de croire qu'il est ici question du chanoine de ce nom, en considérant que dans sa collection il existait, avant l'émeute du mois de septembre 1659, jusque quatre œuvres de Rubens, savoir : une grande pièce représentant la *Conversion de saint Bavon;* un épisode de

(1) P 246. *Voy.* aussi : Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs étrangers;* Paris, 1860; t. v, p. 313.

la vie du même saint; *Cinq vierges sages*, en grisaille, et une autre grisaille ayant pour sujet *Sainte Cécile*. Le premier de ces tableaux ne fut qu'endommagé. A côté des œuvres de Rubens s'étalaient deux esquisses de Van Dyck, sur l'une desquelles on voyait la *Vierge Marie*, et sur l'autre les portraits du célèbre Thomas Howard, comte d'Arundel, et de sa famille (1); un grand *Marché-aux-Poissons* et une *Chasse à l'Ours*, de François Sneyders; un paysage de Josse de Momper, avec figures de Sébastien Franck, et une *Adoration des Bergers*, de Gaspar de Heym, estimée 150 florins. Le chanoine Van Halmale évalua à un millier de fl. environ, le dommage que lui causait la destruction de ses tableaux, dessins et gravures. La déclaration est, comme on le voit, un document qui a de l'importance pour l'histoire de l'art.

« In schilderyen ende konst. — Voor sooveel ghequetst is een groote vismerct, geschildert van Snyers, ende een ander groot stuck van Rubbens, dat overmidts ghebroken is, 't gene oytbeldt de bekeeringhe van sinte Bavo : 30.

Een beire-jacht, van Snyers : 100.

Een stuck van Rubbens, uytbellende het leven van sinte Bavo : 60.

Een groot stuck, van Momper, ghestoffeert van Sebastiaen Franck : 60.

Eenen Kerstennacht, van Gaspar Em : 150.

Vyff wyse maeghden, van Rubbens, wit en swert : 36.

Sinte Cecilie, van Rubbens, wit en swert : 30.

Een schetse, van Van Dyck, waerin gheprottaicteert is den graef van Arondel met syne familie : 20.

Een schetse, van Van Dyck, een Mari-belt : 24.

Veele schoone raere teeckenninghen van Julio Romano, Zucaro, Petro Cortoni, Van Dyck, Rubbens ende andere meesters; *item*, veele raere printen van Rafel Urbin, Parmesano, Vaunius, Sadeleer, Mercuristaff, Rubbens, Van Dyck, Nantuel, Tempesta ende andere meesters : 450. »

(1) *Voy.* Dumesnil, *loc. cit.*, p 185.

§ 73. *Scribes et enlumineurs.*

Sommaire : G. Van Middelere, scribe. — G Van Steenberghen, orfévre. — Colard Mansion, auteur d'un manuscrit du *Romuléon.* — Dreux Jehan, enlumineur. — Comptes des chartreux de N.-D. de Scheut, lez Bruxelles, relatifs à l'exécution et la reliure de manuscrits. — Frère Herman, maître Othon et Ant. Bloc, scribes. — Richard, frère Arnould et Guillaume Tonis, enlumineurs. — Simon Marmion, peintre et enlumineur. — Ses œuvres. — Bréviaire de Philippe le Bon et Charles le Téméraire. — Émile et Nic. Marmion, enlumineurs. — Jean Beckem, scribe. — J. du Quesne ou du Chesne, scribe. — Nic. Spierinc, scribe et enlumineur. — Manuscrit des ordonnances de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Ph. de Maisereulles, scribe et enlumineur. — J. Roeland, scribe. — Attavante degli Attavanti, enlumineur de Florence. — D. Louber, scribe de Hagenau. — J. Van Battel, peintre d'armoiries. — J. Rombaults, artiste. — H. Van der Brugghe, artiste. — Adr. Van Diependale, verrier. — G. Van Deynum ou Van Deynen, enlumineur.

Van Middelere (Gérard). — La collection des comptes de la maison des comtes et ducs de Gueldre, et ceux de la recette générale des finances de ces princes, qui existe aux Archives provinciales de la Gueldre, à Arnhem, est une source précieuse pour l'histoire des arts et lettres, dont nous devons la communication à l'obligeance du savant et respectable Mr Nijhoff. Nous en avons entrepris le dépouillement, quoiqu'ils aient déjà été grandement utilisé par G. Van Hasselt, dans les publications qu'il a faites au commencement de ce siècle, sous les titres de : *Bydragen voor d'oude Geldersche maaltyden*, de *Geldersche oudheden* et de *Geldersch maandwerk.* Entre autres particularités curieuses, nous avons noté le passage d'un compte de 1342-1343, qui rapporte que le duc Renaud II, étant à Zutphen, retint aux gages annuels d'une livre de gros et d'une paire de souliers, à dater du jour des Pâques 1342, l'orfévre Guillaume Van Steenberghen et Gérard Van Middelere, écrivain de livres (*mynsheren boecscrivere*).

« Item op Palmen daghe, te Zutphen, meyster Willam Van Steenberghen, den golsmit : vj schilde.

Item, op Palme-daghe, te Zutphen, meister Gerard Van Middelere, Mynsheren boecscrivere, omme te verwullen syn loen van desen jaere : vj schilde.

Item, ter selver tyt, den selven meester Gerarde, omme perkemente mede te copene tot Mynsheren boken : vj schilde.

Ende is te wetene dat Mynhere dese twe, alse den golsmit ende desen scrivere, onthalden heft tot sinen ghesinde, in maniren dat elkerlyc sal des jaers hebben voer syn loen j lib. grot.; ende sin nu betaelt van Paschen naeste commende in den jaere Ons Heren [xiijc] xlij, thent Paschen daernaeste in den jaeren Ons Heren xliij, ende dan sal hi elkerlyc j lib. grote gheven, *cum* elkes jaers j paer cledere oft 't ghelt daervoer; ende wert sake dat Mynhere heer ouch versaghe van renthen, soe waren dese voorwerde daermede doet. »

Mansion (Nicolas, *Colard*). — Le celèbre bibliothécaire Van Praet a consacré une notice pleine d'érudition à ce fameux imprimeur, qui, le premier, introduisit l'art typographique à Bruges, vers 1475. Il exerçait auparavant une autre profession non moins honorable, celle d'écrivain et de traducteur de livres. Van Praet a rapporté dans les notes de son ouvrage (p. 70), un extrait du compte de Guillaume de Poupet, conseiller et garde des joyaux du duc Philippe le Bon, pour l'année 1450, conservé aux Archives du département du Nord, à Lille (n° F. 146), d'après lequel on voit que Nicolas ou Colard Mansion, a reçu la somme de 54 livres de Flandre, pour la vente d'un manuscrit relié en velours bleu, intitulé : *Romuléon*. Chose singulière, dans un compte de l'épargne de Flandre, de l'année 1467 (f° xix v°), qui existe aux Archives du royaume, à Bruxelles, sous le n° 25191 de l'*Inventaire*, on trouve une mention du même genre, plus étendue que la précédente, et qui constate également l'achat fait à Mansion, en vertu de lettres patentes du duc, datées de Bruges, le 9 mai 1467, et par l'intermédiaire de maitre Alard le Fèvre, doyen du chapitre de Leuze, lecteur de Philippe le Bon, d'un autre manuscrit de *Romuléon*, couvert aussi de velours bleu, et ce pour le prix de 45 écus, de 48 gros de Flandre, qui font 54 livres de Flandre.

« A Colard Mansion, escripvain, la somme de xlv escuz, de xlviij gros, monnoie de Flandres, pièce, à lui deue par Monseigneur, pour un livre nommé : *Romulion*, en ung volume couvert de velours bleu, que Mondit seigneur par maistre Alart le Fèvre, doyen de Luese [Leuze], son liseur, a fait prendre et acheter dudit Colart, pour ladite somme, comme peut apparoir par ses lettres données en sa ville de Bruges, le ix[e] de may l'an mil iiij[c] lxvij, par laquelle Mondit seigneur mande ladite somme estre paiée. »

JEHAN (Dreux). — (*Voy*. § 16). — C'est bien définitivement ainsi qu'il faut écrire le nom de ce célèbre enlumineur, employé par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, pendant de longues années, à enrichir de vignettes les manuscrits de leur richisssime librairie. Sa signature apposée au bas d'une quittance, et l'examen des documents qui font mention de lui, nous en ont fait acquérir la preuve. D'ailleurs, nous pourrions citer d'autres personnes qui, au XV[e] siècle, portèrent aux Pays-Bas le prénom de Dreux; tel fut Dreux de la Vacquerie, secrétaire des ducs de Bourgogne, que nous avons cité plus haut.

Voici encore quelques notes inédites pour servir à la biographie de notre artiste. Dans la première, il est question du remboursement d'une somme qu'il avait dépensée pour avoir fait restaurer, en 1451, les *grandes heures cotidiennes* de Philippe le Bon. La seconde complète les extraits des comptes publiés par M[r] le comte de Laborde, relativement au payement des gages de Dreux Jehan, depuis le 1[er] octobre 1451 au 31 décembre 1452.

Au § 69, nous avons cru pouvoir avancer que l'enlumineur, appelé maître Dreux (*meester Drosys*), qui, en 1462, faisait partie de la confrérie de la Sainte-Croix, fondée à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, n'était autre que Dreux Jehan. Nous en avons la conviction, car dans les comptes de la prévôté de Saint-Jacques, de ce temps (1), figure également le même nom, tantôt sous la

(1) Archives du royaume.

désignation de *meester Drues, scilder,* peintre, tantôt avec la qualification d'enlumineur, *meester Druese, verlichtere.* Il devait payer au couvent, deux fois par an, un cens d'un demi-mouton de Vilvorde, pour une propriété qu'il habitait aux environs de la rue Cantersteen et de la rue Terarcken. Nous trouvons le premier payement mentionné à la date de Noël 1455 : maître Dreux rembourse ce cens en 1462. Il devait au même monastère, nous ignorons de quel chef, un autre cens de 1 vieil écu par an, qu'il paie à partir de 1458 jusqu'en 1469; les comptes des années suivantes n'existent plus.

I. « Je Dreux Jehan, varlet de chambre et enlumineur de monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, confesse avoir eu et receu de maistre Gautier de la Mandre, conseiller et garde de l'espargne de Monditseigneur, la somme de x livres xvj solz, de xl gros, qui deue m'estoit pour semblable somme que j'afferme en ma conscience avoir païée pour lui, pour avoir fait relier par deux fois les *grandes heures cotidiennes* de Monditseigneur; icelles nectoïer, redorer et faire refaire les fermans d'icelles d'or, et autrement avoir mis à point lesdictes heures à son plaisir; de laquelle somme je me tieng pour content et bien paié. Tesmoing le saing manuel de maistre Jehan Scharcel, secrétaire de Monditseigneur, cy mis à ma requeste, à Brouxelles, le xixe jour de septembre l'an mil cccc cinquante-et-ung (1). »

II. « A maistre Dreue Jehan, varlet de chambre à vie, enlumineur de livres de Monseigneur, la somme de lv livres iiij s., de xl gros, à cause de semblables gaiges et pencion de xij solz par jour, que Monseigneur lui a tauxé et ordonné prendre et avoir de lui de gaiges par jour, pour lui aidier à entretenir en son service, à escripre, enluminer et historier livres ès lieux là où chiet et appartient, et ce depuis le premier d'octobre mil iiij^c lj jusques au derrenier jour de décembre ensuivant.

» A lui, la somme de cix livres iiij solz, pour ses gaiges des mois de janvier et février l'an mil iiij^c lj, mars, avril, may et juin lij.

» A lui, la somme de cx livres viij solz, pour ses gaiges des mois de juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre l'an mil iiij^c lij (2). »

(1) Collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 1921, f^o vij^xx xvij v^o, de la chambre des comptes, *ibidem.*

COMPTES DES CHARTREUX DE N.-D. DE SCHEUT, LEZ BRUXELLES, RELATIFS A L'EXÉCUTION DE MANUSCRITS. — Les Archives du royaume possèdent un registre contenant des comptes de la chartreuse de Notre-Dame de Scheut, lez Bruxelles, de la Saint-Martin 1464 à pareil jour 1470. Nous en avons extrait une série de notes relatives aux dépenses que le couvent a faites pendant ce temps pour les *livres;* ces dépenses y forment un chapitre spécial. Il est à regretter que les autres comptes aient été égarés, car ils nous auraient fourni des documents curieux sur les transcripteurs et enlumineurs de manuscrits du XVe siècle. Tout incomplets que soient nos extraits, ils nous ont paru assez intéressants pour être publiés. A l'époque qu'ils concernent, les chartreux étaient établis depuis quelques années à peine (1). Les dépenses qui figurent dans les comptes dont nous parlons, sous la rubrique : *ad libros* ou *pro libris*, regardent en majeure partie des achats de parchemin, de vélin, de papier, de cuirs, de peaux de veau ou de truie et de planchettes de bois pour couvertures; de clous, de fil et de platines de cuivre pour relier; enfin de couleurs, de feuilles d'or et de gomme arabique pour enluminer et dorer les vignettes. Quelques autres articles offrent un intérêt plus grand, en ce qu'ils nous indiquent l'espèce de manuscrits que les chartreux faisaient alors exécuter, tels que bible, graduel, sermonnaire, grand et petit antiphonaire, psautier, un *Catholicon*, etc.

aux Archives du royaume. Mr le comte DE LABORDE a publié (*loc. cit.*, no 1359, p. 382) une note dans laquelle il est question d'une somme de 34 *saluts* d'or payée à un certain Jehan, enlumineur à Bruges, en 1442, pour avoir « enlu- » miné, hystorié et lyé deux psaultiers » écrits pour Philippe le Bon, par Jean Aubert, receveur de Gravelines. Peut-être s'agit-il ici de Dreux Jehan, qui habitait la ville de Bruges à la même époque.

(1) *Voy.*, sur ce monastère, la notice de Mr A. WAUTERS, dans son *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. 36.

Ces comptes nous apprennent de plus qu'un scribe, nommé maître Othon, écrivit, en 1464 ou 1465, une partie du troisième volume d'une Bible, enrichie de miniatures, dont un certain Antoine Tonis exécuta l'autre partie, et que ce même Othon collabora à la confection d'autres ouvrages; que Guillaume Tonis écrivit un graduel et des petites heures, en 1465; que le petit antiphonaire est dû à la plume de frère Herman, religieux du couvent, selon toute probabilité, et qu'Antoine Bloc, autre calligraphe, fut chargé, de 1464 à 1467, de la transcription du second volume d'un traité sur les Saints, d'un commentaire sur les cantiques, d'un recueil de sermons, du *Catholicon*, du troisième volume d'un légendaire, etc. Ils nous font connaître en outre un enlumineur nouveau dont le prénom est Richard. Il semble, d'après un passage du texte, qu'un moine du couvent, appelé frère Antoine, s'occupait alors aussi de l'ornementation en couleurs des manuscrits. N'oublions pas de faire remarquer encore que les chartreux de Scheut achètent, en 1467 ou 1468, pour 18 deniers, un livre imprimé sur papier, traitant de la *Patience de Job*. « Ce passage du compte, — nous écrivait récemment à ce » sujet Mr Campbell, l'érudit bibliothécaire-adjoint de la » Bibliothèque royale de La Haye, — doit se rapporter à » une édition d'Ulric Zell, de Cologne, que possède aussi » cet établissement, et dont nous avons donné la description » sous le n° 37 de la deuxième partie de notre catalogue » des incunables (1); et chose assez remarquable, la date » que nous lui avons assignée (1467) coïncide parfaitement avec celle de l'achat d'un exemplaire par les chartreux de Scheut. »

(1) Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle.*

I. *Comptes de la Saint-Martin* 1464-1465.

« De libris.

« Secundum volumen *de Sanctis*, continens xxix quaternos, facit : ij lib. xviij s.

Tercia die januarii, pro x pellibus de xxviij, dimidia duodena de xxxvj, et una duodena de xxxij, et una de xxx, et 1 1/2 [de] xviij; pollicibus; simul xviij s. x 1/2 d.

Pro xv magnis assisiis in Bruxellis factis, xxij 1/2 d.

Erga Anthonium Bloc, pro quadam *Expositione secunde partis super cantica*, quæ incipit : *Favus distillans labia mea* (*sic*), vj s. v d.

Wilhelmus Tonis scripsit unum *Gradale* continens xxj 1/2 quaternos, pro quolibet quaterno vj stuferos, et *Parvas horas* cum vesperis ante priorem, continentes xvj 1/2 quaternos, pro quibus omnibus simul, defalcatis expensis, recepturus erat iiij^or florenos Renenses, de quibus pro domo computandi sunt iij petri communes; residuum venit aliunde; facit xiij s. vj d.

Anthonio Bloc, pro dimidio quaterno in *Sermonibus quinque de diversis*, ix 1/2 d.

Ad illuminandum tercium principale volumen *Biblie*, pro auro, xviij d.

Adhuc Anthonio, pro dimidio quaterno in *Catholicon*, ij s. ix d.

Pro x magnis assisiis, v stuferos, et x mediocribus, iiij stuferos, et xx minoribus, xix placas, et pro ornatu quinque antiquorum, ij placas, simul iiij s.

Tercium volumen *Biblie* scriptum per magistrum Ottonem, continens xxx 1/2 quaternos minus uno folio, solutum est ei, diversis vicibus, uti patet in rotulo, iij lib. ix s.

Pro uno quaterno pergameni, in Mechlinia, xxj d.

Magistro Ottoni, pro diversis inscriptionibus in diversis libris, xxj d.

Pro depositione pellis albi equi pro ligatura librorum, ix d.

Pro j 1/2 duodena pergameni de xxxiiij, et iij duodenis de xxxij, et una duodena de xxviij, et xxx et xxxij permixtis; *item*, dimidia duodena de tenui materia diverse quantitatis, simul xxx s.

Adhuc pro duobus pellibus de xxxij, xj d.

Adhuc pro duabus duodenis de xxxiiij, xj s. iij d.

Gregorio, scrinifici, pro uno assere pro libris ligandis, v d.

Anthonio Bloc, pro ordinario inscribendo in duobus novis *Gradalibus*, iij s. iiij 1/2 d.

Pro duobus asseribus, in nundinis, ad ligandum libros, xxij d. ob.

Uno coreo in quo ligatus est *Catholicon*, ij s.

Pro vectura asserum in quo idem ligatus est te Diest, iiij 1/2 d.

Pro redemptione *libelli fratris Joannis conversi* perditi, xij d.

Pro ij quaternis pergameni, xix 1/2 d.

Cuidam Richardo, pro floratione xj magnarum litterarum, xvj d. »

II. *Compte de la Saint-Martin* 1465-1466.

« De pertinentibus ad libros.

« *Primo*, pro j 1/2 duodena de xxx pollicibus pergameni et duabus duodenis franceni magni et parvi, simul cum una magna pelle, x s.

Adhuc, quarta die januarii, pro una duodena de xxviij, iiij s. iij d.

Adhuc, pro ij quaternis contra quendam de Gerardimonte, de xxviij, xviij d.

Pro coreo spisso in dorso librorum, vj d.

Pro ij coreis vitulinis pro ligatura librorum, xiij 1/2 d.

De una duodena de xxxiiij, v s. vj d.

In Gandavo, pro duabus duodenis de xxxij, x s. vj d. xviij mit.

Pro coreo spisso in dorso librorum et ij pellibus vitulinis, ij s. vj d.

Anthonio de Tolnis, de xj quaternis in tercio volumine *Biblie*, defalcatis ix stuferis de ligaturis, quos habuit contra Borchman, xxij s.

Pro xx assisiis tercii et quarti ordinis, simul xviij d.

Pro scriptura arbitrii facti per magistrum Paulum de Rota et magistrum Petrum de Thymo (1) super dubio suborto de decimis, Anthonio Bloc, xv d.

In nundinis Pentecostis, de ij duodenis de xxxiiij, xij s.

Pro presentibus magnis et parvis, simul ij 1/2 d.

Anthonio, de 1/2 quaterno pro complemento secundi voluminis et ij 1/2 foliis, et inscriptione quadam, simul xiij d.

Pro tribus unciis asurii cum dimidia uncia, simul v s. vj d.

Adhuc, pro uno magno frusto spissi corei pro corrigiis, etc., xviij d.

Pro xx assisiis de quarto ordine, xviij d.

Pro 1/2 duodena tenui de xxxij, pro *Psalterio* novicii, ij s. vj d.

In nundinis autompnalibus, pro j 1/2 duodena de xxxij, vj s. ix d.

Pro ij coreis ad ligandum libros, xiij 1/2 d.

Pro iij unciis gommi ad incaustum et illuminandum, iiij 1/2 d.

Adhuc, pro tribus magnis coreis pro libris ligandis, ij s.

Pro uno assere ad ligandum magnos libros, xxj d.

Pro iiij pellibus pergameni ad ligandum *Antiphonarium* magnum, ij s. iij d.

Anthonio, pro ordinario in parvo *Antiphonario*, xviij d. »

(1) Pierre Van der Heyden, chanoine d'Anderlecht, qui fut secrétaire de la ville de Bruxelles.

III. *Compte de la Saint-Martin* 1466-1467.

« Exposita pro pertinentibus ad libros.

« *Primo*, Anthonius Block, de tercio volumine *Legende*, continente xxx 1/2 quaternos, et habet pro quolibet quaterno viij stuferos, cujus summa, simul xij Renenses (ad xx stuferos quoslibet computatos) et quatuor stuferos, de quibus anno preterito habuit et recepit xxij stuferos; sic summa hoc anno soluta est, xxxix s.

Pro inscriptione ordinarii in parvo *Anthiffonario*, quem scripsit frater Hermannus, habuit idem Anthonius, xviij d.

Pro iiij 1/2 duodenis de xxxiiij pollicibus, solvi Godefrido de Diest, pro qualibet xxj 1/2 stuferos, sed pro una dimidia, tantum ix 1/2 stuferos; facit xxiij s. x 1/2 d.

Contra eundem, pro una duodena de xxxij, iiij s. ix d.

Contra eundem, pro tenui materia de diversis mensuris, iiij s.

Contra alium quendam vicinum suum, pro j duodena de xxx, iiij s. iij d.

Post nundinas, pro dimidia libra cupri pro libris claudendis, vij 1/2 d.

Sabbato post Barnabe, pro x assisiis de tercio gradu et pro x de quarto, solvi vj stuferos; *item*, adhuc pro v de quarto gradu, iiij denarios; facit simul xxij d.

Pro ij 1/2 unciis azurii de meliori, pro qualibet iij stuferos, facit iij s. ix d.

Pro magno frusto albi corii pro ligaminibus librorum, ij s.

Pro duabus pellibus vitulinis, xviij placas, et pro preparacione unius pellis, xviij mitas; facit xviij d. xviij mit.

Pro iij 1/2 libris, pro qualibet libra vij 1/2 den. parumplus, facit ij s. iiij 1/2 d.

Pro iiij unciis mascot pro libris colorandis, ij d.

Pro quatuor unciis vermelii non fracti, vj d.

Pro ij unciis galnote et iij unciis gummi arabici, iij d. xviij mit.

Pro una duodena de xxxij pollicibus, in nundinis autumpnalibus, xx stuferos; *item*, pro j 1/2 duodena de xxx, xxvij stuferos; facit xj s. ix d.

Pro c pennis cignorum, ix d.

Pro diversis coloribus, pro fratre Anthonio, pro illuminatione librorum, vj s. vj d.

Pro j libra cupri cum una uncia, viij d. »

IV. *Compte de la Saint-Martin* 1467-1468.

« Exposita de pertinentibus ad libros.

« *Primo*, pro v libris et xiij unciis cupri, pro qualibet vij den. ob.; facit iij s. vij 1/2 d.

Pro xij cordis cupreis ad premendum corium ligature, v d. xviij mit.

Pro corio albo pro ligaminibus librorum, iij d.

Pro una pelle vitulina et preparacione ejus, ix d. vj mit.

Pro corio porcino et preparacione ejus, xvij d.

Pro x assisiis magnis in primo gradu et pro v minoribus in secundo gradu, et pro tribus assisiis triangularibus et xij clavis cupreis magnis, simul v s. j d.

Pro c clavis parvis de spintris, j 1/2 d.

Pro j duodena de xxviij, xvj stuferos, et pro j duodena de xxxij, xix stuferos, et pro j de xxx, xviij stuferos, in nundinis Penthecostis; simul xiij s. iij d.

Pro duobus asseribus ad libros ligandos, ij s. vj mit.

Pro materia *Omeliarii* a domino Leodiensi nobis donati, salvo quod solvemus pergamenum, dedi procuratori Leodiensi de v 1/2 duodenis de xxxvj, pro qualibet xxvj stuferos; facit xxxv s. ix d.

Pro tribus unciis azurii de meliori, v s. iiij 1/2 d.

Pro sectione unius asseris, v d.

Pro v pellibus franceni pro litteris nostris, xij d.

Pro duobus coriis porcinis, ij s. v 1/2 d.

Pro viij clavis cupreis magnis, vij d.

Pro iiij libris cum dimidia cupri cum filis cupreis, simul ij s. vj 1/2 d.

Pro preparacione unius corii, j. d. vj mit.

Pro decurtacione et acucione ij^c parvorum clavorum cupreorum, ij 1/2 d.

Pro duobus foliis magni papiri, j d. vj mit.

Pro xv magnis et x assisiis in secundo gradu, et x in tercio gradu, et pro iiij magnis clavis et quatuor parvis sub libris, simul iiij s. v d.

Adhuc pro j libra cupri et filis cupreis, ix d.

Pro ij unciis vermelii, vj d.

Pro c spintris acutis cum capitibus, ij d.

Pro acuendis clxxv cupreis clavis, ij d. xviij mit.

Pro iij unciis moscot et pro j quartena fili cuprei, iiij d. vj mit.

Pro j libello *de Paciencia Job* in papiro *gheprint*, xviij d.

Pro xx foliis auri, pro Anthonio Tonis, xv d.

Pro albo corio spisso pro ligaminibus librorum, xxj d.

Pro duobus coriis vitulinis pro libris, xvj 1/2 d.

Pro c clavis cupreis parvis, iij d. »

Outre ces dépenses pour les livres, consignées, comme on le voit plus haut, dans un chapitre spécial, on en trouve encore çà et là d'autres qui n'ont pas été transcrites à leur place par le receveur du couvent. Voici les notes princi-

pales que nous avons recueillies : nous avons négligé les achats de fils de cuivre, de gomme arabique, d'azur, de vermillon, etc.

Compte de la St-Martin 1464-1465. — « Pro spisso coreo ad libros, xv den.

Cuidam famulo magistri Ottonis, pro quaternis quos pluribus vicibus portavit de Mechlinia, vij d.

Arnoldo Wekere, portanti pergamenum et reportanti *Bibliam* ad ligandum versus Diest, xviij d.

Pro vectura tercii voluminis *Biblie* ligati in Zeelem ad Bruxellas, ix d.

Anthonio Bloc, de libris allatis et reportatis in Viridi Valle, ij d. vj mit. »

Compte de la St-Martin 1467-1468. — « Cuidam portanti primum volumen *Legende Sanctorum* de domo Silve, pro labore suo dedi, iij d.

Joanni Sorenberghe, qui portavit hic magnum librum, dedi iij d. »

Compte de la St-Martin 1468-1469. — « Pro uno instrumento *van borstelen om printen*, xviij mit.

Pro vita et passione Christi in papireo libello depictis, et pro ymagine crucifixi pro fratre Johanne Moens, simul iiij d. vj mit. »

Ces nouveaux extraits viennent ajouter des détails importants à ceux qui nous étaient acquis déjà. Il en ressort que maître Othon, calligraphe que les chartreux de Scheut employèrent fréquemment, demeurait, paraît-il, à Malines; que ces religieux firent copier par Antoine Bloc plusieurs volumes que celui-ci avait empruntés pour eux aux chanoines réguliers de Groenendael, et que les chartreux de Zeelhem, près de Diest, s'occupaient de la reliure des manuscrits (1).

Nous ferons remarquer aussi cet instrument ou brosse pour imprimer (*van borstelen om printen*), qui fut acheté en 1468 ou 1469. Il ne faut pas aller toutefois s'imaginer qu'il s'agit ici de quelque ustensile nécessaire à l'usage d'une presse, et en déduire que l'art typographique était exercé par les chartreux de Scheut. Le mot *printen* a déjà

(1) Plus haut, il est question d'un *Catholicon* qui fut relié par eux en 1465.

fait commettre assez d'erreurs, et tout récemment Mr Van Even a cru pouvoir revendiquer au nom d'un couvent situé près de Malines (1), l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie dans notre pays. D'après nous, il ne s'agit dans notre texte que d'une sorte de tampon pour l'impression d'images. Ce renseignement a toujours une certaine valeur, en ce qu'il nous apprend que dans le couvent qui nous occupe, on se livrait à ce travail. Nous inclinons à croire que ces images n'étaient que de petites bannières avec la représentation de Notre-Dame de Scheut, destinées aux personnes qui venaient en pèlerinage, car, si des religieux s'étaient vraiment adonnés à la gravure, nous aurions probablement trouvé dans les comptes de 1464 à 1470 quelques achats d'objets ou d'ustensiles à leur usage.

Les recettes des comptes nous fournissent également des renseignements curieux; nous transcrivons les passages qui sont relatifs aux livres.

Compte de la St-Martin 1465-1466. — « A Wilhelmo Tonis, super illuminacione quam fecit sibi vicarius noster, que deputata sunt pro asurio et usibus librorum, iiij florenos Arnoldi et postea adhuc ix stuferos, simul xiij s. iij d.

Adhuc a Wilhelmo Tonis, de ligatura *Psalterii* et *Missalis*, viij s. vj d. »

Compte de la St-Martin 1466-1467. — « De illuminacione *Diurnalis* domicelle Elizabet Thonis, monialis in Foresto, quod frater Arnoldus illuminavit, preterea quod Arnoldus habuit pro viatico, recepi xviij d. »

Compte de la St-Martin 1467-1468. — « De ligatura diversorum librorum pro canonico Anderlectensi, recepi diversis vicibus ij lib. xj s.

Adhuc de librorum ligatura pro canonico Anderlectensi recepi viij s. »

Compte de la St-Martin 1468-1469. — « De illuminacione quarumdam magnarum litterarum in *Antiphonario* domus Septem Foncium et de quibusdam litteris illuminatis in *Gradali*, recepi vij s. vj d.

De illuminacione partis *Diurnalis* pro domo Sancti Joannis in Angia, recepi iij s.

(1) Journaux de 1860.

Anno [xiiij^c] lxvj^o, prior Oliverus domus Antwerpie mutuavit mihi ix lib. gr. Brabancie, in quarum defalcacione scripsimus sibi unum *Psalterium* et unum *Gradale*, quorum precium, computatum ij 1/2 duodenarum pergameni et xij 1/2 stuferos pro ligatura eorumdem, ascendebat, prout est computatum cum priore Olivero, ad vj lib. v s.; que summa, qualiter nundum scripta fuit, tanquam per me recepta, hic tanquam recepta computatur; facit vj lib. v. s. »

Ces quelques lignes offrent aussi leur part d'intérêt. Elles nous apprennent que Guillaume Tonis fit relier à Scheut des manuscrits qu'il avait sans doute copiés, notamment un psautier et un missel, et que le vicaire du couvent, dont le nom n'est pas connu, fit pour lui des travaux d'enluminure : nous avons vu ailleurs que G. Tonis exécuta plusieurs volumes pour compte des cénobites de Scheut. Ces derniers relièrent, en 1468, divers livres pour des chanoines de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

Mais ce que ces extraits des dépenses du couvent nous font connaître de plus intéressant, ce sont les particularités suivantes, qui prouvent que de 1465 à 1469, seules années que nos extraits embrassent, plusieurs chartreux s'occupaient de l'ornementation des manuscrits. Nous avons déjà cité le frère Antoine. En 1467, frère Arnould enrichit d'enluminures un livre d'heures pour Élisabeth Tonis, religieuse de l'abbaye de Forêt. Deux ans plus tard, il est question d'un antiphonaire et d'un graduel, enluminés, pour le prieuré de Sept-Fontaines, dans la forêt de Soigne, et d'une partie d'un livre d'heures pour un couvent d'Enghien.

Le dernier alinéa parle d'un psautier et d'un graduel, qui furent écrits et reliés à Scheut pour Olivier, prieur du couvent [des chartreux?] d'Anvers, le tout pour la somme de 6 livres 5 sous.

Beckem (Jean). — Nous avons vu dans la Bibliothèque de Dusseldorf, en 1859, un manuscrit, sur papier, petit in-octavo, d'une jolie écriture, provenant du couvent de

Marienvrede, près de Wesel (Prusse rhénane), et qui contient trois traités différents, savoir : 1° *De Imitatione Christi*, à la fin duquel on lit : *Finitum et completum per me fratrem Johannem Beckem in profesto luce evangeliste sub anno domini m° cccc lxvij in Buscoducis;* — 2° *Libri sex sancti Effremi diaconi*, opuscules qui se terminent par ces mots : *Per me fratrem Johannem Beckem sub anno incarnationis domini m° cccc lxvij in Buscoducis feria quinta quatuor temporum ante natale;* — et 3° *Liber sancti Basilii*, etc., dont l'explicit est à peu près semblable à ceux des traités qui précèdent : *Per me fratrem Johannem Beckem anno incarnationis domini m° cccc lxvij ipso die sancti thome apostoli in Buscoducis*. On voit par là que le frère Jean Beckem a copié tout ce manuscrit à Bois-le-Duc, dans le dernier trimestre de l'année 1467.

Marmion (Simon), — peintre et enlumineur de Valenciennes, fut, à en juger par les témoignages de ses contemporains, un des artistes les plus habiles du XVe siècle. Cette réputation nous paraît justifiée par l'importance des travaux qui lui furent confiés. Mr le comte de Laborde a inséré dans le t. Ier de son ouvrage des *Ducs de Bourgogne* (1), qui a vu le jour en 1849, une note constatant que dans le courant de l'année 1467, Marmion toucha une somme de 100 livres à compte du travail dont le duc de Bourgogne l'avait chargé : il devait « ystorier, enluminer » et mectre en fourme ung bréviaire que Monditseigneur a » fait faire pour servir à dire ses heures ». Cet extrait d'un compte existant aux Archives de Lille n'était pas inédit, car, déjà en 1841, Mr le docteur Le Glay l'a publié dans son *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord*, et nous savons par lui que la note date

(1) Preuves, n° 1922, p. 496.

du mois d'avril, et par conséquent qu'il s'agit dans le texte de Philippe le Bon. Ce fait est important, puisque l'année 1467 est précisement celle de la mort de ce prince. De notre côté, nous avons été assez heureux pour retrouver dans un compte reposant aux Archives du royaume (1), une description complète de ce bréviaire, qui était donc à l'usage de Charles le Téméraire. L'œuvre ne fut achevée qu'en 1470, et Marmion reçut pour son salaire, y compris les avances qui lui avaient été faites depuis 1467, la somme très-importante de 490 livres 15 sous, de 40 gros de Flandre, la livre. La note de ce payement est conçue en ces termes :

I. « A Simon Marmion, enlumineur, la somme de vij^{xx} xviij livres xv solz, de xl gros, pour pluseurs parties d'istoires, vignettes, lettres et autres parties par luy faittes ou bréviaire de Monseigneur, ainsi qu'il s'ensieult :

Et premièrement, pour avoir historié et vignetté le calendrier dudit bréviaire et fait le signetz y partinens en chascun des douze mois de l'an, au pris de xxiiij solz pour chascun mois, font : xiij livres viij s.

Item, pour lxxviij quayers vignettez et furniz de histoires pour ledit bréviaire, contenant chascun quayer huit feuillez, au pris de xl s. pour chascun quayer, font : vij^{xx} xvj liv.

Item, pour unze histoires de couleurs faittes oudit bréviaire, au pris de iiij livres x s. chascune histoire, font : xlix liv. x s.

Item, pour iiij^{xx} iiij histoires d'autres couleurs faittes oudit bréviaire, au pris de lx s. pièce, font : ij^{c} xlix liv.

Item, pour ij^{m} v^{c} lettres de deux poins faiz oudit bréviaire, au pris de vj s. le cent, font : vij liv. x s.

Item, pour v^{m} viij^{c} lix lettres d'ung point faites oudit bréviaire, au pris de iij s. le cent, font : xj liv. xiiij s. vj d.

Et pour cv lettres de v, vj et vij poins servans emprez les histoires oudit bréviaire, au pris de vj deniers chascune lettre, font : lij s. vj d.

Montent ensemble touttes lesdittes parties à la somme de iiij^{c} iiij^{xx} x liv. xv solz, sur quoy ledit Simon a receu en prest par les mains de Monseigneur et de l'évesque de Salubrye iij^{c} xxxij liv. »

II. « Au révérend père en Dieu messire Enguérant, évesque de Salubrye,

(1) Registre n° 1923, f° iiij^{c} lxxiiij v°, de la chambre des comptes.

conseiller et confesseur de Monseigneur, pour avoir fait relyer le bréviaire de Mondit seigneur, réparer les histoires et companiser (*sic*) les fuelletz dudit bréviaire, par marchiet fait avec l'ouvrier : xviij livres. » (1)

Jean Molinet a consacré à la louange de Simon Marmion, son concitoyen, une longue épitaphe en vers, que Mr Le Glay a fait connaitre le premier d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai (2), et qui depuis a été reproduite entièrement par Mr le comte de Laborde (3), et en partie, d'après lui, par d'autres publicistes (4). Molinet et d'Oultreman, dans son *Histoire de Valenciennes* (5), ne sont pas les seuls auteurs qui aient dans leurs écrits conservé le souvenir du talent de Marmion et de la célébrité dont cet artiste a joui. Jean Lemaire, dans son poëme de *la Couronne margaritique*, si souvent mis à profit par les écrivains qui s'occupent de l'histoire des Beaux-Arts, le qualifie de

. . . . prince d'enluminure,
Dont le nom croist, comme paste en levain,
Par les effects de sa noble tournure.

Ne perdons pas de vue que Lemaire est natif de Bavai, à quelques lieues de Valenciennes, et qu'il a rédigé sa composition poétique à peu d'années de distance de la mort de Marmion, décédé, comme le dit son épitaphe, en 1489.

Le manuscrit d'où Mr Le Glay a extrait l'épitaphe de Marmion, contient encore ce qui suit : « La table d'autel » de la chapelle St-Luc est de cest excellent ouvrier Mar- » mion, digne de très-grande admiration, singulier en la » draperie, relèvement de platte peinture que l'on jureroit

(1) Registre n° 1923, cité, f° iiijc liiij.

(2) *Mémoire sur quelques inscriptions historiques du département du Nord*; Lille, 1841; p. 27.

(3) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. II, p. xxvii.

(4) Dehaisnes, *De l'Art chrétien en Flandre*; *Peinture*; p. 239.

(5) P. 432.

» que c'est pière blanche, qui n'y prendroit garde de bien » près, et surtout en la table d'autel la chandelle qui samble » vrayement ardre. » Il ressort évidemment de ce texte que Simon Marmion a peint des grisailles dans la chapelle consacrée à saint Luc, et que le maître-autel était orné d'un tableau de sa main. Simon Leboucq, qui écrivit son *Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne* en 1630 (1), nous dit que la confrérie de Saint-Luc fut érigée en 1460, et que la chapelle de ce nom était située derrière le chœur. On peut donc assigner approximativement une date à ces travaux de Marmion. Celui-ci est du reste déjà cité comme maître peintre en 1458 (2). Il fut peut-être, on peut le supposer avec grand fondement, doyen de la corporation des peintres, enlumineurs, etc., de Valenciennes, lors de l'érection de la confrérie, et c'est dans cette circonstance, qu'il aura fait don des tableaux.

Dans les notes sur des artistes publiées par Mr Van Even (3), et extraites du manuscrit de J. Molanus, intitulé : *Historiæ Lovaniensium libri XIV*, on lit qu'autrefois l'hôpital de Louvain possédait un tableau, représentant *la Sainte Vierge*, peint par Simon Marmion, natif de Valenciennes, dit l'historiographe latin. Cet objet d'art avait été donné à l'établissement par Velasquez de Lucerna, orateur de Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne, à l'influence de laquelle on doit la réforme de l'hôpital dans la seconde moitié du XVe siècle. Mr Van Even rappelle à propos de cette particularité que L. Guicciardini parle deux fois (4) de Marmion dans la dernière édition de son ou-

(1) Elle a été publiée, il y a quelques années, par Mr Arthur Dinaux

(2) *Revue universelle des arts*, t. XI, p 47 (note de Mr de la Fons-Mélicocq).

(3) *De dietsche warande;* Amsterdam, 4e année, p. 29; — Van Even, *Louvain monumental*, p. 279.

(4) P. 129 et 378. Dans l'édition latine de l'ouvrage de Guicciardini, qui a été imprimée à Amsterdam, en 1613, on a tantôt écrit Marinionus et tantôt Marmionus (p. 88 et 277), et l'auteur de la traduction en a fait deux personnes distinctes à la table

vrage, à laquelle il donna ses soins, et qui parut à Anvers en 1588, chez Plantin, peu de mois avant sa mort. L'écrivain italien le qualifie d'excellent peintre et d'homme lettré. Nous ignorons sur quel témoignage cette dernière appréciation est basée.

Mr Ad. Siret (1) est tombé dans l'erreur en classant l'artiste valenciennois dans l'école française et en avançant qu'il fut « nommé peintre de Philippe le Bon » : Marmion n'eut jamais ce titre.

Mr de la Fons-Mélicocq dit dans une note que plusieurs tableaux très-estimés de Simon Marmion, qui ornaient l'église abbatiale de Saint-Jean à Valenciennes, ont été détruits avec cet édifice, par le feu en 1519 : d'après S. Leboucq (2), et son témoignage est ici irrécusable, cet incendie est arrivé le 11 juin 1520.

Simon Marmion eut pour femme Jeanne de Quarouble (3). Il avait un frère, dont le prénom était *Mille* (Émile?), qui exerçait la même profession que lui. L'un et l'autre furent admis comme francs-maîtres dans la corporation des peintres, verriers, enlumineurs, etc., de la ville de Tournai, le premier, à la date du 27 avril 1468, et le second, le 15 juillet 1469. Il ne faut pas en inférer qu'ils aient habité cette ville, placée alors sous la domination des rois de France. Nous rappelerons ici l'opinion que nous avons émise le premier dans notre *Histoire de la tapisserie de haute-lisse*, et qui a été acceptée par le juge rapporteur de notre mémoire académique, Mr Éd. Fétis (4) : c'est qu'il ne faut voir dans cette inscription au registre de la corporation de Tournai qu'une formalité exigée probablement par les statuts, pour que les cartons fournis par des peintres étran-

(1) *Dictionnaire des peintres;* 1848; p. 231.

(2) *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne*, p. 28.

(3) *Ibidem*, p. 34

(4) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. VIII, nos 9 et 10.

gers à la ville, pussent être exécutés en tapisseries par les hautelisseurs tournaisiens. Émile Marmion et Nicolas (*Colinet*), son fils, vivaient encore en 1499 (1).

La comtesse douairière de Namur, dame de Béthune et de Peteghem-lez-Audenarde, et veuve de Jean III, avait, en 1445, un secrétaire du nom de Michel Marmion (2).

Du Quesne (Jean). — Spierinc (Nicolas). — On connait l'ordonnance sur « l'Estat de la maison du duc Charles de » Bourgogne, » qui fut composée, en vertu d'ordres de ce prince, par Olivier de la Marche, au camp de Neuss, en novembre 1474. Peu d'années auparavant, en 1469, le duc avait déjà introduit des réformes dans le personnel et le règlement de son hôtel. Un écrivain de Lille, Jean du Quesne ou du Chesne, avait été chargé de faire plusieurs copies sur parchemin des nouvelles ordonnances, et Nicolas (*Clay*) Spierinc, enlumineur, de les orner « d'istoires, » de vignettes et de lettres dorées. » Le garde-joyaux Jacques de Bregilles en fit relier avec luxe un exemplaire pour l'usage personnel de Charles le Téméraire, selon toute probabilité. A en juger d'après la description des manuscrits illustrés par le pinceau de Spierinc qui nous a été conservée, ces copies des ordonnances ducales devaient être richement décorées de miniatures et de lettrines. Voici les extraits des comptes qui en font mention.

I. « A Jehan du Quesne, escripvain, demourant à Lille, pour six quayers de parchemin, et en iceulx escript et grossé de sa main les ordonnances de l'ostel de Monseigneur : iiij liv. xvj s. (3). »

II. « A Jacques de Bregilles, garde des joyaulx, pour avoir fait relier et met-

(1) *Revue universelle des arts, loc. cit.*
(2) Comptes de la seigneurie de Peteghem, aux Archives du royaume.
(3) Registre n° 1924, f° ij^{c} iiij^{xx} iiij r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

tre en aix le livre où sont escriptes toutes les nouvelles ordonnances de Monseigneur, et pour une bourse de cuir jaune à mettre ledit livre, xxvj s. (1) »

III. « *Item*, cinq quartiers de velours bleu dont a esté couvert un livre où sont escriptes les ordonnances de l'ostel de Monseigneur : lxxv s. (2). »

IV. « A Claey Spierinc, enlumineur d'istoires, la somme de xlv livres, de xl gros, pour pluiseurs parties d'istoires, vignettes et autres par luy faictes du commandement de Monseigneur en huit livretz où sont escriptes toutes les ordonnances de l'ostel de Monditseigneur, ainsi qui s'ensieut, assavoir :

Premièrement, pour huit histoires faictes èsdits huit livrez, assavoir en chascun livret une histoire, au pris de xvj s. pièce, font : vj liv. viij s.

Item, pour xvj grandes vignettes faictes èsdits huit livretz, assavoir en chascun livret deux, à x s. pièce, font : viij liv.

Item, pour iiijxx viij petites vignettes faictes èsdits livretz, assavoir en chascun livret xj vignettes, à xij deniers pièce, font : iiij liv. viij s.

Item, pour xxiiij peaulx de vellin employez èsdits livretz : xlviij s.

Item, pour iij grandes lettres dorées faictes en chascun desdits huit livretz, en tout : xxxij s.

Item, pour lier et lister lesditz livretz, à vj s. pièce, font : xlviij s.

Item, pour avoir envoyé querre lesdictes histoires de Bruxelles en Anvers : xij s.

Et pour l'escripture et cadelure desdits livretz et cibaurye où il n'a aucune enluminure, à xlviij s. chascun livret, font : xix liv. iiij s.

A luy, la somme de xxxiiij livres xiiij solz, pour pluseurs autres histoires, lettres, vignettes et autres parties par luy faictes en ung livre contenant les ordonnances des chevaliers et escuiers de l'ostel de Monseigneur, pour mettre en garde devers luy, ainsi qui s'enssuyt, assavoir :

Premièrement, pour une histoire faicte au commenchement dudit livre : xviij s.

Item, pour ix vignettes faictes en icellui livre, à vj s. pièce, font : liiij s.

Item, pour ciiij grandes lettres faictes en icellui livre, à iij d. pièce, font : xxvj s.

Item, pour lxxvj petites vignettes faictes oudit livre, à xij d. pièce, font : lxxvj s.

Item, pour l'escripture, estoffe, cadelure et autres cybauries faictes oudit livre où il n'a aucune enluminure, pour tout : xxiiij liv.

Et pour avoir porté ledit livre de Bruxelles à La Haye, en Hollande, comprins son retour : xl s. (3). »

(1) Registre nº 1924 cité, fº iijc v vº.
(2) *Ibidem*, fº iijc viij vº.
(3) *Ibidem*, fº ccc xxij rº.

Nicolas Spierinc était non-seulement enlumineur, mais aussi écrivain de livres, comme beaucoup de ses contemporains qui exerçaient la même profession. Nous en avons la preuve dans la note inédite suivante qui appartient à l'année 1469 :

« A Clay Spierinc, escripvain, pour ses painne et sallaire d'avoir escript du commandement de Monseigneur, aucunes oroisons pour Mondit seigneur : xij liv. x s. (1). »

Jean du Quesne ou du Chesne, que nous avons cité plus haut, est ce même écrivain auquel on a voulu attribuer une traduction libre des *Commentaires de César*, d'après la souscription qui se lit à la fin de deux manuscrits de cet ouvrage, existant l'un dans la Bibliothèque royale de Copenhague (2), l'autre dans la Bibliothèque impériale, à Paris (3), et d'où il résulte que notre scribe vivait encore en 1474. Van Praet, dans ses *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 232, rappelle les titres de quelques autres manuscrits dus à la plume du calligraphe lillois.

De Maisereulles (Philippe). — Roeland (Jean). — Un compte, qui comprend les confiscations faites sur les Français pour cause de guerre avec Louis XI, depuis le 22 juillet 1479 jusqu'à la Noël 1480, nous fait connaître les noms de deux « escripvains de livres » qui habitaient Bruges : Philippe de Maisereulles et Jean Roeland ou Rollant. Ce dernier fait part au receveur des confiscations de la succession que laissait ouverte la mort de son confrère, arrivée, ainsi que celle de sa femme, peu de temps avant l'époque que nous venons de citer, parce que les défunts étaient sujets du roi de France ou « forains, et que nul ne s'estoit

(1) Registre n° 1924 cité, f° ij^c lxxviij v°.

(2) Abrahams, *Description des manuscrits français du moyen-âge de la Bibliothèque royale de Copenhague*, p. 70; Copenhague, 1844.

(3) Paulin Paris, *Les manuscrits françois*, etc., t. II, p. 299.

» fondé leur heritier (1). » Philippe de Maisereulles et sa compagne habitaient leur propre maison dans la rue dite *Paerderstrate :* il était tout à la fois écrivain et enlumineur de livres. Jean Roeland reçut 3 livres pour le droit de dixième denier qui lui revenait du chef de sa dénonciation. Ces deux artistes ne figurent pas dans la liste publiée par Mr l'abbé Carton, dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale,* t, IV, p. 130, liste qui fut dressée d'après un registre aux recettes et dépenses de la confrérie des libraires de Bruges, constituée en 1454, lequel existe à la Bibliothèque de cette ville.

I. « En la dessusdicte ville sont aussi allez de vie à trespas Phelippe de Maisereulles, en son vivant escripvein de livres, et sa femme, et a esté leur succession prinse et mise en la main de Monseigneur pour ce que leurs hoirs et héritiers sont demourans et eulx tenans en parti contraire, dont l'estat n'est encoires faict parce qu'il semble de prime face, par les livres dudit Phelippe escrips de sa main, qu'il seroit redevable à diverses personnes en pluiseurs et diverses sommes de deniers, etc. (2). »

II. « A Jehennin Roeland, escripvein de livres, lequel premièrement donna à cognoistre ad ce commis que feu Phelippe de Maisereulles, aussi escripvein et illuminer (*sic*) de livres, ensemble sa femme estoient trespassez en la ville de Bruges, et que le frère dudit Phelippe et autres hoirs et héritiers desdicts trespassez estoient demourans en parti contraire, etc. (3). »

III. « A Jehan Rollant, escripvain, demourant à Bruges, lequel premièrement donna à congnoistre et adverti ce commis des successions de feux Philippe de Maizerolles et de sa femme, etc., pour son droit du xe denier : lx solz (4). »

Attavante degli Attavanti. — Tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Beaux-Arts, ont vu ou connaissent par des descriptions le superbe missel qui fut exécuté, de 1485 à

(1) Registre no 19721, fo lxv vo, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. Au fo iiijxx xviij ro, il est appellé *de Maizerolles.*

(2) Registre no 19720, fo xlij vo, *ibidem.*

(3) *Ibidem,* fo lxxix ro.

(4) Registre no 19721 cité, fo iiijxx xviij vo.

1487, à Florence, par le célèbre enlumineur dont nous inscrivons le nom en tête de cet article, aux frais de Matthias Corvin, roi de Hongrie, et que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque de Bourgogne, dont il fait le plus bel ornement (1). Plusieurs écrivains ont parlé de cet artiste, et pour ne pas rappeler ici ce qui a été dit de ses travaux, nous nous contenterons de renvoyer à l'article que le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire* (2) a reproduit, en 1844, d'après un dictionnaire biographique publié en Angleterre, et dans lequel les détails que l'on possède sont réunis. Depuis lors une nouvelle édition de l'ouvrage de Vasari a paru dans ces dernières années, qui laisse bien loin derrière elle toutes celles qui l'ont précédée. Nous croyons faire chose utile en indiquant ici les endroits où le biographe italien parle de l'enlumineur de Florence : t. IV, p. 40; t. V, p. 54 et p. 63. Les savants et laborieux éditeurs de l'édition dont il est ici question, ont ajouté aux renseignements de Vasari des commentaires du plus haut intérêt, dans l'un desquels (t. V, p. 55-59) on lit qu'il n'existe que deux manuscrits parfaitement authentiques avec miniatures d'Attavante, parce qu'ils sont les seuls qui portent son nom, et que l'un des deux est celui de Bruxelles, dont la première grande miniature contient cette inscription : ACTAVANTES DE ACTAVANTIBUS DE FLORENTIA HOC OPVS ILLVMINAVIT. A. D. M. CCCC. LXXXV : ailleurs on lit cette date : ACTVM FLORENTIÆ. A. D. M. CCCC. LXXXVII. Dans un autre article que les éditeurs modernes de Vasari ont con-

(1) N° 9008. Ce manuscrit a été décrit par l'abbé CHEVALIER dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. IV, pp. 493-502; 1781; par LA SERNA SANTANDER, *Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne*, pp. 39-40; 1809; et par FL. FROCHEUR, dans sa *Notice sur la Bibliothèque de Bourgogne*, qui a été insérée dans le *Messager des Sciences historiques*; Gand, 1839.

(2) T. III, p. 424; Paris.

sacré à notre enlumineur (t. VI, p. 174), ils reproduisent un passage d'un auteur italien qui constate que la bibliothèque du marquis d'Este contenait un grand nombre de volumes exécutés par Attavante, pour le roi Matthias Corvin (1), et de plus, dans une description qu'ils font de manuscrits enrichis d'enluminures (t. VI, p. 193-324), existant en Italie, ils attribuent à cet artiste différentes miniatures. Enfin, dans une série de documents inédits puisés aux sources les plus authentiques (t. VI, p. 333), ils prouvent qu'Attavante vivait encore en 1511. Dans le *Raccoltà di lettere sulla pittura, scultura*, etc. (Rome, 1759), t. III, pp. 223-224, n[os] clvij et clviij, sont publiées deux lettres, datées l'une du 7 février 1483, et l'autre de l'année 1484, et signées : VANTE, *miniatore del vescovo di Dolo*. Les biographes n'ont pas hésité à les attribuer à l'artiste florentin. Voilà donc deux dates acquises pour sa biographie, 1483 et 1511. D'après les érudits commentateurs de Vasari (t. V, p. 55), il était fils de Gabriël di Vante di Francesco. Nulle part son nom de baptême n'est indiqué : dans un document latin de 1508, il est appelé Vanti de Octavantibus; dans un compte rédigé en italien, de la même année, on le désigne sous le nom de Vante di Ghabriello. Nous croyons avoir découvert ce prénom. Parmi les papiers provenant de Marie de Hongrie, que les Archives du royaume possédaient encore en 1860, et qui ont été cédés à l'Autriche, se trouve transcrit sur une grande feuille de papier, un compte

(1) Consultez sur la riche bibliothèque que ce prince avait réunie à Bude, dans la Basse-Hongrie, l'article que lui a consacré M[r] GLEY, dans la *Biographie universelle* (édition de Michaud), et les *Curiosités bibliographiques* (Paris, 1857), publiées dans la *Bibliothèque de poche*. Le *Serapeum* du docteur NAUMANN, t. X, n° 18, 30 septembre 1849, p. 273, contient un article de M[r] E. G. VOGEL, intitulé : *Verzeichniss corvinischer Handschriften in öffentlichen Bibliotheken*, et qui constate l'existence de quatre-vingt-treize manuscrits ayant appartenu au roi Matthias Corvin : le missel de la Bibliothèque de Bourgogne est renseigné sous le n° 64.

très-abrégé du domaine de Kremnitz, dépendant du douaire de Béatrix d'Arragon, femme de Matthias Corvin; ce compte date de l'année 1486. Parmi les dépenses qui sont aussi renseignées sans aucun détail, nous lisons entre autres : « Alexandro Attavanti, 318 ducati 6; — Gregorio, » musico, 100 duc.; — Matheo, aurifabro, 176 duc. » Ne sommes-nous pas en droit de croire, d'après cette note, qu'il s'agit ici du grand enlumineur florentin? Espérons que notre opinion sera partagée.

Van Battel (Jean). — Au § 43, nous avons consacré un article à cet enlumineur, et publié entre autres, d'après un compte de la recette générale des finances, existant aux Archives du département du Nord, à Lille, des notes relatives au payement d'un superbe manuscrit de l'ordre de la Toison d'or, dont l'exécution lui fut confiée par ordre de Charles-Quint, en 1549. Depuis, nous avons fait la découverte d'un document qui contient une description détaillée de ce beau livre, qu'il sera peut-être aisé au moyen de cette pièce de retrouver dans quelque bibliothèque ou dépôt d'archives. En 1552 seulement, le volume avait été terminé et livré par l'artiste. Il parut à la chambre des comptes que le prix que demandait Van Battel était trop élevé, et c'est pourquoi elle en fit faire l'estimation par trois maîtres peintres de Louvain « culx entendans en faict de yllymina- » tion, » savoir : Jean Rombaults, Henri Van der Brugghe et Adrien Van Diependale; ce dernier était peintre sur verre (1). C'est le rapport de ces experts que nous avons sous les yeux Il faut dire à leur louange, qu'ils acceptèrent, sans grand rabais, les prix demandés par Van Battel, pour l'exécution des nombreuses armoiries et des riches

(1) *Voy.* Van Even, *Louvain monumental*, p. 58. Les deux autres artistes ne sont pas cités par cet écrivain, et nous ignorons quelle profession ils exercèrent.

ornements des cent vingt feuillets qui composaient le manuscrit. Ce fait prouve que les prétentions de l'artiste n'étaient pas exagérées. Les experts déclarèrent même qu'aucun artiste de Louvain n'aurait osé entreprendre un tel ouvrage. Jean Van der Wyckt ou Van Battele (il signe ainsi cette fois) reçut donc pour son salaire et ses dépenses, y compris les 50 carolus dont nous avons parlé au § 43, et qui furent payés à un peintre de Valenciennes, la somme de 1,024 livres 16 sous, au lieu de celle de 1,092 livres 6 sous, qu'il avait demandée.

« Par le besongnié de maistre Grégoire Van Dyenen, maistre des comptes en Brabant, sur l'ouvraige et extimation du livre de l'ordre de la Thoison d'or faict par maistre Jehan Van Battele, pointre et illyminaire de Malines, ou mois de may xve lij, et ce suyvant l'ordonnance de messeigneurs des finances, pour sçavoir au vray ce que icelluy maistre Jehan, par déclaration et serment de gens eulx entendans en faict et art de pointure et yllymination aveeq ce que en deppend, peult avoir mérité et déservy en l'ouvraige et escripture dudict livre, est trouvé et appert que trois paintres et personnaiges eulx entendans en faict de yllymination, escripture et ouvraige que dessus, demourans à Louvain, assçavoir : Jehan Rombaults, Adrien de Diepcndale et Henry Van der Brugghe, après par eulx avoir bien et au long et par intervalle de temps veu et visité le dessusdict livre et ouvraige d'icelluy, ont affirmé par serment solempnel ce qui s'enssuyt :

Premiers, que ledict livre est bien et artiphiscèlement faict et ouvré avec ce à grand payne et travail ; ensamble qu'il y ait fallu employer du temps beaucoup, estimant par eulx ledict ouvraige et chascune partie d'icelluy, assçavoir les personnaiges des princes, chascun personnaige l'un parmy l'aultre viij ou x carolus.

Il y a figures de personnaiges de princes cincq, qui à viij carolus chascune figure, font : xl carolus.

Item, l'ouvraige de costel à l'entour de la figuere d'iceulx princes qu'ilz appellent paysaiges, machonnaiges, chyrat et anticquaiges, les aulcunes v carolus et les aultres vj carolus.

Il y a dix desdicts anticquaiges, qui à v carolus chascune : xxv car.

Item, l'ouvraige des grans armes de chascun desdicts princes, les aucunes viij carolus et aulcunes d'icelles x carolus.

Il y a cincq armes grandes de princes, qui à viij carolus chascune : xl car.

Item, l'ouvraige des armes des seigneurs de l'ordre, dont on y a en pluisieurs parges d'un feuillet quatre, chascune d'icelles armes aveeq l'escripture, les aucunes ij carolus, aultres iij carolus et aultres iiij carolus.

Il y a ij^{c} ix armes de chevaliers de l'ordre, qui à iij carolus l'une parmy l'autre : vj^{e} xxvij car.

Item, l'ouvraige des grandes lettres ayant pardedens ung escu armayé, les aucunes xxv s., autres xxviij s. et autres ij carolus.

Il y a vj lettres armayez par dedens, qui à xxv s. pièce : vij car. x pattars.

Item, les aultres lettres capitales aveeq le chyrat dedens icelles, les aucunes iiij s., aucunes v s. et aussy aucunes vj s.

Il y a lxiiij lettres capitales avec leur chirat, prisez chascune à iiij pattars; pour xxij autres lettres aussi capitales aveeq leur chyrat, prisez à v s. chascune, et cviij lettres prisez chascune vj s.

Item, les petites lettres avec le chirat mis au boult des linges, chascune d'icelles lettres et chascun chirat ung solz.

Il y a iiij^{c} un petites lettres, prisez chascune ung pattart, et vij^{c} iiij^{xx} ij parties de chyrates, aussi prisées chascune ung pattart.

Ayans oultre ce déclairé lesdicts maistres ouvriers paintres qu'ilz treuvent par l'ouvraige du dessusdict livre que icelluy n'est l'ouvraige d'un maistre et ouvrier seul, estant l'un plus artiphiciel que l'aultre; toutesvoyes le tout bien faict, et que à ce faire il a fallu avoir du meilleur et plus esquiz or et argent, ensamble les meilleurs couleurs qu'on a sceu trouver, dont icelluy ouvraige chascun en son endroict est couvert ij, iij fois, selon que est requiz. Disans et déclairans sur ce que leur a esté demandé pour combien ilz vouldroient faire et livrer faict ung tel livre, que nul d'eulx ne vouldroit présumer faire ung tel livre et de si bon ouvraige, aussy qu'il ne croyent que quelque ouvrier en la ville de Louvain le auseroit entrepreudre, veu que ce n'est ouvraige d'un seul, mais de pluiseurs eulx bien entendans en tel art.

Ledict maistre Jehan Van Battele, ayant entendu qu'on debvoit faire rapport du besoingnié du dessusdict maistre Grégoire Van Dyenen en son affaire, a dit et déclairé que en icelle besongnié n'est comprins l'escripture du livre y mentionné, portant selon qu'il affirme en avoir payé xxiiij s. chascune qua-

terne de viij feulletz, et pour les xv quaternes que contient icellui livre : xviij car.

Déclairant icelluy maistre Jehan, que en l'ouvraige du dessusdict livre il a refaict et renouvellé xxiiij armes de chevaliers de l'ordre créez par l'ordre tenu à Tournay en l'an xv^{c} xxxj, lesquelz luy avoyent par ceulx de l'ordre esté baillées en escript.

Item, qu'il a faict en icelluy ordre tenu à Tournay quatre nouvelles armes, et iceulx mis au livre de l'empereur, asscavoir : les armes du duc de Halberkercke, du prince de Melphe, du comte de Bure et du prince d'Orenge, demandant pour icelles samblables iij carolus de la pièche.

Et qu'il a encoires faict et mis oudict livre de l'empereur xxij armes de chevaliers de l'ordre créez de nouvel en l'ordre tenu par Sa Majesté à Utrecht, en l'an xv^{c} xliiij.

Somme totale, selon la priserie et demande cy-dessus : m xxiiij car. xvj pattars (1). »

Louber (Diebolt), — est un copiste de livres qui vivait à Haguenau, en Alsace, vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Un de ses manuscrits, qui avait appartenu au peintre J. Paelinck (2), fut vendu à Bruxelles, en 1860, chez le libraire Heussner. Ce volume, sur papier, à deux colonnes, est orné de douze grands dessins coloriés, qui ont peu de mérite; il renferme la légende populaire des trois rois.

Au point de vue de l'art, le manuscrit n'a aucune valeur, et ce qui lui donne quelque importance est une note transcrite au premier feuillet, dans laquelle D. Louber annonce quels sont les livres que l'on peut se procurer chez lui; ils sont repartis en trente-huit articles, et le *Livre des trois rois*, y est également renseigné (n° 11). Dans cette liste figurent côte à côte le sacré et le profane, des romans de chevalerie, des livres de piété et de théologie ascétique, des légen

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) *Catalogue des livres, manuscrits et estampes ayant formé le cabinet de feu Mr Joseph Paelinck, artiste peintre;* 2e partie, n° 651.

des, etc.; beaucoup d'entre eux sont ornés de dessins coloriés (*gemolt*). Ce catalogue d'une ancienne librairie allemande peut donc avoir à un certain point de vue quelque intérêt, et nous le transcrivons ici :

« *Item*, welicher Handebuecher man gerne hat gross oder klein geistlich oder weltlich hübsch gemolt die findet man alle by Diebolt Louber, Schriber in der Burge zu Hagenow.

Item, das grosz Buch genant *Iesta Romanorum*, und saget was zu Rome gescheen ist, und saget von den Stetten do Got gewandelt het, und saget ouch von den Keisern zu Rome und von den Bebesten was wunders sie getriben hant und von vil ander Gesetzeden die die Römer gemalıt hant, und ist mit den Vigurcn gemolt. — 2. *Item*, *Vita Cristy*. — 3. *Item*, *Die xxiiij Alten*, gemolt. — 4. *Item*, een gerymete *Bibel*. — 5 *Item*, *der Ritter Her Wigoleis*, gemolt. — 6. *Item*, *Wolff Dietherich*, gemolt. — 7. *Item*, das gantze *Passional der heiligen Leben*, Winterteil und Summerteil; zwey grosse Bücher. — 8. *Item*, *Epistein und Ewangilien*, durch das Jar allen Tag, mit Glosen und von den Heiligen und Jungfrowen. — 9. *Item*, *Wilhelm von Orliens*, gemolt. — 10. *Item*, *Her Ywen und Her Gawin und Künig Artus*, gemolt. — 11. *Item*, *der heiligen drie Kunige Buch*, gemolt. — 12. *Item*, *Parcisa*, gemolt. — 13. *Item*, *süben meister Bücher*, gemolt. — 14. *Item*, *Bellial*, gemolt. — 15. *Item*, *der Witfares Ritter*. — 16, *Item*, *die grosse Troye*, gemolt. — 17. *Item*, *der Hertzoge von Österich*, gemolt. — 18. *Item*, *die Hymmelstrasse genant der welsche Gast*. — 19. *Item*, *die zehen Gebot*, mit Glosen. — 20. *Item*, *von eimme getruwen Ritter der sin eigen Hertze gap umb einer schönen Frowen willen*. — 21. *Item*, *Ysopus*, gemolt. — 22. *Item*, gute bewerte artzeine Bücher. — 23. *Item*, *Frigedang*. — 24. *Item*, *Lucidarius*. — 25. *Item*, *Pfaffe Emysz* und sust cleine Bette-Bücher. — 26. *Item*, *der Rosenkrantz*. — 27. *Item*, *der Ritter under dem Zuber*. — 28. *Item*, gemolte *Losz-Bücher*. — 29. *Item*, *der Solen-Trost*. — 30. *Item*, *von dem Ritter Sant Allexius*. — 31. *Item*, *Sant Anszhems-Frau*. — 32. *Item*, *der Kunig von Franckenrich*. — 33. *Item*, ein keiserlich *Reht-Buch*. — 34. *Item*, *Trisztram*. — 35. *Item*, *Schothzabel*, gemolt. — 36. *Item*, *von Sante Gregorius dem Sünder*. — 37. *Item*, *Morolff*, gemolt. — 38. *Item*, ein *Salter* latin und tütsch und sust andere, etc. »

Van Deynen ou Van Deynum (Guillaume). — Les corporations des métiers furent partout et toujours jalouses de leurs droits et priviléges, et réclamèrent maintes fois contre

les infractions dont se rendaient coupables ceux qui, à des titres divers, refusaient de se conformer aux règlements en vigueur. Les personnes qui étaient attachées au service des souverains entre autres, prétendirent fréquemment être exemptes de ce chef des obligations que ces règlements imposaient aux gens qui exerçaient un art ou métier, alors que l'inscription n'avait pas eu lieu dans la corporation à laquelle leur spécialité les rattachait. Nous aurons plusieurs cas à mentionner dans le cours de notre publication, en ce qui concerne les arts. Le premier que nous citerons est relatif au peintre Guillaume Van Deynen ou Van Deynum, qui avait été attaché à la maison des archiducs Albert et Isabelle, en qualité d'enlumineur, le 20 mai 1614. Il s'était alors établi à Bruxelles. D'où venait-il? c'est ce que nous n'avons encore pu découvrir. Tant qu'il ne travailla que pour les archiducs, aucune réclamation ne se produisit; mais à quelques années de là, l'artiste s'étant avisé de travailler pour des particuliers, le métier des peintres de la ville s'en émut, et les doyens le frappèrent d'amende, en vertu du règlement du 24 mars 1559 (v. st.). S'étant refusé à payer, Van Deynen fut attrait devant le magistrat pour se conformer aux statuts qui l'obligeaient à se faire inscrire comme maître dans la corporation. Naturellement celle-ci eut gain de cause, car les statuts étaient précis. Van Deynen fut condamné à s'y conformer ou à cesser l'exercice de son art, par sentence du magistrat rendue le 30 juin 1618. Il interjeta appel au conseil de Brabant, qui confirma la sentence. Van Deynen s'était adressé aux archiducs pour obtenir, par leur intervention, « surséance » de la procédure pendante » entre lui et le métier des peintres. Les archiducs écrivirent en effet aux bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles, le 13 mars, et leur envoyèrent la requête de l'enlumineur pour avoir là-dessus leur avis; mais le magistrat ne répondit à cette récla-

mation que le 20 juin. La lettre qui suit et qui porte la date du 6 juillet 1618, fut encore adressée par le secrétaire Charles de Bourgoigne au président du conseil privé, selon toute probabilité, pour faire respecter vis-à-vis du métier des peintres de Bruxelles, les privilèges dont l'artiste étranger devait jouir en sa qualité de serviteur des archiducs. Malgré toutes ces démarches, la procédure eut le résultat que nous venons de rapporter, et ce sont là les motifs qui ont amené l'octroi de l'acte d'exemption en faveur de Guillaume Van Deynen ou Van Deynum que nous transcrivons ci-après.

I. « Monsieur, le sieur Guillaume Van Deynum, peintre illuminateur, serviteur à Leurs Altèzes Sérénissimes, gaigé à icelles, vous présentera une requeste tendant aux fins que voirez pour jouir de l'affranchissement que notoyrement luy compète, estant retenu aux service d'iceux noz princes; et comme le mestier des peintres de ceste ville taschent pas envie de l'assubjettir (contre toutte rayson et intention de Leursdictes Altèzes) souz eux, je vous supplie ne souffrir tel indheu empiètement résultant au préjudice de l'authorité d'icelles Leurs Altèzes, etc. (1). »

II. « Sur ce que GuillaumeVan Deynen, peintre illuminateur des archiducqz, noz princes souverains, a fait remonstrer à Leurs Altesses, que, nonobstant qu'il auroit esté retenu au service d'icelles, avec traittement ordinaire, et inscript au registre des domesticques de l'hostel de Leursdictes Altèzes par le greffier du bureau d'icelluy, les doyens du mestier des peintres en la ville de Bruxelles n'auroyent laissé de le travailler continuellement par procédures et aultrement par-devant ceulx du magistrat dudict Bruxelles, pour l'assubjectir audict mestier des peintres et aux charges en dépendantes à son très-grand dommaige et intérest, et au grand déservice de Leursdictes Altèzes; suppliant très-humblement que, pour tant mieux pouvoir justifier sa cause, et une fois se deffaire desdictes molestations et procédures, il pleuist à Leursdictes Altèzes luy faire despescher acte par lequel il puisse conster que Leurs Altèzes ont retenu ledict suppliant en leur service, et ensuyte de ce entendent qu'il soit affranchy dudict mestier et de toutes charges ordinaires et extraordinaires en dépendantes. Leursdictes Altèzes, ce que dessus considéré, et après

(1) Archives du conseil privé, dépêches, aux Archives du royaume.

avoir eu rapport de l'attestation du greffier Pedro de Mendoça, et de ce que s'est passé en ceste cause, ont déclairé et déclairent par eestes leur intention estre que ledict Guillaume Van Deynen soit affranchy du mestier des peintres et de toutes charges en dépendantes; ordonnant partant à tous leurs justiciers, officiers et subjectz, cui ce regardera, de selon ce eulx régler et conduyre, sans faire, mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné audict Guillanme Van Deynen aulcun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Fait à Gand, soubz le nom et cachet secret de Leursdictes Altèzes, le dernier jour de juillet 1618. »

---

§ 74. *Histoire des monuments.*

Indication des localités : Altkirch, en Prusse. — Beersel. — Bouvignes. — Boxtel. — Braine-le-Comte. — Bruges. — Bruxelles. — Diest. — Dijon. — Enghien. — Gand. — Givet-Saint-Hilaire. — Grammont. — Groenendael. — Malines. — Menin. — Mons. — Munster. — Nivelles. — Oldenzaal, dans l'Overijssel. — Rotthem. — Rupelmonde. — Sept-Fontaines, lez-Bruxelles. — Soignies. — Solre-le-Château. — Verrey, en Bourgogne. — Waalwyk.

Église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles. — Philippe le Bon accorda, par lettres patentes du 11 juillet 1435, une somme de 60 livres, de 40 gros de Brabant la livre, à la fabrique de cette église, pour lui venir en aide dans les frais de restauration de l'édifice auquel les pluies causaient de grands dégâts.

« Der kercken van Sinte-Jacops op 't Coudenberch, te Bruessel, betaelt die somme van lx liv., te xl grooten Brabantsche, elc pont, die myn genedigen heren die hertoge der fabriken der selver kerken, puerlie om Gods wille, gegeven heeft, te hulpen totten costen die in der refectien van den hueren kerken gebueren salen gedaen te werden om die van den regene ende grote watere te besorgen, alst blyct by mynvoirschreven Heren openen brieven, gegeven xj dagen in julio anno [xiiij^{c}] xxxv (1). »

Église de Verrey, en Bourgogne. — Le 4 février 1437

(1) Registre n° 2410, 1°, f° lxxj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(1438, n. st.), le duc Philippe le Bon donna ordre de délivrer aux habitants de cette localité des lettres patentes, en vertu desquelles il leur permit de pouvoir faire construire une nouvelle chapelle (1).

Église paroissiale de Menin. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, en date de Bruxelles, le 17 avril 1450, avant Pâques (1451, n. st.), qui accordent aux marguilliers, paroissiens et habitants de Menin, une somme de 80 livres, de 40 gros, « pour convertir et emploïer au nouvel ouvrage, » tant de maçonnerie et charpenterie comme ès voirrières » de l'église parrochial, et autrement ou fait de l'édifice et » réparation d'icelle église, et non ailleurs (2). »

Église de Sainte-Waudru, à Mons. — Reçu de Jean Spyskin, maitre de la fabrique et des ouvrages de cette église, daté du 19 mai 1451, de la somme de 100 francs, de 32 gros de Flandre, la pièce, que Philippe le Bon a donnée aux chanoines « pour employer et convertir en l'ou» vraige naghaires encommenchiet en ladicte église, pour » ycelle amender et acroistre, et non ailleurs, ainsi que le » contiennent les lettrez patentes de Monseigneur, sour ce » faictes et données en la ville de Mons, le xiiij^e jour d'aoust » devant passé [1450] (3). »

L'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, est sans contredit un des plus beaux édifices existant encore en Belgique de cette belle époque du moyen-âge. Aussi n'est-il pas étonnant que plusieurs écrivains de la localité, tels que MM. Ad. Mathieu, Chalon, Lacroix et Devillers, se soient occupés de recueillir des renseignements précieux pour

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem.*

(3) *Ibidem.*

l'histoire de ce monument. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de mentionner ici la liste des ouvrages qui ont été publiés par ces différents auteurs. Le plus important est celui de Mr Devillers : il nous fait connaître les noms des artistes qui ont concouru non-seulement à l'édification, mais encore à l'ornementation de l'édifice.

L'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Ad. Mathieu; in-8°, 16 p.

Mons, histoire monumentale. Sainte-Waudru, par Ad. Mathieu; Mons, 1842; in-8°, 8 p.

Documents inédits sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons (A. Lacroix et Ad. Mathieu); Mons, 1843; in-8°, avec pl.

La tour de Sainte-Waudru à Mons, par R. Chalon; Bruxelles, 1844; in-8°, avec pl.

Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par L. Devillers; Mons, 1854; in-8°, 64 p.

Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par L. Devillers; Mons, 1857; in-fol., avec pl. — On trouve à la fin de ce mémoire les épitaphes qui existaient dans l'église, et qui sont reproduites dans un ouvrage du même auteur, intitulé : *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons*, Mons, 1858.

Église de Rupelmonde. — Ordonnance du 15 août 1455. dans laquelle on lit que « l'église illec, durant la derrenière » guerre qui a régné en Flandres a esté de tous poins arse » et destruicte (1). »

Couvent des Dominicains, à Gand. — Par lettres patentes, datées de Lille, le 11 août 1458, le duc de Bourgogne donna aux religieux de ce couvent 100 francs, de 32 gros de Flandre, la pièce, « pour employer en la retenue et sous» tènement des murs et couverture de l'église (2). »

(1) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, *ibidem*.

Ville de Braine-le-Comte. — Lettres patentes de Philippe le Bon, en date du 18 avril 1459, après Pâques, qui accordent aux habitants de Braine-le-Comte, remise de l'aide pendant quatre ans « pour réédifier et couvrir les portes et tours » et autrement en la fortification » de cette ville, laquelle, pendant les dernières guerres avait été « arse et destruite et » ny demoura maison ny édifice (1). »

Hôpital du Saint-Esprit, à Dijon. — Les religieux du Saint-Esprit qui desservaient cet hôpital obtinrent de Philippe le Bon, des lettres patentes d'amortissement pour leur église, datées de Bruxelles, le 19 septembre 1462, et tout à la fois remise du droit de 6 livres, de 40 gros de Flandre, qu'ils auraient dû payer (2).

Hôtel ducal, à Bruges. — Philippe le Bon, par lettres patentes, données à Bruges, le 21 avril 1467, après Pâques, permet d'appliquer la somme de 1,000 écus, de 48 gros de Flandre, la pièce, à l'ouvrage d'une galerie que l'on fait à son hôtel de Bruges. On conserve aux Archives du royaume (3) le compte détaillé de l'emploi de cette somme, il est intitulé : « Compte Jennyn du Bois, commis de par » feu monseigneur le duc de Bourgoingne, etc., à tenir le » compte de certaine chambre et galerie que icellui seigneur » a nagaires fait faire en son hostel en sa ville de Bruges. » Il reste à peine aujourd'hui quelques murailles en ruines de cet ancien édifice où naquit Philippe le Beau, en 1478 (4), et qui était situé à côté de l'ancien hôtel de la Monnaie.

Confrérie de Saint-Georges, à Gand. — Dans une attes-

(1 et 2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(3) Registre n° 27394 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(4) Weale, *Belgium, Aix-la-Chapelle and Cologne;* Londres, 1859; p. 163.

tation, donnée le 6 février 1485 (1486, n. st.), sous le sceau des échevins de Gand, on voit que le registre de la confrérie de Saint-Georges de cette ville, qui avait été renouvelé en 1468, contenait une annotation constatant que le 20 avril 1474, la jeune princesse Marie de Bourgogne et sa mère se rendirent dans le local de la gilde, où elle posa la première pierre des grands travaux dont l'exécution avait été arrêtée par les membres de ladite confrérie. Voici le texte de cette note :

« Dat up den twintichsten dach van aprille in 't jaer vier ende tseventich, naer Paesschen, onze harde gheduchte joncvrauwe ende princesse Marie, in hueren levene hertoghinne van Bourgoingnen, etc., wesende in Sent-Joorishuus, met ende ter presentien van onzer gheduchter vrauwe mervrauwe der douaigiere van Bourgoingnen, die doe aldaer den eersten steen leyde in 't maken van den nyeuwen wercke doe angheleyt ende begonnen, etc. »

La somme que la princesse avait promise à la confrérie à l'occasion de la solennité, ne fut payée qu'en 1494 (1).

Ville de Bouvignes. — Le maire de Bouvignes reçut, le 20 juin 1495, en vertu d'ordres de Maximilien et de Philippe le Beau, la somme de 60 livres, donnée « en considé- » racion des bons et aggréables services par luy fais par ci- » devant et journellement, en l'édifficacion et fortifficacion » de la tour de Criéveceur (2). » (*Voy.* § 6.)

Prieuré de Groenendael, lez-Bruxelles. — Au mois d'octobre 1495, l'archiduc Philippe le Beau accorda à ce prieuré 120 livres de Flandre, « pour en faire certains » édiffices et réparacions nécessaires à ladicte abbaye, » et peu de temps après, au mois de mars 1497 (n. st.), ce

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*

prince donna encore 68 livres pour aider à réparer l'église du monastère (1).

Église de Beersel. — Les marguilliers de l'église paroissiale de ce village, situé non loin de Bruxelles, obtinrent de Philippe le Beau, en janvier 1498 (n. st.), un subside de 18 livres de Flandre, pour contribuer aux frais de restauration du monument, « qui puis naguères avoit esté » bruslé (2). »

Prieuré des Sept-Fontaines, lez-Bruxelles. — Par lettres patentes datées de Bruxelles, le 19 janvier 1498 (n. st.), Philippe le Beau donne 60 livres de Flandre aux religieux de ce monastère, « pour et au lieu d'un bonnier de bois » qu'il leur avoit lors nagaires accordé, et ce pour eulx » aider aux fraiz et despens qu'ilz avoient à soustenir pour » édiffier leur maison et logis pour y recevoir Monseigneur » quant il lui plairoit de y loger (3). »

Couvent de Saint-François, à Bruges. — Les religieux du couvent de Saint-François, nommé *le Stalyser*, à Bruges, reçoivent, le 27 avril 1498, de la munificence de Philippe le Beau, 30 livres de Flandre, pour les aider à achever leur église qu'ils avaient « puis nagaires commencée à faire édif- » fier de nouveau (4). »

Abbaye de Notre-Dame de Nizelles, en Brabant. — L'abbé Pierre Emmens signe, le 11 juin 1524, une quittance de

(1) Registres nos F. 182 et F. 184 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. (*Voy.* A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 541.)

(2) Registre no F. 185, *ibidem*. (*Voy.* A. Wauters, *loc. cit.*, p. 670.)

(3) *Ibidem*. (*Voy.* A. Wauters, *loc. cit.*, p. 701.)

(4) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume. (*Voy.* Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*. canton de Nivelles, p. 59.)

la somme de 58 livres de Flandre, qui lui avait été accordée au nom de Charles-Quint, « pour nous aidier, — y est-il » dit, — à vivre et refaire nostre église, laquelle par fortune » de feu de meschief a naguerres esté toute bruslée (1). »

Église d'Altkirch. — Ce village, appelé en hollandais Aldekerk, était anciennement situé dans le duché de Gueldre; il fait aujourd'hui partie de la Prusse rhénane. Nous lisons dans un document du XVII[e] siècle, qu'en 1601 l'église fut brûlée, et qu'elle fut rebâtie peu de temps après, au moyen des secours des habitants et de subsides des archiducs Albert et Isabelle. En 1624, la tour était déjà « fendue » et tombée par impétuosité du temps, par où le toict de la» dicte églize a esté entièrement rompu. » Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 31 mars 1626, l'infante Isabelle accorda 500 livres, de 40 gros de Flandre, la pièce, pour aider à la restauration de l'édifice (2).

Chapelle de la cour, à Bruxelles. — Ordre fut donné par les archiducs, le 3 juin 1605, de laisser passer, en franchise de droits, « deux mil piedz de colomnes, de » xij piedz de hault et larges ij piedz, pour l'érection du » doxal et porte de la chappelle de la court, » à Bruxelles, lesquels avaient été achetés en Hollande (3).

Église de Soignies. — Lettres patentes, datées de Bruxelles, le 19 septembre 1606, par lesquelles les archiducs accordent 500 livres de Flandre, au chapitre de Saint-Vincent, à Soignies « pour la réfection de l'église collégiale (4). »

(1) Collection des acquits des comptes de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

(3) *Ibidem*.

(4) Collection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*.

Couvent des Annonciades, à Bruges. — Ces religieuses obtinrent des archiducs, le 25 août 1610, une ordonnance en vertu de laquelle il leur fut payé 200 livres de Flandre, « pour mectre la première pierre en leur édiffice qu'ilz font » rédiffier (1). »

Église de Saint-Barthélemi, à Grammont. — Par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 15 décembre 1610, Albert et Isabelle font remise aux habitants de Grammont, de la moitié du droit du huitième et de la moitié de la taxe de 40 nobles d'or, pour employer à la réédification de la nef de l'église paroissiale de cette ville, qui avait été « ruinée » ès dévastations des troubles passés (2). »

Église de Solre-le-Château. — Un subside de 3,000 livres de Flandre fut accordé pour la reconstruction de cet édifice, par lettres patentes des archiducs, en date de Bruxelles, le 21 juin 1611, grâce à l'intervention du comte de Solre. Voici ce qu'on lit dans la requête, qui leur avait été adressée à ce propos.

« Nous a esté remonstré, comme, le xe jour du mois de may dernier, il auroit pleu à Dieu visiter son bourg de Solre par ung accident si soudain et inopiné de feu, qu'en moins de deux heures environ, cent et vingt maisons ont esté réduictes en cendre, à la totale ruyne des pouvres inhabitans d'icelluy, oultre et par-dessus l'église entièrement bruslée, laquelle estoit des plus belles et des mieulx ornées, aveсq dix-huict cloches toutes fondues et la plus grande partie du métal perdue, etc. »

Les habitants qui avaient eu leurs maisons brûlées, obtinrent exemption de payer les aides pendant trois ans (3).

Église collégiale de Sainte-Pléchelme, à Oldenzaal, dans

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem*
(3) *Ibidem.*

l'Overyssel. — Ce monument dont la construction remontait à plusieurs siècles, dit un document du règne des archiducs, avait beaucoup souffert par suite des siéges que la ville d'Oldenzaal avait soutenus, et aussi par les pillages de la soldatesque. A l'époque dont nous parlons, le toit de l'église était dépourvu de gouttières, les pluies pénétraient partout, et menaçaient d'entrainer la ruine de l'édifice. Albert et Isabelle accordèrent pour aider aux frais de la réparation, une somme de 500 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Mariemont, le 2 juin 1615 (1).

Église de Givet-Saint-Hilaire. — Lettres patentes, en date de Bruxelles, le 26 septembre 1615, par lesquelles Albert et Isabelle autorisent le bailli et receveur du domaine d'Agimont, à payer 150 livres, de 40 gros, à titre de subside, pour la construction de la tour de l'église de ce village (2).

Église de Saint-Géri, à Bruxelles. — « Receu avons l'humble supplication des chiefz et doyens de la chambre des » rhétoriciens, intitulée par l'empereur Maximilien (de très- » haulte mémoire), *Marie kransken* [Guirlande de Marie], » et margliseurs de la chappelle Nostre-Dame-des-Sept-Douleurs en l'églize de Sainct-Géry (3), contenant que ladicte » chappelle auroit esté adornée par l'archiduc Philippe, duc » de Brabant, d'ung siége à l'entour, lequel estant entièrement desfait par les troubles passez, lesdicts suppliants » désireroient le renouveller. »

Tels sont les termes d'une requête adressée aux souverains du pays, et qui eut un plein succès, car, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 23 octobre 1615, les archi-

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) *Voy.* Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 644 et t. III, p. 175.

ducs gratifient les pétitionnaires d'une somme de 500 livres de Flandre (1), pour le renouvellement des stalles.

Église de Waalwyk. — Les archiducs firent don à l'évêque de Bois-le-Duc, par lettres patentes du 14 août 1616, de 500 livres de Flandre, payable sur les recettes des licentes, pour la reconstruction de l'église de Waalwyk, dans le Brabant septentrional actuel. Voici un extrait du document qui renferme quelques particularités intéressantes :

« Receu avons l'humble supplication de révérend père en Dieu nostre chier et féal l'évesque de Bois-le-Ducq, contenant que comme à luy compète la charge spirituelle de noz bons subjects catholicques et la conservation de leurs âmes, il auroit visité par diverses foiz toutes les places de sondict éveschè et diocèse, et entre aultres trouvé que en la franchise de Waelwyck, estant environnée de toutes partz et costez des villaiges et pays d'Hollande, l'église parochiale illecq durant ces guerres intestines auroit esté de telle sorte par fortune bruslée qu'il n'y restent que certaines vielles murailles et fundamens, selon que se peult veoir par la carte sur ce exhibée, par où les inhabitans d'icelle franchise ont esté cy-devant constrainctz de s'ayder, quant aux services divins, de la chappelle y estant au petit cloistre de Nostre-Dame de Nazareth; mais comme audict suppliant est apparu, qu'après les trefves présentes, par la confluence des catholicques tant des villaiges de Zuyt-Hollande que des pays d'Altena, Huesden et aultres lieux circumvoisins, ils ne se peuvent ultérieurement servir d'icelle chappelle, mais seront constrainctz de faire rédifier leurdicte ancienne églize parochiale, ayant ledict suppliant à ceste fin trouvé plusieurs inhabitans d'illecq, lesquelz offrent volontièrement d'y contribuer selon leurs petitz moyens, le redressement de laquelle églize viendra à couster plusieurs mille florins; et pour ce que bonne partie du revenu d'icelle a depuis ladicte trefve esté détenu de ceulx de Besoyen, lesquelz s'en sont retirez, nonobstant que de toute ancienneté ilz ont esté de ladicte paroiche, etc. (2) »

Béguinage de Diest. — Don de 200 livres de Flandre

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Collection des acquits des comptes du grand sceau, *ibidem*. Toutes les notes qui suivent sont puisées à la même source.

que les archiducs accordent aux béguines de Diest, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 30 septembre 1618, pour orner le maitre-autel de leur église.

Couvent des Frères-Mineurs, à Malines. — Lettres patentes, datées de Tervueren, le 29 novembre 1618, par lesquelles les archiducs donnent 150 livres de Flandre, pour la reconstruction de leur église.

Couvent des Capucins, à Bruxelles. — Lettres patentes des archiducs, données à Bruxelles, le 23 février 1619, qui accordent une somme de 2,500 livres de Flandre à ces religieux, pour agrandir leur couvent et leur église, et y construire un nouveau chœur, dont la dépense s'élèvera à plus de 5,000 florins.

Collége des Jésuites, à Bruxelles. — Don de 8,000 livres de Flandre, par lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 23 février 1619, pour l'achèvement de leur église.

Couvent des Dominicains, à Braine-le-Comte. — Albert et Isabelle font un don de 200 livres de Flandre, par lettres patentes, datées de Bruxelles, le 20 mars 1619, à ces religieux, qui étaient venus de Valenciennes à la demande du magistrat de Braine, pour instruire la jeunesse, afin de les aider à achever leur église et dortoir dans la construction desquels les finances de la ville ne peuvent plus intervenir.

Abbaye de Sparmaille, à Bruges. — Don de 300 livres de Flandre, par lettres patentes des archiducs, datées de Bruxelles, le 20 avril 1619, pour aider aux frais de la construction du cloitre.

Couvent des Augustins, à Enghien. — Lettres patentes, données par les archiducs à Diest, le 8 mai 1619, par les-

quelles ces religieux sont gratifiés de 200 livres de Flandre, pour agrandir leurs bâtiments, afin d'y établir le noviciat que le provincial de l'ordre veut transférer.

Abbaye de Rotthem. — Lettres patentes d'Albert et Isabelle, datées de Tervueren, le 9 mai 1619, qui accordent une aumône de 150 livres de Flandre à Catherine Peetermans, abbesse de ce monastère, récemment élevée à cette dignité, et qui était auparavant religieuse à l'abbaye de Roosendael, à Malines. On lit dans ce document que les bâtiments de l'abbaye de Rotthem (*Voy.* § 57) se trouvaient alors en très-mauvais état; ils avaient été ruinés pendant les troubles, et les religieuses étaient encore exposées à la pluie.

Couvent des Capucins, à Soignies. — Lettres patentes, données par les archiducs à Mariemont, le 14 juin 1619, par lesquelles ils accordent 250 livres de Flandre à ces religieux pour les aider dans les frais de la muraille de clôture de leur couvent.

Couvent des Pauvres Clarisses, à Boxtel. — Lettres patentes d'Albert et d'Isabelle, datées de Mariemont, le 27 juin 1619, accordant aux religieuses de l'ordre de Saint-François, dans la baronnie de Boxtel, près de Bois-le-Duc, 200 livres de Flandre, pour la construction d'un nouveau quartier destiné aux malades. On lit dans le préambule du document que ces religieuses étaient alors au nombre de trente-sept; que deux ans auparavant elles avaient obtenu des archiducs 50 florins, et antérieurement encore 25 florins, pour la restauration de leur église et de leur couvent, qui avaient été ruinés par les rebelles à l'époque des deux siéges de Bois-le-Duc, où elles furent forcées de se retirer.

Couvent des Capucins, à Munster. — Lettres patentes, datées de Namur, le 23 juillet 1619, par lesquelles les ar-

chiducs donnent 250 livres de Flandre à ces religieux pour les « ayder à édiffier leur cloistre. »

Couvent des Cordeliers, à Bruxelles. — Lettres patentes datées de Bruxelles, le 17 octobre 1624, par lesquelles il est accordé au nom du roi Philippe IV, 1,000 livres, de 40 gros, à ces religieux « pour ayder au payement du » bastiment du nouveau corps de leur églize. »

Couvent des Annonciades, à Bruxelles. — Don de 1,000 livres de Flandre, accordé par lettres patentes de la même date « pour ayder au bastiment de leur église. »

Couvent des Augustins, à Bruxelles. — Un don de 1,000 livres de Flandre leur est fait par lettres patentes de la même date, également « pour ayder au bastiment de » l'églize. »

---

§ 75. *Musiciens, facteurs d'orgues, etc.*

Sommaire : Wautier Vranckenzone, à La Haye. — Ses livres de musique. — G. de Fourmanoir, à Liége. — J. Bauwens, à Hal. — P. du Hotz. — R. du Molin. — G. Bosquier. — G. de Ghersem. — A. Smit ou Smet. — Orgues qu'il a faites. — Orgues de l'abbaye de La Cambre, en 1619. — D. Norcum. — Association musicale fondée à Arnhem, en 1591. — Noms des organistes qui en ont fait partie. — La famille des Milleville.

Vranckenzone (Wautier). — (*Voy.* § 12.) — Cet artiste hollandais, dont aucun écrivain n'a parlé jusqu'ici, et dont les œuvres sont encore à retrouver, est bien décidément un maître qui jouissait de son vivant d'une bonne réputation. De même que Philippe le Bon, ainsi qu'il a été dit ailleurs, Charles le Téméraire lui donna des marques toutes particulières de sa générosité et de son estime, et notamment en 1469. Nous craindrions de diminuer la valeur des expressions, si nous ne rapportions ici le texte même du docu-

ment, lequel renferme des détails nouveaux sur les travaux dont Wautier Vrankenzone fut chargé pour les deux ducs de Bourgogne. Espérons que le savant auteur de la *Biographie universelle des musiciens* voudra bien accueillir ce nom dans la seconde édition de son ouvrage.

« A Gauthier Vrankenzonne, chantre, par cy-devant résident en la chapelle de l'ostel de Monseigneur au lieu de La Haye, la somme de viijxx iiij livres, que Monditseigneur luy a de sa grâce donné pour une fois, tant en récompensation de deux grans livres de musicque qu'il a par cy-devant fait et escript, et en iceulx fait mectre pluiseurs lectres capitales, et lesquelz livres il a délivrez à Monditseigneur pour les faire garder devers luy, et soy en aydier à son très-noble plaisir, comme pour considéracion de la vesture, despence de bouche et autres frais et despens qu'il a euz et soustenuz pour avoir tenu soubz luy et à sa charge quatre coraulx pour aydier faire et célébrer le service divin en ladicte chappelle au loenge de Dieu et à l'onneur dudit feu Monditseigneur, et avec ce pour certain sallaire qui luy fu lors promis pour soy entretenir plus honnestement ou service de ladicte chappelle ès années [xiiijc] lxij, lxiij, lxiiij et lxv, par-dessus le payement qu'il luy en a esté fait par cy-devant de par ledit feu Monseigneur et Monditseigneur ou autrement (1). »

De Fourmanoir (Gilles), — faisait déjà partie de la chapelle domestique de Charles-Quint, en 1517, en qualité de chantre : à dater du 1er décembre 1536, il quitta le service de ce prince avec jouissance d'une pension de 6 sous par jour. Son nom est tantôt écrit sans particule, et tantôt avec les particules *le* ou *de;* quelquefois on trouve aussi la forme Formanoir ou Fourmannoir. Notre musicien fit les voyages d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne avec la suite de l'empereur (2). La lettre qui suit fut adressée le 2 septem-

(1) Registre n° 1924, f° ccxiiij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Ces détails sont extraits de notre *Histoire de la chapelle musicale des souverains et des gouverneurs généraux des Pays-Bas*, qui sera bientôt livrée à l'impression.

bre 1544, par Marie de Hongrie à Georges d'Autriche, évêque de Liége, pour lui recommander G. de Fourmanoir, qui, ne pouvant plus trouver dans les états de Charles-Quint les moyens de suffire à son existence et à celle de sa famille, se disposait à aller s'établir à Liége, où déjà il avait séjourné quelque temps, pour donner des leçons de son art.

« Mon cousin. Maistre Gilles de Fourmannoir, anchien serviteur de l'empereur, mon seigneur, et cy-devant chantre de sa chappelle dommesticque, que cognoissez, s'en va présentement vers vous pour vous communiquer l'art de musicque, comme autresfoiz il a fait, pour y demeurer pour quelque temps durant ceste guerre; et pour estre icellny maistre Gilles fort chargé de femme, enffans et mesnaige, ayant bien à faire à honnestement l'entretenir, vous prye pour ces respectz l'avoir en favorable recommandation et le faire gracieusement traicter pour quelque temps, selon la requeste qu'il vous en fera, et vous me ferez plesir. Atant, mon cousin, Nostre-Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Bruxelles, le ij^e^ de septembre 1544 (1). »

Bauwens (Jean). — Marie de Hongrie s'intéressait vivement à l'avenir des artistes en général. Voici encore une lettre de recommandation qu'elle fait écrire, le 18 février 1553 (n. st.), au seigneur de Cormaillon, bailli de Hal, pour user de toute son influence, afin de faire nommer Jean Bauwens, ex-chantre de la chapelle particulière de la princesse, à la place de maitre de chant de l'église de Notre-Dame en cette ville, dès que la place sera vacante.

J. Bauwens était peut-être natif de Hal. C'est, croyons-nous, le même qui figure au nombre des musiciens de la chapelle de Charles-Quint, en 1530, sous le nom de Jean Bauduwin.

« Marie, par la grâce de Dieu royne douaigière d'Hongrie, etc. Très-chier et bien amé. Pour ce que nous entendons que la place de maistre des chants

(1) La minute de cette lettre existe dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume. La souscription porte : *A mon cousin l'évesque de Liége*, et on y lit l'annotation suivante : « Soit mise au net et » baillée à maistre Gilles de Fourmannoir pour le faire signer luy-mesmes. »

en l'église de Nostre-Dame en la ville de Haulx est ou sera bientost ouverte, et que (*sic*) ce porteur Jehan Bauwens, lequel par cy-devant nous a servy de chantre de nostre chapelle, par où nous tenons qu'il seroit qualiffié audict estat; nous vous réquérons que estant ouverte ladicte place, vous l'ayez en nostre faveur pour recommandé en icelle avant nul autre. Et vous nous ferez plésir. Atant, tres-chier et bien amé, Nostre-Seigneur soit garde de vous. De Bruxelles, ce xviij[e] de février 1552 (1). »

Du Hotz (Pierre), — c'est ainsi qu'il faut orthographier ce nom, — fut maître de chapelle de Marguerite de Parme, et resta en fonctions sous le duc d'Albe et don Louis de Requesens. C'est de lui qu'émane la requête suivante, que la princesse apostilla d'un *fiat*, le 11 novembre 1560, après en avoir préalablement fait écrire au roi en Espagne.

« A Son Altèze, donne à cognoistre Pierre du Hot, maistre de la chapelle de Vostre Altèze, comme présentement seroit vacante une prébende de Condet par le trespas de sire Robert de la Porte, jadis chantre au roy, laquelle prébende seroit à la disposition de Sa Majesté, à raison qu'il n'y at encore point de rolle aultre que pour les chantres de Sadicte Majesté, sauf ung nommé sire Jehan du Pont, lequel fut accepté pour chapellain en la ville de Gand, lequel n'a voulut suivre Sa Majesté, et a faict refus; ensuite supplie partant que Vostre Altèze la veuille demander pour son tour de raulle, suivant ce que le roy luy auroit accordé plusieurs tours sur aulcunes prébendes de par-deçà, au nombre desquelles sont contenues celles de ladicte ville de Condet, pour en pourveoir ung de ses enfans, et le vouloir avoir pour recommandé vers monseigneur d'Arras et monsieur le président. En quoy l'obligerés à prier Dieu pour la santé et prospérité de toute vostre postérité (2). »

Du Molin (Rombaut), — pourrait bien être de la famille de Remi du Molin, qui était organiste de l'église de Saint-Jean, à Malines, en 1528 (*Voy.* § 2). Rombaut fut appelé à la place d'organiste de l'église collégiale de Notre-Dame, à Anvers, vers 1533, et il occupa ces fonctions pendant

(1) Collection des papiers de Marie de Hongrie, aux Archives du royaume.
(2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, *ibidem*.

environ treize ans; puis il fut appelé en qualité d'accordeur et facteur d'orgues par la reine de Hongrie. Ces détails sont extraits d'une demande de pension que R. du Molin fit parvenir, en 1562, à Marguerite de Parme. Dans un rapport sur des pétitions de toute espèce, qui fut dressé à cette époque, nous trouvons l'analyse ainsi conçue de la requête de l'artiste :

« Romboult du Molin dit qu'il a servy l'espace de xiiij ans la feue royne de Hongrie comme faiseur et accordeur d'orgues, laquelle, pour son service, le feit leisser l'office d'organiste de l'église Nostre-Dame d'Anvers, lequel il avoit exercé environ xiij ans, et néantmoins pour complaire à Sa Majesté a demeuré et continué le susdict espace, et voïaigé partout, espérant quelque récompense, laquelle plusieurs fois luy a promis Sadicte Majesté, et se tiennant frustré desdictes promesses et impourveu en ses vieux jours il supplie pour quelque pension (1). »

Bosquier (Guillaume). — Le document que nous publions contient sur ce musicien d'intéressants détails; c'est une requête qu'il adresse en 1580, pour être doté d'un nouveau bénéfice, car à la même époque il était déjà pourvu de la chapelle de Saint-Jean, à l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

« Au roy, expose en deue révérence Guillaume Bosquier, natif de Mons, pays de Haynault, maistre musicien des pages de Son Exellence [le duc de Parme], comment il auroit servi d'enffant à la chappelle de Sa Majesté en Espaigne l'espace de neufz ans, et en récompense de ce il auroit pleu à Sadicte Majesté le pourveoir de deux tours de rolles, l'ung sur les chappelles dudict Mons, et l'aultre sur aultres chappelles et personatz dudict pays de Haynnault, etc. Et comme à présent est escheue et vacante, à la collation de Sadicte Majesté, la chappelle de Sainct-Jean, située à Fontenelle, lez la ville de Vallenciènes, etc. (2). »

De Ghersem (Géri). — Les archiducs écrivent en faveur de cet artiste qui fut en grande réputation, la lettre que voici au magistrat de Tournai, en 1607.

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

« Les archiducqz, etc. Chers et bien amez. Géry de Ghersem, maistre de la chapelle de nostre oratoire, supplie qu'en considération des longz services qu'il a rendu en la chapelle royale de feue Sa Majesté, et lesquelz il continue en la susdicte qualité, il nous pleust faire affranchir de tous logemens de gens de guerre une sienne maison audict Tournay; nous avons bien voulu advertir par ceste qu'aurons pour service aggréable que teniez icelle maison exempte desdicts logemens, si aulcunement faire se peult. Atant, etc. De Bruxelles, le x[e] de décembre 1607 (1). »

Smit ou Smet (Artus). — Toutes les personnes, qui de près ou de loin se rattachaient à la cour ou au service du souverain, cherchaient à s'en prévaloir, pour obtenir les unes exemption de logements militaires, comme Géri de Ghersem; les autres, affranchissement de guet et de garde, ou exemption d'accises, impositions et maltôtes, tels que le peintre Jean Brueghel (*Voy.* §§ 9 et 70); d'autres enfin, dispense de se faire inscrire dans la corporation, comme l'enlumineur G. Van Deynum (*Voy.* § 73). C'est encore une demande de ce genre qui fait l'objet de la lettre que nous reproduisons ci-après, et dans laquelle les archiducs demandent au magistrat de Bruxelles, en 1609, d'exempter de guet et de garde, leur facteur d'orgues dont nous avons déjà parlé au § 2. Nous avons cru alors pouvoir traduire le prénom flamand *Aert* par Arnould. Dans le document en question, Smit ou Smet est appelé Artus, et nous lui avons restitué ce nom.

« Les archiducqz. Chers et bien amez. Artus Smet, organier, nous a faict représenter que par le travail qu'il auroit miz à faire par nostre commandement deux orgues, l'un envoyé en Espagne et l'aultre servant en nostre chappelle à Bruxelles, mesmes au moyen des exhalations et fumées corrosans qu'il a retiré par la longtaine fonte de l'estain à faire les fleutes et flageolz d'iceulx orgues, il seroit demeuré tellement estropié, précluz de ses membres, qu'il n'a aulcun usage de ses piedz ny bras; nous suppliant, qu'y prennans favorable

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

regard, nostre bon plaisir fust le faire tenir exempt du guet et garde de ladicte ville, attendu son impuissance à plus pouvoir gaigner sa vie et à ses femme et enfans; c'est pourquoy nous désirons qu'affranchiez d'ores en avant le pauvre homme dudict guet et garde sans l'obliger à y envoyer quelque aultre en son nom. Par quoy n'y faictes faulte, etc. A Mariemont, le xxviij juin 1609 (1). »

ORGUES DE L'ABBAYE DE LA CAMBRE. — Lettres patentes données à Tervueren, le 13 novembre 1619, par lesquelles les archiducs accordent aux religieuses de ce monastère (2) 300 livres de Flandre, pour payer une partie des frais de l'achat de nouvelles orgues qui doivent coûter 800 florins. Nous extrayons du préambule de cette pièce le passage suivant : « Leurdicte église est maintenant ornée d'ung » aultel fort magnifique et riche tableau, lequel a servy en » nostre chapelle, et comme leur a esté donné ung orghe » par feue la duchesse de Parme, de laquelle elles ne se » peuvent plus servir, etc. (3) »

NORCUM (Daniel), — musicien instrumentiste anglais, né en 1575 ou 1576, abandonna la Grande-Bretagne à la fin du règne d'Élisabeth (vers 1602), à cause des persécutions auxquelles les catholiques y étaient en butte. Norcum vint aux Pays-Bas, et fut admis par les archiducs à faire partie de leur chapelle en qualité de joueur de viole : il vivait encore en 1647 (4). Cet artiste est connu comme écrivain (5).

ASSOCIATION MUSICALE, FONDÉE A ARNHEM, EN 1591. — Mr P. Nijhoff, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Arn-

(1 et 4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Le nombre des religieuses était alors de 107.

(3) Collection des acquits des comptes du grand sceau, aux Archives du royaume.

(5) Voy. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*.

hem, en Gueldre, a appelé notre attention, en 1860, sur deux petits volumes manuscrits que possède la bibliothèque, et qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'art musical. Le premier, qui est en parchemin, est orné en tête d'un dessin signé : *P. v. d. Wal fecit*, et a pour titre : *Collegium musicum*. Ces deux petits volumes in-oblongo renferment les noms des membres d'une société musicale, avec leurs armes et leurs devises, vraies ou adoptées, depuis l'année 1591, date de la fondation de l'association, à laquelle ils ont servi de registres d'inscription, jusque vers la fin du siècle dernier. Nous nous sommes contenté, au milieu de tous ces noms de musiciens et d'amateurs inconnus, de copier ceux des organistes que nous y avons remarqués, et qui sont :

« Dirk Scholl, organist tot Arnhem.
Gurgius Berff, organist tot Deventer.
L. des Milleville, organist tot Arnhem, 1675.
Pieter Brouwer, organist, 1699.
Willem des Milleville, organist, 1705.
Ac. E. Veldcamps, le fis, organiste à Arnhem, 1706.
Jean Petit, organiste, 1718.
Louis des Milleville, organiste à Arnhem, 1721.
Er. Heinsius, organist [vers 1762].
C. Slothaver, organist. »

La famille des Milleville, dont trois membres ont fait partie de l'association, est sans aucun doute une famille protestante française qui aura émigré. Ce nom nous rappelle celui d'Alexandre Milleville, qui figure comme l'auteur de plusieurs chansons dans les nombreux recueils publiés à Anvers, vers la fin du XVI[e] siècle et dans les premières années du siècle suivant, par les éditeurs Phalèse et Bellère.

§ 76. *Verrières.*

Indication des localités : Anvers, Béthune, Binderen, Breda, Bruxelles, Ecnaeme, Ertvelde, Gand, Gouda, Louvain, Malines, Odenrode, Parc, Ruremonde et Saint-Omer. — Verrière scandaleuse, en 1526. — G. Boels, peintre verrier, à Louvain.

Vitraux de l'église Saint-Jean, a Gouda. — L'église de Gouda, qui est dédiée à Saint-Jean-Baptiste, fut détruite par un incendie qui dévora la ville entière, en 1438, d'autres disent en 1440. Un nouvel édifice commença à s'élever sur les ruines de l'ancien, vers 1485. C'est pour concourir à sa décoration qu'une somme de 200 livres de Flandre, fut accordée aux marguilliers de cette église, par lettres patentes du 26 juillet 1512 « pour employer en la » façon d'une verrière armoyée des armes de Messeigneurs » [l'empereur Maximilien et l'archiduc Charles] (1). » La foudre réduisit une seconde fois l'église de Gouda en cendres, le 12 janvier 1552, date que nous croyons pouvoir traduire par 1553 (n. st.). Il ne resta debout que les murailles. Les dégâts furent assez vite réparés, car dans l'église actuelle existent encore des vitraux qui ont été offerts, en 1555, par George d'Egmond, évêque d'Utrecht, et en 1556, par Corneille Van Myerop, prévôt et archidiacre d'Utrecht; par le bailli Wautier Van Bylaer, etc. D'autres portent les millésimes de 1557, 1559, 1560, 1561, 1562, 1564, 1566, 1567, 1570, 1571, 1594, 1596, 1597, 1601, 1603 et 1655. On remarquera l'interruption entre les années 1571 et 1594, l'époque des troubles religieux. Les verrières antérieures à cette lacune sont dues, comme l'on sait, à Thiéri et à Wautier Crabeth. Plusieurs du même temps ont été composées par Lambert Van Noord,

(1) Registre n° F. 351 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

d'Amersfoort, et peintes par Thiéri Van Zyl, d'Utrecht. Mr Chr. Kramm a publié une description minutieuse des vitraux de l'église de Saint-Jean, et y a ajouté de curieux détails sur les artistes qui les ont exécutés (1).

Verrière scandaleuse, — telle est l'expression consacrée par un document contemporain pour qualifier un fait d'une audace inouïe, arrivé en 1526, au moment où les placards de Charles-Quint sévissaient avec force dans les Pays-Bas contre les partisans des doctrines de Calvin et de Luther. L'anecdote sur laquelle nous avons en vain essayé de nous procurer de plus amples renseignements, est mentionnée en ces termes dans les acquits d'un compte de la recette générale des finances (2), à propos du payement de ses vacations au personnage chargé par ordre de Marguerite d'Autriche de s'enquérir de l'auteur du délit, qui a été commis à Ertvelde, en Flandre :

« Je George d'Esplegheim, secrétaire en ordonnance de l'empereur, confesse avoir receu la somme de vj^{xx} xix livres x solz, de xl gros, qui deue m'estoit de reste pour estre party de la ville de Malines, le ij^{e} jour de mars xv^{c} xxv et allé à Gand devers le prieur des augustins et le procureur dudict seigneur empereur en Flandres, et de là ou villaige d'Ertvelde, pour prendre informations du personnaige qui en l'église illecq avoit fait ériger et mectre une verrière scandeleuze figurée d'aucunes ymaiges en dérisions de Dieu, de ses appostres et de la foy chrestienne, en quoi faisant, allant, besongnant et retournant vers madame de Savoye, certiffie et afferme en ma conscience avoir vacquée et continuellement esté occupé jusques au vij^{e} jour du mois;

(1) *De goudsche glazen of beschrijving der beroemte geschilderde kerkglazen van de groote of Sinte-Janskerk te ter Goude*, etc. ; Gouda, 1853; in-8°, 143 pp. Antérieurement à cette publication il a été imprimé à Gouda de petites descriptions des vitraux en flamand et en français; l'une d'elles, que nous possédons, est intitulée : *Explication de ce qui est représenté dans le Magnifique Vitrage de la Grande et Belle Église de Saint-Jean à Gouda*; Gouda, 1813.

(2) Archives du royaume.

où sont comprins, lesdicts jours inclus, six jours entiers, etc. Le xxiiij[e] jour de juillet l'an mil cincq cens vingt-six (1). »

Verrières du collége du pape Adrien VI, a Louvain, et du couvent de Sainte-Catherine, a Breda. — Boels (Gérard). — On lit dans les *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc* (2), par M[r] F.-J. Raymaekers que l'abbé Ambroise Van Engelen ou *de Angelis*, qui gouverna de 1515 à 1543, fit orner la façade principale de l'église de la communauté « d'une belle verrière, représentant l'un des mys- » tères de la Vierge, avec son effigie et celle de son patron. » C'est à lui, — ajoute l'auteur dans une note, — qu'on » doit deux vitraux représentant des mystères de la Vierge » avec l'effigie du donateur, l'un au chœur de l'église des » récollets de Louvain, l'autre au couvent de Sainte-Cathe- » rine, à Breda. Ces vitraux étaient l'œuvre de l'habile » artiste Gérard Boels, de Louvain. Il fit encore placer une » verrière à l'église de Notre-Dame, à Anvers; l'auteur est » désigné sous le nom de Robert, le vitrier (*Robrecht, den » gelaesmaker*), et il reçut la somme de 120 florins du » Rhin. »

A ces curieux renseignements nous ajouterons une note inédite que nous copions d'un document du XVII[e] siècle qui nous a été communiqué :

« Monsieur le prélat de l'abbaye de Park Ambroise de Angelis at donné une très-belle verrière, ornée des armoiries de Croy avecq le chappeau de cardinal, en la sale du grand collége en théologie [collége du pape Adrien VI] où doctor Clarius préside; immédiatement après les voirières de nostre Sainct-Père le pape Adrien le sixiesme, avecq la subscription cy ensuyvante : *Guilelmo Croyo cardinali Ambrosius de Angelis abbas Parcensis posuit amoris quondam mutui symbolum* 1533.

(1) *Voy.* aussi le registre n° F. 211 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Elles ont été publiées dans la *Revue catholique*, qui paraît à Louvain, t. XVI, VI[e] série, 1858, et forment une brochure tirée à part de 79 pages.

A la suite de cette note se trouve un mauvais dessin à la plume qui représente la verrière du couvent de Sainte-Catherine, à Breda, dont il est parlé plus haut. Le vitrail était divisé en six compartiments que nous décrirons dans l'ordre où ils se présentaient au spectateur.

1. La Vierge portant l'enfant Jésus et entourée d'une gloire, avec un croissant et le serpent à ses pieds.

2.

3. L'abbé Ambroise Van Engelen, assis, avec la mitre en tête et la crosse en main.

4. L'abbé Van Engelen agenouillé et saint Ambroise, son patron, debout derrière lui.

5. Un ange tenant un écusson, mi-parti de Angelis et mi-parti de Neuingen (d'argent à 3 tourelles de sable).

6. L'écusson du donateur (de sinople à 3 pals de vair au chef d'or), surmonté de la mitre et dessous sa devise : *Ne quid nimis*.

Au bas du dessin de ce vitrail on lit : *Figuer van het gelaes gegheven van den eerw. heer H. Ambrosius Angelis, abt van Parck in den pandt van S. Catelynen-dael binnen Breda, tot desen tyt altyt gebleven gans ende geheel. Anno* 1627. 7 *febr*. La verrière de l'abbé Van Engelen existait donc encore en 1627.

Verrières des églises des Dominicains et de Saint-Géry, a Bruxelles. — Pour pouvoir retracer avec fidélité l'histoire des arts, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de chercher à bien constater l'étendue de nos pertes; aussi avons-nous pris la ferme résolution de signaler tous les actes de vandalisme, — et ils sont nombreux, — quels que fussent leurs auteurs; d'ailleurs ces renseignements se lient intimement à l'histoire des monuments où les œuvres d'art détruites ou enlevées se trouvaient placées. Lors du saccagement de 1566 et des spoliations et dévastations qui s'accomplirent pendant les années suivantes dans différentes localités, les vitraux furent surtout exposés à être anéantis, à cause de leur fragilité et de l'impossibilité de les déplacer pour les mettre à l'abri. C'est ainsi qu'une belle ver-

rière que l'empereur Charles-Quint avait fait placer au-dessus de la porte d'entrée de l'église des dominicains, à Bruxelles, « laquelle par les rebelles de la saincte foy estoit » ruynée, » fut restaurée en 1587, grâce à deux subsides de 20 livres de Flandre chacun, qu'Alexandre Farnese, duc de Parme, accorda à ces religieux, en avril et en octobre de la même année (1). Au mois de juin de l'année suivante, ce prince octroya une somme de 40 livres aux marguilliers de l'église de Saint-Géry, à Bruxelles, « pour employer à » la réparation de trois verrières données par cy-devant par » feu l'empereur et Sa Majesté (2). » Les archiducs Albert et Isabelle voulurent aussi contribuer à l'ornementation de cette dernière église, et firent don, par lettres patentes datées de Mariemont, le 25 juin 1612, d'une somme de 250 livres de Flandre, « pour une verrière à mettre et poser en » icelle église, enrichie de [leurs] armoiries (3). »

Verrière de l'église des Récollets, a Bruxelles. — Le comte de Mansfelt, par lettres patentes du 1er septembre 1592, accorda une somme de 60 livres de Flandre au couvent de Saint-François ou des récollets, à Bruxelles, « pour la restauration de la verrière derrière le grand autel, » au cœur de l'église dudict couvent, cy-devant donnée par » feu de bonne mémoire Jehan, premier de ce nom, duc de » Brabant et de Lembourg, et dame Marguerite de Flandres, » sa compaigne (4). » Ce texte est positif et le chœur de l'é-

(1) « Pour la réfection et raccoustraige de la verrière de feu l'empereur » Charles-Quint, qu'il a faict mectre deseur la porte et entrée de ladicte » église, etc. » (Registre n° F. 270 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) Registre n° F. 271, *ibidem*.

(3) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(4) Collection des acquits des comptes des reliefs des fiefs, liasse n° 3546, *ibidem*. — *Voy.* aussi le registre n° 17164 de la chambre des comptes, 5e, f° xliiij r°, *ibidem*.

difice n'a donc pas été abattu en 1583, ainsi que le disent les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* (1), sur le témoignage d'un manuscrit consacré à la narration des excès commis par les calvinistes à cette époque.

Verrières au couvent des Dominicains, a Saint-Omer. — Voici un extrait des lettres patentes par lesquelles les archiducs donnent, en 1604, deux verrières pour orner le réfectoire de ce couvent, qui venait d'avoir été incendié (2) :

« Albert et Isabel, etc., à nos très-chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz domaines et finances, salut et dilection. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons, par ces présentes, que ès comptes que nostre bien amé Charles Moraige, commis à la recepte de nos domaines au quartier de nostre ville de Sainct-Omer, rendra, etc., vous consentez et faites passer et allouer en la despence la somme de cent livres, de xl groz, qu'avons donné et accordé aux religieuses personnes noz chiers et bien amez les prieur et religieux de l'ordre de Sainct-Dominicq, en nostre ville de Sainct-Omer, pour payer les deux premières verrières de leur nouveau réfectoire, enrichies de noz armories, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xvj[e] de février l'an de grâce mil vj[c] iiij (3). »

Verrière a l'abbaye d'Eenaeme. — Ce monastère, qui était situé près d'Audenarde, fut enrichi d'une verrière « aux effigies et armoiries, selon le pourtraict en exhibé, » des archiducs Albert et Isabelle, qui accordèrent dans cette intention une somme de 250 livres de Flandre, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 9 août 1610 (4).

Verrières de l'église Saint-Barthélemi, a Béthune. — Au mois de novembre 1610, les archiducs recevaient de la part des prévôt, chanoines et chapitre de l'église de Saint-Barthélemi, à Béthune, en Artois, la requête suivante :

(1) T. III, p. 101.
(2) J. Derheims, *Histoire de la ville de Saint-Omer*; 1843; p. 387.
(3 et 4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

« Aux archiducqz remonstrent en toute humilité les prévost, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Sainct-Bartholomieu, en vostre ville de Béthune, soubz le patronat de Voz Altèzes Sérénissimes, que au cœur de ladicte église, au deseur du grand aultel, il y a trois vieilles verrières jadis données par les ducqz de Bourgogne, quy sont présentement fort caducques, mesmement les verres jà pourriz et gastez par vieillesse, de façon qu'il est grand besoing de les renouveller, comme ilz remonstrants désireront bien faire, y faisant paindre en celle du milieu ung crucifix avecq la vierge Marie et sainct Jehan, et sur les deux aultres les représentations de Voz Altèzes et leurs armoiries, avecq sainct Albert et saincte Élizabeth. Mais comme ils sont assez petitement prébendez, et que d'aultre part leur fabricque est grandement arriérée à cause des grandes mises extraordinaires qu'il a convenu faire en diverses réparations pour les dommaiges advenuz depuis quelques années, spéciallement ès festes de Pasques mil vj^{c} et vj, y joinct que lesdictes places ne peuvent appertenir à aultres qu'à Voz Altèzes comme patrons de ladicte église, ilz ont prins l'hardiesse de les supplier comme de faict ilz supplient, bien que en usant de leur piété et libéralité cognue endroict les églises et lieux saincts, elles soient servies de donner lesdictes trois verrières qui pourroient couster quelques iiij^{c} florins, comprins les barreaux de fer qu'il y conviendra mectre au lieu des vieilles estanficques de pierre qu'il y a, affin de tant moings empescher les veues, sy [ainsy] fera la décoration de ladicte une mémoire de Vos Altèzes à l'advenir, et en prieront tant plus lesdicts suppliants pour la prospérité d'icelles. »

Cette supplique signalait un état de choses tel que les archiducs firent donner ordre à François de Taillich, receveur du domaine à Béthune, de visiter l'édifice et de faire un rapport. Sa lettre, que nous avons sous les yeux, est datée du 2 décembre, et ses conclusions sont conformes à la demande des chanoines. Nous en extrayons ce curieux passage où il est question du mérite artistique des vitraux :

« Je me suis retrouvé, — dit-il, — sur le lieu avecq le maistre des œuvres de ladicte ville et ung verrier, et aïans visité les verrières, les trouve fort vielles et caducques, non-seullement quant aux plombs, mais aussy en ce que les verres sont mangez et vermoluz par vieillesse et l'ardeur du solleil, en sorte que d'en estre la transparence obscurcie, et ne se pooyr bonnement remectre en œuvre, joinct que lesdictes verrières en ce qu'il y a de paincture et aultrement sont de bien maulvaise grâce, tellement qu'il seroit bien décent

et convenable de les renouveller; m'aïans les supplians déclarées que pour mieulx illuminer leur chœur, qui thire ses principales veues desdictes trois verrières, leur intention seroit de relever les piedz droictz et arches d'icelles verrières, et les refaire d'ung aultre meilleur traict et fachon plus moderne, ce qu'ilz feroient à leurs despens, ne restans que les verrières, estanficques et barreaux de fer, ou bien au lieu desdictes estanficques, de faire aussy les montans de fer. »

Les chanoines de Béthune obtinrent d'Albert et d'Isabelle une somme de 300 livres de 40 gros, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 20 janvier 1611. Le préambule de celles-ci, selon l'usage, reproduit en grande partie la requête que nous avons insérée plus haut, et grâce à la munificence des archiducs les chanoines purent se livrer à leur envie de faire disparaître d'anciens vitraux et de modifier l'architecture des fenêtres de l'église collégiale de Saint-Barthélemi (1).

Verrière a l'église de Saint-Odenrode, en Brabant. — Cette église fut enrichie d'une verrière aux armes d'Albert et Isabelle, ensuite de lettres patentes en date du 19 décembre 1611 de ces princes, qui accordèrent au chapitre 250 livres, de 40 gros, à cet effet. Dans les considérants de ces lettres on lit quelques détails curieux pour l'histoire de l'édifice que nous croyons utiles de transcrire :

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication des vénérables noz chiers et bien amez les doyen et chanoines de l'église collégialle de Saincte-Ode-le-Comte, contenant que la chappelle (en laquelle ils font le service divin) ayant esté bastie cy-devant par les ducqz de Brabant, noz prédécesseurs, et dotée de neuf prébendes, auroit esté durant ces guerres intestines troiz foiz bruslée et les suppliants constraints la réparer trois foiz, par où la mémoire des patrons a esté entièrement ostée; et pour ce qu'il est décent et très-raisonnable qu'en ladicte chappelle y ait quelque mémoire des fondateurs d'icelle, lesdicts suppliants nous ont très-humblement supplié à leurs unicqz fonda-

(1) Tous les documents cités plus haut font partie de la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

teurs et collateurs qu'il nous pleuist décorer icelle chappelle d'une verrière ornée de noz armoiries ; ordonnons à nostre receveur général de Brabant au quartier de Bois-le-Ducq, de traitter avec le maistre verrier du pris de la verrière et procurer qu'icelle soit faite au plustost, etc.; sçavoir faisons, etc. (1).

Nous espérions trouver dans le compte du receveur du domaine au quartier de Bois-le-Duc, dans lequel est situé le village d'Odenrode ou Roy, le nom du maître verrier, mais ce registre ne contient que la mention du payement de la somme en ces termes :

« Desen rentmeester, diewelcke betaelt heeft aen den deecken ende canonicken van der collegiale kereke van Sinte-Ode tot Sinte-Oeden-Rode, de somme van ij^c l ponden, etc., geaccordeert om voor deselve somme te doen stellen seecker gelaesen venster in de voorschreven kereke, vereiert mette wapenen van Hunne Hoocheden, etc. (2). »

Verrière a l'église des Augustins, a Gand. — Les calvinistes vendirent cet édifice, en 1582, sous condition que les acheteurs le démoliraient; il fut reconstruit en 1607. Les archiducs Albert et Isabelle firent don aux Augustins, en 1614, d'une somme de 500 livres de Flandre, pour contribuer aux frais de la principale verrière de la nouvelle église conventuelle. Nous faisons suivre ici le préambule des lettres patentes des souverains bienfaiteurs :

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de noz bien amez les prieur et religieulx du couvent de l'ordre de Sainct-Augustin en nostre ville et cité de Gand, contenant comme, au plus fort des troubles passez, les hérétiques, par une très-grande hayne qu'ilz avoient à ce sainct ordre, destruysoyent l'église dudict couvent, laquelle ayant esté plusieurs années désolée, sans espoir de la pouvoir rebâtir à l'honneur de Dieu et consolation des catholicques, ilz nous ont très-humblement supplié et requiz que à l'honneur de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et afin qu'il puisse servir de mémoire

(1) La minute de ces lettres patentes existe dans la collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, et l'original, sur parchemin, dans la collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 5428, f° ij^c xliij v°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

aux siècles advenir, il nous pleuist leur accorder la principalle verrière avec noz noms et armes, et sur ce leur faire dépescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes; sçavoir vous faisons, etc. (1). »

Verrière a l'église Saint-Willebrod, lez Anvers. — Une somme de 125 livres de Flandre, pour aider à payer les frais de deux verrières, fut attribuée aux marguilliers de l'église de Saint-Willebrod, alors en construction hors la porte du Kipdorp, à Anvers, par lettres patentes des archiducs, en date de Bruxelles, le 9 juillet 1614 (2).

Verrière a l'église des Carmes, a Malines. — Une ordonnance de payement d'une somme de 250 livres de Flandre, en faveur des carmes de Malines, fut dépêchée par ordre d'Albert et d'Isabelle, le 10 février 1615, pour « une verrière, — y est-il dit, — à poser en leur nouvelle église à » noz effigies et armes, conforme le patron qu'ilz nous ont » faict montrer (3). » Les carmes avaient commencé la reconstruction de leur église en 1612.

Verrière a l'abbaye de Baudeloo, a Gand. — Cette abbaye qui était établie dans le pays de Waes, ayant été détruite de fond en comble par les calvinistes pendant les troubles du XVIe siècle, les religieux vinrent se réfugier dans la ville de Gand, où ils restèrent fixés. L'église qu'ils y firent bâtir existe encore aujourd'hui, et sert actuellement de local à la bibliothèque de l'université. Ils avaient, lorsqu'elle était sur le point d'être achevée, adressé une requête aux archiducs qui trouvaient toujours de l'argent pour ces sortes de libéralités, afin d'obtenir de leur munificence une somme pour orner d'une verrière représentant ces souverains et

(1 et 2) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) *Ibidem*. Le payement de cette somme est consigné dans le registre nº 11921, fº lxvij vº, de la chambre des comptes, au même dépôt.

leurs écussons, la fenêtre principale de l'édifice, laquelle mesurait 28 pieds d'alors en hauteur et 12 en largeur. Les moines de Baudeloo furent en effet gratifiés de 250 livres de Flandre, par apostille mise sur leur demande, le 17 novembre 1615.

Verrière a l'abbaye de Binderen, en Brabant. — L'abbaye de Binderen était située près de Helmont, petite ville de la mairie de Bois-le-Duc, dans le Brabant septentrional. Comme tant d'autres monastères de ces contrées, elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres avec les Provinces-Unies au XVI[e] et au XVII[e] siècle. A la faveur de la trève d'Anvers, conclue en 1609, les religieuses commencèrent à rétablir leur demeure ruinée, et une nouvelle église fut construite. Les archiducs leur accordèrent, en 1616, un subside de 250 livres pour la décorer d'une verrière à leurs armes.

« Albert et Isabel, etc. Receu avons l'humble supplication de religieuses personnes, les abbesse et religieuses du monastère de Binderen, ordre de Sainct-Bernard, contenant comme icelluy monastère par les guerres passées auroit esté totallement destruict, ruyné, bruslé et mis par terre, si qu'à paine il en restoit quelzques vestiges, lequel les suppliantes auroient depuis les trefvez commencé à restablir et remettre en estat convenable, y employans non-seulement les biens d'icelluy monastère, mais aussy le leur propre et de leurs amis, sicomme présentement leur église est entièrement réédifiée, n'y restant que les verrières à mettre pour y célébrer le sainct service de Dieu; c'est pourquoy elles recourrent à nous, suppliant très-humblement que, comme noz prédécesseurs ducqz de Brabant ont fondé ledict monastère de Binderen, il nous pleust contribuer à sa restauration, en donnant pour marcque de nostre singulière dévotion envers les maisons de Dieu et à celle-cy de nostre patronat une verrière honnorée de noz royalles personnes et armes, qui pourroit revenir à iij[c] florins peu plus ou moins, qu'elles entendent pour derrière le grand aultel, etc.; sçavoir faisons, que nous, les choses susdictes considérées, etc, avons à icelles donné et accordé la somme de ij[c] l livres, du pris de xl gros, nostre monnoye de Flandres, pour faire la verrière susmentionnée, etc. Donné à Tervueren, le x[e] d'octobre xvj[c] et xvj (1). »

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

Verrières aux églises des Jésuites et des Clarisses, a Ruremonde. — Les jésuites furent admis à Ruremonde, en Gueldre, en 1611; très-peu d'années après, l'église qu'ils avaient fait bâtir était près d'être finie. Le recteur présenta une requête aux archiducs, qui, on le voit par les exemples que nous avons réunis plus haut et par ceux qui suivent, étaient assaillis de demandes du même genre, à l'effet d'obtenir un subside pour orner le frontispice du temple d'une grande verrière avec les armoiries des souverains donateurs. Pour en couvrir les frais, il désirait qu'on lui fît don de la somme de 2,500 florins, provenant de la confiscation des biens de deux filles du village de Straelen qui avaient été exécutées comme sorcières, en 1616. Peu s'en fallût que le recteur des jésuites ne réussit, car nous lisons dans les lettres patentes qui lui furent octroyées par Albert et Isabelle, et qui sont datées de Mariemont, le 30 mars 1617, que 2,000 florins lui sont accordés, à payer par le drossard de Straelen (1).

Leurs Altesses Sérénissimes ne furent pas si généreuses envers les clarisses de la même ville, dont l'établissement datait de 1614; celles-ci n'obtinrent que 200 livres de Flandre « pour la principale verrière de leur église avec-» que les effigies et armoiries de Leursdictes Altèzes, à per-» pétuelle mémoire (2), » par lettres patentes du 28 février 1621.

Verrière a l'église des Jésuites, a Gand. — Décidément les pères jésuites étaient plus en faveur que les autres ordres, car les archiducs donnent à ceux de Gand une somme de 1,000 livres de Flandre pour « faire mectre en » la nouvelle église une fenestre [à leurs] effigies et armoi-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 303 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

» ries. » Les lettres patentes d'octroi furent signées à Mariemont, le 2 août 1619 (1).

VERRIÈRES DES ÉGLISES DES CARMES CHAUSSÉS ET DES ANNONCIADES, à Bruxelles. — La fenêtre qui s'élevait au-dessus de l'entrée principale de l'église des carmes chaussés à Bruxelles, fut garnie au XVe siècle, d'une grande verrière que donna « le bon ducq Philippe », sans aucun doute avant l'incident qui, vers 1449, fit perdre à ces religieux la faveur du duc de Bourgogne (2). Les archiducs leur accordèrent 350 livres de Flandre pour la restauration de ce vitrail, par lettres patentes du 23 juillet 1620 (3).

La chapelle des annonciades, dont Albert et Isabelle avaient posé la première pierre, fut consacrée en 1627. Ces religieuses avaient obtenu de l'infante, l'année précédente (lettres patentes du 26 octobre), le remboursement de la somme de 532 florins, prix de la verrière aux armes du roi Philippe IV, qui ornait la principale fenêtre du chœur (4).

VITRAUX DU COUVENT DES CHARTREUX, A LOUVAIN. — Juste Lipse, dans son *Lovanium*, et d'après lui MM. Piot (5) et Van Even (6), parle avec le plus grand éloge du cloître du couvent des chartreux, à Louvain, dont les fenêtres étaient garnies de magnifiques vitraux, représentant des sujets puisés dans l'Ancien et le Nouveau Testament. En 1787 ces vitraux furent vendus; c'est tout ce que les historiens de la localité nous en apprennent. Voici quelques détails inédits qui concernent ces objets d'art :

(1) Collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 153.

(3) Registre n° F. 303, cité.

(4) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(5) *Histoire de Louvain*, t. Ier, p. 253.

(6) *Louvain monumental*, p. 256.

Les chartreux avaient été supprimés en 1783. L'administration des domaines provenant des couvents compris dans les édits de Joseph II, et que l'on désignait alors sous le nom de comité de la caisse de religion, se proposa, en 1786, de vendre publiquement les vitraux dont il est ici question. Parmi eux, il s'en trouvait trois grands qui avaient été donnés par des commandeurs des chevaliers de l'ordre teutonique, savoir : 1° *Le Christ chassant les vendeurs du temple,* par le commandeur Edmond Huyn van Amstenraedt; 2° *Le Christ au milieu des scribes et des pharisiens,* par le commandeur d'Holtrop, et 3° *La Circoncision,* par un commandeur dont le portrait était brisé « comme sont » presque tous ces vitrages depuis le séjour des militaires » dans ce lieu », dit le document qui nous fournit ces renseignements : les armes de l'ordre étaient restées intactes dans cette dernière verrière. L'ordre teutonique avait un collége à Louvain; il avait été fondé par Edmond Huyn Van Amstenraedt en 1621, commandeur provincial des Vieux-Joncs (1), qui est cité plus haut. Le président de cet établissement, R. Smeysters, réclama les trois vitraux, au mois de mai 1786, au nom du baron de Reichsach, grand commandeur du bailliage d'Alden-Biessen, en se fondant sur le principe adopté « de laisser suivre aux familles les » monuments qui pouvoient les intéresser dans les couvents » supprimés (2). » Cette réclamation fut soumise par le comité aux archiducs gouverneurs généraux, mais nous n'avons pu savoir quel fut leur avis. Toujours est-il que les objets revendiqués furent vendus.

Quant à l'époque de la confection de ces vitraux, ils dataient tous trois de la première moitié du XVIIe siècle, selon toute probabilité.

(1) Van Even, *Louvain monumental*, p. 304.

(2) Archives du comité de la caisse de religion, carton n° 354, aux Archives du royaume.

16 Ph. de Comp

3 B. Arias Mon

16 Phe de Co

de la B

24 J. J. Fiocco

23 Jo. d.

9 J. Bontemij

20 J. duikers

21 Bedputer

Holz

Win

17 Glorfelius

8 I. Bertius

4

47

§ 77. *Fac-simile de signatures écrites.*

Sommaire : Architectes, peintres, graveurs, écrivains, enlumineurs, musiciens, géographes, etc.

1. Henri-Corneille Agrippa, savant écrivain de la première moitié du XVI[e] siècle.

2. Rémacle Ardenne, poëte latin, mort à Malines en 1524.

3. Benoit Arias Montano, savant théologien du XVI[e] siècle.

4. Jean d'Auffay ou Dauffay, jurisconsulte des Pays-Bas, mort en 1494. (*Voy.* § 17.)

5. G. De Backere, graveur de sceaux, de médailles et de monnaies, florissait à Namur de 1711 à 1715.

6. Pierre-François Basan, graveur sur cuivre, né à Paris, en 1723; mort en 1797.

7. Patrice Beaucourt de Noortvelde, historien flamand du XVIII[e] siècle.

8. Pierre Bertius, savant et géographe, né à Beveren, en Flandre, en 1565; mort à Paris, en 1629.

9. Josse Boutmy, organiste de la chapelle du prince Charles de Lorraine, à Bruxelles, mort vers 1780.

10. Nicolas-Gui Brenet, peintre français, florissait à Paris dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

11. Gabriel Briard, peintre français, né en 1725; mort en 1777.

12. Bertrand de la Broicquière, gentilhomme de la cour de Philippe le Bon, auteur d'une relation de voyage en Orient inédite. (*Voy.* § 67.)

13. Simon Bynnynck, enlumineur, florissait à Bruges sous le règne de Charles-Quint.

14. Jean-Baptiste-Siméon Chardin, peintre français du XVIII[e] siècle.

15. Charles-Nicolas COCHIN, dessinateur et graveur français du XVIIIe siècle.

16. Philippe DE COMMINES ou DE COMMYNES, historien, florissait au XVe siècle.

17. Gérard CORSELIUS, jurisconsulte, né à Liége, florissait au XVIe siècle.

18. Josse DAMHOUDERE, jurisconsulte, florissait aux Pays-Bas, au XVIe siècle.

19. Jean-Baptiste DESCAMPS, peintre et écrivain, natif de Dunkerque, florissait au XVIIIe siècle.

20. François DUKERS, architecte de la cour épiscopale de Liége, au XVIIIe siècle. (*Voy.* § 41.)

21. Edmond DE DYNTER, chroniqueur brabançon, florissait au XVe siècle.

22. Joseph ERMENS, écrivain et imprimeur à Bruxelles, au XVIIIe siècle.

23. François-Xavier DE FELLER, jésuite, écrivain, né à Bruxelles, en 1735; mort en 1802.

24. Pierre-Antoine FIOCCO, italien de naissance, maître de chapelle de l'électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, à la fin du XVIIe siècle.

25. George DE LA HELE, musicien belge, maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

26. Jean-Libert HENNEBEL, théologien, président du collége de Viglius, à Louvain, mort en 1720.

27. Pierre DU HOTZ, maître de chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie.

28. Corneille-Paul HOYNCK DE PAPENDRECHT, historien, né à Dordrecht; mort en 1753.

29. Jean HUBELOT, graveur de sceaux, à Bruges, en 1474.

30. Dreux JEHAN, enlumineur des ducs de Bourgogne, florissait au XVe siècle.

31. Nicaise LADAM, dit GRENADE, héraut d'armes de Charles-Quint, poëte et chroniqueur.

32. Balthazar LAUWEREYS, graveur de la monnaie de Bruxelles, mort en 1660.

33. Jean DE LILLE, enlumineur du XVe siècle.

34. Jacques MALLEBRANCQ, jésuite, auteur de l'ouvrage intitulé : *de Morinis;* florissait au XVIIe siècle.

35. Aubert LE MIRE, dit MIRÆUS, écrivain, né à Bruxelles, en 1573; mort en 1640.

36. Robert DE NOLE, sculpteur, florissait à Anvers au XVIIe siècle.

37. Jean OUDEGHERST, historien flamand, mort en 1559. (*Voy.* § 56.)

38. Liévin PANAGATHUS, dit GOETHALS, écrivain, florissait aux Pays-Bas, sous le règne de Charles-Quint.

39. Érycius PUTEANUS, ou Henri VAN DE PUTTE, historien brabançon, florissait au XVIIe siècle.

40. Jean RAMUS, jurisconsulte, né aux Pays-Bas, mort en 1578.

41. Antoine RENOU, peintre d'histoire et écrivain, né à Paris, en 1731; mort en 1806.

42. Charles SOILLOT, secrétaire de Charles le Téméraire.

43. Thomas VAN GHEER, orfévre et graveur de sceaux, à Anvers, florissait vers le milieu du XVIe siècle.

44. Michel-Florent VAN LANGREN, géographe, florissait aux Pays-Bas dans le XVIIe siècle.

45. Lucas VAN NEVELE, peintre, florissait à Bruxelles, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II.

46. Gilbert VAN VEEN, peintre et graveur, florissait aux Pays-Bas sous le règne d'Albert et Isabelle.

47. Adrien WATERLOOS, graveur de sceaux et de médailles, mort à Bruxelles, en 1684.

48. Adrien DE WIELE, écrivain des Pays-Bas, florissait sous le règne de Charles-Quint.

49. Jean-Joachim WINCKELMANN, savant antiquaire allemand du XVIIIe siècle.

---

§ 78. *Nielles, émaux, orfévreries, etc.*

Sommaire : Nielles flamands du XVe siècle. — Inventaire des joyaux et reliquaires de la chapelle des comtes de Namur, en 1418. — Émaux et ivoires qui s'y trouvaient. — Émaux et joyaux de Marie de Bourgogne et de Philippe le Beau.

NIELLES FLAMANDS DU XVe SIÈCLE. — Mr C. De Brou a consacré dans la *Revue universelle des Arts* (1), un article à la description d'un médaillon de la collection du duc d'Arenberg, niellé sur ses deux faces, dont chacune est composée d'une plaque d'argent, et qui sont soudées ensemble au moyen d'un cercle de même métal. Le savant archéologue n'hésite pas à attribuer la gravure de ce bijou à quelque artiste des Pays-Bas du XVe siècle, et tout le monde doit se ranger de son avis. M^r^ De Brou a prouvé par là que les orfévres de notre pays se sont également essayés dans cette partie de l'art.

Le nieille à deux faces que nous publions, vient renforcer cette opinion. Il appartient à la collection de Mr C. Onghena, à Gand, qui n'a pas voulu confier à un autre artiste le soin de le reproduire par la gravure. Qu'il reçoive ici nos remerciements pour l'offre si aimable qu'il nous a faite de mettre à notre disposition ce joyau digne d'un musée. La belle planche, sur laquelle il est reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude, nous dispense de donner une ample

(1) T. VIII, p. 517.



Ch. Onghena Sc

NIELLE SUR PLANCHE D'ARGENT

Collection Ch. Onghena à Gand

description de ce nielle, qui représente, d'un côté, la sainte Vierge et l'enfant Jésus entourés d'autres saints personnages, groupe de vingt-et-une figures, et de l'autre, *le Christ portant sa croix,* accompagné de sa mère, de sainte Véronique, etc., composition de plus de quinze figures. « C'est, à n'en pas douter, — nous écrit à ce propos Mr De » Brou, — encore une production de notre pays, qui date » de la fin du XVe siècle, ou *peut-être* des premières années » du XVIe. Les uns et les autres pourraient fort bien être » du même artiste. »

Inventaire des joyaux et reliquaires de la chapelle du chateau de Namur. — Guillaume II, comte de Namur, légua par testament à l'église collégiale de Saint-Pierre, à Namur, « toutes les relicquez et jewiaulx d'or, d'argent et autres » estans et qui trouvés seroient » dans la chapelle du château, après son décès et celui de sa femme, Jeanne de Harcourt, à la condition toutefois de faire construire « pour » icellez et tellez dignez relicquez estre poséez et collo» quiéez, ung ciboire et lieu convenable, bien séghur, ou » chœur de ladicte esglise, au plus priez du grant altet, » entre l'uisserie du capitle et ung altet qui est emprez le » grant altet. » Ce prince mourut le 10 janvier 1418. Très-peu de temps après, la comtesse se désista du droit qu'elle avait de conserver tous ces précieux objets, et les fit remettre au chapitre, qui lui en délivra reçu par acte du 6 février. Ce reçu existe en original dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume(1): il renferme de tous les joyaux et reliquaires une description que nous avons copiée et que nous publions. On y trouvera plus d'un renseignement utile pour l'histoire artistique de notre pays, et nous appellerons surtout l'attention sur les émaux et les ivoires dont il y est question.

(1) C'est Mr Jules Borgnet qui l'a signalé à notre attention.

1. « Une ymagène de Nostre-Dame et deux angèles aux costés et ung autre angèles estans en mylieu du piet, lesdis deux angelez tenant au-desus ladicte ymagène de Nostre-Dame en ung grant aifmas [*sic*] enmailhiet autour ledit aismas [*sic*] syx angèles et au-dessus Nostre-Seigneur; tous cesdis anglez à eillez enmailhiés, et estant ledit aismas sur ung arbreseal enmailhiet tout d'argent doret, pesant ensamble xxv mars vj oncez et demie.

2. *Item*, le chief ou ens il at enfermet ung test dez xj^{m} viergènes en fighure de hatriel et de chief d'une virgène d'argent, et assoin le chief ung cappellet de pières verdez et rougez, pesans xiiij mars et vj oncez.

3. *Item*, ung vaissel de crestal estans sur ung piet d'argent doreit, ouquel at une louchette et unez paternostrez qui furent monseigneur saint Loys, pesans ij mars iij oncez demie.

4. *Item*, deux angelez à eilez enmailliés estans sur ung piet tenant ung rond vaissellet de crestal, tout ce de keuvre doreit.

5. *Item*, ung angèle à ung piet et eilez d'argent doreit, tenant ung petit rond vaisselet de crestal, où il at des reliquez de Marie-Maddalaine, pesans iij mars demi.

6. *Item*, Ung autre plus petit angle à ung piet et eilez d'argent doreit, pesans vij onces demie.

7. *Item*, ung autre plus petit angle d'argent, pesant iij oncez et v esterlins.

8. *Item*, ung petit vaisseal de crestal à ung piet et comble d'argent doreit, où il at des reliquez saint Jehan-Baptiste et saint Jacque en Gallisse, et de sainte Margaritte, pesans vij oncez et v esterlins.

9. *Item*, une ymagène d'ivoire tailliet ens Nostre-Singneur et Marie-Magdalaine qui le poursieut.

10. *Item*, une autre ymagène d'ivoire : ung saint et deux hommes pardevant li en genoils et à mains jointez.

11. *Item*, une petitte ronde boistelette d'ivoire à ens mettre *corpus Domini*.

12. *Item*, une louchette d'argent moult bien et belle ouvrée; ung rond baston de crestal ourlés aux deux debous d'argent doret, atout le chaint dont monseigneur saint Loys de Marseille se chaindoit en sen enfance, et ung petit vaissellet d'argent doreit; pesans tous cesdis menbres j mars iij oncez xvij esterlins demy.

13. *Item*, en ung estui ung petiot vaisselet d'argent à manière d'une petitte fiolle à ens mettre *sacrum oleum*, pesant ledit vaisselet j once.

14. *Item*, ung vaissellet d'argent doreit figuret à manière d'une chapelle, en mylieu ung clokeroul où ens at aucunes relicques de petit pois, pesant vij mars ij onces et xv esterlins.

15. *Item*, ung coffre de crestal à ung fond, et bendet de bendes d'argent

doreit où ens at pluiseurs manières de reliquez, pesans enssemble viij mars.

16. *Item*, ung coffre de gayet bendet de bendez, à serrez et cleif d'argent, ouquel at pluisseurs relicques de pluiseurs manièrez.

17. *Item*, en ung estui ung jacobin d'ivoire.

18. *Item*, le mitre d'un saint Nicaise doret sus quatre saphis, aucuns perlez, rubis et émeraudes, pesans iiij oncez et demie d'or.

19. *Item*, le croche dudit saint Nicaise d'argent dorée, pesante ij oncez xvij esterlins et demy.

20. *Item*, le fighure dudit saint Nicaise d'argent doreit, pesant ix mars j once demie.

21. *Item*, ung vaissel d'argent doreit fait à piet de calice et tout rond dessus le couvreture eschaillie au-dessus une croix, pesans j marck iij oncez et xv esterlins.

22. *Item*, un autre vaissel de crestal à ung piet, à syes pannel et à couvreture, sur une croix d'argent dorée, et sus et aval pluiseurs pières, pesans iij mars v oncez ij esterlins et demy.

23. *Item*, le fighure d'un conte d'Artois estant sur ung piet eslevet et armoyet, à trois lionceaux, tenant en sa main ung petit ciboire où ens a reliquez, tout d'argent doret, pesant v mars j once et demie.

24. *Item*, ung dablial cloyant à manière d'ung estagier, si at ens chascun pont de l'estagier certainez reliquez, et est ledit estagier de bos couvert d'argent doreit, pesans ensemble viij mars vj oncez.

25. *Item*, la fighure de sainte Margeritte assiese sur la fourme d'un dragon, et ledit dragon sur ung piet d'argent, et tout ce doreit, poise ensamble iiij mars v onces et xv esterlins.

26. *Item*, ung vaisseal d'argent plats à ung piet à viij panneaux de vairièrez eslevet, estans sur quatre lionceaux, sur ledit piet quatre escucez armoyet de Savoie et de Chalon, pesant x mars et iij oncez.

27. *Item*, ung vaissial plat à ung piet d'argent doreit à quatre perlez fraselés de l'un des costés, et à dedens pluisseurs manières de relicques, pesans iij mars vj onces et xv esterlins.

28. *Item*, ung autre vaisseal plat, à l'un des leis pluiseurs compas d'une sort, enclos dedens pluiseurs relicquez et fait à manière d'un ciboire, le piet estant sur quatre lionciaux, tout d'argent doreit, pesant iiij mars vj oncez.

29. *Item*, ung ciboire cloïant à piet d'argent, enmailliet en mylieu le fighure Nostre-Singneur mise en croix, le piet estant sur quatre lionceaux, qui poisent tout ensemble iij mars ij onces v esterlins.

30. *Item*, une croix à ung crucefi eslevet, Nostre-Dame et saint Jehan estant d'encosté sur deux membres naissant de la croix, tout d'argent doreit, pesant iij mars vj onces et xv esterlins.

31. *Item*, le fighure d'un saint d'argent estant en ung chibore de keuvre doreit, pesant ledit saint iiij oncez et demie.

32. *Item*, le fighure de sainte Ysabel assièse sur ung piet à trois patez de lions eslevet, tenant en sa main une lampelette de crestal, et couronnée autour du chief de pières et perles, pesans ij mars iiij oncez xv esterlins.

33. *Item*, ung vaisselet à manière de ciboire cloïant par syx pièces, en mylieu deux angèles tenant en leur mains la semblance d'un fiètre enmailliet, les cloyans au-dedens et au-dehors d'asur et synoble, tout d'argent doreit, pesant ij mars v oncez.

34. *Item*, ung vaissel à piet de calice non doreit, au-dessus à manière d'une boiste dorée, en laquelle boiste at ung petit cofrelet doreit et autres pluiseurs manières de relicquez; au-dessus du couvercle de le boiste ung bouteeial d'argent doreit, pesant j mark iiij onchez ij esterlin demy.

35. *Item*, ung petit plat vaisselet ouvret à fourme de verrirez à ung petit plat piet tout quairet, pesant vj oncez et iij esterlins.

36. *Item*, ung vaisselet d'argent, si at sur le piet deux fighures de virgenez tenant en leur mains une petite lampelete de crestal, où ens il at du saint sanc de miracles Nostre-Singneur, pesant iij oncez vij esterlins et demy.

37. *Item*, ung vaissel à manière de ciboire, à une croix au-desseur, en laquelle sans esbeuvre est la ramenbranche de Nostre-Singneur mise en croix; aux quatre leis de la croix la représentacion des quatre éwangelez, et au-dedans du chiboire le corps Nostre-Singneur eslevé en croix; au-desoubz de la croix la fighure d'un calice, au destre et senestre Nostre-Dame et saint Jehan; ledit ciboire et piet d'icelle d'argent enmailliet, pesans iij mars vij esterlins demy.

38. *Item*, ung autre vaisselet de deux angelez sur ung piet d'argent doret, tenant en leur mains ung petit rond vaissel de crestal, ouquel at relickes, pesans v onchez.

39. *Item*, ung autre petit vaisselet de crestal à ung petit rond piet et couvercle d'argent, ouquel crestal at aucunez relicquez, pesans j once et xv esterlins.

40. *Item*, ung autre vaisselet à manière de fiètre estant sur quatres piez, le crestal en mylieu où ens at relicquez, pesans ensamble j mark iiij oncez et vij esterlins demi.

41. *Item*, ung petit coffre estant sur quatre petit lionceaux enmailliet aux quatre leis et dessus, pesans, parmi cez relicquez qui ens sont, j mark iij oncez et ij esterlins demy.

42. *Item*, ung autre petit coffret fermet estans sur quatres petis lionceaux, pesant, parmi ce que dedens est, ij mars j once demie.

43. *Item*, ung autre samblant petit coffret à cleif et à serre emmailliet, estant sur quatre petis lionceaux, pesans, parmy les relicques de par-dedens, ij mares iiij once demie.

44. *Item*, ung autre coffret de crestal estant sur quatre petis lionceaux, ourlet et bendet de bendes d'argent doret, et autour du couvercle pièrez et perles, pesans, parmi les relicquez, iij mars vj oncez v esterlins.

45. *Item*, une croix estant sur ung piet emmailliet, et sur la croix la fighure Nostre-Seigneur, et au costet naissant de ledicte croix Nostre-Dame et saint Jehan, et aux quatrez costés de la croix les quatre éwangélistes enmailliés, pesans iiij oncez xvij esterlins demy.

46. *Item*, ung [petit coffret] à manière d'un petit fiètre estans sur quatre piés d'argent, pesant, parmi les relicques, iij [mars] xvij esterlins demy.

47. *Item*, ung bien petit vaiselet où il at aucunez relicquez, pesant xiiij esterlins.

48. *Item*, ung [coffret] de crestal où il at une ampolette, où il avoit de voile qui procède et int du corps saint Nicolay du .... et deux florins pendans, etc.

49. *Item*, ung petit coffret d'argent quairet, doreit, aucunement là on at accoustumé de [ens mettre *corpus*] *Domini* le joesdi absolut pour en faire lendemain le service de l'église.

50. *Item*, ung estagier de bos aux dos et aux leis couvers d'argent, audevant de jaspre et de voire, en chascun point du voire certainez relicquez.

51. *Item*, ung reliquiaire d'argent doreit sur quatre piez, couvert d'un bériele et de quatre pièccz où il at ens pluiseurs relicques, pesans ensamble ij mars vj oncez xij esterlins demy.

52. *Item*, une paix de cripet à trois fighurez d'ivoirez.

53. *Item*, encores une croix d'argent dorée à ung piet de kèvre doret encassée de reliquez, pessans ensamble ij mars et j once sur le mains. »

ÉMAUX ET JOYAUX DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE PHILIPPE LE BEAU. — Les inventaires descriptifs des joyaux de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, ainsi que la liste de ceux qui furent engagés à des bourgeois de Bruges par Maximilien d'Autriche, alors roi des Romains, documents précieux pour l'histoire artistique qui ont été publiés par Mr le comte de Laborde (1), sont là pour attester que les collections des ducs de Bourgogne étaient extrêmement ri-

(1) *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. II, pp. 235 et 430.

ches en objets d'orfévrerie et de bijouterie en tous genres. L'inventaire du trésor de Philippe le Bon, qui fut dressé en juillet 1420, quelques mois à peine après la mort de Jean sans Peur, et qui par conséquent se rapporte plutôt aux joyaux que possédait ce dernier prince, prouve combien était répandu à cette époque l'usage d'orner d'émaux et de camahieux, la vaisselle, les bijoux, les reliquaires, etc.

En appelant l'attention des personnes qui se livrent à des recherches semblables aux nôtres, nous arriverons un jour à réunir toute une série d'artistes ou d'orfévres émailleurs, et si l'on veut se donner la peine de rechercher l'origine de la plupart de nos reliquaires et bijoux enrichis d'émaux, nul doute que l'on ne parvienne à déterminer les genres qui furent particulièrement en faveur dans notre pays, et même à revendiquer pour nos artistes liégeois, brabançons et flamands bon nombre d'objets encore existants dans les églises, les musées et les collections. Nous croyons donc bien faire en continuant de consigner dans notre recueil (*Voy.* §§ 4 et 62) tous les renseignements qui peuvent concourir à ce résultat.

Aux Archives du département du Nord, à Lille (1), existe un *Inventoire* fait, le 4 août 1485, par l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, le comte de Nassau, seigneur de Breda, et le secrétaire Antoine le Flameng, de joyaux ayant appartenu à Marie, duchesse de Bourgogne, qui existaient au château de Gand. Nous en avons extrait les principaux articles, qui fournissent pour l'histoire de l'émaillure quelques notes intéressantes.

« Ung fermaillet de personnaige d'un mouton esmaillié de blanc.

Ung fermaillet de personnaige d'un ours esmailliée de blanc.

Ung bien grant tableau et au milieu est l'istoire de l'Annonciation eslevée, garny à l'entour de vj saphirs et v balais et de xlij perles.

(1) Archives de la chambre des comptes, cartons intitulés : *Objets d'arts*, etc.

Item, ung autre bien grant tableau ouquel a ung bien grant ymaige de Nostre-Damme tenant son enfant, faicte sur le rond, et emprès ung ymaige saincte Kateline esmaillée de blanc, et au-dessus Dieu le Père, et emprès luy deux angelots semblablement esmailliez, garny à l'entour de xxvij perles, iij à iij, et entre ij, de ix petiz balais, assavoir sur fleurs esmailliez de blanc (1).

Item, ung autre tableau d'or à ung esmail plat fait de l'istoire Nostre-Damme et saincte Élisabeth, garny à l'entour de iiij diamans iiij rubiz et iiij perles.

Item, ung tableau rond, en fachon de miroir, à l'un costé est l'istoire de Narcyzus en ung esmail plat, et garny tant d'un costé que d'autre de x diamans, de x rubiz et de x perles, et entre ij de petites fleurs esmaillies pendant à une petite chainne quarée.

Ung petit tableau d'or quarré à iiij parquetz, et à chascun parquet des ymages faits d'esmail plat d'un costé et d'autre, et au milieu de chascun costé, une croisée esmailliée de chardons et de marguerites. »

On lit à la marge que le tableau émaillé des figures de la Vierge et de sainte Élisabeth a été « donné par l'archiduc » à sa compagne. » Nous avons retrouvé dans le dépôt confié à la garde du savant Mr Le Glay, l'original de la lettre de décharge que Philippe le Beau fit délivrer à son garde-joyaux, le 18 mars 1497 (1498, n. st.), lorsqu'il eut fait don de cet émail à sa femme; l'objet y est ainsi décrit : « Ung tableau d'or à ung esmail plat de personnaiges, à » sçavoir de Nostre-Dame et de saincte Élizabet, garny à » l'entour de iiij diamans et iiij rubis et de iiij bonnes per- » les, lequel tableau, — dit l'archiduc, — appartenoit à feu » Madame, nostre mère, et l'avons donné à nostre très- » chière et très-amée compaigne. » Le carton qui renferme le document en question contient encore une autre lettre de décharge du même prince, du 6 décembre de la même année, dans laquelle il déclare avoir reçu de son garde-joyaux les objets suivants : « Ung petit coffret d'or quarré » fait à parties, garni de menues perles, desoubz ung cristal

(1) En marge on lit cette annotation de la fin du XVe siècle : « A été donné » à la mère de l'amiral d'Espagne. »

» et entre deux de petites fleurettes esmailliés, et sur les » quarés et au-dessus de l'ance est garni de plus grosses » perles; — *item*, ung aultre grant coffret, fait à grant per- » sonnages d'ivoire, à jour, et par-dedens garny d'imaiges » d'esmail sur argent doré, atout une sarure d'argent doré; » — ung fermaillet de personnaige à fachon d'ung ours es- » maillié de blanc, garni à l'entour du col de deux petites » pointes de diamans. » Nous avons déjà cité ce fermail, qui figure dans l'inventaire de Marie de Bourgogne.

---

§ 79. *Historiographes, indiciaires, écrivains, etc.*

Sommaire : G. Chastellain. — H. de Tolins. — J. Fossetier. — F. de' Marchi. — J. d'Hollander. — N. Trigaut. — M. Coignet. — F. Haræus ou Verhaer.

Chastellain (George). — (*Voy.* § 17). — Nous avons recueilli aux Archives du royaume et aux Archives du département du Nord, à Lille, des documents inédits qui pourront servir à écrire d'une manière plus exacte et plus complète la biographie de ce célèbre chroniqueur : ils sont tous assez importants, croyons-nous, pour être publiés.

Chastellain nous apprend dans le *Proesme* de la *Chronique du duc Philippe,* éditée par Buchon, en 1837, qu'il est « fils Jehan, né en l'impérialle conté d'Alost en Flan- » dres (1), extraict de la maison de Gavre et de Mammy- » nes. » Dans un compte de 1460-1461, il est appelé « George Chastelain, dit de Masmines » (2). Toutes nos recherches pour trouver en Flandre, en Hainaut ou en Brabant une famille noble du nom de Chastelain ou le Chastelain

(1) Cela ne signifie pas qu'il est né à Alost, ainsi que le dit Buchon, éd. de 1837, p. xv.

(2) De Laborde, les *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p 473, no 1844 : il faut y lire *Mamines*, au lieu de *Manimes*.

sont restées infructueuses, et nous avons pensé que ce nom pris par George, avait pour origine, selon l'usage encore fréquent de son temps, des fonctions dont sa famille avait été revêtue. Or il y avait à Alost un châtelain ou *borchgrave*, et dès la seconde moitié du XIVe siècle, la famille Tollin possédait cette charge, qui n'en était plus une et constituait alors un fief héréditaire relevant des comtes de Flandre.

Voici ce que nos recherches sur cette famille nous ont appris :

En 1355 vivait Jean Tollin, châtelain d'Alost, dont la femme fut Élisabeth, héritière de la seigneurie de Popperode (1). Puis vient Philippe, son fils, qualifié de chevalier, qui se distingua au siége d'Audenarde, en 1379 : il épousa : 1° Adewige, fille de Gilles Schouteten, seigneur de Zaemslach, et 2° Marie, fille de Jean Vilain, seigneur de Saint-Jean-Steene (2). La première décéda sans enfants. De la seconde alliance naquit, entre autres, Josse, l'aîné, qui releva, en 1407 ou 1408, la châtellenie d'Alost, le manoir et la seigneurie de Popperode, la seigneurie d'Eechout, les mairies de Hofstade et d'Impe, etc. (3). Jean, son fils,

(1) L'Espinoy, *Recherches des antiquitez et noblesse de Flandres*, p. 266, dit également que la famille Tollin acquit la seigneurie de Popperode par mariage. *Voy.* aussi Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 142.

(2) « Primiers, messire Philippe Tollin, chevalier, chastellain d'Alost, a douwée medame Marie, fille messire Jehan Villain, femme audit messire Philippe, » sur tels fiefs qu'il tient de Monseigneur de Flandres à le pière d'Alost, dont » de x^e denier monta, par prisie dez hommez, vj libvres de gros. » (Registre n° 13546, 1°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.) Les registres n°s 1064 et 1067 de la même collection que le volume précédent, contiennent les dénombrements des fiefs possédés par Philippe Tollin dans la châtellenie d'Alost en 1406.

(3) « De messire Joesse Tholin, chevalier, à qui par le trespas de messire » Philippe Thollin, chevalier, jadis chastellain d'Alost, son père, succéda la » chastellenie d'Alost avecques les appertenances qui appartiennent audict » fief. »

« De messire Josse Thoellin, chevalier, chastellain d'Alost, à cui par le

fit les mêmes reliefs en 1433 ou 1434 (1). La branche aînée des Tollin s'éteignit vers le milieu du XVIe siècle. Marius Voet, le meilleur généalogiste de Flandre, dans un manuscrit que Mr F.-V. Goethals a eu l'obligeance de mettre à notre disposition, donne la filiation de cette famille depuis le XIVe siècle, mais il n'en sait pas rattacher toutes les branches, et elle présente à coup sûr des lacunes (2). Il qualifie, d'après des actes authentiques sans aucun doute, Philippe Tollin de vicomte d'Alost (3) et de châtelain de Ninove. Dans les registres que nous avons parcouru aux Archives du royaume, il ne porte que le titre de châtelain d'Alost, ainsi que son fils. Les notes que nous avons recueillies mentionnent comme contemporain de Jean, fils de Josse, et par conséquent de notre chroniqueur, un « Simon

» trespas de monsieur le chastellain d'Alost, son père, succéda le manoir et » terre de Popperode, contenant xviij bonniers de terre, etc. »

« De monsieur le chastellain, qui, par le trespas de monsieur son père, » tient les prisons d'Alost avoecques plusieurs beaux drois, prouffit et émo- » lumens, etc.

» Dudit messire Josse Thollin, chastellain d'Alost, qui, par le trespas feu » monsieur son père, tient en fief de Monseigneur le mayerie des paroches » d'Hofstaden et de Iupe, avec les prouffis et émolumens qui y appartiennent.

» Dudit monsieur le chastellain, qui samblablement par le trespas de » Monseigneur sondit père, tient en fief de Monseigneur le seignorie nommée » Heechout, gisant en ladite peiroische d'Hofstaden, avecques toutte justiche » haulte, moïenne et basse. » (Compte en rouleau des reliefs des fiefs d'Alost, de la rennenghe 1407 à la rennenghe 1409, no 2282, aux Archives du royaume).

(1) Compte en rouleau no 2303, *ibidem*.

(2) Tous les manuscrits et livres que nous avons consultés pour la généalogie des Tollin ne donnent aucun renseignement sur les branches cadettes de cette famille du XIVe et du commencement du XVe. *Voy.* les recueils conservés aux Archives héraldiques du ministère des affaires étrangères, et cotés nos 1, t. Ier, fo 5; no 5, t. VII, et no 13, t. II, fo 87; — Schotel, *Tollens en zijn tijd;* Tiel, 1860, p. 389; — et *Histoire de la maison de Schoutheete;* Saint-Nicolas, 1861; p. 76.

(3) Ce titre est donné à Jean, son petit-fils, dans les registres no 1067, 2e partie, fo 1o vo, et no 1070, fo xv ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

» Tollin, *alias* de Borchgrave, » dit le document (1), ce qui signifie Simon Tollin, ou *le Châtelain*. En admettant que Jean Tollin, cité par Marius Voet comme existant encore en 1355, soit le père de Philippe, ce qui est hors de doute, il faudrait, pour établir l'ascendance de George Chastellain, supposer que son père Jean était un autre fils de ce Jean Tollin, et qu'en qualité de cadet il a pris le nom de Chastellain ou le Chastellain comme étant petit-fils d'un seigneur ayant ce titre.

Tout cela, nous dira-t-on, est assez hypothétique. Nous ferons de nouveau remarquer que nous n'avons pas découvert la moindre trace d'une famille Chastelain; que dans la vicomté d'Alost, nous ne trouvons aucune autre famille possédant en propriété, comme celle de Tollin, un titre de châtelain transmissible, inaliénable, qui n'appartient qu'aux aînés; enfin, ce qui est très-important dans la question, que les armoiries des Tollin, telles que les analyse Marius Voet (2), sont composées d'un écu de sable, à la fasce d'argent à trois merlettes de même en chef, et que l'écusson de George Chastelain est « également de sable à une fasce » d'argent, » ce qu'affirme Simon Leboucq, dans son *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne* (3), écrite en 1650, alors qu'existait encore l'épitaphe du célèbre

(1) Registre n° 1070, cité, f° liij r°. Il possédait, en 1473, à Aspelaer, un arrière-fief, relevant de la baronnie de Boulers.

(2) Un des recueils (n° 15) cités plus haut en note, donne les mêmes armoiries à la famille Tollin, sauf que la fasce y est chargée, en abime, d'un écu d'azur au lion d'or, à la bordure componnée d'argent et de gueules de douze pièces. Ces dernières armes sont celles des Popperode, famille qui s'éteignit aux XIV[e] siècle, et dont la dernière héritière, Élisabeth, fille de Gilbert, épousa Jean Tollin, vers 1340. *Voy.* l'*Histoire de la maison de Schoutheete*, citée.

(3) P. 47. Elle a été publiée il y a quelques années par M[r] Arthur Dinaux. L'écusson de Chastellain est dessiné dans le manuscrit n° 19103, f° 25, de la Bibliothèque de Bourgogne, qui renferme des épitaphes de plusieurs églises de Valenciennes, recueillies au XVII[e] siècle.

écrivain (1). Nous jugeons inutile de nous appesantir sur la suppression ou l'addition par les cadets au moyen-âge de certaines pièces dans les armoiries patrimoniales : cette coutume est assez connue.

George Chastellain se dit issu des maisons de Gavre et de Masmines : ce dernier nom, avons-nous dit, est même accolé une fois au sien dans un document de 1460. Il semblerait d'après cela que George appartiendrait à cette puissante famille, qui possédait de grands fiefs dans les châtellenies d'Alost et de Termonde, et descendait des Sotteghem. Un Jean de Masmines, chevalier, se déshérita en 1396 de la terre et seigneurie de Calkene et Wetteren, pour la donner à son fils Daniel, à l'occasion de son mariage (2). En 1399, Louis de Masmines relève un fief appelé Overmeere et Vutberghinne, qui lui était échu par la mort de messire Jean, chevalier, son père. Jean de Masmines étant mort antérieurement à 1405 (3), date de naissance de George Chastellain, et celui-ci ne saurait être son fils. A cette époque, nous n'avons trouvé aucun autre seigneur de cette famille qui porte le prénom de Jean.

Au résumé, nous sommes d'avis que le chroniqueur descend du côté paternel des châtelains d'Alost appelés Tollin, et que sa mère appartenait à la famille de Masmines. Espérons que d'autres partageront notre opinion, et que de nouvelles découvertes viendront la confirmer d'une manière authentique.

George Chastellain était donc d'extraction noble, et les documents contemporains le qualifient d'écuyer. C'est à

(1) Registre n° 14355 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem.*

(3) Cette date s'établit d'après l'épitaphe : on y lit qu'il est mort le 20 mars 1474, à l'âge de soixante-dix ans accomplis; mais comme il faut changer le style de l'année, qui en Hainaut commençait aux Pâques, ce que personne n'a encore fait observer, il s'ensuit que Chastellain est né au commencement de l'année 1405.

l'année 1434 que ceux-ci font pour la première fois mention de lui. Il servait alors dans l'armée de Philippe le Bon : ce prince lui fait donner, par lettres patentes datées de Lille, le 30 avril, une somme de 90 francs pour les « bons » et agréables services » qu'il en avait reçus (1).

Plus de dix ans s'écoulent ensuite sans renseignements nouveaux sur la personne de Chastellain. En 1445, il est attaché à la maison du célèbre Pierre de Brezé, seigneur de la Varenne et sénéchal de Poitou, alors en grande faveur auprès du roi de France Charles VII, dont il était l'un des conseillers intimes. Olivier de la Marche donne erronément à ce seigneur le nom de Jean (2); il en fait l'éloge suivant : « gentil chevalier, honnorable et le plus plaisant et gracieux » parleur que l'on sceust nulle part, sage et grand entre» preneur. » Cette particularité de la vie de Chastellain est consignée dans un compte qui s'étend du 1er avril 1444 au 31 mars 1445 (n. st.). On y lit que George vint avec son maître auprès de Philippe le Bon, et que ce prince fit don à l'écuyer du gentilhomme français, d'une somme de 48 livres de Flandre, pour acheter un cheval (3). Dans le courant de l'année 1446, Chastellain est chargé par le sénéchal d'un message pour le duc de Bourgogne qu'il trouve à Gand, où il séjourne pendant quelques semaines, en attendant la réponse du prince aux dépêches dont

(1) « A George Chastellain, escuïer, auquel Monseigneur, pour les bons et » agréables services qu'il lui a faiz en ses armées et autres manières, et espère » que fera encores, a donné de sa grâce espécial, pour une foiz, la somme » de iiijxxx frans, monnoye roïal, comme appert par mandement de Mondit» seigneur, donné en sa ville de Lille, le derrenier jour d'avril mil cccc » xxxiiij. » (Registre no F. 124, fo cxix vo, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille)

(2) *Mémoires;* Bruxelles, 1616; p. 238.

(3) « A George le Chastelain, escuïer, serviteur de Monseigneur le séneschal » de Poitou, pour don à lui fait par Monditseigneur, pour avoir et acheter » ung cheval quant il a esté devers lui avec sondit maistre, la somme de » xlviij livres. » (Registre no F. 139, fo ijcj ro, *ibidem.*)

il était porteur. Philippe le Bon le gratifie encore à cette occasion de 100 livres pour le défrayer de ses dépenses (1). C'est très-peu de temps après que Chastelain quitte le service de Pierre de Brezé pour celui de son souverain naturel, qui l'admet à faire partie de sa maison en qualité d'écuyer pannetier; nous savons qu'il accompagna le duc de Bourgogne, au mois d'avril 1446, à Arras (2), où ce prince se rendit pour assister au duel entre Galiot de Baltasin, noble castillan, serviteur du duc de Milan, et Philippe, seigneur de Ternant, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, gentilhomme fameux par ses exploits de chevalerie. Olivier de la Marche nous a laissé de ce duel une narration détaillée. Mathieu de Coussy, autre chroniqueur du temps, en parle aussi assez longuement dans ses écrits.

Le duc de Bourgogne envoya George Chastellain, à la fin du mois de septembre de cette même année 1446, à la cour de France, pour aplanir quelques difficultés qui s'étaient élevées entre lui et le roi Charles VII, à raison de certains faits dans lesquels leurs droits réciproques n'avaient pas été respectés. Ce voyage dura six semaines,

(1) « A George le Chastelain, escuïer, serviteur de monseigneur de la Va- » renne, séneschal de Poytou, pour don quant il a naguères esté devant » Monseigneur à Gand, pour certaines choses et matières secrètes, dont il » ne veult autre déclaracion estre faicte : lx livres. » (Registre n° F. 140, f° ix^{xx}viij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.) Le mandement est daté de Lille, le 29 mars 1446 (n. st.).

« A George le Chastellain, escuïer, serviteur du seigneur de la Varenne, » séneschal de Poytou, pour don pour lui aidier à deffrayer de la ville de » Gand, où il a esté devers Monseigneur, de par sondit maistre, auquel lieu » il a sejourné par aucun temps en attendant la response de certains affaires » pour lesquelz il y estoit venu dont Monseigneur ne veult autre déclaracion » estre faicte : xl livres. » (*Ibidem*, f° ix^{xx}xvj r°.)

(2) « A George le Chastelain, escuïer, pour don pour lui aidier à deffraïer » de ladicte ville de Lille au partement de Monseigneur dudit lieu pour aler » aux armes de monseigneur de Ternant à Arras : viij livres. » (Registre n° F. 344, f° ix^{xx}vj v°, *ibidem*.)

c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre (1). Il s'agit vraisemblablement encore du même voyage dans un autre passage du compte où cette particularité est mentionnée, et où il est dit que Chastellain reçut du duc une gratification de 32 livres pour les frais qu'il avait « soustenu par certaine grande » espace de temps, » en séjournant par ordre du prince à Bruxelles et ailleurs, et aussi pour les dépenses que lui avaient occasionnées la mission dont il était chargé auprès du roi de France (2).

Le 20 janvier 1447, Chastellain est de nouveau envoyé à la cour de Charles VII, et ne fut de retour que le 22 mars; les motifs de ce voyage nous sont inconnus (3). Quelques semaines après, Philippe le Bon fait don à Chastellain d'une somme de 20 livres, — ce sont toujours des livres de Flandre dont il est ici question, — pour payer les dettes qu'il avait contractées à Bruges, et le mettre en état de se

(1) « A George le Chastelain, escuïer panetier de Monseigneur, la somme » de cviij frans demy, pour ung voïage par lui fait par le commandement et » ordonnance de Monditseigneur devers le roy pour certaines choses touchans » le fait de la terre de Cousy et conté de Tonnoire, et aussy le adjournement » d'aucuns ses vassaulx et féaulx de Picardie, qui avoient esté adjournez en » personne à la court de parlement, à Paris, contre ung appellé Dimenche de » Court, ouquel voïage il vacqua depuis le xxvij^{e} jour de septembre l'an » mil cccc xlvj jusque au xve jour du mois de novembre enssuivant » (Registre n° F. 344 cité, f° lxxvij v°.)

(2) « A George le Chastelain, escuïer pannetier de Monseigneur, pour don » par Monditseigneur à lui fait pour lui aidier à deffraïer des frais et despens » qu'il lui a convenu soustenir par certaine grande espace de temps, qu'il a » esté devers Monditseigneur en son service en la ville de Bruxelles et ailleurs, » et aussi pour lui aidier à supporter les despens qu'il luy convieudra sous» tenir en certain voïage qu'il fait de ladicte ville de Bruxelles, devers le roy » pour aucuns affaires dont Monseigneur ne veult autre declaracion estre » faicte : xxxij livres. » (*Ibidem*, f° ix^{xx}xij r°.)

(3) « A George Chastelain, etc., la somme de vj^{xx}iiij frans, pour lxij jours » entiers, commenchans le xxe jour de janvier l'an m iiij^{c} xlvj, qu'il a vaquiez » à estre alez de la ville de Gand, par le commandement et ordonnance de » Monseigneur par-devers le roy, nostre sire, pour aucunes matières touchans » Monditseigneur et ses subgez, dont il ne veult cy autre déclaracion estre » faicte, au pris de ij frans par jour. » (Registre n° F. 141, f° lxxviij r°, *ibidem*.)

rendre à Gand, au mois de mai (1). Puis le fidèle écuyer pannetier accompagne le seigneur de Ternant, chargé par son souverain d'aller apaiser la querelle qui s'était élevée entre le duc de Clèves et l'archevêque de Cologne : il reçut 24 livres à cette occasion (2). A peine revenu, il tombe assez gravement malade à Bruxelles, et le duc le gratifie encore d'une somme de 36 livres, pour les frais que cette maladie lui cause (3).

Au mois de septembre ou octobre 1448, notre écuyer, dont Philippe le Bon appréciait grandement le mérite, et qui avait suivi la cour à Hesdin, se rend en Bourgogne toujours en compagnie du seigneur de Ternant (4). Le compte de l'année 1450 renseigne un grand nombre de gratifications faites par le duc à George Chastellain : il reçoit dans le courant du second trimestre 36 livres pour payer ses dettes et s'entretenir pendant quelque temps au service du prince (5); au mois de juillet, 24 livres pour le

(1) « A George le Chastelain, etc., pour don à lui fait de par Monseigneur » pour soy deffraïer de ladicte ville de Bruges et aler à Gand ou mois de mai : » xx livres. » (Registre n° F. 141, cité, f° viij^{xx}vj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille)

(2) « A George Chastelain, etc., pour don à lui fait de par Monseigneur, » pour lui aidier à deffraïer de la ville de Bruges et aler en la compagnie de » monseigneur de Ternant en ambassade devers monseigneur le duc de Clèves » et devers monseigneur de Couloingne pour le discord estant entre eulx : » xxiiij livres. » (*Ibidem*, f° viij^{xx}viij r°.) Olivier de la Marche fut aussi de ce voyage. *Voy.* ses *Mémoires;* éd. de Bruxelles, 1616; p. 276.

(3) « A George Chastelain, etc., pour don à lui fait par Monseigneur, pour » lui aidier à faire garir d'une maladie qui l'a longtemps détenu en la ville de » Bruxelles : xxxij livres. » (*Ibidem*, f° viij^{xx}x v°.)

(4) « A George le Chastellain, etc., pour don à luy fait pour le deffroyer » de la ville de Hesdin et pour en aller en Bourgoingne avec monseigneur de » Ternant : xix livres. » (Registre n° F. 144, f° vj^{xx} r°, *ibidem*.)

(5) « A George Chastelain, pour don à lui fait pour lui aidier à deffroïer » au derrenier partement de Monseigneur de la ville de Bruxelles, et auss » pour lui aidier à acquictier de ses debtes, et pour lui aidier à entrete- » nir par aucun temps en son service : xxxvj livres. » (Registre n° F. 146, f° iij^{c} ix v°, *ibidem*.)

défrayer d'un voyage de Bruges à Bruxelles, et aussi « pour » lui aidier à entretenir plus honnestement » (1); un peu plus tard, une somme de 16 livres « en considération de ce qu'il » n'est point compté à gaiges à l'ostel » (2); vers la même époque, 24 livres encore pour ses dépenses en accompagnant, au mois d'octobre, le duc de Bourgogne de Hesdin à Lille et à Bruxelles (3); enfin dans le courant de novembre, une semblable somme pour les frais d'un voyage qu'il avait fait dans le comté de Hainaut (4), « pour aucunes choses touchant son intérêt et avancement. » George Chastellain avait donc quelque affaire à traiter dans ce pays. Faut-il placer son mariage à cette époque? il avait alors quarante-six ans environ, ou doit-on le reculer encore; c'est ce qu'il est difficile de décider en l'absence d'un document positif : il ne faut toutefois pas perdre de vue que son fils Gautier, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Leuze, vivait encore en 1524 (5).

(1) « A George Chastelain, etc., pour don à lui fait pour lui aidier à deffroyer » du partement de la ville de Bruges, et d'ilec aler en la ville de Bruxelles, » et aussi pour lui aidier à entretenir plus honnestement en son service : » xxiiij livres. » (Registre n° F. 146 cité, f° ij^{c} iiij^{xx}ix r°.)

(2) « A George le Chastellain, escuïer tranchant de Monseigneur, que icellui » seigneur lui a de sa grâce donné pour une fois pour considéracion de ce » qu'il n'est point compté à gaiges en l'ostel d'icellui seigneur : xvj livres. » (*Ibidem*, f° iij^{c} xj v°.)

C'est évidemment par erreur que le copiste du compte donne ici, ainsi que dans les notes 1 et 2 de la p. 274, à G. Chastellain le titre d'écuyer tranchant.

(3) « Audit George le Chastellain, etc., pour lui aidier à acquicter de ses » debtes et lui aidier à deffroyer au partement de Monseigneur de la ville de » Hesdin, pour aler à Lille et à Bruxelles ou mois d'octobre l'an mil cccc l, pour » considéracion des services qu'il lui a fais et aussi de ce qu'il n'a eu aucuns » gaiges ou ordonnance de Monditseigneur : xxiiij livres. » (*Ibidem*, f° iij^{c} xij r°.)

(4) « A George Chastellain, etc., pour don à lui fait pour lui aidier à » deffroïer de certain voïaige qu'il a nagaires fait de la ville de Lille ès païs et » conté de Haynnau, pour aucunes choses touchant son bien et avancement : » xxiiij livres. » (*Ibidem*, f° iij^{c} v v°.)

(5) *Voy.* § 17. On lit encore dans un volume intitulé : *Revenus et dépenses*

Continuons l'analyse des extraits de comptes où il est parlé de Chastellain. Il résulte d'une ordonnance de payement du duc, datée du 17 mars 1451 (n. st.), que ce prince avait envoyé de Bruxelles George, faire un petit voyage secret « en certains lieux, pour aucunes besoignes et affaires, » dont le comptable dit que Monseigneur « ne veult aultre dé» claracion estre faicte (1). » Chastellain reçut encore 12 livres, « en considéracion de ce qu'il n'a aucune retenue ne » ordonnance de gaiges en l'ostel (2). »

En 1454, Philippe le Bon se rendit à Nevers où il eut une entrevue avec le duc d'Orléans à propos de la croisade qu'il voulait entreprendre et du mariage du comte de Charolais, son fils (3). George Chastellain et Olivier de la Marche (4) étaient du voyage, et ce furent eux qui organisèrent la représentation des *Mystères* que l'on joua devant les princes (5). Chastellain continue à ne pas figurer sur les écrous

de Charles-Quint de 1520 *à* 1530, aux Archives du royaume, au f° ij^{c} lxxx : « A messire Gaulthier Chastellain, de Leuz, par lettres du xvj^{me} de sep» tembre [xv^{c}] xxiiij, pour faire grosser une croniecque faicte par son père : » vj^{xx} livres. »

(1) « A George le Chastellain, etc , la somme de vj livres iiij solz, pour » certain voïaige qu'il a fait par le commandement et ordonnance de Monsei» gneur de la ville de Bruxelles en certains lieux, pour aucunes besongnes et » affaires dont Monseigneur ne veult autre déclaracion estre faicte, ouquel » voiaige il certiffye et afferme en sa conscience avoir vacqué iiij jours. » (Registre n° F. 147, f° vj^{xx}vij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) *Ibidem*, f° iij^{c} ix r°.

(3) De Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne* (éd. Gachard), t. II, p. 126.

(4) *Voy.* de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves, tome Ier, p. 417, n° 1502. Olivier de la Marche avait environ vingt-deux ans de moins que Chastellain. Il fait de ce dernier dans ses *Mémoires* (éd. de Bruxelles, 1616; p. 110), le plus magnifique éloge en ces termes :

« Ce très-vertueux escuyer George Chastelain, mon père en doctrine, mon » maistre en science et mon singulier amy, lequel seul je puis à ce jour » nommer et escrire la perle et l'estoille de tous les historiographes qui » de mon temps ny de piéca ayent mis plume, encre, ne papier en labeur » ou en œuvre. »

(5) « A George Chastellain, pour convertir et emploïer en certains habille-

de l'hôtel du duc de Bourgogne, et à recevoir des gratifications pour le défrayer des dépenses qu'il est obligé de faire en accompagnant Philippe à Nevers (1) à Châlons (2), à Dijon, au château de Rouvre (3), à Salins (4), etc., et pour revenir en Flandre (5). Toutes ces libéralités du duc furent payées par mandement daté du 7 avril 1455, après Pâques (6). Dans le courant de cette même année, notre chroniqueur touche plusieurs autres sommes, par mandements du 9 juillet et du 5 août, pour des dépenses de voyages faits à la suite du prince de Bruges à Lille (7), et en se rendant par ses ordres de Louvain à Valenciennes, « pour besongnier en aucunes choses secrètes (8). »

mens pour aucuns jeux que Monseigneur a fait jouer devant luy en la ville de Nevers : xiij frans ix gros royaux. » (Registre nº F. 149, fº ij^c xxxvij vº. de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.) — *Voy.* aussi de Laborde, *loc. cit.*, p. 417, nº 1500.

(1) « Audit George Chastellain, pour don à lui fait par Monseigneur, pour soy aidier à deffraïer de ladicte ville de Nevers : xij frans royaux. » (Registre nº F. 149 cité, fº ij^c xxxviij rº, *ibidem.*)

(2) « Audit George Chastelain, pour don encores pour lui deffraier de la- » dicte ville de Chalon : xvj frans demi royaulx. » (*Ibidem*, fº ij^c xxxix rº.) — *Voy.* aussi de Laborde, *loc. cit.*, p. 418, nº 1510.

(3) « Audit George Chastellain, pour don à lui encores fait pour lui aidier » à deffraïer de la ville de Dijon au partement de Monseigneur d'ilec et aler » avec lui en son chastel à Rouvre : xij frans royaux. » (*Ibidem*, fº ij^c xl vº.)

(4) « Audit George Chastelain, pour don à lui fait par Monseigneur, pour » soy deffraïer de la ville de Dijon et aler à Salins : xxij frans royaux. » (*Ibidem*, fº ij^c xlj rº.)

(5 et 6) « A George Chastellain, etc., par don pour lui deffraïer de la ville » de Dijon et venir avec Monseigneur en ses pays de Flandres et autres de » par-deçà : xxij frans royaux. » (Registre nº F. 150, fº iij^c xxix vº, *ibidem.*)

« Audit George Chastellain, pour lui aidier à deffraïer de la ville de Lille et » aler avec Monseigneur en sa ville de Bruges : xvj livres. » (*Ibidem*, fº iij^c xxxj rº.)

(7) « A George Chastellain, etc., pour lui aidier à deffraïer de la ville de » Bruges au partement de Monseigneur d'ilec pour aler en sa ville de Lille : » xij livres. » (*Ibidem*, fº iij^c xl vº.)

(8) « A George Chastellain, pour lui deffraïer de la ville de Louvain et aler » en la ville de Vallenchiennes pour ilec besongnier en aucunes choses secrè- » tes pour Monseigneur : xviij livres. » (*Ibidem*, fº iij^c xlvij vº.)

Les comptes de la recette générale des finances postérieures à ces dates, qui existent aux Archives du département du Nord, à Lille, renseignent encore trois mentions de George Chastellain : elles ont été publiées par M[r] le comte de Laborde (1), mais nous avons jugé utile d'en donner de nouveaux textes plus complets. La première parle d'un voyage fait par Chastellain en France, en 1459 (2), pour les affaires du duc; la deuxième nous apprend qu'il fut malade vers la fin de l'année 1460 ou au commencement de 1461, et que, mandé antérieurement au 22 mars de cette dernière année, par Philippe le Bon à Bruxelles, il accompagna ce prince à Gand (3). La dernière particularité relative à notre chroniqueur et consignée dans la catégorie des comptes d'où nous avons extrait tout ce qui précède, est une gratification que Charles le Téméraire fit donner au serviteur de George Chastellain, qui avait envoyé à ce prince un « livret » de sa composition sur la mort du duc, son bienfaiteur (4). Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit ici de l'*Éloge du bon duc Philippe,* imprimé par Buchon.

(1) *Loc. cit.*, p. 472, n° 1836; p. 473, n° 1844, et p. 497, n° 1926.

(2) « A George Chastellain, escuîer panetier de Monseigneur, pour reste » d'un voyage par lui fait en France, pour les besoingnes et affaires de Mon- » ditseigneur : cx livres viij s. » (Registre n° F. 346, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(3) « A George Chastellain, dit de Mamines, croniqueur de Monseigneur, » la somme de xx livres, pour don à lui fait par Monditseigneur, en consi- » déracion de certaine maladie qui lui est naguères survenue et aussi aidier » à deffraîer de ladicte ville de Bruxelles, et s'en retourner avec Mondit- » seigneur en sa ville de Gand; pour ce par sa quictance faicte le xxij[e] jour » de mars [mil iiij[c]] lx (1461, n. st.) : xx livres de xl gros. » (Registre n° F. 155, f° ij[c] xxxiiij r°, *ibidem*.)

(4) « A Jehan Chenebaut, serviteur de George Chastelain, la somme de » lx solz, que Monseigneur lui a de sa grâce donné par son vin, quant il lui » a nagaires apporté lui en sa ville de Brouxelles, ung livret venant de par » sondit maistre, touchant le trespas de feu de très-noble mémoire monsei- » gneur le duc Phelippe, que Dieu absoille; pour ce par sa quictance faicte » le xix[e] jour du mois de juillet. » (Registre n° F. 158, f° cc ij r°, *ibidem*.)

Nous nous sommes étonné, en lisant les fragments des *Mémoires* de Chastelain qui ont été publiés jusqu'ici, de n'y pas trouver le récit de la guerre dite du *Bien public* (1465) et de la bataille de Montlhéry qui en fut l'issue, d'autant plus que le vaillant Pierre de Brezé y trouva la mort, et que Chastellain s'occupe volontiers des événements auxquels son ancien maitre est mêlé.

Le grand chroniqueur obtint de Philippe le Bon, par lettres patentes datées de Louvain, le 25 juin 1455 (1), son logement dans l'hôtel que possédait le duc de Bourgogne à Valenciennes et que l'on appelait la Salle-le-Comte, pour s'y livrer entièrement à ses travaux littéraires, ou selon les expressions de l'époque, « pour mettre par escript choses » nouvelles et moralles, aussi mettre en fourme par manière » de cronique fais notables dignes de mémoire advenus par » chi-devant et qui adviennent et puellent souvantes fois » advenir. » Son généreux protecteur lui accorda en outre une pension de 36 sous de Flandre par jour ou 657 livres par an. Cette pension, d'après la teneur des lettres patentes, devait être payée par le receveur général de Hainaut, mais on en chercherait vainement la mention dans le compte de l'année 1456 (2). C'est le receveur des domaines de la

(1) Nous devons faire remarquer que l'ordre donné par Philippe le Bon à l'audiencier de délivrer les lettres patentes à Chastellain, sans frais, est daté du 27. Voici cette pièce :

« Audiencier de nostre chancellerie, délivrez franchement à George le Chastellain noz lettres patentes par lesquelles luy avons accordé sa demoure en nostre hostel de la Sale en Valenciennes, et avec ce prendre et avoir de nous xviij solz, de ij gros, monnoie de Flandres, par jour, tant qu'il nous plaira pour les causes contenues et déclairéez en nosdictes lettres, sans pour le droit de nostre seel d'icelles prendre ne relever de luy aucune chose. Le xxvij^e jour de juing l'an m. cccc. lv. [Signé] PHELIPPE. » (Collection des acquits des comptes du grand seeau, aux Archives du royaume.)

(2) « A Jeorge Chastelain, escuyer, panetier de Monseigneur le duc de Bour- » goigne, auquel a esté ordonné par mondit très-redoublé seigneur et son » conseil, de prenre et avoir sour la recepte générale de Haynnau, xxxvj solz » pour jour, pour considéracion et qu'il est tenus de mettre par escript choses

Salle-le-Comte, à Valenciennes, qui fut d'abord chargé de cette dépense, et qui renseigne dans ses comptes le payement des gages de George Chastellain, depuis le 25 juin 1455 jusqu'au 31 décembre 1456. Pour les payements qui suivirent, à partir de l'année 1457 (1), il faut consulter les comptes de la recette générale de Hainaut (2). Philippe le Bon, par mandement du 15 mai 1461 (3), confirma le chiffre

» nouvelles et moralles, en quoy il [est] expert et congnoissant, aussi mettre » en fourme par manière de cronicque fais notables dignes de mémoire advenus par chi-devant et qui adviennent et puellent souventes fois advenir; et » pour les grans charges de quoy la recepte générallc de Haynnau estoit lors » chargié, aussi que madame d'Escaudœuvre estoit nouvellement alée de vie » par mort, de quoy la recepte de la Salle fu deschargié d'aucune pencion que » ladicte damme avoit sour ycelle; messeigneurs des finances de monseigneur » le duc ont ordonné audit Jeorge prenre sadicte assignacion sour ladicte » recepte de la Salle, et à celli cause le receveur d'icelle a payet audit George, » pour ciiij^{xx}x jours, commenchans le xxve jour de juing mil iiij^c lv : iij^c » xlij livres.

» Audit George, pour le terme d'un an commenchant le premier jour de » janvier mil iiij^c lv [1456, n. st.]: vj^c lvij livres. » (Registre n° V. 67, compte de 1456, f° xxix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.) Ces articles sont biffés.

(1) Voici l'extrait de ce compte dont la rédaction diffère du compte du receveur de Valenciennes : « A George Chastellain, escuïer pannetier de mon» seigneur le duc, auquel Monditseigneur a ordonné tenir sa résidence en son » hostel c'on dist la Salle en Valenchiennes, pour mettre par escript aucu» nes choses par manière de cronicques, fais notables dignes de mémoire » advenus par chi-devant et qui adviennent et puent souventes fois advenir; » Monditseigneur lui a ordonné sur la recepte générallc de Haynnau prendre » et avoir pour chascun jour la somme de xviij solz, du pris de ij gros, » monnoie de Flandres, tant qu'il lui plaira, etc., comme appert par vidimus » des lettres patentes de monditseigneur le duc sur ce octroïées audit George, » données à Louvaing, le xxve jour de juing [mil] iiij^c lv, etc. » (Registre n° H. 293, compte de 1457, f° lxxvij v°, *ibidem*.)

(2) Ils sont classés sous le n° H. 293 des registres de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Le compte de l'année 1459-1460 existe aux Archives du royaume, à Bruxelles, sous le n° 3196, de la chambre des comptes : le payement de la pension de Chastellain y est renseigné au f° lxij v°.

(3) « A George Chastelain, escuyer et panetier de monseigneur le duc de » Bourgongne, auquel a esté ordonné par Monditseigneur et son conseil de » prenre et recevoir sour la recepte de la Salle en Valenciennes, xxxvj solz

de la pension de son chroniqueur à 36 sous par jour, et par un autre mandement du 2 mars 1463 (n. st.), ce fut de nouveau le receveur de Valenciennes qui eut mission de payer Chastellain (1) jusqu'à sa mort, dont la date est fixée par ce comptable au 13 février 1474 (1475, n. st.) (2). A ce propos nous ferons observer que le jour du décès de notre chroniqueur, fixé par son épitaphe au 20 mars 1474 (1475, n. st.), ne saurait être exact, et que nous croyons plus volontiers le receveur du domaine de Valenciennes, qui avait intérêt à ne pas payer un seul jour de gage de plus, puisque la chambre des comptes n'admettait aucune dépense sans preuve et sans moyen de contrôle. L'épitaphe de Chastellain existait dans l'église de la Salle-le-Comte, à Valenciennes; elle est rapportée textuellement par Simon Leboucq dans son *Histoire ecclésiasticque de la ville et comté de Valentienne* (3); nous devons faire remarquer que l'historiographe de Philippe le Bon y est qualifié de chevalier, titre qui lui fut conféré avec celui d'*indiciaire,* par Charles le Téméraire, au mois de mai 1473. Le fait est rapporté par Jean Molinet dans le prologue de ses *Chroniques,* en ces termes : « Sire George Chastellain, homme

» pour jour, jusques à la bonne volenté de Monditseigneur, pour considéracion » et qu'il est tenu de mettre par escript coses nouvelles et moralles, en coy » il est expert et congnoissans, pour mettre en fourme de cronicke fais no- » tables dignes de mémore, qui par cy-devant sont avenus et qui puellent » journèlement avenir, etc., comme plus à plain appert par le mandement » scellée du séel de secret le xve jour du mois de may mil iiij^{c} lxj. » (Registre n° V. 68, compte de 1461-1462, f° xxviij r°, cité plus bas.)

(1) *Voy.* les registres n^{os} V. 68, V. 69 et V. 70, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) « A messire George Chastellain, chevalier, conseiller de mon très- » redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc de Bourgoigne, pour » vj^{xx}xvj jours à commenchier au premier jour d'octobre mil iiij^{c} lxxiiij et » fenissant au xiij^{e} jour du mois de febvrier prochain enssuivant mil iiij^{c} » lxxiiij, que lors termina ledit George vie par mort. » (Registre n° V. 70, cité, compte de 1474-1475, f° xxxvj r°)

(3) *Voy.* aussi le n° 19103 de la Bibliothèque de Bourgogne, f° 25 r°.

» très-éloquent, cler d'esprit, très-aigu d'engin, prompt en » trois langages, très-expert orateur et le non pareil en » son temps.... Pourquoi très-illustre prince Charles de » Bourgogne, regardant la fermosité de ses mœurs, la sub- » tilité de son art, le veult anoblir en ses jours; et à la » célébration et solemnité de la Thoison d'or en Valen- « ciennes, lui donna ordre de chevalerie, avec tiltre de » indiciaire, comme celui qui démonstroit par escripture » authentique les admirables gestes des chevaliers et con- » frères de l'ordre. »

George Chastellain ne fut pas, croyons-nous, le premier écrivain qui obtint le titre de chroniqueur ou d'indiciaire, dont se qualifièrent plus tard Molinet, Jean Lemaire, Julien Fossetier, Remi du Puys, Henri-Corneille Agrippa, etc. (*Voy.* §§ 1 et 67.) En effet, nous trouvons cité dans le courant des années 1460 et 1461, un certain Hugues Tolins ou de Tolins, prêtre, qui est appelé *chroniqueur de Monseigneur* (1), et que Philippe le Bon envoya en Bourgogne « pour enquérir et sçavoir, tant par les fondations des » églises, comme aultrement, les noms des rois et ducs » qui ont esté en Bourgongne le temps passé, et les fon- » dations et choses par eux faictes durant leurs vies, afin » d'icelles rédiger et faire chronique (2). » Il parait en outre avoir composé par ordre du duc un « Martirologe et abrégié » du commencement des batailles (3). »

Il y a quelques années, nous avons été assez heureux pour retrouver les lettres patentes originales, datées de Bruxelles, le 14 janvier 1457 (n. st.), par lesquelles le duc

(1) « A maistre Hugues Tolins, croniqueur de Monseigneur, la somme de » xij livres, pour lui aidier à avoir ung cheval, en considéracion des services » qui lui a par ci-devant fais. » (Registre n° F. 155, f° ij^c lj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) Peignot, *De l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne*, p. 37.

(3) De Laborde, les *Ducs de Bourgogne*, Preuves, t. Ier, p. 473, n° 1842.

de Bourgogne confère à George Chastellain, écuyer et pannetier, le titre de conseiller, avec les honneurs et priviléges qui étaient attachés à cette dignité. Nous publions le texte de cette pièce.

« Phelippe, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savons faisons que pour la bonne et notable relacion qui faicte nous a esté de la personne de nostre amé et féal esculer et pannetier George Chastelain, et de ses sens, prudence, discrécion et souffisance, icelui George confians à plain de ses loyaulté, preud'ommie et bonne diligence, avons retenu et retenons par ces présentes en nostre conseillier pour nous servir d'ores en avant oudit estat de conseillier aux honneurs, drois, prehéminences, prérogatives, libertez, franchises, prouffiz, émolumens acoustumez et qui y appartiennent; sur quoy il sera tenu de faire le sèrement à ce pertinent ès mains de nostre très-chier et feal chevalier et chancelier le seigneur d'Authume que commettons à ce. Si donnons en mandement à nostredit chancelier que, receu dudit George Chastelain ledit sèrement, il et tous autres noz gens de conseil le appellent et évoquent dès lors en avant à nos consaulx et à la consultacion et expédicion de noz besongnes et affaires touchant nous et noz païs et seigneuries, et d'icelui estat de conseillier, ensemble des honneurs, drois, prehéminences, prérogatives, libertez, franchises, prouffiz et émolumens dessusdiz, ilz et tous autres cui ce regardera le facent, seuffrent et laissent plainement et paisiblement joyr et user, cessans tous coutrediz et empeschemens. En tesmoing de ce nous avons fait mectre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xiiij^e jour de janvier l'an de grâce mil quatre cens cinquante et six (1). »

Nous ne pouvons passer sous silence une autre rectification concernant Chastellain, que nous avons constatée dans le cours de nos recherches : elle n'est pas sans importance.

Tous les biographes et tous ceux qui se sont occupés de cet écrivain, ont avancé qu'il fut revêtu des fonctions de héraut d'armes de la Toison d'or. C'est une erreur et nous allons en citer l'origine. Olivier de la Marche commença la rédaction de ses *Mémoires* en 1471, lorsqu'il

(1) Collection des chartes de l'audience, aux Archives du royaume.

était, dit-il, sur le point d'avoir quarante-cinq ans accomplis (1). On ne saurait nier que lié d'amitié avec Chastellain, — quoique celui-ci fut d'environ vingt-et-un ans plus âgé, — et comme lui écuyer pannetier du duc, Olivier ne fût parfaitement au courant des titres et des honneurs qui lui avaient été conférés, aussi bien que des qualifications qu'étaient en droit de prendre tous les autres seigneurs et gentilshommes de la cour de Bourgogne. Or, dans les *Mémoires* (2) dont nous parlons, on rencontre cette phrase à propos de la mort du célèbre chevalier Jacques de Lalaing, en 1453 : « Car je sçay bien que le roy d'armes de la Toi» son d'or, George Chastelain, nostre grand historiographe, » ne plusieurs autres qui se meslent et entremettent d'es» crire... » De Pinedo y Salazar, auteur de l'*Historia insigne órden del Toyson de oro* (3), s'est appuyé sur ce passage, qu'il a traduit, et a classé Chastellain parmi les hérauts d'armes de l'ordre. Peut-être cette erreur a-t-elle été commise avant lui; toujours est-il, que ni Molinet, ni les historiens de Valenciennes Simon Leboucq (4) et d'Oultreman (5), qui ont aussi fait l'éloge de Chastellain, ne mentionnent cette particularité. Il faut ajouter que celui-ci ne figure pas dans la liste des hérauts d'armes dressée en 1581 et publiée par le baron de Reiffenberg, dans son *Histoire de la Toison d'or* (6). La phrase d'O. de la Marche doit être interprêtée d'une toute autre manière. Le roi d'armes de la Toison d'or et George Chastellain sont deux personnages différents que le chroniqueur n'a pas pu confondre. Il a voulu dire, que ni le premier ni le second, ni d'autres

(1) *Mémoires*; éd. de Bruxelles, 1616; p. 111.
(2) P. 393.
(3) Madrid, 1787; t. II, p. 637.
(4) *Loc. cit.*
(5) *Histoire de la ville et comté de Valentiennes*, p. 176.
(6) Bruxelles, 1830; p. 582.

qui se mêlent d'écrire, etc. Le roi d'armes de la Toison d'or ici en question est un gentilhomme assez connu, et nous sommes surpris que l'on ait pu prendre le change un seul instant : il s'agit de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Remy, la Vacquerie, etc., dont il nous est resté de curieux *Mémoires* sur les événements de son temps, de 1407 à 1436, et qui ont été publiés plusieurs fois. Il avait été nommé Toison d'or, c'est-à-dire héraut d'armes de l'ordre, en 1429, et il resta en fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en juin 1468. « Il fut tenu, — dit Chastellain, — le plus sachant et vertueux et vrai-disant que pour son temps estoit, pour un roi d'armes le nom pareil qui pour lors fût. » Olivier de la Marche en parle dans le même sens (1). L'un et l'autre le citent fréquemment dans leurs ouvrages, car ce gentilhomme fut mêlé à beaucoup d'événements importants de cette époque. Une fois l'identité de personne établie, il suffira, pour prouver que Chastellain n'a pas été le successeur de Jean Lefèvre, de dire que sa charge fut donnée, sur sa demande, à Gilles Gobert (2), lequel prêta serment

(1) Page 40.

(2) « A Gilles Gobert, roy d'armes de l'ordre de la Thoison d'or de Monditseigneur la somme de vij^xx xvij livres x solz, qui deue luy estoit à cause de l nobles de xlvij s., de ij gros de Flandres, le solt, pièce, que icellui seigneur luy a ordonné et accordé pranre et avoir de luy de pencion par an pour sondit estat de Thoison d'or, et pour l livres tournois, du pris de xxxij gros semblables, la livre, que Monditseigneur luy a ordonné pranre et avoir de luy par an pour ses robes et habis d'icellui office, à en estre payé d'an en an par les mains de sondit argentier, à commenchier le xvj^e jour de juing mil iiij^c lxviij, duquel office il avoit fait le serment dès le jour de la Penthecouste oudit an lxviij, comme puet apparoir par certaines lettres patentes de Monditseigneur, données en sa ville de Bruxelles, le derrain jour de novembre oudit an lxviij, tant et si longuement que ledit Thoyson d'or servira oudit ordre en icellui office de Thoison d'or, et ce pour ung an entier commencheant ledit xvj^e jour de juing lxviij et finy le xve jour de juing a^o lxix enssuivant, tous incluz. » (Registre n° 1924, f° xvij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

« A Gilles Gobert, roy d'armes dudit ordre de la Thoison d'or, la somme de

du vivant même du titulaire, et que ce dernier, dont les lettres patentes de nomination sont datées du 30 novembre 1468, ne mourut qu'en 1492 (1).

Fossetier (Julien), — appartient à cette pléiade de compilateurs indigestes de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe : Valère André lui a consacré quelques lignes (2). Il nous apprend lui-même dans un livre, dont nous reproduisons plus loin le titre, qu'il a vu le jour à Ath, en 1454. Fossetier embrassa l'état ecclésiastique : dans ses ouvrages manuscrits qui nous sont parvenus, il se donne le titre de « chroniqueur et indiciaire de très-puissant » prince don Charles d'Autriche ». Sa *Chronique margaritique* ou *athensienne* a été commencée le 15 décembre 1508 et terminée au mois de septembre 1517; elle forme trois volumes et n'a jamais été imprimée. Dès que Fossetier avait achevé un volume, il allait en faire hommage à Marguerite d'Autriche. Cette princesse lui fit payer, par ordonnance du 9 mars 1515, 50 livres de Flandre pour le deuxième livre, et pareille somme pour le troisième, par mandat du 29 septembre 1517. Nous publions le texte de ces deux documents; ils constatent que les chroniques offertes à Marguerite étaient écrites sur parchemin. La Bibliothèque de Bourgogne possède encore les originaux des tomes II et III de l'œuvre de Julien Fossetier (3), qui forment deux beaux volumes, grand in-folio, à deux colonnes, de 42 lignes à la page, et d'une exécution soignée, sans

» vij^{xx} xvij livres x solz qui lui est deue à cause de l nobles de xlvij s., de » ij gros de Flandres, le solt, pièce, que icellui seigneur luy a accordé avoir de » luy de pencion par an pour sondit estat de Thoison d'or, etc. » (Registre n° 1925, f° xxv v°, *ibidem*.)

(1) De Pinedo y Salazar, *loc. cit.*, p. 638.

(2) *Bibliotheca belgica*, p. 597. Foppens a reproduit les mêmes détails dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 780.

(3) Nos 10511 et 10512.

miniature et non paginés. En tête de chacun d'eux se trouve un petit prologue ou dédicace de l'auteur à la gouvernante des Pays-Bas, avec un rondeau sur la devise si connue : *Fortune, infortune fort une.* L'ancienne reliure en velours rouge de ces manuscrits a été remplacée par la reliure au chiffre de Napoléon qui recouvre tous les livres enlevés par ordre de l'empereur. Dans les dédicaces l'écrivain expose en abrégé ce que renferment les volumes, qui sont toutefois enrichis d'une table détaillée. Le tome II, à la fin duquel on lit : **Deo gratias. 1514**, commence à l'avénement de Salomon et s'arrête au couronnement d'Artaxerxès Mnémon, appelé Assuérus dans la Bible, dit l'auteur. Le tome III, qui s'étend jusqu'à Annibal, se termine par la date : **1517. 24 may. Ath.** D'après une annotation écrite sur le feuillet de garde du tome III, ce manuscrit était « du iij^e^ pe- » pitre le xve » de la librairie ou bibliothèque de Marguerite d'Autriche.

La Bibliothèque de Bourgogne possède encore trois autres volumes de l'ouvrage de Fossetier, un tome Ier et deux exemplaires du tome II; ces deux derniers ont appartenu aux jésuites de Mons. Tous trois sont du même format, et écrits sur du papier dont la filigrane est un P gothique. Ils portent au dos, ainsi que les précédents, le titre de *Chronique athensienne*. Dans la dédicace du tome Ier (1), l'auteur qui s'y qualifie de « prestre, indigne compillateur de ceste » œuvre » explique ainsi cette appellation bizarre de son livre : « Je l'intitule, — dit-il en s'adressant à Marguerite » d'Autriche, — la *Chronicque margariticque,* après vostre » nom, ou la *Chronique athensyenne,* après Ath, lieu de sa » composition. » Ce premier volume qui embrasse la narration des faits depuis la création du monde jusqu'au règne de Salomon, a 322 feuillets, à deux colonnes, de 39 lignes

(1) N° 10509.

à la page, d'une belle écriture. L'annotation suivante, « du » iij^e^ pepitre le xiiij^e^ », qui se trouve sur le feuillet de garde, ainsi que le soin apporté à la transcription du texte et d'autres détails encore, nous fait supposer que cet exemplaire est l'original du tome Ier qui fut offert par Julien Fossetier à Marguerite; il n'aurait donc pas exécuté ou fait exécuter le premier volume sur parchemin. Nous hésitons cependant à admettre cette opinion. Marie de Hongrie possédait l'ouvrage complet de Fossetier; d'après la description qui nous en est restée (1), — ils étaient reliés en velours rouge, — nous croyons que ce sont les mêmes volumes qui appartinrent à Marguerite d'Autriche.

L'un des deux exemplaires sur papier du tome II est la copie textuelle de l'original dont il est parlé plus haut; l'autre présente de nombreuses variantes : quoique sur du papier semblable, celui-ci nous paraît moins ancien. L'écriture de l'autre est plus soignée et se rapproche davantage de celle du tome Ier. Aucun ne renferme les prologues ni le rondeau sur la devise de la princesse qui se trouve dans les trois volumes précédemment décrits.

L'exemplaire, dont le texte est le plus complet (2), est écrit à longues lignes, et contient 295 feuillets, sans table. Le copiste du second a l'écriture plus petite. Ce dernier volume (3) renferme 468 feuillets, à deux colonnes, avec table; il se termine par cette date : 1514, *explicit 4^a^ januarii.* Ces mots sont d'une autre main également contemporaine de l'exécution du manuscrit. Il est évident par là que celui-ci a dû être copié sur la minute originale de Fossetier, et non d'après l'exemplaire sur parchemin. Avant d'avoir appartenu aux jésuites de Mons, il avait été la pro-

(1) *Voy.* les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. X, p. 227.

(2) N° 10510.

(3) N° 10513.

priété d'un certain *Janet Bulte,* dont le nom se lit sur le feuillet de garde.

On voyait à l'abbaye de Cambron une copie de la *Chronique margaritique* au commencement du XVII[e] siècle (1).

En 1520, Julien Fossetier acheva et dédia à Marguerite d'Autriche un autre ouvrage, intitulé dans le prologue : *La vie de Christ,* etc. Valère André dit qu'il en existait un manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai. La Bibliothèque de Bourgogne en possède un bel exemplaire, grand in-folio, sur parchemin (2). Il se compose de 357 feuillets, à longues lignes, de 46 lignes à la page, avec des mots et souvent des lignes entières tracées en rouge et ornées de quelques lettrines peintes. L'écriture est peut-être celle de l'auteur lui-même : elle ressemble à celle des tomes II et III de l'exemplaire sur parchemin de la *Chronique margaritique.* On y trouve une table à la fin du volume. Les lignes suivantes se lisent au bas du f° iij[c] xlix r° :

« Ainsi termine *la Vie de Hiésus-Crist,* compilée en » deux livres partiales par Julyen Fossetier, presbtre in- » digne, résident à Ath, en Haynault. » Fossetier dans la dédicace de ce livre s'exprime en ces termes (f° 1°). « Plaise » sçavoir à Vostre Signorie que je Julyen Fossetier, prestre » indigne, procréé habitateur d'Ath, en Haynault, ay claci- » fyet seloncq ma simple capacité et le plus ouvertement et » véritablement que j'ay peut, de clauses en clauses, tout » le texte des quatre évangélistes, etc. »

Nous connaissons deux autres ouvrages de Fossetier : l'un existait, en manuscrit, dans la librairie de Marie, reine douairière de Hongrie (3); il est décrit de la manière suivante, dans l'inventaire qui nous est parvenu : « Petit livre,

(1) Valère André, *Bibliotheca belgica,* p. 597.
(2) N° 9220.
(3) *Bulletins de la commission royale d'histoire,* 1[re] série, t. X, p. 240.

» nommé *Faict de par messire Julien Faulcetier.* » L'autre est un petit volume de poésies, imprimé en 1532, de 23 feuillets, in-8°, caractères gothiques; il est intitulé : *Conseil de volentier morir. Imprimé en Anvers par Martin Lempereur, l'an M. D. XXXII,* et dédié à Charles-Quint; l'auteur se nomme dans la dédicace :

« Je Julien Fossetier, prebstre indigne,
Qui en Haynault ait eu Dath origine,
Anchien de quattre-vingtz ans et plus. »

Ce volume, d'une excessive rareté, a été coté 250 francs dans le catalogue d'Ed. Tross; il ne figure plus qu'au prix de 120 francs dans un *Catalogue des livres rares et précieux* (n° 186), publié par L. Potier, en 1859.

1. « L'archiducesse d'Austrice, etc. Diégo Flores, nostre trésorier et recevveur général de toutes noz demeines et finances, nous vous ordonnons que bailliez et délivrez comptant à sire Julian Fossetier, prestre, istoriograffe des *Cronicques marguarétieques*, la somme de l livres, du pris de xl gros, monnoye de Flandres, la livre, laquelle somme luy avons ordonnée, octroyée et accordée prendre et avoir de nous, pour une foiz, et ce pour son payement et contentement des paines, labeurs, fraiz et despence par luy soustenue d'avoir compillé et mis par escript la seconde volume desdictes *Chronicques margaréticques*, laquelle il nous a délivrée pour estre mise en nostre librarie, en rapportant avec cestes quictance souffisante dudict sire Julian sur ce servant seullement; icelle somme de l livres pour la cause que dessus vous sera passée et allouée en la despence de voz comptes par les commis ou à commettre de par nous à l'audicion d'iceulx, ausquelz ordonnons par cestes ainsi le faire sans difficulté. Fait soubz nostre nom, à Gand, le ixe jour de mars a° xv^c xv, stil de Romme (1). »

2. « Marguerite, etc., à nostre très-chier et féal chief commis sur le fait de noz demeine et finances et nostre premier maistre d'hostel le seigneur de Montbaillon, salut. Nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous ordonnons que par nostre très-chier et féal conseiller et receveur général de toutes nosdictes finances, maistre Jehan de Marnix, vous faictes payer et délivrer content à nostre bien amé messire Julyan Fossetier, prestre, résident à Ath, en Hayn-

(1) Collection des acquits, aux Archives du royaume.

nau, la somme de l livres, de xl gros de Flandres, laquelle lui avons ordonné et ordonnons prendre et avoir de nous en récompense d'ung gros livre en parchemin, escript à la main, qu'il a composé, intitulé : *Le tier volume de la Cronicque marguaritieque*, qu'il nous a ce jourd'huy donné et présenté, etc. Donné à Bruxelles, le pénultiesme jour de septembre l'an de grâce mil v[c] et xvij (1). »

De' Marchi (François). — Au § 21 nous avons rapporté des documents jusque alors inédits constatant le séjour aux Pays-Bas du capitaine François de' Marchi, de Bologne, pour lever les plans des places fortes de nos provinces, qui furent gravés sur cuivre aux frais de Philippe II, par Corneille de Hooghe et Jérôme de Cock, en 1566 et 1567. Au moment où nous rédigions cet article, nous ne connaissions pas le livre, peu commun du reste, dont ces planches devaient faire partie, et cependant Brunet en donne une description détaillée dans son *Manuel du libraire*, que nous n'avons pas eu la pensée de consulter. Il est à noter que cette importante publication n'a paru qu'en 1599, à Brescia, dans un format grand in-folio; ce livre est rare, dit le célèbre bibliographe français. Un superbe exemplaire a été vendu pour quelques francs, en février 1861, chez le libraire Heussner, à Bruxelles (vente Ketele); voici le titre de cet ouvrage :

Della architettura militare del capitanio Francesco de' Marchi, bolognese, gentil' huomo romano, libri tre.nelli quali si descrivono li veri modi, del fortificare, che si usa a' tempi moderni. Con un breve, et utile trattato, nel quale si demostrano li modi del fabricar l' artigliaria, et la prattica di adoperarla, da quelli che hanno carico di essa. Opera novamente data in luce. In Brescia. MDXCIX. Appresso Comino Presegni. ad instanza di Gasparo dall' Oglio.

(1) *Registre des finances commençant dois le mois de décembre xv[c] xv*, f° 77 r°, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

La Bibliothèque royale, à Bruxelles, possède un bel exemplaire de ce livre dans le *fonds de la ville* (n° 5364): nous y avons également consulté la seconde édition de l'ouvrage de F. de' Marchi, publié à Rome, en 1810, par L. Marini, en cinq grands volumes in-folio, ornés de planches, de deux portraits de l'auteur du traité, et de fac-simile de son écriture.

La notice biographique dont L. Marini a fait précéder le texte de F. de' Marchi, renferme des particularités intéressantes sur ce grand ingénieur, qui fut aussi habile architecte; mais antérieurement à l'année 1533 sa vie était jusqu'ici restée un mystère. Nous savons par des registres existant aux Archives du royaume, dont Mr A. Henne a publié des extraits dans son *Histoire de Charles-Quint* (t. III, pp. 128 et 130), qu'il se trouvait déjà aux Pays-Bas en 1521, où il eut la charge de capitaine des vingt hallebardiers, puis celle des vingt-quatre archers que Charles-Quint créa en 1522, pour la garde de la personne de Marguerite d'Autriche: il occupait encore ces fonctions à la mort de cette princesse, arrivée en 1530. Dans les documents qui font mention de lui, il est appelé François de Marche, de Marque, de Marcque ou Maercke, et il est qualifié d'écuyer : il signe même sous cette dernière forme toute flamande les quittances de ses gages. D'après Marini, le capitaine F. de' Marchi était à Livourne en 1533 et resta en Italie jusqu'en 1559 : il était alors au service de Marguerite de Parme depuis de longues années, et revint aux Pays-Bas avec cette princesse, que Charles-Quint avait appelée au gouvernement général de ces provinces. Malgré ces assertions du publiciste italien, nous sommes toujours tenté de croire que c'est F. de' Marchi qui dressa le plan de la ville de Gueldre, en 1546 (*Voy.* § 59).

Le catalogue des livres rares de Mr Libri vendus à Londres, en 1859, renseigne (n° 1559) un ouvrage de F. de'

Marchi, imprimé à Bologne, en 1560, sous ce titre : *Aviso dove narra a pieno le pompose Livree et scaramuzza de Cavalli et Fanti*, etc.

Marini dit qu'après l'année 1567 il n'a plus trouvé mention du capitaine F. de' Marchi, et il suppose qu'il mourut vers cette époque. On s'expliquerait ainsi pourquoi les planches gravées par C. de Hooghe et J. de Cock n'ont pas servi, et l'on pourrait fixer à l'année 1568 la date du décès de l'ingénieur italien.

1. « A François de Marque, escuïer, capitaine, et aux hallebardiers de Madame, à cause de leurs gaiges, assavoir ledict capitaine à l'advenant de xviij s par jour, etc., pour ij mois finiz le derrenier de juing [xv^{c}] xx.

» Audict François de Marque, escuïer, capitaine, et xxiiij archiers ordonnez par l'empereur pour servir Madame la régente, et messieurs du privé conseil et des finances, à cause de leurs gaiges, assavoir audict capitaine, de xxiiij s. par jour, etc. (1). »

2. « [1529]. A François de Marcke, escuïer, capitaine des archers de Madame, etc., pour vacacions par luy faictes à Utrecht, pour la visitacion du chasteau, etc. (2). »

3. « A François de Marcque, par lettres du ve d'octobre [xv^{c}] xxij, pour sa robbe de velours de l'année commençant le premier dudict mois : c livres.

» A luy, par autres du xviij^{c} de décembre [xv^{c}] xxiij, pour autres services et sadicte robbe : ij^{c} livres.

» A luy, par autres du xxe de décembre [xv^{c}] xxiiij, pour sa robbe: c livres.

» A luy, par autres du xij^{e} de décembre [xv^{c}] xxiiij, à cause de La Haye : l livres.

» A luy, par autres du premier de février [xv^{c}] xxv, pour sa robbe et vaccacions : ij livres.

» A luy, par autres du xviij^{e} de décembre [xv^{c}] xxvj, pour sa robbe : c livres.

» A luy, par autres du xxj^{e} de décembre [xv^{c}] xxvij, pour sa robbe : c livres.

» A luy, par autres du xe de février [xv^{c}] xxviij, pour ses services et vacacions faictes à Utrecht : iij^{c} l livres.

(1) Registre intitulé : *Revenus et dépenses de Charles-Quint, de* 1520-1530, f^{o} ij^{e} xv r^{o}, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*, f^{o} ij^{c} liij v^{o}.

« A luy, par autres du xxviij[e] de décembre [xv[c]] xxix, pour vacacions faictes à Montfort et ses services : el livres (1). »

D'Hollander (Jean). — M[r] Gachard a parfaitement établi dans la préface de la *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* (2), que le chanoine J. d'Hollander n'était pas l'auteur du livre intitulé : *Discours des troubles de Gand,* etc., publié par Hoynck Van Papendrecht. A cette occasion il a fait faire des recherches aux Archives de l'État, à Mons, pour découvrir la date de la prise de possession d'une prébende de Sainte-Waudru, dont d'Hollander avait joui. Nous avons trouvé la minute des lettres patentes qui lui confèrent ce canonicat : elles sont datées de Bruxelles, le 10 juin 1616, et commencent en ces termes :

« Albert et Isabel, etc. A noz chières et bien amées les damoiselles chanoinesses de nostre église de Saincte-Wauldrud en nostre ville de Mons, salut et dilection. Comme Guillaume de Pamele, clercq du diocèse de Gand, chanoine de ladicte église, ait résigné en noz mains ladicte chanonie et prébende, pour et au prouffit de Jehan de Hollandere, clercq dudit diocèse et possesseur de la chapelle fondée à l'aultel de Saincte-Barbe en l'église parochiale de Sainct-Jacques en nostre ville de Gand, et ce par voye de permutation entre eulx canonicquement conceue à ladicte chapelle de Saincte-Barbe, soubz nostre bon plaisir et aultrement point; sçavoir faisons, etc. (3). »

Trigaut (Nicolas), — missionnaire de la compagnie de Jésus, natif de Douai, partit en 1607 pour les Indes et la Chine. Il revint en Europe quelques années après, et quitta de nouveau le continent en 1618. C'est à l'occasion de ce dernier voyage qu'Albert et Isabelle le gratifièrent d'une somme de 4,000 livres de Flandre, pour l'aider dans les frais « qu'il conviendra faire pour la nourriture et despence

(1) Registre cité, f° ij[c] lxvij v°.

(2) P. xxxi. *Voy.* aussi *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 3[e] série, t. II, p. 200.

(3) Collections des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

» des dix religieulx qu'il amènera doiz les provinces vers » le royaulme de Chine. » Le P. Trigaut a fait imprimer la narration de ses voyages. Le préambule des lettres patentes des archiducs, qui sont datées de Bruxelles, le 14 janvier 1617, est ainsi conçu :

« Albert et Isabelle, etc. Comme les révérendz pères de la société du nom de Jésus ayans entreprins de avec l'ayde de Dieu, nostre Créateur, convertir à nostre saincte foy catholicque, apostolicque, romaine, le royaulme de la Chine, ayent envoyé en Europe le révérend père Nicolaus Trigautius, procurateur de la mission estant en ladicte Chine, nostre subject, et que icelay nous ait très-humblement supplié, que, en considération que notre Sainct-Père le pape, le roy catholicque et plusieurs aultres princes chrestiens y ont selon leur dévotion beaucoup contribué, il nous pleuist de mesme à l'advancement d'un si bon œuvre loy donner quelque assistence en subvention des fraiz à faire pour le voyage des dix pères qu'il mènera quant et soy natifz de noz pays de par-deça, etc. (1). »

Coignet (Michel). — (*Voy.* § 37.) — Dans les documents que nous avons recueillis sur ce savant, il est qualifié tantôt de cosmographe, et tantôt d'ingénieur ou de mathématicien. Michel Coignet jouissait auprès des archiducs d'une grande estime, dont ils lui donnèrent de marques à différentes reprises. C'est ainsi que par ordonnance en date du 13 avril 1604, il lui fut fait don de 1,000 florins, à payer par le receveur général des finances. En 1609, il obtint, « en considération de plusieurs desboursemens, » fraiz et despens par luy supportez et services extraor- » dinaires par luy renduz, le terme de douze ans, et ce » sans gaiges ou aulcun entretènement, » une rente annuelle de 200 florins, hypothéquée sur une maison à Anvers, qui appartenait au domaine à titre de confiscation; mais la trève avec les Provinces-Unies ayant été signée très-peu de

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

temps après, le propriétaire de cette maison rentra en possession de son bien, et la rente ne fut point payée à Coignet. Nous avons sous les yeux une requête qu'il adressa à ce sujet à l'infante Isabelle, quatorze ans plus tard. Cette réclamation eut du succès, et la princesse lui accorda, au lieu de la rente, par apostille du 11 juillet 1623, une pension de 200 livres de Flandre par an, et, par ordonnance du même jour, un don de 300 livres; c'est la somme qu'il reçut au mois d'août de la même année et dont nous avons parlé au § 37. Coignet ne jouit pas longtemps de cette pension, car il mourut quelques mois après l'avoir obtenue, le 24 décembre 1623, laissant une veuve, Magdelaine Marinis, et quatre enfants.

L'infante Isabelle se montra généreuse envers la veuve du savant mathématicien et ingénieur, et lui fit don de 200 livres, par apostille mise le 31 juillet 1624, à la supplique qu'elle en avait reçue. Cette requête contient des détails intéressants pour la biographie de Coignet; nous en publions ici un extrait :

« A Son Altèze Sérénissime remonstre en toute humilité Magdalaine Marinis, vefve de Michel Coignet, en son vivant mathimaticien et ingéniaire pour le service de Sa Majesté, qu'ayant feu sondict mary exposé à feu Son Altèze Sérénissime les bons et signalez services par luy renduz à Sa Majesté et Sadicte Altèze en la susdicte qualité, signament ès siéges de Hulst et Oostende, où il s'est trouvé souventes fois à ses propres fraiz et sans tirer aulcunes gaiges, il auroit pleu à feu Sadicte Altèze, par lettres patentes du xiij[e] de mars xvj[c] et nœuf, luy donner, céder et transporter, ensamble à ses hoirs ou ayans cause, une rente de ij[c] florins ou environ, sur certaine maison située en la ville d'Anvers, tombée en confiscation par le trespas de feu Nicolas de Gershoven advenu en Zélande, mais comme pour diverses obstacles survenuz depuis, et signamment la publication de la trefve, ladicte rente luy a esté rendue infructueuse, etc. »

Voici encore un document qui est relatif à Michel Coignet; c'est une lettre des archiducs au magistrat d'Anvers à propos des réclamations que lui et Guillaume Flament,

son beau-fils, avaient présentées pour continuer à jouir de certains priviléges.

« Les archiducqz. Chiers et bien amez. Michiel Coignet, nostre mathématicien et ingéniaire, et Guillaume Flament, son beau-filz, nous ont fait remonstrer que ayans jusques à maintenant jouy paisiblement de la franchise et exemption des impostz et aultres droitz que l'on lève en nostre ville d'Anvers sur la consumption, les fermiers d'iceulx impostz leur y veuillent présentement mettre obstacle et difficulté, suppliants partant très-humblement qu'il nous pleuist y pourveoir. C'est pourquoy nous vous faisons la présente, vous ordonnant que puisque lesdicts suppliants sont en nostre actuel service en la qualité susdicte, vous ayez à donner ordre que l'on ne leur face présentement plus de difficulté en la jouyssance de la franchise et exemption susdicte que l'on n'a faict du passé, etc. De Bruxelles, le xxviij^{e} de décembre 1611 (1). »

Haræus (François) ou Verhaer. — Cet écrivain, dont nous avons déjà parlé au § 67, s'adressa, en 1630, au conseil des finances, pour demander un subside afin de couvrir les frais d'impression de sa traduction de la Bible. Sa requête nous fait connaître la date de sa naissance qui était ignorée (2), et que l'on peut fixer à l'an 1543.

« A messeigneurs messeigneurs les chefs, trésorier général et commis des finances du roy, remonstre très-humblement messire Franciscus Harræus, prestre, licentié en la sainte théologie et chanoine de Saint-Jacques, à Louvain, qu'ayant mis en lumière, à l'honneur de Dieu et de la foy catholique, le livre intitulé : *Biblia sacra cum expositionibus priscorum patrum*, après y avoir travaillé plus de trente-cincq ans, il a prins la hardiesse de le dédier et offrir à voz seigneuries illustrissimes comme vrays patrons de semblables dessains et estudes pieux, les suppliant de le vouloir recevoir d'un bon œil, leur osant encore représenter d'avoir employé aux fraiz de l'impression et l'achapt de deux cent exemplaires, la somme de xij^{c} xc florins, et sur quoy doibt encore de reste la somme de iiij^{c} lxx florins, comme il appert par la déclaration de l'imprimeur icy joincte, et ce par-dessus les frais qu'il a

(1) Toutes les pièces citées dans l'article de Michel Coignet, font partie de la collection des papiers d'État et audience, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. VIII, p. 229.

encore deu porter pour la taille de quelques figures, ayans monté à plus de c florins; sur tout quoy il a receu en vertu de la mercède à luy accordée endéans le terme de deux ans passez la somme de ij^c philipes, et dont partie a esté consommée, tant à son entretien que fraiz de voyages qu'il a faict pour ladicte impression en Anvers. Et comme il est âgé de 75 ans, se sentant jà fort débil et destitué de toute assistence, saulff de sa prébende (1), ne portant en revenu que ij^c florins ou environ, il supplie que Vos Seigneuries Illustrissimes soyent servies de consulter favorablement Son Altèze, afin de luy accorder quelque ultérieur secours, et tel que sera trouvé convenir, considéré mesmes qu'il a cy-devant mis en lumière et dédié à Son Altèze Sérénissime *Annales ducum Brabantiæ*, et oultre ce composé divers aultres livres pieux à grands fraiz, sicomme : *Expositiones in evangelia, item in epistolas divi Pauli*, et les vies des Saincts; quoy faisant, etc. (2). »

A la suite de cette requête Haræus obtint de l'infante Isabelle un don de 650 livres de Flandre, par ordonnance du 20 avril 1630.

---

§ 80. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : J. de Marville ou de Mereville. — J. Van Zellick. — P. et F. Van Pullaer. — Tombeau de l'évêque H. de Berghes, à Cambrai. — J. Maldeurée, fondeur, à Tournai. — G. Clauet, peintre. — Épitaphe composée par Érasme. — G. de Nivraie, orfévre. — Réparation de l'église des Clarisses, à St-Omer. — Conrad Meyt. — R. Paludanus ou Van den Broek. — Tombeau de la famille Ximenez Perretta, à Anvers. — R. Colyns de Nole. — F. du Quesnoy. — R. Pauwels ou Pauli. — Autel d'une confrérie, à Gand.

De Marville ou de Mereville (Jean). — Nous avons parlé au § 8 de ce sculpteur et d'une lettre qui lui est adressée, existante en original aux Archives du département du Nord, à Lille. Il fut impossible de la retrouver en 1850; nous avons été plus heureux au mois d'avril 1862 (3). La

(1) Il était alors chanoine de Saint-Pierre, à Louvain.

(2) Collection des papiers d'État et l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(3) Nous l'avons retrouvée dans le t. Ier des *Lettres missives*.

lettre porte pour suscription : *A honerable et saege Jan Mereville demorand à Dyjon, etc.*; elle est signée : *Christofle de Berselare, d'Ypre,* et datée de la manière suivante : *Escryt à Schalon, le premier jour d'avril.* Godefroy, l'auteur de l'*Inventaire des chartes de la chambre des comptes, à Lille,* a classé ce document sous l'année 1388.

Le 2e supplément au catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, p. 340, donne quelques détails sur cet artiste.

Van Zellicke (Jean). — Zellick est un village des environs de Bruxelles : c'est de là sans aucun doute qu'est venu le nom de famille du sculpteur Jean Van Zellicke, fils de feu Gilbert, qui est cité dans un acte passé le 3 mars 1463 (1464, n. st.), devant les échevins de Bruxelles, par lequel cet artiste déclare être prêt à remettre un certain Jean Van Aa en possession des biens provenant de feu maître Évrard Strael, dont il avait jusque là joui injustement (1).

« Cont zy allen dat Jan Sellicke, beeldesnidere, zoen wilen Ghysbrechts Van Zellicke, etc. Geven in 't jaer Ons Heeren m cccc lxvij opten derden dach der maent van meert. »

Van Pullaer (Pierre et Félix). — Tombeau de Henri de Berches, évêque de Cambrai. — On conserve aux Archives communales de Berg-op-Zoom un cahier intitulé : *Computus finalis testamenti pie memorie domini Henrici de Bergis, cameracensis episcopi.* Henri de Berghes, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, abbé commanditaire de Saint-Denis en Broqueroie, évêque de Cambrai en 1480, mourut au château de cette ville le 7 octobre 1502. Ce document renferme des détails d'un grand intérêt sur le tombeau qui fut élevé à ce prélat dans la cathédrale de Cambrai,

(1) Original, côté au dos : nº vije vij, dans les archives de la prévôté de Caudenberg, aux Archives du royaume.

peu de temps après sa mort; on y voit que les exécuteurs testamentaires du défunt, savoir : Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin, Jean de Berghes, seigneur de Berg-op-Zoom, Philippe Hennebert, chanoine de Tournai, et l'abbé de Maroilles, cherchèrent d'abord à entrer en arrangement pour l'exécution du cénotaphe avec un sculpteur ou tailleur d'images de Tournai, mais ils ne purent tomber d'accord, et ce furent Pierre et Félix Van Pullaer, père et fils, qui eurent charge d'exécuter en albâtre les figures du mausolée d'après le patron qu'en avait dessiné un peintre du nom de Gabriel Clavet ou Clauet. Les statuaires convinrent du prix de 100 livres pour leur salaire. Il fut payé près de 347 livres à Jean Maldeurée, fondeur de métaux, à Tournai, pour les plaques en cuivre doré contenant l'épitaphe, qui avait été composée par le célèbre « maistre » Érasme de Roterdammis, poëte. »

En compulsant le compte qui nous a fourni ces détails, nous avons pris note du nom de l'orfévre Gilles de Nivraie, qui estima l'argenterie de Henri de Berghes, et nous avons extrait les passages suivants, qui sont relatifs à l'épitaphe du défunt, à un tableau exécuté peut-être par quelque artiste du prieuré de Groenendael, etc. A leur suite nous avons transcrit les dépenses ordonnées par les exécuteurs testamentaires pour la tombe du prélat.

1. « A ung pointre de Valenciennes, lequel a fait et livré grande partie des blasons servans aux évêques : xij livres.

A Gabriel Clauet, pointre, pour avoir fait et livré aulcuns blasons à l'enterrement, etc.

A Thomas, pointre, aussi pour aulcuns blasons, etc.

A Wolfart Mansion qui avoit fait en plusieurs doubles l'épitaphe de feu monseigneur en franchois : xxv solz.

A maistre Érasme de Roterdamis, poëte, pour avoir fait aulcuns épitaphes, et en aulmonne : vj livres.

Par ordonnance de messeigneurs donné à messire Adrien de le Croix, ung bréviaire qui avoit esté à feu Jehan de Lens, évesque, extimé en l'inventoire xij livres.

Pour avoir envoïé à Louvain à maistre Érasme le double de l'instruction de l'épitaphe, etc.

A frère Jehan de Wallain, religieulx à Gronnendalle, pour ung tableau que feu Monseigneur luy ordonna de faire faire : vij livres.

Par ordonnance de messeigneurs, à la requeste de madame de Humbercourt, donné en aulmonne aulx religieuses de Saincte-Claire en Sainct-Omer, pour aider à faire leur église : xxx livres.

Pour avoir ramené ung grand livre en parchemin appartenant à l'abbaye de Premy : v s. »

2. « Mises faictez pour l'épitaphe de feu monseigneur et la lamme sur sa sépulture.

» Et primes à Gabriel, pointre, pour son salaire d'avoir esté aveeques aultres adviser comment l'on pourroit au cœur de Cambray, a esté donné pour un pot de vin : vj s.

» *Item*, à Félix Van Pullaer, tailleur d'imaiges, pour pareil : vj s.

» A ung tailleur d'imaige demorant à Tournay, pour son voïage d'estre venu à Cambray à intention de marchander de tailles les ymages de l'épitaphe de feu monseigneur, et pour ce que l'on ne se trouva d'accord : xxij s.

» A Gabriel, pointre, pour avoir fait ung patron dudict épitaphe : l s.

» A Piettre Van Pullier [*sic*] et Félix, son filz, entretailleurs, auxquelz a esté marchandé de faire et tailler en albastre (qui leur a esté délivré) les ymages et représentation, le tout ainsy que le patron porte, et pour tout mettre et assoir à leurs despens en l'église de Cambray, pour quoy a esté fait marchié aveeques eulx, qu'ilz auront c livres.

» Payé aux marchans et ouvriers de Tournay, par marchié fait aveeques eulx d'avoir fait et livré la lamme de feu monseigneur, et assiz sur la sépulture, la somme de xv livres de gros, monnoie de Flandres, valent : iiij^{xx}x livres.

» Payé à Jehan Bourdon, machon de l'église de Cambray, pour avoir mené à l'église, assiz et machonné ladicte lamme au lieu de sa sépulture : lxxij s.

» *Item*, a esté donné aux compaignons ouvrans à l'hostel Jehan Maldeurée, à Tournay, pour un pot de vin : vj s.

» A Jehan Maldeurée, fondeur et ouvrier de métal, demorant à Tournay, a esté délivré pour l'épitaphe de feu monseigneur, lequel il a marchandé de faire et livrer comme il est assiz en l'église de Cambray : iij^{c} xlvj livres xix solz vj deniers.

» Payé au graveur du marbre et à ung pointre de Mons, lesquelz avaient fait deux patrons pour le marbre à mettre sur la sépulture de feu monseigneur : l s.

» Pour avoir fait dorer ledict épitaphe de feu monseigneur, le poindre et resluminer selon le marchié faict avec Dominique Rabeu, xv livres. »

Meyt (Conrad). — (*Voy.* § 44.) — Le nom de ce grand artiste dont nous entreprendrons un jour d'écrire la biographie, a été singulièrement orthographié dans un document constatant à la fois qu'il se maria en 1514, et que déjà alors il était au service de Marguerite d'Autriche. Cette princesse le gratifia d'une somme de 50 livres de Flandre, à l'occasion de ses noces.

« Le xxiij[me] de may xv[c] xiiij, a esté vérifflé ung mandement patent dont la teneur s'ensuyt : « Marguerite, à nostre amé et féal chief et gouverneur général de noz demaine et finances, le seigneur et baron de Monteney et de Marnaix, salut et dilection. Savoir vous faisons, que nous, eu sur ce vostre advis, voulons et vous mandons par ces présentes, par nostre amé et féal conseillier, trésorier et recepveur général de nosdictes finances messire Diégo Flores, vous faictes payer, baillier et délivrer comptant à Conrad Maistrée, nostre tailleur d'ymages, la somme de l livres, de xl groz, monnoie de Flandres, la livre, de laquelle somme luy avons fait et faisons don pour une fois, tant en faveur et récompense des services qu'il nous a faicts, que en avancement de son mariage, auquel nostre trésorier et recepveur général et advenir mandons et commandons par cesdictes présentes, et par rapportant avec ces meismes présentes quictance seuffisant dudict Conrad Maistrée seullement, icelle somme de l livres, des pris, monnoie et pour la cause que dessus, luy sera passée, etc. Donné en la ville de Malines, le vij[me] jour de may l'an de grâce mil cinq cens et xiiij (1). »

Paludanus (Raphael). — (*Voy.* § 8.) — Le 27 novembre 1592, Ferdinand Ximenez Perretta, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, noble portugais établi à Anvers, passe contrat avec l'évêque Liévin Torrentius et le chapitre de Notre-Dame de cette ville, afin de pouvoir faire construire dans le chœur de la cathédrale un lieu de sépulture pour lui, sa femme et d'autres membres de sa famille, et placer, sur la muraille, près d'un portail du transept, une épitaphe avec ses armes. Dans le registre où est transcrit ce contrat,

(1) *Registre aux mandements de* 1513-1514, côté n° M. 4, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

que nous publions comme spécimen, on trouve la copie de la quittance du sculpteur Raphael Paludanus, auquel il fut payé 350 florins, de 20 sous, le 14 septembre 1594, pour la livraison de la pierre dans laquelle étaient taillées les armes de gentilhomme et une épitaphe richement ornée. Cette dernière est rapportée dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant*, par le baron Leroy (1), et dans la publication plus récente, intitulée : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers; Anvers, église cathédrale* (2). Le même registre dont nous parlons renferme le testament et les codiciles de F. Ximenez et d'Anne Lopez, sa femme (3).

1. « Unanimiter concessimus, prout hisce praesentibus. praehabita desuper matura deliberatione, unanimiter concedimus, liberum locum sepulturae in summo choro ecclesiae nostrae à latere dextero reverendissimi episcopi, et a limine januae chori e rigione sacristiae dominorum, a meridie nempe septentrionem versus, in latitudine octo pedum infra muros, et in longitudine etiam infra muros similiter octo, inter primos et secundos gradus ipsius chori ab oriente versus occidentem, sub quo loco poterit ipse dominus Ferdinandus extruere, propriis expensis, pennuarium dictae longitudinis et latitudinis pro perpetua sua et praedictorum suorum sepultura, videlicet suae conjugis Annae, et pro suae conjugis matre Beatrice, sicut rationis, quae sepulta est in choro beginagii nostri, et pro fratre Roderico praedicto, qui et ibidem sepultus est, quorum corpora transferri poterunt ad praedictum sepulturae locum statim ubi extructus fuerit; et pro gracia rationis ipsius Roderici conjuge, et pro ipsorum prolibus et descendentibus, et ipsorum conjugibus legitimis, et pro omnibus ejusdem domini Ferdinandi fratribus, et sororibus praedictis, et eorum legitimis prolibus et successioribus in perpetuum, quos piae recordationis papa Sixtus quintus, ut jam dictum est, in familiam assumpsit; ita tamen quod eorum funeralia, et exequiae semper celebrabuntur in choro prout moris est, salvis semper integris capituli et fabricae juribus sepulturae dumtaxat exceptis ratione cujus solventur solummodo simplicia jura; idque de funeribus majorum sed de illorum funeribus qui vel annum duodecimum non attingerunt vel sacram

(1) T. III, p. 35.
(2) P. 34.
(3) F[is] 1, 8 et 13.

communionem non acceperunt, solvetur solummodo justa medietas praedictorum simplicium jurium sepulturae scilicet; quae dicta simplicia sepulturae jura, sunt ipsi domino Ferdinando Ximenes et ejus conjugi ob collatam ab eodem fabricae elemosinam remissa. Ita etiam lapis sive sarcophagus super imponetur ipsi sepulchro, ut nullatenus sit elevatior ipso pavimento, sed illud erit cum ipso lapide omnino aequale, quod etiam observabitur in ostio ipsius sepulchri. Concedimus quoque eidem Ferdinando Ximenes liberam potestatem collocandi epitaphium suum super ipsa janua chori e regione sacristiae dominorum, ibidemque inserendi lapidem in ipso muro super januam praedictam, qui lapis sit altitudinis et latitudinis convenientis ad inscindendum in eo characteribus magnis et elegantibus ex utraque parte, si voluerit, haec verba : *D. O. M.*, et paulo inferius : *Ferdinandus Ximenes Perretta, lusitanus, sacri ordinis sancti Stefani eques commendatarius, sibi Annaeque conjugi, ejusdemque matri Beatrici, Roderico fratri, ejusque conjugi Gratiae ac liberis, totique familiae Ximeniorum Perrettae, poni curavit*, in hac vel simili forma. Permittimus praeterea ut arma sive insignis ipsius domini Ferdinandi et totius familiae in supremo loco ipsius epitafii ponantur et sint perpetuo, quae omnia et singula inviolabiliter servare promittimus, et a successoribus nostris irrevocabiliter servari volumus. In quorum fidem, testimonium ac robur hisce subscribi per scribas nostros juratos, et sigillis nostris quibus in similibus utimur communiri voluimus. Datum et actum respective Antverpiae, in palatio nostro episcopali, et in loco nostro capitulari consueto, anno a Nativitate Domini 1592, indictione quinta, mensis novembris die vigesima septima. »

2. « Ick onderscreven bekenne mits desen ontfangen te hebben van Señor Duarte Ximenez, vuyt den name van Señor Ferdinando Ximenes, de somme van dry hondert ende vyftich guldens, tot 20 stuivers den gulden, ende dat voor reste van vyf hondert ende dertich guldens, die my van den voorscreven Ferdinando Ximenez quamen, voor het maken van syne sepulture, met syne ornementen ende wapenen, in Onser-Liever-Vrouwen kercke, in den hoogen choor; waervan ick my van alles kenne voldaen te wezen, sonder daerop oyt iet meer te pretenderen. In teecken der waerheyt hebbe dit met myn eigen hant onderteekent in Antwerpen, desen 14 september 1594. — Rafael Paludanus (1). »

Colyns de Nole (Robert). — (*Voy.* §§ 20, 25 et 44.) —

(1) Registre intitulé : *Fundaciones e disposiciones dos Señores cavallero Fernand Ximenez e Anna Lopez*, f°s 96 v° et 98 v°, aux Archives du royaume.

Voici un extrait de la minute des lettres patentes qui nomment cet artiste « maistre sculpteur de l'hostel de Leurs » Altèzes » les archiducs, en 1604, sans aucuns gages :

« ALBERT et ISABEL, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de Robert Nole, etc., avons iceluy commis, ordonné et establi, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes à l'estat et office de schulpteur et tailler [*sic*] en marbre, allebastre, bois et semblables matières de nostre hostel, en luy donnant plain pouvoir, auctorité et mandement espécial ledict office d'ores en avant tenir, exercer et déservir, et au surplus faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal schulpteur susdict peult et doibt faire, et que audict office compète et appartiennent, toutesfoiz sans gaiges, et seullement aux honneurs, prouffitz, émolumens, franchises et exemptions y appartenans, et dont joyssent aultres noz domesticques et serviteurs de nosdict hostel partout ès lieux de nostre obéyssance, avec pouvoir de apprendre à ses serviteurs sondict art, sans estre assubjecty à ceulx du mestier, tant qu'il nous plaira; sur quoy et de s'y bien et deuement acquitter ledict Robert Nole sera tenu faire le serment pertinent, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xxiiij[e] mars l'an de grâce mil vj[c] et iiij (1). »

DU QUESNOY (François). — (*Voy*. § 19.) — Les documents qui suivent fournissent pour la biographie de ce célèbre sculpteur une date précieuse, celle de son départ pour l'Italie, en 1618, grâce à la libéralité de l'archiduc Albert.

Les savants directeurs des *Archives des Arts,* MM. de Chennevières et de Montaiglon, prétendent qu'il faut écrire Quesnoy; nous ne saurions être de leur avis. Ils font cette remarque à propos des notes assez étendues que P.-J. Mariette a consacrées, dans son *Abecedario* (2), aux artistes qui ont porté ce nom, et où il manifeste des doutes

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) T. II, pp. 135-143.

sur le prénom du père de Fr. du Quesnoy et sur celui de Jérôme, son frère (1).

« A Son Altèze Sérénissime, remonstre très-humblement François du Quesnoy, sculpteur, [et] représente que pour s'esvertuer davantaige au faict de son art, il se désireroit transporter à Rome pour deux ou trois ans; mais comme il est dépourveu de moyens à ce convenables, comme de mesme est son père pour les luy subministrer, et qu'il a commencé à servir Vostre Altèze en aulcunes menutez, supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Altèze Sérénissime luy assigner quelque traictement ordinaire pour se pouvoir entretenir pendant ledict temps à Rome. »

Cette requête est apostillée de l'ordonnance qui suit, signée de l'archiduc et des membres du conseil des finances:

« Leurs Altèzes Sérénissimes ayans eu rapport du conteau en ceste requeste, et considéré les raisons y allégueés, ont, par advis de ceulx de leurs finances, donné et accordé, donnent et accordent au suppliant de grâce espécialle, par cestes, par forme de mercède, pour s'exercer en son art icy mentionné, la somme de vj^c livres, du pris de xl gros, monnoye de Flandres la livre, une foiz, à en estre payé par les mains du receveur général desdictes finances Ambroise Van Oncle, endéans deux années prochaines, asscavoir de cl florins comptant, aultrez cl florins au boult de l'année, et les restans iij^c florins en deux termes de demyes années ensuyvantes, dont lettres patentes de don seront dépeschées *in forma*. Faict en nostre ville de Bruxelles, le xixe de may xvj^c xviij. »

Pauwels ou Pauli (Rombaut). — Quelques notes relatives à ce sculpteur sont consignées dans Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*. Il résulte d'un document dont nous publions plus loin le texte, que R. Pauli, nom sous lequel il est plus connu, avait passé contrat, le 25 mai 1655, avec le curé de Saint-Michel, à

(1) Baert, *Mémoire sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, a réuni sur ces artistes de curieux renseignements que le baron de Reiffenberg a fait imprimer dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XIV, 1re série. M^r Éd. Fétis a publié depuis une bonne biographie du grand artiste dans ses *Artistes belges à l'étranger*, t. Ier, pp. 279-314.

Gand, pour l'exécution d'un autel en marbre destiné à l'usage de la confrérie de la Sainte-Croix, dans ladite église, et qu'à la date du 13 avril 1655, un accord fut conclu entre les deux parties contractantes, qui étaient à la veille de procéder, en vertu duquel l'artiste s'obligeait à livrer et placer l'autel pour la fin du mois de septembre. Il est assez probable que cette condition ne fut pas fidèlement remplie, car, d'après d'autres documents (1), on voit que le procès fut intenté, et que par sentence du 24 octobre 1656, le grand conseil de Malines condamna les plaideurs à exécuter les conventions qui avaient été arrêtées par écrit (2).

« Den xiij^en april xvj^c lv, syn personelyck gecompareert den heere Gregorius Breydels, pastor van Sinte-Michiels kercke, binnen Ghendt, over de confrerie van het broederschap van 't Heylich-Cruyce in deselve kercke, ter eender, ende meester Rombaut Pauli, beltsnyder, ter andere zyden, dewelcke hebben verclaert alsoo daer apparent was proces te reysen tusschen deselve, ter causen van het maecken van sekeren aultaer by den voornoemden Pauli aenveert te maecken, volgens het contract daervan gemaeckt op den xxv^en mey xvj^c liij, daervan dat hy tot noch toe in gebreke was gebleven, soo syn partyen nu andermael daerover veraccordeert in der manieren hiernaer volgende, te wetene : dat de voornoemden Pauli heeft belooft, gelyck hy belooft mits desen, tusschen dit ende sesse weken te stellen het geheel onderste werck van marbre ende touche totte pedestalen van de schilderye, ende vier maenden daernaer beloeft denselven autaer te volmaecken, vuytgenomen het marberen van 't houtwerck, alles ingevolge van het model ende contracte daervan synde, dewelken blyven in hunne vigeur ende dat voor deselve somme by den contracte, etc. »

---

(1) Tous ces documents nous ont été obligeamment communiqués par Mr de Ridder, vicaire, à Bruxelles.

(2) *Voy.* la description de la chapelle de la Sainte-Croix dans les *Églises de Gand*, par Mr Kervyn de Volkaersbeke, t. II, p. 88.

§ 81. *Géographes, astronomes, cartes de géographie, etc.*

Sommaire : J. de Wesalia. — Almanachs de 1432 et 1459. — Jacques de Surhon. — Cartes du Luxembourg. — Chr. Sgrooten. — J.-B. Vrient. — Collection de cartes de Viglius de Zuichem. — Cartes des différentes parties de l'Europe, exécutées par J. de Deventer, P. Apianus, G. Mercator, A. Ortelius, G. Vopel, Oronce Finé, J. de Castaldi, etc. — Cartes géographiques exécutées en tapisseries.

De Wesalia (Jean), — docteur en médecine, à Bruxelles, sur lequel nous publierons d'autres renseignements en son lieu, s'occupait de la confection d'almanachs. Les comptes de la recette générale des finances mentionnent des récompenses que Philippe le Bon lui accorda, en 1432 et en 1459, pour des almanachs qu'il avait offerts à ce prince. Il est probable que Jean de Wesalia avait coutume d'en présenter un à chaque renouvellement d'année à son souverain, mais ce sont là les seuls cas que nous avons trouvés (1).

1. « A maistre Jehan de Wisalia, maistre en médechin [*sic*], auquel monseigneur le duc a donné de grâce espécial, quant il lui a présenté le grant et petit almanach de ceste présente année, par mandement donné à Lille, le xj^{e} jour de janvier l'an mil cccc xxxj [1432 n. st.], xix livres (2). »

2. « A maistre Jehan de Wesalia, docteur en médecine, xxx livres, pour don à lui fait par Monseigneur, pour avoir fait et lui présenté le grant almenach avec les jours esleuz, etc., en ceste présente année mil iiij^{c} lix (3). »

De Surhon (Jacques). — Nous avons cité d'après un ancien inventaire de placards (4) une ordonnauce du 15 avril

(1) Les comptes d'où ces détails sont extraits ont échappé à l'attention de M^{r} le comte de Laborde.

(2) Registre n° F. 122, f° cj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 346, f° viij^{xx}xvj r°, *ibidem*.

(4) Voici la note textuelle : « Aultre [ordonnance] pour donner ayde à

1551 (n. st.), relative à la mission que Jacques de Surhon reçut de dresser une carte du duché du Luxembourg et du comté de Chiny. Voici le texte de cette pièce tel qu'il est transcrit dans un registre contemporain (1); elle est du 15 mars 1550 (1551, n. st.) : nous nous sommes trompé de mois la mentionnant au § 35.

« De par l'empereur, à tous noz gouverneurs, etc Comme nous ayons commandé et donné charge à maistre Jacques de Surhon, porteur de cestes, de se transporter en nostre pays et duché de Luxembourch et conté de Cigny, pour faire la description et pourtraicture d'iceluy pays, pour ce est-il que vous mandons et expressément enjoingnons et à chascun de vous en son endroict, que audict maistre Jacques de Surhon ayez à donner et faire donner toute adresse et assistence, et au surplus le pourveoir (à ses despens raisonnables toutesvoyes) de ce qu'il aura besoing, et dont il vous réquerra pour l'accomplissement de sadicte charge. Donné à Bruxelles, le xve de mars 1550. »

Sgrooten (Chrétien). — (*Voy.* § 21.) — Ce géographe mérite sans contredit une place dans la *Biographie nationale* à côté de Mercator, Ortelius et J. de Deventer. Il avait été, comme ce dernier, chargé par les gouverneurs des Pays-Bas de travaux importants, qui absorbèrent la plus grande partie de son existence. Le 1er novembre 1595, Philippe II écrivit au cardinal Albert qu'il eût à s'enquérir de ce qu'étaient devenues les cartes dont l'exécution avait été confiée à Sgrooten, que le roi suppose s'être refugié à Cologne ou à Calcar, près de Clèves, à cause des troubles. Le roi défend de les faire imprimer, et, si le gouverneur leur reconnait de la valeur, il ordonne de les lui envoyer. Il veut de plus que l'on paye dans un court délai les arriérés de la pension de Sgrooten.

» maistre Jacques Surhon (*sic*) à la description et pourtraicture du pays et » ducé de Luxembourg et conté de Chiny, du xve de mars audict an 1550. »

(1) *Registre aux passeports, licentes et lettres de sûreté* de 1543 à 1551, aux Archives du royaume.

Le cardinal archiduc répondit au roi, le 20 mars 1596, que déjà l'année précédente, l'archiduc Ernest avait ordonné de retirer des mains du géographe toutes les cartes qu'il avait faites, et qu'on lui avait soldé ce qui lui était dû. Le gouverneur ajoutait que les cartes, au nombre de trente-huit, étaient artistement exécutées et reliées en un grand volume, mais qu'il voulait avoir sur leur mérite, l'avis d'hommes compétents avant de les envoyer au monarque.

Au § 59, nous n'avons pas hésité à reconnaître Jacques de Deventer pour l'auteur d'un atlas de cartes manuscrites appartenant à la Bibliothèque royale. Les millésimes qui se lisent sur quelques pièces, ainsi que les faits relatifs à Deventer, nous ont conduit à émettre cette opinion que nous conservons encore; mais pour que la lumière se fasse complétement jour, il n'est pas sans importance de signaler le rapport exact qu'il y a entre le nombre de cartes existant dans l'atlas et le chiffre de celles qui composaient l'œuvre de Chrétien Sgrooten, dont la lettre du cardinal Albert fait mention.

1. « Mon bon frère, nepveu et cousin, comme Christian Sgrotenus, mon géographe, soy tenant à Couloigne ou à Calcar, pays de Clèves, ait faict et composé par charge de mes lieutenans et gouverneurs de par-delà quelques cartes ou tables géographiques de l'Europe, que suis informé estre achevées à grande peine et fraiz dudict géographe, avecq deffence de ne les faire imprimer; je me suis advisé de vous en escripre ce mot, afin que vous faictes informer par mon cousin le conte d'Aremberge de ce qu'aura esté faict desdictes cartes et tables pour les recouvrer, et que après que les aurez veu, considérez si elles sont de tel emport qu'elles méritent m'estre envoïées, pour en tel cas en estre ainsy faict par la meilleure et plus seure commodité que s'en pourra offrir, donnant ordre qu'il soit payé et contenté de ses fraiz et peines par la voye de mes finances, et qu'en oultre il soit contenté de ses gaiges ou pension ci-devant assignée en Gueldres, dont il n'a joy à cause des troubles, suivant ce que du passé en ay escript à feu mon bon nepveu, le ducq de Parme. Atant, mon bon frère, nepveu et cousin, Nostre-

Seigneur vous ait en sa saincte garde. Del Pardo, le premier de novembre 1595 (1).

2. « Mon Seigneur, à mon arrivée en ceste ville de Bruxelles ay trouvé que ceulx des finances de Vostre Majesté avoient desjà, par occasion du voïage que le trésorier général desdictz finances feit, passé ung an, à l'ordonnance de feu de bonne mémoire mon bon frère l'archiducq Ernest au pays de Gueldres, retiré et faict venir en icelle les cartes ou tables géographicques et aultres que Christien Sgrooten, géographe de Vostre Majesté, a faict à l'ordonnance d'icelle, et y réposent encores présentement. Et comme Vostre Majesté m'en escript par ses lettres du premier de novembre dernier, j'en ay bien voulu advertir icelle, et que lesdictz des finances ont payé audit Sgrooten, par convention qu'en fit ledict trésorier général pour tout ce qu'il pouvoit prétendre, tant pour la confection desdictes cartes comme aussy pour les arriéraiges de la pension de xl gros pattars par jour, que Vostre Majesté luy a piéça accordé, escheues jusques lors, la somme de iiij^{m} viij^{c} florins, assçavoir les iij^{m} florins comptant, et les xviij^{c} florins à quelques termes, et m'ont lesdictz des finances dict qu'ilz luy continueront aussy le paiement de sadicte pension, et ainsy aura ledict Sgrooten toute satisfaction. Et au regard desdictes cartes, elles sont certes fort belles et bien curieusement élabourées à la main et non imprimées, estans reliées en ung grand volume contenantes le nombre de trente-huict cartes portées par la déclaration icy joincte, mais si elles méritent estre envoïées à Vostre Majesté, je le suis considérant et voïant, et les feray encores veoir et examiner par hommes entendans; et, selon qu'elles seront trouvées, advertiray icelle afin d'entendre son bon plaisir ultérieur. L'on m'asseure que ledict Sgrooten pour s'acquiter de sa promesse vers Vostre Majesté n'en a oncques donné copie à aultruy, voires a cassé toutes les minutes et projetz, afin que personne aultre ne s'en prévaille. Et sur ce, Mon Seigneur, après avoir très-humblement baisé les mains de Vostre Majesté, prieray le Créateur donner à icelle en santé longue et très-heureuse vie. De Bruxelles, le xxe de mars 1596 (2). »

Vrient ou Vrients (Jean-Baptiste). — (*Voy.* § 57.) — Voici un document qui donne une idée de l'étendue du commerce que faisait ce libraire, dont la spécialité était la publication de cartes géographiques et de mappes-mondes.

(1) Vol. intitulé : *Correspondance des gouverneurs généraux avec Philippe II en matière de finances*, 1593-1599, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*

« Les archiducqz. A tous noz lieutenans, vice-admiraulx, gouverneurs de noz villes, chevaulx, fortz et forteresses, gardes des pontz, portz et passaiges, contrerolleurs et receveurs de noz tonlieux, péaiges et droiz de licences, ensemble aux officiers de nostre admiraulté, et à tous aultres noz justiciers, officiers et subjectz, cui ce regardera, et ces présentes seront montrées, salut. Sçavoir vous faisons, que, par advis de nos très-chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz demaines et finances, nous avons consenti et accordé, consentons et accordons de grâce espécialle par ces présentes à Jehan-Baptiste Vrints, marchant libraire, demeurant en nostre ville d'Anvers, que nonobstant quelzconcques noz ordonnances, placcars ou deffences au contraire, il puisse et pourra, durant le temps et terme de trois mois prochainement venans, faire amener par petites portions à la foiz, doiz noz provinces rebelles de Hollande et Zélande par-deça, par la rivière de nostredicte ville d'Anvers, les denrées cy-après déclairées, asscavoir : deux cens rames de papiers imprimez, cartes, ymaiges, livres et impression; cent douzaines de peintures, grandes et petites; vingt paires de cartes *sphœremundi*, petites et grandes; dix douzaines de Jésus, saints st saintes, et crucyfix de bois; quarante pieces de bois dict en thiois *ebbenhout* [bois d'ébène], et dix douzaines de plates de cuyvre, tant taillées que non taillées, pour imprimer cartes et images de dévotion; moyennant et en payant à nostre prouffit, oultre et par-dessus noz tonlieux, les droiz de licences selon la liste de l'an mil cinq cens nonante-huyt, etc., fil à fil que lesdictes denrées entreront, etc., sans que ledict Jean-Baptiste Vrints puisse ou pourra se servir d'aulcuns vidimus ou copies autenticques en manière que ce soit, ny mesmes céder ou transporter icelluy passeport, du tout ny en partye, à paine de confiscation, etc. Donné en nostre ville de Bruxelles, le vingt-neufiesme de mars l'an de grâce mil vj^c et iiij (1). »

Collection de cartes de Viglius. — Viglius de Zuichem, président du conseil privé, fit faire de son vivant le triage et l'inventaire de ses papiers et manuscrits, pour éviter tout embarras ou confusion après sa mort (2). C'est alors aussi que fut dressé l'inventaire de la belle collection de cartes géographiques gravées et manuscrites que Viglius possé-

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Ces inventaires sont réunis en un volume dans la collection des inventaires, *ibidem*.

dait, et qu'il légua par testament au collége fondé par lui à Louvain. Cette liste nous a paru offrir assez d'intérêt pour être imprimée; elle contient, pour les Pays-Bas surtout, des indications curieuses sur les auteurs d'un grand nombre de cartes et plans exécutés sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, tels que Jacques de Deventer, Pierre Apianus, Chrétien Sgrooten, Gérard Mercator, Ortelius, etc.

A la suite de l'inventaire que nous publions figure un manuscrit contenant « les noms des villes des pays d'embas » hors des trois livres de maistre Jacques de Deventer. » Viglius aura fait confectionner cette nomenclature, en cette même année 1575, lorsqu'il avait momentanément en sa possession les trois volumes composant l'œuvre de ce géographe qui devaient être envoyés au roi Philippe II (*Voy.* § 59).

Nous devons signaler encore le dernier article de cet inventaire qui mentionne six cartes représentant les Pays-Bas, qui furent exécutées en tapisseries de haute-lisse pour le duc de Savoie.

« *Regionum, locorumque descriptiones, seu, ut vulgo vocant, chartarum catalogus, secundum ipsorum situationem, conscriptus mense augusto* 1575.

Typus cosmographicus universalis, impressus Tiguri aº 1534.

Universalis charta per Gasparum Vopelium, in magna forma, impressa aº 1549.

Iterum, edita per Gerardum Mercatorem, impressa aº 1569.

Integra orbis descriptio per Orontium, impressa Parisiis aº 1536.

Charte cosmographicque universèle, imprimée à Paris aº 1547.

Une charte de la grande mer.

Aultre charte de la grande mer.

Europæ descriptio, per Gerardum Mercatorem, quæ pendere solebat ad caminum bibliothecæ.

Asiæ descriptio, impressa aº 1567.

Hispaniæ descriptio, imprimée à Paris 1548.

Alia Hispaniæ descriptio, impressa Antverpiæ aº 1571.

Britaniæ descriptio, impressa Parisiis, apud Hyeronimum Gourmontium, 1549.

Britanniæ descriptio, impressa Parisiis 1549.

Alia ejusdem descriptio, impressa Parisiis aº 1545.

Hiberniæ descriptio.

Gallia, in magna charta manuscripta.

Galliæ descriptio, in membrana.

Description de la France ou Gaule,

imprimé par Arnoult Nicolai, Antverpiæ.

Nova Francia, impressa Venetiis 1566.

Galliæ descriptio, impressa Antverpiæ 1568, per Gerardum de Jode.

Description des Gaules avec les confins, imprimée 1564.

Ejusdem alia descriptio, per Orontium.

Sex diversæ partes Galliæ.

Picardia.

Description d'une lisière de la Franche-Conté, joignante à la duché de Bourgoingne.

La conté de Champaigne, impressa Antverpiæ, apud J. Liesvelt.

Languedoc.

Lugdunum, impressum Antverpiæ, apud Hyeronimum Cocum, aº 1550.

Parisiense territorium.

Ducatus Barensis.

Bassigny.

Charta Burgundiæ.

Alia Burgundiæ descriptio.

Charte de Lorraine.

Oppidum Sancti-Quintini, cum aliis locis circumjacentibus, quæ Philippus, Hispaniarum rex, sibi subjugaverat (1).

Ejusdem obsidio.

Hable-Neuf dict de Grâce.

Description du pays de Boulonnois, de Guines et ville de Calais.

La charte des enclavemens de France ou baillaige de Sainct-Omer, Tournehem, Bredenarde, avec les adjacens de Flandres, d'Arthois et Boullonnois.

Les dix-sept villaiges de Boulonnois.

La charte du pays Anglois deça la mer, Tournehem, etc.

Galliæ belgicæ descriptio, impressa Antverpiæ, apud Hyeronimum de Jode, aº 1566.

Arthesiæ descriptio.

Ejusdem pars quædam.

Hesdinfert, ter.

Villaige du Soich.

Tornacensis expugnatio.

Charte de 17 villaiges d'Arthois.

Grandcourt.

Une charte en parchemin, contenant une partie de France, Arthois et Flandres.

Magna charta Hannoniæ.

Description du villaige de Faulx.

Flandriæ descriptio, per Gerardum Mercatorem.

Gandensis civitatis descriptio, in magna forma, bis, impressa 1540.

Brugensis civitatis descriptio, in parva forma, ter, impressa aº 1563.

Descriptie van meerschen van Wolfsdonck.

Eene descriptie van Lereghem-Velt.

Brabantiæ descriptio, per Jacobum Daventriensem, 1536 (2).

(1) C'est très-probablement la carte exécutée par Jacques de Surhon, dont nous avons parlé plus haut.

(2) *Voy.* le commencement de notre article sur J. de Deventer, au § 59, où il est question de cette carte.

Beschryvinghe der stadt van Antwerpen met 't casteel, verlicht wezende (1).

Deselve stadt noch eens gedruct, by Symon Cock.

De stadt van Bruessele.

Beschryvinghe van Selleke cum appenditiis.

Zelandiæ descriptio, per Jacobum Daventriensem

Ejusdem alia descriptio, magis recens impressa.

Insula Walachria.

Charte van Vlissinghen.

Schouwen, Ziericzee.

Een groote chaerte van Hollandt, gedruct a° 1542.

Een ander chaerte van Hollant, gedruct a° 1569.

Een cleyn nyeuw chaertken van Hollant.

Drye partyen van beschryvinghe van zeeker deelen van Hollant.

Voorne.

Beschryvinghe van Gheervliet.

Amsterlandia.

Obsidio oppidi Leydensis a° 1574.

Houtsbossch.

Een chaerte roerende de onderhoudenisse van de diepte in de riviere van Meerweerde van Werckendam aff tot voirby Crayensteyn.

Patroon van de stadt van Amstelredam, gemaect by meester Christiaen Sgrooten.

Amstelredam.

Texel.

Zuydt-Hollant.

Insulæ juxta Hollandiam, Frisiamque occiduam dictam.

Frisiæ descriptio, per Jacobum Daventriensem a° 1543 (2).

Ejusdem descriptio, manuscripta.

Frisiæ partis descriptio.

Twee chaerten, in een leren custodie, inhoudende Vrieslandt.

Frisia Idzardi de Sickingha.

La ville de Leeuwarden, bis.

Zuichem met zynen toebehoirten.

Deselve noch eens, in grooter formen.

La ville de Sneeck.

Charta citerioris Frisiæ quæ Hollandiæ est contermina.

Charte de la maison de Jeveren.

Decanatus Frisiæ Sancti-Salvatoris per comitatum de Oestergo.

Charta Zuichemensis, continens pagos et possessiones circumjacentes sub gritevia Leonardiense et Idarderense.

Beschryvinghe van de Coninckłycke Majesteyt bilt by den Sachisschen tyden aen West-Frieslandt a° xv^{c} v bedyet.

Geldriæ ducatus descriptio, per Jacobum Daventriensem a° 1543.

(1) Mr Dejardin vient de publier dans les *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, t. XIX, une savante *Description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville.*

(2) *Voy.*, à propos de cette carte, une intéressante dissertation de MM. Eekhoff et J. G. Ottema, dans le 33^{en} *verslag der handelingen van het Friesch genootschap*, etc. (1861).

Ejusdem descriptio, per Christianum Sgrotium, impressa per Hieronymum Cocum.

Iterum, per eumdem Christianum, manuscripta.

Leodiensis diocœsis descriptio.

Mosellæ fluvii descriptio cum Lotharingia.

Charte de Luxembourg, quater.

Descriptio regionum Juliæ, Montis, Cliviæ et Marchiæ unacum provincia Coloniensi, per Christianum Sgrotenum.

Sainct-Hubert en Ardenne.

Metz.

Description de la comté de Namur, en parchemin.

Charta ducatus Luxemburgensis et Lotharingiæ.

Westphaliæ descriptio, per Virgilium Gheys, ex exemplario Christiani Sgrooten.

Ejusdem descriptio iterum, per Christianum Sgrotium.

Westphalia iterum.

Oppida et castra aliquot Westphaliæ

Quædam annotationes dominii de Westphalia.

Inferior Germania transrhenana.

Episcopatus Paderbornensis.

Charta dominii de Linghen.

Charte du pays de Munster et Overyssel.

Charten van Oistland.

Partes Germaniæ quatuor.

Germania æneis formis excisa.

Pars diocœsis Coloniensis.

Munster et Overyssel.

Beschryvinge van den geheelen Rynstrom.

Islandia.

Moscoviæ et aliarum septentrionalium regionum descriptio impressa.

Prussia.

Tabulæ Pomeraniæ duæ.

Een ander beschryvinghe van Duytschlandt, gedruct by Jan Liefrinck.

Een bescryvinghe van Duytschlandt, gedruct, bis.

Een ander beschryvinghe van Duytschlandt, impressa a° 1541, bis.

Twee andere beschryvinghen van Duytschlandt, gedruct.

Een andere, gedruct Lutetiæ.

Ducatus Wirtenbergensis descriptio, bis.

Veltleger voir Wittemberch.

Antiqua charta Helvetiæ.

Basileæ descriptio cum circumjacentibus regionibus.

Mysniæ et Turingiæ charta.

Die Pals in Beyeren, bis.

Hessiæ descriptio.

Totius Sueviæ et Bavariæ descriptio, bis.

Suevia iterum.

Charta superioris Sueviæ, Appiani (1).

Fontes Danubii cum parte Suevie quæ dicitur Hegow.

Franconia et Nurenberga.

(1) Lelewel, dans sa *Géographie du moyen-âge*, t. II, p. 176, note, dit n'avoir jamais vu de cartes dressées par ce géographe, dont nous avons parlé au § 21.

Beschryvinghe van 't heroghdom van Oistenryck metten aenliggende landen, gedruct te Nuremberghe a° 1545.

Item, gedruct te Viennen a° 1545.

Charte des ertzhertochdoms Oisterreich ob der Emss.

Thuringia.

Saxonia charta.

Marchia Wandaliæ sive Sclavoniæ.

Marchia Brandenburgensis.

Charta Wederanie.

Lacus Constantiensis.

Hildesemensis charta.

Charta Eyffliæ.

Hungariæ descriptio, impressa 1567.

Ejusdem alia descriptio, facta a° 1566.

Ejusdem alia descriptio, per Jacomo de Castaldi, impressa in Venetia, a° 1546.

Alia ejusdem descriptio, antiqua et mutilata, facta per Petrnm Apianum 1528.

Turcia.

Charta Montanarum civitatum reginæ.

Prussiæ, Moscoviæ et Tartariæ descriptio, per Anthonium Jenkensonia, impressa a° 1562.

Nova descrittione de la Dalmatia et Crouatia, a° 1565 æreis formis impressa.

Italiæ descriptio, in magna forma.

Ejusdem alia descriptio, impressa Antverpiæ a° 1564.

Romæ territorium.

La champaigne de Roma, jadis appelé Latium.

Charta fori Julii, ter.

Parmensis ducatus.

Tusciæ descriptio, impressa a° 1536.

Lombardia, bis.

Eadem iterum, impressa æreis formis Venetiis, 1561.

'T heylandt van Malta, eens by Hieronimus Cocq, gedruct a° 1551, ende twee maal a° 1565.

'T belegh van Malta, gedruct by Jan Molins.

Pedemontana descriptio impressa, apud Hieronimum Cocum a° 1552.

Alia ejusdem descriptio, iu membrana.

Savoye ou Piémont.

Piémont avec Nisse.

Descrittione del ducato de Savoia, impressa in Venetia 1562.

Terræ Sanctæ descriptio, per Christianum Sgrotum, ex observatione et peregrinatione magistri Petri Lackstein facta, impressa a° 1570.

Eadem iterum, impressa a° 1556.

La nuova et esatta descrittione della soria et della Terra Sancta, æreis formis expressa.

Tribus Israel.

Insulæ Candiæ descriptio, æreis formis excusa, impressa Venetiis 1564.

Urbs Africa, bis.

Asiæ una pars, in membrana.

Ejusdem secunda et tertia pars, æreis formis impressæ.

Descriptio totius Greciæ, per Nicolaum Sophianum.

Egipti descriptio, per Ortelium impressa.

Sesse diversche chaerten, daerinne begrepen zyn deze Nederlanden, die gemaect zyn geweest voir den hertoghe van Savoye om deselve op tapitserie te doen wercken. »

§ 82. *Peintres.*

Sommaire : **L. Van Nevele. — Ch. Smets. — Château de Pau, en Béarn. — Th. Puteanus. — Ph Vos. — D. Pesser. — M. Van Cocxyen. — H. Desneux. — Portrait d'Ernest de Bavière, évêque de Liége. — G. Claessens. — Christ de la chapelle du palais de Bruxelles. — P. Noveliers. — S. Noveliers. — D. Noveliers. — J. Britseels. — Tableau à l'église de Wesemael. — J. Van Kessel. — G. de Crayer. — Portraits de Philippe IV, roi d'Espagne, et de sa femme. — Tableaux de l'église d'Anderlecht. — A. Van Opstal. — J.-B. Zegers. — E. Fisen. — Tableau à l'hôtel-de-ville de Liége. — Artistes belges en Espagne et en Allemagne.**

Van Nevele (Lucas). — (*Voy.* §§ 46 et 70.) — Par acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 27 septembre 1548, le peintre Lucas Van Nevele et Marie Van den Driele, sa femme, achètent une rente hypothéquée sur diverses propriétés situées dans cette ville (1).

Smets (Chrétien). — Les requêtes sont presque toujours les documents où se trouve la plus grande somme de détails biographiques sur les personnes de qui elles émanent. La supplique que nous insérons ci-après, d'un certain peintre nommé Chrétien Smets, natif de Malines, contient sur ses faits et gestes des particularités très-intéressantes, qui pourront conduire à d'autres découvertes. Dans les premiers mois de l'année 1550, Smets se rendit en France; il s'arrêta pendant quelque temps à Lyon. Là il trouve à s'engager au service de Henri d'Albret, roi de Navarre et prince de Béarn, et va travailler à Pau, où celui-ci faisait alors construire un château remarquable. En 1553, Jeanne, fille unique de Henri, et femme d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, y mit au monde un jeune prince qui devint plus tard Henri IV, roi de France.

Après la mort de Henri d'Albret, son maître, notre com-

(1) Archives communales de Bruxelles; pièces acquises en 1862.

patriote continua à être employé par le duc de Vendôme. La trève de Vaucelles ayant été conclue entre le roi Henri II et Charles-Quint, Smets en profita pour venir voir ses parents aux Pays-Bas, vers la Noël de l'an 1556; mais peu après son retour, la guerre ayant recommencé, notre artiste fut arrêté comme Français à Bruxelles, bientôt pourtant on le relâcha. La requête adressée par lui à Philippe II, vers le mois d'avril 1557, a pour objet d'obtenir la permission de s'en retourner à Pau pour aller reprendre ses travaux. Est-il reparti pour la France? c'est ce que nous n'avons pu découvrir jusqu'ici.

« Au roy, remonstre très-humblement Christien Smets, jeusne homme à marier, bourgeois, natif de vostre ville de Malines, où sont résidens ses père, mère, parens, amys et alliez, que en l'an xve xlix, au Quaresme (1), lors temps de paix entre ces pays d'embas et vostre royaulme de France (2), le suppliant s'est transporté en la ville de Lyons, tant pour y apprendre la langue franchoise, comme pour y continuer son stil et exercice de paindre. De laquelle ville de Lyons il a tost après esté requiz et retiré en la ville de Pau, pays de Bierne [Béarn], par feu (lors vivant) dom Henry d'Albret, seigneur souverain illecq, lequel icelluy suppliant a servi de paindre jusques à son trespas, et depuis a continué icelluy son service au seigneur duc de Vendosmois, ayant espousé la fille et héritière unicque dudict don Henry d'Albret, sans depuis avoir esté déporté dudict service; ains est le suppliant, auparavant le Noël dernier, durant les trèves, aveсq congié et licence dudict seigneur duc de Vendosmois, revenu par-dechà seullement pour reveoir et saluer sesdicts parens et amys dudict Malines, à intention et espoir de se retirer audict son service, n'eust esté la faulte et interruption desdictes trèves cependant survenue; au moyen de laquelle le suppliant ne s'est ausé absenter hors de cesdicts pays d'embas, craindant d'offenser Vostre Majesté, ayant néantmoings esté arresté en vostre ville de Bruxelles pour et au lieu d'un Franchois. Et combien que par ordonnance de Vostre Majesté il soit incontinent depuis esté eslargy dudict arrest, ayant deuement fait apparoir de tout ce que dessus, toutesfois il se treuve de présent estre privé de sondict service auquel il avoit bon traictement,

(1) Ce qui correspond à l'année 1550, n. st.

(2) Philippe II s'intitulait roi de France, du chef de sa femme Marie Tudor, reine d'Angleterre.

gaignant honestement sa vie, et sy est aussy apparant de perdre et demourer frustré de quatre à cincq cens francqs que luy sont deuz et restans par ledict seigneur duc de Vendosmois, sy les guerres surviennent ou continuent, ne soit qu'il plaise à Vostre très-sacrée Majestée luy impartir vostre très-bénigne grâce, laquelle il supplie très-humblement luy vouloir accorder, et octroyer congié et licence de se povoir retourner audict Pau, en Biernes, pour y continuer sondict service et exercice de painctre tant seullement, sans pour ce mesprendre ne encourrir l'indignation de Vostre Majesté, attendu que le suppliant n'entend à jamais porter armes ne se mesler du faict de guerre; et priera toutte sa vie pour la prospérité d'icelle Vostre Majesté (1). »

PUTEANUS (Thomas), — *alias* DUPUIS ou VAN DE PUTTE peut-être, était peintre, et florissait sous Ernest de Bavière, évêque de Liége. Ce prélat lui fit payer, en 1582, la somme de 150 florins de Brabant pour avoir orné certain livre. En 1596, il reçut, par ordre de ce prince, une semblable somme à compte d'un travail dont les documents ne font pas mention.

1. « De mandato domini Elderen, presidis, solvit receptor de Sancto-Trudone magistro Thome Puteano, pictori, qui quemdam librum ex commissione principis depinxit : cl. fl. Brab. (2). »

2. « 20 junii 1596, solvi magistro Thome Puteano, pictori, pro medietate 300 fl. Brab. per principem ipsi accordatorum, juxta ordinationem (3). »

VOS (Philippe), — peintre, bruxellois de naissance, n'ayant par conséquent rien de commun avec la famille de Vos, d'Anvers, s'en alla chercher fortune en Espagne, où il fut employé par Charles-Quint, et probablement aussi par le duc de l'Infantado (4). Il était encore dans la péninsule

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Compte de la recette générale de 1582, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) Compte de la recette générale de 1596, f° 340 v°, *ibidem*.

(4) Duché situé en Castille; Inigo Lopez Hurtado de Mendoza en était alors le titulaire.

en 1588, car à cette date le roi Philippe II écrit au duc de Parme pour appuyer une requête de l'artiste, lequel demandait main-levée de la séquestration mise sur des biens qui lui appartenaient aux Pays-Bas, et dont le fisc s'était emparé, parce qu'il était absent pendant les troubles religieux.

Cean Bermudez ne mentionne pas Philippe Vos dans son *Diccionario de las bellas artes.*

« Mon bon nepveu, les attestations cy-joinctes, mesmes du duc de l'Infantado, donnent ample tesmoignaige de ce que Philippes Vos, painctre, natif de ma ville de Bruxelles, allègue par sa requeste cy-enclose, et que durant les altérations de par-delà il s'est tenu en aultres pays de mon obéissance; à ceste cause, et pour le service qu'il a faict en chose de son stil à feu de très-haulte mémoire l'empereur mon seigneur et père, treuvé-je raisonnable que luy soit osté l'empeschement que par-delà il allègue estre donné en la joyssance de ses biens, et vous requiers de donner ordre que y soit remédié, afin que son absence ne luy porte préjudice, si avant que ne se treuve aultre chose de ce que contient sadicte requeste. Atant, etc. De Madrid, le premier d'apvril 1588 (1). »

Pesser (Denis). — vivait à Liége dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Le 7 juillet 1589, il reçut 5 florins 8 sous de Brabant, pour avoir peint les armes de l'évêque Ernest de Bavière dans le livre du duc de Brunswick. Le compte où cette dépense est consignée ne nous donne pas plus de renseignements. Il mentionne, à la date du 24 juillet, une autre somme de 36 livres de Brabant, payée au même Denis Pesser, pour avoir peint les armoiries de Son Éminence sur un autel dans l'église des récollets ou frères mineurs sur la place du Château, à Liége. Denis Pesser n'était probablement qu'un peintre décorateur, comme semble l'établir l'extrait d'un compte de 1591, que nous publions

(1) *Lettres de Philippe II aux gouverneurs généraux*, t. II, 1588, fo 29 ro, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

ci-après, et qui concerne des travaux exécutés par lui à l'occasion de la prochaine venue du duc de Lorraine.

1. « Vij julii aº 1589, solvi Dionysio Pesser, pictori, pro pictura insignium Sue Celsitudinis in libro ducis Brunswicensis : v fl. viij s. Brab. » (1)

2. « Solvi 24 julii aº 1589, Dionysio Pesser, pro una pictura circum unum altare ex ecclesia minorum in foro Castri cum insigniis Sue Celsitudinis : xxxvj lib. Brab. (2). »

3. « Ultima decembris 1591, ex ante, solvi Dionisio Pesser, pictori, et ejus nomine ad opus Theoderici de Pont, Georgio de Marche, mercatori, pro depictione, deauratione et deargentatione diversarum lecticarum in palatio, coloratione diversarum picturarum necnon diversorum ferculorum pro adventu ducis Lotharingie : lj fl. xvj s. Brab. (3). »

Van Cocxyen (Michel). — Voici une lettre adressée au duc de Parme, qui témoigne de l'estime que Philippe II avait pour ce grand peintre : elle nous montre que le roi dut intervenir, en 1589, pour faire payer à l'artiste, alors nonagénaire, une somme de 2,500 florins qui lui était due du chef de rentes assignées sur les revenus domaniaux des quartiers d'Anvers et de Louvain.

« Mon bon nepveu, comme Michiel de Coxye, painctre, ayt par-deçà remonstré le grand eaige de quatre-vingts et dix ans, qu'il a desjà attainct, et qu'il est chargé de femme et enffans, estant réduit à tel estat que ne luy est possible de gaigner sa vie par son art, en laquelle il a esté non peu renommé, je suis meu à vous faire la présente afin que pour ledict regard, mesme pour le service qu'il a faict à feu de très-haulte mémoire l'empereur, mon seigneur et père (que Dieu absolve), et consécutivement à moy, vous enjoindre bien expressément à ceux de mes finances, qu'ils donnent ordre que audict Michiel de Coxye soient payez les arriéraiges de quelques rentes héritables et viagières sur les receptes de mon domaine au quartier d'Anvers et Louvain, montant à la somme de ij^{m} v^{c} florins une fois, à ce que par tel moyen ledict pouvre vieillard se puist entretenir et remédier en tel grand eaige et extrême

(1 et 2) Compte de la recette générale de 1589-1590, fº 250, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) Compte de la recette générale de 1591-1592, *ibidem*.

nécessité, et pour mesme raison tiendray à service aggréable ce que sera faict audict regard. Atant, etc. De Saint-Laurent, le premier d'apvril 1589 (1). »

Desneux (Henri), — peintre liégeois, dont le comte de Becdelièvre, pas plus que les biographes venus après lui, ne fait mention. Il lui fut payé 6 florins de Brabant, le 20 février 1598, pour un portrait de l'évêque Ernest de Bavière, destiné à quelque prince étranger.

« 20 februarii 1598, solvi uxori Henrici Desneux, pro pingenda effigie Suæ Celsitudinis mittenda alicui principi : vj fl. Brab. (2). »

Claessens (Gilles). — (*Voy.* § 46.) — Quoiqu'en puisse dire Mr Weale, nous préférons cette orthographe pour le nom de la famille Claessens qui a fourni à l'art plusieurs peintres de mérite au XVIe et au XVIIe siècle. L'estimable auteur de la nouvelle description de Bruges (3), nous pardonnera d'autant plus que lui-même n'est pas encore fixé sur la véritable forme qu'il faut adopter, car il écrit tantôt Claeissins, et très-souvent Claeissens, quelquefois même Claeis. Mais ne nous aventurons pas dans une discussion oiseuse, sans profit pour la science, et consignons simplement que Gilles Claessens reçut des archiducs Albert et Isabelle une somme de 7 livres 10 sous de Flandre, pour la livraison d'une image du Christ en croix, qui fut placée dans la chapelle du palais de Bruxelles; cette peinture a dû être exécutée postérieurement au mois d'août 1599 et antérieurement au mois de septembre 1600.

« Aen Gielis Claessens, schildere, voer een beelt van Onsen Heere aen 't cruys gestelt in de cappelle van den hove, by hem gemaect ende gelevert : vij liv. x s. (4). »

(1) *Lettres de Philippe II aux gouverneurs généraux*, t. II, 1589, fo 25 vo, collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Compte de la recette générale de 1597-1598, fo 339, chambre des finances, aux Archives de l'État, à Liége.

(3) *Bruges et ses environs;* Bruges, 1862.

(4) Registre no 27504, 1o, fo lviij ro, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Noveliers (Pierre, Salomon et David). — Ces trois peintres ne sont mentionnés par aucun historien de l'art flamand; les premiers semblent pourtant avoir eu quelque mérite, puisqu'ils furent attachés par les archiducs à leur service pour veiller à la conservation des tableaux qui garnissaient les palais de Bruxelles et de Tervueren. Pierre exerça ces fonctions à partir de l'année 1605, et comme il était déjà âgé, il obtint de se faire remplacer par Salomon, son fils, en 1618, avec droit aux mêmes exemptions et franchises dont jouisssaient alors la plupart des personnes attachées à la cour. Salomon Noveliers figure en qualité de « peinctre de l'hostel de la court, » dans les *registres aux gages*, au traitement annuel de 200 livres de Flandre, qui lui fut accordé par l'infante Isabelle « pour l'entretien » des peinctures de la court et maison de la Vuere. » Il vivait encore en 1660 (1). Nous avons dit ailleurs (*Voy.* § 25) que ce peintre avait été choisi, en 1613, par les exécuteurs testamentaires de Charles de Croy, duc d'Arschot, pour dresser le catalogue de la collection de tableaux de ce seigneur.

Quant à David Noveliers, nous ne connaissons encore sur lui aucune particularité. En 1618, il demanda à jouir aussi de l'exemption des impôts et d'autres priviléges, mais nous ignorons quelle suite fut donnée à sa requête. Nous sommes très-porté à croire qu'il était également le fils de Pierre, et qu'il aura basé sa prétention sur cette qualité : les dates des documents qui suivent justifient cette supposition.

1. « Sur ce que Pierre Noveliers auroit remonstré qu'en ce que touche son art, il at esté au service de Leurs Altèzes doiz le neufiesme de novembre xvj^e et v, et à cause d'iceluy a jouy d'aulcunes franchises et exemptions,

(1) Registres nos 43874, fo iij^c lxij ro, et 43876, fo ij^c xxix, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

ores est-il que son filz Salomon Noveliers s'y est emploïé passé long temps, le suppliant ne l'aïant peu continuer à cause de son aage et indisposition, laquelle s'augmentant de jour à aultre, il est constrainct de laisser à sondict fils l'entière charge; supplie partant tres-humblement que Leursdictes Altèzes soient servies luy permettre la résignacion desdictes franchises et exemptions au prouffiet de sondict fils Salomon, et ce en la mesme forme et manière qu'à luy ont esté accordées; Leursdictes Altèzes, ce que dessus considéré, ont, par advis de ceulx de leurs finances, accordé et accordent par cestes audict Salomon Noveliers la franchise et exemptions des maltotes et gabelles sur vin, bierre et pareilles choses, ensamble de guet et garde, et contribution, etc. Faict à la Vuere, le vme de novembre xvj^e^ et xviij (1). »

2. « Lettre du conseil des finances. — Messeigneurs, Son Altèze m'a commandé de remectre à Vos Seigneuries la requeste cy-joincte de David Noveliers, peinctre, demandant exemption des assises, de guet et garde, logemens et de toutes autres comunes charges ausquelles les bourgeois de la ville de Bruxelles sont subjectz, afin de la veoir et l'en consulter, baisant sur ce humblement les mains à Vos Seigneuries, etc. A la Vueren, le 16 de novembre 1618 (2). »

Britseels (Jean), — peintre, à Louvain, livre à l'église de Wesemael, en 1606, un Christ pour le prix de 66 florins du Rhin.

« Betaelt, aen Jans Britseels, schilderen, woenende tot Loeven, voor het Crucifix by hem gemaect ende gelevert de kercken deze tegenwordigen jaer 1606, de somme van lxvj Rins-guldenen (3). »

Van Kessel (Jérôme), — peintre, fut inscrit dans la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1594, comme élève de Corneille Floris, le jeune (4). Il épousa Paschasie, fille de Jean Brueghel, dit de Velours, et de ce mariage sont issus les divers artistes qui ont illustré le nom de Van Kessel.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem*.
(3) Compte de l'église de Wesemael de 1605-1606, *ibidem*.
(4) *Catalogue du Musée d'Anvers;* 2e édition, 1857; p. 363.

Par un document, dont nous publions plus loin le texte, nous savons que c'est en 1616 que Jérôme Van Kessel revint s'établir à Anvers, où il avait très-probablement vu le jour. Il avait été employé pendant plusieurs années par Maximilien, archiduc d'Autriche, grand-maître de l'ordre teutonique, lequel lui donna des lettres de recommandation, lorsqu'il s'en retourna aux Pays-Bas, pour son frère l'archiduc Albert. Nous reproduisons la lettre que ce dernier prince écrivit au magistrat d'Anvers, pour faire obtenir à Jérôme Van Kessel franchise et exemption d'impôts.

« Les archiducqz. Chiers et bien amez, nous ayant monseigneur l'archiducq aximilien, nostre bon frère, tesmoigné par ses lettres les services que de quelques années ençà luy a rendu Jéromme Van Kessel, peinctre, et requis d'en ceste considération le gratifier par-deçà en ce que se pourra présenter; et nous ayant ledict Van Kessel remonstré qu'il a résolu de prendre sa résidence en nostre ville et cité d'Anvers, soubz espoir d'y joyr des franchises et exemptions qu'ont aultres de semblable art et profession, nous avons à sa supplication bien voulu vous faire ces deux motz, afin que en considération que dessus, et qu'il a esté au serviee dudict seigneur archiducq, vous luy laissiez suivre lesdictes franchises et exemptions, et nous l'aurons à plaisir bien aggréable. Atant, etc. De Bruxelles, le xxixme de juillet 1616 (1). »

De Crayer (Gaspar). — (*Voy.* § 8.) — Cet artiste exécuta, en 1621, pour la chambre des comptes de Brabant, à Bruxelles, trois grandes peintures qui paraissent avoir représenté des portraits de souverains contemporains; l'année suivante il peignit encore pour elle les portraits de Philippe IV, roi d'Espagne, et de son épouse.

1. « Betaelt aen Jaspar de Craye (*sic*), schildere, de somme van j^c xcv ponden xviij schellingen Arthois, daerop dat beloopen die drye groote schilderyen, zoe van de keyserlycke als coninncklycke Majesteyten over hoogher gedachten.

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, liasses, aux Archives du royaume.

« Aen den voorgenoempden Jaspar de Craye, noch de somme van xviij ponden voor eene recompense ende voor den extraordinarisen dienst aen dezelffve schilderyen gedaen (1). »

2. « Betaelt aen Jaspar de Crayer, meester schildere, voor twee contrefeytsels van Zyne Majesteyt den coninck van Spaignen, Philippus den IVen, ende die jegenwoordighe coninginne, by hem gemaeck ende in dezer camere gelevert, met het maecken van die raemen ende het verguldcn van de lysten daertoe dienende : ijc v liv. (2). »

L'église de Saint-Pierre, à Anderlecht, près de Bruxelles, possède encore aujourd'hui la belle toile de G. de Crayer, ayant pour sujet *Saint Guidon*. Ce tableau a été exécuté vers 1635, car dans le courant de cette année, l'artiste reçut 170 florins du Rhin, restant de la somme qui lui était due pour son œuvre. Dans un compte de 1658-1659 on lit qu'il fut payé alors 24 florins à de Crayer, que l'on qualifie de peintre de l'église, pour la restauration des deux tableaux représentant *Notre-Dame* et *Saint Roch* (3).

1. « Betaelt Monsieur Jaspar de Crayer, die geschildert heeft het tafareel van sinte Wyden, in de nieuwen choor, tot volle betalinghe, de somme van jc lxx Rg. (4). »

2. « *Item*, aen meester Gaspar de Craeyer, schilder deser kercke, denwelcken heeft gheaccommodeert de schilderye van Onsen-Lieven-Vrauwen altaer, ende sinte Rochus schilderye, welcke waeren in het vluchten eenichsints bedorven : xxiij Rg. (5). »

Van Opstal (Antoine), — peintre, dont la biographie est ignorée, appartient peut-être à la famille anversoise de ce nom, qui a produit plusieurs artistes de grand mérite

(1) Registre n° 28244, 6°, f° xvj v° et xvij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem*, 7°, f° xv r°.

(3) *Voy.* quelques autres particularités sur ces tableaux dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters, t. 1er, p. 67.

(4) Volume des comptes de l'église d'Anderlecht de 1634-1647, compte de 1634-1635, f° xiij v°, aux Archives du royaume.

(5) Vol. des comptes de 1648-1659, compte de 1658-1659, f° xxij r°, *ibidem*.

au XVII[e] siècle. Nagler le mentionne dans son ouvrage (1), et dit qu'il vécut à Bruxelles, et ne doit pas avoir été sans valeur, puisque Van Dyck a peint son portrait, qui fut gravé par Jean Meyssens. Ce dernier avait été son élève (2).

Un curieux document, dont le texte est reproduit ci-après, nous apprend qu'Antoine Van Opstal voyagea en Allemagne, où il resta pendant trois ans attaché en qualité de peintre de chambre à Charles, archiduc d'Autriche, comte de Tyrol, évêque de Breslau et de Brixen, et administrateur de la grande-maîtrise de l'ordre teutonique, qui résidait au palais de Neiss, en Silésie. Au mois de juin 1624, Van Opstal ayant manifesté le désir de retourner dans sa patrie pour ses affaires, ce prince lui remit pour l'infante Isabelle une lettre dans laquelle il fait de l'artiste le plus bel éloge et le recommande chaudement à la gouvernante, en la priant de l'attacher à son service. Cette lettre est, comme nous venons de le dire, du 12 juin 1624, mais elle ne fut présentée que le 9 mars 1626, ce que prouve une annotation mise au dos de la lettre même.

« Durchlauchtige Fürstin, Geliebte Fraw Muhme und Fraw Mutter, Eurer Ld. seindt unnsere Vetter und Söhnliche willige Dienst, unnd was wir sonsten mehr Liebes unnd Guttes vermögen, jederzaitt beraitt. Deroselbten mögen Wir in gebührender Anbringung freundtlichen nicht bergen, das uns anwesender Anton Von Obsthahl, welchen wir in die drey Jahr hero zue unnsern Cammer-Mahler brauchen lassen, gehorsambist angelanget : nachdeme Er nuemehr, nach unnserer genedigisten Licentirung, von hinnen, seiner Angelegenhaitt nach, sich wiederumb nach Niederlandt anhaimbs zue begeben Vorhabens wehre, Wir wolten genedigist geruhen, in Erwegung seines trewen Vleisses, welchen Er die Zaitt uber in unnsern Diensten zuegebracht und angewendet, bei E. Ld. solchergestalt in *meliori forma* Ihn zue recommendiren und zuvorschraiben, damitt Er etwan bei E. Ld. Hoffstadt zue Diensten einkommen, unnd sich seiner erlerneten freyen Kunst nach waitters gebrauchen unnd darmitt vordienet machen köntte.

(1) *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, t. X, p. 367.
(2) Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. III, p. 24.

Wan Wir dan gedachtem Von Obstahl (in Anmerckung seiner zimblichen Bitt, besonders auch das Wir mit seiner Vorrichtung der Mahlerrey, welche uns Er allewege mitt seinem Fleiss diese Zaitt über, alss Er sich bei unnseren Hoffstatt befunden, vorfertliget, allerdings genedigist wohl content unnd zuefrieden gewesen) nicht vorschrencket, sondern auss oberzehbtem Umbstandt seines Wohlvordinsts genedigist erthailet: alss geraichet an E. Ld. unnser freundtliches Ansuchen und Begehren hirmitt, Sy Ire Ld wöllen unnserthalben mehrgedachten Anton Von Obstahl, auff sein gehorsambistes angeben, sowait Ihnen bestens recommendiret und befohlen sein lassen, damitt Er, bey vorgehender Occasion unnd Gelegenhait, in E. Ld. Hoffstatt vor ainem andern zue Diensten gebrauchet und angenohmmen, auch also zue seiner vorhabenden Intention, *cum effectu* unserer disfals Ihme wiederfahrenen guttmainenden genedigisten Vorschrifft, derer Er sich sehr fruchtbarlichen getröstet, gelangen unnd schraitten möge. Solches würdt Er mitt seinem trewen Vleiss zu verdienen Ihme angehalten sein lassen, unnd wir wollen es vor unnsere Person umb E. Ld. in diesen und andern vorfallenden Angelegenhaitten freundtlichen hinwiederumb zu erwiedern und zu beschulden in kaine Vorgessenhaitt setzen. Eurer Ld., dero wir zue angenember williger Dienst-Erwaisung jederzaitt beraitt vorbleiben, hirmitt Göttlicher Providentz empfelende. Geben in unnsre Residentz-Stadt Neiss, den 12 Junii Anno 1624 Eurer Ld. threuer, dienstwilligister und gehorshamer Vetter und Shon bis in Dott,

Carl (1). »

Zegers (Jean-Baptiste). — L'orthographe de ce nom est celle qu'ont adoptée les auteurs de l'excellent *Catalogue du Musée d'Anvers*, où nous lisons que cet artiste naquit à Anvers, le 31 décembre 1624, et fut reçu dans la confrérie de Saint-Luc en 1646 ou 1647. C'est donc presque immédiatement après qu'il se mit en voyage, comme le prouve la lettre du duc d'Amalfi, que nous publions, et qui est datée de Vienne, le 7 février 1652. Le duc recommande fortement à l'archiduc Léopold-Guillaume, alors gouverneur général des Pays-Bas, le jeune peintre qui s'en retourne dans sa patrie pour y soigner des affaires d'inté-

(1) Collection de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

rêt, très-probablement à cause de la mort de Gérard, son père, décédé peu de mois auparavant. Jean-Baptiste Zegers avait travaillé pendant trois ans dans l'hôtel du duc d'Amalfi, et par ses vertus et ses manières il avait su se concilier la bienveillance toute particulière de ce riche seigneur, qui était Octave Piccolomini, l'un des généraux autrichiens les plus distingués de la guerre de trente ans, mort à Vienne en 1656.

« Da Vienna, li 7 di febraio 1652.

« Serenissimo signore, Giovane-Battista Seghers, pittore, figliuolo di Gerardo, che, per il nome che haveva acquistato in questa professione, e per impieghi havuti da Vostra Altezza le sarà stato ben conosciuto, si è trattenuto da tre anni in casa mia; in qual tempo si è mostrato giovane molto honorato et inclinatissimo alla virtù, e si è reso per ogni conto molto commendabile. Se ne torna a casa per alcuni suoi interessi, e perchè le sue buone qualità lo fanno meritevole delle grazie di Vostra Altezza, vengo a supplicarla humilmente ad honorarlo di quelle che può sperare dalla sua benignità, ch' io in ciò ne riceverò una molto singolare. Et augurando all' Altezza Vostra dal Cielo ogni maggiore prosperità, le fo humillissima riverenza. A Vostra Altezza serenissima, humilissimo et devotissimo servo,

Il duca di Amalfi (1). »

Fisen (Engelbert), — reçoit, le 13 septembre 1681, la somme de 120 florins « pour avoir peint une table d'autel » pour la sale basse de la maison-de-ville (2). » On trouve quelques détails sur cet artiste, qui fut élève de Bertholet Flémalle, dans la *Biographie liégeoise*, par le comte de Becdelièvre, t. II, p. 361.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

(1) Collection de la secrétairerie d'État allemande, aux Archives du royaume.

(2) Compte du magistrat de 1680-1681, archives du conseil privé, aux Archives de l'État, à Liége.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

A.

Abbayes. *Voy.* les noms des localités ou les noms qu'elles portent.

Adelen (Jean), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 130.

Afrique. Cartes du XVIe siècle, 315.

Agrippa (Henri-Corneille), écrivain du XVIe siècle. Il est nommé historiographe de Charles-Quint, 124; — Sa signature, 253.

Albert, fondeur de cloches, à Louvain, en 1340, 58.

Albert d'Autriche, époux de l'infante Isabelle. *Voy.* Archiducs.

Aldekerk. *Voy.* Altkitch.

Alix de Bourgogne, duchesse de Brabant. Notes sur la restauration de son tombeau, 136.

Allemagne. Cartes de diverses parties de ce pays, exécutées au XVIe siècle, 69, 72, 314.

Almanach. *Voy.* Wesalia.

Alsace. Carte du XVIe siècle, 70.

Alsembergh. L'église de ce village possédait un tableau de M. Van Coxcyen, 177.

Altkirch, en Prusse. Restauration de l'église, en 1626, 225

Altuna (André de), colonel. Tableaux qui lui furent enlevés à Anvers, en 1659, 185.

Amalfi (duc d'). *Voy* Piccolomini.

Amendes. *Voy.* Condamnations.

Amsterdam. Plans du XVIe siècle, 313.

Anceau. *Voy.* Anseau.

Anderlecht. Inventaire des manuscrits de liturgie du chapitre, en 1505, § 51; — Inventaire des manuscrits du chanoine P. Suweels, en 1488, 96; — Tableaux exécutés pour l'église par G. de Crayer, en 1621, 325.

Angelis (Ambroise de). *Voy.* Van Engelen.

Angleterre. Portrait de la reine Henriette-Marie de France, épouse de Charles Ier, qu'elle envoie à Mazarin, en 1635, 94; — Cartes du XVIe siècle de ce pays, 69, 311.

Anseau (Jean), Anceau ou Ansseau, maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1537, 54.

Anspach (Joachim-Ernest, margrave d'). Il a fait don d'une miniature d'A. Mozart à Philippe II, duc de Stettin, 16.

Antoine, chartreux de Scheut, au XVe siècle. Il s'occupait de l'enluminure des livres, 193.

Antoine, peintre du XVe siècle, à Liége. Il exécute un tableau pour le conseil de Namur, en 1476, 158.

Antoine, peintre et enlumineur à Lille, en 1506, 40.

Antoine de Bourgogne. Christine de Pisan lui fait hommage d'un livre, en 1408, 111.

ANVERS. Statue du duc d'Albe érigée en 1571, 60; — Verrière donnée à l'église de N.-D par un abbé de Parc du XVIe siècle, 241; — Verrière donnée à l'église de St-Willebrod, par les archiducs, en 1614, 248; — Pillage de la maison du bourgmestre Van Halmale, en 1659, 184; — Contrat entre l'évêque Torrentius et le chevalier Ximenez Perretta, en 1592, par lequel celui-ci est autorisé à placer un mausolée dans la cathédrale, et quittance du sculpteur qui exécuta le monument, en 1594, 300; — Plans de cette ville, 313.

APIANUS (Pierre), mathématicien et géographe allemand du XVIe siècle. Sa signature, 6; — Il a fait des cartes de la Souabe et de la Hongrie, 314, 315.

APPENZELL (Benoit), dit BENEDICTUS, musicien du XVIe siècle. Sa signature, 6.

ARAGON (Béatrix D'), reine de Hongrie, 212.

ARCHIDUCS (les) Albert et Isabelle envoient de magnifiques dessins à Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, en 1617, 12; — Lettre par laquelle il les remercie et leur demande leur portrait, 13; — Ils font restaurer les tombeaux de leurs prédécesseurs, 137, 138, 146; — Tableaux pour l'oratoire de l'infante, 178; — Dons à des églises et des couvents pour les construire, les réparer ou les orner, § 54, § 74, § 76; — R. Colyns de Nole est nommé sculpteur de ces princes, en 1604, 302; — L'archiduc Albert protège F. du Quesnoy, 303.

ARCHITECTES, § 48, § 69, § 71, 220, § 77.

ARCHITECTURE MILITAIRE. *Voy.* FORTIFICATIONS.

ARDENNE (Rémacle), poëte et historiographe du XVIe siècle. Sa signature, 255.

ARDENNES. Carte de cette forêt, du XVIe siècle, 69.

ARIAS MONTANO (Benoit), savant théologien du XVIe siècle. Sa signature, 255.

ARMES. Fabricants d'armes du XIVe et du XVe siècle, § 69; — Inventaire des pièces d'artillerie existant à Ath, en 1716, 106. — Hérauts et rois d'armes. *Voy* HÉRAUTS, ROIS.

ARNHEM. Description de deux manuscrits de la bibliothèque de cette ville, concernant une association musicale fondée en cette ville, en 1591, 258.

ARNOULD, chartreux de Schent, du XVe siècle. Il s'occupait de l'enluminure des livres, 200.

ARSCHOT (Charles de Croy, duc D'). *Voy.* CROY.

ART (objets d'). *Voy.* INVENTAIRES.

ARTILLERIE. Canonnier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en 1387, 54; — Laurent maître d'artillerie du XIVe siècle, à Bruxelles, 148, 151; — Ouvrage du capitaine F. de Marchi sur cette matière, 289. — *Voy.* ARMES.

ARTOIS. Maître des ouvrages de maçonnerie de ce pays du XVe siècle, 55; — Cartes du XVIe siècle, 312. *Voy.* BÉTHUNE, SAINT-OMER.

ARUNDEL (Thomas HOWARD, comte D'). *Voy.* HOWARD.

ASSELT (Jean d'). *Voy.* HASSELT

ASTRONOMES, § 81.

ATH. Inventaire des pièces d'artillerie y existant en 1716, 106.

ATTAVANTE DEGLI ATTAVANTI, enlumineur florentin du XVe siècle. Détails divers, 209.

AUBERT (Jean), receveur de Gravelines. Il a écrit des psautiers pour Philippe le Bon, 192, note.

AUDENARDE. Ateliers de reliure, de calligraphie et d'enluminure au couvent des sœurs de N.-D. de Sion, 41.

Auffay (Jean d') ou **Dauffay**, jurisconsulte, mort en 1494. Sa signature, 253.

Autriche (archiducs d'). *Voy.*, pour les princes qui ont régné ou gouverné aux Pays-Bas, leurs prenoms. — En 1617, il existait des dessins et miniatures de divers artistes dans l'album du duc de Stettin, donnés par plusieurs archiducs, 15-17; — Maximilien, grand-maitre de l'ordre teutonique, emploie Jérôme Van Kessel, peintre flamand, vers 1615, 324; — Charles, évêque de Breslau, emploie Antoine Van Opstal, peintre flamand, de 1622 à 1624, 326.

Autriche (archiduché d'). Cartes du XVIe siècle, 70, 315.

B.

Backere (G. de), graveur de sceaux et de médailles, à Namur. Sa signature, 253.

Bade-Dourlach (George-Frédéric, marquis de). Il a donné à Philippe II, duc de Stettin, un dessin pour son album, 18.

Baes (Martin), graveur en taille-douce du XVIIe siècle. Détails sur ses travaux, 79.

Bailleul. Reconstruction d'un couvent de religieuses, 34.

Bale. Carte des environs de cette ville, du XVIe siècle, 314.

Bamberg. Carte de cet évêché, du XVIe siècle, 70.

Bar (duché de). Carte du XVIe siècle, 312.

Bareuth (Chrétien, margrave de). Il a fait don à Philippe II, duc de Stettin, d'une miniature d'A. Mozart, 15.

Basan (Pierre-François), graveur sur cuivre du XVIIIe siècle, à Paris. Sa signature, 253.

Bassius (Martin). *Voy.* **Baes**.

Bastoingne (Jean de), verrier, à Liége. Ses travaux, en 1594, 11.

Batteurs de cuivre. Jacques de Gerines, batteur du XVe siècle, à Bruxelles, 144, 148; — Noms de divers batteurs du XIVe et du XVe siècle qui habitaient cette ville, 148, 150, 151. — *Voy.* aussi § 38.

Baudeloo (abbaye de). *Voy.* **Gand**.

Baudour. Cette seigneurie faisait partie du douaire de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, 157.

Bauer, peintre allemand, cité en 1740, 111.

Bauwens (Jean), musicien du XVIe siècle. Note biographique, 233.

Bavière (maison de). Ernest de Bavière, évêque de Liége, fait orner de verrières le palais et divers édifices de cette ville, et fait don de plusieurs autres vitraux, 9-11; — Le duc Guillaume II a fait don d'une miniature de T. Bernhart à Philippe II, duc de Stettin, 14; — Ferdinand, archevêque de Cologne, évêque de Liége, a fait don à ce prince d'une miniature de J. König, 15; — L'electeur Maximilien a donné au même prince une miniature de M. Kager, *ibid.*; — Albert, landgrave de Leuchtenberg et comte de Halle, a donné au même prince une miniature de J. Fischer, 17; — L'évêque Ernest de Bavière commande des travaux aux peintres Thomas Puteanus, Denis Pesser et Henri Desneux, 318-321.

Bavière. Cartes du XVIe siècle, 70, 314.

Beaucourt de Noortvelde (Patrice), historien flamand. Lettre qu'il adresse à Charles de Lorraine, en 1775, 133; — Réponse de ce prince, 133; — Sa signature, 253.

Beaugrant (Guyot de), sculpteur du XVIe siècle. Sa signature, 6.

Beaulneveu (Pierre), sculpteur du XIVe siècle, 143.

Beaunepveu (Andre). *Voy.* **Biaunepveu**.

Beauvais (frère Rémi de), capucin. Description d'un de ses ouvrages, 80.

Becbergue (Josse de), peintre du XVIIe siècle. Il fait, en 1603, les dessins du tombeau de l'archiduc Ernest et des patrons de verrières par ordre d'Albert et Isabelle, 146.

Becken (Jean), religieux à Bois-le-Duc. Description d'un volume contenant divers traités, écrit par lui, en 1467, 201.

Beckere (François de), peintre du XIVe siècle, à Bruxelles, 151.

Beckere (Pierre de), orfévre, graveur de sceaux et fondeur de métaux, à Bruxelles. Ses travaux, 59.

Beeck (Jean), peintre liégeois du XVe siècle, 158.

Beeldesnyder (Jean de). Il obtient un octroi pour publier une carte marine, en 1526, 72.

Beersel. Restauration de l'église, en 1498, 224.

Beloeil. *Voy.* Ligne.

Benedictus d'Appenzell. *Voy.* Appenzell.

Benning (Simon). *Voy.* Bynnynck.

Berff (George), organiste du XVIIe siècle, à Deventer, 238.

Berg. Cartes de ce comté, du XVIe siècle, 69, 314.

Bergues (Henri de), évêque de Cambrai, mort en 1502. Dépenses pour l'exécution de son tombeau, 297.

Berman (Tristam), joaillier, à Bruxelles. Il livre à Philippe le Beau, en 1497, un objet richement orné d'émaux, 90.

Bernard (Jacques), calligraphe, à Lille, en 1445, 40.

Bernhart (Tobie). Miniatures de ce maître que possédait le duc de Stettin, en 1617, 14, 15.

Bersacques (Jean de), arpenteur de la ville et châtellenie de Courtrai. Cartes qu'il a exécutées, 73.

Bersacques (Louis de). Il est auteur des plans de Menin et Courtrai, publiés au XVIIe siècle, 74.

Bertius (Pierre) ou Berts, cosmographe du roi Louis XIII. Pension que lui fait ce prince, 74; — Sa signature, 253.

Béthune. Note sur les verrières de l'église de Saint-Barthélemi, 244.

Beuf (Pierre le), charpentier, travaille au château de Château-Thierry, en 1407, 51.

Beveren. Restauration, en 1595, du château-fort, par ordre du duc de Bourgogne, 50.

Biaunepveu (André), ou Biaunevopt, sculpteur du XIVe siècle, à Valenciennes. Il est chargé par Louis de Male de l'exécution du mausolée de ce prince, 144, 148.

Bibliothèque de Bourgogne (manuscrits de la). Description des *Chroniques martiniennes*, de l'*Arbre des batailles* et des *Faits d'armes de chevalerie*, 21; — Description des exemplaires des *Chroniques marguardiques*, de J. Fossetier, 284; — Description de la *Vie de Jésus-Christ*, par le même, 287.

Bie (Jacques de), graveur du XVIIe siècle. Lettre que Rubens lui adresse en 1611, 164.

Bijoux. Description de ceux qui existaient au château de Belœil, en 1559, 28.

Binche. Reconstruction de l'église des sœurs-noires, en 1555, 34.

Binderen (abbaye de). Note sur sa reconstruction au XVIIe siècle, 249. — Les archiducs font décorer l'église d'une verrière, en 1616, *ibid.*

Bioux. Un moine de l'abbaye de Moulins écrit et relie des volumes pour l'église de cette localité, vers 1452, 38.

Blangi (Quentin), orfévre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Bloc (Antoine), calligraphe. Il écrit divers volumes pour les chartreux de Scheut, de 1464 à 1467, 193, 198.

Boels (Gérard), peintre verrier du XVIe siècle, à Louvain. Il fait des vitraux pour l'église des récollets de cette ville et le couvent de Ste-Catherine, à Breda, 241.

Boete (Jean), maître d'école du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Bohême. Tombeau du roi Wenceslas III. Sa statue exécutée au XIIIe siècle par un sculpteur brabançon, 136; — Tombeau du roi Jean l'Aveugle, à Luxembourg, 138.

Bois-le-Duc. Reconstruction du couvent des frères-mineurs, en 1465, 33.

Bois-Seigneur-Isaac (prieuré de). Réparation de l'église et du couvent, en 1445, 32.

Bost (Corneille de), orfévre et graveur de sceaux du XVe siècle, à Gand. Sa signature, 6.

Bonte (Jean de), orfévre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Boote (Renier), maître d'école du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Borguerinx (Lambert), fondeur de canons du XVIIe siècle, § 65.

Bos (Corneille). *Voy.* Van den Bossche.

Bosquier (Guillaume), musicien du XVe siècle. Note pour sa biographie, 233.

Boudins (Jean), facteur d'orgues du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Boulongne (Hugues de), peintre de Philippe le Bon, 118.

Boulonnais. Carte de ce pays, du XVIe siècle, 312.

Bourbon (Antoine de), duc de Vendôme. Il emploie Chrétien Smets, peintre flamand, au château de Pau, en 1556, 317.

Bourgeois (Jean), maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, en 1404, 33.

Bourgogne (ducs de). *Voy.* leurs prénoms. — Pièces d'orfévrerie qui leur ont appartenu, 88.

Bourgogne. Maîtres des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie des ducs dans ce pays, 52; — Cartes du XVIe siècle, 312. — *Voy.* Dijon, Verrey.

Boutmy (Josse), organiste de la chapelle de Charles de Lorraine, à Bruxelles, mort vers 1780. Sa signature, 233.

Bouvignes. Travaux exécutés au XVe siècle à la tour de Crèvecœur, 32, 223.

Boxtel. Notes sur les travaux exécutés au couvent des pauvres-clarisses, de 1616 à 1619, 230.

Brabant (ducs et duchesses de). *Voy.* leurs prénoms.

Brabant. Carte de ce pays exécutée au XVIe siècle, 62, 69. — Conseil de Brabant. *Voy.* Bruxelles.

Brabant septentrional. *Voy.* Binderen, Bois-le-Duc, Boxtel, Breda, Oedenrode, Waalwyck.

Braine-le-Comte. Note de 1459 concernant l'incendie et destruction de cette ville, 222; — les archiducs contribuent à l'achèvement de l'église des dominicains, en 1619, 229.

Brandebourg. Cartes du XVIe siècle, 70, 315.

Breda. Verrière donnée au couvent de Ste-Catherine, au XVIe siècle, 241.

Bredeniers (Henri), organiste de Philippe le Beau et de l'archiduc Charles. Sa signature, 6.

Brenet (Nicolas-Gui), peintre du XVIIIe siècle, à Paris. Sa signature, 233.

Breslau. Charles, archiduc d'Autriche, evêque de cette ville, emploie A. Van Opstal, peintre flamand, de 1622 à 1624, 326.

Bretagne. *Voy.* Angleterre.

Brey (Jacques de), hérant d'armes de Brabant, en 1462, 156.

Brezé (Pierre de), seigneur de la Varenne et sénéchal de Poitou, tué en 1465. George Chastellain fut à son service, 269.

Briard (Gabriel), peintre français du XVIIIe siècle. Sa signature, 253.

Bril (Paul). Le duc de Stettin possédait trois miniatures de ce peintre, en 1617, 14, 15.

Brisgau. Carte du XVIe siècle, 70.

Britonis (Simon), chantre de Charles le Téméraire, 154.

Britseels (Jean), peintre, à Louvain. Il fait, en 1606, un Christ pour l'église de Wesemael, 323.

Brodeurs, § 69.

Broderies, 28.

Broeucq (Jacques du), sculpteur et architecte du XVIe siècle. Sa signature, 6; — Date de sa mort, 180.

Broicquière (Bertrand de la), conseiller et écuyer tranchant de Philippe le Bon. Détails biographiques, 112; — Il entreprend par ordre du duc un voyage en Orient, dont il existe une narration, 113; — Sa signature, 253.

Bronze, § 58. — *Voy.* Fondeurs.

Brouwer (Pierre), organiste. Il est inscrit dans l'association musicale d'Arnhem, en 1699, 238.

Brouwere (Jean de), chantre de Philippe le Bon, en 1462, 156.

Brueghel (Jean). Exemptions d'impôts et d'autres charges qui lui sont accordées, en 1610, 174.

Bruges. Tombeau de Marie de Bourgogne dans l'église de N.-D., 59; — Démolition, en 1783, du tombeau de Louis de Nevers, qui existait dans l'église de Saint-Donat, 142; — Travaux exécutés à l'hôtel ducal, en 1467, 222; — Philippe le Beau contribue, en 1498, à l'achèvement de l'église du couvent de St-François, 224; — Travaux exécutés au couvent des annonciades, en 1610, 226; — Albert et Isabelle contribuent à la reconstruction du cloître de l'abbaye de Sparmaille, en 1619, 229; — Plan du XVIe siècle, 312.

Bron (Chrétien), peintre. Il restaure, en 1560, les tableaux du palais du grand conseil, à Malines, 162.

Brune (Jean de), peintre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Bruninc (Josse), chirurgien du comte de Charolais, en 1462, 156.

Bruninc (Laurent), chirurgien de Philippe le Bon, en 1462, 156.

Brunswick (Auguste, duc de) et de Lunebourg. Il a fait don d'un dessin pour l'album de Philippe II, duc de Stettin, 15; — Élisabeth de Danemark, duchesse de Brunswick-Wolfenbuttel, a donné un dessin pour l'album du même prince, 16.

Bruxelles. Travaux au couvent des carmes, en 1451, 32; — Travaux à l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg, en 1457, *ibid.*; — Travaux à l'église du Béguinage, en 1597, 36; — Destruction de l'église de l'hôpital St-Pierre, pendant les troubles du XVIe siècle, *ibid.*; — L'infante Isabelle donne, en 1621, un subside aux marguilliers de l'église de St-Nicolas, pour le nouvel autel du chœur et l'achat d'un tableau, 37; — Ateliers de reliure au couvent des frères de la vie commune au XVe siècle, 40; — Architectes de la maison du roi, 55; — Fondeur en cuivre du XVe siècle, 59; — Lutrin pour l'église de St-Jacques, fondu en 1465, *ibid.*; — Mausolée des ducs de Brabant dans l'église de Ste-Gudule, 60; — Plan de cette ville publié en 1574, 73; — Pièces d'artillerie fondues dans cette ville au XVIIe siècle, § 65; — Confréries de St-Jacques et de la Ste-Croix du

XIVe et du XVe siècle; noms d'artistes, § 69; — Notes sur le tombeau de Jean Ier, duc de Brabant, et sa reconstruction au XVIIe siècle, aux récollets de cette ville, 137; — Verrière donnée par Albert et Isabelle à l'église du Béguinage, 146; — Noms d'artistes extraits des registres des confréries de St-Jacques de Compostelle et de la Ste-Croix, 146, 151; — Fr. Ruelens, architecte de la ville, vers 1390, 149, 151; — Cuisiniers en titre de la ville, en 1394 et 1405, 149; — Portraits d'Albert et d'Isabelle, peints, en 1616, pour la chambre des comptes, 175; — Portrait du roi Charles II, peint, en 1676, pour le conseil de Brabant, 179; — Comptes des chartreux de Scheut, relatifs à l'exécution de manuscrits, de 1464 à 1470, 192; — Restauration de l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg, en 1435, 219; — Note sur des travaux exécutés à la chapelle de la cour, en 1605, 225; — Albert et Isabelle contribuent, en 1615, au renouvellement des stalles de l'église de St-Géri, 227; — Ils accordent une somme de 2,500 livres, en 1619, aux capucins, pour des travaux à exécuter à leur église, 229; — Ils contribuent, en 1619, à l'achèvement de l'église des jésuites, *ibid.*; — Philippe IV donne 1,000 livres aux cordeliers, pour payer les travaux de leur église, 231; — Autres dons faits au nom de ce prince par l'infante Isabelle, aux annonciades et aux augustins, pour la construction de leur église, en 1624, *ibid.*; — Verrières des églises des dominicains et de St-Géri, données par Charles-Quint, 242; — Verrière de l'église des récollets donnée par Jean Ier, *ibid.*; — Verrière donnée a l'église des carmes chaussés par Philippe le Bon, 251; — Verrière aux armes de Philippe IV dans l'église des annonciades, *ibid.*; — Plan du XVIe siècle, 313; — Christ de la chapelle du palais des archiducs exécuté par Gilles Claessens, 321; — Portraits de souverains exécutés, en 1621, pour la chambre des comptes, 324.

Bruynen (Jean de), frère de la vie commune, à Bruxelles. Il restaure plusieurs volumes pour l'église de St-Jacques-sur-Caudenberg, 41.

Buillot (Bernard), garde des orgues de la chapelle castrale de Mons. Il restaure le missel de cette chapelle, en 1481, 41.

Bullen (Jean). Le duc de Stettin possédait, en 1617, une miniature de ce maître, 18.

Bynnynck (Simon), enlumineur du XVIe siècle, à Bruges. Sa signature, 253.

C.

Calais. Plan du XVIe siècle, 312.

Calligraphes. *Voy.* Scribes.

Cambrai. Dépenses pour l'exécution du tombeau de l'évêque Henri de Berghes, qui fut placé dans l'église cathédrale de cette ville, 297.

Cambre (abbaye de la). Reconstruction de l'église, en 1597, 35; — Les archiducs contribuent, en 1619, aux frais des nouvelles orgues, 237.

Camin (François, évêque de), puis duc de Poméranie et de Stettin. Il a donné au duc Philippe II, son frère, un dessin pour son album, 18.

Canat (Marcel), auteur d'une brochure sur les maîtres des œuvres des ducs de Bourgogne, 53.

Candie. Carte imprimée en 1564, 315.

Canonniers. *Voy.* Artillerie.

Canons. *Voy.* Armes.

Cantinis (George), augustin. Il dirige, en 1499, les travaux de reliure au couvent des sœurs de N.-D. de Sion, à Audenarde, 41.

Carinthie. Carte du XVIe siècle, 70.

Carnin (Isabelle de), femme de J. Mansel, 119.

Cartes géographiques. Liste des cartes

qui existaient au château de Belœil, en 1559, 27; — Description d'un atlas exécuté pour Philippe II, 69; — Inventaire des cartes, plans et mappemondes que possédait Charles-Quint, 71 ; — Inventaire de la collection des cartes et plans de Viglius, en 1575, 311. — *Voy.* § 59, § 81.

CASIER (Jean), calligraphe, à Lille, en 1447, 40.

CASTALDI (Jacques DE). Il fait imprimer une carte de Hongrie à Venise, en 1546, 315.

CAUCHIE (Étienne), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1595, 55.

CAUTHALS (Barthélemi et Jean), fondeurs de canons du XVIIe et du XVIIIe siècle, § 65.

CERF (Nicolas DE), tambourin du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

CHALON (Pierre), maître charpentier, à Landrecies et à Mons. Il entreprend, en 1641, la reconstruction de la tour de l'église de Ste-Gertrude, à Nivelles, 57.

CHARDIN (Jean-Baptiste-Siméon), peintre français du XVIIIe siècle. Sa signature, 253.

CHARLEMONT. Plan des fortifications de cette ville, dressé par P. Le Poivre, 182.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne. La ville d'Audenarde lui offre une coupe, en 1468, 88; — Notes sur son bréviaire, 202; — Il fait exécuter un manuscrit des ordonnances de l'hôtel, enrichi d'enluminures, 206; — Il récompense W. Vranckenzone qui lui a présenté des livres de musique, 231; — G. Chastellain en reçoit diverses faveurs, 276, 279.

CHARLES-QUINT. Il fait une pension à Érasme, 43; — Lettres qu'il écrit en faveur de N. Laidam et É. Morel, 44, 45; — Inventaire des cartes, plans et mappemondes qu'il possédait, 71; — Ses horloges, 86; — Adrien de Wiele devient son secrétaire, 123; — Agrippa est nommé son historiographe, 124; — Sa généalogie écrite par L. Panagathus, en 1538, 125; — Il fait exécuter, en 1552, un manuscrit de l'ordre de la Toison d'or, 212; — Musiciens de sa chapelle, § 75.

CHARSSEL (Léonard), orfèvre d'Augsbourg, établi à Malines. Marguerite d'Autriche lui achète une riche dague d'argent, en 1523, 90.

CHASTEAU (Charles et Nicolas DU), maîtres des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, au XVIIe siècle, 55.

CHASTEL (François DU), peintre Il fait, en 1676, le portrait du roi Charles II, pour le conseil de Brabant, 179.

CHASTELAIN (Gilles), clerc des offices de l'hôtel du duc d'Orléans et payeur des œuvres des châteaux de Pierrefons et de La Ferté-Milon, en 1398, 52.

CHASTELLAIN (Gautier), chanoine de Leuze. Charles-Quint lui fait donner, en 1524, une gratification pour un exemplaire des chroniques de son père, 273.

CHASTELLAIN (George). Notes inédites sur l'origine, la vie et la mort de ce chroniqueur du XVe siècle, 264.

CHATEAU-THIERRY. Reconstruction du château de cette ville; la direction des travaux en est confiée à J. Fourcy, en 1400, 51.

CHATELAIN (George). *Voy.* CHASTELLAIN.

CHENES (Jean DE), dit Piccart, fabricant d'armes du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

CHESNE (Jean DU), écrivain de livres, à Lille, au XVIe siècle. Notes sur ses travaux, 206.

CHINY. Carte de ce comté, du XVIe siècle, 69.

CHOQUET (Hyacinthe), dominicain du

XVIIe siècle. Description d'un de ses ouvrages, 80.

Christine de Pisan. Elle présente des livres à Philippe le Hardi et à Antoine de Bourgogne, 111.

Chroniqueurs, § 48, § 56, § 67, § 77.

Claessens (Gilles), peintre brugeois du XVIe siècle. Il fait, en 1599 ou 1600, un Christ pour la chapelle du palais à Bruxelles, 321.

Clavet (Gabriel) ou Clauet, peintre du XVIe siècle. Il est auteur du patron du tombeau de Henri de Berghes, évêque de Cambrai, 298.

Clerck (Henri de), peintre. Il fait, en 1623, la copie d'un tableau de M. Van Cocxyen, pour l'église de St-Josse-ten-Noode, 177.

Clèves. Carte de ce pays, du XVIe siècle, 69, 314.

Clite (Liévin de le). Voy. Van den Clite.

Cloches. Jean, fondeur à Dinant, en 1457, 58.

Clottaert (Guillaume), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1414, 151.

Coberguer (Wenceslas), peintre et architecte, qui florissait au XVIe et et au XVIIe siècle. Sa signature, 6.

Cochin (Charles-Nicolas), graveur en taille-douce français du XVIIIe siècle. Sa signature, 254.

Cock (Jérôme Willems, *alias*), peintre, graveur et éditeur du XVIe siècle, à Anvers. Cartes publiées par lui, 73, 289, 291, 314, 315.

Cock (Simon), imprimeur du XVIe siècle, à Anvers. Carte publiée par lui, 315.

Coene (Jean de), peintre, à Bruxelles, en 1387, 150.

Coignet (Michel), mathématicien du XVIIe siècle. Notes biographiques, 294.

Colabs (Joseph). Voy. Joseph.

Collé (Paul du) ou Collet, dominicain, à Braine-le-Comte. Il fait, en 1641, le plan de la tour de l'église de Ste-Gertrude, à Nivelles, 57.

Collections. Voy. Inventaires.

Colmie (Laurent) ou Colmye, maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1507, 54.

Cologne. Cartes de la province et de l'évêché de ce nom, du XVIe siècle, 69, 314.

Colyns (Henri), brodeur du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Colyns de Nole (Robert), sculpteur du XVIIe siècle, à Anvers. Sa signature, 255; — Les archiducs le nomment maître sculpteur de leur hôtel, en 1604, 302.

Commines (Philippe de), ou de Commynes, historien du XVe siècle. Ses signatures, 254.

Condamnations. Amendes pécuniaires consacrées à des objets d'art au XVe siècle, 158, 160.

Confréries. Noms d'artistes extraits du registre de la confrérie de St-Jacques de Compostelle, à Bruxelles, de 1357 à 1419, 146; — Noms extraits du registre de la confrérie de la Ste-Croix, à Bruxelles, depuis 1462 jusqu'à la fin du XVIe siècle, 151.

Coninc (Guillaume de), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Constance. Carte du lac de ce nom, du XVIe siècle, 315.

Constant, chantre de Charles le Téméraire, 154.

Copistes de livres. Voy. Scribes.

Coraux taillés et ornés, 29.

Corioulle (Jean de). Il est condamné, en 1475, à faire exécuter à ses frais un tableau du *Jugement du Christ*, 159.

Corselius (Gérard), jurisconsulte liégeois du XVIe siècle. Sa signature, 253.

Corvin (Matthias), roi de Hongrie.

Détails sur sa bibliothèque, 210.

Cosmographie. Cartes universelles du XVIe siècle, 311.

Courtois (Arnould), relieur, à Bruxelles, en 1548, 40.

Courtrai. Plan de cette ville et de sa châtellenie, exécuté au XVIIe siècle, 74, 75; — Notes sur la chapelle de Ste-Catherine, dans l'église N.-D., achevée en 1373, 143; — Détails sur le tombeau que Louis de Male voulait s'y faire ériger, *ibid.*

Cousin (Jean). Description des planches de son *Histoire de Tournay*, 81.

Coustain (Pierre), peintre décorateur de Philippe le Bon. Sa signature, 6.

Couterman (Jean), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1405, 151.

Couvents. *Voy.* les noms des localités.

Couvin. Permission de réédifier le château, en 1572, 35.

Coviers (Jean), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Coxie (Michel). *Voy.* Van Cocxyen.

Crabeth. Les frères de ce nom sont les auteurs des vitraux de l'église de St-Jean, à Gouda, placés de 1557 à 1571, 239.

Cranach (Lucas). Erreur relative à un portrait de Philippe II qui est attribué à ce peintre, 93.

Crayer (Gaspar de), peintre du XVIIe siècle, à Bruxelles. Sa signature, 6; — Portraits de souverains qu'il exécute pour la chambre des comptes, à Bruxelles, en 1621, 324; — Tableaux faits par lui pour l'église d'Anderlecht, 325.

Croatie. Carte imprimée en 1565, 315.

Croc (Hubert de). *Voy.* Croock.

Croock (Hubert de), graveur sur bois et imprimeur du XVIe siècle. Description d'un livre avec planches qu'il a publié à Bruges, 75.

Crote, peintre allemand, cité en 1740, 110.

Croy (Charles de), comte de Chimay. Description de manuscrits qui ont été exécutés par ses ordres entre 1482 et 1486, 21.

Croy (Charles de), duc d'Arschot. Il employait, en 1611, le graveur J. de Bie à divers travaux, 164.

Croy (Philippe de), duc d'Arschot Il fait exécuter divers travaux par Jérôme de Roovere, scribe et enlumineur, en 1539 et 1541, 25.

Cuivre. Dalles et plaques en cuivre taillées, 138, 171. — *Voy.* Fondeurs.

Cupere (Eustache de), sculpteur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Curtius (Pierre), chanoine, à Liége. Sa maison est ornée de verrières armoriées, en 1588, 10.

D.

Dalfin, peintre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Dalles tombales. *Voy.* Pierres.

Dalmatie. Carte imprimée en 1565, 315.

Damhoudere (Josse), jurisconsulte du XVIe siècle. Détails biographiques, 128; — Sa signature, 234.

Dampmartin (Drouet de), maître des œuvres de maçonnerie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 53.

Daniel, fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Daniel, orfévre, à Bruxelles, en 1416, 149.

Datrezo (Jacques), graveur. *Voy.* Trezo.

Dauffay (Jean). *Voy.* Auffay.

Deeckens (Martin), horloger, à Hasselt, en 1589, 87.

Delvaux (Laurent), sculpteur belge du XVIIIe siècle. Sa signature, 6.

Demigny (Hugues), greffier du conseil de Namur, en 1476, 161.

Denys (François). Portrait d'une demoiselle de Chevreuse, peint par lui, 186.

DESCAMPS (Jean-Baptiste), peintre et écrivain du XVIIIe siècle. Sa signature, 254.

DÉSIRANT (Bernard). Il obtient, en 1740, le titre de théologien de Joseph Ier, 49.

DESNEUX (Henri), peintre liégeois du XVIe siècle. Il fait, en 1598, le portrait de l'évêque Ernest de Bavière, 321.

DESSINS (collection de). *Voy.* INVENTAIRES.

DEVENTER (Jacques DE), géographe du XVIe siècle. Sa biographie et ses travaux, 61; — Cartes exécutées par lui, 313.

DEVENTER (ville de). *Voy.* BERFF.

DIEST. Les archiducs contribuent à l'ornementation du maître-autel de l'église du Béguinage, en 1618, 228.

DIJON. Objets divers en cuivre fondu pour l'église des chartreux, en 1387, 54; — Les religieux de l'hôpital du St-Esprit obtiennent de Philippe le Bon, en 1462, des lettres d'amortissement pour leur église, 222.

DINANT. Démolition des fortifications et portes, en 1466, 33; — Fondeur de cloches du XVe siècle, établi en cette ville, 58.

DOBOEL (Wautier), orfévre, à Bruxelles, en 1418, 151.

DOEM (André), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 155, 156.

DOICKENS (Martin). *Voy.* DEECKENS.

DOUAI. Pièces d'artillerie fondues dans cette ville au XVIIe siècle, § 65.

DRABBE (Jean), tailleur de formes, à Bruxelles, en 1419, 148.

DRAYERE (Jean DEN), prêtre, à Gand. Il fabrique une horloge en 1420, 84.

DREET (Jacques), orfévre, à Audenarde. Il exécute une coupe, en 1468, pour être offerte à Charles le Téméraire, 88.

DREUX (Jehan). *Voy.* JEHAN.

DUKERS (François), architecte du XVIIIe siècle. Sa signature, 254.

DULLAERT (Adrien), secrétaire de Bruxelles, en 1462, 155.

DUPUIS (Thomas). *Voy.* PUTEANUS.

DUQUESNOY (François). *Voy.* QUESNOY.

DUSSELDORF. Description d'un manuscrit de la bibliothèque, 200.

DYNTER (Edmond DE), chroniqueur brabançon du XVe siècle. Sa signature, 254.

E.

ÉCLUSE (L'). Horloge du château de cette ville, en 1506, 86.

ÉCOLES. Maîtres divers du XIVe et du XVe siècle, à Bruxelles, § 69.

ÉCRIVAINS DE LIVRES. *Voy.* SCRIBES.

EENAEME (abbaye d'). Verrière donnée par les archiducs, en 1610, 244.

EEUWOUTSONE (Jean), libraire et graveur, à Amsterdam. Il obtient un octroi en 1546, 1.

ÉGLISES. *Voy.* les noms des localités.

EGLOY (Gautier), orfévre, à Bruxelles, en 1413, 151.

EGMONT (D'). Portraits de divers membres de cette famille, existant au château de Belœil, en 1559, 28; — Simon Van den Nevele, peintre, figurait au nombre des créanciers de Lamoral, comte d'Egmont, en 1568, 163.

EICHSTADT. Carte de cet évêché, du XVIe siècle, 70. — *Voy.* GEMMINGEN.

ÉMAILLEURS, § 62.

ÉMAUX, § 53, § 62, § 78.

EMBRECHTS (Guillaume), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

EMS. Carte du cours de ce fleuve, du XVIe siècle, 70.

ENCENHEAR (Joachim), garde-joyaux des archiducs, 169.

ENGHIEN. Les archiducs contribuent à l'agrandissement du couvent des augustins, en 1619, 229.

Enlumineurs, § 52, § 53, § 73, § 77. — *Voy.* Miniatures.

Épées (fabricants d'), § 69.

Érasme, célèbre écrivain du XVIe siècle. Il réclame, en 1523, le payement de la pension que lui a faite Charles-Quint, 43; — Il composa l'épitaphe de Henri de Berghes, évêque de Cambrai, 298.

Ermens (Joseph), écrivain et imprimeur, à Bruxelles. Il est chargé de rédiger les catalogues des livres des couvents supprimés, en 1789, 133; — Sa signature, 234.

Ernest, archiduc d'Autriche. Albert et Isabelle font, en 1603, exécuter le dessin de son tombeau, 146.

Ertvelde. Verrière scandaleuse placée, en 1526, dans l'église de ce village, 240.

Escaut. Carte de l'embouchure de ce fleuve, du XVIe siècle, 69.

Esclavonie. Carte du XVIe siècle, 313.

Espagne. Maître des ouvrages de Charles-Quint dans ce pays, 56; — Cartes exécutées au XVIe siècle, 311.

Espinoy (Charles de l'), écrivain du XVIe siècle. Détails biographiques, 129, 130.

Espinoy (Philippe de l'), écrivain du XVIe siècle. Description des planches de son livre, intitulé : *Recherche des Antiquitez*, etc., 82; — Détails biographiques, 130.

Éventail de Marie de Hongrie, 91.

Everaerts (Gilles), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1400, 150.

Éverard, faiseur de tables, tableaux ou retables du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Everarts (Jean), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

F.

Faes, artilleur de la ville de Bruxelles, au XVe siècle, 154.

Falize (Béranger de), fondeur de canons du XVIIe siècle, § 65.

Faulte (Michel), graveur sur cuivre, du XVIe siècle, à Paris. Description des planches dues à son burin, 5.

Faulx. Carte de ce village, 312.

Fauquembergue (Philippe, comte de). *Voy.* Ligne.

Feptz, musicien. Il présente des vers au duc de Wurtemberg, en 1740, 110.

Feller (François-Xavier de), jésuite, écrivain du XVIIIe siècle. Sa signature, 234.

Ferardini, peintre. Le duc de Wurtemberg lui achète des tableaux en 1740, 110.

Ferté-Millon (La). Gilles Chastelain est nommé payeur des œuvres du château, en 1398, 52.

Fèvre (Alard le), doyen du chapitre de Leuze, lecteur de Philippe le Bon, en 1467, 189.

Fèvre (Jean le), chroniqueur du XVe siècle. *Voy.* Lefèvre.

Fierkens (Jérôme), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 136.

Finé (Oronce), géographe français du XVIe siècle. Cartes exécutées par lui, 311, 312.

Fiocco (Pierre-Antoine), musicien italien du XVIIe siècle. Sa signature, 234.

Fischer (Jean). Le duc de Stettin possédait, en 1617, une miniature de ce maître, 17.

Fisen (Engelbert), peintre liégeois du XVIIe siècle. Il fait un tableau pour la maison-de-ville, à Liége, en 1681, 328.

Flandre (comtes de). *Voy.* leurs prénoms.

Flandre. Carte de ce pays exécutée par Mercator, 312.

Flascoen (Laurent), haute-lisseur d'Enghien, du XVIe siècle. Sa signature, 6.

Flores (Diégo), trésorier et receveur général des finances de Marguerite d'Autriche. 123, 288.

FLORIS (François), peintre du XVIe siècle, 135.

FONDEURS. Fondeurs de cloches et de métaux, § 48, § 58, 298. — Fondeurs de canons, § 65.

FONS-MELICOCQ (DE LA), auteur d'un article intitulé : *Les manuscrits de St-Pierre de Lille; prix des relieurs, salaires des calligraphes; XVe et XVIe siècle*, 39.

FORTIFICATIONS. Ouvrage du capitaine F. de' Marchi sur l'architecture militaire, publie en 1599, 289.

FOSSETIER (Julien), poëte et historiographe du XVIe siècle. Notice biographique et description de ses œuvres, 284.

FOURCY (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie du roi de France au bailliage de Vitry, en 1400, 51; — Le duc d'Orléans lui confie la direction de la reconstruction du château de Château-Thierry, *ibid.*

FOURMANOIR (Gilles DE), musicien du XVIe siècle. Note biographique, 232.

FRANCE. Cartes du XVIe siècle, 311.

FRANCHE-COMTÉ. Carte du XVIe siècle, 312.

FRANCK (Sébastien). Il a peint les figures dans un paysage de J. de Momper, 187.

FRANÇOIS ou VRANKE, en flamand, batteur de cuivre, à Bruxelles, en 1403, 151.

FRANCONIE. Cartes du XVIe siècle, 70, 312.

FRANCQUART (Jacques), peintre et architecte du XVIIe siècle. Il publie le cortége funèbre de l'archiduc Albert, 178.

FRISE. Cartes du XVIe siècle, 61, 69, 313. — *Voy.* LEEUWAERDEN.

G.

GAETMAN (Guillaume), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

GALLE (Corneille), graveur du XVIe siècle, à Anvers. Renseignements sur sa famille, 5.

GALLEMART (Antoine), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1668, 55.

GAND. Lettre de Rubens à l'archiduc Albert, relative au tableau de l'église de St-Bavon, en 1614, 166; — Note sur les travaux exécutés au couvent des dominicains, en 1458, 221; — Note de 1486 concernant la pose de la première pierre, par Marie de Bourgogne, des grands travaux exécutés par la confrérie de St-George, 222; — Verrière donnée par les archiducs à l'église des augustins, en 1614, 247; — Verrière qu'ils donnent à l'abbaye de Baudeloo, en 1615, 248; — Verrière donnée par ces princes à l'église des jésuites, à Gand, en 1619, 250; — Contestation à propos de l'exécution du maître-autel de la confrérie de la Ste-Croix, établie dans l'église de St-Michel, en 1655, 304; — Plan du XVIe siècle, 312.

GARNET (Nicolas), sculpteur du XIVe siècle, auteur du tombeau de Jean III, duc de Brabant, 148.

GAULE. *Voy.* FRANCE.

GEERVLIET. Plan de cette ville, du XVIe siècle, 313.

GELDERN. *Voy.* GUELDRE.

GEMMINGEN (Jean-Conrad DE), évêque d'Eichstädt. Il a donné une miniature de T. Bernhart à Philippe II, duc de Stettin, 15.

GENINGES (Edmond). Description d'un ouvrage qui le concerne, 80.

GÉOGRAPHES, § 48, § 59, § 77, § 81, 180.

GERBIER (Balthazar), peintre et architecte flamand du XVIIe siècle. Sa signature, 6.

GERINES (Jacques DE), batteur de cuivre, à Bruxelles, au XVe siècle. Il est chargé de l'exécution des mausolées de Louis de Male, comte de Flandre, et de Jeanne, duchesse de Brabant, 144, 148.

Germes (Jacques de). *Voy.* Gerines.

Gheerlec (Jean), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1418, 151.

Ghelinc (Henri), orfèvre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Ghersem (Géri de), maître de chapelle d'Albert et Isabelle, 235.

Gheys (Virgile), géographe du XVIe siècle. Il exécute une carte de Westphalie, d'après Chr. Sgrooten, 314.

Gilbert, fabricant de hautberts du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Gilles, batteur de cuivre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Givet-Saint-Hilaire. Construction de la tour de l'église, en 1615, 227.

Glorieux (Denis), relieur du XVIe siècle, à Lille, 39.

Gobert (Gilles), roi d'armes de la Toison d'or, en 1468, 283.

Goethals (Liévin) ou Panagathus. Il compose un tableau généalogique de la descendance de Charles-Quint, en 1538, 125; — Sa signature, 235.

Gossuin, fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Gouda. B. de la Broicquière est nommé capitaine et écoutète de cette ville, en 1444, 112; — Notes sur les vitraux de l'église de St-Jean, 239.

Gourmont (Jérôme), imprimeur du XVIe siècle, à Paris. Carte qu'il a publiée, 311.

Graet (Jean), orfèvre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Grammont. Réédification de l'église de St-Barthélemi, en 1610, 226.

Granvelle (cardinal). Il possédait un grand tableau de M. Van Cocxyen, 177.

Graveurs. Graveurs sur bois, § 60. — Graveurs sur cuivre, 8, § 47, § 60, § 77. — Graveurs de sceaux, de monnaies et de médailles, § 48, § 77.

Grèce. Carte du XVIe siècle, 315.

Gregorio, musicien, au service de Béatrix d'Aragon, reine douairière de Hongrie, en 1486, 212.

Grenade (Nicaise). *Voy.* Ladam.

Groenendael. Travaux exécutés au prieuré de ce nom, en 1497, 223; — Jean de Wallain, religieux du XVe siècle, est chargé par Henri de Berghes, évêque de Cambrai, de faire exécuter un tableau, 299.

Groeningen. Carte du XVIe siècle, 70.

Gueldre (ducs de). Renaud II retient à ses gages, en 1342, un orfèvre et un écrivain de livres, 188.

Gueldre (pays de). Carte exécutée au XVIe siècle, 69, 73, 313. — *Voy.* Altkirch, Arnhem, Gueldre.

Gueldre (ville de). Plan levé en 1546, 70.

Guillaume II, comte de Namur. Il lègue, en 1417, les joyaux et reliquaires de la chapelle du château de Namur à l'église de St-Pierre, en cette ville, 257.

Guines. Cartes de ce pays, du XVIe siècle, 312.

Gunter (Jérémie), peintre de l'empereur Matthias. Le duc de Stettin possédait une miniature de ce maître, en 1617, 14.

H.

Haguenau, en Alsace. *Voy.* Loüber.

Hainaut. Maîtres des ouvrages de maçonnerie de ce comté, du XVe au XVIIe siècle, 54; — Artistes divers de ce pays, 157, 179, 180, § 75; — Carte du XVIe siècle, 312; — Nom d'un hérant d'armes de ce pays. *Voy.* Morel.

Hannemans (Guillaume), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Haræus (François), ou Verhaer, écrivain du XVIIe siecle, 132, 295.

Hardy (Jean), verrier, à Liége. Ses travaux, en 1598, 11.

Harmegnies (George de), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1568, 55.

Hartd, maître de chapelle du duc de Wurtemberg probablement, cité en 1740, 110.

Hartewyc (Jean), orfèvre, à Bruxelles, en 1407, 151.

Hasselt. Horlogers du XVIe siècle qui habitaient cette ville, 86.

Hasselt (Jean de), peintre de Louis de Male, comte de Flandre. Il fait des peintures dans l'église de N-D., à Courtrai, 143; — Ce prince le consulte pour l'exécution de son mausolée, en 1374, *ibid.*

Hautberts (fabricants de), § 69.

Haute-lisseurs. *Voy.* Tapissiers.

Havré. Détails sur la chapelle de St-Antoine en Barbefosse, construite au XVe siècle, 157.

Havre-de-Grace. Plan du XVIe siècle, 312.

Haye (La). Pièces d'artillerie fondues dans cette ville au XVIIIe siècle, § 65.

Heaumes (fabricants de), § 69.

Heinsius (E.), organiste. Il est inscrit dans l'association musicale d'Arnhem vers 1762, 238.

Hele (George de la), maître de chapelle de Philippe II. Sa signature, 254.

Helmont. *Voy.* Binderen.

Helschemer (Thiéri), peintre du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Helvitii. *Voy.* Kelleri.

Henault (Jérôme), graveur des monnaies, à Mons, en 1580. Sa signature, 6.

Hendricxzone (Bauduin), orfèvre, à Bruges. Il livre des bassins de vermeil émaillés à Philippe le Bon, en 1465, 87.

Hennebel (Jean-Libert), théologien du XVIIIe siècle. Sa signature, 254.

Henrart (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie, en Hainaut, en 1501, 54.

Henri, fabricant d'épées du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Henri, faiseur de tables, tableaux ou retables du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Henri III, duc de Brabant. Notes sur la restauration de son tombeau, 136.

Hérauts d'armes. *Voy.* Morel.

Herendel (Pierre), maître des œuvres de maçonnerie sous Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 53.

Herman, chartreux de Scheut. Il écrit un antiphonaire vers 1465, 193.

Herve (Jacques de). Sa maison à Liége est ornée d'un vitrail armorié, en 1588, 10.

Hesdin. Jean Mansel, receveur du domaine de cette ville, au XVe siècle, 118.

Hesdinfert. Plan de cette ville, 312.

Hesse (Maurice, landgrave de). Il a donné un dessin pour l'album de Philippe II, duc de Stettin, 16.

Hesse. Cartes du XVIe siècle, 70, 314.

Héverlé. Verrière donnée à l'église par Albert et Isabelle, 146.

Heylen (Henri), de Vilvorde, livre, en 1395, des pierres blanches pour restaurer le château de Beveren, 31.

Heym (Gaspar de). Tableau de ce maître que possédait, en 1659, le chanoine Van Halmale, à Anvers, 187.

Heyns (Bernard), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 155.

Heyst (Jean de), de Vilvorde, livre, en 1395, des pierres blanches pour restaurer le château de Beveren, 31.

Hildesheim. Carte du XVIe siècle, 315.

Hiller (Jean-Frédéric), poëte et théologien allemand, cité en 1741, 111.

Historiens, § 77.

Hoefnaghel (Jacques), marchand de diamants, à Anvers, en 1553, 91.

Hollande. Cartes du XVIe siècle, 69, 313. — *Voy.* Gouda, Haye (la).

HOLLANDER (Jean D'), chanoine de Ste-Waudru, à Mons. Détails qui le concernent, 292.

HOLSTEIN. Sophie, fille du duc Holstein-Sonderbourg, épouse de Philippe II, duc de Stettin, a fait don à son mari d'un dessin pour son album, 15; — Philippe, duc de Holstein-Glucksbourg, Jean-Adolphe, duc de Holstein-Gottorp, et Marie de Holstein, abbesse d'Itzehoe, donnent aussi à ce prince des dessins pour son album, 16, 18.

HOLTROP, commandeur de l'ordre teutonique. Il donne un vitrail au couvent des chartreux, à Louvain, 252.

HONGRIE. Notes sur les manuscrits du roi Matthias Corvin, 210; — Cartes du XVIe siècle, 315.

HOOGENBERGHE (François), graveur. Il obtient un octroi, en 1574, pour publier des plans de villes, 73.

HOOCHE (Corneille DE), graveur sur cuivre du XVIe siècle, 289, 291.

HOPPERUS (Joachim). Sa correspondance avec Viglius, relativement à l'atlas des Pays-Bas qu'exécute J. de Deventer pour Philippe II, 63.

HORLOGERIE, § 61.

HOSE (Gilles), fabricant de heaumes, à Bruxelles, en 1403, 150.

HOTZ (Pierre DU), maître de la chapelle royale, à Bruxelles. Il demande une prébende à Condé, 234; — Sa signature, 254.

HOWARD (Thomas), comte d'Arundel. Esquisse de son portrait par A. Van Dyck, 187.

HOYNCK DE PAPENDRECHT (Corneille-Paul), historien du XVIIIe siècle. Sa signature, 254.

HUBELOT (Jean), graveur de sceaux du XVe siècle, à Bruges. Sa signature, 254.

HUELIN (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1442, 54.

HUWELLIN. *Voy.* HULLIN.

HUYN VAN AMSTENRAEDT (Edmond), commandeur des Vieux-Jones. Il donne un vitrail au couvent des chartreux, à Louvain, 252.

I.

ILLYRIE. Carte du XVIe siècle, 70.

IMPIN (Jean). *Voy.* YMPE.

INGÉNIEURS *Voy.* COIGNET, FRANCQUART, MARCHI, POIVRE.

INGOLSTADT. Étienne Morel veut publier, en 1548, un ouvrage sur le campement de Charles-Quint, près de cette ville, 45.

INVENTAIRES. Inventaire d'objets d'art et d'orfévrerie des ducs de Bourgogne, 89; — Inventaire des manuscrits de P. Suweels, chanoine d'Anderlecht, en 1488, 96; — Inventaire des manuscrits, tableaux, reliquaires, etc., de l'église de St-Quentin, en 1557, 100; — Inventaire des tableaux, manuscrits et objets d'art du château de Belœil, en 1559, § 53; — Inventaire de la collection de dessins et miniatures de Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, en 1617, § 50; — Inventaire des manuscrits de liturgie du chapitre de St-Pierre, à Anderlecht, en 1505, § 51; — Inventaire des pièces d'artillerie existant à Ath, en 1716, § 65; — Collections de tableaux des Van Halmale, à Anvers, au XVIIe siècle, § 72.

ISABELLE D'AUTRICHE. *Voy.* ARCHIDUCS.

ISLANDE. Carte du XVIe siècle, 314.

ITALIE. Carte du XVIe siècle, 315.

ITZEHOE *Voy.* HOLSTEIN.

IVOIRE (sculptures d'). Description des ivoires qui existaient au château de Belœil, en 1559, 28; — Ivoires appartenant à l'église de St-Quentin, en 1557, 104; — Ivoires de la chapelle du château de Namur, en 1418, 258; — Ivoires appartenant à Philippe le Beau, en 1498, 264.

J.

Jacob ou Jacques, fondeur en cuivre du XII[e] siècle, 58.

Jacqueline de Bavière. Description de l'horloge qui surmontait la porte d'entrée de son hôtel, à Mons, 84.

Jacques, batteur de cuivre du XIV[e] siècle, à Bruxelles, 150, 151.

Jansen (Bernard), sculpteur et architecte des Pays-Bas, du XVII[e] siècle. Sa signature, 7.

Jansen (Corneille), peintre flamand du XVII[e] siècle, qui florissait en Angleterre, 176.

Jean, dit le Brabançon, sculpteur du XIII[e] siècle, exécute la statue du tombeau de Wenceslas III, roi de Bohême, 136.

Jean, fabricant de heaumes du XIV[e] siècle, à Bruxelles, 150.

Jean, faiseur de tables, tableaux ou retables du XIV[e] siècle, à Bruxelles, 150.

Jean (frère), augustin, à Louvain. Il restaure, en 1420 ou 1421, le missel de la chapelle du château ducal, 40.

Jean, fondeur de cloches, à Dinant, en 1457, 58.

Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. Notes sur le tombeau qui lui fut érigé à Luxembourg, en 1613, 138; — Dessin de ce monument, *ibid.*

Jean I[er], duc de Brabant. Notes sur son tombeau et la reconstruction de ce monument au XVII[e] siècle, 137; — Il donne une verrière à l'église des récollets, à Bruxelles, 243.

Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Rapports de ce prince avec Christine de Pisan, 111.

Jeanne, duchesse de Brabant. Artistes employés par elle, 147, 148; — Philippe le Bon lui fait élever un mausolée, 148; — Son joueur de flûte, *ibid.*

Jeanne de Harcourt, comtesse de Namur. Elle se désiste, en 1418, du droit qu'elle avait de jouir des joyaux et reliquaires de la chapelle du château de Namur, en faveur de l'église de S[t]-Pierre, 257.

Jehan (Dreux), enlumineur de Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Détails divers, 156, 190; — Sa signature, 234.

Jenkenson (Antoine). Il a fait imprimer, en 1562, une carte de la Prusse, Moscovie et Tartarie, 315.

Jode (Gérard de), imprimeur et éditeur du XVI[e] siècle, à Anvers. Cartes publiées par lui, 73, 312.

Jolybois (Jean), tambourin du XV[e] siècle, à Bruxelles, 154.

Jonghelinck (Jacques), sculpteur, fondeur de métaux et graveur de sceaux et de médailles, du XVI[e] siècle, à Anvers. Sa signature, 7; — Sa biographie, 60.

Joseph (Nicolas), canonnier du duc de Bourgogne. En 1387, il jette en fonte différents objets pour l'église des chartreux, à Dijon, 54.

Joyaux. Inventaire des joyaux et reliquaires de la chapelle du château de Namur, en 1418, 257; — Joyaux ayant appartenu à différents ducs de Bourgogne, 261. — *Voy.* Orfévreries.

Joyaux (garde-), des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs, 169, 189, 206.

Juliers. Cartes de ce pays, du XVI[e] siècle, 69, 314.

Jurisconsultes, 126, 128; — Signatures de divers, § 48, § 77.

K.

Kager (Mathieu). Miniature de ce maître que possédait, en 1617, le duc de Stettin, 15.

Kechhoren (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1412, 151.

Keldermans (Rombaut) ou Van Mansdale, architecte du XVI[e] siècle. Sa

signature, 7; — Il construit la maison du roi, à Bruxelles, 55.

Keller (Philippe), poëte de Tubingen, cité en 1741, 111.

Kelleri Tiguro Helvetii, fondeur de canons du XVIIe siècle, § 65.

Key (Guillaume), peintre du XVIe siècle. Portraits de ce maître que possédait, en 1659, le colonel de Altuna, à Anvers, 185.

Kielbourg (Ernest-Frédéric), poëte allemand, cité en 1740, 110.

Kilian (Lucas). Dessin de ce maître que possédait, en 1617, le duc de Stettin, 17.

Kleine, peintre allemand. Il fait un portrait du duc de Wurtemberg, en 1741, 111.

König (Jean). Miniature de ce maître que possédait le duc de Stettin, en 1617, 14, 16.

Kremnitz, domaine dépendant du douaire de Béatrix d'Aragon, reine de Hongrie, 212.

L.

Ladam (Nicaise) ou Laidam, dit Grenade, poëte et chroniqueur du XVIe siècle. Lettre de Charles-Quint pour lui faire donner la prévôté de Bapaume, en 1526, 44; — Sa signature, 255.

Lambert (Josse), graveur et imprimeur, à Gand, au XVIe siècle, 77.

Lampsonius (Nicolas), chanoine de St-Denis, à Liége. Sa maison est ornée d'un vitrail armorié, en 1591, 10.

Langrenus (Michel-Florent). Voy. Van Langren.

Languedoc. Carte du XVIe siècle, 312.

Lannoy (Jean de), orfévre de Philippe le Beau, établi à Malines. Il livre à ce prince divers objets, 90.

Lantmetere (Gérard de), peintre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Latter (Jean), calligraphe, à Lille, en 1533, 40.

Laurent, maître d'artillerie du XIVe siècle, à Bruxelles, 151.

Laurent, peintre liégeois du XVe siècle, 158.

Lauwereys (Balthazar), graveur des monnaies de Bruxelles, mort en 1660. Sa signature, 255.

Le Blond (Mathieu), notaire impérial juré, à Namur, en 1476, 161.

Leeuwaerden. Plan de cette ville du XVIe siècle, 313.

Lefévre (Alard). Voy. Févre.

Lefévre (Jean), seigneur de Saint-Remy, etc., dit Toison d'or, chroniqueur du XVe siècle, 283.

Leide. Voy. Leyden.

Lemaire (Jean), écrivain du XVIe siècle, 123.

Lespinoy (de). Voy. Espinoy.

Leumont (Thiéri), verrier, à Liége. Travaux exécutés en 1595, 11.

Le Vel. Voy. Vel.

Leyden. Horloge de cette ville, exécutée en 1573, 87; — Carte du siége de 1574, 313.

Liefrinck (Jean), imprimeur du XVIe siècle. Il publie une carte d'Allemagne, 314.

Liége (évêché de). Carte du XVIe siècle, 69, 314.

Liége (évêques de). Voy. Bavière.

Liége (ville de). Détails sur des peintres sur verre de cette ville, du XVIe siècle, § 49; — Verrières données par Ernest de Bavière, pour orner le palais, la cour échevinale, le séminaire, diverses églises et maisons de Liége, 9-11; — Verrière placée à l'abbaye de Val-Benoît, en 1588, 9; — L'église des jésuites est ornée d'une grande verrière, en 1596, 11; — Horloge du palais épiscopal exécutée en 1592, 87; — Antoine, peintre du XVe siècle qui habitait cette ville, 158; — E. Fisen peint un tableau d'autel pour une salle de la maison-de-ville, en 1681, 328.

LIESVELT (J.), imprimeur du XVI[e] siècle, à Anvers. Carte éditée par lui, 312.

LIGNE (Philippe, comte DE) et de Fauquembergue, baron de Wassenaer, Belœil, Ville, etc. Inventaire des tableaux, manuscrits et objets d'art qui lui appartenaient au château de Belœil, en 1559, § 33.

LILLE. Relieurs, calligraphes et enlumineurs de cette ville, 39, 40; — Tombeau de Louis de Male, comte de Flandre, qui existait à l'église de S[t]-Pierre, 144.

LILLE (Jean DE), enlumineur du XV[e] siècle. Sa signature, 253.

LIMBOURG (duché de). Carte du XVI[e] siècle, 69.

LINGEN. Carte de ce pays, du XVI[e] siècle, 314.

LIVRES. Exemplaire de la *Patience de Job* imprimée en 1467, acheté à cette époque par les chartreux de Scheut, 193; — Livres divers, § 60.

LODEWYCS (Pierre), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1407, 151.

LOESE (Martin DE), orfévre, à Bruxelles, en 1407, 151.

LOMBARDIE. Cartes du XVI[e] siècle, 73, 315.

LOMPRÉ (Guy DE), écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, châtelain de Beveren. Il dirige la restauration de ce château, en 1393, 30.

LONG (DE). Il présente des vers au duc de Wurtemberg, en 1740, 109.

LORIMIER (Corneille DE ou LE), calligraphe flamand du XVI[e] siècle. Détails divers, 24.

LORRAINE. Carte du XVI[e] siècle, 312.

LOUBER (Diebolt), copiste de livres, à Haguenau, vers la fin du XV[e] siècle. Liste de manuscrits exécutés par lui, 215.

LOUIS DE MALE, comte de Flandre. Il confie, en 1374, à André Biaunepveu, sculpteur de Valenciennes, l'exécution du mausolée qu'il voulait se faire ériger dans l'église de N.-D., à Courtrai, 143.

LOUIS DE NEVERS ou de CRÉCY, comte de Flandre. Notes sur la démolition, en 1783, de son tombeau qui existait à Bruges, 142.

LOUVAIN. Ateliers de reliure établis au couvent des augustins, au XV[e] siècle, 40; — Fondeur de cloches du XIV[e] siècle, en cette ville, 38; — Restauration du tombeau de Henri III, duc de Brabant, et de sa femme, aux dominicains, 136; — Tableau de S. Marmion donné à l'hôpital, au XV[e] siècle, par Velasquez de Lucerna, 204; — Note sur les verrières du collége du pape Adrien VI, 241; — Verrière de l'église des récollets, *ibid.*; — Note sur les vitraux du couvent des chartreux, 251.

LOVENERE (Gérard DE), peintre, à Bruxelles, en 1410, 150.

LOVENERE (Nicolas DE), peintre, à Bruxelles, en 1411, 149.

LOWICHS (François), verrier, à Liége, en 1588, 10.

LUCERNA (Velasquez DE), orateur de Marguerite d'York, duchesse de Bourgogne. Il donne un tableau de Simon Marmion à l'hôpital de Louvain, 204.

LUICT (Gérard LE), calligraphe, à Lille, en 1333, 40.

LUXEMBOURG (comtes et ducs de). *Voy.* leurs prénoms.

LUXEMBOURG (pays du). Cartes du XVI[e] siècle, 307, 314.

LUXEMBOURG (ville de). Notes sur le tombeau érigé, en 1613, à l'abbaye de N.-D. de Munster, à la mémoire de Jean l'Aveugle, 138.

LYON. Plan du XVI[e] siècle, 312.

M.

MAERCKE (François). *Voy.* MARCHI.

MAIRE (Jean LE). *Voy.* LEMAIRE.

MAISEREULLES (Philippe DE), ou MAIZEROLLES, écrivain de livres et enlumineur, à Bruges, en 1479, 208.

MALDEURÉE (Jean), fondeur de métaux du XVIe siècle, à Tournai, 298.

MALINES (Jean DE), poëte du XIVe siècle, 157

MALINES (Roland DE), horloger du XVIe siècle, à Gand, 86.

MALINES (ville de). Pièces d'artillerie fondues dans cette ville au XVIIe siècle, § 65; — Quittance de Rubens relative au maître-autel de l'église de St-Jean, 171; — Reconstruction de l'église des frères-mineurs, en 1618, 229; — Verrière donnée à l'église des carmes par les archiducs, en 1615, 248.

MALLEBRANCQ (Jacques), jésuite, écrivain du XVIIe siècle. Sa signature, 255.

MALTE. Cartes du XVIe siècle, 315.

MANSEL (Jean), écrivain du XVe siècle. Détails sur lui, sa famille et ses homonymes, et particularités sur son ouvrage, intitulé : *la Fleur des histoires*, 114; — Autre livre qui lui est attribué, 121.

MANSION (Nicolas ou Colard), imprimeur et écrivain de livres, au XVe siècle, à Bruges. Il livre à Philippe le Bon, en 1450 et 1467, des exemplaires du roman de *Romuléon*, 189.

MANTEL (Jean), batteur de cuivre, à Bruxelles, en 1399, 150.

MANUSCRITS. Note sur divers exemplaires de *la Fleur des histoires*, 116; — Roman de *Romuléon* écrit par Colard Mansion, en 1467, 189; — Comptes des chartreux de N.-D. de Scheut, relatifs à l'exécution de manuscrits de 1464-1470, 192; — Description d'un manuscrit du couvent de Marienvrede exécuté par J. Beckem, en 1467, 200; — Description d'un bréviaire exécuté par S. Marmion, de 1467 à 1470, 202; — Description de volumes contenant les ordonnances de l'hôtel de Charles le Téméraire, exécutés en 1469, 205; — Bibliothèque de Matthias Corvin, roi de Hongrie, 210; — Description d'un volume de l'ordre de la Toison d'or, exécuté par ordre de Charles-Quint, en 1549, 212; — Description des manuscrits exécutés par D. Louber, copiste de livres, à Haguenau, à la fin du XVe siècle, 215; — *Voy.* BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE, INVENTAIRES.

MARCHE (Olivier DE LA), chroniqueur du XVe siècle. Sa signature, 7; — Il est remboursé, en 1482, des pertes qu'il avait faites au service de Maximilien d'Autriche, 43; — Il rédige l'ordonnance sur l'état de maison de Charles le Téméraire, en 1474, 206; — Il suivait la cour de Philippe le Bon, en 1454, et fit représenter des Mystères devant le duc, à Nevers, 274.

MARCHI (François DE'), ingénieur italien du XVIe siècle. Détails sur son séjour aux Pays-Bas et sur ses ouvrages, 289.

MARCK. Carte de ce comté, du XVIe siècle, 69, 314.

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Savoie. Son portrait existait au château de Belœil, en 1559, 27; — Julien Fossetier lui fait hommage de ses chroniques, 284; — F. de' Marchi, ingénieur, était à son service, 290; — Elle fait don de 50 livres à C. Meyt, sculpteur, 300.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, veuve de Guillaume IV, comte de Hainaut. Elle fait placer des verrières et son portrait dans la chapelle de St-Antoine, en Barbefosse, près de Mons, 157.

MARGUERITE DE PARME, gouvernante générale des Pays-Bas. Elle prend l'ingénieur F. de' Marchi à son service, 190.

MARIE, duchesse DE BOURGOGNE. Pierre de Beckere exécute le tombeau de cette princesse à la fin du XVe siècle, 59.

Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Son maître de chapelle, 6; — Son portrait existait au château de Belœil, en 1559, 28; — Elle protége G. de Fourmanoir et J. Bauwens, musiciens, 232, 233; — Son facteur d'orgues, 235.

Mariembourg. Plan des fortifications de cette ville, dressé par P. le Poivre, 182.

Marienvrede. Description d'un manuscrit provenant de ce couvent, 201

Marinis (Magdelaine), veuve de Michel Coignet, 294.

Marlagne. *Voy.* Namur.

Marmion (Michel), secrétaire de la comtesse douairière de Namur, en 1443, 206.

Marmion (Mille ou Émile), enlumineur du XV[e] siecle, 205.

Marmion (Nicolas), fils d'Émile, 206.

Marmion (Simon), peintre et enlumineur du XV[e] siècle, à Valenciennes. Notes biographiques et notes sur ses travaux, 201.

Marque (François de) ou de Marcque. *Voy.* Marchi.

Marville (Jean de) ou de Mereville, sculpteur employé au tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 296.

Masmines (George Chastellain, dit de). *Voy.* Chastellain.

Mathématiciens, § 48.

Matheo, orfévre, au service de Béatrix d'Aragon, reine douairière de Hongrie, en 1486, 212.

Matthias, empereur. Le duc de Stettin possédait dans son album, en 1617, une miniature de J. Gunter que lui avait donnée ce prince, 14.

Mayence Carte de cet évêché, du XVI[e] siècle, 70.

Mazarin (cardinal). Lettre qu'il écrit à la reine d'Angleterre pour la remercier du portrait qu'elle lui a envoyé, en 1635, 94.

Médailles. Médailles et jetons qui existaient au château de Belœil, en 1559, 28; — Graveurs de médailles, § 48, § 58.

Médecin. Jean de Wesalia, compose des almanachs, en 1432 et 1459, 306.

Meerte (Guillaume), orfévre du XV[e] siècle, à Bruxelles, 154.

Meimart, orfévre, du XIV[e] siècle, à Bruxelles, 151.

Mellebrouc (Michel de), entreprend la restauration du château de Beveren, en 1395, 31.

Mendicaval (Pierre de), maître général des ouvrages de Charles-Quint en Espagne, 56.

Menestrier (Gautier) ou Menestrel, charpentier du duc de Bourgogne, en 1454, 53.

Menin. Plans de cette ville et de sa banlieue, exécutés au XVII[e] siècle, 74, 75; — Réparation de l'église paroissiale, en 1451, 220.

Mercator (Gérard). Il obtient un octroi pour publier des ouvrages, en 1551 et 1578, 72, 73; — Cartes exécutées par lui, 311, 312

Merchten. Subsides accordés en 1562, 1563 et 1566, à l'occasion d'un grand incendie arrivé dans cette commune, 35.

Mereville (Jean de). *Voy.* Marville.

Mertens (Jacques), faiseur de tables, tableaux ou retables à Bruxelles, en 1418, 151.

Mets (Henri), brodeur du XV[e] siècle, à Bruxelles, 154.

Metz. Plan du XVI[e] siècle, 314.

Meuse (Jean de), peintre liégeois du XV[e] siècle, 158.

Meuse. Carte du cours de ce fleuve, du XVI[e] siècle, 69.

Mett (Conrad), célèbre sculpteur du XVI[e] siècle. Sa signature, 7; — Marguerite d'Autriche lui fait don de 50 livres à l'occasion de son mariage, en 1514, 300

Michel, batteur de cuivre, à Bruxelles, en 1393, 131.

Michot (Hugues), chapelain du comte de Charolais, en 1462, 136.

Mideau (Philippe), maitre des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, en 1429, 53.

Miélot (Jean), calligraphe et traducteur du XVe siècle. Manuscrit qui lui est attribué, 114.

Milanais. Signature de Jacques da Trezo, célèbre graveur du XVIe siècle, originaire de ce pays, 7.

Milleville. Organistes de ce nom au XVIIe et au XVIIIe siècle, à Arnhem, 238; — Alexandre Milleville, musicien du XVIe siècle, *ibid.*

Millon (Amand), maitre des ouvrages de maçonnerie au pays d'Artois, en 1463, 55.

Minden. Carte de cet évêché, du XVIe siècle, 70.

Miniatures Inventaire de la collection de dessins et miniatures du duc de Stettin, en 1617, § 50; — Description de miniatures attribuées à J. Pilavaine, artiste du XVe siècle, 21; — Miniatures du bréviaire de Charles le Téméraire, exécutées par S. Marmion, 202; — Miniature d'un livre des ordonnances de l'hôtel de ce prince, faite par N. Spierinc, 207; — Miniatures exécutées par Attavante, en 1485, 210; — Miniatures d'un volume aux ordonnances de la Toison d'or, faites par J. Van Battel, en 1552, 213.

Miniaturistes. *Voy.* Enlumineurs.

Mire (Aubert le) ou Miræus, écrivain du XVIIe siècle. Sa signature, 255.

Misnie. Cartes du XVIe siècle, 70, 314.

Moens (Michel), horloger, à Bruxelles, en 1462, 156.

Molin (Rombaut du), organiste de N.-D., à Anvers, vers 1533; accordeur et facteur d'orgues de Marie de Hongrie, 234.

Molinet (Jean), chroniqueur du XVe siècle. Son appréciation de G. Chastellain, 279.

Mompaert, peintre du XVIIe siècle. Tableaux de ce maitre que possédait, en 1659, Henri Van Halmale, bourgmestre forain d'Anvers, 186.

Momper (Josse de), peintre du XVIIe siècle Est-ce le même artiste qu'un certain Mompaert? *Voy.* ce nom. — Paysage de ce maitre que possédait, en 1659, le chanoine Van Halmale, à Anvers, 187.

Monnaies (graveurs de), § 48.

Monogrammes de graveurs, 83.

Mons. Description de manuscrits exécutés par J. Pilavaine, calligraphe et enlumineur de cette ville, entre 1482 et 1486, 21; — Orgues et missel de la chapelle du château, en 1481 ou 1482, 41; — Maîtres des ouvrages de maçonnerie du Hainaut qui y demeuraient, 54, 55; — Horloge de l'hôtel de Jacqueline de Bavière, 84; — Philippe le Bon donne, en 1450, une somme de 100 francs pour la construction de l'église de Ste-Waudru, 220; — Chapelle de St-Antoine, en Barbefosse, près de cette ville. *Voy.* Havré.

Monsteret (Jean de), maitre des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, en 1430, 53.

Montaigle (château de). La cloche de la chapelle refondue en 1437, 58.

Montaigu: Payement de 27,600 livres qui restaient dues pour les travaux de l'église, en 1640, 57.

Montano (Benoît Arias). *Voy.* Arias.

Montenay (baron de), chef et gouverneur général des domaines et finances de Marguerite d'Autriche, 123.

Montfort (Jean de), graveur de médailles et fondeur de métaux du XVIIe siècle, à Bruxelles. Sa signature, 7; — Ses œuvres, 60.

Montléon (baron de), gouverneur du duc de Wurtemberg, en 1740, 109.

Monuments. Notes diverses pour leur

histoire, § 49, § 54, § 68, § 74, § 76, § 80.

Morel (Étienne), dit Hainaut. Lettre de Charles-Quint, en 1547, pour lui faire délivrer un octroi qui lui permit de publier un ouvrage, 45.

Moreau, orfévre, cité en 1741, 111.

Moreau ou Morel (Guillaume), relieur à Lille, au XVe siècle, 39.

Moscovie. Cartes du XVIe siècle, 314, 315.

Moselle. Carte du cours de cette rivière du XVIe siècle, 314.

Motte (Godefroid de la), verrier, à Liége, en 1598, 11.

Moulin, sculpteur, à Écaussines. Il travaille pour l'abbaye de Nizelles, en 1776, 34.

Moulins (abbaye de). Travaux à l'église, en 1423, 31; — Un religieux écrit et relie des volumes pour l'église de Bioux, vers 1452, 38. —

Mozart (Antoine). Miniature que le duc de Stettin, possédait de ce maître, en 1617, 14.

Munster. Albert et Isabelle contribuent à la construction du couvent des capucins, en 1619, 230; — Cartes des environs de cette ville et de l'évêché de ce nom, du XVIe siècle, 70, 314.

Musiciens, § 48, § 69, § 75, § 77.

Musique. Jean de Tournay, religieux de l'abbaye de Moulins, écrit la notation musicale d'un livre d'offices pour l'église de Bioux, en 1451, 38; — Livres de chant de l'église de St-Quentin, en 1537, 101.

Mytens (Daniel), peintre flamand du XVIIe siècle, qui florissait en Angleterre, 176.

N.

Namur (comtes et comtesses de). *Voy.* leurs prénoms.

Namur (comté de). Carte du XVIe siècle, 314.

Namur (ville de). Tableau exécuté, en 1476, pour la salle des séances du conseil, à l'église de St-Aubain, 169; — Note sur le tableau du maître-autel des carmes de Marlagne, peint par Rubens, 171; — Portraits d'Albert et d'Isabelle, peints, en 1621, pour cette église, par O. Venius, 176; — Inventaire des joyaux et reliquaires de la chapelle du château, en 1418, 257.

Neiss, en Silésie. L'évêque Charles, archiduc d'Autriche, y habitait un palais où il employa Antoine Van Opstal, peintre flamand, en 1624, 326.

Neubourg. Philippe II, duc de Stettin, possédait, dans son album, des dessins que lui avaient donnés quatre princes de cette maison, 18.

Nicolaï (Arnould), imprimeur du XVIe siècle, à Anvers. Carte éditée par lui, 312.

Nicolas, calligraphe et enlumineur, à Lille, du XVIe siècle, 40.

Nielles. Description et gravure de deux nielles flamands du XVe siècle, 256.

Nieuport ou Niepoort, fondeur de canons du XVIIIe siècle, § 65.

Nieuport. B. de la Broicquière, capitaine du château de cette ville, en 1449, 113.

Nivelles. Tabernacle de l'église de St-Jacques, transféré à l'abbaye de Nizelles, en 1776, 34; — Notes sur la châsse de Ste-Gertrude, 36; — Incendie et reconstruction de la tour de l'église de Ste-Gertrude, en 1641, 57; — Nouveau carillon, *ibid.*

Nivraie (Gilles de), orfévre du XVIe siècle, 298.

Nizelles (abbaye de). Détails divers pour l'histoire des bâtiments, 34; — Charles-Quint contribue, en 1524, à la reconstruction de l'église, 224.

Noir (Jean le), maçon du roi de France au bailliage de Senlis, en 1398, 52.

Noirot (Claude), graveur des monnaies de Hollande sous Philippe II. Sa signature, 7.

Noirot (Jean), orfévre et graveur de monnaies de Flandre, à Bruges, sous Charles-Quint. Sa signature, 7.

Nole (Robert Colyns de). Voy. Colyns.

Noortvelde (Patrice Beaucourt de). Voy. Beaucourt.

Norcum (Daniel), musicien anglais du XVIe siècle. Note biographique, 237.

Noveliers (David), peintre du XVIIe siècle, à Bruxelles, 323.

Noveliers (Pierre), peintre, à Bruxelles. Il fut préposé à la conservation des tableaux des palais de Bruxelles et Tervueren, de 1605 à 1618, 322.

Noveliers (Salomon), fils de Pierre, peintre, à Bruxelles. Il succède à son père dans son emploi, en 1618, 322.

Nuilley (Jacques de), Nuilly ou Nulley, ouvrier des œuvres de maçonnerie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, 53.

Nuremberg. Carte du pays environnant cette ville, 314.

Nys (Françoise), femme du graveur anversois C. Galle, 3.

O.

Objets d'art, servant de monuments d'expiation, 84. — Voy. Inventaires.

Ode-le-Comte. Voy. Saint-Odenrode.

Odenrode. Voy. Saint-Odenrode.

Oldenzaal. Réparation de l'église de Ste-Pléchelme, en 1615, 227.

Oliviers (Corneille), relieur, à Bruxelles, en 1550, 40.

Ordre teutonique. Vitraux donnés au XVIIe siècle par différents commandeurs de l'ordre au couvent des chartreux, à Louvain, 252

Orfévreries. Description de celles qui existaient au château de Belœil, en 1559, 28; — Pièces d'orfévrerie artistique des ducs de Bourgogne, 88; — Orfévreries appartenant à l'église de St-Quentin, en Vermandois, en 1557, 104; — Inventaire descriptif des orfévreries appartenant à la chapelle du château de Namur, en 1418, 238. — Voy. Joyaux.

Orfévres, 39, 87, 88, § 48, § 69, § 77.

Orgues. Facteurs d'orgues. Voy. Molin. Smit. — Orgues fabriquées par ordre d'Albert et Isabelle, 236; — Ils contribuent au payement des nouvelles orgues de l'abbaye de la Cambre, en 1619, 237.

Orient. Relation d'un voyage dans ces contrées par B. de la Broicquière, au XVe siècle, 112.

Orléans (Louis, duc d'). Patentes de ce prince relatives aux travaux de ses châteaux de Château-Thierry et de la Ferté-Milon, en 1398 et 1400, 51.

Oronce ou Orontius. Voy. Finé.

Ortelius (Abraham), géographe du XVIe siècle. Il obtient divers octrois pour publier ses livres, 73; — Il a fait une carte d'Égypte, 315.

Othon, calligraphe, à Malines. Il écrit divers livres pour les chartreux de Scheut, au XVe siècle, 193, 198.

Ottinghen (Jean, comte d'), seigneur de la Hamaide, Condé, etc., 86.

Oudegherst (Jean). Il est l'auteur des *Annales de Flandre*, publiées, en 1571, par Pierre, son fils; détails biographiques, 46; — Détails sur ses œuvres, 126; — Sa signature, 255.

Oudegherst (Pierre), fils de Jean. Il s'est attribué la rédaction des *Annales de Flandre*, imprimées en 1571, 46; — Détails biographiques, 126.

Ouderogge, fondeur de canons du XVIIIe siècle, § 65.

Outremont (Henri d'), receveur général de Namur, en 1475, 160.

Overyssel. Cartes du XVIe siècle, 314. — Voy. Deventer, Oldenzaal.

Ovenbrugge (Gilles), orfévre, à Bruxelles, en 1462, 156.

P.

Paderborn. Carte de cet évêché, du XVIe siècle, 69, 314.

Paludanus (Raphaël) ou Van den Broek, sculpteur du XVIe siècle, à Anvers. Il fait le mausolée du chevalier Ximenez Perretta, en 1592, 301.

Panagathus (Liévin). *Voy.* Goethals.

Papendrecht (Corneille-Paul Hoynck de). *Voy.* Hoynck.

Parc (abbaye de). Verrière qui fut placée au XVIe siècle dans la façade de l'église, 241.

Paris. Plan du XVIe siècle, 312.

Parme. Carte de ce duché, du XVIe siècle, 313.

Passau (Léopold d'Autriche, évêque de). *Voy.* Autriche.

Paulet (Léon), auteur d'un écrit intitulé : *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XVe siècle*, 24.

Pauli (Rombaut). *Voy.* Pauwels.

Pauwels (Pierre), cuisinier de la ville de Bruxelles, en 1394, 149.

Pauwels (Rombaut) ou Pauli, sculpteur du XVIIe siècle, à Gand. Il est chargé, en 1653, de l'exécution du maître-autel de la confrérie de la Ste-Croix, établie dans l'église de St-Michel, à Gand, 304.

Pays-Bas. Atlas de ces provinces exécuté par ordre de Philippe II, en 1558, 62 à 69.

Peintres, § 48, § 63, § 69, § 70, § 73, § 77.

Pelgherim (Rénier), orfévre, à Bruxelles, en 1410, 151.

Peperman (Hubert). Il livre, en 1626, une plaque en cuivre pour le tombeau de Jean Ier, duc de Brabant, 138.

Per (Jean le), relieur, à Lille, en 1401, 39.

Perdrix (Jacques), fondeur de canons du XVIIe siècle, § 65.

Péronne, en Vermandois. Jacques Pilavaine, calligraphe et enlumineur du XVe siècle, qui habitait Mons, en Hainaut, était natif de cette ville, 21.

Perretta (Ferdinand Ximenez). *Voy.* Ximenez.

Pesser (Denis), peintre liégeois du XVIe siècle, 319.

Petit (Jean), organiste. Il est inscrit dans l'association musicale d'Arnhem, en 1718, 258.

Phelippart, scribe, à Mons. Il est chargé de la reliure d'un volume, en 1424, 38.

Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie. *Voy.* Stettin.

Philippe II, roi d'Espagne. Il fait venir Antoine Van den Wyngaerde, peintre flamand, en 1561, 163; — Il fait exécuter des atlas de cartes géographiques aux Pays-Pas, par J. de Deventer et Chr. Sgrooten, 62, 307; — Son portrait par Tiziano Vecelli, 92; — Musiciens de sa chapelle, § 73; — Il écrit à Marguerite de Parme, en 1589, en faveur de M. Van Coxcyen, 320.

Philippe le Beau, archiduc d'Autriche. Dons à des églises et couvents pour les réparer ou les orner, § 54, § 74; — Son organiste, 6; — Son horloger, en 1501, 83; — Jean de Lannoy, orfévre de ce prince, 90.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Dons à des églises et couvents pour les réparer ou les orner, § 54, § 74; — Architectes du duc en Bourgogne et en Hainaut, 52, 54; — Il envoie B. de la Broicquière en Orient, 112; — il commande la *Fleur des Histoires* à J. Mansel, 115; — Il fait restaurer le tombeau de Henri III, duc de Brabant, et de sa femme, à Louvain, 136; — Il fait élever des

mausolées à la mémoire de Louis de Male, comte de Flandre, et de Jeanne, duchesse de Brabant, 144, 148; — Chirurgien, musiciens et lecteur de ce prince, 153, 189; — Dreux Jehan, et S. Marmion, enlumineurs, employés par lui, 155, 190, 201; — Ses rapports avec G. Chastellain, 269; — Il charge le chroniqueur II. Tolins de divers travaux, 280; — J. de Wesalia lui présente des almanachs, 306.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Il fait restaurer le château de Bevereu, 30; — Architectes de ce prince en Bourgogne, 52; — Ses rapports avec Christine de Pisan, 111; — J. de Marville, sculpteur, travaille à Dijon au tombeau de ce prince, en 1388, 296.

Philippeville. Plan des fortifications de cette ville, dressé par P. le Poivre, 182.

Piccart (Jean). *Voy.* Cuenes.

Piccolomini (Octave), duc d'Amalfi, général au service de l'Autriche, mort en 1656. Il emploie à divers travaux le peintre flamand J.-B. Zegers, 328.

Piémont. Cartes du XVI[e] siècle, 73, 315.

Pierre, peintre du XV[e] siècle. Il fait, en 1417 ou 1418, le portrait de Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, 157.

Pierrefons. Chastelain, payeur des œuvres de ce château, en 1398, 52.

Pierres et dalles tombales. Albert et Isabelle font placer une dalle tombale en cuivre à la mémoire de Jean I[er], duc de Brabant, dans l'église des récollets, à Bruxelles, 137; — Pierre tombale en marbre, consacrée à la mémoire de Louis de Nevers, comte de Flandre, dans l'église cathédrale, à Bruges, au XVIII[e] siècle, 142.

Pilavaine (Jacques), calligraphe et enlumineur du XV[e] siècle, à Mons. Description de manuscrits qu'il a exécutés, 21.

Pisan (Christine de). *Voy.* Christine.

Pisset (Tilman), verrier, à Liége. Ses travaux de 1590 à 1593, 10.

Place (Mathieu de le), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1385, 55.

Plantin (Christophe). Il obtient un octroi, en 1572, pour publier une carte d'Europe, 73.

Plum (Corneille), orfévre et graveur de monnaies frappés à Namur, sous Philippe le Beau et Charles-Quint. Sa signature, 7.

Poivre (Pierre le), architecte et ingénieur du XVI[e] siècle. Notes biographiques et détails sur ses travaux, 179.

Pologne. Achats d'objets d'art faits aux Pays-Bas, par le roi Sigismond III, 95.

Poméranie. Carte du XVI[e] siècle, 70, 314. — *Voy.* Stettin.

Pontanus (Henri). Il obtient un octroi pour publier une mappemonde, en 1556, 72.

Popperode, seigneurie appartenant à la famille de ce nom, qui passa aux Tollin, 265, 267 note.

Porte (Robert de la), chantre de la chapelle de Philippe II, 234.

Portere (Hugues de), batteur de cuivre, à Bruxelles, en 1413, 130.

Poupet (Guillaume de), conseiller et garde-joyaux de Philippe le Bon, 189.

Prusse. Cartes du XVI[e] siècle, 314, 315.

Puteanus (Henri ou Erycius) ou Van de Putte, poëte latin et historien brabançon du XVII[e] siècle. Il compose l'épitaphe du mausolée de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, 139; — Sa signature, 235.

Puteanus (Thomas), peintre liégeois du XVI[e] siècle, 318.

Pycke (Michel), augustin. Il dirige, en 1499, les travaux de reliure au cou-

vent des sœurs de N.-D. de Sion, à Audenarde, 41.

Q.

Quarouble (Jeanne de), femme de S. Marmion, peintre, 205.

Quento (Nicolas), peintre liégeois du XVe siècle, 158.

Quesne (Jean du), écrivain de livres, à Lille, au XVe siècle. Notes sur ses travaux, 206.

Quesnoy (le). André Villain, maître des ouvrages de maçonnerie du Hainaut, y demeurait en 1586, 55.

Quesnoy (François du). L'archiduc Albert lui accorde un subside pour aller à Rome, en 1618, 303.

R.

Raissius (Arnould). Description d'un de ses ouvrages, 82.

Ramus (Jean), jurisconsulte des Pays-Bas du XVIe siècle. Sa signature, 255.

Rasières (Rombaut de), graveur de sceaux et de monnaies, à Anvers, en 1599. Sa signature, 7.

Raymakere (Nicolas de), fabricant de glaives du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Reckeim. Verrière placée à l'église de ce village, en 1597, 11.

Reichsach (baron de), grand commandeur du bailliage d'Alden-Biessen, de l'ordre teutonique, en 1786, 252.

Relieurs, § 55, § 73.

Reliquaires. Inventaire de ceux qui appartenaient à l'église de St-Quentin, en Vermandois, en 1557, 104; — Liste descriptive des reliquaires de la chapelle du château de Namur, en 1418, 258.

Reliures. Ateliers au couvent des augustins, à Louvain, 40; — Ateliers au couvent des frères de la vie commune, à Bruxelles, *ibid.*; — Ateliers au couvent des sœurs de N.-D. de Sion, à Audenarde, 41 : — Reliures allemandes de 1558 et 1567, 42; — Achats pour reliures exécutées à la chartreuse de Scheut, au XVe siècle, 192.

Renaix. Manuscrit de l'église de St-Hermès, exécuté en 1514, 24; — Chanoines et doyens de cette église au XVIe siècle, 25.

Rénier, fabricant de registres de la ville de Bruxelles, en 1462, 156.

Renou (Antoine), peintre du XVIIIe siècle, à Paris. Sa signature, 255.

Repu (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1558 54.

Rhin. Cartes du cours de ce fleuve, du XVe siècle, 69, 314.

Riediger, poëte allemand, cité en 1740, 110.

Robert, verrier du XVIe siècle. Il place un vitrail dans l'église de N.-D., à Anvers, 241.

Robertmont (abbaye de). Verrière qui y fut placée, en 1587, 9.

Roeland (Jean), écrivain de livres, à Bruges, en 1479, 208.

Roggendorff (Christophe, comte de), seigneur de Condé. Divers gentilshommes lui promettent leur portrait en 1541, 91.

Rois d'armes. Nicaise Ladam, 44, 255; — Henri Van Heesselt, Jacques de Brey et Josse Van Pouken, inscrits dans la confrérie de la Ste-Croix, à Bruxelles, en 1462, 155; — Jean Lefèvre, seigneur de St-Remy, roi d'armes de la Toison d'or, en 1429, 283; — Gilles Gobert, roi d'armes de la Toison d'or, en 1468, *ibid.*

Rollant (Jean). *Voy.* Roeland.

Romarin (Antoine). Ernest de Bavière, évêque de Liége, fait orner sa maison d'une verrière, en 1593, 10.

Rombaults (Jean), peintre, à Louvain, en 1552, 212.

Rombauts (Nicolas), peintre verrier du

XVIe siècle, à Bruxelles. Sa signature, 7.

Rome. Cartes et plans de cette ville et des environs, du XVIe siècle, 315.

Rommergnotte (Pierre de), de Bouvignes. Il dirige les travaux de démolition des portes et fortifications de Dinant, en 1466, 33.

Roon, d'Eslingen, poëte allemand, cité en 1740, 110.

Roovere (Jérôme de), scribe et enlumineur aux Pays-Bas, en 1539, 25.

Rottenhamer (Jean). Le duc de Stettin possédait deux compositions de ce maître, en 1617, 14, 17.

Rotterdam. Pièces d'artillerie fondues dans cette ville au XVIIe siècle, § 63.

Rotthem (abbaye de). M. Van Hulst en était l'architecte, en 1636, 57; — Note sur l'état des bâtiments, en 1619, 230.

Rourmonde (Évrard de). *Voy.* Van Rormonde.

Rousée (Jacques), calligraphe, à Lille, en 1525, 40.

Routart (Michel), secrétaire du conseil d'État. D. Zeghers travaillait, en 1631, à un tableau pour lui, 178.

Roy. *Voy.* Saint-Odenrode.

Roy (Jean de), peintre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Rubens (Pierre-Paul). Sa signature, 7; — Documents inédits sur cet artiste, 164; — Lettre qu'il écrit au graveur J. de Bie, en 1611, *ibid.*; — Son tableau de *Junon et Argus*, 165; — Lettre qu'il adresse à l'archiduc Albert à propos de son tableau de *St-Bavon distribuant ses biens aux pauvres*, en 1614, 166; — Il reçoit, en 1609, une médaille d'or des archiducs, 169; — Il est nommé leur peintre, 170; — Il fait leur portrait pour envoyer en Espagne, en 1615, *ibid.*; — Il peint un *St-Joseph* pour l'église des carmes de Marlagne, vers 1620, 171; — Quittance du prix du maître-autel de l'église de St-Jean, à Malines, *ibid*; — La vie de l'artiste est menacée, en 1622, 173; — Tableaux de Simon de Vos retouchés par lui, 185; — Tableaux de ce maître que possédait le chanoine Van Halmale, en 1659, 186.

Rullens (François), maître des ouvrages de la ville de Bruxelles au XIVe siècle, 149, 151.

Rupelmonde. B de la Broicquière est nommé capitaine du château de cette ville, en 1444, 112; — Note sur l'incendie de l'église, vers 1452, 221.

Ruremonde. Les archiducs donnent des verrières aux églises des jésuites et des clarisses de cette ville, en 1617 et 1621, 250.

S.

Sacré (Gérard), chroniqueur du XVIIe siècle. Détails biographiques, 131.

Saint-Denis en Broqueroie. Henri de Berghes, abbé de ce monastère. *Voy.* Berghes.

Saint-Hubert. Plan de cette ville du XVIe siècle, 314.

Saint-Josse-ten-Noode. Tableau du maître-autel, exécuté, en 1625, par H. de Clerck, 177.

Saint-Léger (Nicolas de), calligraphe et enlumineur, de 1512 à 1518, 40.

Saint-Odenrode. Verrière donnée à l'église de ce village par les archiducs, en 1611, 246.

Saint-Omer. Travaux au couvent des clarisses, en 1606, 37; — Verrière données par les archiducs au couvent des dominicains, en 1604, 244; — Les clarisses font reconstruire leur église au commencement du XVIe siècle, 299.

Saint-Quentin. Inventaire des manuscrits, tableaux, reliquaires, etc., de l'église collégiale de St-Quentin, en 1557, 100; — Plan topographique de cette ville et des environs, levé au XVIe siècle, 312.

Saint-Remy (Jean Lefèvre, seigneur de). *Voy.* Lefèvre.

Santvoort (Abraham), graveur en taille-douce du XVIIe siècle. Gravure de cet artiste, 83.

Savants, § 48, § 56, § 67, § 77, § 79.

Savoie. Cartes du XVIe siècle, 315.

Saxe. Cartes du XVIe siècle, 70, 315.

Saxe-Lauenborg (Ernest-Louis de). Le duc de Stettin possédait, dans son album, en 1617, un dessin que ce prince lui avait donné, 18.

Sceaux (graveurs de), § 48, § 58.

Scheut. Comptes des chartreux de N.-D. de 1464 à 1470, relatifs à l'exécution de manuscrits, 192; — On s'y occupait de la reliure et de l'enluminure des livres, 193, 200.

Scholl (Thiéri), organiste du XVIIe siècle, à Arnhem, 238.

Scoepe (Pierre), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Scribes, copistes et calligraphes, § 52, § 55, § 73.

Scrivere (Jean de), peintre, à Bruxelles, en 1397, 150.

Scuelen (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1399, 150.

Sculpteurs, § 48, § 58, § 68, § 69, § 77, § 80.

Sculptures. Inventaire de celles qui existaient au château de Belœil, en 1559, 27; — Inventaire des sculptures en bois, ivoire, albâtre, etc., de l'église de St-Quentin, en 1577, 104. — *Voy.* Ivoires, Sculpteurs, Tombeaux.

Senlis. J. Le Noir, maçon du roi de France dans le bailliage de ce nom, en 1398, 52.

Sept-fontaines (prieuré des). Travaux que l'on y exécute, en 1498, 224.

Serbelan (Gabriël), ingénieur de Charles-Quint, 184.

Scrooten (Chrétien). Correspondance de Philippe II et du cardinal Albert, en 1596, relative à l'atlas qu'il était chargé de faire pour le roi, 307; — Cartes exécutées par lui, 313, 314.

Sickingha (Idzard de). Sa carte de Frise, 313.

Siete-Yglesias (marquis de). Les archiducs Albert et Isabelle lui envoient, en 1615, leur portrait peint par Rubens, 170.

Siger, relieur, à Lille, en 1506, 59.

Signatures. Planches de fac-simile de signatures écrites d'architectes, peintres, graveurs, écrivains, enlumineurs, musiciens, géographes, orfèvres, etc., § 48, § 77.

Sithof (Jean), fondeur de canons du XVIIe siècle, § 65.

Slothaver (C.), organiste du XVIIIe siècle, membre de l'association musicale d'Arnhem, 238.

Smeltz (Guillaume), verrier, à Liége, en 1591, 10.

Smet (Artus, Arnould). *Voy.* Smit.

Smet (Gilles de), dit Thonys, haute-lisseur du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Smet (Jean de), horloger de Philippe le Bon, en 1449, 85.

Smets (Chrétien), peintre malinois du XVIe siècle. Il travaille au château de Pau, en Béarn, 316.

Smit (Artus, Arnould), facteur d'orgues d'Albert et d'Isabelle, 236

Sneeck. Plan de cette ville, du XVIe siècle, 313.

Sneyders (François). Le chanoine Van Halmale, à Anvers, possédait, en 1659, un grand tableau de ce maître, 187.

Snouckaert (Martin), pensionnaire de Bruges, en 1552, 129.

Soich. Plan de ce village, 312.

Soignies. Albert et Isabelle contribuent à la restauration de l'église, en 1606, 225; — Travaux exécutés au couvent des capucins, en 1619, 230.

Soillot (Charles), secrétaire de Charles le Téméraire. Sa signature, 255.

Solre-le-Chateau. Reconstruction de l'église; note sur l'incendie de la ville, en 1611, 226.

Sophianus (Nicolas), géographe du XVIe siècle. Il a fait une carte de la Grèce, 315.

Souabe. Cartes du XVIe siècle, 70, 314.

Spierinc (Nicolas), enlumineur et écrivain de livres. Il est chargé, en 1469, d'orner de vignettes un manuscrit à l'usage de Charles le Téméraire, 206.

Sporken (Jean). Plusieurs fabricants de heaumes, à Bruxelles, du XIVe et du XVe siècle, des mêmes noms, 150, 151

Spyskin (Jean), maître des ouvrages de l'église de Ste-Waudru, à Mons, en 1451, 220.

Staes (Robert), orfévre, à Bruxelles. Il livre aux archiducs, en 1609, une chaîne et une médaille d'or destinées à Rubens, 169.

Stettin. Inventaire de la collection de dessins et miniatures de Philippe II, duc de Stettin et de Poméranie, en 1617, § 50; — Dessins qui lui ont été donnés par ses frères George, Ulric, Bogislas, et ses sœurs Claire-Marie et Anne, 15, 16, 17, et par d'autres parents, Philippe-Jules et Agnès, ducs et duchesses de Stettin, 17.

Stevens (Jean), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Stirle, organiste allemand, cité en 1741, 111.

Strael (Gilles), prévôt de St-Jacques, à Bruxelles, en 1462, 152.

Strasbourg (l'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de). *Voy.* Autriche.

Strauve (Pierre), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Stuttgard. Construction de casernes, en 1740, 110.

Stuvaert (Liévin), relieur du XVe siècle, à Bruges, 118.

Styrie. Carte du XVIe siècle, 70.

Suisse. Carte du XVIe siècle, 314.

Surhon (Jacques de), orfévre et géographe, qui florissait sous Charles-Quint. Sa signature, 7; — Il est chargé de dresser la carte du Luxembourg, en 1551, 306; — Il lève le plan de St-Quentin et de ses environs, 312 note.

Suweels (Pierre), chanoine d'Anderlecht. Inventaire de ses manuscrits dressé en 1488, 96.

S. W. Monogramme du graveur des fers d'une reliure allemande de 1558, 42.

T.

Tableaux. Description, inventaires et notes diverses, 104, 105, § 53, § 63, § 70, § 72, § 82.

Tailleurs de pierres, § 69.

Tapisseries. Carte des Pays-Bas exécutées en tapisseries au XVIe siècle, pour le duc de Savoie, 315.

Tapissiers de haute-lisse, § 48, § 69.

Tartarie. Carte de ce pays imprimée en 1562, 315.

Taye (Godefroid), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Ternant (Philippe de), conseiller de Philippe le Bon, 270, 272.

Terre-Sainte. Cartes de ce pays, du XVIe siècle, 315.

Texel. Carte du XVIe siècle, 315.

Théologiens, § 56, § 77.

Thielt (Ghal. du), graveur en taille-douce, à Ypres, au XVIIe siècle. Son monogramme, 83.

Thiéry (Bon), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1604, 55.

Thonys (Gilles de Smet, dit). *Voy.* Smet.

Thuringe. Cartes du XVIe siècle, 70, 314, 315.

Thymo (Pierre a). *Voy.* Van der Heyden.

Tiguro. *Voy.* Kelleri.

Timmerman (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Titien (le). *Voy.* Vecelli.

Toison d'or. *Voy.* Lefèvre, Manuscrits.

Toledo (Ferdinand de), prieur de Castille. Tableaux acquis aux Pays-Bas par ce seigneur et cités en 1587, 93.

Tolins (Hugues de ou), prêtre, chroniqueur de Philippe le Bon. Notes qui le concernent, 280.

Tollenere (Jean de), orfévre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Tollin. Notes sur cette famille à laquelle appartenaient les châtelains et vicomtes d'Alost du XIVe et du XVe siècle, 264.

Tombeaux des souverains et des membres de leur famille, § 60, § 68, 296; — de H. de Berghes, évêque de Cambrai, 297; — de Ferd. Ximenez Perretta, 300.

Tonis (Antoine). Il écrit divers livres pour les chartreux de Scheut, au XVe siècle, 193.

Tonis (Élisabeth), religieuse de l'abbaye de Forêt. Les vignettes de son bréviaire avaient été exécutées par frère Arnould, chartreux de Scheut, en 1467, 200.

Tonis (Guillaume), calligraphe. Il écrit divers volumes pour les chartreux de Scheut de 1464 à 1470, 193, 200.

Toscane. Carte imprimée en 1536, 315.

Tournai. Une verrière aux armes de Philippe II est placée, en 1585, dans l'église du couvent des filles-Dieu ou de la Magdelaine, 11; — Pose de la première pierre de l'église de l'abbaye de St-Martin, en 1671, 37; — Note sur le registre d'admission des peintres, verriers, etc., de cette ville, 205; — Plan du XVIe siècle, 312.

Tournay (Jean de), religieux de l'abbaye de Moulins, au XVe siècle. Il a écrit et fait la notation musicale d'un volume, à l'usage de l'église de Bioux, et relié deux bréviaires, 38.

Trèves. Carte de cet archevêché, du XVIe siècle, 69.

Trezo (Jacques da), graveur de sceaux et de médailles italien du XVIe siècle. Sa signature, 7.

Trigaut (Nicolas), missionnaire jésuite. Albert et Isabelle favorisent ses voyages, en 1617, 292.

T'Servranx (Henri), brodeur, à Bruxelles, en 1416, 150.

T'Servranx (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1405, 151.

Turkelsteyn (Gaspar de), fondeur en cuivre, en 1619, 171.

Turquie. Carte du XVIe siècle, 315.

Tyrol. Carte du XVIe siècle, 70.

U.

Uselen (Guillaume), batteur de cuivre du XIVe siècle, à Bruxelles, 151.

Uselen (Olivier), peintre, à Bruxelles, en 1404, 151.

Utrecht. Carte de l'évêché, du XVIe siècle, 69.

V.

Val-Benoit (abbaye de). *Voy.* Liége.

Valenciennes. Notes sur André Biaunepveu, sculpteur du XIVe siècle, qui habitait cette ville, 144; — Notes sur S. Marmion, peintre et enlumineur du XVe siècle, qui y florissait, 201.

Valmerbeke (Josse), bailli de Hulst et Axel. Il est condamné, en 1411, à payer une partie du prix d'un tableau, 160.

Valye (Mengy), tambourin, cité en 1462, 156.

Van Alkenen (Gérard), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Van Amen (Jean), orfévre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

VAN ASCHE (Jean), batteur de cuivre, à Bruxelles, en 1408, 151.

VAN BATTEL (Jean) ou VAN DER WYCK, enlumineur et peintre décorateur du XVIe siècle, à Malines. Sa signature, 8; — Il exécute, en 1549, un manuscrit de l'ordre de la Toison d'or, pour Charles-Quint, 212.

VAN BERLAER (Jean), faiseur de tombes du XIVe siècle, à Bruxelles, 148, 150.

VAN BOGHEM (Louis), architecte bruxellois du XVIe siècle. Sa signature, 8. — Cité, 55.

VAN BOLENBEKE (Henri), orfévre, à Bruxelles, en 1402, 150.

VAN BOUTSVOERT (Jean), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1401, 150.

VAN BRACHENE (Gilles), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

VAN BUEDEGHEM (Jean), tailleur de pierres du XVe siècle, à Bruxelles, 151.

VAN COLOE (Henri), peintre, à Bruxelles, en 1417, 150.

VAN CONINXLO (Jean), peintre bruxellois du XVIe siècle. Sa signature, 8.

VAN COXCYEN (Michel), peintre flamand du XVIe siècle. Sa signature, 8; — Note sur son tableau du Christ en croix, existant à l'Escurial, 177; — Philippe II écrit, en 1589, au duc de Parme pour faire payer à l'artiste les sommes qui lui étaient dues, 320.

VAN DEN ASSCHE (Ghelden), peintre, à Bruxelles, en 1462, 156.

VAN DEN BERGHE (Gilles), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1400, 150.

VAN DEN BERGHE (Guillaume), fils de Jean qui suit, 154.

VAN DEN BERGHE (Jean), maître des ouvrages de maçonnerie de Philippe le Bon, en Brabant, 154.

VAN DEN BERGHE (Thiéri), fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

VAN DEN BOSSCHE (Corneille), imprimeur et graveur, à Anvers. Ses meubles sont confisqués en 1544, 1.

VAN DEN BROEK (Raphaël). *Voy.* PALUDANUS.

VAN DEN CLITE (Liévin), peintre, à Gand. Il peint, en 1413, un tableau pour la salle du conseil de Flandre, 84, 160.

VAN DEN COUTERE (Wautier), orfévre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

VAN DEN GHEHUCHTE (Jean), orfévre, à Bruxelles, en 1404, 151.

VAN DEN GHEHUCHTE (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1407, 151.

VAN DEN HEETVELDE (Gérard), orfévre, à Bruxelles, en 1412, 150.

VAN DEN KERCHOVE (Rénier), chanoine et trésorier du chapitre de St-Pierre, à Anderlecht. Il dresse, en 1505, l'inventaire des manuscrits de liturgie de la communauté, 19.

VAN DEN LEENE (Jean), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

VAN DEN NEVELE (Simon), peintre flamand du XVIe siècle, 163.

VAN DEN PERRE (Jean), orfévre et graveur de sceaux de Charles-Quint. Sa signature, 8.

VAN DEN PUTTE (Gilles), haute-lisseur du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

VAN DEN STEENE (Jérôme), brodeur du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

VAN DEN SYPE (Pierre), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1417, 151.

VAN DEN VENNE (Augustin), peintre décorateur du XVIIe siècle, 175.

VAN DEN WYNGAERDE (Antoine), dit DE LAS VIÑAS, en espagnol, peintre du XVIe siècle. Il part pour l'Espagne, en 1561, 163.

VAN DEN WYNGARDE (Jean), fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

VAN DE PUTTE (Henri), dit Erycius Puteanus. *Voy.* PUTEANUS.

VAN DE PUTTE (Thomas). *Voy.* PUTEANUS.

Van der Brugghe (Henri), peintre, à Louvain, en 1552, 212.

Van der Cappellen (Jean), le vieux, fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van der Cappellen (Jean), le jeune, fabricant de heaumes, à Bruxelles, en 1400, 150.

Van der Cleyen (Gilles). *Voy.* Van Lint.

Van der Eyken (Guillaume), orfévre du XIVe siècle, à Bruxelles, 151.

Van der Gautieren (Jean), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van der Grecht (Rénier), peintre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van der Heyden (Gaspar), graveur des monnaies frappées à Tournai, au XVIe siècle. Sa signature, 8.

Van der Heyden (Pierre), dit A Thymo, chanoine d'Auderlecht, cité en 1465, 195.

Van der Kelder (Jean), orfévre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van der Meere (George), augustin. Il dirige, en 1522, les travaux de reliure au couvent des sœurs de N.-D. de Sion, à Audenarde, 41.

Van der Moelen (Augustin), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 155.

Van der Molen (Louis), brodeur, à Bruxelles, en 1412, 151.

Van der Nat (Bauduin), brodeur du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Van der Noet (Imbert), peintre, à Bruxelles, en 1393, 150.

Van der Noet (Jean), orfévre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van der Noet (Jérôme), peintre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van der Noet (Jérôme), fils de Jérôme, maître ès arts, à Bruxelles, en 1399, 148, 150.

Van der Rosen (Gilles), vivait à Bruxelles au XIVe siècle, 150.

Van der Voert (Arnould), sculpteur, à Bruxelles, en 1462, 155.

Van der Vurst (Guillaume), augustin. Il dirige, en 1522, les travaux de reliure au couvent des filles de N.-D. de Sion, à Audenarde, 41.

Van der Weyden (Jean), fils de Roger, orfévre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van der Weyden (Pierre), fils de Roger, peintre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van der Weyden (Roger), peintre de la ville de Bruxelles, en 1462, 156.

Van der Wouwe (Jacques), peintre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van der Wyckt (Jean), dit Van Battel, *Voy.* Van Battel.

Van Deynen (Guillaume), ou Van Deynum, enlumineur. Il est attaché au service des archiducs, en 1614; la corporation des peintres de Bruxelles réclament son inscription dans le métier, en 1618, 216.

Van Diedeghem (Henri), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van Dorpt (Guillaume), clerc de la ville de Bruxelles, en 1394, 151.

Van Dyck (Antoine). Esquisses de ce peintre que possédait, en 1659, le chanoine Van Halmale, 187.

Van Eldert (Winand), orfévre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Engelen (Ambroise), abbé du Parc, de 1515 à 1543. Il fait orner d'une verrière la façade de l'église de l'abbaye, 241; — Il donne des verrières aux couvents des récollets, à Louvain, et de Ste-Catherine, à Breda, et à l'église de N.-D., à Anvers, *ibid.*

Van Evelbaert (Henri), orfévre, à Bruxelles, en 1407, 150.

Van Evere (Gilles), peintre, à Bruxelles, en 1396; 150.

Van Gaspeldorne (Simon), joueur de viole du XIVe siècle, à Bruxelles, 148, 151.

Van Gavere (Jean), orfévre, à Bruxelles, en 1410, 151.

Van Gelre (Godefroid), orfévre et graveur de médailles, du XVIe siècle, à Bruxelles. Sa signature, 8.

Van Gerines (Jean). *Voy.* Gerines.

Van Gheer (Thomas), orfévre et graveur de sceaux du XVIe siècle, à Anvers. Sa signature, 255.

Van Grimbach (Jean), joueur de flûte de Jeanne, duchesse de Brabant, 148.

Van Grimberghen (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Hadocht (Étienne), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Halen (Jean), peintre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van Halle (Josse), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van Halmale (Guillaume), bourgmestre d'Anvers. Sa maison est pillée, en 1659, 184.

Van Halmale (Henri), bourgmestre forain d'Anvers. Note sur les tableaux qu'il possédait, en 1659, 185.

Van Halmale (Henri), chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers et official de l'évêque. Notes sur les tableaux qu'il possédait en 1659, 186.

Van Hamme (Adam), tailleur de pierres, à Bruxelles, en 1419, 149.

Van Heesselt (Henri), roi d'armes de Philippe le Bon, en 1462, 156.

Van Herttinghe (Jean), joueur de flûte de Philippe le Bon, en 1462, 156.

Van Holeer (Barthélemi), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 155.

Van Holeer (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Horten (Jean), orfévre, à Bruxelles, en 1407, 151.

Van Hulst (Martin), architecte de l'abbaye de Rotthem, en 1636, 57.

Van Huseghem (Hector), orfévre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Huseghem (Henri), peintre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Inghelghem (Rombaut), peintre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van Kessel (Jérôme), peintre. Il revient, en 1616, s'établir à Anvers, sa patrie, après avoir travaillé pendant des années en Allemagne, 323.

Van Langren (Michel-Florent), géographe du XVIIe siècle. Sa signature, 255.

Van Lathem (Liévin), orfévre et graveur de sceaux de Philippe le Beau. Sa signature, 8.

Van Lint (Gilles), ou Van der Cleyen, haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Loen (Jacques), fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van Maldeghem (Jean), augustin. Il dirige, en 1513, les travaux de reliure au couvent des sœurs de N.-D. de Sion, à Audenarde, 41.

Van Malle (Gilles), haute-lisseur du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van Malle (Jean), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Mansdale (Rombaut). *Voy.* Keldermans.

Van Middelere (Gérard), écrivain de livres de Renaud II, duc de Gueldre, en 1342, 188.

Van Moelenbeke (Henri), orfévre, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Myerlaer (Jean), orfévre du XVe siècle, à Bruxelles, 154.

Van Namen (Jean), orfévre du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van Nevele (Lucas), peintre du XVIe siècle, à Bruxelles. Sa veuve était créancière du comte d'Egmont, 163; — Il est cité avec sa femme dans un acte de 1548, 316.

Van Nevele (Nicolas), peintre, à Bruxelles. Description d'un portrait peint

par lui en 1588, 162; — Sa signature, 255.

Van Noord (Lambert), peintre du XVIe siècle, à Amersfoort, 259.

Van Nuys (Henri), horloger, à Hasselt, en 1573.

Van Nymmegen (Jean) ou Van Vlierden, orfévre et graveur de sceaux du XVIe siècle, à Anvers. Sa signature, 8.

Van Opstal (Antoine), peintre bruxellois du XVIIe siècle. Il travaille pour l'évêque de Breslau, en 1624, 326.

Van Orley (Bernard), peintre flamand du XVIe siècle. Sa signature, 8.

Van Parys (Sylvestre), graveur et imprimeur, à Anvers. Il obtient divers octrois pour publier ses gravures, en 1546 et 1571, 77.

Van Pede (Gilles), verrier du XIVe siècle, à Bruxelles, 148, 150.

Van Pede (Henri) ou Van Pe, architecte bruxellois du XVe siècle. Sa signature, 8.

Van Pede (Wautier), verrier du XVe siècle, à Bruxelles, 148, 151.

Van Pouken (George), roi d'armes de Flandre, en 1462, 156.

Van Praghen, fabricant d'armes, à Bruxelles, en 1404, 151.

Van Puersele (Louis), verrier du XIVe siècle, à Bruxelles, 148, 151.

Van Puersele (Jean), verrier, à Bruxelles, en 1401, 151.

Van Pullaer (Pierre), statuaire du XVIe siècle. Il entreprend avec Félix, son fils, l'exécution du tombeau élevé à Cambrai à la mémoire de l'évêque Henri de Berghes, 299.

Van Remunde (Évrard). Voy. Van Rormonde.

Van Rokeghem (Jean). Il exerçait la profession d'écrivain à Bruxelles au XVe siècle, 154.

Van Rormonde (Évrard), ou Van Remunde, peintre. Il fait les portraits d'Albert et d'Isabelle, en 1616, 175.

Van Ruppien (Thiéri), fabricant de tapis du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Van Sassen (Guillaume), orfévre, à Bruxelles, en 1394, 151.

Van Schooren (Étienne) ou Van Schore, graveur sur cuivre. Il grave la figure de Jean Ier, duc de Brabant, pour son tombeau, en 1626, 138; — Il taille une inscription sur une plaque en cuivre fondue, qui fut placée dans l'église des carmes de Marlagne, vers 1620, 171.

Van Somere (Paul), peintre. Il fait, en 1616, les portraits d'Albert et d'Isabelle, 175; — Détails sur cet artiste, 176.

Van Steenberghen (Guillaume), orfévre de Renaud II, duc de Gueldre, en 1342, 188.

Vante. Voy. Attavante.

Van Thienen (Rénier), fondeur en cuivre du XVe siècle, à Bruxelles. Ses travaux, 59.

Van Troestenbergh (Jean), horloger de Philippe le Beau, 85.

Van Vaelborre (Jean), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Van Veen (Gilbert), peintre et graveur du XVIIe siècle. Sa signature, 255.

Van Veen (Othon), dit Otto Venius, peintre flamand du XVIIe siècle. Sa signature, 8; — Il exécute, en 1621, les portraits d'Albert et d'Isabelle, pour l'église des carmes de Marlagne, 176.

Van Vitcheroel, fabricant de heaumes à Bruxelles, en 1407, 151.

Van Vlierden (Jean). Voy. Van Nymmegen.

Van Vrelant (Pierre), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Van Woluwe (Jean), peintre brabançon du XIVe siècle, 147, 150.

Van Zellicke (Jean), sculpteur du XVe siècle, à Bruxelles, 297.

Van Zyl (Thiéri), peintre sur verre du XVIe siècle, à Utrecht, 240.

Vecelli (Tiziano). Portrait de Philippe II peint par ce grand artiste, 92.

Vederman (Jean), orfévre, à Bruxelles, en 1407, 151.

Vederman (Jean), sculpteur, à Bruxelles, en 1404, 147, 151.

Veere. Les clarisses sont obligées de se refugier à St-Omer, à cause des troubles, 37.

Vel (Antoine le), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1465, 54.

Veldcamps (Ae. E.), organiste à Arnhem, en 1706, 238.

Velpius (Rutger), imprimeur du XVIe siècle, à Mons et à Bruxelles, 155.

Veluwe. Carte de ce pays du XVIe siècle, 69.

Vendôme (duc de). *Voy.* Bourbon.

Venius (Othon). *Voy.* Van Veen.

Venlo. L. Goethals écrit sur parchemin le traité conclu dans cette ville, en 1543, 125.

Verhaer (François). *Voy.* Haræus.

Verrey, en Bourgogne. Philippe le Bon autorise, en 1438, la reconstruction de la chapelle, 219.

Verrières. Dons et descriptions, § 49, 146, § 76.

Verriers (peintres), § 48, § 49, 212, § 69, § 76.

Vervien (Gossuin), fabricant d'armes, à Bruxelles, en 1413, 150.

Viglius de Zuichem. Correspondance de ce savant avec Hopperus, relative à un atlas des Pays-Bas, exécuté par J. de Deventer pour Philippe II, 63; — Inventaire de sa collection de cartes et plans, en 1575, 310.

Villa (don Louis de). Son portrait existant en 1559, 28.

Villain (André), maître des ouvrages de maçonnerie en Hainaut, en 1586, 55.

Ville (Philippe, comte de Ligne, baron de). *Voy.* Ligne.

Vinas (Antoine de las). *Voy.* Van den Wyngaerde.

Visschere (Thiéri de), maître d'école à Bruxelles, en 1392, 148, 149.

Visse (Jean), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Vitraux. *Voy.* Verrières.

Vitry. J. Fourcy, maître des œuvres de maçonnerie du roi de France, au bailliage de ce nom, en 1400, 51.

Vlitius (Janus), greffier de Breda, écrivain du XVIIe siècle. Ouvrage qui lui est attribué, 83.

Voestere (Wautier de), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Vogelboem (Pierre), cuisinier de la ville de Bruxelles, en 1405, 149.

Voghel (Jean de), fabricant de heaumes du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Voorn. Carte de ce pays, du XVIe siècle, 313.

Vopelius (Gaspar), géographe du XVIe siècle. Cartes exécutées par lui, 311.

Vos (Philippe), peintre anversois. Il fut employé en Espagne pour compte de Charles-Quint, 318.

Vos (Simon de). Tableaux de ce peintre que possédait, en 1659, Henri Van Halmale, bourgmestre forain d'Anvers, 185.

Vranckenzone (Wautier), chantre de la chapelle ducale à La Haye. Ouvrages de sa composition qu'il présente à Philippe le Bon et à Charles le Téméraire, 231.

Vranke, nom flamand de François, batteur de cuivre, à Bruxelles, en 1405, 151.

Vranx (Jean), brodeur, à Bruxelles, en 1462, 156.

Vrederic (Évrard), inscrit dans la

confrérie de la Ste-Croix, à Bruxelles, en 1462, 156.

Vrient (Jean-Baptiste) ou Vrients, libraire et éditeur, à Anvers. Note sur l'étendue de son commerce, en 1604, 309.

Vuytersprot (Jean). Il obtient un octroi, en 1574, pour publier un plan de Bruxelles, 73.

W.

Waalwyck. Note sur les désastres occasionnés dans ce village; Albert et Isabelle contribuent à la reconstruction de l'église, en 1616, 228.

Wagemakere (Dominique de), architecte, à Anvers, cité en 1517, 55.

Wagner, de Merckling, poëte allemand, cité en 1740, 110.

Walcheren (Ile de). Carte du XVIe siècle, 313.

Wassenaere (Philippe, comte de Ligne, baron de). *Voy.* Ligne. — Portraits de divers membres de cette famille existant au château de Belœil, en 1559, 27.

Waterloos (Adrien), graveur de sceaux et de médailles du XVIIe siècle, à Bruxelles. Sa signature, 255.

Waterloos (Denis), graveur de sceaux et de médailles qui florissait à Bruxelles au XVIIe siècle. Sa signature, 8.

Waterloos (Sigebert), le vieux, graveur de sceaux et en taille-douce, qui florissait à Bruxelles sous les archiducs. Sa signature, 8; — Son procès avec J. Francquart, pour la reproduction par la gravure du cortége funèbre de l'archiduc Albert, 179.

Watermale (Gérard), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

Weduwen (Jean der), fabricant d'armes du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

Weisbrode, peintre allemand, cité en 1741, 111.

Wenceslas III, roi de Bohême. La statue qui ornait son tombeau a été exécutée par un artiste brabançon du XIIIe siècle, 136.

Werion (Pierre), haute-lisseur, à Bruxelles, en 1406, 151.

Werth Jean (de), peintre liégeois du XVe siècle, 158.

Wesalia (Jean de), docteur en médecine, à Bruxelles. Il offre des almanachs à Philippe le Bon, en 1432 et 1459, 306.

Wesemael. L'église est ornée, en 1606, d'un Christ, peint par J. Britseels, 323

Weser. Carte du cours de ce fleuve, du XVIe siècle, 70.

Westphalie. Cartes de ce pays, du XVIe siècle, 314. — *Voy.* Munster.

Wille (Adrien), secrétaire de l'archiduc Charles, en 1513, 123; — Il compose *les Illustrations de la Gaule*, pour Marguerite d'Autriche, *ibid.*; — Sa signature, 256.

Wierincx ou Wierix (Jérôme), graveur, à Anvers. Il est accusé d'homicide et gracié en 1580, 2.

Willems (Jérôme). *Voy.* Cock.

Willems (Pierre), tailleur de pierres du XVIe siècle, à Bruxelles, 154.

Willen (Adrien). *Voy.* Wiele.

Winckelmann (Jean-Joachim), savant antiquaire du XVIIIe siècle. Sa signature, 256.

Witig (Chrétien-Ernest), de Louisbourg. Il présente des vers au duc de Wurtemberg, en 1740, 110.

Wittemberg. Vue du camp de Charles-Quint devant cette ville, en 1547, 314.

Wolf (Loden de), fabricant d'armes, à Bruxelles, en 1417, 151.

Wouters (Pierre), chanoine. Il possédait une collection de dessins et gravures, vendue, en 1797, à Bruxelles, 183.

WRIENT (Caeste), tailleur de pierres du XIVe siècle, à Bruxelles, 149.

W. (S.), monogramme. *Voy.* S. W.

WURTEMBERG (ducs DE). Philippe II, duc de Stettin, avait dans son album des dessins que lui avaient donnés deux princes de cette maison, 18; — Dépenses du duc Charles-Eugène en achats d'objets d'art, etc., en 1740, 109.

WURTEMBERG (duché de). Carte du XVIe siècle, 314.

WURTZBOURG. Carte de cet évêché du XVIe siècle, 70.

WYNTER (Augustin DE), orfévre et graveur de sceaux, à Bruxelles, en 1530. Sa signature, 8.

WYPART (Antoine) ou WYPARTZ, verrier, à Liége. Ses travaux de 1587 à 1596, 9, 10.

X.

XIMENEZ PERRETTA (Ferdinand), chevalier portugais de l'ordre de St-Étienne. Contrat qu'il passe avec l'évêque d'Anvers, en 1592, pour pouvoir placer un mausolée dans l'église cathédrale, 300; — Quittance du sculpteur qui exécuta ce monument, en 1594, 302.

XYLOGRAPHIE. *Voy.* GRAVEURS SUR BOIS.

Y.

YGLESIAS (marquis DE SIETE-). *Voy.* SIETE.

YMPE ou IMPIN (Jean), entreprend la restauration du château de Beveren, en 1395, 31.

Z.

ZEELHEM. Les chartreux de cette localité s'occupaient de la reliure des livres au XVe siècle, 198.

ZEGERS (Jean-Baptiste), peintre anversois. Le duc d'Amalfi l'emploie à divers travaux de 1649 à 1652, 327.

ZEGHELNOLE (Jean), brodeur du XIVe siècle, à Bruxelles, 150.

ZEGHERS (Daniel), peintre. Lettre qu'il écrit, en 1631, à M. Routart, relativement à un tableau qu'il exécute pour lui, 178.

ZÉLANDE. Cartes du XVIe siècle, 69, 313.

ZUICHEM (VIGLIUS DE). *Voy.* VIGLIUS.

ZUIDERLAND. Carte de ce pays, du XVIe siècle, 69.

ZUIDERZEE. Carte de cette mer et des côtes, du XVIe siècle, 69.

ZUTPHEN. Carte de ce comté, du XVIe siècle, 69.

FIN DE LA TABLE DU TOME II.

ERRATA.

Page 8, ligne 2. *Lisez :* XVIe siècle.
» » 18. *Lisez :* de sceaux et de monnaies.
» 9, » 4 du sommaire. *Supprimez :* à l'église de Saint-Servais.
» 11, » 4 de la note 5. *Lisez :* libros.
» 24, » 11. *Lisez :* où sont transcrits l'*Arbre des batailles* et les *Faits d'armes de chevalerie*, a conservé la preuve de son origine.
» 46, » 7 de l'article Oudegherst. *Lisez :* n'est qu'un plagiaire, qu'il s'est.
» 51, Sommaire, et p. 55, lig. 9. *Lisez :* Millon *au lieu de* Nullon.
» 52, ligne 4. *Lisez :* Pierrefons ou Pierre-Fons.
» 58, » 4 du texte. *Lisez :* que *au lieu de* dont.
» 61, » 10 du texte du § 59. *Lisez :* calcographias.
» 63, avant-dernière ligne du texte. *Lisez :* ne vienne surprendre.
» 65, ligne 3 des notes. *Lisez :* Hoynckt, etc.
» 67, » 11. *Lisez :* de celui-ci du 30 décembre.
» 83, » 4 de l'article du Thielt. *Lisez :* du monogramme.
» 89, » 9. *Lisez :* Atout *au lieu de* à tout. (*Atout* signifie avec.)
» 140 et 141, à la note. *Lisez :* Papiers d'État et de l'audience.
» 148, ligne 19. *Lisez :* Laurent *au lieu de* Louis.
» 155, » 5. » et celui.
» *ibid. Supprimez* la 4e ligne de la 2e colonne.
» 167, ligne 15. *Lisez :* telle *au lieu de* belle.
» 212, » 2. » Aragon.
» 236, ligne 11 de l'article Smit. *Lisez :* les archiducs prient le magistrat.
» 249. La source de la note concernant l'abbaye de Baudeloo est omise : elle est tirée d'un document qui fait partie des liasses de la collection des Papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.
» 267, ligne 20. *Lisez :* Chastellain.
» 268, » 18. » Chastellain, celui-ci.
» 276, » 2. » postérieurs.
» 279, » 10. » gages.
» 282, » 3. » vingt-deux ans.
» 286, » 19. » trouvent.
» 307, » 6. » de mois en la.
» 314, lignes 27 et 31 de la 1re colonne. *Lisez :* dominii.
» 334, ligne 20. *Lisez :* Broderies.

chart
née
part
leur

Ouvrages du même auteur.

Deux Notices sur des Antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut. Bruxelles, 1847 et 1848. Avec plan. In-4°. Fr. 2,50.

Recherches sur l'histoire et les médailles des académies et des écoles de dessin, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure en Belgique. Bruxelles, 1848; in-8°, 96 p. (*Épuisé*).

De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut. Mons, 1850. In-8°, 80 p. (*Épuisé*).

Mémoire couronné par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Histoire du conseil souverain de Hainaut. Bruxelles, 1857. In-8°, 168 p. Fr. 3,50.

Mémoire couronné par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas. Bruxelles, 1858; t. Ier, in-8°, 486 p. Fr. 10.

Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nicolas Soldoyer, pour servir à l'histoire de Tournai (1565-1570). Bruxelles, 1859; t. Ier, in-8°, 373 p.

Ces mémoires sont édités pour compte de la Société de l'histoire de Belgique. Le 2e vol. est sous presse.

Sous presse :

Histoire de la tapisserie de haute-lisse dans les Pays-Bas et des établissements fondés par les haute-lisseurs de ces provinces en Europe.

Mémoire couronné en 1859 par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Notice sur la chapelle musicale des souverains qui ont régné aux Pays-Bas.

Cet ouvrage formera un fort volume in-8°.



